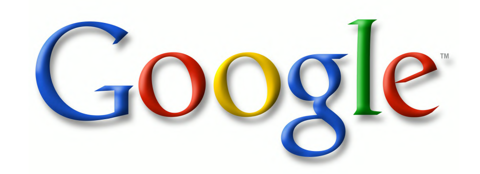
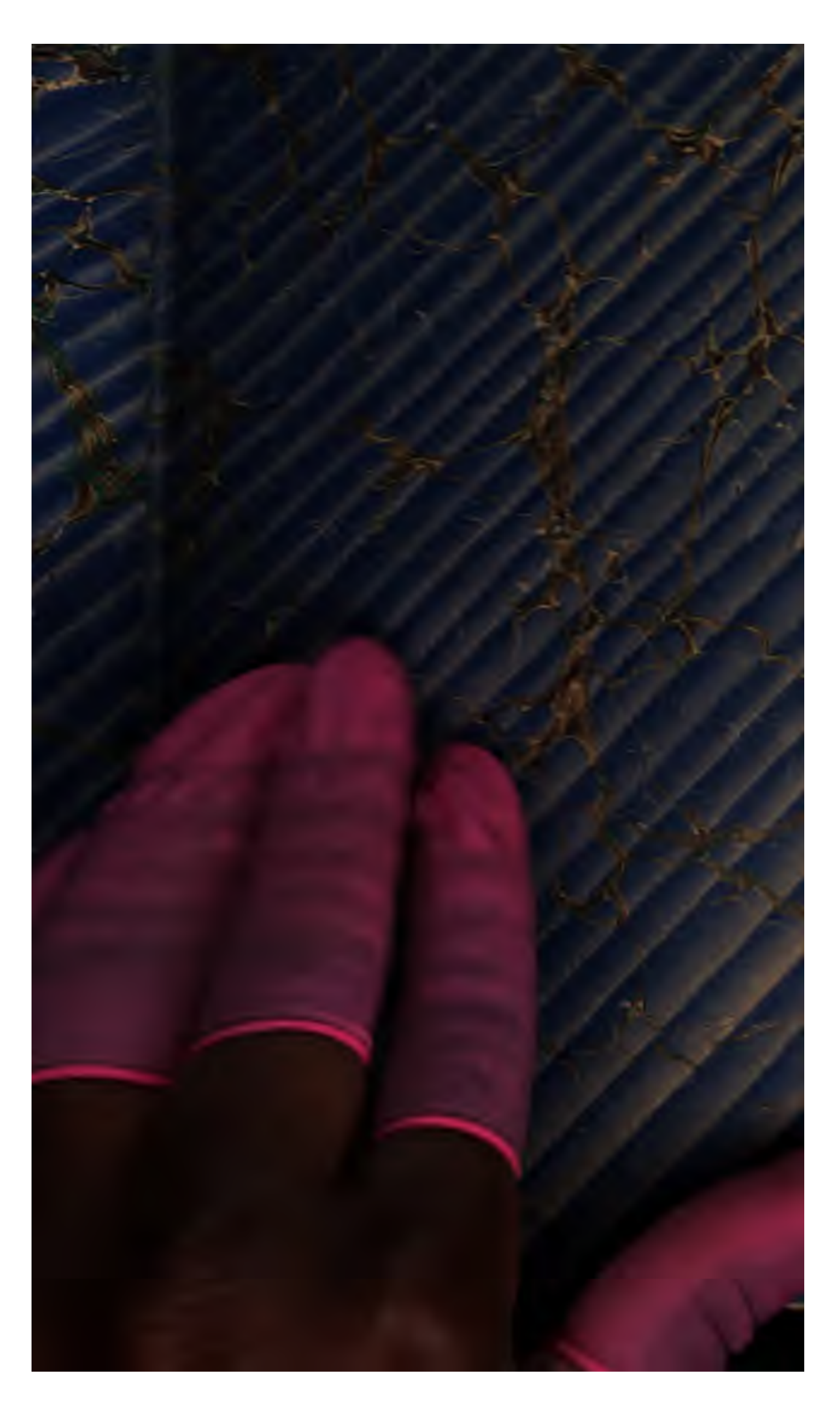



LIBRAIRIE GUÉNÉGAUD
15, RUE GUÉNÉGAUD
PARIS_VIE



ANNUAIRE

ADMINISTRATIF, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

POUR L'ANNÉE

1862.

ÉVREUX,

CANU, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE,

Rue Chartraine, 25.

—

1862.

ANNUAIRE

Administratif, Statistique et Historique

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

EN 1862.

La collection des Annuaires de l'Eure forme un ensemble d'un sérieux intérêt où se remarquent plusieurs travaux signés par des hommes considérables dans la science et dans l'administration, entr'autres par le savant et regrettable M. A. Le Prevost. Néanmoins le dernier Annuaire qui ait été publié date déjà de 1854.

M. JANVIER, Préfet de l'Eure, dont l'active et haute intelligence embrasse tout ce qui peut intéresser le beau département qu'il administre, a été frappé de cette lacune. Il a décidé que désormais l'Annuaire

paraîtrait régulièrement chaque année, et il a bien voulu nous charger de la rédaction de ce travail.

Nous le diviserons en trois parties : la première comprendra la nomenclature du personnel des grands corps de l'Etat et des administrations locales. La deuxième renfermera des travaux divers sur l'administration, la topographie, la statistique au point de vue départemental. La troisième enfin contiendra l'histoire des communes du département. Ce dernier travail demandera sans doute un grand nombre d'années; mais ceux qui portent intérêt aux études locales, et qui savent l'étendue des recherches qu'elles exigent, n'en seront point étonnés. Nous comptons sur leur sympathie, et nous recevrons avec reconnaissance les observations et les indications d'erreurs à rectifier ou de changements et d'additions à faire pour donner à cet ouvrage toute l'utilité dont il est susceptible.

Evreux, le 1er octobre 1861.

P.-F. L.

SOMMAIRE DU CALENDRIER POUR 1862.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.		QUATRE-TEMPS.
Nombre d'or..........	I	Les 12, 14 et 15 mars.
Epacte................	XXX	Les 11, 13 et 14 juin.
Cycle solaire..........	XXIII	Les 17, 19 et 20 septembre.
Indiction romaine......	V	Les 17, 19 et 20 décembre.
Lettre dominicale......	E	

FÊTES MOBILES.

Les Cendres.....	5 mars.	L'ASCENSION..	29 mai.
La Passion......	6 avril.	LA PENTECOTE	8 juin.
Les Rameaux....	13 avril.	La Trinité.....	15 juin.
PAQUES........	20 avril.	La Fête-Dieu...	19 juin.
Rogations...	26, 27 et 28 mai.	*L'Avent*........	30 nov.

FÊTES CONSERVÉES EN FRANCE

DANS LE COURS DE LA SEMAINE

(*Concordat du* 15 *juillet* 1801).

L'ASCENSION, fête mobile.	LA TOUSSAINT, le 1er nov.
L'ASSOMPTION, le 15 août.	NOEL, le 25 décembre.

COMMENCEMENT DES SAISONS.

Printemps	Le 20 mars,	à 8 h. 53 m. du soir.	Temps moyen de Paris.
Été.....	Le 21 juin,	à 5 h. 30 m. du soir.	
Automne..	Le 23 sept.	à 7 h. 36 m. du matin.	
Hiver....	Le 21 déc.	à 1 h. 29 m. du matin.	

PRINCIPALES ÉPOQUES POUR L'ANNÉE 1862.

Commencement du monde..............................	5862
Depuis le déluge......................................	4205
De la fondation de Rome, selon Varron................	2615
De la naissance de Jésus-Christ........................	1862
De la monarchie française..............................	1442

L'année 1278 des Turcs, commencée le 20 juillet 1861, finira le 8 juillet 1862.

ÉCLIPSES DE L'ANNÉE 1862.

Le 12 juin, éclipse de lune, invisible à Paris.
Le 27 juin, éclipse de soleil, invisible à Paris.
Le 21 novembre, éclipse de soleil, invisible à Paris.
Le 6 décembre, éclipse de lune, visible à Paris.
Le 21 décembre, éclipse de soleil, invisible à Paris.

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

POUR L'ANNÉE

1862.

ÉVREUX,

CANU, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE,

Rue Chartraine, 25.

—

1862.

AVRIL.

1	mardi	*s. Hugues, s. Valery.*
2	mercredi	s. François de Paule.
3	jeudi	s[e] Marie Egyptienne, *s. Richard, s. Herman.*
4	vendredi	s. Isidore, év., *s. Théodule.*
5	samedi	s. Vincent Ferrier, *s[e] Irène.*
6	DIMANCHE	PASSION, *s. Célestin (Célestine), s. Prudent.*
7	lundi	*s. Hégésippe, s. Clotaire.*
8	mardi	s. Gauthier.
9	mercredi	ss[es] Marie et Salomé, *s. Christian, s. Hugues.*
10	jeudi	*s. Fulbert.*
11	vendredi	s. Léon-le-Grand, pape.
12	samedi	*s. Jules.*
13	DIMANCHE	RAMEAUX, s[e] Herménegilde, mart., s. Justin, mart., *s[e] Ide (Ida).*
14	lundi	ss. Tiburce, Valérien et Maxime, mart., *s[e] Avoie.*
15	mardi	*s. Pierre Gonzalès.*
16	mercredi	s. Paterne, év.
17	jeudi	Jeudi-Saint, s. Anicet, pape, *s. Rodolphe.*
18	vendredi	Vendredi-Saint, *s. Parfait, s. Apollon.*
19	samedi	*s. Léon IX, pape, s. Timon, s. Hermogène.*
20	DIMANCHE	PAQUES, *s[e] Emma, s. Théotime.*
21	lundi	s. Anselme, év.
22	mardi	ss. Soter et Caïus, papes et mart.
23	mercredi	s. Georges, mart. (Georgette), *s. Adalbert, s. Fortunat.*
24	jeudi	s. Fidèle, mart.
25	vendredi	s. Marc, évang.
26	samedi	ss. Clet et Marcellin, mart., *s[e] Espérance.*
27	DIMANCHE	Quasimodo, s[e] Opportune, v[e], *s. Antime.*
28	lundi	s. Pierre, mart., *s. Prudence.*
29	mardi	s. Vital, mart., *s. Robert.*
30	mercredi	s. Adjutor, moine, *s. Eutrope.*

P. Q. le 7, à 0 h. 23 m. du soir. | D. Q. le 21, à 6 h. 12 m. du matin.
P. L. le 14, à 3 h. 7 m. du soir. | N. L. le 28, à 11 h. 36 m. du soir.

Les jours croissent de 58 m. le matin et de 44 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 5 h. 43 m. et se couche à 6 h. 48 m.
13 h. 54 m. de jour — 10 h. 6 m. de nuit.

ANNUAIRE

Administratif, Statistique et Historique

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

EN 1862.

La collection des Annuaires de l'Eure forme un ensemble d'un sérieux intérêt où se remarquent plusieurs travaux signés par des hommes considérables dans la science et dans l'administration, entr'autres par le savant et regrettable M. A. Le Prevost. Néanmoins le dernier Annuaire qui ait été publié date déjà de 1854.

M. JANVIER, Préfet de l'Eure, dont l'active et haute intelligence embrasse tout ce qui peut intéresser le beau département qu'il administre, a été frappé de cette lacune. Il a décidé que désormais l'Annuaire

MAI.

1	jeudi	s. Philippe et s. Jacques apôtre.
2	vendredi	s. Athanase, év., *s^e Zoé.*
3	samedi	Invention de la s^e Croix, ss. Alexandre, Juvénal et leurs Compagnons.
4	DIMANCHE	s^e Monique, *s. Sylvain.*
5	lundi	s. Pie V, pape, *s. Ange.*
6	mardi	s. Jean P.-L , *s^e Judith, s^e Prudence.*
7	mercredi	s. Stanislas, év., *s. Auguste, s^e Euphrosine.*
8	jeudi	Apparition de s. Michel, arch., *s. Désiré, s^e Aglaé.*
9	vendredi	s. Grégoire de Nazianze, év., *s^e Hermance.*
10	samedi	s. Antonin, év., ss. Gordien et Epimaque.
11	DIMANCHE	s^e Catherine de Sienne, v. s. Mamert, *s^e Palmyre.*
12	lundi	ss. Nérée et Achillée, mart. (Achille.)
13	mardi	*s. Servais.*
14	mercredi	s. Boniface, mart., *s. Pacôme, s^e Félice (Félicia).*
15	jeudi	*s^e Denise.*
16	vendredi	s. Jean Népomucène, *s. Honoré, s. Adam.*
17	samedi	s. Pascal, *s^e Giselle.*
18	DIMANCHE	s. Venant, mart., *s. Claude (Claudine), s^e Euphrasie, s. Eric.*
19	lundi	s. Pierre Célestin, pape, s^e Pudentienne, *s. Yves.*
20	mardi	s. Bernardin de Sienne, *s, Ethelbert.*
21	mercredi	s. Ubalde, év., *s^e Virginie.*
22	jeudi	*s^e Julie (Juliette, Julia), s. Emile.*
23	vendredi	s. Didier, év. et mart.
24	samedi	N.-D. Auxiliatrice, *ss. Donatien et Rogatien.*
25	DIMANCHE	ss. Mauxe et Vénérand, s. Urbain, *s. Humbert.*
26	lundi	ROGATIONS, s. Philippe de Néri, s. Eleuthère, *s. Béranger.*
27	mardi	s^e Marie-Madeleine de Pazzy, v.
28	mercredi	s. Grégoire VII, s. Germain de Paris.
29	jeudi	ASCENSION, *s. Maximin, s^e Théodosie.*
30	vendredi	s. Félix, pape, *s. Exupérance, s. Ferdinand.*
31	samedi	s^e Pétronille, *s^e Perrine.*

P. Q. le 7, à 3 h. 33 m. du matin.
P. L. le 13, à 11 h. 8 m. du soir.
D. Q. le 20, à 3 h. 47 m. du soir.
N. L. le 28, à 6 h. 15 m. du soir.

Les jours croissent de 39 m. le matin et de 40 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 4 h. 20 m. et se couche à 7 h. 33 m.
15 h. 13 m. de jour — 8 h. 47 m. de nuit.

FOIRES DE MAI.

1. Le Neubourg, *St-Philippe,* grains, chevaux, bestiaux, fourrage, fil, lin, étoffe.
1. Saint-André, *Mai,* grains, bestiaux.
2. Cormeilles, bestiaux, toile, laine.
7. Charleval, chevaux, bestiaux, etc.
9. Pont-de-l'Arche, *St-Grégoire,* bestiaux, mercerie.
10. Le Bec-Hellouin, *Saint-Nicolas,* chevaux, poulains, bestiaux, toile, mercerie.
15. La Croix-Saint-Leufroy, bestiaux, lin, fil, mercerie.
26. Thiberville, bestiaux, lin, fil, toile.
28. Nonancourt, bestiaux, laine, mercerie.
30. Conches, bestiaux, fer, fonte, clouterie.
31. Bourth, bestiaux, mercerie.
31. Bourgtheroulde, bestiaux, draperie.

Travaux agricoles et horticoles.

Semis du mois précédent, semis des œillets, du chanvre, du colza et du sarrasin, et, vers le 15, des choux-fleurs d'automne. Ebourgeonnement des arbres et de la vigne; greffe en fente et en couronne; sarclage et échardonnage des blés et autres céréales. — Tonte des bois, sortie et tonte des orangers; second labour de la vigne, hersage des pommes de terre. — Pâturage et pacage des moutons. — Semis des haricots; repiquer le céleri, les betteraves, choux et rutabagas; ligature des laitues pour les faire pommer. — Veiller à la sortie des essaims.

Fleurs. — Les soins à donner au jardin pendant ce mois sont les mêmes que ceux du mois dernier; il faut cependant y ajouter les arrosements. — On peut semer : balsamines, cuphea platycentra, erysimum de Marsall, giroflée grosse espèce et ses variétés, ketmie à grandes fleurs, lin à fleurs rouges, némophile à fleurs ponctuées, reine-marguerite. — On peut bouturer : datura arborea, jasmin d'Espagne, phlox à feuilles en croix, rose trémière, sauge à fleurs larges. — Les chrysanthèmes et les dahlias peuvent être mis en place à partir du 10 de ce mois.

JUIN.

1	DIMANCHE	*s. Pamphile, s. Probat.*
2	lundi	ss. Pothin, Blandine, etc., ss. Marcellin, Pierre et Erasme, *s^e Emilie.*
3	mardi	s^e Clotilde, s. *Isaac, s^e Olive.*
4	mercredi	s. François Caracciolo, *s. Optat.*
5	jeudi	*s. Boniface, s. Hildebrand.*
6	vendredi	s. Norbert, *s. Claude, s^e Pauline.*
7	samedi	*s. Jérémie, moine.*
8	DIMANCHE	PENTECOTE, s. Godard, év., s. Médard.
9	lundi	ss. Prime et Félicien, mart., *s^e Pélagie.*
10	mardi	s^e Marguerite, reine, *s. Landri, s. Evremont, s^e Diane.*
11	mercredi	Q. T. s. Barnabé, ap., *s. Elier.*
12	jeudi	s. Jean de S. Fagondet, s. Basilide, *s^e Olympe, s. Onuphre.*
13	vendredi	Q. T., s. Antoine de Padoue, *s. Fortuné.*
14	samedi	Q. T, s. Basile, év., *s^e Valère.*
15	DIMANCHE	TRINITÉ, ss. Guy, Modeste et Crescence, mart., s^e Léonide (*Léonie.*)
16	lundi	s. Jean-François Régis, ss. Cyr et Julitte, *s. Aurélien.*
17	mardi	*s. Avit, s^e Isaure, s. Manuel.*
18	mercredi	ss. Marc et Marcellin, mart., *s^e Marine, s. Amand, s. Léonce.*
19	jeudi	FÊTE-DIEU, s^e Julienne de Falconieri, v. ss. Gervais et Protais, *s^e Aline.*
20	vendredi	s. Latuin, év., s. Sylvère, pape, *s^e Florence.*
21	samedi	s. Leufroy, abbé, *s. Alban.*
22	DIMANCHE	s. Louis de Gonzague, s. Paulin, év., *s. Faron.*
23	lundi	*s. Jacob, s. Ethelred.*
24	mardi	s. Jean-Baptiste, *s^e Simplicie.*
25	mercredi	s. Guillaume, abbé, *s. Prosper, s. Maxime, s^e Fébronie.*
26	jeudi	OCT. FÊTE-DIEU, ss. Jean et Paul, mart., *s. Salvien.*
27	vendredi	*s^e Adèle, s. Fernand.*
28	samedi	s. Irénée, év.
29	DIMANCHE	ss. Pierre et Paul, ap.
30	lundi	Comm. de s. Paul, *s. Thibaut, s^e Lucine.*

P. Q. le 5, à 2 h. 52 m. du soir. | D. Q. le 19, à 3 h 20 m. du matin.
P. L. le 12, à 6 h. 26 m. du matin. | N. L. le 27, à 7 h. 3 m. du matin.

Les jours croissent jusqu'au 22 de 6 m. le matin et de 13 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 3 h. 58 m. et se couche a 8 h. 3 m.
16 h. 5 m. de jour — 7 h. 55 m. de nuit.

FOIRES DE JUIN.

3. Damville, *St-Barnabé,* grains, best., fourr., laine, étof., merc.
4. Les Andelys, *Ste-Clotilde,* chevaux, bestiaux, mercerie, etc.
9. Pont-Audemer, chevaux, bestiaux, cuir, toile, draperie, etc.
9. Montreuil-l'Argillé, bestiaux, lin, fil, étoffe.
9. Villiers-en-Désœuvre, bestiaux, draperie, mercerie.
10. Evreux, *Mardi de la Pentecôte,* chev, poulains, best., fourrage.
11. Bernay, *aux chiens,* chevaux, poulains, bestiaux, toile, froc
11. Bourg-Achard, *St-Barnabé,* chevaux, bestiaux, drap, fil, lin.
11. La Barre, *St-Barnabé,* bestiaux, laine, lin, fil, froc, etc.
13. Rugles, bestiaux, clouterie, mercerie.
14. Bourneville, *St-Onuphre,* chevaux, bestiaux, drap, fil, lin.
19. Amfreville-la-Campagne, bestiaux. — Brionne, bestiaux, draperie, mercerie. 19. — Chennebrun, bestiaux, etc.
24. Fresnelles (hameau de), commune de Boisemont, chevaux, bestiaux, draperie ; on y loue des moissonneurs.
24. Ivry-la-Bataille, *St-Jean-Baptiste,* best., cuir, lutherie, merc.
24. Le Neubourg, *St-Jean-Baptiste* (2 j.), grains, chev., ânes, best., lin, fil, étoffe; commerce considérable de laine et de toile.
24. Etrépagny, *St-Gervais,* chevaux, bestiaux, mercerie.
25. Ecos, *St-Eloi d'été,* chev., best., toile, rouennerie, mercerie.
25. Routot, *St-Jean,* bestiaux, lin, fil, drap.
26. Epaignes, chevaux, bestiaux, etc.
26. Lyons-la-Forêt, *St-Sacrement,* chev., best., menus obj. de mén.
28. St-Nicolas-de-Pont-St-Pierre, *St-Pierre,* bestiaux, mercerie.
29. Conches, *St.-Pierre,* chevaux, bestiaux, foin, fer, fonte, etc.
29. Montfort-sur-Risle, *St-Pierre,* bestiaux, lin, fil, toile.
29. Mainneville, chevaux, bestiaux.

Travaux agricoles et horticoles.

Fin des semis. On sème encore radis, navets, raiponces, laitues, navette du printemps, turneps, cardères et beaucoup de plantes potagères. — Pincer les branches et couper les extrémités des branches gourmandes. Ebourgeonnement des arbres et de la vigne, tontures, boutures et marcottes d'arbustes. Greffe en approche. — On rame les haricots ; on découvre les serres chaudes et on sort les plantes de la zone torride.

Fleurs. — Mêmes soins qu'en avril et mai : donner des tuteurs aux asters, dahlias, roses trémières ; palisser ou donner des rames aux plantes grimpantes, clématites, cobéas, convolvulus.

C'est le moment de semer : ancolies, buglose d'Italie, campanules, coqueloürdes, couronne impériale, croix de Jérusalem, digitales, giroflée grecque, monnaie du pape, muflier bicolore, œillet de poëte, oreille d'ours, pensée des jardins, phlox, pieds-d'alouette élevés, polémoine bleue, primevères, roses trémières.

ADM

DÉPA

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

POUR L'ANNÉE

1862.

ÉVREUX,

CANU, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE,

Rue Chartraine, 25.

—

1862.

SEPTEMBRE.

1	lundi	ss. Evêques d'Evreux, s. Gilles, abbé.
2	mardi	s. Étienne, roi, s. Antonnin, mart., *s. Calliste.*
3	mercredi	s. Césaire, év., s. Leu, év., *se Phœbé.*
4	jeudi	*se Rosalie, se Hermione, se Rosamunde.*
5	vendredi	Invention du corps de s. Taurin, *s. Bertin, s. Victorin.*
6	samedi	s. Laurent Justinien, év.; *s. Onésiphore, se Ève.*
7	DIMANCHE	*s. Cloud, se Reine.*
8	lundi	Nativité de N.-D., s. Adrien, mart., *s. Ammon.*
9	mardi	s. Gorgon, mart., *s. Omer.*
10	mercredi	s. Nicolas de Tolentin, *se Pulchérie.*
11	jeudi	s. Protus, mart., *s. Emilien.*
12	vendredi	*s. Raphaël, se Bonne.*
13	samedi	*s. Aimé, év., s. Maurille.*
14	DIMANCHE	Exaltation de la se Croix.
15	lundi	s. Nicomède, mart., *s. Valérien, s. Lubin.*
16	mardi	s. Corneille, s. Cyprien, mart., se Euphémie, mart., *se Lucie, se Edith.*
17	mercredi	Q. T., Les Stigmates de s. François, s. Lambert.
18	jeudi	s. Joseph de Cupertino, *se Stéphanie* (Fanny).
19	vendredi	Q. T., s. Janvier, év., *se Constance.*
20	samedi	Q. T., s. Eustache, mart., *se Candide.*
21	DIMANCHE	s. Matthieu, ap., *se Iphigénie.*
22	lundi	s. Thomas de Villeneuve, év., s. Maurice, mart., s. Lô, *se Aimée.*
23	mardi	s. Lin, pape, se Thècle, v.
24	mercredi	N.-D. de la Merci, *s. Germer.*
25	jeudi	s. Firmin, év., *se Euphrasine.*
26	vendredi	s. Cyprien et se Justine, mart.
27	samedi	s. Côme et s. Damien, mart.
28	DIMANCHE	s. Winceslas, mart., *s. Eustochie.*
29	lundi	s. Michel, archange.
30	mardi	s. Jérôme, doct.

P. Q. le 1, à 10 h. 28 m. du matin.
P. L. le 8, à 8 h. 6 m. du matin.
D. Q. le 16, à 4 h. 31 m. du matin.
N. L. le 23, à 9 h. 6 m. du soir.
P. Q. le 30, à 4 h. 18 m. du soir.

Les jours décroissent de 42 m. le matin et de 61 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 5 h. 37 m. et se couche à 6 h. 13 m.

13 h. 36 m. de jour — 10 h. 24 m. de nuit.

ANNUAIRE

Administratif, Statistique et Historique

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

EN 1862.

La collection des Annuaires de l'Eure forme un ensemble d'un sérieux intérêt où se remarquent plusieurs travaux signés par des hommes considérables dans la science et dans l'administration, entr'autres par le savant et regrettable M. A. Le Prevost. Néanmoins le dernier Annuaire qui ait été publié date déjà de 1854.

M. JANVIER, Préfet de l'Eure, dont l'active et haute intelligence embrasse tout ce qui peut intéresser le beau département qu'il administre, a été frappé de cette lacune. Il a décidé que désormais l'Annuaire

OCTOBRE.

1	mercredi	s. Remi, év.
2	jeudi	ss. Anges gardiens, s. Léger, év.
3	vendredi	*s. Gérard, s^e Romaine.*
4	samedi	s. François d'Assise (Frank, Francisque, Francis), *s^e Aure.*
5	Dimanche	s. Placide, mart., *s^e Flavie, s^e Tullie.*
6	lundi	s. Bruno, s^e Foi.
7	mardi	s. Marc, pape, s. Serge, *s^e Justine.*
8	mercredi	s^e Brigitte, s. Evode.
9	jeudi	ss. Denis, Rustique et Eleuthère, mart.
10	vendredi	s. François de Borgia, *s. Gédéon.*
11	samedi	s. Nigaise, m., *s^e Gomer, s^e Placidie, s. Gusman.*
12	Dimanche	*s. Séraphin, s. Vilfrid.*
13	lundi	s. Edouard, roi, *s. Théophile.*
14	mardi	s. Calixte, pape et mart., s. Just. *s^e Fortunée, s. Céleste.*
15	mercredi	s^e Thérèse (Thérésa).
16	jeudi	*s. Gal, s. Bertrand, s. Dieudonné.*
17	vendredi	s^e Hedwige, veuve, *s. Florentin, s^e Artémise.*
18	samedi	s. Luc, évangéliste, *s. Athénodore.*
19	Dimanche	s. Aquilin, év. *s. Amable, s. Savinien.*
20	lundi	s. Jean Cantius.
21	mardi	s. Pierre-d'Alcantara, s. Hilarion, s^e Ursule, *s^e Céline (Célina).*
22	mercredi	s. Mellon, év.
23	jeudi	Le saint Rédempteur, s. Romain, *s. Gratien, s. Albin.*
24	vendredi	s. Raphaël, archange, s. Magloire.
25	samedi	s. Chrysanthe, s^e Darie, m., ss. Crépin et Crépinien.
26	Dimanche	s. Evariste, pape.
27	lundi	*s. Armand.*
28	mardi	ss. Simon et Jude, apôtres, *s. Alfred.*
29	mercredi	*s. Maximilien, s. Narcisse.*
30	jeudi	*s. Lucain, s^e Zénobie.*
31	vendredi	s. Quentin, *s^e Exupérie.* (Vigile-Jeûne.)

P. L. le 7, à 8 h. 54 m. du soir.
D. Q. le 15, à 11 h. 51 m. du soir.
N. L. le 23, à 7 h. 45 m du matin.
P. Q. le 29, à 11 h. 53 m. du soir.

Les jours décroissent de 47 m. le matin et de 59 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 6 h. 21 m. et se couche à 5 h. 10 m.
10 h. 47 m. de jour — 13 h. 13 m. de nuit.

FOIRES D'OCTOBRE.

1. Les Ventes, *St-Remi,* bestiaux.
4. Verneuil, *St-Denis,* chevaux, bestiaux, instruments aratoires, étoffe.
6. Etrépagny, *St-Michel,* bestiaux.
7. Gaillon, bestiaux, draperie, mercerie.
9. La Barre, *St-Denis,* bestiaux, chanvre, lin, quincaillerie.
9. Brionne, *St-Denis,* grains, bestiaux.
14. Beuzeville, *St-Eugène,* chevaux, bestiaux, lin, fil.
15. La Croix-Saint-Leufroy, chevaux, bestiaux.
16. Lyons-la-Forêt, grains, bestiaux.
17. Broglie, *St-Luc,* bestiaux étoffe, lin, fil.
18. Gisors, *St-Luc,* grains, chevaux, bestiaux, quincaillerie, lingerie, draperie, nouveautés, bijouterie, coutellerie, bimbelotterie, chaussures.
18. Harcourt, *St-Luc,* bestiaux, étoffes.
18. Nonancourt, *St-Luc,* bestiaux, laine.
18. Thiberville, *St-Luc,* bestiaux, toile, lin, fil.
27. Beaumesnil, bestiaux, draperie, rouennerie.
28. Montfort-sur-Risle, *St-Simon et St-Jude,* bestiaux, toile, lin, fil.
28. Breteuil, *St-Simon,* bestiaux quincaillerie, clouterie, chanvre, lin.

Travaux agricoles et horticoles.

Transplantation des semis des mois précédents; séparation des marcottes; plantation des jacinthes, narcisses, jonquilles, tulipes, renoncules. On sème les mâches, les épinards. Maturité des pommes de reinette; récolte des fruits tardifs à pépins; rentrée des orangers; récolte du houblon, du gland.—Labours préparatoires; donner les derniers labours aux terres fortes et humides. Bottelage des foins; rentrée des moutons dans les étables; cueillette des derniers fruits de l'automne; récolte du chanvre mâle, des pommes à cidre. — Vendange des raisins.— Récolte des faines et des châtaignes.

Fleurs.— L'entretien du jardin devient pendant ce mois assez difficile, car les feuilles commencent à tomber. Les tiges des plantes vivaces qui ont cessé de fleurir doivent être coupées. Les plates-bandes doivent être fumées et labourées. afin d'y planter de suite: campanules, œillets de poète, muffles de veau, scabieuses, valérianes, etc. On met en terre tous les oignons à fleurs. On remet en pot les fuchsias placés en pleine terre pendant l'été. Comme dans le mois précédent, on multiplie un très-grand nombre de plantes.

NOVEMBRE.

1	samedi	TOUSSAINT, *s. Bénigne.*
2	DIMANCHE	s. Vigor.
3	lundi	Les Morts, *s. Marcel, s. Hubert, s^e Sylvie.*
4	mardi	s. Charles Borromée, év. (Caroline, Coralie), ss. Vital et Agricole.
5	mercredi	*s. Zacharie,* pape.
6	jeudi	s. Léonard.
7	vendredi	*s. Florent, s. Ernest, s^e Amaranthe.*
8	samedi	s. Godefroy.
9	DIMANCHE	Dédicace de s. Sauveur, s. Théodore, s. Ursin, *s. Mathurin.*
10	lundi	s. André Avellin, s. Typhon.
11	mardi	s. Martin, év., s. Menne.
12	mercredi	s. Martin, pape et mart., *s. René, s^e Estelle.*
13	jeudi	s. Didace.
14	vendredi	s. Brice, év.
15	samedi	s^e Gertrude, v., s. Maclou (s. Malo), *s. Eugène, s. Léopold.*
16	DIMANCHE	*s. Edme.*
17	lundi	s. Grégoire Thaumaturge, s. Aignan.
18	mardi	Dédicace de s. Pierre et s. Paul, *s^e Aude.*
19	mercredi	s^e Elisabeth de Hongrie (Elisa, Babet), s. Ponthien.
20	jeudi	s. Félix de Valois, *s. Edmond, s. Octave.*
21	vendredi	Présentation de N.-D., *s. Columban.*
22	samedi	s^e Cécile (Cécilia).
23	DIMANCHE	s. Clément, pape et mart. (Clémence), *s^e Félicité.*
24	lundi	s. Jean de la Croix, s. Chrysogone, *s^e Flore (Florine, Florestine).*
25	mardi	s^e Catherine, v. et mart.
26	mercredi	s. Pierre d'Alexandrie, *s^e Victorine, s. Philéas, s. Conrad.*
27	jeudi	s. Maxime.
28	vendredi	*s. Sosthène.*
29	samedi	s. Saturnin.
30	DIMANCHE	AVENT, s. André, apôtre.

P. L. le 6, à 0 h. 58 m. du soir. — N. L. le 21, à 6 h. 23 m. du soir.
D. Q. le 14, à 6 h. 19 m. du soir. — P. Q. le 28, à 10 h. 11 m. du matin.

Les jours décroissent de 43 m. le matin et de 35 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 10 m. et se couche à 4 h. 19 m.

9 h. 7 m. de jour — 14 h. 53 m. de nuit.

FOIRES DE NOVEMBRE.

2. Pacy-sur-Eure, *les Morts*, chevaux, bestiaux (génisses et moutons principalement), mercerie.
2. La Ferrière-sur-Risle, *les Morts*, bestiaux, étoffe.
3. Les Andelys, chevaux, bestiaux, instruments aratoires.
5. Le Neubourg, chevaux, bestiaux, étoffe, fil.
6. Chennebrun, bestiaux, ferronnerie.
8. Mainneville, bestiaux, mercerie.
9. Bourg-Achard, *St-Martin d'hiver*, bestiaux, draperie, toile.
11. Louviers, *St-Martin d'hiver*, chevaux, bestiaux, arbres, quincaillerie.
11. Nonancourt, *St-Martin d'hiver*, bestiaux, laine.
11. Lieurey, *St-Martin d'hiver*, bestiaux, laine, toile.
17. Charleval, chevaux, bestiaux, rouennerie.
17. Verneuil, *Ste-Cécile*, bestiaux, instruments aratoires, étoffe.
25. Bourgtheroulde, *Ste-Catherine*, bestiaux, fil, lin, toile.
25. Damville, *Ste-Catherine*, bestiaux, étoffe, oignon.
25. Folleville, *Ste-Catherine*, chevaux, poulains, bestiaux, mercerie.
25. Pont-de-l'Arche, *Ste-Catherine*, bestiaux, mercerie.
25. Montreuil, *Ste-Catherine*, bestiaux, étoffe, lin, fil.
25. Rugles, *Ste-Catherine*, bestiaux, oignon, clouterie, épingles.
30. La Neuve-Lyre, *St-André*, bestiaux, clouterie, mercerie.
30. Le Bec-Hellouin, *St-André*, chevaux, poulains, bestiaux, toile.

Travaux agricoles et horticoles.

Couches d'hiver en serres chaudes; couches de champignons et de chicorée dans les caves; transplantation du céleri dans des tranchées profondes. Abriter les jeunes légumes. Semis des plantes délicates et des climats chauds; on les entoure de paille et de fumier; semis d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes. — Exécuter les labours d'hiver, réparer les chemins. — Coupe des bois; récolte des nèfles, et des pommes d'api. — Semis des plantes hâtives. — Plantation d'automne des arbres fruitiers et d'ornement. — Récolte des dernières semences.

Fleurs. — Supprimer toutes les plantes qui ont péri; couvrir les plantes vivaces.

Les arbrisseaux et arbustes d'ornement devront être plantés dans ce mois, c'est le meilleur moment.

Les oignons à fleurs et les griffes qui n'auraient pas été mis en terre le mois dernier devront être plantés au plus vite.

DÉCEMBRE.

1	lundi	s. Eloi, év., *s. Philarète.*
2	mardi	s^e Bibiane, *s^e Aurélie.*
3	mercredi	s. François-Xavier, *s. Claudien.*
4	jeudi	s. Pierre Chrysologue, s^e Barbe.
5	vendredi	s. Sabas, abbé.
6	samedi	s. Nicolas, év. (Nicole), s. Léonce.
7	DIMANCHE	s. Ambroise, év., *s^e Fare.*
8	lundi	Immaculée Conception.
9	mardi	*s^e Léocadie, s^e Gorgonie, s. Enguerrand.*
10	mercredi	N.-D. de Lorette, s. Melchiade, *s^e Valère (Valérie), s^e Eulalie.*
11	jeudi	s. Damase, pape, *s. Daniel.*
12	vendredi	*s. Maxence, s. Corentin, s. Valery.*
13	samedi	s^e Lucie (Luce, Lucile), *s. Aubert, s. Josse.*
14	DIMANCHE	*s. Arsène.*
15	lundi	*s. Mesmin, s. Faustin.*
16	mardi	s. Eusèbe, év., *s^e Adélaïde (Délia), s^e Blanche, s^e Albine.*
17	mercredi	Q. T., *s. Lazare, s^e Yolande.*
18	jeudi	L'Attente de l'Enfantement de N.-D., *s. Gatien.*
19	vendredi	Q. T., *s. Timothée, s. Timoléon.*
20	samedi	Q. T. *s. Philogone.*
21	DIMANCHE	s. Thomas, apôtre.
22	lundi	*s. Honorat.*
23	mardi	*s^e Victoire.*
24	mercredi	Vigile jeûne, *s. Delphin (Delphine), s. Elmire.*
25	jeudi	NOEL, s^e Anastasie.
26	vendredi	s. Etienne (*Stéphane, Stéphanie.*)
27	samedi	s. Jean, apôtre.
28	DIMANCHE	Les ss. Innocents.
29	lundi	s. Thomas de Cantorbéry, martyr, s. Evroult, *s. Trophime, s. David, s^e Eléonore.*
30	mardi	*s. Sabin, év., s. Roger.*
31	mercredi	s. Sylvestre, s^e Colombe.

P. L. le 6, à 7 h. 47 m. du matin. N. L. le 21, à 5 h. 13 m. du matin.
D. Q. le 14, à 10 h. 41 m. du matin. P. Q. le 27, à 11 h. 53 m. du soir.

Les jours décroissent de 11 m. le matin et de 4 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 49 m. et se couche à 4 h. 2 m.

8 h. 13 m. de jour. — 15 h. 47 m. de nuit.

FOIRES DE DÉCEMBRE.

1. Ecos, *St-Eloi d'hiver*, chevaux, bestiaux, draperie, rouennerie, coutellerie.
6. Evreux, *St-Nicolas* (2 jours), chevaux, poulains, ânes, bestiaux (porcs principalement), pommes à cidre, oignons, étoffe, bonneterie, rouennerie, commerce considérable d'arbres fruitiers et d'agrément.
6. La Barre, *St-Nicolas,* bestiaux, lin, chanvre, fil.
8. Beaumont-le-Roger, *St-Nicolas,* chevaux, bestiaux, toile, bonneterie.
19. Broglie, *Noël,* bestiaux, étoffe, lin, fil.
21. Cormeilles, *St-Thomas,* bestiaux, lin, fil, toile, laine.
21. Grossœuvre, *St-Thomas,* bestiaux.
26. Conches, *St-Etienne,* bestiaux, foin, fer, fonte, clouterie.
26. Vernon, *St-Etienne,* bestiaux, draperie.
26. Saint-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre, *St-Nicolas,* chevaux, bestiaux, arbres, etc.

Travaux agricoles et horticoles.

Continuer les labours si la saison le permet. Commencer le battage des grains. Finir d'engraisser les porcs qu'on doit tuer à Noël, et qu'on sale de suite. Continuer la plantation des arbres fruitiers à pépin. Première taille du pommier et du poirier.— Couches sous vitraux. — Transplantation; abritage; préparation des pépinières. — On met des amandes en terre pour germer. — Récolte des navets et des turneps. — On profite des beaux jours pour faire sortir les moutons. — Couvrir les ruches de surtouts; on doit pourtant ménager quelques issues à l'air, et laisser libre la porte d'entrée du guichet.

Fleurs.—Les travaux pendant ce mois sont à peu près nuls. Lorsque la température sera douce et le temps beau, on pourra donner un léger labour aux plates-bandes et aux massifs.

FOIRES DES PAYS VOISINS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

JANVIER.

2. La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). 11. Gacé (Orne). 14. Gournay (Seine-Inférieure).

FÉVRIER.

1. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 2. Magny (Seine-et-Oise). 11. Laigle (Orne), Gournay (Seine-Inférieure). 20. Rouen (15 jours).

MARS.

5. Châteauneuf (Eure-et-Loir), Houdan (Seine-et-Oise), Lisieux (Calvados). 11. Gournay (Seine-Inférieure). 15. Gacé (Orne). 26. Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir), Lillebonne (Seine-Inférieure). 27. Caudebec (Seine-Inférieure), Moulin-la-Marche (Orne). 28. Honfleur (Calvados). 31. Fervaques (Calvados).

AVRIL.

3. La Bouille (Seine-Inférieure). 7. Elbeuf (Seine-Inférieure), (8 jours), Beaumont-en-Auge (Calvados). 8. Gournay (Seine-Inférieure). 15. Notre-Dame-de-Courson (Calvados), Le Sap (Orne). 17. Lisieux (Calvados). 22. Duclair (Seine-Inférieure), Laigle, Vimoutiers (Orne). 26. Touques (Calvados).

MAI.

1. Courtonne-la-Ville (Calvados), Magny, Septeuil (Seine-et-Oise). 3. Brezolles, Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), Ry (Seine-Inférieure). 5. Pont-l'Évêque (Calvados). 7. Mantes (Seine-et-Oise). 11. Chartres (10 jours). 12. Chaumont (Oise). 13. Lillebonne, Gournay (Seine-Inférieure). 17. Gacé (Orne). 20. Blangy (Calvados). 28. Beaumont-en-Auge (Calvados), Rouen.

JUIN.

1. La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). 2. Pont-l'Evêque (Calvados). 8. Equemanville (Calvados). 9. Dreux (Eure-et-Loir). 10. Gournay (Seine-Inférieure). 11. Lisieux (Calvados), 8 jours.

14. Vimoutiers (Orne). 16. Senonches (Eure-et-Loir). 17. La Roche-Guyon (Seine-et-Oise). 19. La Ferté-Fresnel (Orne). 20. Rouen (15 jours). 21. Anet (Eure-et-Loir). 24. Duclair (Seine-Inférieure). 26. Dammartin (Seine-et-Oise), Moulin-la-Marche (Orne). 28. Gacé (Orne). 29. Grand-Quevilly (Seine-Inférieure). 30. Lisieux (Calvados).

JUILLET.

1. Laigle (Orne). 2. Orbec (Calvados), Châteauneuf (Eure-et-Loir). 4. Dammartin (Seine-et-Oise). 5. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 7. Dreux (Eure-et-Loir), Pont-l'Evêque (Calvados). 8. Gournay (Seine-Inférieure). 10. Elbeuf (Seine-Inférieure), 3 j. 17. La Rivière-Saint-Sauveur (Calvados) 12 jours. La Bouille (Seine-Inférieure). 19. Caudebec (Seine-Inférieure). 22. Touques (Calvados). 23. Mantes (Seine-et-Oise) 3 jours. 24. Saint-Julien-sur-Calonne (Calvados). 26. Gacé (Orne), Houdan (Seine-et-Oise).

AOUT.

1. Lisieux (Calvados). 12. Gournay (Seine-Inférieure). 24. Chartres (3 jours).

SEPTEMBRE.

1. Dreux (Eure-et-Loir), 3 jours, Elbeuf (Seine-Inférieure), 8 jours, Mantes (Seine-et-Oise), Vimoutiers (Orne). 5. Laigle (Orne). 6. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), Saint-Julien-de-Mailloc (Calvados). 8. Chartres (10 jours). 9. Gacé (Orne). Gournay (Seine-Inférieure). 10. Oissel (Seine-Inférieure). 14. Blangy (Calvados), Ry (Seine-Inférieure). 15. Gournay (Seine-Inférieure), 8 jours. 17. Mantes (Seine-et-Oise), Lillebonne (Seine-Inférieure). 18. Anet (Eure-et-Loir). 20. Caudebec (Seine-Inférieure). 21. Houdan (Seine-et-Oise). 22. La Feuillie (Seine-Inférieure. 29. Magny (Seine-et-Oise), Senonches (Eure-et-Loir). 30. Pont-l'Evêque (Calvados).

OCTOBRE.

1. Orbec (Calvados). 2. La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). 6. Fervaques (Calvados). 8. Lillebonne (Seine-Inférieure). 9. Dreux (Eure-et-Loir), Mantes (Seine-et-Oise. 10. Duclair (Seine-Inférieure), Honfleur (Calvados). 11. Serifontaine (Oise), 3 jours. 14. Gournay (Seine-Inférieure). 16. Lisieux (Calvados). 21. Meulles

(Cavados). 23. Rouen (15 jours). 25. Moulin-la-Marche (Orne), Moyaux (Calvados).

NOVEMBRE.

2. Le Sap (Orne), 3 jours. 7. Orbec (Calvados). 11. Dammartin (Seine-et-Oise, Gournay (Seine-Inférieure), Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 12. Laigle (Orne), Pont-l'Evêque (Calvados). 25. Honfleur (Calvados), 15 jours. 27. La Ferté-Fresnel (Orne). 30. La Bosse (Oise), Brezolles (Eure-et-Loir).

DÉCEMBRE.

2. La Roche-Guyon (Seine-et-Oise) 3. Mantes (Seine-et-Oise). 6. Chaumont (Oise), L'Hôtellerie (Calvados). 9. Gournay (Seine-Inférieure). 22. Saint-Martin-de-Pontchardon (Orne), 2 jours. 25. Touques (Calvados).

PREMIÈRE PARTIE.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande, marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE (Marie) DE GUZMAN, comtesse de Teba, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

LE PRINCE IMPÉRIAL (Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph), né le 16 mars 1856.

FAMILLE IMPÉRIALE.

MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San-Donato, cousine de l'Empereur.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né le 9 septembre 1822, marié le 30 janvier 1859 à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, née le 2 mars 1843, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS.

Autriche. — FRANÇOIS-JOSEPH Ier, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, né le 18 août 1830.

Bavière. — MAXIMILIEN II (Joseph), roi, né le 28 novembre 1811.

Belgique. — LÉOPOLD (Georges-Chrétien-Frédéric), roi, né le 16 décembre 1790.

Brésil. — Dom PEDRO DE ALCANTARA, empereur, né le 2 décembre 1825.

Danemarck. — FRÉDÉRIC VII (Charles-Chrétien), roi, né le 6 octobre 1808.

Espagne. — ISABELLE II (Marie-Louise), reine, née le 10 octobre 1830.

Etats-Romains.—PIE IX (Mastaï-Ferretti), pape, né à Sinigaglia le 13 mai 1792.

Grande-Bretagne et Irlande. — VICTORIA Ire (Alexandrine), reine, née le 24 mai 1819.

Grèce. — OTHON (Frédéric-Louis), roi, né le 1er juin 1815.

Hanovre. — GEORGES V, roi, né le 27 mai 1819.

Italie. — VICTOR-EMMANUEL II, né le 14 mars 1820.

Pays-Bas. — GUILLAUME III, roi, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, né le 19 janvier 1817.

Portugal. — Dom LOUIS Ier, fils de feu dona Maria, né le 31 octobre 1838.

Prusse. — GUILLAUME IV, roi, né le 22 mars 1797.

Russie. — ALEXANDRE II (Nicolaewitch), empereur de toutes les Russies, né le 29 avril 1818.

Sardaigne. — Voyez *Italie.*

Saxe. — JEAN, roi, né le 12 décembre 1801.

Suède et Norwège. — CHARLES XV, roi, né le 3 mai 1826.

Turquie. — ABD-UL-AZIZ-KHAN, sultan, né le 9 février 1830.

Wurtemberg. — GUILLAUME Ier (Frédéric-Charles), né le 27 septembre 1781.

MAISON DE L'EMPEREUR.

MINISTRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. le M^al^ VAILLANT (G ✱), Sénateur, Membre du Conseil privé, Grand-Maréchal du Palais, *Ministre de la Maison de l'Empereur.*

M. GAUTHIER (C ✱), Conseiller d'Etat, *Secrétaire général du Ministère de la Maison de l'Empereur.*

GRAND-AUMONIER.

S. Em. Mgr le C^al^ MORLOT (C ✱), Archevêque de Paris, Sénateur, Membre du Conseil privé, *Grand-Aumônier.*

Mgr MENJAUD, (C ✱), Archevêque de Bourges, *Premier Aumônier.*

Mgr Tirmarche ✻, Evêque d'Adras, *Second Aumônier.*

M. l'Abbé Deveze ✻, *Vicaire-Général.*

M. l'Abbé Mullois,
M. l'Abbé Versini,
M. l'Abbé Liabeuf,
M. l'Abbé Laine, chargé des fonctions curiales, } *Chapelains.*

M. l'Abbé Ouin-Lacroix, *Secrétaire-Général.*

M. l'Abbé de Cuttoli, *Maître des Cérémonies de la Chapelle.*

M. l'Abbé Allain, Prêtre, *Sacristain de la Chapelle.*

GRAND-MARÉCHAL DU PALAIS.

S. Exc. le Mal VAILLANT (G ✻), Sénateur, Membre du Conseil privé, *Grand-Maréchal du Palais.*

M. le Gal de division Rollin (G O ✻), *Adjudant général du Palais.*

PRÉFETS DU PALAIS.

M. le Bon de Montbrun ✻.
M. le Bon de Vareigne du Bourg ✻.
M. de Valabregue de Lawoestine ✻.
M. le Bon Morio de l'Isle ✻.

PREMIER MARÉCHAL-DES-LOGIS SURINTENDANT DES PALAIS IMPÉRIAUX.

M. le Cte Lepic (C ✻), Aide-de-camp de l'Empereur.

MARÉCHAUX-DES-LOGIS.

M. le Bon Emile Tascher de la Pagerie ✻.
M. Oppermann (O ✻).

Palais des Tuileries et du Louvre.

M. le Gal Lechesne (G O ✻), *Gouverneur.*

Palais de Saint-Cloud.

M. le Cel Thiéron (C ✻), *Gouverneur*, Député.

GRAND-CHAMBELLAN,

S. Exc. M. le Duc DE BASSANO (G O ✻), Sénateur, *Grand-Chambellan.*

PREMIER CHAMBELLAN.

M. le C[te] BACIOCCHI (C ✻), *Surintendant des spectacles de la Cour et des Théâtres impériaux, de la Musique de la Chapelle et de la Chambre.*

CHAMBELLANS.

M. le Duc de Tarente (O. ✻), Député.
M. le V[te] Olivier de Walsh ✻.
M. le M[is] de Gricourt (O ✻).
M. le M[is] de Chaumont-Quitry ✻, Député.
M. le M[is] de Conegliano ✻, Député.
M. le B[on] de Bulach ✻.
M. le V[te] de Laferrière (O ✻).
M. le C[te] Roger de Riencourt.
M. le V[te] Georges d'Arjuzon.

CHAMBELLANS HONORAIRES.

M. le C[te] de Villeneuve de Chenonceaux (O ✻), Sénateur.
M. le C[te] de Labedoyère ✻, Sénateur.
M. le M[is] de Latour-Maubourg ✻, Député.
M. le C[te] de Nieuwerkerke (C ✻), Dir. gén. des musées imp., intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur.
M. le C[te] de Champagny (J-P) ✻, Député.
M. le C[te] de Las Cases ✻, Député.
M. le C[te] Henri de la Bourdonnaye-Coetcondec.
M. le C[te] de la Poeze.
M. le M[is] de Cadore (O ✻).
M. Thoinnet ✻, Député.
M. le M[is] Visconti-Ajmi.
M. le B[on] Solignac.

CABINET DE L'EMPEREUR.

M. Mocquard (C ✻), secrétaire de l'Empereur, *Chef du Cabinet.*

M. de Dalmas (O ✻), *Sous-Chef du Cabinet,* Député.

SERVICE DES DONS ET SECOURS [1].

M. le docteur Conneau (C ✻), *Directeur.*

M. Peupin ✻, *Directeur-adjoint.*

GRAND-ÉCUYER.

N...., *Grand-Ecuyer.*

[1] Les bureaux du service des dons et secours sont situés rue Saint-Honoré, 216.

PREMIER ÉCUYER.

M. le G[al] FLEURY (G ✵), Aide-de-camp de l'Empereur, *Directeur général des Haras.*

ÉCUYERS.

M. Bachon (O ✵).
M. le B[on] Bourgouin ✵.
M. le C[te] d'Aygues-Vives ✵.
M. de Grammont.
M. le B[on] Lejeune ✵.
M. le C[te] de Castelbajac.
M. Davilliers (O ✵).
M. le M[is] de Caux.
M. le M[is] de la Tour-du-Pin-Montauban.

ÉCUYER HONORAIRE.

M. de Burgh.

ÉCUYER INSPECTEUR.

M. le C[te] d'Aure (O ✵).

GRAND-VENEUR.

S. Exc. M. le M[al] MAGNAN (G ✵), Sénateur, *Grand-Veneur.*

PREMIER VENEUR.

M. le P[ce] DE LA MOSKOWA (C ✵), Sénateur, Aide-de-camp de l'Empereur.

COMMANDANT DES CHASSES A TIR.

M. le Marquis de Toulongeon (C ✵), Aide-de-camp de l'Empereur.

LIEUTENANTS DE VÈNERIE.

M. le B[on] Lambert ✵.
M. le M[is] de Latour-Maubourg ✵, Député.

LIEUTENANT DES CHASSES A TIR.

M. le B[on] Delage (O ✵)

GRAND-MAITRE DES CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le Duc DE CAMBACÉRÈS (G O ✻), Sénateur, *Grand-Maître des Cérémonies.*

PREMIER MAITRE DES CÉRÉMONIES.

M. le C[te] Rodolphe D'ORNANO (O ✻), Député.

INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS, MAITRES DES CÉRÉMONIES.

M. Fenillet de Conches (C ✻) | M. le B[on] de Lajus (O ✻).

AIDES DES CÉRÉMONIES, SECRÉTAIRES A L'INTRODUCTION DES AMBASSADEURS.

M. Jules Lecocq ✻. | M. le B[on] Sibuet.

TRÉSORIER GÉNÉRAL DE LA COURONNE.

M. BURE (O ✻).

Trésorier de la Cassette.

M. Charles Thélin ✻.

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. AUBER (C ✻), membre de l'Institut, *Directeur.*

M. Allary,
M. Labarre, } *Pianistes accompagnateurs.*

SERVICE DE SANTÉ PRÈS LL. MM.

M. le Docteur CONNEAU (C ✻), *Premier Médecin de l'Empereur.*

Médecins et Chirurgiens ordinaires.

M. Andral (C ✻).
M. Rayer (C ✻).
M. Jobert de Lamballe (C ✻)
M. le B[on] Hip. Larrey (C ✻).
M. Corvisart (O ✻).

Chirurgien-Accoucheur.

M. le B[on] Paul Dubois (C ✻).

Médecins et Chirurgiens consultants.

M. Levy (C ✻).
M. Bouillaud (O ✻).
M. Cloquet (C ✻).
M. Velpeau (C ✻).
M. Vernois (O ✻).
M. Mélier (C ✻).
M. Alquié (C ✻).
M. Lehéritier ✻.
M. Tardieu (O ✻).

Médecins et Chirurgiens par quartier.

M. Delaroque fils ✻.
M. Tenain ✻.
M. Longet (O ✻).
M. Boulu ✻.
M. Arnal (O ✻).
M. de Pietra Santa ✻.
M. Maffei.
M. Davaine ✻.

Médecin ordinaire du Prince Impérial.

M. Barthez ✻.

Chirurgien-Dentiste.

M. Évans.

Médecin-Dentiste honoraire.

M. Talma.

Premier Pharmacien.

M. Acar ✻.

MAISON MILITAIRE.

S. Ex. M. le M[al] VAILLANT (G ✻), Sénateur, Membre du Conseil privé, Grand-Maréchal du Palais, *Ministre de la Maison de l'Empereur.*

M. Rolin (G O ✻), Général de division, *Adjudant-général du Palais.*

AIDES-DE-CAMP DE L'EMPEREUR.

M. le Cte Roguet (G O ✱), Sénateur,	
M. le Cte de Goyon (G ✱),	
M. de Failly. (G O ✱),	
M. le Cte de Montebello (G O ✱),	Généraux de division.
M. Le Boeuf (G O ✱),	
M. Frossard (G O ✱),	
M. Mollard (G O ✱),	
M. le Bon de Béville (C ✱),	
M. le Pce de la Moskowa (C ✱), Sénateur,	Généraux de brigade.
M. Fleury (G O ✱),	
M. de Waubert de Genlis (C ✱),	
M. Castelnau (C ✱),	
M. le Mis de Toulongeon (C ✱),	Colonels d'état-major.
M. le Cte Lepic (C ✱),	
M. le Cte Reille (O ✱),	
M. Favé (O ✱), Colonel d'artillerie,	

CHEF DU CABINET TOPOGRAPHIQUE DE L'EMPEREUR.

M. le Bon de Béville (C ✱), Général de brigade, Aide-de-Camp de l'Empereur.

OFFICIERS D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR.

M. le Bon de Méneval ✱, Lieutenant-Colonel d'artillerie.
M. de Vassart ✱, Chef d'escadron d'artillerie.
S. A. le Pce Murat (Joachim) ✱, Chef d'escadron de cavalerie.
M. Klein de Kleinenberg ✱, Capitaine d'état-major.
M. Lebon-Desmottes ✱, Capitaine de cavalerie.
M. de Jouffroy d'Abbans ✱, Capitaine d'infanterie.
M. Beaupoil de Saint-Aulaire ✱, Capitaine d'artillerie.
M. le Cte de Clermont-Tonnerre ✱, Capitaine d'état-major.
M. Musnier de Maufroy ✱, Capitaine d'infanterie.
M. Rolin ✱, Capitaine d'état-major.
M. Hulot ✱, Capitaine d'infanterie.
M. Hamelin ✱, Lieutenant de vaisseau.
M. de Quélen ✱, Capitaine de cavalerie.
M. le Mis de Gallifet ✱, Capitaine de cavalerie.

GARDE IMPÉRIALE.

S. Exc. M. le Mal REGNAUD-DE-SAINT-JEAN-D'ANGELY (G ✱), Sénateur, *Commandant en chef.*

MAISON DE L'IMPÉRATRICE.

Grande Maîtresse de la Maison.

Mme la Princesse D'ESLING.

Dame d'honneur.

Mme la Duchesse DE BASSANO.

Dames du Palais.

Mme la Ctesse DE MONTEBELLO.
Mme la Ctesse DE LÉZAY-MARNESIA.
Mme la Bonne DE PIERRES.
Mme la Mise DE LAS MARISMAS.
Mme la Mise DE LATOUR-MAUBOURG.
Mme la Ctesse DE LABEDOYÈRE.
Mme la Ctesse DE LOURMEL.
Mme la Ctesse DE LA POÈZE.
Mme la Ctesse DE RAYNEVAL.
Mme DE SANCY née LEFEBVRE-DESNOUETTES.
Mme DE SAULCY.
Mme la Bonne DE VIRY-COHENDIER.

Dame lectrice.

Mme la Ctesse DE PONS DE WAGNER.

Premier Chambellan.

M. le Duc DE TASCHER DE LA PAGERIE (O ✱), Sénateur.

Chambellans.

M. le Cte DE LÉZAY-MARNESIA ✱.
M. le Mis D'AVRINCOURE ✱.

Premier Ecuyer.

M. le Bon DE PIERRES ✱.

Ecuyer.

M. le Mis DE LAGRANGE ✱.

Secrétaire des commandements

M. DAMAS-HINARD (O ✱).

Bibliothécaire particulier.

M. de Saint-Albin ✱.

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Gouvernante.

Mme l'Amirale Bruat.

Sous-Gouvernantes.

Mme Bizot. | Mme de Brancion.

MAISON DE S. A. I. Mgr LE PRINCE NAPOLÉON.

Chambellans.

M. le Cte de Lastic ✳.
M. le Cte de Rayneval ✳.

Chambellan honoraire.

M. le Bon Mariani (O ✳), Député.

Secrétaire particulier.

M. Hubaine.

MAISON MILITAIRE.

Premier Aide-de-Camp.

M. Franconière de la Morte Charens (C ✳), Colonel d'état-major.

Aides-de-Camp.

M. Ferry-Pisani (Camille) (O ✳), Lieutenant-colonel d'état-major.
M. Ragon (O ✳), Lieutenant-colonel du génie.

Officiers d'ordonnance.

M. Georgette-Dubuisson (O ✳), Capitaine de frégate.
M. le Bon de Pussin-Amory ✳, Capitaine au 8me régiment de hussards.

MAISON DE S. A. I. Mme LA PRINCESSE MARIE-CLOTILDE[1]

—

Dame d'honneur.

Mme la Duchesse D'ABRANTÈS.

Dames pour accompagner.

Mme la Ctesse DE ÇLERMONT-TONNERRE.
Mme la Bonne DE LA RONCIÈRE-LENOURY chargée du Secrétariat.
Mme la Vtesse Henri BERTRAND.

MAISON DE S. A. I. Mme LA PRINCESSE MATHILDE.

—

Dame d'honneur.

Mme la Baronne DE SERLAY, née DE ROVIGO.

Dames pour accompagner.

Mme Frédéric DE REISET.
Mme la Baronne PORTALIS.

Dame Lectrice.

Madame DEFLY.

Chevalier d'honneur.

M. le Général de division BOUGENEL (G O ✻).

Secrétaire des commandements.

M. DE MARCOL.

Médecin.

M. LE HELLOCO (O ✻).

M. VERDÉ DE LISLE, *Médecin-Adjoint.*

[1] M. le Cte de Lastic et M. le Cte de Rayneval remplissent également les fonctions de chambellans dans la maison de S. A. I. Madame la princesse Marie-Clotilde.

MINISTÈRES.

I. MINISTÈRE D'ÉTAT.

Palais du Louvre.

S. Exc. M. le Comte COLONNA WALEWSKI (G. ✱), Sénateur, Membre du Conseil privé, *Ministre d'Etat.*

DIVISION DU CABINET ET DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

M. DE SAUX (O. ✱) *Chef de division.*

Bureau du Cabinet.

N........, *chef de bureau.*
Ouverture et enregistrement des dépêches. Transmission de la correspondance aux divers services. Affaires réservées. Demandes d'audiences. Moniteur. Bibliothèque. Matériel.

Bureau des Etablissements scientifiques et littéraires.

M. Bellaguet ✱, *chef de bureau.*
Institut impérial de France. Académie impériale de Médecine. Ecole impériale des Chartes, Bibliothèques, Impériale, Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève. Journal des Savants. Souscription aux ouvrages de sciences et de littérature. Répartition entre les bibliothèques publiques des ouvrages provenant des souscriptions. Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Encouragements et secours aux savants et aux hommes de lettres. Voyages et missions scientifiques et littéraires.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

M. Eugène Marchand (O ✱), Conseiller d'Etat, *Secrétaire général.*
Personnel. Haras. Service législatif et comptabilité. Bâtiments civils. Beaux-Arts. Théâtres. Monuments historiques. Service des travaux extraordinaires.

Bureau du Personnel.

M. Dard, *chef de bureau.*

Tenue du registre matricule. Personnel. Pensions civiles et divers services. Décorations. Archives de l'Empire. Correspondance de Napoléon Ier.

DIRECTION GÉNÉRALE DES HARAS.

M. le Gal FLEURY (G.-O. ✻), Premier Ecuyer, Aide-de-camp de l'Empereur, *Directeur général.*
M. de Baylen ✻, *Administrateur.*

Premier Bureau.

M. de Vuillefroy, *chef.*
Personnel des haras et administration des dépôts d'étalons. Inspecteurs généraux, directeurs, sous-directeurs, surveillants, vétérinaires, brigadiers-chefs, brigadiers et palefreniers des dépôts d'étalons. Préparation des budgets. Examen des comptes et approbation des dépenses des établissements. Comptes d'exercices. Comptabilité en matières. Cautionnements. Règlements généraux de service. Organisation du service de la monte. Mouvements de chevaux. Réformes d'étalons. Devis, baux et marchés. Contrôles d'inspections générales.

Deuxième Bureau.

M. Rouny, *chef.*
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière. Achat et répartition des étalons. Répartition des fonds d'encouragements. Courses de chevaux au galop et au trot. Steeple chases. Nomination des commissions de courses. Examen des programmes et des procès-verbaux des courses. Ecoles d'équitation et de dressage. Primes de dressage. Approbation d'étalons particuliers. Répartition et liquidation des primes aux étalons approuvés et aux juments de race pure. Concours régionaux et départementaux d'étalons et juments poulinières et pouliches. Nomination des jurys. Examen des programmes et comptes-rendus des concours. Correspondance avec les sociétés hippiques. Missions à l'intérieur et à l'étranger. Concours pour l'admission dans le service des haras. Commission supérieure des haras. Comité des haras. Commission centrale des courses et du Stud Book. Examen des titres généalogiques des chevaux de race pure et rédaction du registre matricule. Statistique chevaline. Souscriptions et impressions. Enregistrement des dépêches à l'arrivée et au départ.

SERVICE LÉGISLATIF ET COMPTABILITÉ.

M. de Montullé (O ✻), *Chef de division.*

Bureau du Service législatif.

M. Graziani, (A. G.), *chef du bureau.*

Rapport du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le Conseil d'Etat. Préparation des projets de décrets relatifs aux pensions extraordinaires des grands fonctionnaires de l'Empire, etc. Relations avec la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur. Administration du service intérieur de l'asile impérial de Salerne. Archives du ministère. Conservation des décrets impériaux et arrêtés ministériels, des adresses à l'Empereur et procès-verbaux de prestation de serment entre les mains de S. M. Ampliations. Insertions au Bulletin des lois.

Bureau de la Comptabilité.

M. Freslon, *chef de bureau.*

Préparation des Budgets. Situations provisoires. Comptes définitifs. Ouverture des crédits extraordinaires et supplémentaires et virements. Demandes de fonds mensuelles. Ecritures centrales. Ordonnance des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget. Examen et vérification des justifications à produire. Centralisation des comptes-matières des établissements dépendant du ministère.

BATIMENTS CIVILS.

M. de Cardaillac ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Rédaction des projets ; Exécution des travaux.

M. Poulin, *chef de bureau.*

Etude et rédaction des projets de construction des bâtiments civils et monuments publics. Préparation des budgets, projets de loi, décrets et décisions ministérielles. Expropriations pour cause d'utilité publique; acquisitions, aliénations et transactions en général relatives aux bâtiments et terrains; pourvois devant le Conseil d'Etat, autorisation des dépenses et répartition des crédits; exécution et surveillance des travaux neufs et des travaux d'entretien ; conseil général des bâtiments civils ; personnel des architectes et des agences chargés de diriger et de surveiller les travaux ; correspondance générale.

Deuxième Bureau. — Révision et comptabilité des travaux.

M. Guillemot ✻, *Chef de bureau.*

MM. Lambert et Broglia, *contrôleurs.*

Adjudication des travaux. Rédaction des marchés et soumissions des entrepreneurs. Examen des devis. Série des prix et cahier des charges ; contrôle et révision des comptes ; préparation du travail relatif à la liquidation des dépenses. Régularisation des pièces de la comptabilité. Tenue des écritures sur la situation des crédits attribués aux constructions. Fixation des prix de base qui doivent servir au règlement des comptes. Examen des réclamations des entrepreneurs.

Conseil général des bâtiments civils.

Le Conseil général des bâtiments civils examine les projets et devis concernant les constructions de tous les bâtiments civils de l'Empire et les plans d'alignements des rues et places de Paris et des autres villes; il donne son avis sur les questions d'art et de comptabilité qui sont soumises à son examen par les divers ministères. Il prononce sur les concours entre les architectes.

Le Secrétaire-général, *Président.*

M. Caristie (O ✳), de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils, *Vice-Président.*

M. Duban (O ✳), membre de l'Institut, } Inspecteurs généraux
M. De Gisors (O ✳), membre de l'Institut, } des bâtiments civils.

M. Gilbert (O ✳) membre de l'Institut, }
M. Constant-Dufeux (O ✳), } Architectes.
M. Questel ✳, }
M. Lenormand ✳, }

M. De Cardaillac ✳, Chef de la division des bâtiments civils.

Auditeurs, MM. Louvel, Bonnet, Bouwens, Domet. *Secrétaire du Conseil*, M. Salles. *Contrôleur*, M. Lambert.

BEAUX-ARTS.

M. Courmont ✳, *Chef de division.*

Bureau des Beaux-Arts.

M. Tournois, *Chef de bureau.*

Ecole des Beaux-Arts à Paris. Ecoles de Rome et d'Athènes. Ecole des Beaux-Arts de Lyon et de Dijon. Ecoles de dessin à Paris et dans les départements. Acquisition et conservation de marbres. Erection de monuments, statues, etc. Commandes et acquisitions d'œuvres d'art. peintures, sculptures, médailles, estampes, etc. Conservation et distribution de ces ouvrages. Encouragements aux Beaux-Arts et indemnités aux artistes. Fêtes et cérémonies publi-

ques. Autorisation de médailles. Voyages et missions artistiques. Inspection des Beaux-Arts.

Inspection des Beaux-Arts.

M. Alfred ARAGO ✻, *Inspecteur général des Beaux-Arts.*

M. Arsène HOUSSAYE ✻, *Inspecteur général des œuvres d'art, des écoles de dessin et des musées des départements autres que les musées impériaux.*

M. Th. Dubois ✻,
M. Pasqualini ✻, } *Inspecteurs des Beaux-Arts.*

Bureau des Souscriptions.

M. Merlin ✻, *Chef de bureau.*

Conservation des collections du dépôt légal. Souscriptions aux ouvrages d'art. Répartition entre les bibliothèques publiques des ouvrages provenant des souscriptions.

Bureau des Monuments historiques.

M. Gasnier, *Chef de bureau.*

Recherches des antiquités et conservation des monuments historiques. Distribution du crédit alloué pour ce service. Rapport avec la commission chargée d'examiner l'importance et l'intérêt historiques ou artistiques des anciens monuments de la France, et d'émettre son avis sur les subventions demandées pour assurer la conservation de ces monuments. Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

Inspection des monuments historiques.

M. MÉRIMÉE (C ✻), Sénateur, *membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, inspecteur-général honoraire.*
M. Bœswillwald, ✻, *Inspecteur général.*
M. De Sommerard ✻, *Conservateur administrateur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny.*

Commission permanente des monuments historiques.

S. Exc. le Ministre d'Etat, *Président.*
M. le Secrétaire-général du Ministère d'Etat.
M. MÉRIMÉE (Prosper) (C ✻), Sénateur, *Membre de l'Académie française.*
M. De Saulcy (O ✻), Sénateur,
M. Beulé ✻, } *Membres de l'Institut.*

M. Bœswillwald ✳, Architecte, *Inspecteur général des monuments historiques.*
M. Caristie (O ✳), Architecte, *Membre de l'Institut.*
M. Courmont ✳, *Chef de la division des Beaux-Arts.*
M. Duban (O ✳), Architecte, *membre de l'Académie des Beaux-Arts.*
M. le B[on] de Guilhermy ✳, *Conseiller référendaire à la cour des comptes.*
M. le C[te] de Laborde (O ✳), *Directeur général des Archives, membre de l'Institut.*
M. Labrouste (Henri) (O ✳), *Architecte inspecteur général des édifices diocésains.*
M. De Longpérier ✳, *membre de l'Institut.*
M. le C[te] de Nieuwerkerke (C ✳), *Directeur général des musées impériaux, intendant des Beaux-Arts de la maison de l'Empereur, membre de l'Institut.*
M. Questel ✳, *Architecte du palais de Versailles.*
M. Du Sommerard ✳, *Conservateur-administrateur du Musée de Cluny.*
M. Vaudoyer (O ✳), *Architecte, inspecteur général des édifices diocésains.*
M. Viollet-Leduc (O ✳), *Architecte, inspecteur général des édifices diocésains.*
M. Gasnier, *Chef de bureau des monuments historiques, secrétaire.*
M. Viollet-Leduc (Louis-Eugène) *Secrétaire-adjoint.*

THÉATRES.

M. Camille Doucet (O ✳), *Chef de division.*

Bureau des Théâtres.

M. Cabanis ✳, *Chef de bureau.*

Théâtres de Paris et des départements. Conservatoire impérial de musique et de déclamation. Ecoles de musique de Toulouse, Lille, Metz et Marseille. Nomination des directeurs. Règlements et surveillance. Indemnités aux auteurs et artistes dramatiques. Encouragements à l'art dramatique et à l'art musical. Examen et autorisation des ouvrages dramatiques.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE.

Rue de Paradis-du-Temple, 20.

M. le C[te] L. de Laborde (O ✳), membre de l'Institut, *Directeur général.*

Section du secrétariat.

M. Goschler, *Chef.*
M. Chauvin, *Agent comptable.*
M. Varin, *Commis d'ordre.*

Conservation des documents provenant de l'ancienne secrétairie d'Etat et du cabinet de l'empereur Napoléon Ier, de ceux contenus dans l'armoire de fer et des versements du ministère d'Etat. Classement et conservation des documents concernant l'organisation et le service des Archives, de la minute des ouvrages publiés par l'administration des Archives, des inventaires des documents contenus dans les divers dépôts d'archives appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes. Enregistrement, classement et conservation des dépêches; expédition et transmission des réponses; réception et enregistrement des demandes de renseignements; scellement et délivrance des expéditions; service de la salle du public, de la bibliothèque, de la comptabilité, du matériel; travail journalier avec le directeur général.

SECTION HISTORIQUE.

M. de Beauchesne ✻, *Chef.*

Trésor des chartes et son supplément. Monuments, écrits, remontant, au septième siècle. Monuments plus spécialement ecclésiastiques (cartulaires, bulles, églises de Paris et autres, fabriques, paroisses, établissements monastiques). Mélanges (ordres militaires, anciens établissements d'instruction publique, titres généalogiques, etc.). Collection de moules et empreintes de sceaux du cinquième siècle à nos jours.

SECTION ADMINISTRATIVE.

M. de Mas-Latrie ✻, *Chef.*

Documents plus spécialement relatifs à l'administration domaniale, financière et contentieuse de l'ancienne France, tels que les ordonnances, les bons et brevets du roi, les actes émanés du Conseil d'Etat, du conseil de Lorraine, des états provinciaux, de la chambre des comptes de France, du bureau de la ville de Paris, les archives de la Couronne; les papiers relatifs aux domaines des princes et aux apanages, aux séquestres et confiscations; les versements des ministères de l'Intérieur, de la Guerre, de l'Instruction publique et des cultes, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

SECTION LÉGISLATIVE ET JUDICIAIRE.

M. Grun ✻, *Chef.*
M. Cauchois-Lemaire ✻, *Chef-adjoint.*

Expéditions et copies authentiques des lois et décrets rendus depuis l'Assemblée constituante en 1789 jusqu'en l'an IX; minutes et copies authentiques des procès-verbaux de l'assemblée des notables et des élections pour les états-généraux de 1789, minutes et procès-verbaux, etc., des assemblées nationales. Grande chancellerie; secrétaires du roi; prévôté et requêtes de l'hôtel; grand conseil; conseil privé; commissions extraordinaires; Parlement et conseils supérieurs; Châtelet de Paris; Cour des Aides. Cour des Monnaies; eaux et forêts; amirauté; connétablie, bureaux des finances; bureau de la ville de Paris, grenier à sel; chambre des bâtiments, des décimes; officialités; justices seigneuriales, etc.; tribunaux extraordinaires, versements du ministère de la justice.

II. DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

Place Vendôme, n° 13.

S. Exc. M. DELANGLE (G ✻), Sénateur, *Garde-des-Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat au département de la justice*[1].

Cabinet particulier du Ministre.

M. DE GONET, *Chef.*
M. E. Mégard de Bourjolly, Auditeur au Conseil d'Etat, *sous-chef.*

Ouverture et enregistrement des dépêches; demandes d'audience, affaires qui ne sont attribuées à aucun bureau; correspondance particulière du ministre; centralisation du travail avec l'Empereur; insertions au Moniteur.

Secrétariat Général.

M. Lascoux (C ✻), Conseiller d'Etat, *Secrétaire général,* Commissaire impérial près le conseil du sceau des titres[2].

1 Le ministre donne des audiences, sur la demande qu'on lui en fait par écrit, en indiquant l'objet dont on désire l'entretenir. Il reçoit MM. les sénateurs, les députés et les conseillers d'Etat, les mardis et jeudis, de 3 à 5 heures.

2 *Bureaux rue du Luxembourg,* 36. — Le secrétaire-général reçoit les lundis et jeudis, de midi à 4 heures, pendant les sessions, MM. les sénateurs et les députés; les samedis, de 4 à 5 heures et demie, MM. les conseillers d'Etat et MM. les conseillers à la cour de cassation, et sur lettres d'audiences les autres magistrats. Il donne des audiences particulières aux personnes qui en font la demande par une lettre indiquant l'objet dont elles veulent l'entretenir. — Le public n'est pas admis dans les bureaux; il est reçu par les directeurs les vendredis de 2 à 4 heures. Le bureau des légalisations est ouvert tous les jours non fériés, de midi à 2 heures.

Surveillance directe de tout le travail du ministère de la justice ; présidence du conseil d'administration ; direction spéciale du personnel des cours et tribunaux ; discipline de la magistrature ; personnel de l'administration centrale ; Légion-d'Honneur ; honneurs et préséances; enregistrement et distribution des dépêches; archives.

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL.

M. de Laigue (Alphonse) ✱, *sous-directeur*.

Premier Bureau (*sous la direction du Sous-Directeur.*)

Personnel des cours, tribunaux de première instance, tribunaux de commerce et justices de paix, registres de patente; mesures disciplinaires; congés ; greffes.

Deuxième Bureau.

M. Mausat-Laroche, *chef*.

Personnel de la magistrature des officiers publics et ministériels de l'Algérie et des Colonies ; légalisation des actes civils et judiciaires pour les colonies et l'étranger.

Bureau de la Comptabilité et des Pensions.

M. Brayoud, *chef*.

Comptes et budgets ; répartition des crédits, demandes de fonds, ordonnancement de vérification ; examen des comptes rendus par les préfets ; retraites, pensions et secours ; matériel du ministère.

Bureau des Archives.

M. de Laigue (Emile), *chef*.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU.

Rue du Luxembourg, 36.

M. de Dalmas (C ✱), *Directeur*.

Premier Bureau.

M. Grellet ✱, *Chef*.

Correspondance relative à tout ce qui concerne les matières civiles ; commissions rogatoires ; conflits ; publication des jugements en matière d'absence et de successions en déshérence ; dénonciation à la Cour de cassation pour excès de pouvoirs et pourvois dans l'intérêt de la loi ; questions d'organisation judiciaire et de législation

civile ou commerciale ; création des tribunaux de commerce, de justices de paix, de chambres temporaires dans les cours impériales et les tribunaux de première instance ; tableaux d'avocats ; état civil ; partie civile du bulletin officiel des arrêts de la Cour de cassation.

Deuxième Bureau.

M. Charles de Dalmas ✻, *chef.*

Naturalisations ; autorisation de servir à l'étranger ; dispenses d'âge, de parenté et d'alliance pour mariage ; changements et additions de noms ; majorats ; dotations ; règlement des droits de sceau ; personnel et discipline des référendaires au sceau de France.

Troisième Bureau.

M. Alauset ✻, *chef.*

Régime, organisation et discipline du notariat.

Quatrième Bureau.

M. Noussitou, *chef.*

Personnel des avocats à la Cour de cassation, des avoués, commissaires-priseurs, huissiers et gardes du commerce ; police et discipline ; création et suppression d'offices ministériels.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES.

Rue du Luxembourg 36.

Premier Bureau.

M. Guyot ✻, *Chef.*

Poursuite des crimes ; délits et contraventions ; surveillance de l'Instruction des procédures et de l'exécution des condamnations ; pourvois en cassation dans l'intérêt de la loi ; demandes en règlement de juges et en renvoi pour cause de suspicion légitime, mise en jugement des agents du gouvernement ; nomination des présidents d'assises ; examen des comptes-rendus des sessions ; questions relatives aux tribunaux militaires et maritimes ; examen et exécution des conventions concernant l'extradition des malfaiteurs ; commissions rogatives ; question de compétence criminelle ; questions relatives aux frais de justice ; partie criminelle du bulletin officiel des arrêts de la cour de Cassation ; examen des listes du jury.

Deuxième Bureau.

M. Billecocq ✻, *Chef.*

Recours en grâce et en commutation de peine, réhabilitations ;

envoi à la cour de Cassation des pourvois formés contre les arrêts et jugements rendus en matière criminelle, correctionnelle et de simple police ; renvois des arrêts intervenus sur ces pourvois.

Troisième Bureau.

M. ARONDEAU ✻, *Chef.*

Préparation des comptes généraux ; réunion des statistiques judiciares publiées à l'étranger.

Quatrième Bureau.

M. GÉRARD ✻, *Chef.*

Vérification, régularisation et ordonnancement des frais de justice.

III. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Quai d'Orsay.

S. Ex. M. THOUVENEL (G ✻). Sénateur, *Ministre et secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères.*

Cabinet du ministre et Secrétariat.

M. BERTHEMY (O ✻), *Chef.*
M. de Saint-Ferriol, *Sous-Chef.*

L'ouverture des dépêches, la correspondance personnelle du ministre, les audiences, les travaux réservés ; le chiffre, le départ et l'arrivée des dépêches et des courriers ; la centralisation des états relatifs au personnel ; la statistique, les traducteurs, et la correspondance.

Bureau du Protocole.

M. FEUILLET DE CONCHES (C ✻), *Sous-directeur, chef travaillant directement avec le ministre.*

L'expédition des traités et conventions ; les pleins pouvoirs, commissions, provisions, *exequatur ;* les ratifications ; les lettres de notification, de créance, de rappel et de recréance ; le cérémonial et le protocole ; les privilèges, immunités et franchises diplomatiques ; les audiences diplomatiques, les décorations, etc.

Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

M. LE RÉE ✻, *Chef.*

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES.

M. BENEDETTI (G O ✻), conseiller d'Etat, *Directeur.*

Les affaires politiques; les questions de limite et d'extradition. Les conventions de poste; le personnel des agents diplomatiques, etc., etc.

SOUS-DIRECTION DU MIDI ET DE L'ORIENT.

M. Faugère (O ✱), *sous-directeur*.

Correspondance et travaux concernant l'Espagne, le Portugal, les Etats italiens, la Suisse, l'Empire ottoman, la Grèce, les Régences barbaresques, le Maroc et la Perse.

SOUS-DIRECTION DU NORD.

M. Desprez (O ✱), *sous-directeur*.

Correspondance et travaux concernant la Grande-Bretagne, la Russie, la Prusse, l'Autriche, les divers Etats allemands, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et le Danemarck.

SOUS-DIRECTION DE L'AMÉRIQUE, DE L'INDO-CHINE ET DU CONTENTIEUX.

M. Noël (O ✱), *sous-directeur*.

Correspondance et travaux concernant les Etats de l'Amérique du Nord et du Sud, et de l'Indo-Chine. Affaires contentieuses; conventions de poste et d'extraditions.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES.

M. Herbet (Charles-François-Edouard), (C ✱), *directeur*.

Affaires commerciales; traités de commerce et de navigation; personnel des agents consulaires et des drogmans de consulats.

SOUS-DIRECTION DU MIDI ET DE L'ORIENT.

M. Meurand (O ✱), *sous-directeur*.

Correspondance et travaux concernant l'Espagne, le Portugal, les Etats d'Italie, la Grèce, l'Empire ottoman, les Régences barbaresques, le Maroc, la Perse, les colonies espagnoles et portugaises.

SOUS-DIRECTION DU NORD.

M. Jagerschmidt ✱, *sous-directeur*.

Correspondance et travaux concernant la Grande-Bretagne, la Russie, la Prusse, l'Autriche, les divers Etats de l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède, le Danemarck, les colonies anglaises, néerlandaises et danoises.

SOUS-DIRECTION DE LA MARINE ET DE L'INDO-CHINE.

M. le Vicomte d'Arlot ✱, *sous-directeur*.

Correspondance et travaux concernant les Etats d'Amérique du Nord et du Sud et de l'Indo-Chine.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE.

M. Centrat (C ✻), *directeur.*
M. Dumont (O ✻), *sous-directeur.*

BUREAU DE LA CHANCELLERIE.

M. Bosseront d'Anglade ✻, *sous-directeur, chef.*

Passeports, légalisations; transmission des actes judiciaires et des commissions rogatoires; discussion des questions touchant à l'Etat civil et l'instruction des réclamations relatives à des matières d'intérêt privé en pays étranger.

Ce bureau est le seul du département des affaires étrangères qui soit ouvert au public. On peut s'y présenter tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze à quatre heures.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

M. de Billing (Frédéric) (O ✻), *directeur.*
M. Guéroult ✻, *sous-directeur.*

IV. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Place Beauvau; les bureaux rue de la Ville-l'Evêque, 41, *et rue de Grenelle,* 103.

S. Exc. M. le Comte DE PERSIGNY (G ✻), Sénateur, Membre du Conseil privé, *Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur.*

M. de Laire, *Secrétaire particulier du Ministre.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL ET DU CABINET.

Rue de la Ville-l'Évêque, 41.

M. G. DE SAINT PAUL (O ✻), *Directeur général du personnel et du cabinet.*

Premier Bureau. — Correspondance générale.

M. DE VALAVIELLE, *Chef de bureau.*

Correspondance générale. Affaires réservées. Elections. Formation des bureaux des conseils généraux. — Organisation municipale des villes de Paris et de Lyon. Personnel des maires et adjoints.

Suspension, dissolution des conseils municipaux. Rapports périodiques des préfets et sous-préfets. Inspections administratives.

Deuxième Bureau. — Personnel.

M. Berger, *Chef de bureau.*

Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture.

Troisième Bureau. — Cabinet.

M. Magnieu (Ed.), *Chef de bureau.*

Ouverture, enregistrement, répartition et départ des dépêches. Correspondance particulière du ministre. Audiences. Admission dans les établissements généraux de bienfaisance et dans les hospices de Paris.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE.

Rue de la Ville-l'Évêque, 41.

M. THUILIER (C ✻), conseiller d'État, *Directeur-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT.

Rue de Grenelle Saint-Germain 103.

M. DE MARTRES ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Secrétariat.

M. de Lapeyrie ✻, *Chef de bureau.*

1re *Section.* — Personnel de l'administration centrale. Réunion et suite des affaires à envoyer au Conseil d'Etat. Feuilles de travail pour la signature de l'Empereur. Conservation et expédition des décrets, arrêtés et circulaires. Archives du ministère. Insertions au Bulletin des lois. Bulletin officiel du ministère. Examen des recueils administratifs de préfectures ; légalisations.

2e *Section.* — Matériel et dépenses intérieures. Impressions et autographies.

Service intérieur de l'Hôtel.

M. Prevost, *Chef.*

Deuxième Bureau. — Archives départementales et communales.

M. Aimé Champollion-Figeac, *Chef de bureau.*

Archives départementales, communales et hospitalières. Biblio-

thèques administratives. Examen des archivistes. Publication de documents. Révision et centralisation de tous les inventaires. Contrôle des suppressions et des ventes de papiers inutiles provenant de toutes les administrations départementales. Inspection des archives. Suite à donner aux rapports des inspecteurs généraux.

M. De Stadler ✻,
M. Francis Wey, (O ✻),
M. Eug. de Rozière ✻,
Inspecteurs généraux des Archives départementales.

Troisième Bureau. — Établissements généraux de bienfaisance.

M. Normant (Fr.) ✻, *Chef de bureau.*

Sociétés de charité maternelle. Crèches. Sociétés de prévoyance et de secours mutuels. Établissements généraux de bienfaisance des Quinze-Vingts, de Charenton, des Sourds-Muets de Paris et de Bordeaux, des Jeunes-Aveugles et du Mont-Genevre. Asiles impériaux de Vincennes et du Vésinet. Amélioration des logements d'ouvriers. Bains et lavoirs publics. Service de médecine gratuite.

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.

Rue Grenelle-Saint-Honoré, 103.

M. Louis Perrot (O ✻), *Directeur,* vice-président du conseil des inspecteurs généraux.

Premier Bureau — Administration générale des prisons.

M. Brunet (Ch.) ✻, inspecteur général honoraire, *Chef de bureau.*

Administration des maisons centrales de force et de correction, des établissements destinés aux jeunes détenus des prisons et de tous les autres lieux de répression.

Deuxième Bureau. — Administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus.

M. Le Forestier ✻, *Chef de bureau.*

Services économiques des maisons centrales en entreprise ou en régie.

Troisième Bureau. — Administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction

M. Bremont ✻, *Chef de bureau.*

Services économiques; budgets et comptes; approbation des marchés; autorisations.

Service général des transfèrements des détenus.

M. Desfontaines, *Agent spécial.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE.

Rue de la Ville-l'Evêque, 41.

M. Dupuy (C ✻), *Chef de division.*

Premier Bureau. — Administration générale, élections, gardes nationales, pensions.

M. Trigant de Beaumont ✻, *Chef de bureau.*

Division politique et administrative de l'empire; dénombrement quinquennal et mouvement annuel de la population. Organisation municipale et départementale; conseils généraux et conseils d'arrondissement; convocations, sessions; analyse des vœux; contentieux électoral; gardes nationales; sapeurs-pompiers; tutelle des orphelins de juin 1848; poursuite contre les fonctionnaires administratifs autres que préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux et conseillers de préfecture; traitements des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux et conseillers de préfecture; frais d'administration des préfectures et sous-préfectures, comptes d'emploi, témoignage de reconnaissance publique; questions d'attributions; honneurs et préséances; pensions aux fonctionnaires administratifs; caisses de retraite et de pensions des employés de l'administration centrale des lignes télégraphiques, des prisons, des administrations départementales, communales et hospitalières; timbres et cachets des autorités départementales et municipales; état civil.

Deuxième Bureau. — Dépenses départementales.

M. Pavet de Courteille ✻, *Chef de bureau.*

Répartitions du fonds commun; règlement des budgets départementaux; impositions extraordinaires; emprunts; routes départementales; bâtiments départementaux; mobilier des préfectures et sous-préfectures; constructions, réparation et entretien des bâtiments des cours impériales; menues dépenses et frais de parquet de ces cours; contentieux des départements.

Troisième Bureau. — Aliénés, enfants trouvés, mendicité.

M. Durangel (H. ✻), *Chef de bureau.*

Aliénés; asiles publics et privés, domicile de secours, police; enfants trouvés; maisons départementales d'accouchement, extinction de la mendicité; dépôts de mendicité; maison de refuge; orphelinat du Prince impérial; statistique des mendiants, indigents, aveugles, sourds-muets, institutions privées de jeunes aveugles et

de sourds-muets; associations et établissements particuliers de bienfaisance; œuvres d'utilité publique, demande en reconnaissance et approbation des règlements.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.

Rue de la Ville-l'Évêque, 41.

M. Edmond Blanc ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Administration et comptabilité des communes.

M. Wion-d'Onzy ✻, *Chef de bureau.*

Octrois. Avis au sujet des coupes de bois communaux. Fixation de l'abonnement pour frais de casernement accordé aux communes qui ont des octrois. Instructions relatives à la comptabilité communale. Impositions extraordinaires. Emprunts communaux. Compte annuel des emprunts et des impositions. Situation financière des communes. Taxe municipale sur les chiens. Cotisations municipales. Règlement des budgets et des comptes de la ville de Paris. Droits de place et de pesage dans la même ville. Contrôle des décisions des préfets sur les affaires décentralisées par le décret du 25 mars 1852 et relatives à ces diverses matières.

Deuxième Bureau. — Contentieux des communes.

M. Marguerie ✻, *Chef de bureau.*

Conflits de pouvoirs. Pourvois au Conseil d'Etat formés par la voie contentieuse, et recours devant le même conseil en matière d'autorisation de plaider; recours devant le ministre contre les arrêtés préfectoraux pour excès de pouvoir ou mal jugé. Expropriations pour cause d'utilité publique (excepté en ce qui concerne la voirie). Réclamations relatives aux droits de place, de pesage, de mesurage et jaugeage publics. Droit dans les abattoirs. Dettes anciennes communales. Responsabilité civile des communes. Legs et donations quand il y a réclamation de la part des familles. Distraction des parties superflues des presbytères, lorsqu'il y a opposition de l'autorité diocésaine. Questions relatives aux frais du culte. Aliénations, échanges, partages des bois communaux soumis au régime forestier; difficultés au sujet de la jouissance en nature des biens communaux, du parcours et de la vaine pâture, aliénations, échanges, acquisitions, baux, travaux, marchés de gré à gré, traités d'assurance, tarifs des pompes funèbres et cimetières, en ce qui concerne la ville de Paris. Contrôle des arrêtés préfectoraux qui ont statué sur les objets décentralisés par le décret du 25 mars 1852 et relatifs à ces diverses matieres.

Troisième Bureau. — Voirie communale et police municipale.

M. Meunier ✻, *Chef de bureau.*

Chemins vicinaux et ruraux. Voirie urbaine. Ponts communaux à péage. Conflits de pouvoirs, pourvois devant le Conseil d'État au contentieux et en autorisation de plaider en ce qui concerne ces matières. Expropriations pour cause d'utilité publique relatives à la voirie urbaine; classement, comme chemins vicinaux, des portions de routes impériales abandonnées. Travaux mixtes. Alignements, acquisitions, aliénations, échanges, transactions, exécutions des travaux concernant la voirie en ce qui touche la ville de Paris. Difficultés relatives à ces questions pour toutes les autres villes ou communes. Recours contre les arrêtés préfectoraux statuant en matières de chemins vicinaux ou ruraux, d'alignement dans les communes, de droits de voirie, de pavage, de trottoirs, de police municipale. Contrôle des arrêtés préfectoraux concernant le service dans la voirie relativement aux objets décentralisés.

Quatrième Bureau.— Hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.

M. Dupau ✻, *Chef de bureau.*

Hospices, bureaux de bienfaisance et monts-de-piété, création, secours. Legs et donations en leur faveur, lorsqu'il y a réclamation des familles. Expropriations pour cause d'utilité publique. Pourvois devant le Conseil d'Etat en matière contentieuse. Acquisitions, aliénations, échanges, partages de biens, transactions, travaux de construction et d'entretien, règlements de service et traités avec les communautés religieuses, en ce qui concerne l'administration générale de l'assistance publique et le mont-de-piété de Paris. Emprunts, aliénations, partages et transactions relativement aux bois soumis au régime forestier. Contrôle des arrêtés préfectoraux qui statuent sur les objets décentralisés par le décret du 25 mars 1852 en matière d'assistance publique.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, 103.

M. le Cte DE WERDEL ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau — Opérations et écritures centrales.

M. Martin ✻, *Chef de bureau.*

Instructions générales sur la comptabilité. Préparation des budgets, comptes annuels et situation provisoire des exercices. Demandes de fonds, reprises, reversements, débets. Envoi des ordonnances au trésor. Délivrance des lettres d'avis, états d'appointement de l'administration centrale et relevés des états de service, travail relatif aux observations de la Cour des comptes. Ecritures en partie double. Dépouillement des bordereaux men-

suels des préfets et des payeurs. Virements de fonds. Centralisation des comptes-matières de tous les établissements ressortissants au ministère. Approbations définitives. Comptes des agents comptables de ces mêmes établissements. Résultats à produire à la Cour des comptes. Comptabilité spéciale des exercices clos et des exercices périmés, préparation des projets de décrets ou de lois relatifs à ce service; formation des états nominatifs de créanciers et transmission au ministère des finances.

Deuxième Bureau. — Ordonnancement.

M. Borde, *Chef de bureau.*

Examen, vérification et ordonnancement des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget. Surveillance de l'emploi des crédits. Ordonnancement des dépenses appartenant aux exercices clos et aux exercices périmés. Livres auxiliaires. Rédaction des développements du compte annuel d'exercice.

Troisième Bureau.— Comptabilité départementale.

M. Phellippon ✻, *Chef de bureau.*

Ordonnances de délegation de fonds départementaux. Ordonnancement direct au profit des créanciers résidant à Paris, des dépenses imputables sur le fonds commun Vérification des situations trimestrielles des produits éventuels départementaux. Modifications aux budgets départementaux par virement et par allocation de crédits supplémentaires. Règlement des comptes des dépenses départementales. Règlement des reports après clôture de l'exercice. Correspondance au sujet de toutes les questions de comptabilité des fonds départementaux. Etablissement de la partie du compte annuel concernant les services départementaux.

DIRECTION DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Rue de la Ville-l'Évêque 41.

M. Imhaus (O ✻). *Directeur.*

Bureau du secrétariat de la direction.

M. de Courcelles ✻, *Chef.*

Correspondance générale. Correspondance particulière. Direction générale du service. *Moniteur des communes.* Affaires réservées. Enregistrement de la correspondance.

PREMIÈRE DIVISION.

M. Juillerat (Paul) ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Imprimerie et Librairie.

M. de Savignac, *Chef de bureau.*

Surveillance générale de l'imprimerie et de la librairie. Brevets d'imprimeurs en lettres, d'imprimeurs lithographes, d'imprimeurs en taille douce et de libraires. Contraventions aux lois et règlements. Autorisation de presses portatives. Indemnités littéraires.

Deuxième bureau. — Propriété littéraire.

N...., *Chef de bureau.*

Dépôt légal. Examen et autorisation préalable des gravures, estampes, etc. Exécution des conventions littéraires internationales. Enregistrement des ouvrages étrangers. Surveillance de la propriété littéraire à l'intérieur. Contrefaçons. Ordres de service aux commissaires de police de l'imprimerie et de la librairie. Renseignements aux auteurs et éditeurs dans l'intérêt de leurs droits.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Reboul ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Colportage.

M. Pétiniaud de Champagnac ✻, *Chef de bureau.*

Surveillance générale des colporteurs. Examen des livres, etc. Ordres d'estampillage. Etudes des publications populaires à encourager.

Deuxième bureau. — Administration, exécution des lois et décrets sur la presse.

Le chef de la division dirige ce bureau.

Application du décret organique du 17 février 1852. Préparation des matières législatives. Statistique de la presse parisienne et départementale. Autorisation et cautionnements. Correspondance avec les préfets. Annonces judiciaires. Communiqués. Comptabilité. Bibliothèque des journaux.

Troisième Bureau. — Statistique de la presse étrangère, traduction.

M. Gourdon ✻, *Chef de bureau.*

Service général de la traduction. Presse anglaise et des États-Unis. Presse allemande et du Nord. Presse des Etats du Midi. Revue et brochures politiques et étrangères.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ PUBLIQUE.

Rue de la Ville-l'Evêque, 41.

(Le préfet de police est sous l'autorité du ministre de l'Inté-

rieur, chargé de la direction générale de la sûreté publique. Les bureaux formant au ministère de l'Intérieur la division de la sûreté générale sont sous sa direction.)

M. BOITELLE (O ✻), préfet de police.
M. Eriau ✻, *Chef de division.*

Premier bureau. —Correspondance politique.

M. Jugla ✻, *Chef de bureau.*

Exécution des lois relatives à la police générale. — Affaires concernant la sûreté générale de l'Etat. Surveillance des condamnés politiques. Surveillance des étrangers dangereux. Grèves. Coalitions. Rébellion contre les agents de l'autorité. Police des cultes. Subsistances. Rapports de la gendarmerie. Emploi des fonds. Personnel des commissaires de police. Police des chemins de fer. Service des gardes-champêtres. Archives.

Deuxième Bureau. — Police spéciale.

M. Gabourd ✻, *Chef de bureau.*

Réunions et associations. Police des cafés, cabarets et lieux publics. Police des étrangers et des réfugiés. Surveillance des condamnés libérés. Rupture de ban. Interdiction de séjour dans le département de la Seine et dans la circonscription de l'agglomération lyonnaise. Extraditions. Examen des demandes tendant à obtenir naturalisation ou admission à domicile. Transport des corps; inhumations. Transit d'armes et vente de poudres. Evènements divers.

Troisième Bureau. — Police administrative.

M. de Nervaux, *Chef de bureau.*

Emigration. Loteries. Passeports. Passeports d'indigents et secours de route. Livrets. Police de la chasse. Ports d'armes. Autorisation de résidence à l'étranger des pensionnaires civils et militaires. Recherches dans l'intérêt des familles. Frais de rapatriement des Français indigents. Mendicité. Vagabondage.

DIRECTION GÉNÉRALE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, 103.

M. le Vicomte de Vougy (O ✻), *Directeur général.*

Bureau central.

M. de Siorac, *Chef de bureau.*

Bureau du personnel.

M. Drevet, *Chef de bureau.*

Service du matériel et des dépêches.

M. Pierret ✻, Inspecteur général, *chargé du service.*

V. DÉPARTEMENT DES FINANCES.

S. Exc. M. DE FORCADE LA ROQUETTE (O ✻), *Ministre Secrétaire d'Etat au département des finances.*

Cabinet du Ministre.

N......, *Chef.*

Ouverture des dépêches. Correspondance particulière. Réception et transmission des dépêches télégraphiques. Relations avec le *Moniteur*. Demandes d'audiences. Affaires réservées, etc., etc.

ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE.

Direction du personnel et de l'inspection générale.

M. Harmand (Pline) (O ✻), *Directeur.*
M. Lemaire ✻, *sous-directeur.*

Préparation des portefeuilles du ministre. Personnel. Receveurs généraux et particuliers, payeurs, percepteurs et receveurs municipaux. Personnel des agents des régies financières dans les départements dont la nomination est réservée à l'Empereur ou au ministre. Nomination des agents de change près la bourse de Paris et des membres de la cour des comptes.

Bureau de l'inspection générale des finances.

M. Harmand (Alph.) ✻, inspecteur des finances, *chargé provisoirement des fonctions de chef de bureau.*

Personnel du corps de l'inspection générale; direction du service.

Secrétariat général.

M. Serveux (C ✻), Conseiller d'Etat, *Secrétaire général.*
M. Roy ✻, *Directeur.*
M. Le Clercq ✻, *sous-directeur.*

Correspondance et décisions sur les questions déférées au ministre par les administrations de finances. Examen des projets de budgets de ces administrations. Projets de loi, décrets et arrêtés concernant le service des régies financières. Pourvois devant le Conseil d'Etat. Traités de commerce et conventions postales. Dépêches et contre-seing. Ordonnancement et comptabilité spéciale des dépenses du ministère. Service intérieur. Archives et bibliothèque.

PREMIÈRE DIVISION.

Administrations financières. Dépêches et contre-seing.

M. Roy ✻, *sous-directeur*.

Centralisation et examen de toutes les affaires déférées par les administrations de l'enregistrement et des domaines, des fôrêts, des contributions directes, des douanes et des contributions indirectes, des tabacs, des postes et par la commission des monnaies. Préparation des décisions du ministre, des projets de lois, décrets et arrêtés concernant ces différents services. Correspondance avec les ministres, les préfets et autres fonctionnaires publics. Correspondance et décisions du ministre sur les réclamations des communes et des particuliers qui ont des intérêts à discuter avec les administrations de finances. Introduction ou défense des pourvois au Conseil d'Etat. Affaires relatives à la liquidation de l'ancienne liste civile. Traités de commerce et de navigation. Conventions postales avec les offices étrangers. Dépêches. Dépôt de lois, décrets, arrêtés et décisions. Ampliations.

Premier Bureau.

M. Tournus, *Chef*.

La suite des affaires concernant les administrations de l'enregistrement, des domaines et des forêts.

Deuxième Bureau.

M. Denelle *Chef*.

La suite des affaires concernant les administrations des douanes, des contributions indirectes et des tabacs.

Troisième Bureau.

M. Beaurin ✻, *Chef*.

La suite des affaires concernant les administrations des postes, des contributions directes et la commission des tabacs.

Quatrième Bureau. — Dépêches et contre-seing.

M. de Colmont, *Sous-chef*.

Réception et enregistrement des dépêches, repartition. Départ. Dépôt des décrets impériaux, des arrêtés et des décisions du ministre. Expédition et transmission des ampliations aux fonctionnaires chargés de concourir à leur exécution. Insertions à faire au *Bulletin des lois*. Légalisations de pièces et de signatures. Renseignements généraux sur la situation des affaires soumises au ministre [1].

[1] Le bureau des renseignements est ouvert au public tous les jours de 2 à 4 heures, excepté les dimanches et fêtes.

DEUXIÈME DIVISION.

Ordonnancement. Comptabilité spéciale des dépenses du ministère. Archives. Matériel.

M. Le Clerq ✻, *Sous-Directeur.*

Bureau d'Ordonnancement et de Comptabilité.

M. Gemeau ✻, *Chef.*

Archives & Bibliothèques.

M. Pierre-Clement ✻, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Service des Bâtiments & conservation du Mobilier.

M. Eudes ✻, *Architecte et Conservateur du mobilier.*

Service militaire de l'hôtel.

M. Doulmet ✻, Capitaine en retraite, *Commandant le Service militaire de l'hôtel des finances.*

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES FINANCES.

(Décret du 5 août 1859)

M. Choury (J.-M.) (O ✻), *Directeur.*
M. Labeyrie ✻, *Sous-Directeur, Agent judiciaire du Trésor.*

Premier Bureau.

M. Labeyrie ✻, *Sous-Directeur.*
M Jules de Hémant, *Sous-Chef.*

La poursuite des débets des receveurs, payeurs, comptables divers, fournisseurs et entrepreneurs de travaux publics.

Deuxième Bureau.

M. Laservolle ✻, *Chef.*

Défense aux actions intentées contre le Trésor. Réception et annulation des cautionnements en rentes et en immeubles.

Troisième Bureau.

M. Dubos ✻, *Chef, Conservateur des oppositions.*

Examen, réception et annulation des oppositions et significations de transports et jugements faits au Trésor.

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS.

M. Maguel (C ✻), *Directeur.*
M. Bunel (O ✻), *Sous-Directeur.*

Bureau Central.

M. Bunel (O ✻), *Sous-Directeur, chargé du bureau central.*

Dépêches à l'arrivée et archives. Correspondance générale. Service à Paris. Préparation des décrets et arrêtés. Personnel et matériel du service de trésorerie aux armées et en Algérie. Autorisation à la caisse. Ventes et achats de rentes pour le compte d'habitants des départements. Service des banques et des caisses d'épargnes. Négociations. Emprunts. Emissions de valeurs. Service de l'amortissement de la dette publique. Engagements des compagnies de chemins de fer envers l'Etat et conversion en obligations des subventions qui leur ont été attribuées. Etablissement du droit sur les valeurs étrangères. Cote à la Bourse des valeurs industrielles et commerciales. Circulation monétaire. Donation de l'armée. Suite des rapports de l'inspection des finances. Affaires réservées par le directeur.

Surveillance des comptoirs d'escompte et des sous-comptoirs. Examen et contrôle des comptes rendus d'opérations.

Distribution mensuelle de fonds aux départements ministériels. Enregistrement des ordonnances dans la limite des crédits disponibles. Confection d'extraits d'ordonnances. Bordereaux périodiques. Avis divers.

Bureau du service extérieur.

M. de Mongeot ✻, *Chef.*

Correspondance administrative sur les affaires du service extérieur. Ordres à donner aux receveurs généraux et aux payeurs pour les mouvements de fonds. Alimentation des caisses de réserve. autorisations aux receveurs généraux pour dispositions sur la caisse centrale et pour encaissement de sommes versées aux comptes des receveurs généraux. Correspondance spéciale aux comptes courants des receveurs généraux.

Bureau des Ecritures.

M. Raffart ✻, *Chef.*

Comptabilité et comptes courants.

DIRECTION DE LA DETTE ÉCRITE.

M. Andrey (C ✻), *Directeur.*
M. Herson (O ✻), *sous-directeur.*

Bureau central.

M. de Gouttes ✻, *Chef.*

Interprétation et application des lois spéciales concernant les rentes inscrites. Surveillance de l'exécution des règlements rela-

tifs aux agents de change, oppositions et empêchements administratifs. Contrôle des emprunts. Consolidations. Contrôle des opérations sur les rentes dites départementales, et vérification des comptes annuels des receveurs généraux. Renouvellement et remplacement des extraits d'inscription. Rétablissement des rentes non viagères portées aux portions non réclamées et frappées de la prescription quinquennale, et des rentes viagères présumées éteintes. Recherches et vérifications des origines, majorats, emprunts spéciaux, correspondance relative à ces divers objets. Budgets et comptes annuels de la dette inscrite.

Bureau du Grand-Livre.

M. Hermant ✻, *agent comptable.*

Inscription des rentes viagères et non viagères créées en vertu des lois. Mouvement journalier du grand-livre. Extrait d'inscription pour les rentes nominatives et au porteur. Tenue des comptes ouverts aux receveurs généraux, aux établissements publics et autres.

Bureau des transferts et mutations.

M. Jabineau ✻, *Chef, agent comptable.*

Bureau des pensions.

M. Ch. Bienaymé ✻, *Chef, agent comptable.*

Application des lois relatives aux pensions à inscrire sur les livres du Trésor. Liquidation et renvoi à l'examen de la section du Conseil d'Etat. Inscription sur les livres du Trésor public et ordonnancement des pensions de toute nature.

Bureau des cautionnements.

M. Huré ✻, *Chef.*
M. Le Sérurier, *sous-chef.*

Application de la législation spéciale et des ordonnances ou décisions concernant les cautionnements en numéraire. Immatricule des cautionnements nouveaux. Délivrance des certificats d'inscription aux noms des titulaires. Préparation des états annuels de paiement des intérêts et des états de remboursement de capitaux. Correspondance et comptabilité.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES.

M. Delépine (C ✻), *Directeur.*
M. Du Sommerard (O ✻), *sous-directeur.*

Bureau central.

M. Du Sommerard (O ✻), *Sous-Directeur.*
M. Boyer, *Chef.*

Journal et grand-livre de la comptabilité générale des finances. Situations périodiques et comptes généraux de l'administration des finances. Relations avec les comptabilités centrales des différents ministères ordonnateurs. Budget général de l'Etat. Crédits supplémentaires et règlement des exercices. Contrôles prescrits par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 9 juillet 1826. Reddition à la cour des comptes du compte spécial des opérations constatées par virement d'écritures.

Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics.

M. Chollet ✻, *Chef.*

Bureau de la comptabilité des receveurs des finances.

M. Petetin ✻, *Chef.*

Bureau de la comptabilité des payeurs et trésoriers coloniaux.

M. Saint-Raymond ✻, *Chef.*

Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

M. Revenaz ✻, *Chef.* (Enregistrement et postes).

M. Vetter ✻, *Chef.* (Douanes et contributions indirectes. — Monnaies).

DIRECTION DES CAISSES CENTRALES DU TRÉSOR PUBLIC.

M. Thomas (J.) (G O ✻), *Directeur-comptable.*
M. de Perthuis (O ✻), *Sous-Directeur.*
M. Thomas (Charles) ✻, *Sous-Directeur-adjoint.*

Bureau central et de comptabilité.

M. Mesnager ✻, *Chef.*

Bureaux de paiement de la dette publique et des dépenses des ministères et de trésorerie.

M. Gremel ✻, *Chef*, chargé de la surveillance des bureaux de paiement.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL.

(Exécution des articles 1, 2, 4 et 5 de la loi du 24 avril 1833.)

M. Harmand (Georges) (O ✻), *Contrôleur central du Trésor public, chef de la division, commissaire du gouvernement pour l'emprunt grec.*

M. Gaugain de Saint-Victor ✱, *Contrôleur-central-adjoint, Chef du premier bureau.*
M. Lorcet ✱, *chef du deuxième bureau.*

VI. DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

Rue Saint-Dominique-Saint-Germain 90, *et les bureaux même rue* 86 *et* 88 [1].

S. Exc. M. le Maréchal **RANDON** (G ✱), *Sénateur, ministre secrétaire d'état au département de la Guerre.*

Cabinet du ministre.

M. Ribourt (Pierre-Félix) (C ✱), Colonel au Corps d'état-major, *Chef.*
M. Ferdasne de Lépine (Aimé-Philippe-Charles) ✱, *Chef de bureau.*

Ouverture, enregistrement et départ des dépêches. Centralisation du travail avec l'Empereur. Affaires de franchise et contre-seing. Audiences publiques. Communication avec les journaux. Affaires réservées et secrètes.

PREMIÈRE DIRECTION. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE. — ÉTATS-MAJORS. — RECRUTEMENT. — JUSTICE MILITAIRE. — INFANTERIE.

M. Blondel (Lucien-Antoine) (C ✱), général de brigade, *directeur.*
M. Hartung (Edme-Henri-David) (O ✱), Lieutenant-colonel au corps d'état-major, *Directeur-adjoint.*

Premier Bureau. — Correspondance générale. — opérations militaires.

M. Porchet (Charles-Guillaume-Théodore) ✱, *Chef.*

Correspondance avec les autorités civiles et militaires pour tout ce qui concerne la sûreté intérieure de l'Etat. Affaires générales. Elections. Apposition de scellés dans les cas prévus par l'arrêté du 13 nivôse an x. Interprétation des règlements communs à toutes les armes, et modifications à apporter à ces règlements. Application à l'armée des lois générales de l'Etat. Cérémonies publiques. Revues et autres solennités militaires, honneurs

[1] Le public est admis tous les mercredis de 2 à 5 heures à la section de l'enregistrement et des renseignements, rue Saint-Dominique, 88.

et préséances. Conflits. Discipline des troupes. Nomination des sous-officiers en activité à des emplois dans les services publics (correspondance avec les ministères compétents). Gardes nationales en ce qui concerne le département de la guerre. Police et inspection annuelle des officiers en non activité. Médailles d'honneur et de sauvetage, en ce qui concerne l'armée. Opérations militaires. Marches militaires et manœuvres. Emplacement et mouvement des troupes. Camps et formation d'armées actives. Assiette des gîtes d'étape. Missions militaires. Effectif de l'armée.

Deuxième Bureau. — Etats-majors. — Ecoles militaires.

M. Devilliers (Pierre-Louis-Emile) ✻, *Chef.*
Officiers généraux. Corps d'état-major des places. Aumôniers. Interprètes et agents du service télégraphique. Ecoles impériales d'application d'état-major, polytechnique, de Saint-Cyr, prytanée impérial de la Flèche. Ecole normale de tir. Ecole normale de gymnastique. Ecoles régimentaires. Gymnases régimentaires. Musiques militaires.

Troisième Bureau. — Recrutement.

M. Fellman (Georges-Julien) (O ✻), *Chef.*
Appel des classes, répartition du compte. Opérations des conseils de révision. Mise en activité et incorporation. Engagements volontaires et rengagements. Remplacements. Libérations. Congés illimités de renvoi et de réforme. Réserve de l'armée. Dépôts de recrutements. Exécution de la loi du 26 avril 1855 en ce qui concerne la dotation et le recrutement de l'armée.

Quatrième Bureau.— Justice militaire.

M. de Chénier (Louis-Joseph-Gabriel) (O ✻), *Chef.*
Correspondance judiciaire sur les matières civiles et criminelles. Notification et classement des jugements de conseil de guerre. Recherche et poursuite des déserteurs et insoumis. Gîte et geôlage. Amnisties. Grâces. Compagnies de discipline. Pénitenciers militaires. Condamnés. Prisons militaires. Algérie. Extraditions. Prisonniers de guerre. Naturalisation de militaires.

Cinquième Bureau. — Infanterie.

M. Colson (Claude-Alexis) ✻, *Chef.*
Personnel. organisation, inspection et état civil et militaire des régiments d'infanterie. Des sapeurs-pompiers de la ville de Paris. Personnel des officiers d'infanterie en non activité.

Deuxième Bureau. — Cavalerie. — Gendarmerie.

M. le Cte DE VIGNOLLE (Horace-Numa) (C ✻), général de brigade, *Directeur.*

Premier Bureau. — Cavalerie. — Remontes.

M. Caillard (Paul-Auguste-Abraham) (O ✻), *Chef.*

Personnel, organisation, inspection et état civil et militaire de l'escadron des cent-gardes, des régiments de cavalerie, de la garde impériale et de la ligne. Ecole impériale de cavalerie. Personnel des officiers de cavalerie en non activité. Etablissements de remontes de l'intérieur. Vétérinaires des corps de troupe à cheval. Entretien des élèves militaires à Alfort. Remonte des corps de la cavalerie. Achat de chevaux, de mules, mulets. Remonte à titre onéreux des officiers de la gendarmerie impériale. Dispositions relatives au régime hygiénique des chevaux dans les corps de troupes à cheval. Harnachement.

Deuxième Bureau. — Gendarmerie.

M. Pernot (Félix-Louis) ✻, *Chef.*

Personnel, organisation, mouvement, service, inspection, habillement, équipement, harnachement et casernement.

TROISIÈME DIRECTION. — SERVICE DE L'ARTILLERIE.

M. DE BRESSOLLES (Antoine-Joseph-Ferdinand) (G ✻), général de division, *Directeur.*

Première Section. — Personnel.

M. Du Penhoat (Louis-Herve) (O ✻), colonel d'artillerie, *Chef.*

Personnel. Harnachement des troupes d'artillerie. Écoles régimentaires de l'armée. Nomination des chefs armuriers des corps de troupes.

Deuxième Section, — Matériel. — Comptabilité.

M. Champollion - Figeac (Pierre-Jules-Isidore) (O ✻), colonel d'artillerie, *Chef.*

Ecoles et direction d'artillerie. Arsenaux, forges, fonderie, poudreries et raffineries de salpêtre. Dépôt central et musée de l'artillerie. Formation des équipages d'artillerie de siège et de campagne. Armement des places et des côtes. Manufactures d'armes. Armement des troupes et de la garde nationale, délivrance des munitions, abonnement d'entretien. Confection des drapeaux et des bâtons de maréchaux de France. Importation et transit des armes. Comptabilité des dépenses afférentes au service de l'artillerie.

QUATRIÈME DIRECTION. — SERVICE DU GÉNIE.

M. MENGIN-LECREULX (François-Joseph-Maurice-Gabriel) (G ✻), général de division, *Directeur.*

Première Section. — Personnel.

M. Véronique (Jacques) (O ✱), Colonel du génie, *Chef.*

Personnel. Écoles régimentaires du génie. École impériale d'application de l'artillerie et du génie à Metz. Directions et arsenal du génie. Dépôt des fortifications et galerie des plans en relief des places de guerre. Harnachement des chevaux de troupe du génie.

Deuxième Section. — Matériel. — Comptabilité.

M. de Lapisse (Charles-Alexandre) (O ✱), lieutenant-colonel du génie, *Chef.*

Travaux des fortifications et des établissements militaires. Travaux mixtes intéressant les divers départements ministériels et celui de la guerre. Location de terrains et de bâtiments. Casernement des troupes. Domaine militaire. Servitudes militaires dans le rayon des places de guerre. Comptabilité des dépenses afférentes au service du génie.

CINQUIÈME DIRECTION. — INTENDANCE MILITAIRE. — SERVICES ADMINISTRATIFS.

M. Darricau (Daniel-Charles-Auguste) (G ✱), Conseiller d'état, *intendant-général*, *inspecteur et directeur.*

Premier Bureau. — Intendance militaire. — Personnel. — Inspections administratives. — Service de marche. — Transports. — Equipages militaires.

M. Caillé (Jacques-Alexandre-Adolphe) ✱, *Chef.*

Deuxième Bureau. — Subsistances militaires — Chauffage.

M. Gauldrée-Boilleau (Adolphe-François-Michel) (O ✱, *Chef.*

Troisième Bureau. — Personnel des officiers de santé. Hôpitaux militaires. — Hospices civils. — Infirmeries régimentaires. — Invalides.

M. Lemaire (Michel-Joseph-Philippe-Désiré) ✱, *Chef.*

Quatrième Bureau. — Habillements. — Lits militaires. — Campement.

M. Leboul (Jean-Pierre-Edmond) ✱, *Chef.*

Cinquième Bureau. — Solde. — Revues de comptabilité. —Administration intérieure des corps de toute arme.

M. Delorme (Edouard) ✱, *Chef.*

SIXIÈME DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE.

M. Blondel (Lucien-Antoine) (C ✻), général de brigade, *Directeur.*

Première Section. — Géodésie. — Topographie. — Dessin et gravure.

M. Levret (Hippolyte-Louis) (C ✻), colonel au corps d'état-major, *Chef.*

Deuxième Section. — Travaux historiques. — Statistique militaire. — Bibliothèque. — Archives historiques. — Cartes et plans.

M. Saget (Eugène) (C ✻), colonel au corps d'état-major, *Chef.*

SEPTIÈME DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

M. Petitet (Nicolas) (G O ✻), conseiller d'état, *Directeur.*

Premier Bureau. — Contrôle des dépenses. — Contentieux. — Budgets généraux.

M. Ferlat (Jacques-Philippe) ✻, *Chef.*

Deuxième Bureau. — Fonds. — Ordonnances.— Comptes généraux.

M. Geoffroy (Jules-Claude) (O ✻), *Chef.*
M. Fournier (Charles-Antoine), *Agent comptable.*

Troisième Bureau. — Comptes-matières.

M. Turcas (Cyprien) ✻, *Chef.*

Quatrième Bureau. — Pensions. — Secours.

M. Debèse (Jean-Pierre) ✻, *Chef.*

Cinquième Bureau. — Service intérieur.

M. Pittaud-Deforges (Auguste) ✻, *Chef.*

Sixième Bureau. — Lois. — Archives. — Décorations.
M. Froste (Didier-Edouard) ✻, *Chef.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

(Décret du 10 décembre 1860.)

M. Tassin (Charles-Aimé) ✻, *Chef.*

VII. DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Rue Royale-Saint-Honoré.

S. Exc. M. le Cte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT (G ✻), *Ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies.*

Cabinet du Ministre.

M. Delarbre (O ✻) *Chef du Cabinet.*

Premier Bureau. — Cabinet.

M. Gallet de Kulture, *Sous-Chef chargé du cabinet.*

Ouverture, enregistrement et répartition des dépêches. Centralisation du travail avec l'Empereur. Expédition des affaires secrètes et réservées. Audiences. Correspondance particulière du ministre. Insertions au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*. Aumôniers.

Deuxième Bureau. — Service intérieur, Archives et Bibliothèques.

M. d'Avezac ✻, *Chef.*

CONSERVATION DES ARCHIVES.

M. Jal (O ✻) historiographe de la marine, *Conservateur des archives.*

PREMIÈRE DIRECTION. — MOUVEMENTS DE LA FLOTTE ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

Ce service est dirigé par le chef d'état-major du ministre.

Premier Bureau. — Etat-major de la Flotte.

M. Revelière ✻, *Chef.*

Conseil d'amirauté. Conseil des travaux. Préfectures maritimes. Officiers aspirants et volontaires de la Marine. Composition des états-majors. Ingénieurs hydrographes et personnel du dépôt des cartes et plans. École navale impériale. Concessions de bourses dans les collèges des ports militaires. Examinateurs et professeurs d'hydrographie.

Deuxième Bureau. — Mouvements.

N....., *Chef.*
M. Pélissier ✻, *Chef-adjoint.*

Mouvement des forces navales et opérations maritimes. Armements et désarmements. Instructions aux inspecteurs généraux et aux officiers envoyés extraordinairement en mission. Dépôt des cartes et plans. Reconnaissances hydrographiques. Objets d'art et d'instruction relatifs à la navigation. Publications de voyages, etc. Matériel scientifique des écoles de la navigation.

DEUXIÈME DIRECTION. — PERSONNEL.

M. Layrle (C ✻), conseiller d'état, *Directeur*.

Premier Bureau. — Corps entretenus et Agents divers.

M. Ginoux de la Coche (C ✻), capitaine de frégate, *Chef*.

Deuxième Bureau —Inscription maritime.—Equipages de la flotte et justice maritime.

M. Hennequin ✻, *Chef*, faisant fonctions de commissaire de l'inscription maritime à Paris.

Troisième Bureau. — Pêches et domanialité maritime.

M. Filleau ✻, commissaire-adjoint de la marine, *Chef*.

Quatrième Bureau. — Troupes de la marine.

M. Godefroy ✻, *Chef*.

Cinquième Bureau. — Solde, habillement et revues.

M. Dodin ✻, Commissaire-adjoint de la marine, *Chef*.

Sixième Bureau. — Subsistances, hôpitaux et chiourmes.

M. Chabrié (Eugène) ✻, commissaire de la marine, *Chef*.

TROISIÈME DIRECTION. — MATÉRIEL.

M. Du Puy de Lôme (C ✻), conseiller d'Etat, directeur des constructions navales, *Directeur*.

Premier Bureau. — Constructions navales et travaux hydrauliques.

M. Pastoureau-Labesse ✻, ingénieur de 1re classe, *Chef*.

Deuxième Bureau. — Matériel d'artillerie.

M. Regnaud (O ✻), lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, *Chef*.

Troisième Bureau. — Approvisionnements généraux.

M. Jacques (O ✻), commissaire de la marine, *Chef.*

QUATRIÈME DIRECTION. — COLONIES.

M. le baron DE ROUJOUX (C ✻), conseiller d'Etat, inspecteur en chef, *Directeur.*

Premier Bureau. — Administration générale.

M. Beau, *Chef, agent central de l'indemnité coloniale.*

Deuxième Bureau. — Administration intérieure.

M. Blanquet du Chayla (O ✻), commissaire de la marine, *Chef.*

Troisième Bureau. — Justice, régime pénitentiaire.

M. Michaux ✻, *Chef.*

Quatrième Bureau.— Finances, hôpitaux et vivres.

M. Aiguillé ✻, *Chef.*

EXPOSITION PERMANENTE DES COLONIES.

M. Aubry-Lecomte ✻, Sous-commissaire de la marine, *Conservateur.*

CINQUIÈME DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

M. BLANCHARD (C ✻), *Directeur.*

Premier Bureau. — Fonds et ordonnances.

M. Fleuriais (O ✻), *Chef.*

Deuxième Bureau. — Dépenses d'outre-mer.

M. Chandelot ✻, *Chef.*

Troisième Bureau. — Comptabilité centrale des fonds.

M. Renaud ✻ , *Chef.*

Quatrième Bureau. — Comptabilité des matières.

M. Cousin ✻, Commissaire-Adjoint de la marine, *Chef.*

AGENCE COMPTABLE DU MINISTÈRE.

M. Champy ✻, *Agent comptable.*

AGENCE COMPTABLE DES TRAITES DE LA MARINE.

M. Halgan (C ✻), *Agent comptable.*

VIII. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

M. ROULAND (G. O. ✻), Sénateur) *Ministre Secrétaire d'Etat, président du Conseil impérial de l'instruction publique.*

N. . . . . *Secrétaire particulier du ministre.*

DIRECTION DU PERSONNEL ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Cabinet.

M. ROULAND (Gustave) ✻, Directeur du personnel et du secrétariat général, *Chef du Cabinet*[1].
M. du Mesnil, chef de bureau, *Secrétaire.*

Bibliothèque de l'université. Bibliothèque et musée d'Alger. Souscription aux ouvrages. Dépôt des souscriptions et répartition.

Cabinet. — Bureau des cultes.

M. Tardif (Ad.) ✻, *Chef de bureau.*

Affaires réservées. Promotions au cardinalat. Nominations aux archevêchés, évêchés, canonicats de Saint-Denis. Nominations dans la Légion-d'Honneur. Honneurs et préséances. Insertions au *Moniteur*. Convocations. Pétitions transmises par le Sénat. Eglises nationales étrangères. Cultes non reconnus.

Bureau du cabinet.

M. Baraudon, *Chef de bureau adjoint.*

Ouverture de la correspondance. Audiences. Affaires réservées. Centralisation du travail avec l'Empereur. Enregistrement et transmission des ordres du ministre. Personnel de l'administration centrale. Service intérieur. Procès-verbaux des conseils académiques. Nominations dans la Légion-d'Honneur. Pétitions transmises par le Sénat. Insertions au *Moniteur*. Publications officielles. Protocole. Correspondance télégraphique. Traductions. Convocations. Honneurs et préséances. Souscriptions ouvertes en faveur des établissements de bienfaisance. Statistique.

[1] Le Directeur du personnel reçoit les membres du Sénat et du Corps-Législatif et du Conseil d'Etat, les mardis et vendredis de 4 à 5 heures.

Service intérieur.

M. Magnabal, *Sous-Chef*, chargé du service intérieur.

DIRECTION DU PERSONNEL ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

SECTION DU PERSONNEL.

M. Mesnard ✱, *Chef de section.*

Personnel de l'administration académique, de l'instruction supérieure et de l'instruction secondaire.

Premier Bureau. — Travaux historiques. — Etablissements scientifiques et littéraires.

M. Servaux, *Chef.*

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Sociétés scientifiques et littéraires. Publication des documents inédits de l'histoire de France. Carte topographique des Gaules. Ecole française d'Athènes. Collége impérial de France. Muséum d'histoire naturelle. Bureau des longitudes. Observatoires de Paris, de Marseille et d'Alger. Ecole impériale et spéciale des langues orientales vivantes.

Deuxième Bureau. — Archives, procès-verbaux du conseil impérial, enregistrement des dépêches.

M. Renault, *Chef.*

COLLECTIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

M. Vincent ✱, membre de l'institut, *conservateur.*

DÉPÔT DES LIVRES.

M. de Watteville, *Sous-chef, chargé du dépôt des souscriptions du ministère et des nouvelles publications.*

ADMINISTRATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

1re DIVISION. — ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

M. Petit ✱, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Administration académique.— Instruction supérieure.

(Ce bureau est sous la direction immédiate du chef de la division.)

Enseignement et discipline. Approbation des programmes des cours. Collation des grades. Expédition des diplômes. Concours pour l'agrégation. Demandes en autorisation d'exercer la médecine en France avec un diplôme étranger. Instruction supérieure en Algérie.

Deuxième Bureau. — Matériel de l'administration académique et de l'instruction supérieure.

M. Mourier ❋, *Chef.*

2e DIVISION. — INSTRUCTION SECONDAIRE.

M. Dumaige ❋, *Chef de la division.*

Premier Bureau.

M. Fontaine de Resbecq, *Chef.*

Lycées et Collèges. Enseignement et discipline. Examen pour l'agrégation des Lycées. Affaires relatives aux établissements libres. Bourses impériales, départementales et communales. Exemptions de frais d'étude pour les externes. Instruction secondaire en Algérie.

Deuxième Bureau. — Matériel de l'instruction secondaire.

M. Danet, *Chef.*

3e DIVISION. — INSTRUCTION PRIMAIRE.

M. Pillet (Gustave) (O ❋), *Chef de division.*

Premier Bureau.—Personnel de l'instruction primaire

M. Drouet, *Chef.*

Personnel de l'instruction primaire. Distinctions honorifiques. Associations religieuses. Legs et donations. Instruction primaire en Algérie.

Deuxième Bureau.—Matériel de l'instruction primaire.

M. Bouin (Adolphe) ❋, *Chef.*

Liquidation des traitements et des frais de tournée. Règlement des budgets départementaux. Fixation des budgets et vérification des dépenses des écoles normales primaires. Allocations pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école. Statistique de l'instruction primaire.

ADMINISTRATION DES CULTES

Place Vendôme, 13.

M. DE COTENCIN (A) (O ✻), conseiller d'État, *Directeur-général* [1].

Bureau du Secrétariat et des Archives.

(Ce bureau est dirigé par le chef du 1er bureau de la première division.)

Enregistrement. Affaires réservées. Légalisation des signatures ecclésiastiques. Archives et bibliothèque. Travaux statistiques. Dépôt et expédition des décrets et des décisions de l'Empereur, des arrêtés du ministre et des avis du conseil d'Etat. Commission des arts et édifices réligieux.

Ire DIVISION. — PERSONNEL. — CONTENTIEUX.

M. NIGON DE BERTY ✻, chef de la division.

Premier Bureau.—Personnel du clergé. — Police ecclésiastique.

M. Deville (P.), *Chef.*

Présentation à l'agrément de l'Empereur des nominations aux titres ecclésiastiques. Frais d'établissement des cardinaux, archevêques et évêques. Traitement des titulaires ecclésiastiques. Indemnités pour visites diocésaines. Nominations aux fonctions de trésoriers des grands séminaires et des maisons ou caisses de retraites pour les prêtres âgés et infirmes. Nominations aux bourses fondées dans les séminaires diocésains. Administration temporelle du chapitre impérial de Saint-Denis. Appels comme d'abus. Pensions de retraite. Répartition du crédit alloué pour subventions annuelles à des congrégations religieuses. Secours personnels aux ecclésiastiques et aux anciennes religieuses. Nominations à des bourses fondées dans les pensionnats de quelques communautés de femmes. Etats du personnel du clergé et des séminaires. Publication des bulles, brefs et rescrits. Statuts des chapitres cathédraux. Réunion des cures aux chapitres. Organisation des conseils de fabriques. Ecoles secondaires ecclésiastiques. Exécution des règlements sur les sépultures. Correspondance relative aux affaires de l'Algérie et des colonies. Concession de chapelles, bans et tribunes dans les églises. Différends entre les fabriques et les communes. Dépenses du culte paroissial. Tarif des oblations. Pompes funèbres.

[1] Le Directeur général reçoit les membres du sénat, du corps-législatif et du conseil d'Etat les mercredis et samedis, de midi à 2 heures.
Les chefs de division et le sous-directeur des cultes non catholiques reçoivent les lundis, mercredis, jeudis et samedis, de midi à 2 heures.

Deuxième Bureau.—Service paroissial. — Contentieux. Congrégations religieuses.

M. Delamarche, *Chef.*

Contentieux des fabriques. Emploi ou destination de leurs biens et immeubles. Acquisitions, aliénations, échanges, emprunts, transactions concernant ces établissements. Approbation et autorisation des congrégations religieuses et des établissements qui en dépendent. Modification des statuts. Actes d'acquisition, de vente, d'échange, d'emprunt, de transaction, concernant les congrégations religieuses d'hommes et de femmes. Autorisation pour l'acceptation des dons et legs aux établissements ecclésiastiques et religieux.

2e DIVISION. — ADMINISTRATION TEMPORELLE DES INTÉRÊTS DIOCÉSAINS. — TRAVAUX DIOCÉSAINS.

M. Hamille (Victor)✻, *Chef de la division.*

Premier Bureau. — Administration temporelle.

M. de la Motte ✻, *Chef.*

Acquisitions, échanges, aliénations, emploi de fonds, transactions et autres affaires contentieuses relatives aux établissements diocésains. Maisons et caisses de retraites pour les prêtres âgés et infirmes. Tarif des droits de secrétariat d'évêchés. Comptes annuels des grands séminaires. Budget des fabriques des cathédrales. circonscriptions des diocèses et des paroisses. Secours aux communes pour églises et presbytères.

Deuxième Bureau. — Travaux diocésains. — Subventions.

M. Blanc (Hippolyte), *Chef.*
M. Wehe, *Chef adjoint.*

Travaux pour la construction ou la conservation des cathédrales, archevêchés, évêchés et seminaires. Acquisitions concernant ces édifices. Examen et approbation des projets, adjudication des travaux. Comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains. Nomination et personnel des architectes. Répartition et emploi des fonds affectés par le budget des cultes aux dépenses diocésaines. Ameublement des archevêchés et évêchés. Maîtrises et bas-chœurs des cathédrales. Subventions pour acquisitions d'ornements. Paiement de loyers pour évêchés et séminaires. Ecole de musique religieuse. Nomination des élèves boursiers.

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES.

M. Sayous (André) ✻, *Sous-directeur.*

Nominations, attributions et renouvellement des consistoires. Suppléments de traitement et indemnités. Organisation et circonscription des églises consistoriales et oratoriales et des synagogues et temples. Secours pour constructions et réparations. Biens et revenus des églises. Dons et legs. Acquisitions et échanges. Police ecclésiastique. Administration des séminaires protestants et du séminaire israélite. Bourses.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES[1].

Rue de Grenelle-Saint-Germain 110.

M. Jourdain ✻, *Chef de la division.*

Premier Bureau. — Comptabilité de l'Instruction publique.

M. Forget, *Chef.*

Deuxième Bureau. — Comptabilité des cultes.

M. Coquillar, *Chef.*

Troisième Bureau. — Pensions de retraite.

M. Granet ✻, *Chef.*

IX DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 62 *et* 64.

S. Exc. M. ROUHER (G ✻), Sénateur, *Ministre, secrétaire d'Etat*[2].

Cabinet particulier du ministre.

M. Marchand (Victor) ✻, *chargé provisoirement du cabinet.*
M. Rouher (Gustave) *Auditeur au Conseil d'Etat, secrétaire particulier du ministre.*

Ouverture des dépêches. Correspondance particulière. Demandes d'audiences. Affaires réservées.

1 Le chef de la division de la comptabilité reçoit le public le jeudi de 2 à 4 heures.

2 Le ministre reçoit lorsqu'on en fait la demande par écrit en indiquant l'objet dont on désire l'entretenir.

ADMINISTRATION CENTRALE [1].

Bureaux de l'Administration centrale.

M. DE BOUREUILLE (O ✻), Conseiller d'Etat, inspecteur général des mines, *Secrétaire-général* [2].

Services généraux placés sous la direction du secrétaire général.

DIVISION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

M. DILLÉ ✻, *Chef de division.*

Enregistrement, distribution et départ des dépêches. Réunion du travail pour le conseil d'Etat et pour la signature de l'Empereur. Conservation et expédition des décrets. Leur insertion au *Bulletin des Lois*. Dépôt des circulaires et instructions ministérielles. Dépenses intérieures. Souscriptions et abonnements. Questions générales et affaires qui ne ressortissent spécialement à aucune division. Franchise et contre-seing. Centralisation des budgets et propositions de virement de crédits.

Premier Bureau. — Secrétariat général.

M. Dillé ✻, *Chef de division* (déjà nommé).

Deuxième Bureau. — Service central d'expédition et d'autographie.

M. Giannetti, *Chef de bureau.*

DIVISION DU PERSONNEL.

M. PORÉE ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Nominations, promotions et mouvements.

M. Deloche ✻, *Chef de bureau.*

Employés de l'administration centrale. Ingénieurs et agents des ponts et chaussées et du service des mines. Officiers et maîtres de ports (service maritime). Inspecteurs des ports, gardes-ports (navigation intérieure). Personnel du service de surveillance administrative des chemins de fer. Professeurs, fonctionnaires et agents des écoles impériales vétérinaires, de l'école centrale des

1 Les bureaux ne sont ouverts au public que les mardis et vendredis de 2 à 4 heures

2 Le secrétaire-général donne des audiences particulières sur demandes spéciales et reçoit les mardis et samedis de midi à deux heures.

arts et manufactures, du conservatoire des arts et métiers et des écoles industrielles. Personnel du service des haras. Comité consultatif d'hygiène publique. Comité consultatif des arts et manufactures. Commissaires du Gouvernement près les sociétés industrielles. Médecins et agents sanitaires. Personnel du service de vérification des poids et mesures. Nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Ecoles impériales des ponts et chaussées et des mines. Ecole des mineurs de Saint-Etienne. Ecole pratique des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais.

Premier Bureau. — Frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.

M. Lemairé ✱, ***Chef de bureau.***

Règlement des frais de bureau, de tournées et de missions, et pour travaux d'intérêt communal ou privé. Contrôle et surveillance des chemins de fer. Règlement du budget des écoles des ponts et chaussées et des mines. Pensions de retraite. Retenues. Mesures générales.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ.

M. MARCHAND (Victor) ✱, ***Chef de division*** **(déjà nommé).**

Premier Bureau. — Opérations centrales et ordonnancement.

M. Delahaye, ***Chef de bureau.***

Deuxième Bureau. — Comptabilité de l'agriculture et du commerce.

M. Magnan (Jules) ✱, ***Chef de bureau.***

Troisième Bureau. — Comptabilité des ponts et chaussées et des mines.

M. Bigarne, ***Chef de bureau.***

DÉPÔT DES CARTES ET PLANS. — ARCHIVES.

Rue des Saints-Pères 28.

M. VIGNON ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ***Directeur du dépôt.***

M. Duban, ***Sous-Chef, faisant fonctions de chef de bureau.***

AGRICULTURE ET COMMERCE.

Rue de Varennes 78 *bis*.

DIVISION DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE.

M. Legoit ✻, *Chef de division*.

M. Nayron, *Chef de bureau*.

Mouvement de la population de la France. Commissions cantonnales permanentes de la statistique. Centralisation, élaboration et publication des documents destinés à la continuation de la statistique générale de la France. Service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse (calcul des tarifs et table de mortalité). Examen des tarifs des compagnies financières autorisées par le gouvernement.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE.

M. de Monny de Mornay (O ✻), *Directeur*.

Premier Bureau. — Enseignement agricole et vétérinaire.

M. Prévost ✻, *Chef de bureau*.

Inspection de l'agriculture. Ecoles impériales d'agriculture. Fermes-écoles. Vacheries, bergeries. Colonies et asiles agricoles. Ecoles impériales vétérinaires. Examen des travaux et règlement des dépenses de ces établissements. Exercice de la médecine vétérinaire. Epizooties. Règlement des frais de traitement des épizooties. Commission de Herd-Book.

Deuxième Bureau — Encouragement à l'agriculture et secours.

M. Porlier ✻, *Chef de bureau*.

Conseil général d'agriculture. Chambres consultatives d'agriculture. Préparation des lois et règlements relatifs à l'agriculture. Associations agricoles. Missions agronomiques. Concours d'animaux de boucherie, d'animaux reproducteurs, de produits agricoles, etc. Encouragements à l'agriculture. Perfectionnement de l'industrie rurale. Dessèchements et assainissements. Drainage. Irrigations. Police rurale. Usages locaux. Mise en culture des landes. Reboisement. Centralisation et publication des renseignements concernant l'agriculture. Souscription aux recueils agricoles et ouvrages agronomiques. Industrie séricicole. Secours pour pertes résultant d'épizooties, grêle, inondations, incendies, etc.

Troisième Bureau. — Subsistances.

M. Foubert ✻, *Chef de bureau.*

Législation relative aux subsistances. Etat des prix régulateurs de l'importation et de l'exportation des grains. Mercuriales générales de la France et de l'étranger. Libre circulation des grains. Etablissement des foires et des marchés aux bestiaux. Recours en matière de règlements sur la boulangerie, la boucherie, les abattoirs, et sur la vente des comestibles dans les foires et marchés. Approvisionnement de Paris en combustibles. Marchés et chantiers de bois à brûler et charbons.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR.

M. Julien ✻, *Directeur.*

Premier Bureau. — Commerce.

M. Langlois de Neuville ✻, *Chef de bureau.*

Préparation des lois et règlements relatifs au commerce intérieur. Chambres de commerce. Concours à l'établissement des tribunaux de commerce et approbation des listes de notables pour les élections consulaires. Création et police des bourses de commerce. Magasins généraux, récépissés et warants. Vente publique de marchandises en gros. Nomination des agents de change dans les départements et des courtiers dans toute la France. Droits de courtage. Sociétés anonymes. Caisses d'épargne. Caisses de retraite pour la vieillesse. Assurances. Tontines et commission de surveillance de ces établissements. Sociétés d'encouragement pour le commerce. Recours en matière de règlements sur la police commerciale dans les foires, marchés, ports et autres lieux publics, et l'exercice des professions qui s'exploitent sur la voie publique.

Deuxième Bureau. — Industrie.

M. Audiganne ✻, *Chef de bureau.*

Préparation des lois et règlements relatifs aux arts et manufactures. Comité consultatif et chambres consultatives des arts et manufactures. Conservatoire impérial et écoles impériales des arts et métiers. Ecoles centrales des arts et manufactures. Ecoles industrielles. Sociétés d'encouragements pour l'industrie. Conseils de prud'hommes. Brevets d'invention. Dessins et marques de fabriques. Livrets d'ouvriers. Travail des enfants dans les manufactures. Exposition publique des produits de l'industrie. Conditions publiques des soies. Encouragements à l'industrie. Statistique industrielle.

Troisième Bureau. — Police sanitaire et industrielle

M. Vaudremer ✻, *Chef de bureau.*

Police sanitaire. Comité consultatif d'hygiène publique. Commissions et agences sanitaires. Lazarets. Quarantaines, etc. Correspondance relative à l'état de la santé publique, tant en France qu'à l'étranger. Epidémies. Rapports avec l'académie impériale de médecine. Encouragement et propagation de la vaccine. Règlement sur la police des professions médicales Remèdes secrets. Mesures générales relatives à la salubrité. Police et régime des établissements d'eaux minérales, examen et approbation des règlements relatifs à ces établissements. Nomination des médecins-inspecteurs des établissements de l'Etat et des départements. Subventions. Etablissements dangereux, insalubres et incommodes. système métrique. Vérification des poids et mesures.

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

M. Ozenne ✻, sous-directeur, *chargé de la direction.*

Premier Bureau. — Législation et tarifs des douanes en France.

M. Ozenne ✻, *sous-directeur* (déjà nommé).

Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Recherche et discussion des moyens d'étendre et de fortifier le commerce de la France et scs relations avec ses colonies et l'étranger. Traités de commerce et de navigation. Préparation des tarifs et lois de douane, instructions des réclamations contre l'application qui en est faite. Institution et régime des entrepôts et des docks. Pêches maritimes : baleine, morue, hareng, etc. Liquidation des primes. Salaisons. Commissaires experts et jury assermenté pour l'examen des questions relatives à l'application du tarif des douanes et à la recherche à l'intérieur des tissus prohibés. Rapports avec le comité consultatif des arts et manufactures. Publication au Moniteur et aux Annales du commerce extérieur. Secours aux colons de Saint-Domingue et réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon. Autorisations et fixation du cautionnement pour les opérations de l'émigration.

Deuxième Bureau. — Législation commerciale et tarifs des douanes à l'étranger.

M. Richelot, *Chef de bureau.*

Centralisation des documents sur la législation commerciale et maritime des pays étrangers ainsi que de leurs traités de commerce. Traduction, étude et appréciation des tarifs de douanes et de navigation de ces pays. Questions concernant leur application au commerce de la France et les réclamations y relatives. Publication au Moniteur et aux Annales du commerce extérieur.

Troisième Bureau.—Mouvement général du commerce et de la navigation.

M. Dufourc d'Antist, *Chef de bureau.*

Centralisation des documents concernant la navigation, le commerce et l'industrie de la France, de ses colonies et des pays étrangers. Etude et appréciation des résultats constatés. Publication au Moniteur et aux Annales du commerce extérieur. Commission permanente pour la fixation annuelle des valeurs de douanes. Etude des expositions de l'industrie dans les pays étrangers et dispositions à prendre dans l'intérêt des fabricants français qui participent à ces expositions.

TRAVAUX PUBLICS.

1o PONTS ET CHAUSSÉES ET CHEMINS DE FER.

M. DE FRANQUEVILLE (O ✻) conseiller d'Etat, inspecteur général des ponts et chaussées, *Directeur général*[1].

Ponts et Chaussées.

DIVISION DES ROUTES ET PONTS.

M. CHAILLOT (O ✻), *Chef de division.*

Premier Bureau. — Routes impériales.

M. Thomas de Cabanoux ✻, *Chef de bureau.*

Construction, rectification et entretien des routes impériales. Exécution des lois et règlements sur la grande voirie.

Deuxième Bureau. — Routes départementales et police du roulage.

M. Potey ✻, *Chef de bureau.*

Classement, construction et rectification des routes départementales. Examen des projets de ponts communaux communiqués par le département de l'intérieur. Exécution des lois et règlements sur la grande voirie. Police du roulage sur les routes impériales et départementales.

[1] Le directeur général reçoit les mardis, jeudis et samedis, de onze heures à midi.

DIVISION DE LA NAVIGATION.

M. DUMOUSTIER ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Ports maritimes. —Canaux de navigation.

M. Caulet de Longchamp ✻, *Chef de bureau.*

Travaux d'amélioration et d'entretien des ports maritimes de commerce. Construction des digues. Concession des lais et relais de mer. Eclairage et balisage des côtes. Canaux de navigation maritime et intérieure. Tarif des canaux. Inspection des ports dans le bassin de l'approvisionnement de Paris. Baux de pêche. Pisciculture. Exécution des lois et règlements sur la grande voirie en ce qui concerne les ports maritimes de commerce et les canaux de navigation.

Deuxième Bureau. —Rivières navigables et flottables.

M. Bénard, *Chef de bureau.*

Entretien et amélioration de la navigation des fleuves et rivières navigables. Chemins de halage, barrages, écluses, quais, bas-ports. Baux de pêche dans les rivières canalisées. Amélioration et règlement du flottage. Organisation des associations syndicales. Service des bacs. Exécution des lois et règlements sur la grande voirie en ce qui concerne les rivières navigables ou flottables.

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE.

M. DE PISTOYE ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Usines et services divers.

M. Machizot, *Chef de bureau.*

Police des cours d'eau non navigables ni flottables. Curage, amélioration et organisation des associations syndicales. Règlements des usines, des barrages et prises d'eau d'arrosage. Concession ou exécution des canaux d'irrigation.

Deuxième Bureau. — Dessèchements et services divers.

M. Lefort, *Chef de bureau.*

Dessèchement des marais et assainissement des terrains insalubres. Organisation des associations syndicales. Drainage. Exécution de la loi des prêts. Etudes de travaux pour la mise en valeur des terrains communaux incultes. Plantation des dunes.

CHEMINS DE FER.

DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX.

M. Delorme ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Etudes et concessions.

M, Boyer, *Chef de bureau.*

Etudes de chemins de fer, soit sous le rapport technique, soit sous le rapport commercial. Instruction sur les avant-projets. Préparation des actes concernant les concessions.

Deuxième Bureau. — Travaux.

M. de Muizon, *Chef de bureau.*

Construction des chemins de fer exécutés par l'Etat et des chemins de fer concédés. Contentieux relatif à ces chemins. Exécution des cahiers des charges. Garanties d'intérêts pendant l'exécution des travaux. Subventions.

DIVISION DE L'EXPLOITATION,

M. Tourneux (Prosper) ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Exploitation commerciale.

M Gilly, *Chef de bureau.*

Surveillance de l'exploitation commerciale. Tarifs. Traités. Avis à donner sur les statuts. Garanties d'intérêts. Conventions internationales.

Deuxième Bureau. — Exploitation technique.

M. Laurent ✻, *Chef de bureau.*

Police et surveillance de l'exploitation technique. Ordres de service. Règlements d'exploitation. Fournitures de matériel. Inventions.

STATISTIQUE CENTRALE DES CHEMINS DE FER.

N....., *Chef de bureau.*

2o MINES.

Ce service est placé sous la direction du secrétaire général.

DIVISION DES MINES ET DES USINES

M. Jabineau ✻, *Chef de division.*

Premier Bureau. — Mines. — Eaux minérales. — Appareils à vapeur.

M. Nanta ✻, *Chef de bureau.*

Recherches et concessions de mines. Etudes de terrains. Topographies souterraines. Surveillance des mines, minières, tourbières, carrières. Recherche, conservation et aménagement des sources minérales. Avis à donner sur les statuts des sociétés anonymes formées pour les exploitations de mines, d'usines minéralurgiques. etc. Secours aux ouvriers mineurs, etc. Machines et bateaux à vapeur.

Deuxième Bureau. — Usines métallurgiques. — Cartes géologiques et cartes agronomiques.

M. Teinturier ✻, *Chef de bureau.*

Autorisation et police des usines métallurgiques. Cartes géologiques et cartes agronomiques. Collections géologiques et minéralogiques.. Laboratoires de chimie pour l'analyse des substances minérales, des engrais industriels. Redevances des mines. Annales des mines.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

M. le Cte VASSART D'HOZIER, ingénieur ordinaire des mines de deuxième classe, *chargé provisoirement de la direction du service.*

M. Lartigue, *Chef de bureau.*

Réunion et coordination des documents statistiques sur les mines, usines, carrières, etc. Sur les machines et bateaux à vapeur. Questions de douane, d'octroi. Questions techniques. Comptes rendus.

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT.

SÉNAT.

BUREAU DU SÉNAT.

Président du Sénat.

M. TROPLONG (G ✱), *premier président de la Cour de cassation, membre du conseil privé.*

Vice-Présidents du Sénat.

M. de Royer (G O ✱), *premier vice-président du Sénat.*
S. Exc. le M^{al} Cte Baraguey-d'Hilliers (G ✱).
S. Exc. le M^{al} Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely (G ✱).
S. Exc. le M^{al} Pélissier Duc de Malakoff (G ✱), *membre du conseil privé.*

Grand-Référendaire du Sénat.

M. le G^{al} Mis d'Hautpoul (G ✱).

Secrétaire du Sénat.

M. le Bon de Lacrosse (G O ✱).

SÉNATEURS RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE.

M. Troplong, premier président du Sénat (G ✱), *membre du conseil privé*, à Paris, au Palais du Petit-Luxembourg.
M. le Mis de Croix (O ✱), à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 29.
M. Lefebvre-Duruflé (C ✱), rue de Vaugirard, 46.
M. Bonjean (C ✱), rue de Vaugirard, 22.

CORPS LÉGISLATIF.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF. (Session de 1861.)

Président.

S. Exc. le Cte de Morny (G ✱), *membre du conseil privé.*

Vice-Présidents.

M. Schneider (G O ✱). | M. Réveil (C ✱).

Secrétaires.

M. Vernier (O ✻).
M. le Cte Murat (Joachim) ✻.
M. de Saint-Germain ✻.
M. le Mis de Talhouet ✻.
M. le Bon David (O ✻).
M. le Cte Le Pelletier-d'Aunay ✻.

Questeurs.

M. le Gal Perrot (G O ✻),
M. Hébert (O ✻),

DÉPUTÉS AU CORPS LÉGISLATIF, ÉLUS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'EURE.

M. le Duc d'Albuféra ✻, membre du Conseil général, à Paris, place Vendôme, 17.
M. le Mis de Blosseville ✻, membre du Conseil général, à Paris, Rue Richelieu, 69.
M. le Cte d'Arjuzon ✻, membre du Conseil général, chambellan de S.M. l'Empereur, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 70.

CONSEIL D'ÉTAT,

Séant rue de Lille, 62. (Faubourg Saint-Germain.)

Président du Conseil d'Etat.

M. Baroche (G ✻), *ministre sans porte-feuille, membre du Conseil privé*, rue de Varennes, 78.

Vice-Président.

M. de Parieu (G O ✻), *président de la section de Législation, de la Justice et des Affaires étrangères*), rue de Belle-Chasse, 31.

Présidents de sections.

M. le Gal Allard (G O ✻), rue du Luxembourg, 24. (*Guerre, marine, colonies, Algérie.*
M. Boudet (C ✻), avenue Gabriel, 42. (*Contentieux.*)
M. Vuillefroy (C ✻), rue de Bruxelles, 24. (*Travaux publics, agriculture et commerce.*
M. Boinvilliers (C ✻), rue de Choiseul, 3. (*Intérieur, instruction publique et cultes.)*
M. Vuitry (C ✻), rue de Penthièvre, 7. (*Finances.*)

PRÉFECTURES.

PRÉFETS.

MM.

Amelin........................ *Ariège.*
Andigné (Cte Ch. d')............ *Sarthe.*
Arnoux (d') .... *Cantal.*
Belurgey de Grandville.......... *Mayenne.*
Boby de la Chapelle............ *Vendée.*
Boffinton...................... *Charente-Inférieure.*
Bohat .... *Corrèze.*
Boselli..... .... *Haute-Garonne.*
Bourlon de Rouvre.............. *Maine-et-Loire.*
Bouville (Cte de)............... *Manche.*
Chadenet .... *Yonne.*
Charnailles (Vte de)............ *Aube.*
Chassaigne..... .... *Marne.*
Chevreau (Henri)............... *Loire-Inférieure.*
Chevreau (Léon)................ *Oise.*
Coëtlogon (Cte de).............. *Loiret.*
Cornuau........................ *Somme.*
Debry (Bon)..................... *Côte-d'Or.*
Demanche .... *Ardèche.*
Démonts........................ *Aveyron.*
Dieu .... *Savoie.*
Durand St-Amand................ *Vaucluse.*
Dureau............... ... *Landes.*
Fléart......................... *Ile-et-Vilaine.*
Fleury (Mis de)................. *Var.*
Ferlay......................... *Drôme.*
Ferrand........................ *Haute-Savoie.*

Foy (Vte Tiburce)............... *Ardennes.*
Garnier........................ *Hautes-Pyrénées.*
Gauville (Vte de).............. *Gers.*
Gavini......................... *Alpes-Maritimes.*
Genteur........................ *Allier.*
Géry........................... *Corse.*
Gimet.......................... *Basses-Alpes.*
Girard de Villesaison.......... *Haute-Marne.*
Guéronnière (Bon de la)........ *Vosges.*
Haussmann (Bon)................ *Seine.*
Isoard......................... *Haute-Saône.*
Janvier de la Motte............ *Eure.*
Jaubert........................ *Eure-et-Loire.*
Jeanin (Bon)................... *Moselle.*
Ladreit de la Charrière .... *Dordogne.*
Lassus St Geniès (Bon de)........ *Seine-et-Marne.*
Léfèvre........................ *Meurthe.*
Lenglé......................... *Morbihan.*
Le Masson...................... *Ain.*
Le Peintre..................... *Hautes-Alpes.*
Lepic (Bon).................... *Aude.*
Le Provost de Launay........... *Calvados.*
Le Rat de Magnitot............. *Nièvre.*
Leroy (Bon Ernest)............. *Seine-Inférieure.*
Levainville.................... *Tarn-et-Garonne.*
Levert......................... *Vienne.*
Lorette........................ *Deux-Sèvres.*
Massy (Bon).................... *Isère.*
Matharel (de).................. *Orne.*
Maupas (de), sénateur (Chef de l'administration du département.)........ *Bouches-du-Rhône.*
Mentque (de)................... *Gironde.*
Michel (Bon)................... *Charente.*

Migneret........................ *Bas-Rhin.*
Montois .... *Lot.*
Mouzard-Sencier .... *Loire.*
Nau de Bauregard............. *Jura.*
Odent .... *Haut-Rhin.*
Paillard........................ *Lot-et-Garonne.*
Pastoureau...................... *Doubs.*
Paul de Rostan d'Ancezune...... *Haute-Loire.*
Paulze-d'Ivoy .... *Cher.*
Pébeyre (du).................... *Lozère.*
Piétri (Joseph)................. *Hérault.*
Podevin .... *Indre-et-Loire.*
Ponsard......................... *Saône-et-Loire.*
Poriquet........................ *Meuse.*
Pougeard-Dulimbert............ *Gard.*
Preissac (Cte de)............... *Puy-de-Dôme.*
Pron............................ *Basses-Pyrénées.*
Richard (B^on^).................... *Finistère.*
Rivaud de la Riffaudière (Cte)... *Côtes-du-Nord.*
Rousselière (de la)............ *Creuse.*
Saint-Marsault (Cte de).......... *Seine-et-Oise.*
Salles.......................... *Pyrénées-Orientales.*
Sohier.......................... *Indre.*
Soubeyran (de) .... *Loire-et-Cher.*
Tanley (Cte L. de).............. *Pas-de-Calais.*
Tourangin (A)................... *Tarn.*
Vaïsse, sénateur (chargé de l'administration du départem.). *Rhône.*
Vallon. .... *Nord.*

ALGÉRIE.

Lapaine .... *Constantine.*
Majorel......................... *Oran.*
Mercier-Lacombe (chargé de l'administration du départem.) *Alger.*

PRÉFECTURE DE L'EURE.

M. JANVIER DE LA MOTTE (O ✻, C ✠), Préfet du département de l'Eure, nommé le 16 février 1856 [1].

M. Fleury, *Secrétaire général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. Molle, doyen, nommé le 3 décembre 1850.
M. P. Cocet, nommé le 28 janvier 1851.
M. Fleury, nommé le 2 novembre 1859.
M. Neveu, nommé le 18 mai 1861.

CABINET DU PRÉFET [2].

Chef du cabinet, M. de Gauville.

Réception et ouverture des dépêches. Répartition du courrier entre les divisions. Lettres de rappel.

Affaires confidentielles et réservées.

Personnel. Demandes d'emplois. Arrêtés de nominations, de suspension, de révocation. Prestations de serment et installations. Congés et délégations.

Elections politiques, départementales et communales. Formation et révision annuelle des listes électorales.

Cérémonies publiques. Préséances.

Secours individuels.

Légion-d'honneur. Etat des décès des légionnaires et des médaillés militaires.

Organisation des commissions administratives et personnel des hospices et bureaux de bienfaisance.

Comités consultatifs.

Sapeurs-pompiers. Présentation des candidats pour la nomination d'officiers.

[1] M. le Préfet reçoit le public les mercredis et samedis, de midi à 3 heures.
M. le Secrétaire général reçoit tous les jours de midi à 3 heures.
Les séances du Conseil de préfecture ont lieu les mardis et vendredis à une heure.

[2] L'organisation du travail intérieur de la préfecture est réglée par un arrêté de M. le Préfet du 28 décembre 1859, approuvé par S. E. M. le Ministre de l'intérieur le 18 janvier 1860.

Télégraphie.

Belles actions. Demandes de récompenses.

Beaux-Arts. Sociétés savantes. Théâtres.

Bibliothèque administrative. Bibliothèques publiques.

Débits de boissons. Cafés-Concerts. Cercles. Débits de tabac et de poudres à feu.

Police générale. Service des commissaires de police. Spectacles forains. Saltimbanques. Joueurs d'orgue et chanteurs. Police de la presse. Imprimerie et librairie. Demandes de brevets. Dépôt légal. Journaux et écrits périodiques. Annonces judiciaires.

Presses autographiques. Autorisations de colporter. Estampillage. Condamnés libérés; changements de résidence; surveillance légale; transportation. Réfugiés étrangers. Rapatriements. Emigration française. Autorisations de visite dans les prisons. Délivrance des passeports. Recherches dans l'intérêt des familles. Légalisations des signatures.

Conseil de Préfecture.

1re DIVISION.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNALE.

Chef de la 1re division, M. Wolff.

1er BUREAU.

Chef du 1er bureau, M. *Prévost.*

Hospices et hôpitaux. Création de ces établissements. Traités avec les congrégations hospitalières. Règlements du service intérieur. Acquisitions. Aliénations. Echanges. Baux. Transactions. Poursuites judiciaires. Emprunts. Adjudications de travaux et fournitures. Marchés pour les mêmes objets. Assurance des propriétés mobilières et immobilières contre l'incendie. Fondations de lits. Admissions des malades, infirmes, vieillards ou incurables. Admission des aliénés à titre provisoire, des militaires et marins, des prisonniers. Acceptation des dons et legs. Statistique de ces établissements. Remboursement de rentes ou de capitaux et placements en rentes sur l'Etat. Demandes en main-levée et radiation des inscriptions hypothécaires. Inspection départementale. Secours généraux.

Bureaux de bienfaisance. Création. Administration des biens. Dons et legs. Dons manuels et anonymes. Remboursement de rentes. Main-levée d'inscriptions hypothécaires. Placement de fonds sur l'Etat. Aliénations d'immeubles. Baux. Tableaux statistiques. Secours généraux. Loteries de bienfaisance. Société de secours-mutuels. Aliénés. Organisation générale du service. Asiles publics et privés. Placements volontaires et d'office. Répartition du concours du département, des communes et des familles à la dépense des aliénés. Recouvrements. Etats de maintenues et de sorties. Aliénés étrangers au département. Statistique de l'aliénation mentale.

Enfants assistés. Service général. Admissions d'enfants abandonnés et d'orphelins pauvres. Enfants secourus temporairement. Nourrices et placement des enfants. Reconnaissance et remise des enfants. Enfants étrangers au département. Dépenses intérieures et extérieures. Tableaux statistiques. Inspections départementales.

Sourds-muets et jeunes aveugles. Instruction des demandes et admission dans les institutions impériales.

Aveugles-travailleurs. Instruction des demandes d'admission dans l'asile spécial fondé à Paris.

Sociétés de charité maternelle. Vérification et approbation du compte moral et du compte annuel des recettes et dépenses de ces sociétés. Secours sur les fonds généraux de l'Etat.

2e BUREAU.

Chef du 2e bureau, M. *Lagrue.*

Recueil des actes administratifs. Impressions et autographies.

Agriculture. Chambres consultatives. Comices agricoles. Concours. Ecoles régionales. Rapports périodiques sur les récoltes. Pesage des grains. Drainage. Police rurale. Amélioration de l'espèce chevaline. Commissions hippiques. Concours. Personnel des vétérinaires. Ecoles vétérinaires. Commissions cantonales de statistique et travaux de ces commissions.

Industrie. Expositions des produits de l'industrie. Brevets d'invention. Livrets d'ouvriers. Tribunaux de commerce. Conseils de Prud'hommes. Chambres consultatives des arts et manufactures. Ecoles des arts et manufactures. Ecoles impériales d'arts et métiers. Inspection du travail dans les manufactures. Statistique industrielle.

Police des subsistances. Foires et marchés. Fidélité du débit et sophistications. Mercuriales. Boucherie. Boulangerie.

Police sanitaire. Personnel médical. Conseils d'hygiène publique et de salubrité. Service des épidémies. Visite des pharmacies et drogueries. Vaccinations. Logements insalubres. Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes. Service des épizooties.

Police industrielle et commerciale. Vérification des poids et mesures.

Enregistrement et domaines. Régie des biens de l'Etat. Sequestres. Mains-levées. Successions en déshérence. Ventes par adjudications, concessions ou rétrocessions de biens de l'Etat. Ventes de mobiliers. Epaves. Liquidations de frais. Formalités préalables aux actions judiciaires. Demandes en remises d'amendes.

Eaux et forêts. Police de la pêche. Adjudication du droit de pêche. Forêts de l'Etat; délimitation, bornage; coupes ordinaires et extraordinaires; adjudications; droits d'usage; concessions; affectations; échanges. Ecole forestière. Bois de particuliers; gardes; défrichements; droits d'usage.

Service des postes. Correspondances en franchise. Voitures publiques.

Incendies, sinistres (statistique). Compagnies d'assurances.

—

3e BUREAU.

—

Chef du 3e bureau, M. *Legras.*

—

Culte catholique. Cures et succursales; érection; établissement de vicariats. Chapelles vicariales et annexes. Chapelles de secours. Chapelles domestiques. Congrégations religieuses; reconnaissance légale; administration des biens.

Fabriques. Organisation. Baux. Acquisitions. Aliénations. Echanges. Remboursements de rentes. Placements de capitaux sur l'Etat.

Culte protestant. Temples et consistoires.

Instruction secondaire. Collation des Bourses dans les lycées et colléges.

Instruction primaire. Délégation cantonale. Ecole normale. Instituteurs communaux. Institutrices communales. Ecoles libres. Pensionnats. Ouvroirs. Salles d'asile. Mobilier des écoles. Secours généraux.

Circonscriptions territoriales. Erections, divisions et suppressions de communes.

Police municipale. Arrêtés. Règlements. Impositions extraordinaires (dépenses facultatives). Emprunts communaux. Transactions.

Dons et legs. Aux communes, aux fabriques et aux établissements religieux.

Bâtiments communaux. Acquisitions. Constructions. Réparations. Baux. Aliénations. Echanges. Assurance contre l'incendie.
Biens communaux. Mode de jouissance. Partages. Amodiations. Aliénations. Echanges. Usurpations. Bornages.
Cimetières communaux. Etablissement. Agrandissement. Translation. Sépultures. Concessions. Pompes funèbres. Police des inhumations.

4e BUREAU.

Chef du 4e Bureau, M. *Bourdon*.

Affaires militaires. Direction et contrôle du recensement annuel. Tirage au sort. Révision. Remplacements. Substitutions. Exemptions. Exonérations. Engagements volontaires et rengagements. Notification d'ordres de route. Logements militaires. Mariage des militaires. Adjudication des fournitures de l'armée. Remonte. Inscription maritime. Secours aux anciens militaires. Gendarmerie ; casernement ; rapports. Sapeurs-Pompiers.
Chasse. Police de la chasse. Délivrance des permis de chasse. Louveterie; nomination des lieutenants ; battues et primes ; destruction des animaux nuisibles.
Etablissements de répression. Maison centrale de Gaillon. Régie. Prisons départementales. Commissions de surveillance et règlement du service intérieur. Régime économique et disciplinaire. Travail des condamnés. Transfèrements. Jeunes détenus. Quartier d'éducation correctionnelle à Gaillon. Dépôts et chambres de sûreté. Recours en grâce ou en commutation de peine. Grâces collectives. Réhabilitations. Jury criminel, liste générale et de service.
Etat-civil. Registres annuels. Tables décennales. Naturalisations.
Population. Mouvement annuel. Recensements quinquennaux.

2e DIVISION.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMPTABILITÉ

Chef de la 2e division, M. Halbout.

1er BUREAU.

M. *Halbout*, chef de la 2e division, chargé de ce bureau.

Conseil général. Envoi des délibérations et des vœux. Transcription et publication du procès-verbal.

Budgets départementaux. Préparation des budgets primitifs et de report. Publication.

Ressources du département. Impositions. Produits éventuels. Emprunts. Dons et legs au département.

Propriétés du département. Transactions. Expropriations. Actions judiciaires, etc.

Travaux d'intérêt départemental. Concessions. Adjudications, etc.

Cadastre. Etablissement et conservation.. Mutations.

Contributions directes. Répartition de l'impôt. Emission et publication des rôles généraux, spéciaux et supplémentaires. Nomination des répartiteurs. Instruction des réclamations. Frais de poursuites.

Dette publique, Contrôle des inscriptions et visa.

Versements au Trésor. Visa et enregistrement des récépissés.

Vérification des caisses publiques. Transmission de procès-verbaux.

Pensions civiles. Fonds de l'Etat. Versement des retenues. Liquidations des pensions.

Caisses de retraites départementales. Organisation, modification, versement des retenues, liquidation et paiement des pensions.

Evènements malheureux. Instruction. Dégrèvements. Secours.

2e BUREAU. (Travaux publics).

Chef du 2e bureau. M. *Ango.*

Grandes voiries. Routes impériales et départementales. Projets de travaux. Approbation. Ouverture, classement, déclassement, redressement, enquêtes, expropriations et acquisitions amiables. Entretiens. Adjudications et marchés. Extraction de matériaux et occupation temporaire de terrains. Plantations et bornages. Curage et entretien des fossés. Ponts suspendus et autres. Alignements. Plans de traverses et autorisations de réparer. Bâtiments menaçant ruine. Contraventions de grande voirie. Secours aux ouvriers blessés. Statistique des routes.

Chemins de fer. Concessions et études préparatoires. Enquêtes et expropriations. Occupation temporaire de terrains. Réception de travaux. Surveillance administrative.

Lignes télégraphiques. Permission de voiries et autres.

Navigation. Rivières et canaux. Déclaration de navigabilité et de flottabilité. Travaux de canalisation. Ports. Chemins de halage et francs-bords. Bacs et bateaux. Phares et fanaux.

Service hydraulique. Cours d'eau navigables et non navigables. Moulins et usines, patouillets, bocards. Lavoirs à usines. Irrigations, syndicats, curages. Faucardements, endiguements, dessèchements. Police des cours d'eau. Règlements.

Services divers. Mines, minières, carrières et tourbières. Industrie métallurgique. Usines à fer. Appareils à vapeur. Statistique.

3e BUREAU.

Chef du 3e bureau. M. *Berger.*

Comptabilité générale. Liquidation et mandatement des dépenses du ministère d'État, du ministère de l'intérieur, du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du ministère de la justice, du ministère de l'instruction publique et des cultes, du ministère des finances et du ministère de la marine. Comptes et situations. Budgets des dépenses de la maison centrale de Gaillon et des prisons du département.

Comptabilité départementale. Vérification des pièces, liquidations et mandatements des dépenses départementales ordinaires, facultatives, extraordinaires, spéciales pour chemins vicinaux. Situations mensuelles. Rédaction et publication des comptes.

4e BUREAU.

Chef du 4e bureau. M. *Leloup.* (Comptabilité communale et des établisements de bienfaisance.)

Receveurs. Remises.

Budgets primitifs et additionnels. Règlement. Crédits supplémentaires. Caisse de service, retraits de fonds. Mandats d'office.

Comptes administratifs. Arrêtés.

Comptes de gestion. Juridiction de la cour des comptes. Arrêtés saisissant la cour. Avis annuels sur les comptes, expédition et notification des arrêts.

Juridiction du conseil de préfecture. Expédition et notification des arrêtés. Révision. Gestions occultes. Certificats de quitus.

Instruction primaire. Comptabilité spéciale. Recettes et dépenses. Résumé des votes des conseils municipaux. Imposition des centimes ordinaires. Décompte de la rétribution scolaire. Vérification. Résumé.

Produits communaux. Amendes de la police rurale et municipale. Liquidation des états. Ventes de meubles, fruits, herbes, etc. Taxes affouagères et de pâturage. Locations diverses : pêche, chasse, boues, etc. Bureaux de pesage, de mesurage et jaugeage. Droits de place aux halles, foires et marchés. Tarifs, adjudications, cautionnements. Octrois : institution, modification, suppression.

Personnel. Frais de perception. Baux. Frais de casernement. Transactions. Non-valeurs. Cotes irrecouvrables; décision; ordonnance.

Impositions extraordinaires et emprunts. Dépenses obligatoires. Impositions communales et emprunts pour dépenses obligatoires.

Cotisations municipales. Recettes. Fonds commun. Dépenses. Arrêtés et titres de recouvrement, extraits aux maires.

AGENT-VOYER EN CHEF.

M. Boulanger ✻, *Agent-Voyer en chef.*

BUREAU DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Chef du bureau, M. *Desormières.*

(Ce bureau comme tout le service des chemins, rues, etc., est placé sous la direction immédiate de M. l'Agent-Voyer en chef.)

Voirie urbaine. Plans généraux d'alignement. Pavage et trottoirs.

Voirie vicinale. Personnel des agents-voyers. Chemins vicinaux ordinaires. Classement. Déclassement. Aliénations. Indemnités de terrains. Prestations en nature. Impositions d'office. Souscriptions volontaires. Subventions pour dégradations extraordinaires. Plantations. Fossés et talus. Alignements et autorisations de réparer. Extraction de matériaux et occupation temporaire de terrains.

Chemins vicinaux d'intérêt commun. Classement. Ouvertures. Redressement et entretien. Centralisation des ressources.

Chemins vicinaux de grande communication. Classement et déclassement. Fixation des contingents communaux. Concours volontaire des communes et des particuliers. Subventions départementales. Exécution des travaux. Personnel des cantonniers. Alignements et autorisations de réparer. Contraventions et amendes.

Chemins ruraux. Reconnaissance et police. Bornage. Alignements et plantations. Etablissement. Redressement. Elargissement. Contraventions et anticipations.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Bourguignon, *Architecte du département*.

BUREAU DES BATIMENTS CIVILS ET DU MOBILIER DÉPARTEMENTAL.

(L'architecte du département est chargé de la direction de ce bureau.)

Bâtiments de l'Etat et du département. Etudes, plans, devis. Constructions. Entretiens. Adjudications. Acquisitions. Aliénations. Echanges. Baux à loyer. Assurances contre l'incendie.

Mobilier départemental. Acquisition et entretien. Inventaires et récolements.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

M. l'Abbé Lebeurier, *Archiviste du département*.

Archives départementales. Inspection des archives communales et hospitalières. Bibliothèque administrative (conservation et catalogue).

(Le bureau est ouvert au public tous les jours de midi à 4 heures, les dimanches et fêtes exceptés.)

HUISSIERS DE LA PRÉFECTURE.

MM. Alexis Chevalier, *Huissier de cabinet*, Miserey et Dupuis, *huissiers*.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

—

MM. Arjuzon (Cte d') (O ✱), député (Montfort).
Barrey (Cte de), maire (Verneuil).
Boucherville (de), maire (Broglie).
Chaumont-Quitry (Mis de) ✱, député de la Sarthe (Routot).
Clément de la Roncière-le-Noury (C ✱), contre-amiral (Evreux *sud*).
Clermont-Tonnerre (Mis de) (Conches).
Croix (Mis de) (O ✱), sénateur (Bernay).
Delarue de Beaumarchais (Gal) (C ✱), (Damville).
Didot (Hyacinthe) ✱, fabricant de papiers (Nonancourt).
Duval-d'Esprémesnil (Cte) ✱, (Beaumont-le-Roger).
Estève (Cte), ✱, propriétaire (Étrépagny).
Fayet (Mis de) ✱, maire (Ecos).
Forval (Bon de) ✱, maire (Beaumesnil).
Fouquet, propriétaire (Rugles).
Gannel-Duhétray ✱, propriétaire (Pont-Audemer).
Hamel ✱, médecin à Boisney (Brionne).
Hochon, ✱, propriétaire, maire (Pont-de-l'Arche).
Huet ✱, président du tribunal civil d'Evreux (Neubourg).
Lagrange (Cte F. de) ✱, député du Gers (Gisors).
Leboeuf-d'Osmoy ✱, maire de Bouquelon (Quillebeuf).
Lefebvre-Duruflé (C ✱), sénateur (Bourgtheroulde).
Lereffait ✱, maire de Pont-Audemer (Saint-Georges).
Levacher d'Urclé, maire (Breteuil).
Margeot (de) ✱, maire de St-Germain-la-Campe. (Thiberville).
Mathieu de Saint-Alban, propriétaire (Beuzeville).
Montreuil (Bon de) ✱ (les Andelys).
Morin (G O ✱), général de division (Evreux *nord*).
Petit (Guillaume) (O ✱), manufacturier (Louviers).
Poret-de-Blosseville (Mis) ✱, député, maire (Amfreville-la-Campagne).
Pouyer ✱, filateur, maire (Fleury-sur-Andelle).
Reiset (Cte de) (O ✱, C ✱) (Saint-André).
Saint-Hilaire (Bon Dubois de) (Gaillon).
Suchet duc d'Albuféra ✱, député, maire (Vernon).
Troplong (S. Exc. M.) (G ✱), président du Sénat, premier président de la Cour de Cassation, membre du conseil privé (Cormeilles).
Trutat (Paul), propriétaire (Pacy).
Valon (Cte de), propriétaire (Lyons).

SOUS-PRÉFECTURES ET ARRONDISSEMENTS.

ARRONDISSEMENT CHEF-LIEU D'EVREUX.

11 cantons, 224 communes, 115,237 habitants.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM.
ABROUTY ❋, (Damville).
BAGOT (Ferdinand) (Evreux *N.*).
BARAGUEY (Rugles).
CAUVIN DE LAMPÉRIÈRE (Pacy).
DESSAULT (Conches).
GAUDIN (Nonancourt).

MM.
L'HOPITAL (Georges) (Evreux sud).
MARTIN (Saint-André).
MORICE-GONORD (Verneuil).
ROYCOURT (Vernon).

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

6 cantons, 117 communes, 62,537 habitants.

M. METGÉ ❋, *Sous-Préfet.*
M. N...., *secrétaire.*

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM.
BULTEL (Fleury-sur-Andelle).
CANU (Fleury-sur-Andelle).
DEFONTANGES (C ❋) (Andelys).
DUMESNIL (Andelys).
LEGOUX (Ecos).

MM.
MAZIRE (Lyons-la-Forêt).
PAGNERRE (Gisors).
THIERRY (Gisors).
TRUELLE-SAINT-EVRON (Etrépagny).

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

6 cantons, 124 communes, 74,081 habitants.

M. RANDOUIN (Jules), auditeur au Conseil d'Etat, *Sous-Préfet.*
M. Pichot, *Secrétaire.*

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM.
Bénard (Thiberville).
Biard (Beaumesnil).
Bioche (Beaumont).
Boucher (Brionne).
Conard (Vincent) (Thiberville).

MM.
Focet (Emile) (Bernay).
Fouquet (Paul) (Broglie).
Marie (Brionne).
Vy (Emile) (Bernay).

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

5 cantons, 111 communes, 66,791 habitants.

M. de Casabianca, *Sous-Préfet.*

M. Frémont, *Secrétaire.*

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM.
Assire (L.) (Amfreville).
Huet (Gaillon).
L'huillier (Louviers).
Pétel (Louviers).

MM.
Véron (Neubourg).
Viger (Neubourg).
Requier (Pont-de-l'Arche.)

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

8 cantons, 124 communes, 80,015 habitants.

M. de Saint-Priest, *Sous-Préfet.*

M. Plouin, *Secrétaire.*

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM.
Aubron (Pont-Audemer).
Lefrançois-Dumanoir (St-Georges-du-Vièvre).
Lereffait (Montfort).
Luchapt (de) (O ✻), (Bourgtheroulde.)

MM.
Prévost (Pont-Audemer).
Signol (Cormeilles).
Talon (Quillebeuf).
Trufley (Routot).
Vauquelin (Beuzeville).

ORGANISATION COMMUNALE.

TABLEAU des Communes du département avec leurs Arrondissements et Cantons, les Bureaux de poste, les noms des Maires et la Population.

NOTA. *La lettre* a *désigne l'arrondissement des Andelys.* — b, *Bernay.* — e, *Evreux.* — l, *Louviers.* — p, *Pont-Audemer.*

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Aclou	Brionne b	Brionne	Auvray	360
Acon	Nonanc. e	Tillières s A.	Dagomet	665
Acquigny	Louviers l	Louviers.	Roger-Dumanoir	836
Aigleville	Pacy e	Pacy	Malassis	132
Ailly	Gaillon l	Gaillon.	Foucher	968
Aizier	Quillebeuf p	Quillebeuf	Rozelet	208
Ajou	Beaumesn. b	Beaumesnil.	Letellier	391
Alizay	Pt de l'Arc. l	Pt de l'Arch.	Requier	600
Ambenay	Rugles e	Rugles	de Maurepas	914
Amécourt	Gisors a	Gisors	Dumesnil.	206
Amfreville-la-Ce	Amfr. la C. l	Amfr: la C.	Mis de Blosseville	729
Amfreville-les-Cs	Fleury s. A. a	Pt St Pierre.	Milliard père	371
Amfreville-ss-les-M	Fleury s. A. a	Pt St Pierre.	Letanneur	444
Amfreville-sur-Iton	Louviers l	Louviers.	Isabel	605
Andé	Louviers l	St Pier. du V.	Margotte	420
ANDELYS (les)	Andelys a	Andelys	Mettais-Cartier	5137
Angerville-la-C.	Evreux (s) e	Evreux	Plaisance	141
Appeville dit An.	Montfort p	Montfort	Quesney	951
Armentières	Verneuil e	Verneuil	Deméniguérée	335
Arnières	Evreux (s) e	Evreux	Selle	528
Asnières	Cormeilles p	Cormeilles	Duhamel	564
Aubevoye.	Gaillon l	Gaillon	Thézard	556
Aulnay	Evreux (s) e	Evreux	Havage	242
Authenay	Damville e	Damville	Hellard	204
Autheuil	Gaillon l	Cx. St-Leuf.	Delabrosse	420
Authevernes	Gisors a	les Thilliers	Poittevin	268
Authieux (les)	St-André e	St-André	Couturier	153
Authou	Montfort p	Montfort.	Menicher	281
Authouillet	Gaillon l	Cx. St-Leuf.	Dumesnil	253
Auvergny	Rugles e	Rugles	Beauzamy	113
Aviron	Evreux (n) e	Evreux	Monnier	178
Avrilly	Damville e	Damville	Legendre	185
Bacquepuis	Evreux (n) e	Commande,	Lemaitre	181

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Bacqueville	Fleury s.A.a	Ecouis	Maillard	501
Bailleul-la Vallée	Cormeilles p	Cormeilles,	Daufresne	448
Bâlines	Verneuil e	Verneuil	Rosse	211
Barc	Beaumont b	Beaumont	Gaillard	777
Barils (les)	Verneuil e	Verneuil	Boucher	337
Barneville-sur-S	Routot p	Bourg-Ach.	d'Eté	681
Barquet	Beaumont b	Beaumont	Richomme	489
Barre (la)	Beaumesn.b	la Barre	Panthou	903
Barville	Thibervill.b	Thiberville	Debled	248
Baux-de-Breteuil	Breteuil e	Breteuil	Lherminier	1403
Baux-Ste-Croix	Evreux (s) e	Evreux	Lefort	430
Bazincourt	Gisors a	Gisors	Bon de Montreuil	497
Bazoques	Thibervill.b	Thiberville	Theby	320
Beaubray	Conches e	Conches	Lerot	479
Beauficel	Lyons. a	Lyons	Dufour.	433
Beaumesnil	Beaumesn.b	Beaumesnil	Martin	603
Beaumontel	Beaumont b	Beaumont	Samson	609
Beaumont-le-R.	Beaumont b	Beaumont	Vittecoq	2099
Bec-Hellouin (le)	Brionne b	Brionne	Féron	698
Bec-Thomas (le)	Amfr. la C l	Amfr. la C.	Sevaistre	306
Bémécourt	Breteuil e	Breteuil	Métayer	627
Bérengeville la C.	Neubourg l	Command^e.	N.	248
BERNAY	Bernay b	Bernay	Focet	7566
Bernienville	Evreux (n) e	Command^e.	Leclerc	237
Bernières	Gaillon l	Gaillon	Hebert	202
Bernouville	Gisors a	Gisors	Hugonet	199
Berthenonville	Ecos a	les Thilliers	Legrix	257
Berthouville	Brionne b	Brionne	Lecomte	708
Berville-la-Camp	Beaumont b	Conches	Huet	262
Berville-en-Roum.	Bourgther.p	Bourgther.	Vauquelin	608
Berville-sur-Mer	Beuzeville p	Beuzeville	Langlois	454
Beuzeville	Beuzeville p	Beuzeville.	Vauquelin	2451
Bezu-la-Forêt	Lyons a	Lyons	Fleury	450
Bezu-Saint-Eloi	Gisors a	Gisors	Mis de Médine	757
Bois-Anzeray	Rugles e	Nve-Lyre	d'Esclavelles	253
Bois-Arnault	Rugles e	Rugles	Maillard (L.)	994
Boisemont	Andelys a	Ecouis	Bertaux	569
Bois-Hellain	Cormeilles p	Cormeilles	Voisin	322
Bois-Jérôme-St-	Ecos a	Vernon	Rozé	472
Bois-le-Roi[Ouen	St-André e	St-André	Peltier	694
Boisney	Brionne b	Brionne	Malherbe	511
Bois-Normand	Rugles e	Nve-Lyre	Leroy	572

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Boisset-le-Châtel	Bourgther. p	Bourgther.	Cte de Blangy	442
Boisset les Prév.	Pacy e	Pacy	Garnier	303
Boissière (la)	St-André e	St-André.	Leblanc	240
Boissy Lamberv.	Thibervill. b	Thiberville	Rocher	564
Boissy-sr-Damv.	Damville e	Damville.	Drouet	332
Boncourt	Pacy e	Pacy	Trestan	138
Bonneville (la)	Conches e	Conches	Noblet	417
Bonneville-App.	Montfort p	Montfort	Pottier	380
Bosbénard Com.	Bourgther. p	Bourgthe .	Leclerc	362
Bosbénard-Cres.	Bourgther. p	Bourg-Ach.	Duval	221
Boscherville	Bourgther. p	Bourgther.	Leduc	152
Bosc-Morel (le)	Broglie b	Broglie	Groult	268
Bosc Renoult en O.	Beaumesn. b	la Barre	Goujet [Lenteuil.	329
Bosc Regnoult en R	Bourgther. p	Bourgther.	Bosc-Regnoult-de-	214
Bosc-Roger en R	Bourgther. p	Bourgther.	Caillouel	2020
Bosgouet (le)	Routot. p	Bourg Ach.	Vittecoq	434
Bosguérard de M	Bourgther. p	Bourgther.	Causté	660
Bos-Normand	Bourgther. p	Bourgther.	Cte de Luchapt	351
Bosquentin	Lyons a	Lyons	Delesque	257
Bosrobert	Brionne. b	Brionne	Vochelet	435
Bottereaux (les)	Rugles e	Rugles	de Corday	277
Bouafles	Andelys a	Andelys	Desvosseaux	291
Bouchevilliers	Gisors a	Gisors	Nangot	133
Boulay-Morin	Evreux (n) e	Evreux	Renoult	197
Boulleville	Beuzeville p	Beuzeville	Pépin	391
Bouquelon	Quillebeuf p	Pont-Aud.	Cte d'Osmoy	401
Bouquetot	Routot p	Bourg-Ach.	Mattard	840
Bourg-Achard	Routot p	Bourg-Ach.	Lecointe	1230
Bourg-Beaudoin	Fleur s. A. a	Fleury-s-A.	Benet	678
Bourgtheroulde	Bourgther. p	Bourgther.	Vittecocq	751
Bournainville	Thiberv. b	Thiberville	Bunel	415
Bourneville	Quillebeuf p	Pont-Aud.	Puval	713
Bourth	Verneuil e	Verneuil	Putel	1808
Bray	Beaumont b	Beaumont	Flicher	412
Brestot	Montfort p	Routot	Mignot	721
Bretagnolles	St-André e	St-André	Mulot	202
Breteuil	Breteuil e	Breteuil	d'Urclé (P.)	2108
Bretigny	Brionne b	Brionne	Marabout	274
Breuilpont	Pacy e	Bueil	Hochon	686
Breux	Nonanc. e	Tillières s. A	Gautier	501
Brionne	Brionne b	Brionne.	Boucher	3940
Broglie	Broglie b	Broglie	Renault	1214

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Brosville	Evreux (n) e	Evreux	Chandelier	371
Bueil	Pacy e	Bueil	Prunier fils	415
Burey	Conches e	Conches	Chéron	102
Bus-Saint-Remy	Ecos a	Ecos	Joly	309
Cahaignes	Ecos a	LesThilliers	Ridel	343
Caillouet-Orge-	Pacy e	Pacy	Quelvée	306
Cailly [ville	Gaillon l	Cx-St-Leuf	Rémond	218
Calleville	Brionne b	Brionne	Voranger	549
Campigny	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Laval	668
Canappeville	Neubourg l	Louviers	Auzoux.	558
Cantiers	Ecos a	les Thilliers	Hébert	193
Caorches	Bernay b	Bernay	Jouas	230
Capelles-les-	Broglie b	Broglie	Blondel	876
Carsix [Grands	Bernay b	Bernay	Ecalard	528
Caugé	Evreux (s) e	Evreux	Paumier.	358
Caumont	Routot p	la BouilleS-I	de Colombel	844
Cauverville en R	Routot p	Routot	Delaroque (B.)	183
Cesseville	Neubourg l	Neubourg	Lamboy	434
Chaignes	Pacy e	Pacy	Hurel	201
Chaise Dieu du T	Rugles e	Chanday O.	Vve de Courteilles	512
Chamblac	Broglie b	Broglie	Letort	392
Chambord	Rugles e	Rugles	Duchapelet	398
Chambray-s.-E.	Vernon e	Pacy	Petit	390
Champ-Dolent	Conches e	Conches	Lecomte	70
Champenard	Gaillon l	Gaillon	Gruel	106
Champignolles	Rugles e	Nve-Lyre	Raisant.	113
Champigny-la-F	St-André e	St-André	Laval.	366
Chanteloup	Damville e	Damville	Gouyer	111
Chapelle-Bayvel	Cormeilles p	Cormeilles	Bouchard	462
Chapelle-du-Bois-des-F	Evreux (n) e	Evreux	Vve de Blosseville	190
Chapelle-Gauthier	Broglie b	Broglie	Lecomte	606
Chapelle-Réanville	Vernon e	Vernon	Guirot	306
Chapelle Hareng	Thiberv. b	Thiberville	Touflet	348
Charleval	Fleur. s. A. a	Fleury-s-A.	Guerard	1457
Château-sr-Epte	Ecos a	les Thilliers	Trouard	150
Chauvincourt	Gisors a	Etrépagny	Rouget	228
Chavigny	St-André e	St-André	Boissel	502
Chennebrun	Verneuil e	Verneuil	Vve Giroult-des-Brosses	277
Chéronvilliers	Rugles e	Rugles	Pitache	656
Chesne (le)	Breteuil e	Breteuil	Métayer	597
Cierrey	Pacy e	Pacy	Lefebvre	205
Cintray	Breteuil e	Breteuil	Bertin-Délivet	527

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Civières	Ecos a	Ecos	Leclerc-de-Puligny	226
Claville	Evreux (s) e	Evreux	Dumoutier	607
Collandres	Conches e	Conches	Duval	324
Colletot	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Harel	160
Combon	Beaumont b	Beaumont	Guilbert	861
Conches	Conches e	Conches	Prevost	1945
Condé-sur-Iton	Breteuil e	Breteuil	Perrier	968
Condé-sur-Risle	Montfort p	Montfort	Desrues	550
Connelles	Pt-de-l'Arc. l	St-Pier. du V	Frènel	227
Conteville	Beuzeville p	Beuzeville	Joret	706
Cormeilles	Cormeilles p	Cormeilles	Touflet-Dumesnil	1426
Corneuil	Damville e	Damville	Carville	326
Corneville-la-F.	Bernay b	Bernay	Leroy	188
Corneville-sr-R.	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Aubert	1068
Corny	Andelys a	Ecouis	Leroy.	226
Coudray (le)	Etrépagny a	Ecouis	Delacour	284
Coudres	St-André e	St-André	Hucher	549
Coulonges	Damville e	Damville	Dujardin	318
Courbépine	Bernay b	Bernay	Bernais	807
Courcelles-sr-S.	Andelys a	Andelys	Prevost.	277
Courdemanche	Nonanc. e	Nonancourt	Duval	364
Courteilles	Verneuil e	Verneuil	Lanoë	302
Couture Boussey	St-André e	Bueil	Martin	643
Crasville	Louviers l	Louviers	Levigneron.	251
Crestot	Neubourg l	Neubourg	Hermier	505
Creton	Damville e	Damville	Dhostel	338
Criquebeuf la C.	Neubourg l	Neubourg	Letourneur.	402
Criquebeuf sr S.	Pt-de-l'Arc l	Pont de l'Ar.	Morel	1218
Croisille (la)	Conches e	Conches	Godard	142
Croisy	Pacy e	Pacy	Gorgedoux	238
Croix St Leufroy	Gaillon l	Croix-St-L.	Lefebvre	696
Crosville la Vieil.	Neubourg l	Neubourg	Roussel	486
Croth	St-André e	Saint-André	Fessard	487
Cuverville	Andelys a	Andelys	Rousselin	313
Dame-Marie	Breteuil e	Breteuil	Goupil	210
Damps (les)	Pt-de-l'Arc. l	Pont de l'Ar.	Dubordel	324
Dampsmesnil	Ecos a	Ecos	de Fayet	300
Damville	Damville e	Damville	Damitie	1003
Dangu	Gisors a	Gisors	Dalleré	586
Dardez	Evreux (n) e	Evreux	Fauchet (E.)	53
Daubeuf-la-C.	Neubourg l	Neubourg	Anest	359
Daubeuf p. Vat.	Andelys a	Andelys	Carrière	442

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Douains	Vernon e	Vernon	Ledanois	377
Dondeauville	Etrépagny a	Etrépagny	Lebret	254
Douville	Fleur-s-A. a	Pont-St-P.	Saint-Amand	356
Droisy	Nonanc. e	Nonancourt	Delaval	363
Drucourt	Thibervill. b	Thiberville.	Comard	1212
Duranville	Thibervill. b	Thiberville	Peauger	284
Ecaquelon	Montfort p	Montfort	Parnuit	964
Ecardenville-la-C.	Beaumont b	Beaumont	Binière	666
Ecardenville sr Eure	Gaillon l	Croix-St-L.	Gorgedoux	342
Ecauville	Neubourg l	Command°	Portevin	131
Ecos	Ecos a	Ecos	Mis de Fayet	538
Ecouis	Fleur-s-A a	Ecouis	Delaisement	967
Ecquetot	Neubourg l	Neubourg	Saugrain	391
Emalleville	Evreux (*n*) e	Evreux	Leroux	160
Emanville	Conches e	Command°	Huvey-Leger	583
Epaignes	Cormeilles p	Cormeilles	Hauvel	1729
Epégard	Neubourg l	Neubourg	N.	557
Epieds	St-André e	Saint-André	Mulot	373
Epinay	Beaumesn. b	la Barre	Leconte	505
Epréville.	Neubourg l	Neubourg	Dumontier.	580
Epréville-en-L.	St-Georgesp	Lieurey	Vy	590
Epréville-en-R.	Bourgther. p	Bourg-Ach.	Elie	444
Essarts (les)	Damville e	Damville	Perrier	425
Etrépagny.	Etrépagny a	Etrépagny	Lecoulteux de Canteleu	1663
Etréville.	Routot p	Routot	Bacheley	972
Eturqueraye	Routot p	Routot	de Malortie	349
EVREUX (*n. s.*)	CHEF-LIEU e	Evreux	Deschamps	12265
Ezy	St-André e	Ivry	Jourdain	1106
Fains	Pacy c	Pacy	Renault	234
Farceaux	Etrépagny a	Etrépagny	du Manoir	328
Fatouville-Gres.	Beuzeville p	Beuzeville	Lefrançois	665
Fauville	Evreux (*s*) e	Evreux	Pradal	122
Faverolles-la-C.	Conches e	Conches	Metton	194
Faverolles-les-M	Thibervill. b	Thiberville	Pilon	218
Favril (le)	Thibervill. b	Thiberville	Cousinard	455
Ferrières Haut C	Conches e	Conches	Metton	389
Ferrières-St-Hil	Broglie b	Broglie	Cholet	438
Ferrière-sr-Risle	Conches e	Ferrière-s-R	Guérin	514
Feugueroiles	Neubourg l	Command°	Doucet	261
Fidelaire (le)	Conches e	Nve-Lyre	Lacour	1343
Fiquefleur-Equ.	Beuzeville p	Beuzeville	Lang	633
Flancourt	Bourgther. p	Bourg-Ach.	Duperrey	471

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Fleury-la-Forêt	Lyons a	Lyons	Boullanger	736
Fleury-sur-And.	Fleur.-s-A.a	Fleury-s-A.	Pouyer	1534
Flipou	Fleur.-s-A.a	Pt-St-Pierre	Milliard	351
Folleville	Thibervill.b	Thiberville	Lemarchand	577
Fontaine Bellen.	Gaillon l	Gaillon	Marquais	337
Fontaine-Heud.	Gaillon l	Cx-St-Leuf.	Lemarié	229
Fontaine-l'Abbé	Bernay b	Bernay	Taillebois	591
Fontaine la Lou.	Thibervill.b	Thiberville	Benard	732
Fontaine la Sor.	Beaumont b	Beaumont	Bessaut	544
Fontaine sous J.	Evreux (*s*) e	Evreux	Lecœur	525
Fontenay	Ecos a	Tourny	Parisse	302
Forêt-du-Parc	St-André e	St-André	Leroy	295
Forêt-la-Folie	Ecos a	Andelys	Amaury	561
Fort-Moville	Beuzeville p	Pont-Aud.	Meulent	1006
Foucrainville	St-André e	St-André	Ledoux	117
Foulbec	Beuzeville p	Pont-Aud.	Delahaye	491
Fouqueville	Amfr-la-C l	Amfr-la-C.	Lemaitre	498
Fourges	Ecos a	Ecos	de Flamarens	457
Fourmetot	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Frilleux	652
Fours	Ecos a	les Thilliers	Guillaume	226
Francheville	Breteuil e	Breteuil	Rosse	1694
Franqueville	Brionne b	Brionne	Manesse	253
Freneuse-sur-R.	Montfort p	Montfort	Binet	753
Fresne (le)	Conches e	Conches	Letourneur	293
Fresne-Cauverv.	Cormeilles p	Lieurey	Auber	523
Fresne-l'Archev.	Andelys a	Ecouis	Brunel	472
Fresney	St-André e	St-André	Ledoux	250
Frétils (les)	Rugles e	Rugles	Coisnon	129
Gadencourt	Pacy e	Pacy	Picard	228
Gaillardbois-Cr.	Fleur.-s-A.a	Fleur-s-A.	Lainé	451
Gaillon	Gaillon l	Gaillon	Ruzé	3340
Gamaches	Etrépagny a	Etrépagny	Doré	345
Garencières	St-André e	St-André	Gazon	307
Garennes	St-André e	Bueil	Bourgeois	648
Gasny	Ecos a	Vernon	Legoux	974
Gauciel	Evreux (*s*) e	Evreux	Leclancher	223
Gaudreville la R	Conches e	Conches	Pellerin	212
Gauville	Evreux (*n*) e	Evreux	Lagrue	166
Gisay	Beaumesn.b	la Barre	Douche	572
Gisors	Gisors a	Gisors	Thierry	3654
Giverny	Ecos a	Vernon	Singeot	354
Giverville	Thibervill.b	Giverville	Vauquelin	582

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Glisolles	Conches e	Conches	Damiens	341
Glos-sur-Risle	Montfort p	Montfort	Lerèffait	406
Goulafrière (la)	Broglie b	Montreuil	Leconte	474
Goupillières	Beaumont b	Beaumont	Bioche	1021
Gournay-le-Gu.	Verneuil e	Chanday(O)	V[te] de Petiteville	275
Gouttières	Beaumesn. b	Beaumesnil	Groult	378
Gouville	Damville e	Damville	Deslandes	306
Grainville	Fleur-s-A. a	Fleury-s-A.	Blot	492
Grandcamp	Broglie b	Broglie	Lemercier	437
Grandchain	Beaumesn. b	Beaumesnil	B[on] de Forval	304
Grandvilliers	Damville e	Damville	Alleaume	283
Graveron	Evreux (*n*) e	Command[e]	Letellier	221
Gravigny	Evreux (*n*) e	Evreux	Guérin	664
Grosley	Beaumont b	Beaumont	Barbey	550
Grossœuvre	St-André e	St-André	Héron	465
Gros-Theil (le)	Amfr-la-C. l	Amfr.-la-C.	Assire	908
Guernanville	Breteuil e	Breteuil	Panthou	208
Guerny	Gisors a	les Thilliers	de Boury	209
Gueroulde (la)	Breteuil e	Breteuil	Boucher	1034
Guichainville	Evreux (*s*) e	Evreux	Buisson	450
Guiseniers	Andelys a	Andelys	Legendre	395
Guitry	Ecos a	Tourny	Legrand	355
Hacqueville	Etrépagny a	les Thilliers	Moreaux	433
Harcourt	Brionne b	Brionne	Gascard	1068
Hardencourt	Pacy e	Pacy	Aubert	214
Harengère (la)	Amfr-la-C. l	Amfr-la-C.	Duhazé	463
Haricourt	Ecos a	Vernon	Errard	107
Harquency	Andelys a	Andelys	Canivet	311
Hauville	Routot p	Routot	Depoilly	1391
Haye-Aubrée (la)	Routot p	Routot	Trufley	681
Haye-de-Callev.	Brionne b	Brionne	Prévost	423
Haye-de-Routot	Routot p	Routot	Quesnot	301
Haye-du-Theil	Amfr-la-C. l	Amfr.-la-C.	Malatiré	341
Haye-le-Comte	Louviers l	Louviers	Cristot	53
Haye-Malherbe	Louviers l	Louviers	M[is] de Guenet	1232
Haye-St-Sylvest.	Rugles e	la Barre	B[on] de Vieilles	521
Hébécourt	Gisors a	Gisors	Camel	504
Hecmanville	Brionne b	Brionne	Plessis	203
Hécourt	Pacy e	Pacy	Soulas	270
Hectomarre	Neubourg l	Neubourg	Hue	231
Hellenvilliers	Damville e	Damville	Hatay	189
Hennezis	Andelys a	Andelys	Prévost	559

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Herqueville	Pt-de-l'Arc. l	S-Pier-du-V	Maillet du Boullay	78
Heubécourt	Ecos a	Vernon	Béguin	279
Heudebouville	Louviers l	Louviers	Hamette fils	560
Heudicourt	Etrépagny a	Etrépagny	Michel	732
Heudreville en L	Thibervill. b	Thiberville	Balicorne	412
Heudreville sr E.	Gaillon l	Louviers	de Graveron	751
Hennière (la)	Vernon e	Vernon	Quervelle	189
Henqueville	Andelys a	Andelys	Jugenot	333
Hogues (les)	Lyons a	Lyons	Ferment	1085
Hondouville	Louviers l	Louviers	Quillet	602
Honguemare-G.	Routot p	Bourg-Ach.	Hérondelle	538
Houetteville	Neubourg l	Louviers	Hardy	220
Houlbec Cocher.	Vernon e	Pacy	Chevallier	457
Houlbec pr le Gr.	Amfr-la-C. l	Bourgther.	Vallon	260
Houssaye (la)	Beaumont b	Beaumont	Letellier	203
Houville	Fleur-s-A. a	Ecouis	Fleury	206
Huest	Evreux (s) e	Evreux	Lemarié	195
Igoville	Pt-de-l'Arc l	Pt-de-l'Arc.	Foucher	428
Illeville sr Montf.	Montfort p	Montfort	Marc	846
Illiers-l'Evêque	Nonanc. e	Nonanc.	Girard	751
Incarville	Louviers l	Louviers	Morel	498
Infreville	Bourgther p	Bourgther.	Leclerc	608
Irreville	Evreux (n) e	Evreux	Lemarié	231
Iville	Neubourg l	Neubourg	Lenoble	567
Ivry-la-Bataille	St-André e	Ivry-la-Bat.	Lebigre	953
Jonquerets de L.	Beaumesn. b	Beaumesn.	Bicherel fils	408
Jouveaux	Cormeillesp	Lieurey	Martin	244
Jouy-sur-Eure	Evreux (s) e	Evreux	Brault	475
Juignettes	Rugles e	Rugles	Lemaréchal	283
Jumelles	St-André e	St-André	Couturier	163
Lande (la)	Beuzeville p	Beuzeville	Auzerais	302
Landepereuse	Beaumesn. b	Beaumesnil	Dodon	500
Landin (le)	Routot p	Bourg-Ach.	Mis de Chaumont-Quitry	271
Launay	Beaumont b	Beaumont	Bellouin	306
Léry	Pt-de-l'Arc l	N.-D-du-V.	Fumierre	994
Letteguives	Fleur-s-A. a	Fleury-s-A.	Portrait	252
L'Habit (le)	St-André e	Saint-André	Lhermerout	374
L'Hosmes	Damville e	Tillièr-s-A.	Abrouty fils	157
Lieurey	St-Georg. p	Lieurey	Vattier	2209
Lignerolles	St-André e	St-André	Cissey	250
Lilly	Lyons a	Lyons	d'Isle	174
Lisors	Lyons a	Lyons	Lemonnier	470

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Livet-sur-Auth.	Brionne b	Brionne	Chardon	305
Longchamps	Etrépagny a	Etrépagny	Pagnerre	663
Lorleau	Lyons a	Lyons	Lecordier	374
Louversey	Conches e	Conches	Soligny	323
LOUVIERS	Louviers l	Louviers	Prétavoine	10841
Louye	Nonanc. e	Nonanc.	Moitessier	286
Lyons-la-Forêt	Lyons a	Lyons	Mazire	1443
Madeleine-de-N.	Nonanc. e	Nonanc.	Hubert	853
Mainneville	Gisors a	Gisors	Pagnerre	580
Malleville s^r le B.	Brionne b	Brionne	Vittecoq	367
Malouy	Bernay b	Bernay	Quercy	241
Mandeville	Amfr.la-C. l	Amf.-la-C.	Sauvage	279
Mandres	Verneuil e	Verneuil	Bertrand	326
Manneville-la-R	Beuzeville p	Beuzeville	Delamare	507
Manneville-s^r-R.	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Saussaye	804
Manoir (le)	Pt de l'Arc. l	Pt-de-l'Arc.	Bisson	355
Manthelon	Damville e	Damville	Oury	353
Marais-Vernier	Quillebeuf p	Pont-Aud.	Foutel	544
Marbeuf	Neubourg l	Neubourg	Cirette	430
Marcilly laCamp	Nonanc. e	Nonanc.	Gaudin	915
Marcilly-s^r Eure	St-André e	St-André	de Caqueray	676
Martagny	Gisors a	Gisors	Lefebvre	393
Martainville duC	Pacy e	Pacy	Langlois	428
Martainville-en-	Beuzeville p	Beuzeville	Bellié	614
Martot [Lieuvin	Pt de l'Arc. l	Pt-de-l'Arc.	Grandin	279
Mélicourt	Broglie b	Montreuil	Boucher	160
Ménesqueville	Fleur.-s-A. a	Fleury s. A.	Grancher	278
Menilles	Pacy e	Pacy	Vallée	763
Menneval	Bernay b	Bernay	Isabelle	790
Mercey	Vernon e	Vernon	Brunet	80
Merey	Pacy e	Pacy	Rousseau	170
Mesnil-Fuguet	Evreux (*n*) e	Evreux	Turlure	88
Mesnil-Hardray	Conches e	Conches	Prétrel	179
Mesnil-Jourdain	Louviers l	Louviers	Letellier	320
Mesnil Rousset	Broglie b	Montreuil	Leter	325
Mesnil s^s Vienne	Gisors a	Gisors	Catel	220
Mesnil s^r l'Estrée	Nonanc. e	Nonanc.	Jolly	524
Mesnil Verclives	Fleur. s. A. a	Ecouis	Petit	450
Mézières	Ecos a	Vernon	Delarue	510
Minières (les)	Damville e	Damville	Coipel	216
Miserey	Evreux (*s*) e	Evreux	de Glatigny	329
Moisville	Nonanc. e	Damville	Huet	243

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Montaure	Pt de l'Arc. l	Louviers	Heullant	1164
Montfort-s^r Risle	Montfort p	Montfort	Dufresne	687
Montreuil l'Arg.	Broglie b	Montreuil	Benard	902
Morainville s^r D.	Damville e	Damville	Hellard	202
Morainville-p^s-	Cormeilles p	Lieurey	Toutain	800
Morgny[Lieurey	Etrépagny a	Morgny	Laprie	927
Morsan	Brionne b	Brionne	Allienne	316
Mouettes	St-André e	St-André	Lefèvre	472
Mouflaines	Etrépagny a	les Thilliers	le Vaillant de Chamy	284
Mousseaux Neu-	St-André e	St André	Durand	465
Muids [ville	Gaillon l	S. Pier. du V	Lafosse	756
Muzy	Nonanc. e	Nonanc.	Lemaire	516
Nagel	Conches e	Conches	Bagot	136
Nassandres	Beaumont b	Beaumont	Nourry	675
Neaufles St Mart.	Gisors a	Gisors	Lepère Abel	837
Neaufles s^r Risle	Rugles e	Rugles	Lanier	546
Neubourg (le)	Neubourg l	Neubourg	Lemenu	2567
Neuilly	Pacy e	Bueil	Hallay	209
Neuve-Grange	Etrépagny a	Etrépagny	Dubos	293
Neuve-Lyre	Rugles e	Nve-Lyre	Gueffe	712
Neuville du Bosc	Brionne b	Brionne	Laurent	645
Neuville s^r Auth.	Brionne b	Brionne	Leclerc	389
Noards	St Georg. p	Lieurey	Siard	274
Noë-Poulain (la)	St Georg. p	Lieurey	Vottement	272
Nogent-le-Sec	Conches e	Conches	Langlois	368
Nojeon-le-Sec	Etrépagny a	Etrépagny	Catheux	384
Nonancourt	Nonanc. e	Nonanc.	Renout	1404
Normanville	Evreux (*n*) e	Evreux	de Champigny	270
N.-D.-d'Epine	Brionne b	Brionne	Leseigneur	236
N.-D.-de-l'Isle	Andelys a	Vernon	Ledanois	626
N.-D. du Hamel	Broglie b	Montreuil	Gatine	663
N.-D. du Vaudr.	Pt de l'Arc. l	Vaudreuil	de Montalembert	901
Noyer en Ouche	Beaumesn. b	Beaumesnil	Regnier	546
Noyers p^s Vesly	Gisors a	les Thilliers	Thibault	214
Ormes	Conches e	Command^ie	Gosse	438
Orvaux	Conches e	Conches	de Postel	172
Pacy-sur-Eure	Pacy e	Pacy	Besnard	1723
Panilleuse	Ecos a	Vernon	Harmant	351
Panlatte	Nonanc. e	Nonanc.	Lebeuf	128
Parville	Evreux (*n*) e	Evreux	Coquet	160
Perriers la Camp	Beaumont b	Beaumont	Philippe	293
Perriers s^r And.	Fleur. s. A. a	Fleury s. A.	Beauquesne	1044

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Perruel	Fleur. s. A. a	Fleury s. A.	Godard	406
Piencourt	Thibervill. b	Thiberville	Courel	465
Pinterville	Louviers l	Louviers	de Bois-Guilbert	433
Piseux	Verneuil e	Verneuil	Chéron	578
Pîtres	Pt de l'Arc. l	Pt de l'Arc.	Vigor	930
Places (les)	Thibervill b	Thiberville	Halbout	208
Plainville	Bernay b	Bernay	Hubert	274
Planches (les)	Louviers l	Louviers	Grandin	86
Planquay (le)	Thibervill. b	Thiberville	Deshayes	430
Plasnes	Bernay b	Bernay	Dumont	784
Plessis-Grohan	Evreux (*s*) e	Evreux	Saudbreuil fils	391
Plessis-Hébert	Pacy e	Pacy	Auger	258
Plessis-Ste-Op.	Beaumont b	Beaumont	Hermier	447
PONT-AUDEMʳ	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Lereffait	6136
Pont-Authou	Montfort p	Montfort.	Lefebvre Duruflé	517
Pont de l'Arche.	Pt de l'Arc. l	Pt-de-l'Arc.	Thorel	1661
Porte-Joie	Pt de l'Arc. l	S Pierr. du V	Bellemère	211
Portes	Conches e	Conches	Renaud	306
Port-Mort	Andelys a	Andelys	Angot	488
Poses	Pt de l'Arc. l	Vaudreuil	Lenfant	1211
Poterie-Mathieu	St-Georg. p	Lieurey	de Livet	442
Préaux (les)	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Lebouteux	372
Pressagny l'Org.	Ecos a	Vernon	de Perrier	344
Prey	St-André e	St-André	Fouasse	313
Provemont	Etrépagny a	Etrépagny	Doré	102
Puchay	Etrépagny a	Etrépagny	Marest	732
Pullay	Verneuil e	Verneuil	Moutier	328
Pyle (la)	Amfr. la C. l	Amfr.-la-C.	Lepreux	181
Quatremare	Louviers l	Louviers	Lesueur	349
Quessigny	St-André e	St-André	Buisson	124
Quillebeuf	Quillebeuf p	Quillebeuf	Petit	1449
Quittebeuf	Evreux (*n*) e	Commander	Chevalier	528
Radepont	Fleur. s. A. a	Fleury-s.-A.	Levavasseur	906
Renneville	Fleur. s. A. a	Fleury-s.-A.	Lesur	214
Reuilly	Evreux (*n*) e	Evreux	Poulain	286
Richeville	Etrépagny a	les Thilliers	de Saint-Etienne	355
Rôman	Damville e	Damville	Picque	364
Romilly-sʳ-And.	Fleur. s. A. a	Pt St-Pierre	Lecomte	1366
Romilly la Puth.	Beaumont b	Beaumont	Pattey	478
Roncenay (le)	Damville e	Damville	Bréant	48
Roquette (la)	Andelys a	Andelys	Campigny	195
Rosay	Lyons a	Lyons	Milliard	913

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Rougemontiers	Routot p	Routot	Billard	671
Rouge-Perriers	Beaumont b	Neubourg	Prevost	402
Roussière (la)	Beaumesn. b	Broglie	Cogis	407
Routot	Routot p	Routot	Decaux	968
Rouvray	Vernon e	Pacy	Heuzon	74
Rugles	Rugles e	Rugles	Collas de Gournay	1853
Sacq (le)	Damville e	Damville	Hodey fils	176
Sacquenville	Evreux (*n*) e	Evreux	Decorchemont	441
StAgnandeCern.	Broglie b	Montreuil	Lange	270
StAmand d'H.T.	Amfr. la C. l	Amfr.-la-C.	Doutté	352
Saint-André	St-André e	St-André	Morin	1492
St Antonin de S.	Rugles e	Rugles	de la Chaise	294
StAquilin d'Aug.	Broglie b	Montreuil	Bechain	199
St Aquilin de Pac	Pacy e	Pacy	Lépouzé	382
StAubind'Ecros.	Neubourg l	Neubourg	Taurin	839
St Aubin sr Quil.	Quillebeuf p	Quillebeuf	Guerard	342
StAubin deScell.	Thibervill. e	Thiberville	Dumont	1207
St Aub. de Hayes.	Beaumesn. b	Beaumesnil	Pelvilain	279
St Aub. du Then.	Broglie b	Broglie	Duclos-Desroques	813
St Aub. le Guich.	Beaumesn. b	Beaumesnil	Lafosse	557
St Aubin le Vert.	Bernay b	Bernay	Frossey	574
St Aub. sr Gaillon	Gaillon l	Gaillon	Malide	876
Ste Barbe sr Gail.	Gaillon l	Gaillon	Thézard	390
St Benoit de Om.	S.-Georg. p	St-Georges	Duclos	237
StChristophe sr A	Verneuil e	Verneuil	Hermier	301
St Christ sr Condé	St-Georg. p	St-Georges	Aubert	740
StClaird'Arcey.	Bernay b	Bernay	Guerard	480
SteColombe la C.	Evreux (*n*) e	Commander	Massiel	566
Ste Colombe pe V	Vernon e	Gaillon	Roycourt	223
SteCroix sr Aizier	Quillebeuf p	Quillebeuf	Couturier	587
St Cyr de Salerne	Brionne b	Brionne	Duclos	503
St Cyr du Vaudr.	Pt de l'Arc. l	Vaudreuil	Anseaume	1005
St Cyr la Camp.	Amfr. la C. l	Elbeuf (S-I.)	Guibert	417
StDenisd'Auger.	Broglie b	Montreuil	Prodhomme	171
St Den. de Monts	Bourgther p	Bourgther.	Lejeune	295
St Den. du Béhél.	Breteuil e	Breteuil.	Marais	203
St Den. le Ferm.	Gisors a	Gisors	Guesnet	505
StDidier des Bois	Amfr. la C. l	Amfr.-la-C.	Viel	624
Saint-Elier	Conches e	Conches	Alexandre	95
St Eloi de Fourq.	Brionne b	Brionne	Lambert	491
St Etienne du V.	Louviers l	S. Pierre d. V	Hochon	512
St Etienne l'All.	St-Georg. p	Lieurey	Callais	1110

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
St Etien. s^e Baill.	Gaillon. l	Gaillon	Jumelle	201
Ste Genev. les G.	Ecos a	Vernon	Lecellier	180
St Georges du M.	St-Georg. p	Lieurey	Aubert	383
St Georg. du Viè.	St-Georg. p	St-Georges	Simon	1162
St Georg. s^r Eure	Nonanc. e	Nonancourt	Devoise	523
St Germain de F.	St-André e	St-André	Legrand	221
St Germ. de Pas.	Amfr. la C. l	Elbeuf (S-I).	Malassis	120
St Germ. d^e Ang.	Evreux (*n*) e	Evreux	Lemarié	108
St Germ. la Cam.	Thibervill. b	Orbec (Calv)	de Margeot	1214
St Germ. s^r Avre	Nonanc. e	Nonancourt	Evrard	586
St Germ. Village	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Bataille	689
St Grég. du Vièv.	St-Georg. p	St-Georges	Callais	777
St Jean de la Léq.	St-Georg. p	Lieurey	Vandard	321
St Jean du Then.	Broglie b	Broglie	Bodey-Bunel.	336
St Julien de la L.	Gaillon l	Gaillon	Robe	218
St-Just	Vernon e	Vernon	Hasié	269
St Laurent des B.	St-André e	St-André	Dolbert	140
St Laurent du T.	Broglie b	Montreuil	Petit	119
St Léger de Rotes	Bernay b	Bernay	Ecalard	514
St Léger du Gen.	Bourgther p	Bourther.	Chrétien	177
St Léger s^r Bonn.	Beuzeville p	Beuzeville	Enguerrand	189
St Luc	Evreux (*s*) e	Evreux	Devin	115
St Maclou	Beuzeville p	Pont-Aud.	Vauquelin	621
St Marcel	Vernon e	Vernon	Boissay	754
St Mards de Blac.	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Auberon	545
St Mards de Fr.	Thibervill. b	Thiberville	Demares	809
Ste Marg. de l'A.	Breteuil e	Breteuil	de Postel	841
Ste Marg. en Ouc.	Beaumesn. b	Beaumesnil	Laprestey	228
Ste Marie de Vat.	Etrépagny a	les Thilliers	Lefebvre	264
Ste Marthe	Conches e	Conches	Nez	574
St Martin du Till.	Bernay b	Bernay	Thuloup	195
St Mart. la Camp^e	Evreux (*n*) e	Evreux	Piéton	74
St Mart. St Firm.	St-Georg. p	Lieurey	Ricque	517
St Melain du Bosc	Amfr. la C. l	Amfr.-la-C.	Desportes	123
St Nicolas d'Attez	Breteuil e	Breteuil	Moulin	186
St Nic. de Pt S. P.	Fleur. s. A. a	Pt-St-Pierre	D'Houdemare	934
St Nicol. du Bosc	Amfr. la C. l	Amfr.-la-C.	Lepic	311
S. Nic. du Bosc l'A	Bernay b	Bernay	Monsillon	329
Ste Opp. du Bosc	Beaumont b	Neubourg	Rouget	284
Ste Opp. p^s V. P.	Quillebeuf p	Quillebeuf	Castel	381
St Ouen d'Attez	Breteuil e	Breteuil	Girard	330
St Ouen du Till.	Bourgther p	Bourgther.	Sorel	514

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population
St Ouen de Ponc.	Amfr. la C. l	Amfr.-la-C.	Auvray	103
St Ouen des Ch.	Quillebeuf p	Pont-Aud.	Denize	256
St Ouen de Thou.	Routot p	Bouille (S-I)	Hébert-Delahaye	998
St Paër	Gisors a	Gisors	Lefèvre	109
St Paul de Fourq.	Brionne b	Brionne	Laurent	310
St Paul sur Risle	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Balicorne	456
St Philbert sr B.	Bourgther p	Bourgther.	Lejeune fils	156
St Philb. sr Risle	Montfort p	Montfort	Laignel-Duval	1168
St Pierre d'Autils	Vernon e	Vernon	Dagomer	746
St Pierre de Bail.	Gaillon l	Gaillon	de Fontenay	600
St Pierre de Cern.	Broglie b	Montreuil	de Vigan	434
St Pierre de Cor.	Cormeilles p	Cormeilles	Conard	1013
St Pierre de Sal.	Brionne b	Brionne	Blin fils	419
St Pierre des Cer.	Amfr. la C. l	Amfr.-la-C.	Petel	411
St Pierre des Ifs	St-Georg. p	St-Georges	Dupin des Vastines	570
St Pier. du Bosg.	Amfr. la C. l	Bourgther.	Boulen	389
St Pier. du Mesnil	Beaumesn. b	la Barre	de Saint-Philbert	261
St Pierre du Val.	Beuzeville p	Beuzeville	Goblot	672
St Pier. du Vauv.	Louviers l	S.-P.-du-V.	Laquerrière	542
St Pier. la Garen.	Gaillon l	Gaillon	Legrand Duruflé	455
St Quentin des Il.	Broglie b	Broglie	Thuloup	267
St Samson de la R	Quillebeuf p	Pont-Aud.	Tallon	371
Saint Sébastien.	Evreux (s) e	Evreux	Baudard	225
Saint Siméon.	Cormeilles p	Lieurey	Maugard	497
St Sulpice de Gr.	Beuzeville p	Pont-Aud.	Maréchal	142
St Sylvestre de C.	Cormeilles p	Cormeilles	David	556
St Symphorien.	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Gloquet	336
Saint Urien.	Quillebeuf p	Pont-Aud.	Duval	326
St Victor de Chr.	Bernay b	Bernay	Puelvey	421
St Victr d'Epine.	Brionne b	Brionne	de Vaugiraud	819
St Victor sr Avre.	Verneuil e	Verneuil	Vavasseur	120
Saint Vigor.	Evreux (s) e	Evreux	Bonvallet	168
St Vinct des Bois	Vernon e	Vernon	Roussel fils	112
St Vinct du Boul.	Thibervill. b	Thiberville	Gore	750
Sancourt	Gisors a	Gisors	Pagnerre	171
Sassey	Evreux (s) e	Evreux	Lefebvre	108
Saussaye (la)	Amfr. la C. l	Elbeuf (S-I.)	de Bostenney	681
Saussay la Vache	Etrépagny a	Ecouis	Simon	296
Sébécourt.	Conches c	Conches	Odieuvre	504
Séez Mesnil.	Conches c	Conches	Levieux	269
Selles	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Mauduit	600
Serez	St-André e	St-André.	Fouquet	151

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Serquigny	Bernay b	Bernay	Lucas	1010
Surtauville	Louviers l	Louviers	Levigneron	351
Surville	Louviers l	Louviers	Pétel	555
Suzay	Andelys a	les Thilliers	Lesellier	286
Theillement (le)	Bourgther p	Bourgther.	Martin	211
Theil-Nolent	Thibervill. b	Thiberville	Petit	422
Thevray	Beaumesn b	la Barre	Basset	584
Thiberville	Thibervill. b	Thiberville	Leroy	1362
Thibouville	Beaumont b	Beaumont	Ledost	637
Thierville	Montfort p	Montfort	Duhamel	377
Thil (le) [xin	Etrépagny a	Etrépagny	Marre	307
Thilliers en Ve-	Etrépagny a	les Thilliers	Defontenay	217
Thomer la Sôgne	Damville e	Damville	Masson	361
Thuit (le)	Andelys a	Andelys	Dupont	145
Thuit-Anger	Amfr-la-C l	Elbeuf (S-I.)	Delamarre	338
Thuit-Hébert	Bourgther p	Bourgther.	Ribard	269
Thuit-Signol	Amfr.-la-C. l	Amfr.-la-C	Harent	903
Thuit-Simer	Amfr.-la-C l	Amfr.-la-C.	Thibout	307
Tilleul Dame Agnès	Beaumont b	Conches	Letellier-Beuzelin	243
Tilleul-Lambert	Evreux (n) e	Command^e	Touzey	252
Tilleul-Othon	Beaumont b	Beaumont	Picard	457
Tillières s^r Avre	Verneuil e	Tillières-s-A	Notramy	1229
Tilly	Ecos a	Vernon	Dumesnil	336
Tocqueville	Quillebeuf p	Pont-Aud.	Letellier	189
Torpt (le)	Beuzeville p	Beuzeville	Trémois	388
Tosny	Gaillon l	Gaillon	Picard	319
Tostes	Pt-de-l'Arc l	Pt-de-l'Arc.	Dedessuslamarre	183
Touffreville	Lyons a	Lyons	Lemonnier	368
Tournedos la Camp.	Evreux (n) e	Command^e	Feugère	241
Tournedos s^r Sei-	Pt-de-l'Arc l	S-Pierr d-V	Bellemère	171
Tourneville [ne	Evreux (n) e	Evreux	Denesle	204
Tourny [Audem.	Ecos a	Tourny	Drevet	803
Tourville s^r Pont	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	de Cacheleu	529
Tourville-la-C^e	Amfr.-la-C. l	Amfr-la-C.	Lenoble	681
Toutainville	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Turpin	794
Touville	Montfort p	Montfort	Lecerf	141
Tremblay (le)	Neubourg l	Neubourg	Legouez	315
Trinité (la)	Evreux (s) e	Evreux	Ragot	76
Trinité de Thouberv	Routot b	ourg-A ch.	Testu	220
Trinité de Révil.	Broglie p	Montreuil	Bignaux	442
Tricqueville	Pont-Aud. p	Pont-Aud.	Hopsore	718
Troncq (le)	Neubourg l	Neubourg	Briosne	208

Communes.	Arrondiss. et cantons.	Bureaux de poste.	Maires.	Population.
Tronquay (le)	Lyons a	Lyons	Boullenger	1059
Trouville-la-Haule.	Quillebeuf p	Quillebeuf	Cabot	1019
Vacherie (la)	Louviers l	Louviers	Duvaltier	387
Valailles	Bernay b	Bernay	de Gauville	317
Val-David (le)	St-André e	St-André	Buhot	265
Valletot	Routot p	Routot	Vivier	330
Vandrimare	Fleur-a-A. a	Fleury-s-A.	Jouan	513
Vannecrocq	Beuzeville p	Pont-Aud.	Pain	265
Vascœuil	Lyons a	Lyons	Delamarre	427
Vatteville	Pt-de-l'Arc. l	Andelys	Decorchemont	197
Vaux-sur-Eure	Pacy e	Pacy	Lebugle	187
Vaux-sur-Risle	Rugles e	Rugles	Bagot	145
Venables	Gaillon l	Gaillon	Langlois	674
Venon	Neubourg l	Neubourg	Saugrain	215
Ventes (les)	Evreux (*s*) e	Evreux	Baziret	598
Verneuil	Verneuil e	Verneuil	Cte de Barrey	3714
Verneusses	Broglie b	Montreuil	Vallée	510
Vernon	Vernon e	Vernon	Suchet-d'Albuféra	7410
Vesly	Gisors a	les Thilliers	Morlet	628
Vézillon	Andelys a	Andelys	Rouen	131
Vieil-Evreux (le)	Evreux (*s*) e	Evreux	Thorel	317
Vieille-Lyre (la)	Rugles e	Nve-Lyre	Hérisson	709
Vieux-Port	Quillebeuf p	Quillebeuf	Lemariey	278
Vieux-Villez	Gaillon l	Gaillon	Renoult	126
Villalet	Damville e	Damville	Guillaine fils	141
Villegats	Pacy e	Pacy	Chapelain	282
Villers en Vexin	Etrépagny a	les Thilliers	Hébert	293
Villers sr le Roule	Gaillon l	Gaillon	Dehors	295
Villettes	Neubourg l	Neubourg	Huet	233
Villez s^e Bailleul	Vernon e	Vernon	Lemarié	278
Villez Champd^el.	Damville e	Damville	Legendre	205
Villez sr le Neub.	Neubourg l	Neubourg	Dufour	344
Villiers-en-Dé-	Pacy e	Bueil	Allorge	633
Vironvay [sœuv.	Louviers l	Louviers	Olivier	167
Vitot	Neubourg l	Neubourg	Dumoulin	416
Voiscreville	Bourgther p	Bourgther.	Mullot	146
Vraiville.	Amfr-la-C. l	Amfr.-la-C.	Dumoutier	504

GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

LE PAPE ACTUELLEMENT RÉGNANT,

S. S. PIE IX

JEAN-MARIE DES COMTES MASTAI-FERRETTI,

Né à Sinigaglia, le 13 mai 1792.

Créé cardinal par Grégoire XVI, le 23 décembre 1839, et publié dans le consistoire du 14 décembre 1840.

Élu pape le 16 juin 1846, et couronné le 21 du même mois.

Il avait été, avant sa promotion, chanoine de Sainte-Marie *in via lata*, évêque d'Imola et archevêque de Spolète.

Nonciature du Saint-Siége en France.

Mgr Charles SACCONI, archevêque de Nicée, nonce apostolique.
Mgr MEGLIA, auditeur de la nonciature.
M. l'abbé COMPIETA, secrétaire.

ÉTAT des Cardinaux, Archevêques et Évêques de France selon le rang qu'ils observent entre eux.

Les cardinaux ont le premier rang; ils suivent l'ordre de leur promotion au cardinalat.

Les archevêques ont le second rang; ils suivent l'ordre de leur promotion à l'archiépiscopat, sans égard à l'année de leur sacre.

Les évêques ont le troisième rang; ils suivent l'ordre de leur sacre.

CARDINAUX FRANÇAIS.

Leurs Éminences Nosseigneurs :

De BONALD (C ✱), archevêque de Lyon.
MATHIEU (C ✱), archevêque de Besançon.
GOUSSET (C ✱), archevêque de Reims.
DONNET (O ✱), archevêque de Bordeaux.
MORLOT (C ✱), archevêque de Paris.
VILLECOURT (C ✱), cardinal résidant à Rome.

Nosseigneurs les Archevêques :

	Promot.
Chambéry, BILLIET (C ✱)	1840
Alby, DE JERPHANION ✱	1842
Sens, JOLY ✱	1843
Avignon, DEBELAY (O ✱)	1848
Cambrai, RÉGNIER, (O ✱)	1850
Aix, CHALANDON ✱	1857
Tours, GUIBERT ✱	1857
Rouen, DE BONNECHOSE ✱	1858
Rennes, BROSSAIS-SAINT-MARC (O ✱)	1859
Bourges, MENJAUD (C ✱)	1859
Toulouse, DESPREZ ✱	1859
Auch, DELAMARRE ✱	1861

Nosseigneurs les Évêques :

	Sacre.
Clermont, Féron ✱.....	1834
Arras, Parisis (O ✱) ..	1835
Autun, de Marguerie ✱..	1837
Bayonne, Lacroix ✱....	1838
Dijon, Rivet (O ✱).....	1838
Tarentaise, Turinas (O ✱)	1838
Meaux, Allou ✱.......	1839
Maurienne, Vibert (O ✱)..	1840
Verdun, Rossat ✱......	1841
Strasbourg, Roess.......	1841
Agen, de Vesins ✱......	1841
Beauvais, Gignoux ✱....	1842
Angers, Angebault ✱....	1842
Tulle, Berteaud.........	1842
Cahors, Bardou ✱......	1842
Metz, Dupont des Loges.	1843
Séez, Rousselet.........	1844
Montauban, Doney.....	1844
Gap, Depéry............	1844
Tarbes, Laurence ✱.....	1845
Laval, Wicart ✱.......	1845
Alger, Pavy (C ✱).......	1846
Le Puy, de Morlhon ✱.	1847
Digne, Meirieu..........	1849
Saint-Dié, Caverot ✱...	1849
Nantes, Jaquemet ✱.....	1849
Mende, Foulquier ✱....	1849
Poitiers, Pie............	1849
Orléans, Dupanloup (O ✱)	1849
Moulins, de Dreux-Brézé.	1850
Angoulême, Cousseau ✱.	1850
Blois, Pallu-Duparc.....	1851
Ajaccio { Casanelli d'Itria	1853
Ajaccio { Sarrebayrouse..	1851
Langres, Guerrin........	1852
Chartres, Regnault.....	1853
Grenoble, Ginoulhiac ✱.	1853
Coutances, Daniel (O ✱)..	1853
Perpignan, Gerbet ✱...	1854

	Sacre.
Carcassonne, de la Bouillerie ✱.............	1855
Quimper, Sergent ✱.....	1855
Le Mans, Nanquette ✱..	1855
Rodez, Delalle ✱.......	1855
Nîmes, Plantier ✱......	1855
Fréjus, Jordani.........	1856
La Rochelle, Landriot...	1856
Bayeux, Didiot..........	1856
Amiens, Boudinet	1856
Viviers, Delcusy ✱......	1857
Saint-Denis (La Réunion, Afrique), Maupoint.....	»
Belley, Giraud de Langalerie	»
Valence, Lyonnet........	1857
Saint-Flour, de Pompignac	1857
Versailles, Mabille ✱...	1858
Nice, Sola (O ✱)........	1858
Saint-Claude, Fillion...	»
Evreux, Devoucoux ✱...	»
Saint-Brieuc, Martial...	1858
Pamiers, Belaval.......	»
Nancy, Darboy ✱.......	1859
Limoges, Fruchaud	1859
Aire, Epivent...........	1859
Châlons, Bara ✱........	1860
Annecy, Magnin.........	1861
Marseille, Cruice ✱....	1861
Montpellier, Lecourtier ✱	1861
Périgueux, Baudry......	»
Nevers, Forcade........	1861
Basse-Terre (Antilles), N.	»
Soissons, Christophe (O ✱	1861
Troye, Ravinet...........	1861
Saint-Pierre et Fort-de-France (Antilles), N...	»
Luçon, Colet...........	1861
Vannes, Dubreuil.......	1861

DIOCÈSE D'ÉVREUX.

Population	**404,665**	**Paroisses**	**567**
Communes	**700**	**Cures**	**39**

—

Évêque d'Évreux : Mgr Jean-Sébastien-Adolphe DEVOUCOUX (✱), né à Lyon, le 18 mars 1804 ; sacré le 16 mai 1858.

Vicaires généraux titulaires : **MM. Hendebert et Deneuve.**

Vicaires généraux honoraires : **MM. Denis,** *supérieur du Séminaire;* **Dorey,** *chanoine;* **Juillet,** *vicaire général d'Autun.*

Secrétariat : **MM. Hugonin,** *secrétaire général;* **Amette,** *pro-secrétaire;* **De Muzy,** *secrétaire de Monseigneur.*

Ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de neuf heures du matin à midi, et de deux à cinq heures du soir.

Chapitre de la Cathédrale : **MM. Roussel, Cauchie, Lelyon, Jouen, Aubé, Dubreuil, Dorey, Douin,** *chanoines titulaires.*

Grand Séminaire : **M. Denis,** *supérieur.*

Petit Séminaire de Saint-Aquilin, à Evreux : **M. Sebire,** *supérieur.*

Petit Séminaire de Pont-Audemer : **M. Féret,** *supérieur.*

Maison d'Écouis : **M. Torquet,** *supérieur.*

Mission diocésaine : **M. Girard,** *directeur.*

—

Archiprêtré d'Evreux (160 paroisses).

EVREUX, N.-D. : MM. Dumoutier, archiprêtre, doyen de N.-D.; *Bignon, Bourdon, Olivier,* **vic.**

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Arnières	Pommier.
Baux-Ste-Croix	N.
Caugé	Thirel.
Claville	Saunier.
Fontaine s. Jouy	Lefebvre.
Guichainville	Béhue.
Huest	Leroy.
Jouy sur Eure	Delaroque.
Miserey	Sauvage.
Plessis Grohan (le)	Ducable.
S. Sébastien	Chilard.
Ventes (les)	Delaporte.
Vieil Evreux (le)	Thierry.

EVREUX, Saint-Taurin, MM. Préaux, doyen; *Bréham, Boheroult,* **vic. ;** *Haulard,* **pr. h.**

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Bernienville	Foubert.
Boulay Morin	Jourdan.
Brosville	Michel.
Chapelle du Bois des Faulx (la)	Mongnillon
Gauville la Campag.	Anger.
Parville, ch. vic.	Bourbonne.
Graveron Sémervil.	Contellier.
Gravigny	Lebeurier.
Irreville	Duboc. *Brunet*, p. h.
Normanville	N.
Quittebeuf	Maillart.
Reuilly	Cacherat.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Sacquenville.......	de Bouclon
Ste Colombe.......	Herout.
Tilleul Lambert....	Coupey.
Tournedos Bois H.	Bunel.

—

BRETEUIL : MM. Bavent, doyen; *Lecoq*, vic.

Baux de Breteuil...	Oury.
Bémécourt	Paston.
Chesne (le).........	Godde.
Cintray...........	Amory.
Condé sur Iton.....	Leprévost.
Francheville.......	Durdan.
	Hanoc, vic.
Guernanville.......	Laurent.
Gueroulde (la).....	Dupont.
Ste Marg. de l'Autel.	Crochard.
S. Ouen d'Attez	Fermanel.

—

CONCHES : MM. Jouen, doyen; *Conard*, vic.

Beaubray	N.
Bonneville (la).....	Belhoste.
Champ-Dolent	Deshayes.
Collandres.........	Massé.
Croisille (la)	Conard.
Emanville	Clérisse.
Faverolles.........	Bizet.
Ferrières H. Clocher	Favez.
Ferrière sur Risle..	Mulot.
Fidelaire (le).......	Bocage.
Glisolles...........	Vallée.
Louversey	Bizet.
Nogent le Sec......	Lemonnier
Ormes	Delahaye.
Orvaux............	Leroy.
Portes........... .	Ozanne.
Ste Marthe..	Bulard.
Sébécourt	Touchard.
Séez Mesnil........	Letourneur

—

DAMVILLE : MM. Hébert, doy.; *Jean*, vic.

Boissy s. Damville.	Vochelet.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Corneuil...........	Hardy.
Coulonges	Seigneur ..
Creton	Picque.
Essarts (les).......	Dubois.
Gouville...........	Gauthier.
Grandvilliers	N.........
Hellenvilliers......	Pontet.....
Manthelon	Letellier.
Rôman............	Berthout.
Thomer la Sôgne...	N.
Villez Champdom..	N.

—

NONANCOURT : MM. Porcher, doyen; *Déraine*, vic.; *Beaudrouet*, pr. hab.

Acon.............	Maillard.
Breux.............	Roche.
Courdemanche.....	N.
Droisy	Margueritte
Illiers l'Évêque.....	Le Danois.
Louye............	Guillemin.
Madeleine de Non.	Le Danois.
Marcilly la Campag.	Sylvestre.
Mesnil sur l'Estrée .	Châles.
Moisville	Leblanc.
Muzy.............	Picot.
S. Georges s. Eure.	Vavasseur.
S. Germain s. Avre.	Peltot.

—

PACY : MM. Lemercier, doyen; *Roze*, vic.

Breuilpont.........	De l'Hoste.
Bueil.............	N.
Caillouet	Poulain.
Gadencourt........	Brousset.
Hécourt...........	Roze.
Martainville du C...	Desjardins.
Menilles...........	Delépine.
Plessis Hébert (le)..	N.
Vaux sur Eure	Girondeau.
Villegats	Martin.
Villiers en Désœuvre	Lefaye.

—

RUGLES : MM. Gosse, doyen; *Mineray*, vic.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Ambenay.........	Gouas.
Bois Anzeray.......	Robillard.
Bois Arnault.......	Leblond.
Bois Normand....	Dufour.
Bottereaux (les).....	Juglet.
Chaise Dieu du Th.	Paimparay.
Chambord.........	Bellencontre.
Chéronvilliers......	Hervieu.
Haye S. Sylvestre...	Bigot.
Juignettes.........	Breux.
Neaufles sur Risle..	Manoury.
Neuve Lyre (la)....	Mailloc.
S. Antonin de S....	Prévost.
Vieille Lyre (la)....	Cornu.

—

SAINT ANDRÉ : MM. Saintard, doyen; *N.*, vic.

Bois le Roi........	Toutain.
Bretagnolles	Billard.
Champigny la Futel.	Lefebvre.
Chavigny..........	Canu.
Coudres...........	Legendre.
Couture (la)........	Morin.
Croth.............	N.
Epieds...........	Bourdon.
Ezy.............	Santelli.
Forêt du Parc (la)..	Dandin.
Garennes.........	Langlois.
Grossœuvre	Trottin.
Ivry la Bataille.....	Marage. Houel, vic.
Marcilly s. Eure....	Guille.
Mouettes..........	N.
Mousseaux.........	Beslon.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Prey..............	Buet.
S. Germain de Fr.	Rebuffey.
Serez.............	Tranchard.
Val David (le)......	Hue.

—

VERNEUIL : MM. Marie, doy.; *Hero*, vic.; *Lainé* et *Blot*, pr. h.

N.-D. de Verneuil : MM. Lesage, *Pépin*, vic.

Armentières	Hue.
Bâlines............	Magne.
Barils (les).........	Bellenger.
Bourth............	Bainard.
Chennebrun	Porcher. *N.*, chap.
Courteilles.........	Larcher.
Gournay le Guérin.	Pavée.
Mandres	Rouget.
Piseux	Vavasseur.
Pullay.............	Rougeolles.
S. Christophe s. A.	Hamonis..
Tillières...........	Leroy.....

—

VERNON : MM. Moulin, ✻ doy.; *Tissandier, Gouches*, vic.; *Bessin, Potier de Coursy*, p. hab.

Vernonnet : MM. Delétoile

Chambray.........	Gontier.
Chapelle Réanville..	Bardou.
Douains...........	Mercier.
Houlbec Cocherel..	Lemaitre.
S. Marcel..........	Boulanger.
S. Pierre d'Autils...	Fréret.
S. Vincent des Bois.	Mercier.
Villez sous Bailleul..	Séné.

Archiprêtré de Bernay (111 Paroisses).

BERNAY : MM. Pichot, archiprêtre-doyen ; *Dubois*, *Coupey*, vic. ; *Porcher*, *Lamarre*, pr. hab. ; *Lelarge*, aum.
N.-D. de la Couture : MM. Aumont ; *Fresne*, vic.
Hospice, M. *Bertot*, aum.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Caorches	Agis.
Carsix	Crozet.
Corneville la Fouq..	Louvet.
Courbépine	Aussour.
Fontaine l'Abbé	Acarin.
Malouy	Mahier.
Menneval	Morin.
Plainville	Andrieu.
Plasnes	Binet.
S. Aubin le Vertueux	Boutelet.
S. Clair d'Arcey	Chevalier.
S. Léger de Rotes	Gohon.
S. Martin du Tilleul.	Pouchain.
S. Nicolas d. B. l'Ab.	Mary.
S. Victor de Chrét..	Lavalay.
Serquigny	Boulanger.
Valailles	Lehéricé.

—

BEAUMESNIL : MM. Lebel, doyen ; *Dugenetay*, vic.

Ajou	Pichon.
Barre (la)	Lemonne.
Bosc Renoult	Lefaye.
Epinay	Foubert. *Vavasseur*, pr. hab.
Gisay	Chesnot.
Granchain	Primois. *N.*, vic. ; *Pecey*, ch. hre
Jonquerets (les)	Lehéricey.
Landepereuse	Louvel.
Noyer (le)	Mare.
Roussière (la)	Pinchon.
S. Aubin des Hayes.	Legrix.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
S. Aubin le Guichard	Maillard.
S. Pierre du Mesnil.	Neveu.
Thevray	Louée.

—

BEAUMONT : MM. Dubos, doy. ; *Bonhomme*, vic.

Barc	Patin.
Barquet	N.
Beaumontel	Nolent.
Berville	Bercher.
Bray	Rouen.
Combon	Vinnebault
Ecardenville la C...	Larroque.
Fontaine la Soret...	Fleury.
Goupillières	Aubin.
Groslay	Langlois.
Houssaye (la)	Franchet.
Nassandres	Eudeline.
Perriers	Gouget.
Plessis Mahiet Ste Opportune	Garcin.
Romilly la Puthen..	Mourocq.
Rouge-Perriers	Launay.
Ste Opportune du B.	Bailly.
Thibouville	Onfroy.
Thilleul Othon	Accard.

—

BRIONNE : MM. Picard, doyen ; *Tourmel*, *Orford*, vic.

Aclou	Fréminot.
Bec Hellouin (le)	Watone.
Berthouville	Hannoy.
Boisney	Bertout.
Bosrobert	Thétiot.
Bretigny	Mouton.
Calleville	Bouleau.
Harcourt	Dubeaucoudré. *Picot*, vic.
Haye de Calleville...	Fret.
Hecmanville	Delamarre.
Livet sur Authou...	Hatté.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Malleville sur le Bec	Bayeux.
Morsent	Dévreux.
Neuville du Bosc	De Bouclon
Neuville sur Authou	Loué.
St Cyr de Salerne	Lemeslay.
S. Eloi de Fourques	Levallois.
S. Paul de Fourq	N.
S. Pierre de Salerne	Beauvoisin.
S. Victor d'Epine	Heullant.

—

BROGLIE : MM. Thibierge, doy. ; *Sebille*, vic.

Capelles les Grands	Odienne. *Desportes* v
Chamblac	Guillois.
Chapelle Gauthier	Leroux.
Ferrières S. Hilaire	Bournel.
Goulafrière (la)	Le Roy.
Grandcamp	Bordeaux.
Mélicourt	Goater.
Montreuil l'Argillé	Madeleine-Delande.
N.-D. du Hamel	Avice.
S. Agnan de Cern	Collas.
S. Aubin du Then	Heurtin.
S. Denis d'Auger	Durand.
S. Jean du Thenney	Gambette.
S. Pierre de Cern	Avignon de Morlac.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
S. Quentin d. Isles	Roussel.
Trinité de Réville	Grieu.
Verneusses	Lamarre.

—

THIBERVILLE : MM. Tesson, *Leloup*, vic. ; *Mattard*, ch. h. pr. hab.

Barville	Chrétien.
Bazoques	Racavel.
Boissy Lamberville	Locquet.
Bournainville	Jouanne.
Chapelle Hareng	Frichot.
Duranville	Dionis.
Drucourt	Bourdon.
Favril (le)	Thomas.
Folleville	Renard.
Fontaine la Louvet	Dauvel.
Giverville	Lucas.
Heudreville	Dubus.
Piencourt	Dodeman.
Planquay (le)	Chanteau.
S. Aubin de Scellon	Roger.
S. Germain la Camp	Aubrée. *Leloup*, vic.
S. Mards de Fresne	Harent.
S. Vincent du Boul	Ménarn.
Theil Nolent (le)	Pasquier.

—

Archiprêtré de Pont-Audemer (106 Paroisses).

PONT-AUDEMER : MM. Brocheu, archiprêtre-doyen ; *Hamelet*, *Lagrange*, *Demarest*, vic. ; *Viel*, *Philippe*, pr. hab.

Hospice, M. *Hérouard*, aum.

S. Germain de Pont-Audemer : MM. Carême, c. *Concedieu*, vic.

Campigny	Baudry.
Collelot	Quesney.
Corneville sur Risle	Philippe.
Fourmetot	Bidault.
Manneville sur Risle	Costey.
N.-D. de Préaux	Lemariey.
S. Mards de Blacarv.	De Paris.
S. Paul sur Risle	Cauchard.
S. Symphorien	Cordier.
Selles	Poulain.
Tourville	Bertaut.
Toutainville	Dubos.
Triqueville	Chapey.

—

BEUZEVILLE : Hamel, doyen, *Duclos*, vic.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Berville sur Mer....	Saugrain.
Conteville.........	Dubois.
Fatouville Grestain.	Lemariey.
Fiquefleur Equain.	Cornillon.
Fort Moville.......	Loquin.
Foulbec......... ..	Micouin.
Lande (la).........	Letellier.
Manneville la R.....	Robine.
Martainville	Delville.
S. Léger s. Bonnev.	Leroy.
S. Maclou.........	Jouen.
S. Pierre du Val...	Guillaume.
Torpt (le).........	Gosse.

—

BOURGTHEROULDE: MM. Martel, doyen ; *N.*, vic.

Berville en Roumois	Dagomer.
Boisset le Châtel...	Surbled.
Bosbénard Commin	Lecoq.
Bosc Roger........	Goulay.
Bosguérard de Marcouville	Lecomte.
Bosnormand.......	Petel.
Eprev. en Roumois	Duval.
Flancourt	Duhamel.
Infreville	Accard.
S. Denis des Monts.	Bourdon.
S. Ouen du Tilleul..	Guillet.
Theillement (le)....	Mullois.
Thuit Hébert (le)...	Lenormand

—

CORMEILLES : MM. Lefort, doyen ; *De Bouclon*, vic.

Bailleul la Vallée...	Bessin.
Bois Hellain (le)....	Hurel.
Chapelle Bayvel....	Pigeon.
Epaignes	Dussaulx. *Motte*, vic.
Fresne Cauverville.	Lereffait.
Jouveaux..........	Lecarpentier.
Morainville........	Sauvage.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
S. Gervais d'Asnières..............	Fouquet. *N.*, vic.
S. Pierre de Corm..	Huet.
S. Siméon.........	Jeanne.
S. Sylvestre de C.	Chemin.

—

MONTFORT : M. Aubert, doy.

Appeville dit Annebaut............	Campigny.
Authou............	Malherbe.
Bonneville Appetot.	Conard.
Brestot............	Lavabre.
Condé sur Risle....	Guerre-Duclos.
Ecaquelon.........	Bourguignon
Freneuse s. Risle...	Lecrouland
Glos sur Risle......	Dugay.
Illeville s. Montfort.	Bellencontre.
Pont-Authou.......	Gueffe.
S. Philbert s. Risle.	Caradant.
Thierville	Bronner.
Touville	Legrix.

—

QUILLEBEUF ; MM. Ducastel, doyen ; *Philippe*, vic.

Bouquelon.........	Barbot.
Bourneville........	Dingoville.
Marais Vernier (le).	Delamare.
S. Aubin..........	Chouart.
Ste Croix s. Aizier..	Desmonts.
Ste Opportune	Fortin.
S. Ouen d. Champs.	Lecointre.
S. Samson de la R.	Cunisse.
S. Urien..	Lévesque.
Trouville la Haule..	Hopsor.
Vieux Port	Massieu.

—

ROUTOT : MM. Fouet, doyen ; *Aubin*, vic.

Barneville.........	Tardif.
Bosgouet..........	Leroy.
Bouquetot.........	Aubé.
Bourg Achard	Verger.
Caumont..........	Legay.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Etréville	Homo.
Eturqueraye	Coulvée.
Hauville	Lannes.
Haye Aubrée (la)	Dubost.
Haye de Routot	Pernelle.
Honguemarre	Sorignet.
Rougemontiers	Bataille.
S.. Ouen de Thoub.	Roche.
Valletot	Pinot.

—

SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE

M. Delouye, doyen.

Epréville	Compagnon.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Lieurey	Bouteloup. *Duquesne.*
Noards	Vallée.
Noë Poulain (la)	N.
Poterie Mathieu	Alix.
S. Christophe sur Condé	Sourdon.
S. Etienne l'Allier	Levaillant.
S. Georges du M.	Chéron.
S. Grégoire	Lamperier.
S. Martin S. Firmin	Filiolle.
S. Pierre des Ifs	Dupré curé *Dugay* v.

Archiprêtré des Andelys (102 Paroisses).

ANDELYS : MM. Lenormand, archiprêtre-doyen ; *Boëlle*, *Frémont*, v. *Guérard*, aum. ; Petit-Andely : MM. Cobu ; *Lefebvre*, anc. curé ; *Dubois*, vic.

Boisemont	Savary.
Bouafles	Duchemin.
Corny	L'Anthoën.
Cuverville	Frétigny.
Daubeuf	Fournier.
Fresne l'Archevêque	Bouelle
Guiseniers	Lecoq.
Harquency	Frémont.
Hennezis	Chauvet.
Heuqueville	Fromenteau.
N. D. de l'Isle	Serain.
Port Mort	Piquerel.
Suzay	Mercier.

—

ECOS : M. Damoiseau, doyen.

Berthenonville	Sordot.
Bois Jérôme S. O.	Chemin.
Cahaignes	N.
Cantiers	Delamarre.
Civières	N.

Dampsmesnil	Larh.
Fontenay	Jullien.
Forêt la Folie	Lebrun.
Fourges	Chedeville.
Fours	N.
Gasny	Beguin.
Giverny	N.
Guitry	Halle-Halle
Heubécourt	Joly.
Mézières	Fournier.
Panilleuse	Contant.
Pressagny l'Orgueilleux	Boutigny.
Tilly	Prévost.
Tourny	Baudot.

—

ECOUIS : MM. Chrétien, doyen ; *Amaury*, vic.

Amfreville les Ch.	Hersent.
Amfreville les Monts	Jabier.
Bacqueville	Allard.
Bourg Beaudoin	Dagomer.
Charleval	Dusaussay.
Douville	Thuault.
Fleury sur Andelle.	Charpentier. *Servant* v.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Flipou	Combault.
Gaillardbois	Amaury.
Grainville	Duboc.
Houville	Forster.
Letteguives	Leprêtre.
Menesqueville	Sourdon.
Mesnil Verclives	Dragueville
Perriers S. Andelle	Martin.
Radepont	Dailly.
Romilly S. Andelle	Dantu.
S. Nicolas de Pont S. Pierre	Goujon.
Senneville	N.
Vandrimare	Sourdon.

—

ÉTRÉPAGNY : MM. Levavasseur, doyen ; *N.*, vic.

Coudray	Boissière.
Farceaux	N.
Gamaches	Julien.
Hacqueville	Cordier.
Heudicourt	Putel.
Longchamps	Brégaud.
Morgny	Anquetin.
Mouflaines	Lefebvre.
Neuve Grange (la)	Douxami.
Nojeon le Sec	Delaunay.
Puchay	Audienne.
Richeville	Lairot.
Ste Marie de Vatimesnil	Gosnet.
Saussaye la Vache	Desgrez.
Thil (le)	Leclerc.
Villiers en Vexin	Gordien.

GISORS : MM. Lejard, doyen. *Féret, Lefebvre*, vic.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Amécourt	Lefebvre.
Authevernes	Lehec.
Bazincourt	Lemeilleur.
Bezu S. Eloi	Amette.
Bouchevilliers	N.
Chauvincourt	N.
Dangu	Blot.
Guerny	Larcher.
Hébécourt	Hébert.
Mainneville	Porquez.
Martagny	Cauchy.
Mesnil s. Vienne	Dubosc.
Neaufles S. Martin	Leblanc.
S. Denis le Ferment	Lemaître.
Vesly	Lebret.

—

LYONS : MM. Magnan, doyen ; *Laloue*, vic.

Beauficel	Hervieu.
Bezu la Forêt	Pihan.
Bosquentin	Flambard.
Fleury la Forêt	Marguery.
Hogues (les)	Roquet.
Lilly	Carpentier.
Lisors	Chenu.
Lorleau	Levaché.
Rosay	Lahaye.
Touffreville	Gasselin.
Tronquay (le)	Delarue.
Vascœuil	Morin.

—

Archiprêtré de Louviers (90 Paroisses).

LOUVIERS : MM. Coursault, archiprêtre-doyen ; *Mulet, Barette, Parenthoën, Vauraboury*, vic.

S. Germain de Louviers. M. Juvigny.

Acquigny	Courtois.
Amfreville s. Iton	Cruchet.
Andé	N.
Crasville	Letellier.
Haye Malherbe	Letanneur.
Hendebouville	Lefebvre.
Hondouville	Camel.
Incarville	Coësnon.

PAROISSES.	CURÉS. MM.
Mesnil Jourdain...	Morel.
Pinterville.........	Thouvenot.
Quatremare........	Bertrand.
S. Etienne du Vauvray	Perdrix.
S. Pierre du Vauv.	Cordier.
Sartauville	N.
Surville	Lebret.
Vacherie (la).......	Fermanel.

—

AMFREVILLE LA CAMPAGNE : M. Bichot, doyen.

Bec Thomas (le)....	Rebas.
Fouqueville.	Bisson.
Grostheil (le)......	Robin.
Harengère (la).....	Groult.
Haye du Theil (la)	Maurice.
Houlbec...........	Mainet.
Mandeville.........	Leloutre.
Pyle (la)...........	Douesnard.
S. Amand des Hautes Terres.......	Quesney.
S. Cyr la Campagne	Jamin.
S. Didier..........	Dière.
S. Nicolas du Bosc	N.
S. Pierre des Cerc.	Pichou.
S. Pierre du Bosguerard.........	Hamel.
Saussaye (la).......	Denize.
Thuit Anger (le)....	Poirier.
Thuit Signol (le)...	Lecomte.
Thuit Simer (le)...	Bellet.
Tourville la Camp..	Lepert.
Vraiville...........	Lenoble.

—

GAILLON: MM. Coquerel, doy.; *Lefrançois*, *Aumont*, aumôniers de la Maison centrale.

Ailly	Quesnot.
Aubevoye....... ..	Barette.
Authouillet	Legouez.
Croix S. Leufroy...	Delaune.
Ecardenville	Leroy.
Fontaine Bellenger.	Anquetin.
Fontaine Heudebert	Drouard.
Heudreville sur Eure	Huet.
Muids.............	Leneveu.
S. Aubin s. Gaillon	Forcinal.
Ste. Barbe s. Gaillon	Aumont.
S. Pierre de Bailleul.	Harent.
S. Pierre la Garen.	Desprez.
Tosny.............	Jeannin.
Venables	Denize.
Villiers s. le Roule.	N.

—

NEUBOURG : MM. Leroux, doy.; *Criquet*, vic.

Bérengeville la C...	Fouquet.
Canappeville.......	Desmottes.
Cesseville..........	Cobert.
Crestot............	Girard.
Criquebeuf la C....	Delabigne.
Crosville la Vieille..	Lecombe.
Daubeuf la Camp...	Ferrand.
Ecquetot	Prévost.
Epégard...........	Lhomet.
Epréville	Barantin.
Feuguerolles.......	Bonnet.
Houetteville	Barette.
Iville..............	Dulong.
Marbeuf...........	Delamarre.
S. Aubin d'Ecrosvil.	Pelletier.
Tremblay (le)......	Degoupillières.
Troncq (le)........	Germond.
Villettes...........	Grippon.
Villez sur le Neub..	Robin.
Vitot.............	Guérin.

—

PONT DE L'ARCHE : MM. Damoiseau, doyen ; *Philippe*, vic.

Alizay.............	Delahaye.
Connelles	Jouanne-Delaunay.
Criquebeuf s. Seine	Savalle.
Igoville...........	Farin.

PAROISSES.	CURÉS. MM.	PAROISSES.	CURÉS. MM.
Léry	Tranchard.	Poses	Harang. *Vallée* anc. curé.
Manoir (le)	Bostel.		
Montaure	Marette.		
N.D. du Vaudreuil.	Concedieu.	S. Cyr du Vaudreuil	Anglement.
Pitres	Bouillant.	—	
Porte Joie	N.		

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

		AUMÔNIERS, MM.
EVREUX	Les Dames Ursulines	Hucher.
	Les Sœurs de la Providence	Haranger.
	Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (hospice)	Pechon.
	Les Sœurs de Bon-Secours.	
	Les Sœurs de Marie-Joseph (prison).	
	Les Sœurs du Sacré-Cœur de Coutances (Lycée).	
GRAVIGNY, pr. Evreux.	Les Dames Carmélites	Bourbonne.
VERNEUIL	Les Dames Bénédictines	Pasturel.
BERNAY	Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (hospice)	Bertot.
	Les Dames de l'Adoration perpétuelle	N.
HARCOURT	Les Dames Augustines (hospice)	Picot.
PONT-AUDEMER	Les Dames d'Ernemont (hospice)	Hérouard.
GISORS	Les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve (hospice)	Lebouvier.
LOUVIERS	Les Sœurs de la Providence (hospice)	Lemonnier.

N. B. Les hospices qu'on ne mentionne pas ici sont dirigés par le clergé de la paroisse. Un grand nombre de paroisses ont des Sœurs de la Providence d'Evreux pour les écoles et les secours à domicile ; d'autres ont des Sœurs de Saint-Aubin de Rouen, de la Providence de Rouen, d'Ernemont de Rouen, de Saint-Paul de Chartres et de la Croix.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE ROUEN.

M. **Massot** (O ✻), *premier président.*

M. Gesbert (O ✻),
M. Letendre de Tourville (✻),
M. Forestier (✻),
M. Truchard-Dumolin (✻),
} *présidents.*

Conseillers.

MM. Renaudeau (✻).
Boivin-Champeaux (✻).
Nepveur (✻).
Charles (de Malmain).
Justin.
de Ramfreville (✻).
Godefroy (✻).
Compans (✻).
Gonse.
Lecauchois-Feraud (✻).
Morel-Beaulieu.
Cocaigne.
Censier (✻).

MM. Lacroix (✻).
Bréard.
Sauval.
Dezauche.
Homberg.
De Loverdo.
Legentil.
O'Reilly.
Prevost.
Ricquier.
Moreau.
Malhéné.

PARQUET.

M. Millevoie (O ✻), *procureur général.*

Avocats généraux.

MM. Bardon, Thiriot, Auguste Martin.

Substituts.

MM. Couvet, Pouyer.

M. Vimard, *Greffier en chef.*

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM. Huet (✻), *président;* Duverger, *vice-président;* Dimbleval, *juge d'instruction;* Bordeaux, Bouquelon, Roussel, Thubeuf, *juges;* Lachèvre *juge honoraire ;* David, Molle, *juges suppléants ;* Boivin-Champeaux, *procureur impérial;* Loiseau, Herail, *substituts.*

M. Silly, *greffier en chef;* MM. Corbel, Leboucq, Fremanger, *Greffiers assermentés.*

Avocats.

MM. Avril de Burey (✻), *bâtonnier ;* Duwarnet père (✻), Germain (✻), Bagot, Goulliart, Houllier, Benoist-Louis, Bordeaux (✻), G. Duwarnet fils. E. Colombel, Fleau, Cauët, *secrétaire.*

Avoués.

MM. Prieur, *président;* Alaboissette, *syndic;* Lepouzé, Dramard, *rapporteur;* Maheu, Lemoine, *secrétaire-trésorier ;* Hillemand, Decluny, Beaunier.

Huissiers.

MM. Béranger, *trésorier;* Saunier (✻), Quettier, *syndic-président;* Dulud, Lair, *secrétaire;* Bosguerard, Vaillant, Manoury.

Jours d'audience : 1re chambre, les lundi, mardi et mercredi (affaires civiles); 2e chambre, le jeudi (police correctionnelle), le vendredi (affaires civiles), le samedi (criées, et, à défaut, affaires civiles), à 11 heures.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

MM. Niellon, *président;* Legay, *juge d'instruction;* Legendre, *juge;* Hallay, *juge suppléant;* Marye, *procureur impérial;* Chrétien, *substitut.*

MM. Leroux, *greffier en chef;* Bouquet, Contant, Lemarié, *commis greffiers.*

Avocats.

MM. Mettais-Cartier, *bâtonnier;* Vinot, Mesteil, Roussel-Desfrèches, *secrétaire;* Pajot, *trésorier;* Metton, Poncet fils.

Avoués.

MM. Hugonet, *secrétaire;* Milliard, *président*; Privé, Lecouturier, *rapporteur;* Guiard de Marigny, Dufour, *syndic.*

Huissiers.

MM. Lehalleur, Buffe, *syndic;* Foubert, *trésorier;* Jumelin, *secrétaire;* Malcappe.

Jours d'audience : mercredi (affaires de commerce) ; jeudi (affaires civiles); vendredi (police correctionnelle), à 11 heures.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

MM. Heuzey, *président*; Dulac de Fugères, *juge d'instruction*; Geoffroy, *juge*; Dubus (✱), Froudière, Marie, *juges suppléants;* Chevallier, *procureur impérial ;* Théry, *substitut.*

M. Desmares, *greffier en chef;* MM. Cailly et Faguet, *commis greffiers.*

Avocats.

MM. Dubus (✱), *bâtonnier;* Lys (✱), Marie (Vict.); Marie (Ch.-A.) à *Brionne*; Froudière, Salle-Labruyère, Laignel-Lavastine fils.

Avoués.

MM. Quemin, Vaucanu, Frémy, Frémont, *président;* Lambert, Haillard, *secrétaire;* Turpin fils.

Huissiers.

MM. Daufresne, Hérissey, Lenormand, Maroquesne, Letellier, *syndic*; Martine, Gens.

Jours d'audience : les mardi, mercredi et jeudi (affaires civiles), à midi; le vendredi (police correctionnelle), à 11 heures.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

MM. Horeau (✱), *président;* Jolly, *juge d'instruction*; Saulnier, *juge;* Hébert-Desroquettes, Renault, Boucher, *juges suppléants;* Leroux, *procureur impérial*; Eloy, *substitut.*

MM. Levasseur, *greffier en chef;* Saint-Etienne, *commis greffier.*

Avocats.

MM. Renault, *bâtonnier;* Hébert-Desroquettes, Lemercier, Boucher.

Avoués.

MM. Morel, *président;* Muriel, Bricard, Guillard, Patte.

Huissiers.

MM. Carpentier, Thierry; Duhazé, *syndic;* Langlois, Pinard, Servant, Labroutil.

Jours d'audience: les mercredi, vendredi et samedi (affaires civiles); le jeudi (affaires correctionnelles), à 11 heures.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

MM. Goudé, *président;* Seney d'Argences, *juge;* Huet, *juge d'instruction;* Lerefait, *juge suppléant;* Guillet-Desgrois, *procureur impérial;* Bligny, *substitut.*

MM. Chambéry Dudésert, *greffier en chef;* Bonhomme, Lambert, *commis greffiers.*

Avocats.

MM. Dumont, *bâtonnier;* Moisant, Lerefait, Prieur, *secrétaire;* Droulin, Daufresne.

Avoués.

MM. Bouché, *président;* Letellier, Poncet, *syndic;* Leduc, Royer, Clouard, *secrétaire;* Rocray, *rapporteur.*

Huissiers.

MM. J. Calle, *syndic;* Ch. Calle, Lerat, Heutte, Pelcat, Goblot.

Jours d'audience: les jeudi et vendredi (affaires civiles); le samedi (police correctionnelle), à 11 heures.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Arrondissement d'Evreux.

MM. Masson de Longpré, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement.

Molle, conseiller de préfecture, délégué du préfet.

Baudard, président,
R. Bordeaux (✠), avocat,
Letellier, ancien avoué,
} délégués du tribunal.

Arrondissement des Andelys.

MM. Pesson, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement.

Dumesnil, ancien notaire, délégué du préfet.

Mettais-Cartier, président, Lauvray, notaire, Chapé, ancien avoué,	délégués du tribunal.

Arrondissement de Bernay.

MM. Ceillier, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement.

Dubus (✻), avocat, délégué du préfet, président.

Carpentier, ancien avoué, Théophile Marie, ancien notaire, Laignel-Lavastine fils, avocat,	délégués du tribunal.

Arrondissement de Louviers.

MM. Martin, receveur de l'enregistrement, délégué de l'enregistrement.

Guillaume Petit (O ✻), délégué du préfet.

Marcel (✻), ancien notaire, prés. Morel, avoué, Lemercier, avocat,	délégués du tribunal.

Arrondissement de Pont-Audemer.

MM. Prieur, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement.

Ecalard, délégué du préfet.

Dumont, avocat, président, Bouché, avoué, Manchon, ancien notaire,	délégués du tribunal.

JUSTICES DE PAIX.

TABLEAU des Juges de paix et de leurs Greffiers, avec les heures d'audience.

CANTONS.	JUGES DE PAIX.	GREFFIERS.	Audiences.
Evreux (nord).	Hébert.	Guidé.	mardi midi.
Evreux (sud).	Borville.	Fouquet.	mercredi 11 heur.
Breteuil.	Amours.	Rosse.	samedi 11 heur.
Conches.	Fleuriot ✱.	Duval.	vendredi 11 h.
Damville.	Abrouty ✱.	Chauvicourt.	vendredi 11 h.
Nonancourt.	Rocque.	Léclair.	mardi 11 heures.
Pacy.	Fouquet.	Crosnier.	jeudi 10 heures.
Rugles.	Chapel.	Bénard.	samedi midi.
Saint-André.	Richer.	Demoete.	jeudi 11 heures.
Verneuil.	Caget.	Dupont.	mardi 11 heures.
Vernon.	Chardon.	Denis.	vendredi midi.
Pont-Audemer.	Roger.	Bonhomme.	vendredi midi.
Beuzeville.	Pains. [Paër.	Dupont.	mercredi 11 h.
Bourgtheroulde.	Grout-de-St-	Vornier.	mardi 11 heures.
Cormeilles.	Signol.	Mare.	mercredi 11 h.
Montfort-sur-Risle.	Godin.	Tougard.	samedi midi.
Quillebeuf.	Collet.	Dubos.	jeudi 11 heures.
Routot.	Racoir. [noir.	Perrey.	mardi 11 heures.
St Georges du Vièvre	Lefrançois-Duma-	Prey.	jeudi 11 heures.
Bernay.	Ph. Delalonde.	Quemin-Duval.	samedi 10 heures.
Beaumesnil.	Legras.	Flicher.	lundi midi.
Beaumont.	Guillaume.	Damour.	vendredi 11 h.
Brionne.	Belhache.	Philippe.	mercredi midi.
Broglie.	Lebourg.	Morel.	vendredi 11 h.
Thiberville.	Turpin père.	Hauvel.	mardi 10 heures.
Louviers.	Dufey.	Bréant.	mercredi midi.
Amfreville.	Vigreux.	Cuvier.	jeudi 10 heures.
Gaillon.	Champion.	Boufflet.	mardi 11 heures.
Neubourg.	Véron.	Chemin.	mardi 11 heures.
Pont-de-l'Arche.	Lehodey.	Roger.	mercredi midi.
Andelys.	Carré.	Thorel.	mardi 11 heures.
Ecos.	Corbin.	Guillermet.	jeudi midi.
Etrépagny.	Conard.	Canu.	mardi midi.
Fleury.	Lamer.	Bernier.	mercredi midi.
Gisors.	Lenoir.	Patte.	lundi 11 heures.
Lyons-la-Forêt.	Brigalant.	Douelle.	vendredi 11 h.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

EVREUX.

MM. Cauët-Villet ✻, *président;* Letellier-Lecarpentier, Coget, Lemercier, *juges;* Lépany, Paul Rique, *juges suppléants;* Poulain, *greffier.*
Jour d'audience : le jeudi, à midi.

ANDELYS.

Il n'y a pas de tribunal de commerce; le tribunal civil en remplit les fonctions, le lundi à 11 heures.

BERNAY.

MM. Emile Vy, *président;* Bisson, Hourdet, Gonord aîné, Masselin jeune, *juges;* Fosse, Rouvrel, Jamas, Dumoulin, *juges suppléants;* Malbranche, *greffier.*
Jour d'audience : le vendredi, à midi.

LOUVIERS.

MM. A. Jeuffrain, *président;* C. Dannet, Noufflard, H. Poitevin, *juges;* Baril, L. Marsollet, *juges suppléants;* Marquet, *greffier.*
Jour d'audience : le mardi, à midi.

PONT-AUDEMER.

MM. Verger aîné, *président;* Turgis, Leroy-Lemonne, Bailleterre, *juges;* Beuzard, F. Bunel, *juges suppléants;* Belin, *greffier.*
Jour d'audience : le jeudi, à midi.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

EVREUX.

MM. Dupont, *président;* Desmares-Thélot, *vice-président;* Moreau, Rosset, Bryère, Canu, Guillard, Huvey, Dervillers, Godin, Désormeaux, Chérel (Alphonse) et Bosguerard; Lemarié, *secrétaire.*
Jours d'audience: les lundi et vendredi.

BERNAY.

MM. Sement père, *président;* Duval, *vice-président;* Leboullen-

ger, Juif, Leroy, Lécuyer, Prevost, Morisse, Bunel, Lucas, Beaudouin, Vauquelin, Legeuvre fils, Morieux ; Ernult, *secrétaire.*
Jour d'audience : le mardi.

BRIONNE.

MM. Despoisses, *président*; Delamarre, *vice-président*; Lemoine, Picard, Fleury, Cœurderoy, Jouvaux, Anglement, Legoupil, Rouland, Ligeaux, Morieult, Pelissier, Hardy, Gouffier, Osmont; Philippe, *secrétaire.*
Jour d'audience : le samedi.

LOUVIERS.

MM. G. Petit ✻, *président*; H. Poitevin, *vice-président*; Prevost-Sébirot, Houel, Duval, Marsollet, Corneville, Mongruel, F. Botté, Martin, Delouis, Pichon, Mercier, Duvallet; Caron, *secrétaire.*
Jour d'audience : le jeudi.

Nota. Il n'y a pas de prud'hommes à Pont-Audemer ni aux Andelys.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

Evreux (nord)............. M. Laporte-Raynal.
Evreux (sud) .... M. Larguier.
Breteuil.................... M. N.
Conches.................... M. Bayeur.
Damville.................... M. Dupont.
Nonancourt..... .... M. Fayette.
Pacy...................... M. Lemoine.
Rugles..................... M. Tirrard.
Saint-André................ M. Houchard.
Verneuil.................. M. Lacour (✻).
Vernon.................... M. Streicher.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Pont-Audemer............. M. Delmas.
Beuzeville................ M. Chaumeil.
Bourgtheroulde........... M. Deriberpré (✻).
Cormeilles................ M. Pautel.
Montfort-sur-Risle......... M. Buzet.
Quillebeuf................ M. Couy.
Routot.................... M. Boutin.
Saint-Georges-du-Vièvre.... M. Gatin.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Bernay................... M. Berlier.
Beaumesnil................ M. Sendret (✵).
Beaumont.................. M. Gréaume.
Brionne................... M. Baudey.
Broglie................... M. Proust.
Thiberville............... M. Dedde.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Louviers.................. M. Renault.
Amfreville................ M. Milan.
Gaillon................... M. Mottet.
Neubourg.................. M. Lemercier.
Pont-de-l'Arche........... M. Massias ✵.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Andelys................... M. Regnier.
Ecos...................... M. Languerrand.
Etrépagny................. M. Deruelle.
Fleury.................... M. Delaune.
Gisors.................... M. N.
Lyons-la-Forêt............ M. Guérin.

NOTAIRES.

Arrondissement d'Evreux.

Canton d'Evreux: MM. Chefdeville, Petel (*président*), Allaire (*secrétaire*), Sorel, à Evreux.

Canton de Breteuil: MM. Alleaume, Marcel, à Breteuil.

Canton de Conches: MM. Payer (*trésorier*), à Conches; Guérin, à la Ferrière-sur-Risle; Chevallier, à Emanville.

Canton de Damville: MM. Damitte, Bouquelon, à Damville.

Canton de Nonancourt: MM. Besnard, à Nonancourt; Ernault, à Illiers.

Canton de Pacy: MM. Collier, Merel, à Pacy; Goussard, à Breuilpont.

Canton de Rugles: MM. Bardout, à Rugles; Séjournay, à la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André: MM. Chrétien, à Saint-André; Coignard, à Ivry.

Canton de Verneuil: MM. Marey, Du Buat, à Verneuil; N., à Bourth; Marie, à Tillières.

Canton de Vernon: MM. Letanneur (*rapporteur*); Morin, à Vernon.

Arrondissement des Andelys.

Canton des Andelys: MM. Garin, Lauvray, Garnier, aux Andelys.

Canton d'Ecos: MM. Réthoré, à Ecos; Garnot, Idoine, à Tourny.

Canton d'Etrépagny: MM. Belhoste, Deslonchamps, à Etrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle: MM. Lainay, à Ecouis; Baclé, à Pont-Saint-Pierre.

Canton de Gisors: MM. de Nayville, Foulon (*président*), à Gisors; Delesque neveu, à Mainneville.

Canton de Lyons: MM. Colombel, à Lyons; Budin, à Fleury-la-Forêt.

Arrondissement de Bernay.

Canton de Beaumesnil: MM. Martin, à Beaumesnil; Cotis, à la Barre.

Canton de Beaumont: MM. Graffin, Leconte, à Beaumont.

Canton de Bernay: MM. Simon, Delaval, Rafin, à Bernay.

Canton de Brionne: MM. Marie (*président*), Defrance, à Brionne; Brancard à Harcourt.

Canton de Broglie: MM. Durand, à Broglie; Benard à Montreuil.

Canton de Thiberville: MM. Hue, à Thiberville; Saugrain, à Folleville.

Arrondissement de Louviers.

Canton d'Amfreville: MM. Duquesnay (*trésorier*), à Amfreville; Leheu, à Tourville.

Canton de Gaillon: MM. Poiret (*syndic*), à Gaillon; Desmarest, à la Croix-Saint-Leufroy.

Canton de Louviers: MM. Cheuret (*président*), Bury, Castillon (*secrétaire*), à Louviers.

Canton du Neubourg: MM. Lenoble, Lemenu (*rapporteur*), au Neubourg; Picard, à Daubeuf.

Canton de Pont-de-l'Arche: MM. Mesnil, à Pont-de-l'Arche; Coricon, à Léry.

Arrondissement de Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville: MM. Tuvache (*syndic*), Doucet, à Beuzeville.

Canton de Bourgtheroulde: MM. Leclair, à Bourgtheroulde; Tocque, à Boissey-le-Châtel.

Canton de Cormeilles: MM. Hervieu (*rapporteur*), à Cormeilles; Mallet à Epaignes.

Canton de Montfort: MM. Létorey, à Montfort; Verrier, à Pont-Authou.

Canton de Pont-Audemer: MM. Dubosc (*secrétaire*), Lemonnier, Levavasseur, à Pont-Audemer.

Canton de Quillebeuf: MM. Bellin à Quillebeuf; Lemariey, à Bourneville.

Canton de Routot: MM. Tragin (*trésorier*), à Routot ; Denize, à Bourg-Achard.

Canton de Saint-Georges: MM. Lainey (*président*) à Saint-Georges; Bertrand, à Lieurey.

HUISSIERS DU DÉPARTEMENT.

(*Pour les huissiers des villes, chef-lieux d'arrondissement, voyez les tribunaux de première instance*).

Arrondissement d'Evreux.

Canton d'Evreux: M. Ducy, à la Commanderie.

Canton de Breteuil: MM. Morel, Bailly, Letheuil, à Breteuil.

Canton de Conches: MM. Chavantré, Chéradame, à Conches; Louër, à la Ferrière-sur-Risle.

Canton de Damville: M. Porquerel, à Damville.

Canton de Nonancourt: MM. Chennebot, Loisel, à Nonancourt.

Canton de Pacy-sur-Eure: MM. Moncel, Letellier, à Pacy-sur-Eure.

Canton de Rugles: MM. Chevalier, Vacher, à Rugles; Desvaux, à la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André: MM. Morin (*rapporteur*), à Saint-André; Glachant, à Ivry-la-Bataille.

Canton de Verneuil: MM. Roussel, Tirart, Moisson, à Verneuil; N........, à Bourth.

Canton de Vernon: MM. Nicolle, Buquet, à Vernon.

Arrondissement des Andelys.

Canton d'Ecos: MM. Aug. Delamarre, à Ecos; Alph. Delamarre, à Tourny.

Canton d'Etrépagny: MM. Viconte, Camus, à Etrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle: MM. Dugrippon, Morel fils, à Fleury-sur-Andelle; Simon-Labaulle, à Ecouis; Raffy, à Pont-Saint-Pierre.

Canton de Gisors: MM. Crosnier, Delaunay, Denis, Gauthier, à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt: MM. Samson, Mabire, Maillard, à Lyons-la-Forêt.

Arrondissement de Bernay.

Canton de Beaumesnil: MM. Prévost, à Beaumesnil; Rocher, à la Barre.

Canton de Beaumont-le-Roger: MM. Massy, Duval, Fessard, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne: MM. Leclerc, Féron, Vittecoq, à Brionne.

Canton de Broglie: MM. Lécolier, à Broglie; Philippe à Montreuil-l'Argillé.

Canton de Thiberville: MM. Peulvey, Bautier, Langlois, à Thiberville.

Arrondissement de Louviers.

Canton d'Amfreville-la-Campagne: MM. Botterel, à Amfreville-la-Campagne; Godet, à Fouqueville.
Canton de Gaillon: MM. Thorel, Fleury, à Gaillon, Milsan, à la Croix-Saint-Leufroy.
Canton du Neubourg: MM. Houel, Chanu, Lesage, au Neubourg.
Canton de Pont-de-l'Arche: MM. Pochon, Divay, à Pont-de-l'Arche.

Arrondissement de Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville: MM. Avequin, Homo, à Beuzeville; Leclerc, à Saint-Maclou.
Canton de Bourgtheroulde: MM. Gainet, Danvy, à Bourgtheroulde; Fouet, à Boissey-le-Châtel.
Canton de Cormeilles: MM. Delabigne, Beaumer, à Cormeilles; Marette à Epaignes.
Canton de Montfort: MM. Bunel, Febvrot, à Montfort.
Canton de Quillebeuf: MM. Vornier à Bourneville; N......, à Sainte-Opportune.
Canton de Routot: MM. Martin, Carbonnier, à Routot; Mansel, Mallet, à Bourg-Achard.
Canton de Saint-Georges-du-Vièvre: Boullenger, Gastine, à Saint-Georges-du-Vièvre; Frileux, à Lieurey.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

Arrondissement d'Evreux.

MM. Leclere, Benet, à Evreux;
M. Genest à Vernon.

Arrondissement des Andelys. — M. Fleury.
Arrondissement de Bernay. — M. Boutigny.
Arrondissement de Louviers. — M. Thoué.
Arrondissement de Pont-Audemer. — M. Auzerais.

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE GAILLON.

MM. Leblanc ✻, *directeur.*
Béguin, } *inspecteurs.*
Lourse, }
Renard, *économe.*
Lefrançois, } *aumôniers.*
Aumont, }
Périnelle, *instituteur.*
Carville père, *médecin.*
Carville fils, *chirurgien.*
Rigade, *pharmacien.*

PRISONS DÉPARTEMENTALES.

M. de Linières, *directeur des prisons du département.*

PRISON D'ÉVREUX.

MM. de Linières, *directeur.*
L'abbé Boheroult, *aumônier.*
Buisson, *médecin.*

PRISON DES ANDELYS.

MM. Pattey, *gardien chef.*
Bouelle, *aumônier..*
Motte ✻, *médecin.*

PRISON DE BERNAY.

MM. Choquet, *gardien chef.*
Dubois, *aumônier.*
Bardet, *médecin.*

PRISON DE LOUVIERS.

MM. Leynaud, *gardien chef.*
Mulet *aumônier.*
Picard ✻, *médecin.*
Petel, *médecin-adjoint.*

PRISON DE PONT-AUDEMER.

MM. Coqueret, *gardien chef.*
N., *aumônier.*
Letorey, *médecin.*

ORGANISATION MILITAIRE..

2e DIVISION MILITAIRE.

Le siège de la 2e division militaire dans laquelle le département de l'Eure est compris est à Rouen.

Elle comprend : la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados et l'Orne.

État-Major.

M. le Bon Renault (G ✱), général de division, sénateur, commandant la division, à Rouen.

M. Ladreit de la Charrière (C ✱, C ✱), général de brigade, commandant la 2e subdivision, à Evreux.

M. Renaut, lieutenant au 97e, officier d'ordonnance.

Intendance.

M. Teinturier (O ✱), intendant militaire de la division, à Rouen.

M. Lemaire (O ✱), sous-intendant de 1re classe, à Evreux.

M. Sinot, officier d'administration de 1re classe.

M. Gueneau de Montbelliard (✱), sous-intendant de 2e classe, à Vernon.

M. Wernert, adjudant d'administration en second.

Gendarmerie impériale.

M. Buirette (C ✱), colonel, commandant la 3e légion, à Rouen.

M. Magon de la Giclais (✱), chef d'escadron, commandant la compagnie du département, à Evreux.

M. Sistach, sous-lieutenant trésorier, à Evreux.

M. Nattiez, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier.

M. Belland-de-Chaban(✱), capitaine, à Evreux.

M. Adam, capitaine, à Pont-Audemer.

M. Maurice (✱), lieutenant, à Bernay.

M. Michel, capitaine, à Louviers.

M. Chabrier, lieutenant, aux Andelys.

Génie.

M. Thomas (O ✱), colonel, directeur des fortifications de la 2e direction, au Hâvre.

M. Chomat ✻, garde de 1re classe, à Evreux.
M. Rivery (O ✻), chef de bataillon, à Vernon.

Recrutement et réserve.

M. Zanuardi, capitaine au 22e de ligne, commandant du recrutement, à Evreux.
M. Boullenger, lieutenant-adjoint.

Remonte.

M. d'Anvin de Hardenthun ✻, chef d'escadron, commandant le dépôt de remonte du Bec-Hellouin.
MM. Manisolle et Gilliot, capitaines, officiers-acheteurs.
M. Flament ✻, capitaine, officier comptable.
M. Roger, vétérinaire en premier.

Equipages militaires.

M. Charonnet (O ✻), colonel, directeur du parc de construction des équipages militaires, à Vernon.
M. Vincent (O ✻), chef d'escadron, sous-directeur, à Vernon.

Artillerie.

M. Lepage ✻, colonel commandant la direction de l'artillerie du Hâvre.

Justice militaire.

Premier conseil à Rouen.

M. Guérin de Tourville (O ✻), chef de bataillon en retraite, *commissaire impérial.*
M. Desnouveaux ✻, capitaine au 15e régiment d'infanterie, *rapporteur.*
M. Henry (Jean-Joseph), *greffier.*

SAPEURS-POMPIERS.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Canton des Andelys.

		MM.	HOMMES.
Andelys.............	compagnie	Garnier, capitaine	86
Portmort...........	subdivision	Angot, lieutenant	33

Canton d'Ecos.

Ecos.................	compagnie	Monfiliatre, capitaine	53
Fourges............	subdivision	Lefebvre, sous-lieutenant	31
Gasny..............	id.	Delaporte, id.	34
Guitry.............	id.	Beslhoste, id.	21
Mézières............	id.	Guimier, id.	22
Tilly.................	id.	Vallée, id.	28
Tourny............	id.	Desabrie, capitaine	37

Canton d'Etrépagny.

Etrépagny..........	compagnie	Liénard, capitaine	48
Hacqueville.........	id.	Moreaux, id.	51
Heudicourt.........	subdivision	Anquetin, sous-lieutenant	39
Longchamps........	id.	Mouchelet, lieutenant	21
Morgny............	id.	Chevallier, sous-lieutenant	35
Puchay.............	compagnie	Lebrun, capitaine	60

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Fleury-sur-Andelle..	compagnie	Miquel, capitaine	25
Bacqueville.........	subdivision	Delesque, lieutenant	42
Charleval...........	compagnie	Peynaud, capitaine	36
Ecouis..............	subdivision	Lehideux, sous-lieutenant	34
Grainville..........	id.	Blot, id.	21
Perriers-sur-Andelle.	id.	Melissent, id.	28
St-Nicolas-de-Pont-St-Pierre.........	id.	N..., id.	20

Canton de Gisors.

Gisors.............	compagnie	Renault, capitaine	50
Bézu-Saint-Eloi.....	subdivision	Blacet, sous-lieutenant	30
Dangu..............	id.	Roger, id.	32
Mainneville.........	id.	Hucher, id.	16
St-Denis-le-Ferment.	id.	Valentin, id.	»
Vesly...............	id.	Desaint, id.	25

Canton de Lyons-la-Forêt.

		MM.	HOMMES.
Lyons-la-Forêt	compagnie	Letailleur, capitaine	43
Bézu-la-Forêt.......	subdivision	Mauger, sous-lieutenant	22

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Canton de Beaumesnil.

La Barre...........	compagnie	Bordel, capitaine	40

Canton de Beaumont.

Beaumont-le-Roger .	compagnie	Vaussard, capitaine	38
Bray	subdivision	Bidault, lieutenant	41
Combon............	compagnie	Dumontier, capitaine	51
Ecardenville-la-Campagne	id.	Guilbert, lieutenant	40
Fontaine-la-Soret ...	id.	Lemenu, capitaine	52
Goupillières.........	id.	Drouet, lieutenant	35
Romilly-la-Puthenaye	id.	Thorel, id.	26
Rouge-Perriers	compagnie	Prevost, id.	40
Tilleul-Othon	id.	N... id.	30

Canton de Bernay.

Bernay..............	compagnie	Lecœur, capitaine	84
Serquigny	id.	id. id.	37

Canton de Brionne.

Brionne	compagnie	Jourdain, capitaine	54
Bec-Hellouin........	subdivision	Heuclin, lieutenant	31
Boisney.............	id.	Hamel, id.	70
Harcourt	compagnie	Duchemin, capitaine	52

Canton de Broglie.

Broglie..............	subdivision	Fresne, lieutenant	33
Montreuil-l'Argillé...	id.	Girard, id.	54

Canton de Thiberville.

Thiberville..........	compagnie	Leroy, capitaine	51

ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

Canton de Breteuil.

		MM.	HOMMES.
Breteuil	compagnie	Chartier, capitaine	59
Francheville	id.	Bonneville, id.	38

Canton de Conches.

Conches	compagnie	Lefort, capitaine	47
Ferrière-sur-Risle...	subdivision	Desseaux, sous-lieutenant	19

Canton de Damville.

Damville	compagnie	Fouques-Desloges, capitaine	52

Canton d'Evreux.

Evreux	compagnie	Avril de Burey, capitaine	130
Sainte-Colombe-la-Campagne........	subdivision	Beaunier, sous-lieutenant	21
Claville.............	id.	Dumoutier, lieutenant	40
Quittebeuf..........	id.	Tonterre, sous-lieutenant	31
Sacquenville	compagnie	Liard, capitaine	»

Canton de Nonancourt.

Nonancourt.........	compagnie	Lefort, capitaine	38
Illiers-l'Evêque......	subdivision	Duval, sous-lieutenant	30
Mesnil-sur-l'Estrée ..	id.	Lefèvre, id.	32
St-Georges-sur-Eure.	id.	Bignon, id.	26

Canton de Pacy.

Pacy-sur-Eure	compagnie	Pinat, capitaine	50
Breuilpont..........	subdivision	Foynard, lieutenant	38
Menilles............	id.	Renault, capitaine	39
Villiers-en-Désœuvre	id.	Binet, sous-lieutenant	30

Canton de Rugles.

Rugles..............	compagnie	Vallet, capitaine	44
Neuve-Lyre.........	subdivision	Dutertre, lieutenant	36

Canton de Saint-André.

Saint-André..	compagnie	Crevel, capitaine	49
Couture-Boussey	id.	Bizard, id.	55
Ezy.................	id	N..., lieutenant	32
Ivry-la-Bataille......	id.	Boudrouet, capitaine	37
Garennes...........	subdivision	Martin, sous-lieutenant	27
Marcilly-sur-Eure...	id.	Gillain id.	30

Canton de Verneuil.

		MM.	HOMMES.
Verneuil............	compagnie	Clément, capitaine	55
Bourth.............	id.	Mesnel id.	»
Tillières-sur-Avre...	subdivision	Paris, sous-lieutenant	36

Canton de Vernon.

Vernon.............	compagnie	Dutitre, capitaine	66
Saint-Just..........	subdivision	Ducôté, sous-lieutenant	29
Villez-sous-Bailleul..	id.	Legendre, id.	21

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Canton d'Amfreville.

Amfreville-la-Campagne............	compagnie	Vigreux, capitaine	51
Grostheil (le).......	subdivision	Assire, sous-lieutenant	43

Canton de Gaillon.

Gaillon.............	compagnie	Védie, capitaine	52
Ailly...............	subdivision	Foucher, lieutenant	»
Ecardenville-sur-Eure	id.	Cocqueterre, id.	20
Fontaine Heudebourg	subdivision	Letellier, sous-lieutenant	27
La Croix-St-Leufroy.	compagnie	Aubert, capitaine	28
St-Pierre-de-Bailleul.	subdivision	Malide, lieutenant	37
Venables...........	compagnie	Jean, capitaine	58

Canton de Louviers.

Louviers.............	compagnie	Dibon, capitaine	86

Canton du Neubourg.

Neubourg...........	compagnie	Ducy, capitaine	62
St-Aubin-d'Ecrosville	subdivision	Lelièvre, sous-lieutenant	31

Canton de Pont-de-l'Arche.

Pont-de-l'Arche.....	compagnie	Froment, capitaine	43
Léry...............	subdivision	Prévost, lieutenant	29
N.-D.-du-Vaudreuil.	id.	Carpentier, sous-lieutenant	38
Pitres..............	id.	Duval, id.	4
St-Cyr-du-Vaudreuil.	id.	Manchon, lieutenant	26

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Canton de Beuzeville.

	MM.	HOMMES.
Beuzeville...........	subdivision Heuzé, lieutenant	20

Canton de Bourgtheroulde.

Bourgtheroulde	compagnie Legrix, capitaine	54
Boisset-le-Châtel.....	subdivision Bazin, sous-lieutenant	20

Canton de Cormeilles.

Cormeilles..........	compagnie Lecompte, capitaine	63

Canton de Montfort.

Montfort-sur-Risle...	subdivision Letorey, sous-lieutenant	23
Authou.............	id. Chardon, lieutenant	00

Canton de Pont-Audemer.

Pont-Audemer	compagnie Verger, capitaine	58

Canton de Quillebeuf.

Quillebeuf..........	subdivision Heuzé, lieutenant	00

Canton de Routot.

Routot.............	subdivision Detoy, lieutenant	00
Bourg-Achard.......	id. Jeanne, id.	40

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

St-Georges-du-Vièvre	subdivision Naguet de St-Vulfranc, s.-l[t].	27
Lieurey.............	id. Lallier, lieutenant	31

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. CURNIER, receveur-général.
MM. *Delamarre* et *Nosley*, fondés de pouvoirs.
M. *Foucher*, caissier.

La caisse est ouverte tous les jours de la semaine *de* 9 *heures du matin à* 3 *heures du soir.*

RECETTES PARTICULIÈRES.

MM. De la Barre,	receveur particulier	aux Andelys.
Daniel ✻,	—	à Bernay.
Le receveur-général,	—	à Evreux.
De Vallette,	—	à Louviers.
Menessier-Nodier,	—	à Pont-Audemer.

ÉTAT DES PERCEPTIONS DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Percepteurs. MM.	*Communes.*
Ellies de Préval.	**ANDELYS**, Boisemont, Corny, Harquency, Suzay.
Gombert, résidant aux Andelys.	*Hennezis,* Bouafles, Courcelles, Guiseniers, Notre-Dame-de-l'Isle, Port-Mort, Vézillon.
Juquin, résidant aux Andelys,	*Heuqueville*, Cuverville, Daubeuf près Vatteville, Fresne-l'Archevêque, Roquette (la), Thuit (le).
Dumontier.	**ECOS**, Berthenonville, Bus-Saint-Remy, Cahaignes, Château-sur-Epte, Civières, Dampsmesnil, Fours, Heubécourt.
Delaporte.	*Gasny,* Bois-Jérôme-Saint-Ouen, Fourges, Giverny, Haricourt, Sainte-Geneviève-les-Gasny.
Drevet.	*Tourny*, Cantiers, Fontenay, Forêt-la-Folie, Guitry, Mézières, Panilleuse, Pressagny-l'Orgueilleux, Tilly.
Delamarre.	**ETREPAGNY**, Farceaux, Gamaches, Hacqueville, Mouflaines, Provemont, Richeville, Sainte-Marie-de-Vatimesnil, Thil (le), Thilliers (les), Villers-en-Vexin.
Mignot, résidant à Étrépagny.	*Puchay,* Coudray, Doudeauville, Heudicourt, Longchamps, Morgny, Neuve-Grange (la), Nojeon-le-Sec, Saussay-la-Vache.

Percepteurs. MM.	Communes.
Levaillant.	**FLEURY-SUR-ANDELLE**, Bourg-Beaudoin, Charleval, Letteguives, Menesqueville, Perriers-sur-Andelle, Perruel, Radepont, Renneville, Vandrimare.
Goubault.	*Ecouis*, Bacqueville, Gaillardbois-Cressenville, Grainville, Houville, Mesnil-Verclives.
Davenière.	*Pont-Saint-Pierre*, Amfreville-les-Champs, Amfreville-sous-les-Monts, Douville, Flipou, Romilly-sur-Andelle.
Lachaume.	**GISORS**, Bazincourt, Bernouville, Bézu-Saint-Eloi, Saint-Paër.
Magnen.	*Dangu*, Authevernes, Chauvincourt, Guerny, Neaufles-Saint-Martin, Noyers, Vesly.
Fossart.	*Mainneville*, Amécourt, Bouchevilliers, Hébécourt, Martagny, Mesnil-sous-Vienne, Saint-Denis-le-Ferment, Sancourt.
Odoard de Boismillon.	**LYONS-LA-FORÊT**, Hogues (les), Lisors, Lorleau, Rosay, Touffreville, Tronquay (le), Vascœuil.
Coquerel.	*Fleury-la-Forêt*, Beauficel, Bézu-la-Forêt, Bosquentin, Lilly.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Percepteurs. MM.	Communes.
Lion.	**BEAUMESNIL**, Ajou, Gouttières, Grandchain, Jonquerets-de-Livet (les), Landepereuse, Noyer (le), Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Thevray.
Geffroy.	*Barre (la)*, Bosc-Renoult (le), Epinay, Gisay, Roussière (la), Saint-Pierre-du-Mesnil.
Saint-Marc-Castel.	**BEAUMONT-LE-ROGER**, Barc, Beaumontel, Bray, Grosley, Launay, Tilleul-Othon (le).

Percepteurs. MM.	*Communes.*
Boucher.	*Barquet,* Berville, Combon, Houssaye (la), Plessis-de-Sainte-Opportune (le), Romilly-la-Puthenaye, Tilleul-Dame-Agnès.
Lemercier.	*Goupillières,* Ecardenville-la-Campagne, Fontaine-la-Soret, Nassandres, Perriers, Rouge-Perriers, Sainte-Opportune-du-Bosc, Thibouville.
Roussan.	BERNAY, Carsix, Corneville-la-Fouquetière, Fontaine-l'Abbé, Menneval, Saint-Aubin-le-Vertueux, Saint-Clair-d'Arcey, Saint-Léger-de-Rotes, Serquigny.
Lebertre, résidant à Bernay.	*Courbépine,* Caorches, Malouy, Plainville, Plasnes, Saint-Martin-du-Tilleul, Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, Saint-Victor-de-Chrétienville, Valailles.
Faure.	BRIONNE, Bec-Hellouin (le), Bosc-Robert, Bretigny, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-de-Salerne.
Quernel résidant à Brionne.	*Berthouville,* Aclou, Boisney, Franqueville, Hecmanville, Morsan, Neuville-sur-Authou, Notre-Dame-d'Epine, Saint-Cyr-de-Salerne, Saint-Victor-d'Epine.
Langlois.	*Harcourt,* Calleville, Haye-de-Calleville (la), Neuville-du-Bosc.
Morel.	BROGLIE. Bosc-Morel (le), Capelles-les-Grands, Chamblac (le), Chapelle-Gauthier (la), Ferrières-Saint-Hilaire, Grand-Camp, Saint-Aubin-du-Thenney, Saint-Jean-du-Thenney, Saint-Quentin-des-Isles.
Girard.	*Montreuil-l'Argillé,* Goulafrière (la), Mélicourt Mesnil-Rousset (le), Notre-Dame-du-Hamel, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Aquilin-d'Augerons, Saint-Denis-d'Augerons, Saint-Laurent-du-Tencement, Saint-Pierre-de-Cernières, Trinité-de-Réville (la), Verneusses.

Percepteurs. MM.	Communes.
...la.	**THIBERVILLE**, Barville, Bournainville, Chapelle-Hareng (la), Drucourt, Duranville, Faverolles-les-Mares, Fontaine-la-Louvet, Piencourt, Places (les).
...ontier.	*Boissy-Lamberville*, Bazoques, Favril (le), Folleville, Giverville, Heudreville-en-Lieuvin, Theil-Nolent (le), Saint-Aubin-de-Scellon.
...r.	*Saint-Germain-la-Campagne*, Planquay (le), St-Mards-de-Fresne, St-Vincent-du-Boulay.

ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

...rcepteurs.	Communes.
...esnil.	**BRETEUIL**, Chesne (le), Condé-sur-Iton, Saint-Denis-du-Béhélan.
Bou...guignon.	*Baux-de-Breteuil (les)*, Bémécourt, Guernanville, Sainte-Marguerite-de-l'Autel.
Del...nay résidant à ...eteuil.	*Guéroulde (la)*, Cintray, Dame-Marie, Francheville, St-Nicolas-d'Attez, St-Ouen-d'Attez.
de ...rlaville.	**CONCHES**, Beaubray, Nagel, Saint-Elier, Séez-Mesnil.
[illegible]	*Ferrière-sur-Risle (la)*, Collandres, Fidelaire (le), Sainte-Marthe, Sébécourt.
..., résidant à ...ches.	*Louversey*, Burey, Emanville, Faverolles, Ferrières-Haut-Clocher, Ormes, Portes.
...elle, résidant à Conches.	*Fresne (le)*, Bonneville (la), Champdolent, Croisille (la), Gaudreville, Glisolles, Mesnil-Hardray (le), Nogent-le-Sec, Orvaux.
D...eurtre.	**DAMVILLE**, Authenay, Boissy-sur-Damville, Creton, Gouville, Grandvilliers, Hellenvilliers, L'Hosmes, Minières (les), Morainville-sur-Damville, Rôman.

Percepteurs.	*Communes.*
MM. Leroux, résidant à Damville.	*Corneuil,* Avrilly, Chanteloup, Coulonges, Essarts (les), Manthelon, Roncenay (le), Sacq (le), Thomer-la-Sôgne, Villalet, Villez-Champdominel.
Fouché.	**EVREUX.**
Chardon, résidant à Evreux.	*Gravigny,* Aviron, Boulay-Morin (le), Brosville, Chapelle-du-Bois-des-Faulx (la), Dardez, Emalleville, Irreville, Mesnil-Fuguet (le), Normanville, Reuilly, Sacquenville, St-Germain-des-Angles, Tourneville.
Bréant, résidant à Evreux.	*Sainte-Colombe-la-Campagne,* Bacquepuis, Bernienville, Gauville-la-Campagne, Graveron-Semerville, Parville, Quittebeuf, Saint-Martin-la-Campagne, Tilleul-Lambert (le), Tournedos-Bois-Hubert.
Vigny, résidant à Evreux.	*Gauciel,* Fauville, Fontaine-sous-Jouy, Huest, Jouy-sur-Eure, Miserey, St-Vigor, Sassey.
Morin, résidant à Evreux.	*Guichainville,* Angerville, Baux-Ste-Croix (les), Plessis-Grohan (le), Saint-Luc, Trinité (la), Ventes (les), Vieil-Évreux (le).
Lecoq, résidant à Evreux.	*Saint-Sébastien-de-Morsent,* Arnières, Aulnay, Caugé, Claville.
Gosse.	**NONANCOURT**, Acon, Breux, Droisy, Marcilly-la-Campagne, Moisville, Panlatte.
Desbois, résidant à Nonancourt.	*Illiers-l'Évêque,* Courdemanche, Louye, Madeleine-de-Nonancourt (la), Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Germain-sur-Avre.
Givaudan.	**PACY-SUR-EURE**, Aigleville, Boncourt, Chaignes, Croisy, Fains, Hardencourt, Menilles, Saint-Aquilin-de-Pacy, Vaux-sur-Eure, Villegats.
N.	*Breuilpont,* Boisset-les-Prévanches, Bueil, Caillouet-Orgeville, Cierrey, Gadencourt, Hécourt, Martainville-du-Cormier, Merey, Neuilly, Plessis-Hébert (le), Villiers-en-Désœuvre.

Percepteurs. MM.	Communes.
ıelle, résidant à ıugles.	**RUGLES**, Ambenay, Bois-Arnault, Bottereaux (les), Chaise-Dieu-du-Theil, Chéronvilliers, Frétils (les), Juignettes, Saint-Antonin-de-Sommaire.
lie.	*Neuve-Lyre (la)*, Auvergny, Bois-Anzeray, Bois-Normand près Lyre, Chambord, Champignolles, Haye-St-Sylvestre (la), Neaufles-sur-Risle, Vaux-sur-Risle, Vieille-Lyre (la).
vasseur.	**SAINT-ANDRÉ**, Authieux (les), Forêt-du-Parc (la), Garencières, Grossœuvre, Jumelles, Prey, Quessigny, Saint-Germain-de-Fresney, Val-David (le).
rmaine.	*Coudres*, Bois-Leroy, Champigny-la-Futelaye, Chavigny-Bailleul, L'Habit (le), Lignerolles, Saint-Laurent-des-Bois.
orel.	*Ivry-la-Bataille*, Croth, Ezy, Garennes, Marcilly-sur-Eure.
iroût, résidant à Saint-André.	*Mousseaux-Neuville*, Boissière (la), Bretagnolles, Couture-Boussey (la), Epieds, Foucrainville, Fresney, Mouettes, Serez.
ubéry-du Boulley.	**VERNEUIL.**
ebrix, résidant à Verneuil.	*Bourth*, Armentières, Barils (les), Chennebrun, Gournay-le-Guérin, Mandres, Pullay, Saint-Christophe-sur-Avre, Saint-Victor-sur-Avre.
le Varenes.	*Tillières-sur-Avre*, Baslines, Courteilles, Piseux.
lorard.	**VERNON**, Chambray, Chapelle-Réanville (la), Douains, Heunière (la), Houlbec-Cocherel, Mercey, Rouvray, Sainte-Colombe près Vernon, Saint-Just, Saint-Marcel, Saint-Pierre-d'Autils, Saint-Vincent-des-Bois, Villez-sous-Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Percepteurs. MM.	*Communes.*
Chevallier.	**AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE**, Fouqueville, Grostheil (le), Haye-du-Theil (la), Houlbec-près le Grostheil, Pyle (la), Saint-Amand-des-Hautes-Terres, Saint-Meslin-du Bosc, Saint-Nicolas-du-Bosc, Saint-Ouen-de-Pont-cheuil, St-Pierre-du-Bosguérard, Tourville-la-Campagne.
Delasalle.	*Saussaye (la)*, Bec-Thomas (le). Harengère (la), Mandeville, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier, Saint-Germain-de-Pasquier, Saint-Pierre-des-Cercueils, Thuit-Anger, Thuit-Signol (le), Thuit-Simer (le), Vraiville.
Plantegenets.	**GAILLON**, Aubevoye, St-Aubin-sur-Gaillon. Ste-Barbe-sur-Gaillon, St-Etienne-sous-Bailleul, St-Julien-de-la-Liègue, St-Pierre-de-Bailleul, St-Pierre-la-Garenne, Vieux-Villez.
Michel.	*Croix-Saint-Leufroy (la)*, Autheuil, Authouillet, Cailly, Champenard, Ecardenville-sur-Eure, Fontaine-Heudebourg, Heudreville-sur-Eure.
Baudot.	*Venables*, Ailly, Bernières, Fontaine-Bellenger, Muids, Tosny, Villers-sur-le-Roule.
Blot.	**LOUVIERS.**
Ledanois.	*Acquigny*, Amfreville-sur-Iton, Hondouville, Pinterville, Planches (les), Vacherie (la).
Belissent.	*Saint-Pierre-du-Vauvray*, Andé, Heudebouville, Incarville, Saint-Etienne-du-Vauvray, Vironvay.
Gasse, résidant à Louviers.	*Surville*, Crasville, Haye-le-Comte (la), Haye-Malherbe (la), Mesnil-Jourdain (le), Quatremare, Surtauville.
Lefebvre.	**NEUBOURG**, Crestot, Crosville-la-Vieille, Epégard, Epréville près le Neubourg, Hectomare, Iville, Marbeuf, Tremblay (le), Troncq (le), Villez-sur-le-Neubourg, Vitot.

Percepteurs. MM.	Communes.
Auzoux.	*Saint-Aubin-d'Ecrosville*, Bérengeville-la-Campagne, Canappeville, Cesseville, Criquebeuf-la-Campagne, Daubeuf-la-Campagne, Ecauville, Ecquetot, Feuguerolles, Houetteville, Venon, Villettes.
Lamaranthe.	PONT-DE-L'ARCHE, Alizay, Criquebeuf-sur-Seine, Damps (les), Igoville, Manoir (le), Martot, Montaure, Pitres, Tostes.
Villez.	*Saint-Cyr-du-Vaudreuil*, Connelles, Herqueville, Léry, Notre-Dame-du-Vaudreuil, Portejoie, Poses, Tournedos-sur-Seine, Vatteville.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Percepteurs. MM.	Communes.
Delauney.	BEUZEVILLE, Boulleville, Manneville-la-Raoult, Saint-Maclou, Torpt (le).
Leguesnier.	*Conteville*, Berville-sur-Mer, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Foulbec, Saint-Pierre-du-Val, St-Sulpice-de-Graimbouville.
Blin.	*Martainville*, Fort-Moville, Lande (la), Saint-Léger-sur-Bonneville, Vannecrocq.
Monnier.	BOURGTHEROULDE, Berville-en-Roumois, Bosbénard-Commin, Boscherville, Bosc-Roger, Bosguérard-de-Marcouville, Bos-Normand, Infreville, Saint-Ouen-du-Tilleul, Thuit-Hébert (le).
Buisson.	*Boisset-le-Châtel*, Bosbénard-Crescy, Bosc-Regnoult, Epréville-en-Roumois, Flancourt, Saint-Denis-des-Monts. Saint-Léger-du-Genetey, Saint-Philbert-sur-Boissey, Theillement (le), Voiscreville.
Lefort.	CORMEILLES, Bois-Hellain, Chapelle-Bayvel, Epaignes, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Siméon.

Percepteurs.	*Communes.*
MM.	
Quedville, résidant à Cormeilles.	*Morainville,* Asnières, Bailleul-la-Vallée, Fresne-Cauverville, Jouveaux, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.
Denayville.	MONTFORT, Appeville dit Annebaut, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecaquelon, Illeville-sur-Montfort, Saint-Philbert-sur-Risle, Touville.
Tréfouel.	*Pont-Authou,* Authou, Bonneville-Appetot, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Thierville.
Minot.	PONT-AUDEMER, Colletot, Corneville-sur-Risle, Fourmetot, Manneville-sur-Risle, St-Germain-Village.
Baudard.	*Préaux (les),* Campigny, Saint-Mards-de-Blacarville, Saint-Paul-sur-Risle, Saint-Symphorien, Selles, Tourville, Toutainville, Triqueville.
Heuzé (aîné).	QUILLEBEUF, Bouquelon, Marais-Vernier (le), Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Ste-Opportune, St-Ouen-des-Champs, St-Samson-de-la-Roque, St-Urien.
Boulouse.	*Bourneville,* Aizier, Sainte-Croix-sur-Aizier, Tocqueville, Trouville-la-Haule, Vieux-Port.
Bourguignon.	ROUTOT, Bouquetot, Hauville, Haye-de-Routot (la), Landin (le), Rougemontiers.
Hauteterre.	*Bourg-Achard,* Barneville, Bosgouet (le), Caumont, Honguemare-Guenouville, Saint-Ouen-de-Thouberville, Trinité-de-Thouberville (la).
Castel.	*Étréville,* Cauverville-en-Roumois, Eturqueraye, Haye-Aubrée (la), Valletot.
Lacatey.	SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE, Saint-Benoist-des-Ombres, Saint-Christophe-sur-Condé, Saint-Etienne-l'Allier, Saint-Grégoire-du-Vièvre, Saint-Martin-Saint-Firmin, Saint-Pierre-des-Ifs.

Percepteurs. MM.	*Communes.*
Querey.	*Lieurey*, Epréville-en-Lieuvin, Noards, Noë-Poulain (la), Poterie-Mathieu (la), Saint-Georges-du-Mesnil, Saint-Jean-de-la-Léqueraye.

PAYEUR DU DÉPARTEMENT.

M. Ligneau-Grandcour.
Caissier, M. *Lamy*.

La caisse est ouverte de 10 à 3 heures.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. Masson ✻, directeur.
Courtet, inspecteur.
de Boislinard, premier commis de direction.

CONTRÔLEURS.

MM. *Epinette*, contrôleur principal, à Evreux.
Leroy, à Vernon.
Dubois, à Conches.
Berteaud, à Verneuil.
Buhot, à Bernay.
Chapelain, à Brionne.
Cousin des Louvellières, à Pont-Audemer.
Hémon, à Pont-Audemer.
Mériel-Bussy, à Louviers.
Lavaud, à Louviers.
Leclerc, aux Andelys.
Laigneau, à Gisors.

CADASTRE.

MM. Lefébure, géomètre en chef, à Evreux.
Désormeaux, employé de confiance.

GÉOMÈTRES DE PREMIÈRE CLASSE.

MM. Lefebvre.
Lenglet.
Pizier.

MM. Martin.
Buquet.
Lefebvre (Félix).

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM. Molroguier, directeur du département.
Fléchard, premier commis de la direction.
Olivier, deuxième commis de la direction.
Biou, surnuméraire de direction.

Arrondissement d'Evreux.

MM. Luard, inspecteur, à Evreux.
Parrod, receveur principal, entreposeur, à Evreux.
Lenormand, commis près la recette principale, à Evreux.
de Jancigny, contrôleur, à Evreux.
Loisel, receveur à cheval, à Saint-André.
Gesbert, *idem*, à Breteuil.
Prunier, *idem*, à Conches.
Mauduit *idem*, à Nonancourt.
Gobin, *idem*, à Pacy.
Delavallée, *idem*, à Rugles.
Geffroy, receveur à pied, à Verneuil.
Delange, *idem*, à Vernon.
Bonnamour, receveur de navigation, à Vernon.

BUREAU DE LA GARANTIE, A EVREUX,

POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT.

MM. *Fléchard,* contrôleur, à Evreux.
Parrod, receveur, à Evreux.
Hérouard, essayeur, à Evreux.

Arrondissement des Andelys.

MM. Gagnebin, sous-inspecteur, aux Andelys.
Bédu, receveur principal, entreposeur, aux Andelys.
de Bardy, commis près la recette principale, aux Andelys.
Bertrand, commis principal, aux Andelys.
Latombe, receveur à cheval, à Etrépagny.
Lailhaugue, *idem*, à Fleury-sur-Andelle.
Lurois, receveur à pied, à Gisors.
Ghiraldi, receveur à cheval, à Lyons-la-Forêt.
Derrieu, *idem*, à Tourny.

Arrondissement de Bernay.

M. Tilloy, sous-inspecteur, à Bernay.

MM. Courtellemont, receveur principal, entreposeur, à Bernay.
Huberdeau, commis près la recette principale, à Bernay.
Lechat, commis principal, à Bernay.
Retout, receveur à cheval, à Beaumont.
Miriel *idem*, à Brionne.
Courtel, *idem*, à Broglie.
Dubois, *idem*, à Thiberville.

Arrondissement de Louviers.

MM. Lefebvre, sous-inspecteur, à Louviers.
Bories, receveur principal entreposeur, à Louviers.
Leschevin, commis près la recette principale, à Louviers.
Cosset, commis principal, à Louviers.
Goudal, receveur à cheval, à Amfreville.
Mieusset, *idem*, à Gaillon.
Guidet, *idem*, au Neubourg.
François, *idem*, à Pont-de l'Arche.
Courmes, receveur de navigation, à Pont-de-l'Arche.

Arrondissement de Pont-Audemer.

MM. Lefrançois, sous-inspecteur, à Pont-Audemer.
Guérout, receveur principal, entreposeur, à Pont-Audemer.
Goffestre Laussel, commis près la recette principale, à Pont-Audemer.
Bonnin, commis principal, à Pont-Audemer.
Barey, receveur à cheval, à Beuzeville.
Bizet, *idem*, à Bourg-Achard.
Lefebvre, receveur à pied, à Bourgtheroulde.
N...., receveur à cheval, à Bourneville.
Biou, *idem*, à St-Georges.

OCTROIS.

—

COMMUNES DU DÉPARTEMENT OU IL EST ÉTABLI DES OCTROIS.

En régie simple.

Andelys (les).	Louviers.	Pont-Audemer.
Bernay.	Neubourg (le).	Verneuil.
Evreux.	Quillebeuf.	Vernon.
Gisors.	Saint-André.	

En ferme.

Beaumont-le-Roger.
Bec-Hellouin (le).
Beuzeville.
Boisset-le-Châtel.
Bourg-Achard.
Bourgtheroulde.
Bourneville.
Breteuil.
Brionne.
Broglie.
Conches.
Cormeilles.
Damville.
Harcourt.
Lieurey.
Montfort.
Montreuil-l'Argillé.
Routot.
Rugles.
Saint-Georges-du-Vièvre.
Thiberville.

Les droits d'octroi de la ville de Vernon sont perçus par abonnement avec l'administration des contributions indirectes.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DIRECTION DU DÉPARTEMENT.

MM. Artault de Tauriac, directeur, à Evreux.
Hubert, inspecteur, à Evreux.
Delalonde, premier commis de la direction.
De Gironde, garde-magasin du timbre.

VÉRIFICATEURS.

MM.
Quénescourt, aux Andelys.
David, à Bernay.
Arnaud, à Evreux.
Dartige, à Louviers.
Gourmaux, à Pont-Audemer.

RECEVEURS DANS LES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.

Evreux.

MM.
Guitard (actes judiciaires).
Renoux (actes civils).
Versey (timbre extraordinaire).

Andelys.

M. Brunat.

Bernay.

M. Rossignol (actes judiciaires). | M. Deschamps (actes civils).

Louviers.

M. Maudelonde (Martin).

Pont-Audemer.

M. Rouffiac (actes civils). | M. Baudet (actes judiciaires).

RECEVEURS DANS LES CHEFS-LIEUX DE CANTON.

Amfreville	Guillon des Brulons	Gaillon	Guillot.
Beaumesnil....	Lecointe des Iles	Gisors	Lafontan.
Beaumont-le-Roger.......	Pétel	Lyons-la-Forêt.	David.
Beuzeville	Ramet.	Montfort	Ledouarec.
Bourgtheroulde	Benoist.	Neubourg	Cropet.
Breteuil.......	Bresdin.	Nonancourt ...	Langlois.
Brionne.......	Mitainne.	Pacy..........	Gautier.
Broglie........	Pavard.	Pont-de-l'Arche	Cuinat.
Conches.......	Testard.	Routot........	D'Imbert de Montruffet.
Cormeilles.....	Toutain.	Rugles.... ...	Gosset.
Damville.	Dauriac.	Saint-André ...	Duvignau.
Ecos..........	Quentin.	Saint-Georges .	Calvet.
Etrépagny.....	Calvel.	Thiberville	Viet.
Fleury-sur-Andelle	Leboulleur.	Verneuil	Harembert.
		Vernon	Bidoux.

EAUX ET FORÊTS.

2e arrondissement comprenant les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

MM. Henri DE SUSANNE ✱, conservateur, à Rouen.
De Montferrand, sous-inspecteur sédentaire, chef des bureaux de la conservation, rue de Crosne, 13.

INSPECTION DE LYONS,

Comprenant partie de l'arrondissement des Andelys et de celui de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

MM. Lioult de Chênedollé, inspecteur, à Lyons.
De Framond, sous-inspecteur, ibid.
Avenel, garde-général, à la Feuillie.
Demouy, garde-général adjoint, à Lyons.
Lemoine, brigadier sédentaire, à l'inspection.

INSPECTION DE LOUVIERS,

Comprenant les arrondissements d'Evreux, de Louviers, de Pont-Audemer, de Bernay et des Andelys (*partie*).

MM. Lemaire, inspecteur, à Louviers.
Bigeon de Coursy, sous-inspecteur, à Louviers.
De Fay, garde-général, à Vernon.

MM. le baron Schiner, garde-général, à Montfort-sur-Risle.
De Kirwan, garde-général, à Evreux.
Crousse, brigadier sédentaire.
Calle, commis attaché à l'inspection.

LOUVETERIE.

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement d'Evreux: MM. Edouard Duval, à Evreux; Léon de Courval, à Rugles.

— *des Andelys:* MM. comte Henri d'Onsembray, à Grainville; comte de Valon, à Rosay; baron Emm. Le Couteux de Canteleu, à Etrépagny.

— *de Bernay:* M. N.....

— *de Louviers:* MM. baron Emm. Le Coulteux de Canteleu, à Etrépagny; M[is] de Montalembert, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

— *de Pont-Aud.:* M. comte Edmond de Grente, à Glos-sur-Risle.

ADMINISTRATION DES POSTES.

INSPECTION DU DÉPARTEMENT.

M. Leleu, inspecteur des postes et des relais du département.
M. *Poinsot,* sous-inspecteur, attaché à l'inspection.

DIRECTION CENTRALE D'ÉVREUX.

M. Doblan, directeur comptable du département.

Bureau.

M. *Clée,* 1er commis. | M. *Galopin,* gardien du bureau.

DIRECTIONS DU DÉPARTEMENT.

Amfreville, D[lle] Deglaire.
Andelys (les), M. Sudre.
Barre (la), M. Hurel.
Beaumont, M[me] Boisset.
Beaumesnil, M[lle] Petit.
Bernay, M[me] de la Bretonnière.
Beuzeville, M. Brassy.
Bourg-Achard, M. Bellenger.
Bourgtheroulde, M[mes] Chapey.
Breteuil, M. Auzout.
Brionne, M[me] Havas.
Broglie, M[lle] de la Tour-d'Auvergne.
Commanderie (la), M[lle] Villefumade.
Conches, M. Famquemberque.
Cormeilles, M. Banet.
Damville, M[lle] Delorme.
Ecos, M[me] Poulain.
Ecouis, M[lle] Lenzeler.
Etrépagny, M[me] Moulin.
Fleury-s[r]-Andelle, M[me] Magnuski.
Gaillon, M. Froidure.
Gisors, M[lle] Lesnier.
Ivry-la-Bataille, M[me] Vialar.
Lieurey, M[lle] Bauscaren.
Louviers, M. Lebars.
Lyons-la-Fôret, M[me] Jeansson.
Montfort, M[me] Rousset.
Montreuil, M[me] Guyon.
Neubourg (le), M[me] Quibeuf.
Neuve-Lyre (la), M. Morel.
Nonancourt, M[me] de Vergnettes.
N.-D.-du-Vaudreuil, M[me] Castillon.
Pacy, M[me] de Bellocq.
Pont-Audemer, M. Verdier.
Pont-de-l'Arche. M[me] Thibout.
Pont-Saint-Pierre, M. Gonon.
Quillebeuf, M[me] Manchelle.
Routot, M[me] Lecouvé.
Rugles, M[lle] Tissot.
Saint-André, M[me] Roussel.
St-Pierre-du-Vauv., M[me] Foucher
Thiberville, M[me] Le Légard.
Thilliers-en-Vexin, M[lle] Aonfray.
Tillières-sur-Avre, M[me] Herbert.
Tourny, M[lle] Jacquemart.
Verneuil, M[me] Maire.
Vernon, M. Duhal.

Bureaux de distribution: Ferrière-sur-Risle, dépendant de la direction de Conches, M. Roussel; Giverville, dépendant de Thiberville, M[me] Déliard; Saint-Georges-du-Vièvre, dépendant de Lieurey, M. Marie; la Croix-Saint-Leufroy, dépendant de Gaillon, M[me] Milsan; Morgny, dépendant d'Etrépagny, M[me] Petit; Bueil, dependant d'Ivry-la-Bataille, M. L'Honoré.

POSTE AUX CHEVAUX.

Maîtres de Poste.

	MM.		MM.
Andelys	Beudon.	Breteuil	Guédat.
Beaumont-le-Rog.	Buisson.	Brionne	Havas.
Bernay	Cécile.	Broglie	Bailly.
Beuzeville	Lenoble.	Cormeilles	N...
Bourg-Achard	Duval.	la Commanderie	Brouard.
Bourgtheroulde	Lecerf.	Conches	Rose.

	MM.		MM.
Damville	Biquet.	Neubourg	Brouard.
Ecouis	Jullien.	Nonancourt	Gueresche.
Etrépagny	Defontenay.	Pacy-sur-Eure	Roger.
Evreux	Guillot-Raffy.	Pont-Audemer	Lenoble.
Fleury-s^r-Andelle	Piard.	Pont-Saint-Pierre	N...
Gaillon	Faucher.	Rivière-Thib. (la)	N...
Gisors	Marion.	Saint-André	Guersent.
Neuve-Lyre (la)	Gueffe.	Thilliers-en-V.	Psalmont.
Louviers	Petit.	Tillières-sur-A.	Mouton.
Lyons-la-Forêt	Richard.	Verneuil	Pottier.
Marché-Neuf	Rocher.	Vernon	Camus.

TÉLÉGRAPHE.

M. Ducôté, inspecteur des lignes du département.

Bureaux.

Evreux.

MM. de Grandpré, *directeur de station.*
Millot et Peignot, *stationnaires.*

Andelys.

M. N...., *chef du service.*

Bernay.

M. Hénocque, *chef du service.*

Louviers.

M. Lefebvre, *chef du service.*

Pont-Audemer.

M. Deschevaux-Dumesnil, *chef du service.*

Quillebeuf.

M. Colin, *chef du service.*

Indépendamment de ces cinq bureaux, les dépêches privées sont reçues aux gares suivantes : Beaumont-le-Roger, — Boisset-Pacy, — Bueil, — Conches, — Gaillon, — la Bonneville, — Pont-de-l'Arche, — Romilly, — St-Mards-Orbec, — St-Pierre, — Serquigny, — Vernon.

A Evreux, et dans les gares, les dépêches sont reçues de 7 heures du matin en été, et de 8 heures en hiver, jusqu'à 9 heures du soir. Les autres bureaux ne sont ouverts que de 9 heures du matin à midi et de 2 à 7 heures du soir.

POIDS ET MESURES.

Vérificateurs des poids et mesures.

Arrondissement d'Evreux, M. Desloges, vérificateur-principal.
M. Ferment, vérificateur-adjoint.
— des Andelys, M. Charton.
— de Bernay, M. Babillon.
M. Richer, vérificateur-adjoint.
— de Louviers, M. Chavonnet.
— de Pont-Aud. M. Denize.

PONTS ET CHAUSSÉES.

SERVICE ORDINAIRE.

Ce service est compris dans la 1re division, dont M. TOSTAIN (C ✻) est inspecteur.

Ingénieur en chef.

M. Amédée MÉRY (O ✻).

Ingénieurs ordinaires.

MM. Picquenot, chargé de l'arrondissement d'Evreux.
Degrand, id. des Andelys.
Gardier, id. de Bernay.
Leclerc, conducteur principal, chargé par intérim de l'arrondissement de Louviers.
Rougeron, conducteur embrigadé de 1re classe, chargé par intérim de l'arrondissement de Pont-Audemer.
Bougarel ✻, chargé du service hydraulique du département.

Bureau de l'Ingénieur en chef.

MM. *Chartier*, conducteur principal, chef de bureau.
Delombelle, conducteur embrigadé de 1re classe.
Morise, id. de 3e classe.
Foloppe, id. id.
Védie, employé secondaire de 1re classe.
Martinot, id. id.
Cellier, id. id.
Ridel, id. de 2e classe.
Billiard, id. id.
Larmurier, employé temporaire.

Bureau de l'arrondissement d'Evreux.

MM. *Doucerain*, conducteur embrigadé de 2e classe.
Ebrard, id. de 3e classe.
Langlois, id. de 4e classe.
Delamarre, conducteur auxiliaire.
Mulet, employé secondaire de 1re classe.
Cauchois, id. de 2e classe.

Bureau de l'arrondissement de Louviers.

MM. *Leclerc*, conducteur principal.
Faconnet, conducteur embrigadé de 4e classe.
Sevestre, id. id.
Lemonnier, conducteur auxiliaire.
Peschard, employé secondaire de 3e classe.

Bureau de l'arrondissement des Andelys.

MM. *Weglinski*, conducteur embrigadé de 1re classe.
Grancourt, id. de 2e classe.
Desdouis, id. id.
Leborgne, id. id.
Lefrançois, id. id.
Lavenant, id. de 3e classe.
Frémont, id. de 4e classe.
Renard, id. id.
Martin, id. id.
Morel, employé secondaire de 3e classe.

Bureau de l'arrondissement de Pont-Audemer.

MM. *Rougeron*, conducteur embrigadé de 1re classe.
Levilain, id. de 2e classe.
Wrzesniowski, id. de 4e classe.
Lemarié, employé secondaire de 1re classe.
Thibault, id. id.
Leboucher, id. id.
Levillain, id. de 2e classe.
Sas, id. de 3e classe.

Bureau de l'arrondissement de Bernay.

MM. *Tessier*, conducteur embrigadé de 2e classe.
Bardel, id de 4e classe.
Lelarge, conducteur auxiliaire.
Guillouard, employé secondaire de 2e classe.
Peauger, id. id.
Haubert, id. de 3e classe.
Varin, employé temporaire.
Elie, id.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Le personnel de ce service, placé sous les ordres de M. l'Ingénieur en chef, est ainsi organisé :

Ingénieur du service : M. BOUGAREL ✻, à Evreux.

MM. *Lapeyruque,* conducteur embrigadé de 1re classe, à Evreux.
Seuron, id. de 3e classe, id.
Quinquet, id. id. à Bernay.
Roy, id. de 4e classe, à Louviers
Sauvage, employé secondaire de 3e classe, à Evreux.

TABLEAU DES ROUTES IMPÉRIALES ET DÉPARTEMENTALES

Du département de l'Eure.

ROUTES IMPÉRIALES.

Le département de l'Eure est traversé par douze routes impériales dont la longueur totale est de 458 kilomètres, savoir :

Routes de 1re classe.

N° 12, de Paris à Brest, passant par Nonancourt, Tillières, Verneuil et Armentières.

N° 13, de Paris à Cherbourg, passant par Pacy-sur-Eure, Evreux, la Commanderie, Fontaine-la-Soret.

Routes de 2e classe.

N° 14, de Paris au Hâvre, passant par les Thilliers, Ecouis, Fleury-sur-Andelle et Bourg-Beaudoin.

N° 14 *bis*, de Paris au Hâvre (subsidiaire), passant par Gisors, Etrépagny, Ecouis.

N° 15, de Paris à Dieppe, passant par Gisors et par l'enclave près Bouchevilliers.

N° 24 *bis*, de Paris à Granville, passant par Verneuil et Chanday (Orne).

Routes de 3e classe.

N° 30, de Rouen à la Capelle, parcourant l'enclave de Vascœuil.

N° 138, de Bordeaux à Rouen, passant par Broglie, Bernay, Brionne et Bourgtheroulde.

N° 154, d'Orléans à Rouen, passant par Nonancourt, Evreux, Louviers, Pont-de-l'Arche.

N° 180, d'Honfleur à Rouen, passant par Fiquefleur, Pont-Audemer et Bourg-Achard.

N° 181, d'Evreux à Breteuil (Oise), passant par Pacy, Vernon, les Thilliers, Dangu et Gisors.

N° 182, de Mantes à Rouen, passant par Vernon, Gaillon, le Vaudreuil et Pont-de-l'Arche.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N° 1er, de Rouen au Mans, passant par le Neubourg, Conches, Breteuil et Verneuil.

N° 3, de Chartres à Lisieux, passant par Montreuil-l'Argillé.

N° 4, de Paris à Honfleur, passant par Heudebouville, Louviers, Tourville, Montfort et Pont-Audemer.

N° 5, des Andelys à Paris, passant par Harquency, Travailles et Mouflaines.

N° 6, des Andelys à Rouen, passant par le Thuit, Heuqueville. Amfreville-les-Champs et Pont-Saint-Pierre.

N° 7, de Vernon aux Andelys, passant par Pressagny, Port-Mort et Bouafles.

N° 8, de Vernon à Magny, passant par Gasny.

N° 9, d'Evreux à Alençon, passant par Glisolles, Conches, la Neuve-Lyre, Ambenay et Rugles.

N° 9 *bis*, d'Evreux à Conches, passant par la Bonneville.

N° 10, de Pont-Audemer à Evreux, passant par Montfort, Brionne et le haut de la côte de la Rivière-Thibouville.

N° 11, de Rouen à Falaise, passant par Bernay et Orbec (Calvados).

N° 12, de Bourgtheroulde à Gournay, passant par Bosc-Roger, Pont-de-l'Arche, Pont-Saint-Pierre, Charleval et Lyons-la-Forêt.

N° 13, de Bernay à Louviers, passant par Serquigny, Beaumont-le-Roger et le Neubourg.

N° 14, de Rouen à Caen, passant par Beuzeville.

N° 15, de Louviers à Gournay, passant par Venables, les Andelys, Saussay-la-Vache, Puchay, Neuve-Grange, Morgny et Bézu-la-Forêt.

N° 16, de Louviers à Elbeuf, passant par Saint-Pierre-de-Liéroult (Seine-Inférieure).

N° 17, de Neubourg à Pont-l'Evêque, passant par Brionne, Pont-Authou, Saint-Georges-du-Vièvre, Lieurey et Cormeilles.

N° 18, de Bernay à Lisieux, passant par Thiberville.

N° 19, de Lisieux à Aizier, avec embranchement sur la Mailleraye, à Cormeilles, Pont-Audemer et Bourneville.

N° 20, de Damville à Pont-Audemer, passant par Conches, la Ferrière, Beaumesnil, Bernay et Lieurey.

N° 21, de Rugles à Pacy, avec embranchement vers la limite d'Eure-et-Loir, au-dessus d'Ivry, à Breteuil, Damville, Saint-André et la Couture.

N° 22, d'Evreux aux Andelys, passant par Gravigny, Saint-Vigor et Gaillon.

N° 23, de Louviers à Dreux, passant par Acquigny, la Croix-Saint-Leufroy, Autheuil, Pacy-sur-Eure et Ivry.

N° 24, de Bourgtheroulde à la Mailleraye, avec embranchement sur la Chapelle-Brestot, à Bourg-Achard et Routot.

N° 25, de Thiberville à Orbec.

N° 26, de Gisors à la Roche-Guyon, passant par Dangu, Berthenonville, Aveny et Bray.

N° 27, de Chartres à Verneuil, passant par Brezolles (Eure-et-Loir).

SERVICE DES MINES. (*Division du Nord-Ouest.*)

M. Levallois (O ✻), inspecteur général de 2e classe, à Paris.

Arrondissement de Rouen, comprenant la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Manche, le Calvados et l'Orne.

M. Harlet ✻, ingénieur en chef de 2e classe, à Rouen.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

Service de contrôle et de surveillance des chemins de fer en exploitation.

MM. Duparc ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées de première classe, à Paris.

Ruault, conducteur, à Evreux.

Inspection de la voie et du matériel.

MM. Cirodde (E.), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Paris.
Bochet, ingénieur ordinaire des mines, à Paris.

Inspection de l'exploitation commerciale.

MM. Vincent ✻, inspecteur principal, | à Paris.
Meynard, inspecteur particulier, |
Goldsmith, inspecteur id. |

CHEMIN DE FER DE PARIS A CHERBOURG.

MM. Rigondet, sous-inspecteur du contrôle.
Richard, sous-inspecteur du mouvement.
Lebas, commissaire de surveillance administrative, à Evreux.

STATIONS.

	MM.		MM.
Bueil..........	Pasquier.	Romilly	Drouot.
Boisset-Pacy...	Joly.	Beaumont	Simonet.
Evreux........	Drouard.	Serquigny	Hannequin.
Bonneville (la).	Pelpel.	Bernay.........	Chéron.
Conches.......	Durand- Mazier.	St-Marc d'Orbec	Ficht.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

STATIONS.

	MM.		MM.
Vernon	Leroy.	St Pierre Louv[rs]	Tabourin.
Gaillon	Benard.	Pont-de -l'Arche	Fontaine.

CHEMINS DE FER DE SERQUIGNY A ROUEN, DE LAIGLE A CONCHES, DE LOUVIERS A SAINT-PIERRE. — ÉTUDES ET CONTRÔLE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS.

M. Dufresne ✻, ingénieur en chef de 2[e] classe, à Paris.

NAVIGATION DE LA SEINE.

3[e] *section des fortifications de Paris au pont de Brouilly près Rouen.*

M. Beaulieu ✻, *ingénieur en chef de 2[e] classe, à Paris.*

AGENTS DANS LE DÉPARTEMENT.

MM. *Doulé*, conducteur.
Labbé, employé secondaire.
Adam, préposé de navigation.
Lequeux, éclusier chef, à Notre-Dame-de-la-Garenne.
Autin, garde de navigation, à Poses.
Hayet, *idem*, à Pont-de-l'Arche.
Herpin, chef barragiste, à Notre-Dame-de-l'Isle.
Guérard, garde de navigation, à Anet et Amfreville-sous-les-Monts.
Cauchoix, éclusier, à Notre-Dame-de-la-Garenne.
Morlet, *idem*, *idem*.
Prévost, *idem*, à Poses.
Riberprey, *idem*, *idem*.
Lethiais, *idem*, à Pont-de-l'Arche.
Leroy, barragiste, à Anet et Amfreville-sous-les-Monts.

4e section. — Du pont de Brouilly à la mer.

MM. EMMERY (O ✱), *ingénieur en chef de 2e classe*, à Rouen.
Thiennotte, conducteur.
Huet, *idem*, au pont de Quillebeuf.
Touffet, chef baliseur.
Coussin, aide baliseur.
Moutier, *idem*.
Féret, mousse baliseur.
Bretteville, gardien de phare, à Fatouville.
Gilles (Jacques), *idem*, à Berville.
Lereffait, *idem*, à Fatouville.
Homo (fils), *idem*, à Quillebeuf.
Bayeux, *idem*, à la Roque.
Gillet (Alphonse), *idem*, à Fatouville.
Homo (Charles), *idem*, à Gros-Heurt.
Carré, *idem*, à Courval.
Bataille, *idem*, à la Vaquerie.
Levillain, *idem*, à Aizier.

SERVICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

MM. MÉRY (Amédée) (O ✱), *ingénieur en chef du département*.

Rivière d'Eure.

Girard, éclusier, à la Villette.
Gilles, *idem*, au Vaudreuil.
Throude, *idem*, à Folleville.

Rivière de Risle.

MM. *Lemoine*, chef-baliseur.
Dutertre, aide-baliseur.

SERVICE VICINAL.

M. Boulanger (✻), Agent-Voyer en chef, à Evreux.

Bureau de l'Agent-Voyer en chef.

MM. Désormière, chef de bureau.
Driège, comptable.
Moutier, dessinateur.
Duval, piqueur.
Godard jeune, surnuméraire.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

MM. Marais, agent-voyer d'arrondissement, aux Andelys.
Godard aîné, piqueur.

Agents-voyers cantonaux.

MM.	MM.
Guillot, aux Andelys.	Tassel, à Fleury-sur-Andelle.
Herpin, à Ecos.	Renault, à Gisors.
Duparc, à Etrépagny.	Ratel père, à Lyons-la-Forêt.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

MM. Pichot, agent-voyer d'arrondissement, à Bernay.
Cliquot, piqueur.

Agents-voyers cantonaux.

MM.	MM.
Ameline, à Beaumesnil.	Boulanger Albert, à Brionne.
Férey, à Beaumont.	Chevallier, à Broglie.
Morand, à Bernay.	Fournier, à Thiberville.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM. Duvallet, agent-voyer d'arrondissement, à Evreux.
N......., piqueur.

Agents-voyers cantonaux.

MM.
Quéneau, à Breteuil.
Coupey, à Conches.
Leclerc, à Damville.
Letellier, à Evreux (sud).
Perrée aîné, à Evreux (nord).
Ratel fils, à Nonancourt.

MM.
Baillivet, à Pacy-sur-Eure.
Piédevant, à Rugles.
Tremblay, à Saint-André.
Gouverneur, à Verneuil.
Merx, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

MM. Durand, agent-voyer d'arrondissement, à Louviers.
Gondard, piqueur.

Agents-voyers cantonaux.

MM.
Levavasseur, à Amfreville-la-Campagne.
Grimoult, à Gaillon.

MM.
Bontemps, à Louviers.
Morin, au Neubourg.
Touzard, à Pont-de-l'Arche.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

MM. Perrée jeune, agent-voyer d'arrondissement, à Pont-Audemer.
N......., piqueur.

Agents-voyers cantonaux.

MM.
Leblond, à Beuzeville.
Rouppert, à Bourgtheroulde.
Savin, à Cormeilles.
Roussan, à Montfort.

MM.
Alépée, à Pont-Audemer.
Prévost, à Quillebeuf.
David, à Routot.
Vachel, à St-Georges-du-Vièvre.

TABLEAU DES CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

1 des Andelys à la route impériale n° 30 (la Feuillie), par Ecouis, Lyons-la-Forêt, Tronquay.......... .... 24,990 mèt.

2 des Andelys à Bray, par Tourny, Civières, Ecos et *Saint-Rémy* .... 23,147 mèt.

3 de Gasny à Bouchevilliers, par *Corbie*, Tourny, Guitry, Mouflaines, Vatimesnil, Etrépagny, Heudicourt, Sancourt, Mainneville.. 38,986 mèt.

4 de Pont-de-l'Arche à la route départementale n° 13, par Tostes, Montaure, la Haye-Malherbe, Surtauville et Daubeuf. 18,074 mèt.

5 du Neubourg à Bourgtheroulde, par la Pyle, la Haye-du-Theil et Boscherville.................................. 16,200 mèt.

6 d'Evreux à Verneuil, par *Garel*, Damville, Rôman, Dame-Marie, *Grosbois*................................ 32,408 mèt.

6 *bis* de Damville à Nonancourt, par Minières, Morainville et Droisy........................... .... 14,682 mèt.

7 d'Evreux à Nonancourt, par Guichainville, Prey, *le Parc*, Saint-André et Coudres........................ 32,875 mèt.

8 de Bernay à Verneuil, par Livet, Landepereuse, Epinay, la Barre, *Marnières*, les Frétils, Rugles, Bois-Arnault et Bourth, longueur.............. .... 44,655 mèt.

8 *bis* de Rugles à Glos-la-Ferrière (Orne), par Juignettes et *la Selle*...................................... 8,999 mèt.

9 d'Orbec à Nonancourt, par Saint-Germain-la-Campagne, Saint-Aubin-du-Thenney, Broglie, la Barre, Vieille-Lyre, Neuve-Lyre, les Baux-de-Breteuil, Breteuil, Condé, Grandvilliers, Hellenvilliers et Droisy....................................... 64,197 mèt.

9 *bis* de Breteuil à Chandey (Orne), par Bourth... 15,423 mèt.

10 de Thiberville à Honfleur, par Saint-Pierre-de-Cormeilles, Cormeilles, Beuzeville, Manneville, *Equainville* et Fiquefleur, longueur....................................... 26,757 mèt.

11 de la Rivière-Thibouville à la route départementale n° 9, par Nassandres, Beaumontel, Beaumont, Ajou, la Ferrière-sur-Risle et la Vieille-Lyre................................ 27,240 mèt.

12 de Pont-Audem. à Quillebeuf, par Ste-Opportune 12,285 mèt.

13 de Beuzeville à Lieurey, par Epaignes........ 18,049 mèt.

14 de Pont-Audemer à Saint-Georges-du-Vièvre, par Campigny.. 11,700 mèt.

15 de Routot à Saint-Georges-du-Vièvre, par Appeville-Annebaut, Montfort, Saint-Philbert et Saint-Pierre-des-Ifs 16,614 mèt.

16 d'Appeville à Bourgtheroulde, par Touville, *Basville* et *Angoville*.............................. .... 17,238 mèt.

17 de Montfort à Louviers, par Saint-Denis-des-Monts, Grostheil, Haye-du-Theil, Tourville-la-Campagne, Fouqueville. *Limbeuf*, Vraiville et la Haye-Malherbe.. .. .. 31,295 mèt.

18 des Andelys à Ry, par Fresne-l'Archevêque, Grainville, Charleval, Perriers, Perruel et Vascœuil........... 20,595 mèt.

19 d'Etrépagny à Ry, par Doudeauville, Neuve-Grange, Lyons-la-Forêt, Hogues et Vascœuil...................... 26,195 mèt.

20 de Dangu à la Feuillie, par Bernouville, Heudicourt, Longchamps, Morgny, Tilly et Fleury-la-Forêt. ...... 25,586 mèt.

20 *bis* de Morgny à Lyons, par Beauficel........ 8,098 mèt.

21 d'Etrépagny aux Thilliers, par Gamaches.... 7,680 mèt.

22 des Andelys à la Roche-Guyon par *Nézé*, Tilly, Haricourt et Gasny.. 6,230 mèt.

23 de Serquigny à la route impériale n° 13, par Goupillières............... .... 7,411 mèt.

24 de Beaumont-le-Roger à Glos-la-Ferrière (Orne), par Beaumesnil, la Barre, *Bois-Nouvel* et Chambord........ 27,654 mèt.

25 de Thiberville à Glos-la-Ferrière (Orne), par Drucourt, Saint-Vincent-du-Boulay, Plainville, Saint-Victor-de-Chrétienville, Grandcamp, Broglie, Chamblac, Saint-Pierre-du-Mesnil, la Haye-Saint-Sylvestre et Chambord.............. 30,727 mèt.

26 de Brionne à Lieurey, par Giverville......... 19,146 mèt.

27 de Thiberville à Lieurey, par Saint-Aubin-de-Scellon et Cauverville... 10,629 mèt.

28 de Bernay à Saint-Georges-du-Vièvre, par Boissy-Lamberville et Giverville.............................. 11,100 mèt.

29 de Rouge-Perriers à Ecardenville, par *le Mesnil-Pipart*. .... 3,680 mèt.

30 d'Evreux au Neubourg, par Parville, Gauville, Saint-Martin, Bacquepuis et Quittebeuf.................... ... 19,539 mèt.

31 d'Evreux à Beaumont-le-Roger, par Parville, Claville et *la Huanière*, *Rougefosse*... .... 23,949 mèt.

32 d'Evreux à Vernon, par *Nétreville*, Fauville, Gauciel, Jouy, *Cocherel*.................................. 23,017 mèt.

33 de Pacy à Septeuil, par Breuilpont, *Chanu*, Villiers-en-Désœuvre et Breval (Seine-et-Oise)................ 6,345 mèt.

34 de Saint-André à Rosny (Seine-et-Oise), par la Couture, Garennes, Bueil, Villiers-en-Désœuvre et Saint-Illiers-le-Bois (Seine-et-Oise) .... 6,906 mèt.

35 de Saint-André à Dreux (Eure-et-Loir), par *Touvoie*, Saint-Laurent-des-Bois et Marcilly-sur-Eure........... 11,020 mèt.

36 de Conches à Louviers, par Burey, Ferrières-Haut-Clocher, Claville, Bacquepuis, Bérengeville-la-Campagne, Houetteville, Hondouville, Amfreville-sur-Iton et les Planches... 30,549 mèt.

37 d'Evreux à Breteuil, par Arnières, Baux-Sainte-Croix, *la Trigale, le Nuisement*, les Essarts et Saint-Denis-du-Béhélan... 28,074 mèt.

38 de Damville à Tillières, par Grandvilliers..... 12,167 mèt.

39 de Breteuil à la Ferrière-sur-Risle, par Sainte-Marguerite-de-l'Autel et le Fidelaire .... 19,185 mèt.

40 de Brionne à Elbeuf, par Calleville, Grostheil, Haye-du-Theil et Saint-Pierre-des-Cercueils............... 17,695 mèt.

41 de Louviers à Ménesqueville, par Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Andé, Herqueville, Daubeuf, Vatteville, Houville, Bacqueville et Gaillardbois.............. 31,717 mèt.

42 du Neubourg à Gaillon, par Venon, Acquigny, Ailly, longueur.......... .... 18,619 mèt.

43 d'Evreux à Saint-Pierre-de-Liéroult, par *Caër*, Normanville, Tourneville, Brosville, Houetteville, Quatremare, Crasville, Surtauville et *le Boshu*......................... 26,198 mèt.

44 de Quillebeuf à Routot, par Trouville et Bourneville, longueur.. 18,005 mèt.

45 d'Appeville à Vieux-Port, par *les Marettes*, Bourneville et Trouville-la-Haule........................... 13,259 mèt.

46 de Montfort à Duclair, par *Catelon*, Flancourt, Bourg-Achard, Barneville et Iville (Seine-Inférieure)..... 16,922 mèt.

47 de Toutainville à Fiquefleur, par Foulbec, Conteville et Berville....... .... 16,650 mèt.

48 de Conches à Beaumont-le-Roger, par Louversey, les Authieux, Barquet et Barc.......................... 15,653 mèt.

49 de Bueil à la limite d'Eure-et-Loir, station de Bueil, longueur .... 1,662 mèt.

50 de Damville à Elbeuf, par Villez-sur-Damville, *la Trigale*, Glisolles, Caugé, Bacquepuis, Feuguerolles, Villettes, Daubeuf-la-Campagne, Mandeville et Saint-Didier........... 38,324 mèt.

51 de la Neuve-Lyre à Glos-la-Ferrière (Orne), par Bois-Normand, *le Rabais*.............................. 12,147 mèt.

52 de Pont-Audemer à Cormeilles, par Saint-Germain-Village, Vannecrocq et la Chapelle-Bayvel.. .... 12,881 mèt.

53 de Routot au bac de Jumièges, par Hauville et le Landin... 5,635 mèt.

54 de Duclair à Moulineaux, par *Bas-Caumont* et la Bouille, longueur.......... .... 3,010 mèt.

55 de Perriers-sur-Andelle à Darnetal, par Fresne-le-Plan (Seine-Inférieure)........ .... 4,208 mèt.

56 d'Ecouis à la route départementale n° 6, par *Villerets, Marcouville* et Houville.............................. 7,757 mèt.

57 de Vernon à Bray, par Giverny, Sainte-Geneviève, Gasny et Fourges.................................... 16,459 mèt.

58 de Pont-Saint-Pierre au port de Poses, par la rive gauche de l'Andelle.. 4,115 mèt.

59 des Andelys à la vallée d'Epte, par Harquency, Forêt-la-Folie, Guitry, Fontenay, Cahaignes, *Réquiécourt* et Saint-Clair-sur-Epte.. 17,039 mèt.

60 d'Ecos à Gasny, par *Valcorbon* et *le Mesnil-Milon* 7,778 mèt.

61 de Beaumont-le-Roger à la grande ligne n° 8, par Grandchain.. 10,770 mèt.

62 de Bernay à la Ferté-Fresnel, par Saint-Quentin-des-Isles, Broglie, Trinité-de-Réville, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Pierre-de-Cernières et Notre-Dame-du-Hamel...... 26,318 mèt.

63 du Sap à la Ferrière-sur-Risle, par les Essarts, Montreuil-l'Argillé, Saint-Pierre-de-Cernières, Saint-Pierre-du-Mesnil, St-Ouen, la Barre, Saint-Aubin-sur-Risle et Ajou....... 27,861 mèt.

64 de Serquigny à Saint-Georges, par *Rôtes*, Carsix, Boisney, Berthouville et Saint-Victor-d'Epine................ 15,891 mèt.

65 de Thiberville à Moyaux, par *la Héroudière* et *l'Ambinière*.. 3,411 mèt.

66 de Lyre au Neubourg, par le Fidelaire, Sébécourt, *Quincarnon*, station de Romilly, les Authieux et Emanville. 19,012 mèt.

67 de Pont-Authou à Boisset-le-Châtel, par Bonneville-Appetot.. 7,104 mèt.

68 de Chambray à Vernon, par Sainte-Colombe, *Réanville*, Chapelle-Réanville et Saint-Marcel................ 15,532 mèt.

69 de la Chapelle-Réanville au Goulet, par Villez-sous-Bailleul.. 7,920 mèt.

70 de Rugles à Chennebrun, par Chéronvilliers, Chaise-Dieu-du-Theil, Gournay-le-Guérin..................... 17,605 mèt.

71 de Nonancourt à Marcilly-sur-Eure, par la Madeleine, Courdemanche et *le Brémien*..................... 12,914 mèt.

72 de Pacy à Gaillon, par Menilles, Houlbec-Cocherel, *Beauchesne, les Rotoirs* et *Jeufosse*................... 16,337 mèt

73 de Quittebeuf à Amfreville-la-Campagne, par Saint-Aubin-d'Ecrosville, Cesseville et Hectomare.............. 14,845 mèt.

74 de Bourneville à Saint-Maclou, par Saint-Urien, Bouquelon, Foulbec.................................... 17,470 mèt.

75 de Routot à Caudebec, par *le Roumois* et *le Quesney*, longueur.................................... 4,375 mèt.

76 de Ménesqueville à la route impériale n° 181, par Touffreville, Lisors, Coudray, Puchay, Nogent-le-Sec, Doudeauville, Etrépagny, Provemont et Chauvincourt............ 24,534 mèt.

77 de Trouville à Ste-Opportune, par *la Lande*.. 2,250 mèt.

Longueur totale............ 1,434,178 mèt.

TABLEAU DES CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

1 des Andelys à la station de Saint-Pierre.
2 de Gisors à Mainneville.
3 de Gisors à Vesly.
4 d'Heudicourt à la route imp. 15
5 des Thilliers à Ecos.
6 de Berthenonville à la route impériale 181.
7 de Broglie à la ligne n° 8.
8 de Pont-Authou au Neubourg.
9 de Bernay à Theil-Nolent.
10 de Bernay à St-Aubin-de-Scell.
11 de Ceinture de Bernay.
12 de Bernay à St-Victor-d'Epine
13 de Broglie à la Ferrière.
14 d'Evreux à Chambray.
15 du Val-David à Saussay-s^{r}-Eur.
16 de Breteuil à Tillières.
17 du Bremien à la Couture.
18 du Boulay-Morin à Venables.
19 d'Evreux à Garennes.
20 de la Vieille-Lyre à Marcilly-sur-Eure.
21 de Lyre à Senonches.
22 de Nonancourt à St-Georges.
23 de Conches à Ambenay.
24 de Bois-Normand à Villers.
25 de Pacy-sur-Eure à Mantes.
26 de Garennes à Louviers.
27 de Conches à Saint-André.
28 de Saint-André à Dreux.
29 de Gaillon à Muids.
30 de Cormeilles à Blangy.
31 de Lieurey à Moyaux.
32 de Neubourg à Bourg-Achard.
33 de Montfort à Epaignes.
34 de Pont-Audemer à Serquigny.
35 de Verneuil à Brezolles.
36 de St-Pierre-d'Autils à Mercey.
37 d'Avrilly à Emanville.
38 de la Ferrière à la station de Romilly.
39 de Bernay à Beaumont.
40 des Thilliers à Gaillon.
41 d'Ailly à Chauffour.
42 de Coudres à Dreux.
43 de Notre-Dame-du-Vaudreuil à Pont-de-l'Arche.
44 de Carbec à St-Maclou.
45 de la route impériale 13 au Neubourg.
46 de Vernon à Villiers-en-Dés.
47 de Pont-St-Pierre à Andé.
48 de la ligne n° 12 au Val-de-la-Porte.
49 de St-Georges à Cauverville.
50 de Routot au Val-des-Leux.
51 de Pont-Audemer à la Roque.
52 de Beuzeville à Conteville.
53 de St-Gatien à Epaignes.
54 de Giverville à St-Aubin-de-Sc.
55 de Beaumont au Grostheil.
56 de Marcilly à Houdan.
57 d'Anet à la Couture.
58 d'Ecouis à Alizay.
59 de Lyons à Mainneville.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE CAEN.

MM. THÉRY (O ❋ C ❋, *haut titulaire de l'Université*), recteur.
Godart, secrétaire.

Inspection académique de l'Eure.

Jubé, inspecteur d'académie, à Evreux.
Gervais, commis d'inspection, à Evreux.

Conseil départemental.

M. *le Préfet*, président.
Mgr. *l'Evêque.*
MM. *le Procureur impérial.*
le Président du tribunal civil.
Hochon, *De Blosseville*, *De Forval*, *De Saint-Hilaire*, conseillers généraux.
Deneuve, vicaire-général.
Jubé, inspecteur d'académie.
Rozier, inspecteur primaire.

LYCÉE IMPÉRIAL D'ÉVREUX.

MM. *Lecaudey*, ch. proviseur.
Pessonneaux, censeur.
l'abbé Courtonnel, aumônier.
Pujol, économe.

PROFESSEURS.

MM. *Deladérèere*, *Taratte*, *Patry*, ch. — mathématiques pures et appliquées.
Nomy, *Mathieu*, ch. — sciences physiques, chimiques et naturelles.

Deladérèere, travaux graphiques.
De Louvigny, ch. dessin.
Ropiquet, logique,
Valade, ch. histoire.
Roger (s), rhétorique.
Lucas, seconde.
Royer, troisième.
Meurer, allemand.
Martin, anglais.
Profillet, quatrième.
Robert, ch. cinquième.
Vaurabourg, ch. sixième.
Fatout, *Haution*, } classes élémentaires.
Rigal, *Fouchard*, } cours profesionnels.
Levé, *Doutté*, } cours préparatoires.

COLLÉGE COMMUNAL DE BERNAY.

MM. Colin, principal.
Aumont, curé de Notre-Dame-de-la-Couture, aumônier.
D'héral-de-Brisis, régent de mathématiques et de physique.
Germain, id. de rhétorique et seconde.
Laurent, id. de troisième et quatrième.
Belin, id. de cinquième et de sixième.
Bosquain, id. de septième et de huitième.
Farell, maître d'anglais.
Borel, *Prévost*, } régents des cours spéciaux d'enseignement primaire.
Goy, *Delamarre*, } maîtres-adjoints aux cours spéciaux.

ETABLISSEMENTS PARTICULIERS D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Andelys.......	pensionnat des Andelys	MM. Cavé.
	pensionnat...........	Tremblay.
Ecouis........	maison diocésaine....	l'abbé Torquet.
Gisors	institution	Masson.
Louviers......	pensionnat...........	Simeray.
Neubourg.....	institution	l'abbé Lenormand.
Pont-Audemer.	pension	Pinson.
Verneuil......	pension universitaire..	Droupy.
Vernon	institution	Dubois.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

INSPECTEURS DES ECOLES PRIMAIRES.

MM. **Rozié**, pour l'arrondissement d'Evreux;
Pinet, pour l'arrondissement de Bernay et cinq cantons de l'arrondissement de Pont-Audemer (Beuzeville, Cormeilles, Pont-Audemer, Quillebeuf, Saint-Georges-du-Vièvre);
Blangis, pour l'arrondissement de Louviers et trois cantons de l'arrondissement de Pont-Audemer (Bourgtheroulde, Montfort-sur-Risle et Routot);
Legrand, pour l'arrondissement des Andelys.

École normale du département.

MM. SAUVAGE, directeur.
l'abbé Olivier, aumônier.
Potin, *Bézières*, maîtres-adjoints.
Piéton, maître d'horticulture.
Champion, maître de chant.
Lucas, maître de l'école primaire annexée.
Monvoisin, maître d'orgue.

TABLEAU DES INSTITUTEURS PRIMAIRES DU DÉPARTEMENT[1].

Arrondissement des Andelys.

CANTON DES ANDELYS.

Communes.	*Instituteurs.* MM.	*Communes.*	*Instituteurs.* MM.
Andelys......	Dehors.	Boisemont...	Gouas.
	Boucher.		S[r] Lebé, *libre*.
	D[me] Cossard.	Bouafles.....	Cartier.
	S[r] Marie Fortunée	*Vézillon.*	
	Henry, *libre*.	Corny.......	Vard.
	D[lle] Céleste Jullien *libre*.	Courcelles....	Lavallée.
	D[lle] Delaboullaye, *libre*.	Cuverville....	Dizengremel.
	D[lle] Lecuyer, *libre*	Daubeuf p[s] Vat	Rouffiac.
		Valteville, c. de Pont de l'Arche.	

[1] Dans ce tableau, la lettre R, qui suit certaines communes, signifie réunie pour l'école. Le nom des communes réunies se retrouve imprimé en caractères italiques au-dessous de la commune à laquelle elles sont réunies. Tous les instituteurs dont le nom n'est pas suivi du mot *libre* sont des instituteurs communaux.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Fresne-l'Arch.	Compiègne.
Guiseniers...	Pinchon.
Harquency...	Ancourt.
Heunezis.....	Lecercle.
Heuqueville..	Rouget.
N.D. de l'Isle.	Gauthier.
Port Mort ...	Brochard. Sr Grandhomme, *libre*.
Roquette(la)..	Pelletier.
Thuit (le).	
Suzay........	Fauvel, *libre*.
Thuit (le)....	R. à la Roquette.
Vézillon	R. à Bouafles.

CANTON D'ÉCOS.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Ecos.........	Amaury. Sr Goupil.
Berthenonville	Berry.
Chât. sur Epte.	
Bois Jérôme St Ouen......	Rousselet.
Bus St Rémy..	Mary.
Cahaignes....	Luce.
Cantiers.....	Miraux.
Château sr Epte	R. à Berthenonvil.
Civières......	L'homer.
Dampsmesnil.	Haranger.
Fontenay	Masson.
Forêt la Folie.	Martin. De ve Guillot, *libre*
Fourges......	Foubert. Sr Cauvin, *libre*
Fours	Jullien.
Gasny	Petit. Sr Lasnon.
Giverny......	Lavallée.
Guitry.......	Ancourt.
Haricourt....	R. à Heubécourt.
Heubécourt..	Leveau.
Haricourt.	
Mézières.....	Guimier.
Panilleuse....	Lefrançois.
Pressagny l'Or.	Thorel.
Ste Geneviève les Gasny...	Dlle Duval.
Tilly.........	Guay.
Tourny......	Lavallée. Sr Massé.

CANTON D'ÉTRÉPAGNY.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Etrépagny....	Messent. Sr Lecoq. Dlle David, *libre*.
Coudray	Guibert.
Doudeauville.	Dme Bizet.
Farceaux.....	Dutois.
Gamaches....	Mesnet.
Hacqueville..	Bracq.
Heudicourt...	Freulet Ph. Sr Ridel, en rel. Sr Elie, *libre*.
Longchamps .	Freulet Aug. Sr Bagot.
Morgny......	Denise. Sr Benard, *libre*.
Mouflaines...	Pichard.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Neuve Grange	Fillâtre.
Nojeon le Sec.	Métayer.
Provemont...	R. à Chauvinct, c. de Gisors.
Puchay......	Pontet.
Richeville....	Leroux.
Ste Marie de Vatimesnil.	Baron.
Saussaye la V.	Lerat:
Thil (le).....	Lefebvre.
Thilliers (les).	»
Villers en Vex.	Letailleur.

CANTON DE FLEURY-SUR-ANDELLE.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Fleury sr And.	Lemaire. Sr Commercy, en rel. Sr Marie André.
Amfreville les Champs....	Delavoipierre.
Amfreville sous les Monts...	Herpin.
Bacqueville...	Andrieux.
Bourg-Beaud.	Andrieux.
Charleval....	Boucher. Dlle Pollin.
Douville.....	Amette.
Ecouis.......	Pichard. Sr Tranchand, en rel. Sr Marie Adélaïde.
Flipou.......	Sr Larcher, en rel. Sr Marie Frumence.
Gaillardbois C	Dumontier.
Grainville....	Duquesne.
Houville.....	Lebec.
Letteguives... *Renneville.*	Roze.
Menesqueville.	Lebègue.
Mesnil Verclir.	Masset.
Perriers sr Andelle......	Duval. Sr Fils, en relig. Sr Marie de la Délivrande, *lib.*
Perruel......	R. à Vascœuil, c. de Lyons la For.
Pont St Pierre.	Papillon. Dlle Mouchard, *libre.*
Radepont....	Giguet. Sr Foubert.
Renneville...	R. à Letteguives.
Romilly sr Andelle......	Deshayes. Dme Tannery.
Vandrimare..	Delamarre.

CANTON DE GISORS.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Gisors.......	Masson. Sr Mauray. Laurent dit frère Aurence-Marie, *libre.* Dubus, *libre.* Sr Quinquet, *libr.*
Amécourt....	Sanglier.
Authevernes..	Goubert.
Bazincourt...	Lelièvre.
Bernouville...	R. à Bezu St Eloi.
Bezu St Eloi.. *Bernouville.*	Bourdel. SrGuilleron en rel. Sr St J.-B., *libre.*
Bouchevilliers	Croisy.
Chauvincourt. *Provemont, c. d'Etrépagny.*	Mignart.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Dangu.......	Ricard. S[r] Marais, *libre.*
Guerny......	Guillard.
Hébécourt...	Avice. S[r] Socro, en rel. S[r] Martial, *libre.*
Mainneville...	Lesage.
Martagny....	Ducrocq.
Mesnil s[s] Vien.	Lefebvre.
Neaufles Saint Martin.....	Guignet. S[r] Delabique. *lib.*
Noyers.......	Loriot.
St Denis le Ferment......	Noël. S[r] Bellemare.
St Paër......	R. à Bezu St Eloi.
Sancourt.....	Barbay.
Vesly........	Morel.

CANTON DE LYONS-LA-FORÊT.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Lyons la Forêt	Forchy. S[r] Leroy. Leger, *libre.*
Beauficel.....	Legrand.
Bezu la Forêt..	Ricard.
Bosquentin... *Lilly.*	Marette.
Fleury la Forêt	Prunier.
Hogues (les)..	Nourthier.
Lilly........	R. à Bosquentin.
Lisors.......	Dufour.
Lorleau.....	Lefrançois.
Rosay.......	Lebec.
Touffreville..	Couturier.
Tronquay (le).	Montfillâtre. S[r] Colombel.
Vascœuil..... *Perruel, c. de Fleury s[r] And.*	Freulet. D[me] Freulet.

Arrondissement de Bernay.

CANTON DE BEAUMESNIL.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Beaumesnil... *Gouttières.*	Portier. S[r] Grollier, *libre.*
Ajou.........	R. au Noyer.
Barre (la)....	Saint-Yves. S[r] Lemasle.
Bosc Renoult.	»
Epinay......	Lamory.
Gisay........	Nativel.
Gouttières ...	R. à Beaumesnil.
Grandchain.. *Ste Marg. en O.*	Caplain. S[r] Gondelin.
Jonquerets de Livet (les)..	Fontaine.
Landepereuse.	S[r] Houdou.
Noyer (le).... *Ajou.*	Duval.
Roussière (la).	Feugère.
St Aubin des Hayes	S[r] Plet.
Saint Aubin le Guichard ..	Dandin.
S[te] Marguerite en Ouche..	R. à Granchain.
St Pierre du Mesnil.....	S[r] Favrie.
Thevray	Gehan. S[r] Dumont.

CANTON DE BEAUMONT.

Communes.	Instituteurs. MM.
Beaum' le Rog.	Desperrois. Sr Pachand. D^lle Harel, *libre.*
Barc	Matte. Sr Fréret, en rel. Sr Ste Françoise, *libre.*
Barquet	Lecerf.
Beaumontel. *Launay.*	Loiseleur.
Berville	»
Bray	R. à Ecard. la C^e.
Combon	Vaudran.
Ecardenville la Campagne. *Bray.*	Picton.
Fontaine la Soret	Leclerc. Sr Dugard.
Goupillières	Lemoine. D^me Lemoine.
Grosley	Genet.
Houssaye (la).	»
Launay	R. à Beaumontel.
Nassandres	Pourchel.
Perriers	»
Plessis Ste Op.	Gallet.
Romilly la Puthenaye	Douis.
Rouge Perr. *Ste Opportune du Bosc.*	Clouet.
Thibouville	Féron. Sr Gardère, *libre.*
Tilleul Dame Agnès	Renault.
Tilleul Othon.	Pommery.

CANTON DE BERNAY.

Communes.	Instituteurs. MM.
Bernay	Houard. Sr Depuybusque. Chartier, *libre.* Granier Alph. dit F^e Jules, *libre.* D^lle Piquenot, *lib.* D^me Borel, *libre.* D^lle Longlet, *libr.*
Caorches	R. à St Vic. de Ch.
Carsix	Beneuil.
Corneville la Fouquetière	R. à Font. l'Abbé.
Courbépine	Depierre. Sr Bobin.
Fontaine l'Ab. *Corneville-la Fouquetière.*	Honfroy.
Malouy	D^lle Buron.
Menneval. *Valailles.*	Saint-Léger.
Plainville	R. à St Victor de Chrétienville.
Plasnes	Contant.
Saint Aubin le Vertueux	Duval.
St Clair d'Arc	Ménereuil. Sr Vauthier, *libr.*
Saint Léger de Rôtes	Sr Boitard, en rel. Sr Sainte Appolinaire.
St Martin du Tilleul	Sr Fayel.
St Nicolas du Bosc l'Abbé	R. à St Vic. de Ch.
Saint Victor de Chrétienville. *Caorches, Plainville et St Nicolas du Bosc l'Abbé.*	Delavillette.
Serquigny	Demartigny. Sr Vadet, en rel. Sr Athanase.
Valailles	R. à Menneval.

CANTON DE BRIONNE.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Brionne......	Delalande. Sr Postel. Douvenou, *libre.* Sr Gazier, *libre.* Dme Delalande *lib.*
Aclou	R. à Franqueville
Bec Hellouin.	Boulanger.
Berthouville..	»
Boisney......	Lejeune. Dme Lejeune, *lib.*
Bosrobert (le) *Malleville sur le Bec.*	Fessard. Sr Hurault, *libre.*
Bretigny.	»
Calleville	Sauvage. Sr Costentin, *libr.*
Franqueville. *Aclou et Hecmanville.*	Dulong.
Harcourt	Hermier. SrBoucher, en rel. Sr Marie Adèle.
Haye de Callev.	Amaury.
Hecmanville..	R. à Franqueville.
Livet sr Authou	R. à Neuv. sr Aut.
Malleville sr le Bec.........	R. à Bosrobert.
Morsan	»
Neuville du Bosc........	Mallebranche.
Neuville -sur-Authou.. ... *Livet sur Authou.*	Féré.
N. D. d'Epine.	Finot.
St Cyr de Salerne.	Lefebvre. Dlle Lemire, *libre.*
S Eloi de Fourques........ *Saint Paul de Fourques.*	Lerat. Sr Gancel, *libre.*
St Pierre de Salerne.....	Thouin.
St Victor d'Ep	Quesney.

CANTON DE BROGLIE.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Broglie......	Fillâtre. Sr Marais.
Bosc Morel (le)	R. au Chamblac.
Capelles - les Grands	Maugard. Sr Néhou.
Chamblac.... *Le Bosc Morel.*	Delattre.
Chapelle Gauthier	»
Ferrières St Hilaire.....	Mesnil.
Goulafrière ..	Girard.
Grand Camp.	Sr Lecordier.
Mélicourt....	»
Mesnil Rouss.	Dlle Herblin.
Montreuil l'Argillé .... *St Aquilin d'Augerons.* *St Denis d'Augerons.*	Gueurel. Sr Lethimonnier.
N. D. du Hamel....... .	Bouley. SrGauthier en rel. Sr Amalbert, *lib.*
St Agnan de Cernières ...	R. à St Pierre de Cernières.
Saint Aquilin d'Augerons ..	R à Montr. l'Arg.
St Aubin du Thenney.... *S Jean du Thenney.*	Pilet. Sr Travers.

Communes.	Instituteurs. MM.
St Denis d'Augerons	R. à Montr. l'Arg.
Saint Jean du Thenney....	R. à St Aubin du Thenney.
St Laurent du Tencement..	R. à Verneusses.
St Pierre de Cernières ...	Michel. Sr Durand, *libre*.
St Agnan de Cernières.	
St Quentin des Isles........	Dme ve Leclerc.
Trinité de Réville........	Vauquelin.
Verneusses...	Laignel.
Saint Laurent du Tencement.	

CANTON DE THIBERVILLE.

Communes.	Instituteurs. MM.
Thiberville...	Guilbert. Sr Viel.
Barville......	R. à St Aub. de Sc.
Bazoques.....	Racavel.
Boissy Lamberville.....	Goujon.
Bournainville.	Choqueuse.
Faverolles les Mares.	
Chapelle Hareng........	»
Drucourt.....	Talbot. Sr Baudelot.
Duranville ...	R. à Folleville.
Faverolles les Mares.......	R. à Bournainv.
Favril (le)....	Marie, *libre*.
Folleville.....	Legrand. Dlle Masqueray.
Duranville.	
Fontaine la Louvet......	Mias.
Giverville....	N.
Heudreville..	»
Pieucourt....	Sr Thomasse, en rel. Sr St Siméon.
Places (les).	
Planquay (le)..	Bouchard.
Saint Aubin de Scellon	Goujon. Sr Vaudichon.
Barville.	
St Germain la Campagne...	Lucas. Sr Thomas.
Saint Mards de Fresne......	»
St Vincent du Boulay......	Doulay. Sr Marais.
Theil Nolent..	»

Arrondissement d'Evreux.

CANTON DE BRETEUIL.

Communes.	Instituteurs. MM.
Breteuil......	Jumel. Sr Leblond. Sr Godard, *libre*.
Baux de Breteuil........	Isoré. Sr Haillard.
Bémécourt...	Lizot.
Chesne (le)...	Duperron. Dlle Duval, *libre*.
St Denis du Béhélan.	
Cintray......	Pouchet.
Condé sur Iton	Besnard. Sr Joubin.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Dame Marie..	David.
Francheville..	Boulay. D^lle^ Vaurabourg.
Guernanville.	»
Gueroulde...	Chauvin. Sr Vimont.
St Denis du Béhélan.......	R. au Chesne.
SteMarguerite de l'Autel...	Culard.
S^t^Nicolas d'Attez.........	»
Saint Ouen d'Attez......	Delacour.

CANTON DE CONCHES.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Conches......	Houssemaine. L'abbé Letourneur, *libre.* Lacour, *libre.* D^lle^ Prétrel, *libre* Sr Gillot, *libre.*
Beaubray....	Dervelois.
Bônneville (la) *Aulnay, canton d'Evreux sud.*	Beauvisage.
Burey........ *Croisille (la).* *St Elier.*	N.
Champdolent.	R. à Glisolles.
Collandres....	Désoteux.
Croisille (la)..	R. à Burey.
Emanville....	Viel.
Faverolles la Campagne..	R. à Louversey. Sr Letard, *libre.*
Ferrières haut Clocher..... *Portes.*	Démery,
Ferrière sur Risle.......	Isabel. Sr Marais, Julie.
Fidelaire (le)..	Nicolle. Sr Pasquet.
Fresne (le)...	N.
Gaudreville la Rivière.....	R. à Glisolles.
Glisolles..... *Champdolent.* *Gaudreville.*	Brossard. Sr Aloyse, Marie, *libre.*
Louversey.... *Faverolles la Campagne.*	N.
Mesnil Hardray........ *Orvaux.*	N.
Nagel........	R. à Séez-Mesnil.
Nogent le Sec.	Delarosière.
Ormes.......	Fauvel.
Orvaux......	R. à Mesnil-Hardray.
Portes.......	R. à Ferrières-Haut-Clocher.
St Élier.......	R. à Burey.
Ste Marthe..	Duval.
Sébécourt....	Dubost.
Séez Mesnil... *Nagel.*	Renault.

CANTON DE DAMVILLE.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Damville..... *Minières (les).* *Roncenay (le).*	Couturier. D^lle^ Hébert. D^lle^ Larue, *libre.*
Authenay....	R à Rôman.
Avrilly.......	Mme Cordier.

Communes.	Instituteurs. MM.	Communes.	Instituteurs. MM.
Boissy sr Damv	Retout.	L'Hosmes....	R. à Grandvilliers.
Morainville sur Damville.		Manthelon...	Anceny.
Chanteloup...	R. aux Essarts.	Minières (les).	R. à Damville.
Corneuil.....	Hénault.	Morainville sr Damville....	R. à Boissy-sur-Damville.
Coulonges....	Omont.	Rôman......	Leroy.
Sacq (le).		*Authenay.*	
Creton.......	R. à Moisville, cn. de Nonanct.	Roncenay (le).	R. à Damville.
Essarts (les)...	Christot.	Sacq (le).....	R. à Coulonges.
Chanteloup.		Thomer la Sôgne	Nicolle.
Gouville.....	Lucas.	Villalet......	R. aux Ventes, con d'Evreux sud
Grandvilliers.	Freulet.		
L'Hosmes.			
Hellenvilliers.	R. à Panlatte, cn de Nonanct.	Villez Champdominel....	»

CANTON D'ÉVREUX (NORD).

Communes.	Instituteurs. MM.	Communes.	Instituteurs. MM.
Evreux......	Lainé, école mutuelle.	Aviron.......	R. à Gauville.
	Quérité, à la Madeleine.	Bacquepuis...	R. à Sacquenville.
	Barrucand, dit fre Vénéfrid.	Bernienville..	»
	Corbeau, *libre.*	Boulay Morin.	R. à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
	Sr Legagneur, école du Pont-St-Thomas.	Brosville	Foubert.
	Sr Lecellier, école du Puits-Carré.	Chapelle du Bois de Faulx	Aubin.
	Sr Manchon, ouvroir.	*Boulay Morin. Emalleville. Irreville.*	
	Sr Lesaulnier, Camille, Provid. d'Evreux, *libre.*	Dardez......	R. à Reuilly.
	Dlle Lefebvre, *lib*	Emalleville...	R. à la Chapelle-du Bois des Faulx.
	Dlle Colin, *libre.*	Gauville la Campagne..	Quérité.
	Dlle Thuret. *libre*	*Aviron. Parville.*	
	Sr Guillot, dite Sr Marguerite, Ursulines.	Graveron Semerville.....	Revert.
	Sr Cuvillier, dite Sr Marie, *ouvroir libre.*	Gravigny....	Yon.
		Irreville.....	R. à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx. Sr Chaumière, *lib*

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Mesnil Fuguet	»
Normanville..	N. Sr Pacreau, dite Sr St-Siméon, *libre*
St Germain des Angles.	
Parville......	R. à Gauville-la-Campagne.
Quittebeuf...	Mouchet.
Reuilly	Lejeune.
Dardez.	
Sacquenville..	Carré.
Bacquepuis.	
Saint Martin la Campagne.	
Ste Colombe la Campagne...	Gastine. Sr Retout, *libre.*
Tilleul Lambert.	
StGermain des Angles......	R. à Normanville
Saint Martin la Campagne...	R. à Sacquenville
Tilleul Lambert........	R. à Sainte-Colombe-la-Campagne.
Tournedos-Bois Hubert.	Amette.
Tourneville ..	»

CANTON D'ÉVREUX (SUD).

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Angerville la Campagne ..	R. à Guichainville.
Arnières.....	Quidbeuf.
Aulnay	R. à la Bonneville, con de Conches.
Baux Ste Croix	Deshayes.
Caugé.......	Pattey.
Claville......	Thoué.
Fauville	R. à Huest.
Fontaine sous Jouy	Bordel.
St Vigor.	
Gauciel......	Réuni à Huest.
Guichainville.	Duhamel.
Angerville.	
Huest	Canny.
Fauville.	
Gauciel.	
Sassey.	
Jouy sur Eure	Demay.
Miserey... ..	Wallet. Sr Quetteville, dite Sr Marie-Natalie, *libre.*
Cierrey, cant. de Pacy.	
Plessis Grohan	Gallais.
St Luc	Chedeville, *libre.*
St Sébastien de Morsan.....	Sr Lefeuvre.
St Vigor	R. à Fontaine-sous-Jouy.
Sassey.......	R. à Huest.
Trinité (la)...	»
Ventes (les)...	Morphé.
Villalet, cant. de Damville.	
Vieil Evreux..	Peltier.

CANTON DE NONANCOURT.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Nonancourt..	Chauvet. Sr Fromant, *libre* Mme Dantu, *libre*
Acon	Auvray.
Breux	»
Courdemanche.........	R. à Illiers-l'Evêque.
Droisy.......	Couturier.
Illiers l'Evêque.........	Dumesnil. Mme ve Quérey.
Courdemanche.	

Communes.	Instituteurs. MM.
Louye	Sr Toulier *libre.*
Madeleine de Nonancourt.	Letard. Sr Potel, dite Sr Marie-Béatrix.
Marcilly la Campagne ..	Pia.
Mesnil sr l'Es-trée.........	Jolibois. Sr Larcher, *libre*
Moisville.....	Delattre.
Creton, cant. de Damville.	
Muzy.........	Breton.
Panlatte......	Barré.
Hellenvilliers, canton de Damville.	
St Georges sur Eure	Lesage.
St Germain sr Avre.........	Brunel.

CANTON DE PACY.

Communes.	Instituteurs. MM.
Pacy sr Eure..	Videcoq. Sr Thomas, Imérie. Sr Mauray, *libre* Dlle Cogniet, *libre* Dlle Dupont, *libre*
Aigleville.....	R. à Villegats.
Boisset les Pré-vanches.....	R. à Martainville-du-Cormier.
Boncourt.....	R. à Caillouet.
Breuilpont ...	Soulaître.
Hécourt.	
Bueil	Renault.
Caillouet Orge-ville........	Cucu.
Boncourt.	
Chaignes......	R. à Villegats.
Cierrey	R. à Miserey, con d'Evreux sud.
Croisy	Dlle Jullian.
Fains.........	R. à Gadencourt.
Gadencourt ..	Leroy.
Fains, Mérey.	
Hardencourt..	R. à Vaux-sur-Eure.
Hécourt......	R. à Breuilpont.
Martainville du Cormier..	Duperron.
Boisset les Pré-vanches.	
Menilles......	Fosse. Dlle Cann.
Merey........	R. à Gadencourt
Neuilly	R. à Epieds, con de Saint-André.
Plessis Hébert.	Damour.
St Aquilin de Pacy.........	Peltier.
Vaux sr Eure..	Dufour.
Hardencourt	
Villegats.....	Remy.
Aigleville. *Chaignes.*	
Villiers en Dé-sœuvre......	Périer. Sr Crière, *libre.*

CANTON DE RUGLES.

Communes.	Instituteurs. MM.
Rugles.......	Drouin, dit fre Clémentin. Sr Mullot. Juhel, *libre.* Dlle Onfray, *libre*
Ambenay.....	Marvin.
Auvergny	R. à Neaufles-sur-Risle.
Bois Arnault..	Conard. Sr Godard.

Communes.	Instituteurs. MM.	Communes.	Instituteurs. MM.
Bois Anzeray..	Sr Rosnay.	Juignettes....	»
Bois Normand près Lyre...	L'herminier.	Neaufles sur Risle....... *Auvergny.*	Duval.
Bottereaux... *Frétils (les).*	Fleuriot.	Neuve Lyre...	Pinchon. Sr Mouton.
Chaise Dieu du Theil.......	Delouye.	St Antonin de Sommaire....	Prévost.
Chambord...	Genty.	Vaux s^r Risle..	»
Campignolles.	»	Vieille Lyre..	Lecointre. Dlle Milcent.
Chéronvilliers	Ledoux.		
Frétils (les)..	R. aux Bottereaux		
Haye Saint Sylvestre.......	Mainguy. Sr Simon, dite Sr Jeanne-Marie, *libre.*		

CANTON DE SAINT-ANDRÉ.

Communes.	Instituteurs. MM.	Communes.	Instituteurs. MM.
Saint André. *Authieux (les).*	Conard. Sr Allais, Aimée. Dlle Beaudrouet, *libre.*	Forêt du Parc. *Quessigny.*	Péchon.
Authieux (les).	R. à Saint-André.	Foucrainville.	R. à Mousseaux-Neuville.
Bois le Roi.... *L'Habit (le).*	Lepage. Mme Mercier, *lib.*	Fresney......	Porchet.
Boissière (la)..	»	Garencières..	Bourguignon.
Bretagnolles..	Leroy.	Garennes....	Deshayes.
Champigny la Futelaye...	Labrouty.	Grossœuvre.. *Jumelles.*	Magnan.
Chavigny Bailleul.........	Cagny.	Ivry la Bataille	Baziret. Sr Coquentin.
Coudres...... *Lignerolles.*	Thirion.	Jumelles.....	R. à Grossœuvre.
Couture Boussey (la)......	Bertin.	L'Habit (le)...	R. à Bois-Leroy. Dlle Gautier, *libre*
Croth........	Lepage.	Lignerolles..	R. à Coudres.
Epieds....... *Neuilly, canton de Pacy.*	Léger. Sr Hellot, dite Sr Marie-Bernardin, *libre.*	Marcilly sur Eure........ *St Laurent des Bois.*	Lemercier.
Ezy..........	Lemaire.	Mouettes.....	»
		Mousseaux-Neuville.... *Foucrainville.*	Droux.

Communes.	*Instituteurs.* MM.	*Communes.*	*Instituteurs.* MM.
Prey.........	Frayer.	St Laurent des Bois........	R. à Marcilly-sur-Eure.
Quessigny....	R. à la Forêt-du-Parc.	Serez........	
St Germain de Fresney....	»	Val David (le).	Deslouis.

CANTON DE VERNEUIL.

Communes.	*Instituteurs.* MM.	*Communes.*	*Instituteurs.* MM.
Verneuil.....	Challet. Jacquet, dit fre Aquilin-Marie. Sr Deboos. Dlle Fouquet, *lib.* Sr Gueroult, dite Sr Ste-Gertrude, *libre.* Sr Tahon, dite Sr Sainte-Mathilde, *libre.*	Chennebrun..	Fages.
		Courteilles... *Bâlines.*	Marchois. Sr Quillet, *libre.*
		Gournay le Guérin.....	Lecointe.
		Mandres.....	Guillemette.
		Piseux.......	Ancelin.
		Pullay.......	N.
		St Christophe sur Avre....	Renault.
Armentières..	Dlle Herblin, *lib.*	St Victor sur Avre........	»
Bâlines......	R. à Courteilles.		
Barils (les)...	Solard.	Tillières sur Avre........	Châles. Sr Tessier, dite Sr Ste-Marie-du-Rosaire.
Bourth.......	Chéron. Sr Gonor.		

CANTON DE VERNON.

Communes.	*Instituteurs.* MM.	*Communes.*	*Instituteurs.* MM.
Vernon......	Renard. Couchut, dit fre Abasins. Bouveret, *libre.* Mme Vincent, *libre* Mme Bouveret, *libre.* Sr Beautier, *libre* Sr Boumais, dite Sr Ste-Philomène, *libre.* Mme ve Loeffer, *libre.* Dlle Jacquette, *lib.*	Chambray...	Nazou, Sr Lebeugle, *libr.*
		Chapelle Réanville......	Perré.
		Douains......	Gavelle.
		Heunière (la).	Doucet.
		Houlbec Cocherel......	Troude.
		Mercey......	R. à St-Vincent-des-Bois.
		Rouvray.....	»
		Ste Colombe près Vernon. *Champenard, c. de Gaillon.*	Bourneville.

[illegible]

[illegible]	[illegible]	Communes.	*Instituteurs.*
			MM.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Mahier.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	L'homme.

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	Communes.	*Instituteurs.*
			MM.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	R. à Saint-Cyr-la-Campagne.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	R. à St-Nicolas-du-Bosc.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Thirion.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	R. à Amfreville-la-Campagne.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Sr Robert, Alexandrine.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Sr Gervier, dite Sr de l'Assomption, libre.
[illegible]	[illegible]	Thuit [illegible]	R. à Thuit-Signol [illegible]
[illegible]	[illegible]	Thuit Signol [illegible]	Sr Gresbois, dite Ste-Marie-Maxime, *libre*.
[illegible]	[illegible]	Thuit Simer...	Sr Masson, dite Sr St-Louis, *lib*.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Neury.

[illegible]

[illegible]	[illegible]	Communes.	*Instituteurs.*
			MM.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Mesnil.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Dlle Lechaptois.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Beaumer.

Communes.	*Instituteurs.* MM.	*Communes.*	*Instituteurs.* MM.
Autheuil..... *Authouillet. Ecardenville sr Eure.*	Croisy.	St Aubin sur Gaillon..... *St Julien de la Liègue.*	Picard. Dlle Miserey.
Authouillet...	R. à Autheuil.	Ste Barbe sur Gaillon.....	R. à Gaillon.
Bernières....	R. à Tosny.	St Etienne sous Bailleul	R. à St-Pierre de Bailleul.
Cailly........	R. à Fontaine-Heudebourg.	St Julien de la Liègue......	R. à St-Aubin-sur-Gaillon.
Champenard .	R. à Ste-Colombe, con de Vernon	St Pierre de Bailleul..... *St Etienne sous Bailleul.*	Lahaye. Sr Morin, *libre*.
Croix St Leufroy........	Sarazin. Mme Prévost, *lib.*	St Pierre la Garenne.......	Brière.
Ecardenville sur Eure....	R. à Autheuil.	Tosny........ *Bernières.*	Petit.
Fontaine Bellenger......	Quillet.	Venables.....	Couvreux.
Fontaine Heudebourg .... *Cailly.*	Barat.	Vieux-Villez. .	R. à Gaillon.
Heudreville sr Eure	Leroy. Sr Aussant.	Villers sur le Roule......	Dubosc.
Muids	Leroy. Sr Grandhomme, *libre.*		

CANTON DE LOUVIERS.

Communes.	*Instituteurs.* MM.	*Communes.*	*Instituteurs.* MM.
Louviers.....	Herbin, dit fre Jules. Collier. Sr Ducrocq. Sr Mériel. Morin, *libre.* Dutilleux, *libre.* Barette, *libre.* Gobillon, *libre.* Sr Levasseur, *lib.* Dlle Grenet, *libre* Dlle Boudin, *libre* Dlle Hardy, *libre.*	Andé........	Gillot.
		Crasville.....	R. à Surtauville.
		Damneville...	»
		Haye Lecomte	R. à Surville.
		Haye Malherbe (la)	Laurent. Dlle Dupuis.
		Heudebouville *Vironvay.*	Buleux.
		Hondouville..	Rouy.
		Incarville....	Sr Torel, dite Sr St-Léger.
		Mesnil Jourdain........	Levillain.
Acquigny .... *Les Planches.*	Burey. Sr Leprovost.	Pinterville ...	Freulet.
Amfreville sur Iton.......	Dreux.	Planches (les).	R. à Acquigny.
		Quatremare..	R. à Venon, con du Neubourg.

Communes.	Instituteurs. MM.
St Etienne du Vauvray.... *St Pierre du Vauvray.*	Hérisson. Sr Bertrand, *libre*
St Pierre du Vauvray....	R. à St-Etienne-du-Vauvray.
Surtauville... *Crasville.*	Damame.
Surville......	Lecerf.
La Haye Le-comte.	
Vacherie (la).	»
Vironvay....	R. à Heudebouville.

CANTON DU NEUBOURG.

Communes.	Instituteurs. MM.
Neubourg.... *Le Tremblay.*	Duval. Sr Veyrière, dite Sr Sébastienne. Mme Pellier, *libre* D^lle Billard, *libre*
Bérengeville la Campagne...	Dauvel.
Canappeville .	Dieu.
Cesseville	Leroy.
Crestot	Damois.
Criquebeuf la Campagne...	Doutté.
Crosville la Vieille......	Revert.
Daubeuf la Campagne...	Orget.
Ecauville.....	Réunie à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Ecquetot.....	Duval.
Epégard	Mesnil.
Epréville près le Neubourg. *Villez sur le Neubourg.*	Colas.
Feuguerolles .	»
Hectomare...	»
Houetteville..	»
Iville........	Fort.
Marbeuf.....	Galopin.
St Aubin d'Ecrosville.... *Ecauville.*	Guincêtre. Sr Maxe.
Tremblay (le).	R. au Neubourg. Pinchon, *libre.*
Troncq (le)...	Sr Marais, *libre.*
Venon....... *Quatremare, c. de Louviers.*	Pâris.
Villettes......	Mélay, *libre.*
Villez sur le Neubourg...	R. à Epréville, près le Neubourg
Vitot........	D^lle Lefrançois.

CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE.

Communes.	Instituteurs. MM.
Pont de l'Arche........ *Les Damps. Alizay. Igoville.*	Legros, dit f^re Bertrandieu. Sr Branly.
Alizay.......	R. à Pont-de-l'Arche. Sr Maussion.
Connelles.... *Herqueville.*	D^lle Buquet.
Criquebeuf s^r Seine.......	Souris. Sr Poisson, dite Sr Ste-Honorine.
Damps (les)..	R. à Pont-de-l'Arche.
Herqueville ..	R. à Connelles.

Communes.	Instituteurs. MM.
Igoville	R. à Pont-de-l'Arche. Sr Mabire, dite Sr Joséphine-Marie
Léry	Raffy. Sr Langlois.
Manoir (le)	»
Martot	»
Montaure	Cocagne.
Tostes.	D^lle Martin.
Notre Dame du Vaudreuil	Charpentier. Sr Robert.
Pitres	Levavasseur. D^lle Frétigny.
Portejoie	Hermier.
Poses	Fleury. D^lle Magnier.
St Cyr du Vaudreuil	Tannery. Sr Malais.
Tostes	R. à Montaure.
Tournedos s^r Seine	»
Vatteville	Moisson, *libre*.

Arrondissement de Pont-Audemer.

CANTON DE BEUZEVILLE.

Communes.	Instituteurs. MM.
Beuzeville	Lamy. Sr Marais.
Berville s^r Mer	D^me v^e Lambert, *libre*.
Boulleville	Lemercier.
Conteville	Jouen.
Fatouville-Grestain	Canu. Sr Lemettief, dite Sr Marie-Annonciade, *libre*.
Fiquefleur-Equainville	Lamperière.
Fort-Moville	Dumaine. Sr Bordais.
Foulbec	Leroux.
St Sulpice de Graimbouville.	
Lande (la)	Fierfolle.
Manneville la Raoult	Gosselin.
Martainville en Lieuvin	Bécart. Sr Leseigneur, dite Sr Ste Constance, *libre*.
Vannecrocq.	
St Léger sur Bonneville	R. à Bonneville la Louvet (Calvados). Devé.
St Maclou	Caille.
St Pierre du Val	Dupuis. Sr Bontemps, dite Sr Ste Placide, *libre*.
Saint Sulpice de Graimbouville	R. à Foulbec.
Torpt (le)	Vollet.
Vannecrocq	R. à Martainville en Lieuvin.

CANTON DE BOURGTHEROULDE.

Communes.	Instituteurs. MM.
Bourgtheroulde	Couture. Sr Ledo.
Berville-en Roumois	Lebas. Sr Lacheray, *libr.*
Le Thuillement	

Communes.	Instituteurs. MM.	Communes.	Instituteurs. MM.
Boisset le Châtel .... *Saint Léger du Gennetey. Voiscreville.*	Coypel. Sr Bénard, dite Sr Marie-Euphémie	Infreville..... *Bosbénard Commin.*	Frayer.
Bosbénard - Commin	R. à Infreville.	Saint Denis des Monts .... *St Philbert sur Boisset.*	Letourneur.
Bosbénard - Crescy	R. à Thuit Hébert	Saint Denis du Bosguerard..	»
Bosguerard de Marcouville.	Motte.	Saint Léger du Gennetey ...	R. à Boisset - le-Châtel.
Boscherville..	R. à Bosnormand	Saint Ouen du Tilleul......	Delamare. Dme Préaux, *libre.*
Bosc Regnoult en Roumois.	R. à Touville, con de Montfort.	St Philbert sur Boisset	R. à St Denis des Monts.
Bosc Roger..	Bioche. Dlle Lepouzé, *libr.*	Theillement..	R. à Berville en Roumois.
Bosnormand. *Boscherville.*	»	Thuit Hébert. *Bosbénard Crescy.*	Lecomte.
Epréville - en Roumois ...	Vastel.	Voiscreville..	R. à Boisset - le Châtel.
Flancourt....	Lebreton.		

CANTON DE CORMEILLES.

Communes.	Instituteurs. MM.	Communes.	Instituteurs. MM.
Cormeilles...	Lefort. Sr Beaudoin.	Jouveaux	R. à Fresne Cauverville.
Bailleul la Vallée.	Herpin.	Morainville pr Lieurey.....	Feugère.
Bois Hellain.	Lefortier.	Saint Gervais d'Asnières...	Sr Leguen.
Chapelle Bayvel	Prévost.	St Jean d'Asnières	»
Chapelle Becquet........	»	Saint Pierre de Cormeilles ..	Yver. Dlle Delagorgue, *libre.*
Epaignes.....	Vallée. Sr Morin, *libre.*	St Siméon....	Démarais.
Fresne Cauverville........ *Jouveaux.*	Sr Buffard, *libre spéciale aux fill.*	Saint Sylvestre de Cormeilles	Collin.

CANTON DE MONTFORT.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Montfort..... *Glos sur Risle.*	Lefebvre. Dme Lefebvre.
Appeville.....	Doré.
Authou......	R. à Pont Authou.
Bonneville Appetot.......	Leroux.
Brestot......	Mérimé. Dlle Berthelot.
Condé sr Risle	Duval.
Ecaquelon ...	Leclerc. Dme ve Polin.
Freneuse sur Risle......	Calle.
Glos sur Risle	R. à Montfort.
Illeville - sur Montfort....	Lebreton.
Pont-Authou. *Authou.*	Sr Letort.
St Philbert sur Risle.......	Paumier. Sr Bessin, dite Sr Marie-Julia, *lib.*
Thierville....	»
Touville ..... *Bosc Regnoult en Roumois, canton de Bourgtheroulde.*	Lejeune.

CANTON DE PONT-AUDEMER.

Communes.	*Instituteurs.* MM.
Pont Audemer	Fessard. Barbé, dit fre Maurice. Sr Planchon, dite Sr St-Bernardin. Dlle Dubois, *libre.* Dlle Jallon, *libre.*
Les Baquets (section)....	Sr Mancel, dite Sr Saint-Florentin, *libre.*
Campigny....	Thibaud.
Colletot......	Joret, *libre.*
Corneville sur Risle.......	Denize.
Fourmetot...	Quentin. Sr Auvray.
Manneville sur Risle.......	Lecuyer.
Préaux (les)..	Lelargue. Sr Tronson, *libre.*
Saint Germain Village......	Sr Daignan, dite Sr Ste-Gertrude, *lib. spéciale aux filles.*
Saint Mards de Blacarville..	Duprey.
Saint Paul sur Risle.......	»
Saint Symphorien........	»
Selles.......	Leproux.
Tourville ...	Sr Servan.
Toutainville..	Collin.
Triqueville...	Gondoin.

CANTON DE QUILLEBEUF.

Communes.	Instituteurs. MM.
Quillebeuf...	Sulpice. Sr Fréret, dite Sr Ste Lidavine.
Aizier .... *Vieux-Port.*	Drieux.
Bouquelon ...	Leroy.
Bourneville... *Tocqueville.*	Levillain. Sr Lebas.
Marais - Vernier	Flamant.
Saint Aubin s^r Quillebeuf...	»
Sainte Croix s^r Aizier.......	Huot.
Ste Opportune *St Urien.*	Grosse.
St - Ouen - des Champs	»
St Samson de la Roque....	»
Saint Urien..	R. à Ste Opportune
Tocqueville ..	R. à Bourneville.
Trouville - la Haule	Mondot. Sr Boquet, dite Sr M^ie Domitile. Sr Fouquet, dite S^r St-Bernard, *libre*.
Vieux Port...	R. à Aizier. Sr Biard, *libre*.

CANTON DE ROUTOT.

Communes.	Instituteurs. MM.
Routot.......	Paulmier. Sr Lasseur.
Barneville....	Lemercier.
Bosgouet	Levacher.
Bouquetot ...	Duchemin.
Bourg Achard	Pinchon. D^lle Deswastine, *libre*. Sr Leclerc, *libre*.
Caumont .... *La Trinité de Thouberville.*	Pichard. D^lle Bisson.
Cauverville en Roumois....	»
Etréville	Guérin. D^lle Mouchet.
Eturqueraye..	Lebas.
Guenouville..	»
Hauville	Robin. Sr Maussion, *libre*.
Haye Aubrée .	Leduc. Sr Hesnard, *libre*.
Haye de Routot (la)......	Guillot.
Honguemare..	Mansard.
Landin (le)...	Sr Villain.
Rougemontiers.	Boudié. Sr Alais, dite Sr Aimée, de Jésus.
St Michel de la Haye	»
Saint Ouen de Thouberville	N. Sr Delaitre, *libre*.
Trinité - de - Thouberville	R. à Caumont.
Valletot......	Sanglier.

CANTON DE SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE.

Communes.	Instituteurs. MM.
St Georges du Vièvre......	Lemoine. D[lle] Canu, D[lle] Decaux, *libre.*
Epréville-en-Lieuvin..... *Noards.*	Robin. S[r] Montauban.
Lieurey......	Delamare. S[r] Larcher, *libre.*
Noards.	R. à Epréville en Lieuvin.
Noë Poulain..	D[lle] Gens, *libre spéciale aux fill*[s]
Poterie-Mathieu.......	Bunel.
St Benoît des Ombres.....	R. à St Grégoire du Vièvre.
St Christophe sur Condé...	Mangeant.
St Etienne l'Allier.........	Croiset. S[r] Nourry, dite S[r] Ste Madeleine, *libre.*
St Georges du Mesnil...... *St Jean de la Léqueraye.*	Quesnay.
St Grégoire du Vièvre...... *St Benoît des Ombres.*	Leguay.
St Jean de la Léqueraye..	R. à St Georges du Mesnil.
St Martin St Firmin......	Viel.
St Pierre des Ifs..........	Laignel.

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

HOSPICES.

COMMISSIONS DES HOSPICES.

ANDELYS (60 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*
Pegouet.
Legendre.
Michel.
Dumesnil.
Chapé.

BERNAY (129 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président,*
Pichot.
Gonord.
Bisson.
Roussan.
Simon.

BOURG-ACHARD (24 lits.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. M[is] de Chaumont-Quitry.
Mancel.	Verger, desservant.
Mallet.	Coquelin.

BRETEUIL (6 lits).

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. Lemaire, *président.*	MM. Pillet.
Bavent, curé.	Levacher-de-la-Veronerie.
Lunois.	Houdouard.

BRIONNE (37 lits).

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Lemoine.
Picard, curé.	Coquelin.
Bourard.	Defrance.

CONCHES (14 lits).

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Chignon.
Huet.	Pouilh.
Guérin.	Lefort.

ECOUIS (6 lits).

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Lahaulle.
Leroy.	Lainay.
Canu.	Chrétien.

EVREUX (233 lits).

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Letellier-Vallée.
Lemrez.	Soilly.
Moisy.	Langlois.

GISORS (46 lits).

Administrateurs,	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Vinot.
Marais-Monvoisin.	Dumont.
Fourmont-de-Boispréaux.	Davillier.

HARCOURT (89 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*
Tragin.
Gascard.

Administrateurs.
MM. Hardy.
Vavasseur.
Binot.

LOUVIERS (171 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*
Bertrand.
Marquet.

Administrateurs.
MM. Chennevière.
Cheuret.
Poitevin.

NEUBOURG (29 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*
Duey.
Véron.

Administrateurs.
MM. Viel.
Poussin.
Couy.

NONANCOURT (8 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*
Porcher, curé.
du Buat.

Administrateurs.
MM. Aubert.
Drieux.
Caplain.

PACY (20 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président,*
Pinat.
Lemercier, curé.

Administrateurs.
MM. Fouquet.
Ducoudré.
Girard.

PONT-AUDEMER (90 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*
Ecalard.
Gannel-Duhétray.

Administrateurs.
MM. Verger.
Leroy.
Crochon-de-la Prairie.

PONT-DE-L'ARCHE (10 lits).

Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*
Delapotterie.
Grenier.

Administrateurs.
MM. Morel.
Damoiseau, curé.
Lehodey.

VERNEUIL (79 lits).

Administrateurs.	Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*	MM. Harel.
Marie.	Daupley.
Fernet.	Pottier.

VERNON (156 lits).

Administrateurs.	Administrateurs.
MM. le Maire *président.*	MM. Moulin.
Buron.	Chardon.
Renard.	de Gray.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Commissions des bureaux de bienfaisance.

Arrondissement des Andelys.

ANDELYS.

Administrateurs.	Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*	MM. Garnier.
Michel.	Chapé.
Pégout.	Sombret.

Les communes de Hennezis et Suzay, dans le canton des Andelys, ont aussi un bureau de bienfaisance.

ECOS.

Administrateurs.	Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*	MM. Marye.
Damoiseau, curé.	Saintard.
Delu.	Perichon.

Toutes les communes du canton d'Ecos ont aussi un bureau de bienfaisance.

ÉTRÉPAGNY.

Administrateurs.	Administrateurs.
MM. le Maire, *président.*	MM. Ethis-de-Corny.
Levasseur, curé.	Lecoulteux.
Lehec.	Conard.

Les communes de Doudeauville, Farceaux, Longchamps, dans le canton d'Etrépagny, ont aussi un bureau de bienfaisance.

FLEURY-SUR-ANDELLE.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Lecouturier.
Charpentier, curé.	Lamer.
Demeulles.	Stœsser.

Les communes de Amfreville-les-Champs, Charleval, Grainville, Perriers-sur-Andelle, dans le canton de Fleury-sur-Andelle, ont aussi un bureau de bienfaisance.

GISORS.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Marais-Monvoisin.
Dailly.	Davillier.
Lejard.	Regnault.

Les communes de Guerny, Hébécourt, Mainneville, Mesnil-sous-Vienne, Neaufles-Saint-Martin, Saint-Denis-le-Ferment, Vesly, dans le canton de Gisors, ont aussi un bureau de bienfaisance.

LYONS-LA-FORÊT.

Les communes de Fleury-la-Forêt, Lilly et Rosay, dans le canton de Lyons, ont des bureaux de bienfaisance. Le chef-lieu de canton n'en a pas.

Arrondissement de Bernay.

BEAUMESNIL.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Lebel.
Aubert.	Legras.
Lecorné.	Flicher.

Les communes d'Ajou, Gouttières, Gisay, les Jonquerets-de-Livet, la Barre, le Bosc-Renoult, le Noyer, la Roussière, Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Saint-Pierre-du-Mesnil et Thevray, dans le canton de Beaumesnil, ont aussi un bureau de bienfaisance.

BEAUMONT-LE-ROGER.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Simon.
Pattey.	Vaussard.
Dubus, curé.	Vallon.

Les communes de Barc, Barquet, Beaumontel, Bray, Goupillières, Ecardenville-la-Campagne, Fontaine-la-Soret, Launay, Nassandres, Perriers, Rouge-Perriers, Sainte-Opportune-du-Bosc, Tilleul-Othon, Tilleul-Dame-Agnès, Thibouville, dans le canton de Beaumont, ont aussi un bureau de bienfaisance.

BERNAY.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Geoffroy-Château.
Hourdet.	Philippe Delalonde.
Quemin.	Delangle.

Toutes les communes du canton de Bernay, excepté celles de Plasnes et Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, ont un bureau de bienfaisance.

BRIONNE.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Cœurderoy.
Bigourdan.	Bourard.
Lemoine.	Picard.

Les communes d'Aclou, Boisney, Bosc-Robert, Bretigny, Calleville, Franqueville, Harcourt, Hecmanville, le Bec-Hellouin, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Neuville-sur-Authou, Neuville-du-Bosc, Saint-Cyr-de-Salerne, Saint-Eloi-de-Fourques, St-Pierre-de-Salerne, St-Victor-d'Epine, dans le canton de Brionne, ont aussi un bureau de bienfaisance.

BROGLIE.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire *président.*	MM. Durand.
Thibierge, curé-doyen.	Louvel.
Mortaigne.	Fourquemin.

Les communes de Montreuil-l'Argillé, la Goulafrière, Notre-Dame-du-Hamel, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Aquilin-d'Augerons, Saint-Aubin-du-Thenney, Saint-Denis-d'Augerons, Saint-Laurent-du-Tencement, Saint-Jean-du-Thenney, Saint-Pierre-de-Cernières, Saint-Quentin-des-Isles, Trinité-de-Réville, Verneusses, dans le canton de Broglie, ont aussi un bureau de bienfaisance.

THIBERVILLE.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Vattier.
L'esperon-d'Amfreville.	Biard.
Lair.	Tesson.

Toutes les communes du canton de Thiberville, excepté celles de les Places, le Theil-Nolent et Saint-Germain-la-Campagne, ont un bureau de bienfaisance.

Arrondissement d'Evreux.

BRETEUIL.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président*.	MM. Levacher-de-la-Verronnerie.
Lemoule.	Bavent, curé.
Baudoire.	Houdouard.

Toutes les communes du canton de Breteuil, excepté celles de Dame-Marie, Guernanville, Sainte-Marguerite-de-l'Autel, Saint-Nicolas-d'Attez, ont un bureau de bienfaisance.

CONCHES.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président*.	MM. Peltier.
Delarue.	Lefort.
Cheradame.	Jouen.

Les communes de Collandres, Emanville, Glisolles, Louversey, la Bonneville, le Mesnil-Hardray, Ormes, Portes, Nogent-le-Sec, Sainte-Marthe, Sébécourt, dans le canton de Conches, ont aussi un bureau de bienfaisance.

DAMVILLE.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président*.	MM. Hebert, curé.
Désaché.	Abrouty.
Fouques-Desloges.	Mathieu.

Les communes de Créton, Corneuil, Coulonges, Gouville, Grandvilliers, les Essarts, Manthelon, Thomer-la-Sôgne, Villez-Champdominel, dans le canton de Damville, ont aussi un bureau de bienfaisance.

ÉVREUX.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président*.	MM. Alaboissette.
Fortin.	Martel.
Bagot.	Moisy.

Les communes de Bernienville, Boulay-Morin, Brosville, Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Emalleville, Graveron-Semerville, Irreville, Mesnil-Fuguet, Normanville, Reuilly, Parville, Sainte-Colombe-la-Campagne, Saint-Germain-des-Angles, dans le canton d'Evreux (*nord*), ont aussi un bureau de bienfaisance.

Les communes de Angerville-la-Campagne, Caugé, Fontaine-sous-Jouy, Gauciel, Guichainville, Miserey, Plessis-Grohan, Saint-Luc, Saint Sébastien-de-Morsent, Vieil-Evreux, dans le canton d'Evreux (*sud*), ont aussi un bureau de bienfaisance.

NONANCOURT.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Chemin.
Porcher, curé.	Caplain.
Leroux.	Desmoliens.

Les communes d'Acon, Illiers-l'Evêque, Louye, Muzy, Saint-Georges-sur-Eure, dans le canton de Nonancourt, ont aussi un bureau de bienfaisance.

PACY-SUR-EURE.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Girard.
Ducoudré.	Crosnier.
Poulailler.	Lemercier.

Les communes de Aigleville, Breuilpont, Boisset-les-Prévanches, Croisy, Cierrey, Menilles, Plessis-Hébert, Saint-Aquilin-de-Pacy, Villegats, Villiers-en-Desœuvre, dans le canton de Pacy-sur-Eure, ont aussi un bureau de bienfaisance.

RUGLES.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Vallet.
Collas-de-Courval.	Collas (A).
Gosse.	Fouquet.

Les communes de Ambenay, Bois-Arnault, Bois-Anzeray, Chambord, Chaise-Dieu-du-Theil, Chéronvilliers, Haye-Saint-Sylvestre, Juignettes, Neaufles-sur-Risle, Vieille-Lyre, dans le canton de Rugles, ont aussi un bureau de bienfaisance.

SAINT-ANDRÉ.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Saintard, curé.
Richer.	Lechat.
Jouen.	Feugère.

Les communes de Bois-le-Roi, Chavigny-Bailleul, Epieds, Ezy, Grossœuvre, Forêt-du-Parc, Fresney, Jumelles, les Authieux, Mousseaux-Neuville, Marcilly-sur-Eure, Prey, Quessigny, dans le canton de Saint-André, ont aussi un bureau de bienfaisance.

VERNEUIL.

Administrateurs.
MM. le Maire, *président*.
Fiques-Deforges.
Marie.

Administrateurs.
MM. Lesage, curé.
Pottier.
Des Mazis.

Les communes de Baslines, Bourth, Courteilles, Chennebrun, Piseux, Pullay, Tillières-sur-Avre, dans le canton de Verneuil, ont aussi un bureau de bienfaisance.

VERNON.

Administrateurs.
MM. le Maire, *président*.
Bourdet.
Roycourt.

Administrateurs.
MM. Masurier.
Adam.
Rigault.

Les communes de Chambray, Chapelle-Réanville, Douains, Saint-Just, Saint-Marcel, Saint-Pierre-d'Autils, Villez-sous-Bailleul, dans le canton de Vernon, ont aussi un bureau de bienfaisance.

Arrondissement de Louviers.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE.

Administrateurs.
MM. le Maire, *président*.
Bichot.
Coquerel (J.-B.).

Administrateurs.
MM. Leblond.
Coquerel (A).
Buhot.

Les communes de Haye-du-Theil, Harengère, Saussaye, Saint-Cyr-la-Campagne, Thuit-Signol, dans le canton d'Amfreville-la-Campagne, ont aussi un bureau de bienfaisance.

GAILLON.

Administrateurs.
MM. le Maire, *président*.
Huet.
Lefrançois.

Administrateurs.
MM. Coquerel, doyen.
Rigade.
Leblanc.

Les communes de Ailly, Aubevoye, Heudreville-sur-Eure, Venables, dans le canton de Gaillon, ont aussi un bureau de bienfaisance.

LOUVIERS.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Bertrand.
Poitevin.	Lejeune.
Bury.	Lemercier.

Les communes de Crasville, les Planches, la Vacherie, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, dans le canton de Louviers, ont aussi un bureau de bienfaisance.

NEUBOURG.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Bucaille.
Leroux.	Corel.
Colombe (N.).	Colombe (F.).

Les communes de Ecquetot, Epégard, dans le canton du Neubourg, ont aussi un bureau de bienfaisance.

PONT-DE-L'ARCHE.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Lallemand.
Damoiseau, curé.	Lehodey.
Bertrand.	Mesnil.

Les communes de Léry, les Damps, Notre-Dame-du-Vaudreuil, Portejoie, dans le canton de Pont-de-l'Arche, ont aussi un bureau de bienfaisance.

Arrondissement de Pont-Audemer.

BEUZEVILLE.

Administrateurs.	*Administraters.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Campion.
Tuvache.	Cuvelier.
Homo.	Hamel, desservant.

Toutes les communes du canton de Beuzeville ont aussi un bureau de bienfaisance.

BOURGTHEROULDE.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Payen.
Lambert.	Leduc.
Poulard.	Martel, desservant.

Toutes les communes du canton de Bourgtheroulde ont aussi un bureau de bienfaisance.

CORMEILLES.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Lecoupeur.
Lefort.	Signol.
Clérisse.	Delauney.

Toutes les communes du canton de Cormeilles ont aussi un bureau de bienfaisance.

MONTFORT.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Bry.
Burel.	Rabasse.
Aubert, curé.	Laignel.

Toutes les communes du canton de Montfort ont aussi un bureau de bienfaisance.

PONT-AUDEMER.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Verger.
Aubron.	Lerefait.
Crochon.	Nourry.

Toutes les communes du canton de Pont-Audemer ont aussi un bureau de bienfaisance.

QUILLEBEUF.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Letellier.
Ducastel.	Deheulle.
Lebret.	Liétout.

Toutes les communes du canton de Quillebeuf ont aussi un bureau de bienfaisance.

ROUTOT.

Administrateurs.	*Administrateurs.*
MM. le Maire, *président.*	MM. Tragin.
Devé	Martin.
Graine.	Fouet.

Toutes les communes du canton de Routot ont aussi un bureau de bienfaisance.

SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE.

Administrateurs.
MM. le Maire, *président*.
Quentin.
Mouard.

Administrateurs.
MM. Delouye, desservant.
Dubos.
Vachel.

Toutes les communes du canton de Saint-Georges-du-Vièvre ont aussi un bureau de bienfaisance.

LISTE

DES DOCTEURS EN MÉDECINE, OFFICIERS DE SANTÉ, MAÎTRES EN PHARMACIE, PHARMACIENS ET SAGES-FEMMES, CLASSÉS DANS L'ORDRE DE LEUR RÉCEPTION, AVEC INDICATION DE LEUR DOMICILE.

Docteurs en Médecine.

MM.
Motte, Andelys, 1817.
Letorey, Pont-Audemer, 1818.
Broutin, Conches, 1818.
Rouget, Gisors, 1818.
Picard, Louviers, 1819.
Carville, Gaillon, 1819.
Perrier, Bernay, 1820.
Chanoine, Vernon, 1821.
Chambellan, Neubourg, 1822.
Olivier, Pont-de-l'Arche, 1822.
Auvray, Nonancourt, 1824.
Crevel, Hondouville, 1824.
Romet, Verneuil, 1825.
Follet, Pont-Audemer, 1826.
Hérondelle, Bourg-Achard, 1826.
Bardet, Bernay, 1827.
Dufay, Gisors, 1827.
Brochard, Cormeilles, 1827.
Picard, Louviers, 1828.
Rocher, Breteuil, 1829.
Fortin, Evreux, 1829.

MM.
Lesueur, Bernay, 1829.
Delahaye, Lyons-la-Forêt. 1829.
Mainot, id. 1830.
Vallée, Vernon, 1831.
Forcinal, Rugles, 1832.
Postel, Louviers. 1832.
Lambert, Bourgtheroulde, 1834.
Baudry, Evreux, 1834.
Lestorey, Fourmetot, 1834.
Pétel, Louviers, 1835.
Cordier, Bernay, 1836.
Duhordel, Evreux, 1836.
Crouzet, Neuve-Lyre, 1836.
Decoularé de la Fontaine, Neubourg, 1836.
d Espouy d'Ardiège, Gisors, 1836.
Mias, Thiberville, 1836.
Lebouis, Emanville, 1837.
Bellencontre, Thiberville. 1837.
Pescheux, Verneuil, 1837.
Grosfillay, Nonancourt, 1838.

MM.
Desormeaux, Neubourg, 1838.
Filleul, Fleury-sr-Andelle, 1838.
Kuhn, Gaillon, 1839.
Fouquet, Ivry-la-Bataille, 1839.
Herbert, Tillières-sur-Avre, 1840.
Lhomme, Beaumesnil, 1840.
Alibran, Pacy-sur-Eure, 1840.
Chauvin, Damville, 1840.
Sellerier, Bourth, 1840.
Vattier, Vernon, 1840.
Sciaux-Toulza, Lyons-la-Forêt, 1840.
Quentin, Saint-Georges-du-Vièvre, 1840.
Barrat, Villiers-en-Désœuvre, 1840.
Molinié, Etrépagny. 1841.
Leverdier, Montreuil-l'Argillé, 1841.
Maurey, Claville, 1842.
Marage, Broglie, 1843.
Noncher, Lieurey, 1844.
Lallemant, Pont-de-l'Arche, 1845.
Bigot, Evreux, 1845.
Bigourdan, Brionne, 1845.
Bidault, Evreux, 1845.

MM.
Avenel, Gisors, 1847.
Vialle, Beuzeville, 1847.
Toutain, Andelys, 1847.
Prévost Pacy-sur-Eure, 1849.
Rabec, Bernay, 1849.
Carville (fils), Gaillon, 1849.
Lemoule, Breteuil, 1849.
Buisson, Evreux, 1851.
Bariod, Tourny, 1852.
L'huillier, Damville, 1852.
Margerie, Bernay, 1853.
Feugère, Saint-André, 1853.
Huet, Rugles, 1853.
Daufresne, Cormeilles, 1854.
Montier, Andelys, 1855.
Londe, Vernon, 1855.
Leborgne, Pont-St Pierre, 1856.
Frilleux, Pont-Audemer, 1856.
Bissieux, Verneuil, 1856.
Thorel, les Thilliers, 1857.
Quesney, Neubourg, 1857.
Dubois, Louviers, 1859.
Bonhomme, Nonancourt, 1859.
Guindey, Evreux. 1859.
Delhomme, Louviers, 1859.
Lemariey, Pont-Audemer, 1860.
Saint, Evreux, 1861.

Officiers de santé.

MM.
Lechangeur, Tillières-sur-Avre, 1808.
Fossé, Fontaine-la-Louvet, 1813.
Fontaine, Saint-André, 1813.
Maimbourg, Lieurey, 1815.
Faburel, Morgny, 1815.
Hamel, Boisney, 1815.
Aury, Verneuil, 1816.
Fourquemin, Broglie, 1817.
Quesney, Goupillières, 1817.
Testu, Montreuil, 1817.
Hauvel, Epaignes, 1817.
Halbout, Giverville, 1818.
Lehec, Etrépagny, 1818.

MM.
Huart, Chennebrun, 1818.
Lhullier (père), Damville, 1819.
Fils, Saint-Germain-la-Campagne, 1819.
Féron, Bec-Hellouin, 1819.
Jullien, Neuve-Lyre, 1820.
Goujon, Ferrière-sur-Risle, 1823.
Tréfouel, Montfort-sur-Risle, 1825.
Brunet, Beuzeville, 1828.
Touflet, Routot, 1830.
Sauvage, Broglie, 1830.
Rabasle, Bourneville, 1830.

MM.
Deuve, Triqueville, 1831.
Coquet, Beaumont, 1831.
Dussac, Illiers-l'Evêque, 1831.
Gallois, Breteuil, 1832.
Guerbe, Etrépagny, 1833.
Bry, Montfort-sur-Risle, 1834.
Ricque, id., 1834.
Laphin, Charleval, 1834.
Langueneur, le Planquay, 1835.
Jullien, Croix-St-Leufroy, 1835.
Goujon, Notre-Dame-du-Vaudreuil, 1835.
Podevin, Boisset-le-Châtel, 1835.
Lesimple, Harcourt, 1837.
Levavasseur, la Haye-Malherbe, 1837.
Hocquigny, Bourgtheroulde, 1837.
Levesque, Beuzeville, 1837.
Gonnier, Brionne, 1838.
Leroy, Gros-Theil, 1839.
Pigny, Vernon, 1840.
Leclerc, Bourg-Achard, 1840.
Masson, Vernon, 1842.
Ribail, Chennebrun, 1843.
Bayeul, Croix-St-Leufroy, 1843.

MM.
Launay, Romilly-sur-Andelle, 1843.
Leleu, Routot, 1845.
Guérard, Pont-Audemer, 1845.
Pignol, Chaise-Dieu-du-Theil, 1845.
Prempin, Brionne, 1846.
Hue, Beaumont, 1846.
Petit, Ecouis, 1846.
Plichon, Harcourt, 1847.
Essillard, Conteville, 1847.
Duval, Amfreville-la-Campagne, 1848.
Dubus, Thiberville, 1849.
Quesney, Quillebeuf, 1852.
Ducarouge, Pacy-sur-Eure, 1853.
Vivien, Conches, 1853.
Enoult, Ecouis, 1853.
Delaporte, Saint-Georges-du-Vièvre, 1853.
Bocage, Folleville, 1853.
Lampérière, Conches, 1853.
Demommerot, Mainneville, 1854.
Delalonde, Bourneville, 1854.
Quillet, Fleury-s^{r}-Andelle, 1857.
Leblond, Conches, 1859.

Maîtres en Pharmacie.

MM.
Lamer, Andelys, 1825.
Ozanne, Bernay, 1827.
Limare, Pont-Audemer, 1828.
Lehongre-Duboullay, Lyons-la-Forêt, 1835.
Neveu, Etrépagny, 1836.
Delaquaize, Boisset-le-Châtel, 1836.
Salnelle, la Ferrière-sur-Risle, 1836.
Patey, Beaumont, 1837.
Levinville, Pont-Audemer, 1838.
Chedeville, Nonancourt, 1838.
Blondel, Bernay, 1838.
Accard, Rugles, 1838.

MM.
Detoy, Routot, 1840.
Hérouard, Evreux, 1840.
Hédouin, Pont-de-l'Arche, 1841.
Lepage, Gisors, 1843.
Mercier, Conches, 1843.
Thibault, id. 1843.
Fleury, Pont-St-Pierre, 1844.
Picard, Lieurey, 1844.
Couturier, Bernay, 1844.
Billon, Neubourg, 1844.
Coquelin, Brionne, 1844.
Gilot, Evreux, 1846.
Poussin, Neubourg, 1847.
Boulanger, la Barre, 1847.
Poulain, Breteuil, 1848.

MM.
Brétignières, Tillières-sur-Avre, 1848.
Lock, Vernon, 1850.
Dubos, Saint-Georges-du-Vièvre, 1851.
Omont, Evreux, 1852.

MM.
Langer, Verneuil, 1854.
Malherbe, Pont-Audemer, 1855.
Gascard, Evreux, 1855.
Liénard, Vernon, 1857.
Courty, Saint-André, 1858.

Pharmaciens.

MM.
Saunier, Gisors, 1812.
Le Carpentier, Tourny, 1817.
Rozé, Vernon, 1818.
Decaux, Routot, 1820.
Gosselin, Beuzeville, 1822.
Dupuy, Rugles, 1825.
Laniel, Bourg-Achard, 1825.
Menand, Cormeilles, 1826.
Simon, Beaumont. 1826.
Lemenu, Andelys, 1827.
Blard, Broglie, 1827.
Legrix, Beuzeville, 1828.
Bertrand, Pont-de-l'Arche, 1829.
Leroy, Ivry-la-Bataille, 1830.
Hue, Quillebeuf, 1831.
Querey, Neuve-Lyre, 1831.
Calenge, Verneuil, 1832.
Castel, Breteuil, 1832.
Delhomme, Verneuil, 1833.
Auxagneaux, Routot, 1833.
Neveu, Gros-Theil, 1834.
Fortel, Bourneville, 1834.
Jullien, Andelys, 1834.
Ferart, Bourth, 1835
Leconte, Louviers, 1835.
Réauté, Cormeilles, 1836.
Colombe, Gisors, 1836.
Prévost Croix-St-Leufroy, 1837.
Buisson, Broglie, 1837.
Olivier, Evreux, 1838.
Cottard, Conteville, 1838.
Halbout, Montfort, 1840.
May, Epaignes, 1840.
Duquesne, Pacy, 1840.
Désaché, Damville, 1840.

MM.
Lion, Louviers, 1840.
Bénard, Bernay, 1841.
Lelièvre, Thiberville, 1841.
Jousselin, la Ferrière-sur-Risle, 1841.
Legras, Brionne, 1841.
Legrand, St-Cyr-du-Vaudreuil, 1841.
Cornu, Gaillon, 1842.
Leverdier, Montreuil, 1843.
Fossey, Bernay, 1843.
Duchemin, Montfort-sur-Risle, 1843.
Bouquet, Bourgtheroulde, 1843.
Pociey, Chennebrun, 1843.
Lailler, Lieurey, 1843.
Moulin, Nonancourt, 1845.
Labiche, Louviers, 1845.
Gaisney, Beuzeville, 1846.
Adam, Conches, 1847.
Duperrier, Etrépagny, 1847.
Berthou, Gaillon, 1848.
Lemercier, Neubourg, 1848.
Boussard, Fleury-sur-Andelle, 1851.
Delamarre, Bourg-Achard, 1851.
Fleury, Pont-St-Pierre, 1851.
Leclere, Mainneville, 1852.
Cartier, Hauville, 1853.
Auger, Pont-Audemer, 1854.
Jacquot, Evreux, 1854.
Decaen, Lyons-la-Forêt, 1855.
Guérin, Pacy, 1856.
Chevalier, Bourgtheroulde, 1856.
Duchemin, Bourneville, 1856.

MM.
D'Harmelicourt, Louviers, 1857
Etable, Thiberville, 1857.
Homo, Pont-Audemer, 1859.
Halley, Harcourt, 1859.
Roussel, Bernay, 1860.

Sages-Femmes.

MMmes.
Lenfant, Gasny, 1814.
Letellier, Pont-Audemer, 1814.
Postel, Port-Mort, 1815.
Géroult, Andelys, 1816.
Buquet, Quittebeuf, 1817.
Hue, Neubourg, 1822.
Ruais, Ormes, 1822.
Coisy, Broglie, 1823.
Alexandre, les Thilliers, 1824.
Rozé, Vernon, 1824.
Terrier, Bourg-Achard, 1824.
Aubé, Saint-Cyr-du-Vaudreuil, 1824.
Pessey, Verneuil, 1825.
Grouard, Rougemontiers, 1825.
Lecœur, Charleval, 1828.
Duret, Conches, 1830.
Eudeline, Epaignes, 1831.
Hayot, Tillières-sur-Avre, 1831.
Duchenay, Poses, 1832.
Viel, Rosay, 1833.
Hoellerer, Dangu, 1834.
Senneur, Conches, 1834.
Clément, Bernay, 1835.
Vaillant, Gaillon, 1835.
Plessis, Serquigny, 1835.
Lozier, Pacy, 1836.
Defresne, Lieurey, 1838.
Raffy, Tourny, 1839.
Mercier, Louviers, 1839.
Laplanche, Grossœuvre, 1839.
Huet, Louviers, 1840.
Langlois, Evreux, 1840.
Letellier, Vernon, 1840.
Mary, Bus-Saint-Remy, 1840.
Cahagne, Vernon, 1841,
Chandelier, Garennes, 1841.
Nicolle, Gasny, 1843.
Cousinard, Beaumont, 1843.
Morin, Nonancourt, 1844.
Martel, Ivry-la-Bataille, 1844.
Duvaltier, la Vacherie, 1845.
Mauger, Breteuil, 1848.
Moutardier, Boisney, 1849.
Brière, Saint-Germain-sur-Avre, 1849.
Boudinet, Damville, 1849.
Letailleur, Cormeilles, 1849.
Desmares, Bosc-Roger, 1849.
Pelcat, Pont-Audemer, 18
Gasse, Gisors, 1851.
Cartier, Perriers-sur-Andelle, 1852.
Gombault, Bois-le-Roi, 1853.
Duval, Rugles, 1853.
Damoiseau, Evreux, 1853.
Lesieur, id. 1853.
Dubosc, Pont-de-l'Arche, 1853.
Guillomet, Brionne, 1854.
Echard, Saint-André, 1854.
Levesque, Bernay, 1855.
Lenfant, Gasny, 1855.
Guay, N.-D.-de-l'Isle, 1855.
Leproux, la Bonneville, 1856.
Poreau, Morgny, 1856.
Levaillant, Andelys, 1857.
Turpin, Mandeville, 1858.
Nolent, Beuzeville, 1858.
Brière, Verneuil, 1859.
Lamy, Evreux, 1860.
Piquelet, Gisors, 1861.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

MM.
Pommeret, Etrépagny, Alfort, 1812.
Montier, Fleury-sur-Andelle, Toulouse, 1832.
Lelièvre, Gisors, Alfort, 1842.

MM.
Morin, Gisors, Alfort, 1844.
Lapôtre, Amfreville-sous-les-Monts, Alfort, 1853.
Philippe, Fleury-sur-Andelle, Alfort, 1854.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

M. Jouan, Bernay, Alfort, 1850.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Carville, Evreux, Alfort, an VI.
Deschamps, Evreux, Alfort, 1817.
Sergent, Nonancourt, Alfort, 1841.
Heuyer, Pacy, Lyon, 1842.
Villain, Evreux, Lyon, 1843.
Pommeret, Vernon, Lyon, 1852.
Macé, Verneuil, Alfort, 1856.
Fouchet, Evreux, Alfort, 1856.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Lebert, Neubourg, Alfort, 1828.
Corneille, Louviers, id., 1832.
Vaste, Pont de l'Arche, Alfort, 1835
Lebert, Neubourg, 1846.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Lemarchand, Lieurey, Alfort, 1811.
Peteaux, Pont-Audemer, Alfort, 1833.
Buquet, Bourg-Achard, Alfort, 1833.
Constantin, Pont-Audemer, Alfort, 1846.

Service des Enfants trouvés.

M. Belhache, inspecteur, à Evreux.
M. Poupardin, sous-inspecteur, à Evreux.

Société d'Agriculture du département de l'Eure.

MM. Le B^on^ DE LA RONCIÈRE LE NOURY, contre-amiral (C ✻), présid.
Le Marquis DE BLOSSEVILLE (✻ ✻), vice-président.
Emile Colombel, secrétaire perpétuel.
Letellier-Lecarpentier, trésorier.

Conseils d'Hygiène.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Nommés le 25 juin 1859.	Montier	docteur-médecin	Andelys
	Jullien	pharmacien	Idem.
	Pommeret	vétérinaire	Etrépagny.
	Lepage	pharmacien	Gisors.
	Lemaire	propriétaire	Andelys.
Nommés le 18 mars 1861.	Motte	docteur-médecin.	Idem.
	Filleul	idem	Fleury-sur-Andelle.
	Avenel	idem	Gisors.
	Pamer	pharmacien	Andelys.
	Charpentier	propriétaire	Idem.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Nommés le 25 juin 1859.	Margerie	docteur médecin	Bernay.	
	Marie	avocat	Idem.	
	Charlemaine	propriétaire	Idem.	
	Benard	pharmacien	Idem.	
	Ozanne	idem	Idem.	
Nommés le 13 mars 1861.	Bardet	docteur-médecin	Bernay.	
	Couturier	pharmacien	Idem.	
	Jouan	vétérinaire	Idem.	
	D'Héral de Brisis	profess^{r} de chimie	Idem.	
	Roussel	pharmacien	Idem.	

ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

Nommés le 25 juin 1859.	Fortin	docteur-médecin	Evreux.	Vice-président
	Bidault	idem	Idem.	
	Hérouard	pharmacien	Idem.	
	Gilot	idem	Idem.	
	Bougarel	ingénieur	Idem.	
	Nomy	professeur	Idem.	
Nommés le 8 mars 1861.	Baudry	docteur-médecin	Evreux.	
	Bigot	idem	Idem.	
	Olivier	pharmacien	Idem.	
	Vilain	vétérinaire	Idem.	
	Bourguignon	architecte	Idem.	
	Guindey	docteur-médecin	Idem.	Secrétaire.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Nommés le 25 juin 1859.	Pétel	docteur-médecin	Louviers.	
	Labiche	pharmacien	Idem.	
	Chennevière	fabricant de draps	Idem.	
	Guillaume Petit	conseiller gén. pr^{re}	Idem.	
	Paul Dibon	manufacturier	Idem.	
Nommés le 13 mars 1861.	Picard	docteur-médecin	Louviers.	
	D'Harmelincourt	pharmacien	Idem.	
	Corneille	vétérinaire	Idem.	
	Prétavoine	maire	Idem.	
	Leclerc	cond^{r} des p^{ts} et ch^{ées}	Idem.	

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Nommés le 25 juin 1859	Letorey	docteur-médecin	Pont-Audemer.	
	Yvelin	pharmacien	Idem.	
	Malherbe	idem	Idem.	
	Lereffait	maire	Idem.	
	Guérard	officier de santé.	Idem.	
Nommés le 13 mars 1861.	Prevost	manufacturier	Pont-Audemer.	
	Constantin	vétérinaire	Idem.	
	Lemariey	docteur-médecin	Idem.	
	Turgis	négociant	Idem.	
	Rougeron	cond^{r} des p^{ts} et ch^{ées}	Idem.	

PARTIE HISTORIQUE.

NOTICES HISTORIQUES SUR LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE AVANT 1790.

La seconde partie de l'Annuaire, qui devait renfermer des travaux divers sur l'administration, la topographie et la statistique, n'a pu y trouver place, à cause de l'étendue donnée aux deux autres parties. Nous aurons soin d'éviter, à l'avenir, cet inconvénient.

Les notices historiques sur les communes du département que nous commençons cette année formeront un immense travail. Nous ne saurions le poursuivre sans le concours de tous ceux qui portent intérêt à l'histoire locale, et celui que nous avons rencontré dès le principe nous permet d'y compter pour l'avenir. MM. les Maires et MM. les Curés des trois communes dont nous publions les notices nous ont aidé de tout leur pouvoir. M. le vicomte de Janzé, à Acon, Madame la comtesse Dumanoir, à Acquigny, ont mis à notre disposition les richesses de leurs chartriers. M. Bonnin nous a ouvert les trésors de sa collection en même temps qu'il nous aidait des conseils de son amitié. Nos savants confrères MM. Charles de Beaurepaire, Sainte-Marie-Mevil et A. Canel nous ont donné plusieurs pièces et d'utiles renseignements. M. le Riche, d'Acquigny, a fait de même et nous a servi de guide dans les explorations topographiques. M. Réné Bonnin, ingénieur distingué, a levé les plans que nous avons fait graver. M. Morise a photographié le château d'Acquigny et l'inscription de S. Mauxe. M. Izarn enfin nous a prêté son affectueuse collaboration, et nous pourrions mettre

son nom en tête des notices, s'il ne s'y rencontrait des lacunes, des imperfections et sans doute aussi des erreurs dont nous devons porter seul la responsabilité.

Nous avons rédigé notre travail par commune sans nous astreindre à aucune autre division territoriale. Les divisions modernes, le canton et l'arrondissement, n'ont point de racines dans le passé, et ne s'harmonisent point avec l'histoire antérieure à 1790. Les divisions anciennes manquent d'unité et s'enchevêtrent les unes dans les autres, selon qu'elles appartiennent à l'Eglise, à la féodalité, à l'administration ou à la justice. La commune de 1790, l'ancienne paroisse, a au contraire traversé les siècles en conservant ordinairement le même territoire depuis son origine. Elle a eu sa vie propre et il est possible d'en écrire l'histoire.

Le plan par commune ou ancienne paroisse une fois arrêté, l'ordre alphabétique ne présentait plus d'inconvénient. Nous y trouvons l'avantage d'attirer, dès le principe, l'attention et de porter la lumière sur plusieurs points du département éloignés les uns des autres, au lieu de concentrer long-temps nos recherches sur une seule contrée.

Notre grande ambition, nous l'avouerons volontiers, serait de contribuer à développer le goût des recherches historiques, de les rendre plus faciles par l'indication des sources et d'assurer la conservation des anciens titres en montrant l'intérêt qui s'y rattache et le parti qu'on peut en tirer. Nous suivrons ainsi la voie ouverte par M. A. Le Prevost dans ses *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, œuvre interrompue par une mort regrettable, mais dont la publication par MM. Léopold Delisle et Louis Passy est un service signalé rendu à l'histoire du pays.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA COMMUNE D'ACLOU.

La commune d'Aclou, canton de Brionne, était, avant la révolution, une paroisse du diocèse de Lisieux, doyenné de Bernay, vicomté de Pont-Audemer, élection de Bernay, généralité d'Alençon. Elle avait pour seigneur patron le prieur de Saint-Lô de Rouen, et payait au XVIe siècle 30 livres de décimes[1]; son église est dédiée sous le vocable de Saint-Remi.

L'absence de tout fief, autre que celui des prieurs de Saint-Lô, seigneurs patrons de la paroisse, mais complètement étrangers au pays, explique le peu d'importance historique d'Aclou. Ce lieu remonterait néanmoins à l'époque celtique, si on accepte l'étymologie de M. A. Le Prevost, qui fait dériver Aclou ou Arclou de *Ar-Kleuz*, le fossé, la banque, la clôture de terre; ou de *Ar-Klueil*, la barrière, la claie, l'enceinte de claies ou de pieux.

On a trouvé sur les bruyères communales, au triège de la Mouquetière, environ 50 médailles romaines de Néron, de Domitien, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux et de Faustine sa femme[2].

Les biens communaux, qu'on évalue à 42 hectares, sont possédés de temps immémorial par les habitants d'Aclou, sans qu'on connaisse l'origine de cette possession. Ils occupent une grande partie des côteaux, qui bordent la rive gauche de la Risle et une portion de la vallée, au-dessous des biens communaux,

[1] *Ecclesia d'Arclou.* — *Prior S. Laudi Rothom.*, au XIVe siècle. *Ecclesia de Acloto*, au XVIe siècle. — Pouillé de Lisieux de M. A. Le Prevost.

[2] Ces médailles ont été trouvées en 1848, à peu de profondeur et dans un terrain vierge, mais très-près d'un chemin. La plus grande partie est entre les mains de M. Auvray, maire d'Aclou, qui a bien voulu nous les soumettre.

que Judith de Bretagne assignait, au XIe siècle, aux habitants de Serquigny et de Fontaine-la-Soret.

Dès le XIIe siècle, la seigneurie et le moulin d'Aclou, avec droit de présentation à la cure, étaient la propriété du prieuré de Saint-Lô de Rouen. On les trouve désignés dans plusieurs bulles et chartes de confirmation des biens du prieuré, savoir : une bulle d'Eugène III en 1144 —*Aclou cum ecclesia et molendino ;* une bulle d'Alexandre III en 1156 — *Arclou cum ecclesia et molendino ;* une bulle de Grégoire IX en 1228 — *Villam Arclou cum ecclesia et molendino*[3]; une charte d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, donnée à Cherbourg (1171-1182), *Arclou cum ecclesia et molendino*[4].

Une porte romane ornée de losanges et encadrée dans le mur plus moderne de l'église, au midi, témoigne que ce mur fut reconstruit, au moins en partie, au XIIe siècle, tandis qu'au nord, une petite baie ogivale très-étroite accuse le commencement du XIIIe. Cette circonstance nous porte à croire que le village d'Aclou avait une église bâtie en pierre à une époque très-ancienne ; que le mur du midi eut besoin d'être reconstruit au XIIe siècle ; mais qu'au nord, où les murs ont toujours beaucoup plus de durée, la reconstruction n'eut lieu qu'au siècle suivant.

En 1202, les religieux de Saint-Lô transformèrent en un revenu fixe de XIII^l XV^s VI^d angevins, diverses redevances, qu'ils prenaient sur Roger Boutel, meunier d'Aclou, en se réservant de faire moudre tout le blé nécessaire à leur maison d'Arclou, — *in nostro hospitio de Arclou* — sans payer aucun droit et immédiatement après le blé trouvé dans la trémie[5].

[3] L'original de la bulle d'Eugène III n'existe plus ; on en a des copies modernes aux archives de la Seine-Inférieure avec les originaux des deux autres bulles.

[4] Charte citée par M. A. Le Prevost, art. Aclou.

[5] Voici des fragments de cette charte, dont l'original en partie illisible se trouve aux archives de la Seine-Inférieure. Fonds du prieuré de Saint-Lô. Omnibus sancte ecclesie filiis ad q........ noticiam volumus pervenire quod cum Rogerus Boutel hec tenementa subscripta de nobis apud Arclou jure heritario teneret et redditus et servitia redderet scilicet super hoc quod habebamus in molendino decem libras et quatuor denarios et unam anserem et duos capones et duos denarios et viginti ova et de una acra terre........... omnes vero predictos redditus et servitia ad petitionem ipsius Rogerii et pro servicio suo in redditum denariorum convertimus............ Factum fuit hoc apud Rothomagum in capitulo nostro quinto kal. martii anno Verbi incarnati M^o CC^o secundo.

Les religieux, outre le manoir et le moulin dont nous venons de parler, possédaient encore à Aclou une pêcherie sur la Risle, des terres et les redevances féodales ordinaires Ils avaient le droit de basse justice sur toute la paroisse et prenaient les deux tiers de la dîme de tous les biens du prieuré. C'est ce qu'explique l'aveu rendu au roi en 1393[6].

Deux ans plus tard, en 1395, commençait un procès entre le procureur du roi et les religieux d'une part, et le comte d'Harcourt de l'autre. Celui-ci réclamait la haute justice et juridiction du *fieu d'Arclou assis près de sa ville de Briosne*, et prétendait que ses prédecesseurs en avaient joui de temps immémorial. Un accord entre les parties, confirmé par arrêt de l'échiquier du 1er novembre 1406, termina ce procès. Les religieux furent reconnus seigneurs dudit lieu d'Aclou, et vrais patrons de l'église Saint-Remi, avec droit de basse justice sur la paroisse, mais dans le ressort de la haute justice du comte. Toutefois le manoir et son enclos, les familiers et les domestiques des religieux y habitant, les granges et le colombier furent maintenus en la justice du roi et exempts de celle du comte[7].

En 1405, Jean des Haies, curé de Saint-Remi d'*Arclou*, fieffa une pièce de terre de frère Guillaume, prieur, et du couvent de Saint-Lô, en leur noble fief d'Arclou[8].

Au XVIe siècle les habitants d'Arclou firent reconstruire le mur du midi de la nef, dont les fenêtres accusent l'architecture de cette époque. La voûte ogivale en bois est sans doute du même temps. Les peintures qui la décorent présentent un fond bleu, parsemé d'étoiles avec des têtes d'anges, le mono-

[6] ...... « Item ou dit bailliage de Rouen en la viconté de Pont Authou et du Pont Audemer et es mettes denviron, la ville Daaclou un manoir assis en icelle, rentes et revenues appartenant à icellui, la presentacion et patronnage de leglise de la dite ville, les deux pars des dismes dicelle, un moulin en la riviere de Rille, pescherie et gort en la dite rivière, prez pasturages, bois, et tout se tiennent francement a court et usaige et toute droiture de fief qui a simple justice peut et doit appartenir tant en hommes hommages reliefs dangiers et autres choses à ce appartenant. Item en la dite paroisse et en la paroisse de Fontaines la Sorel prez pasturages et aulnoys. »
Aveu des religieux, prieur et couvent de St Lô à Rouen, du 21 février 1393. Archives imp., P. 307, no 128.

[7] Archives de la Seine-Inférieure, Fonds du prieuré de Saint-Lô, pièces de procédure.

[8] Ibid.

gramme de Jésus, celui de Marie et des cœurs percés de trois clous. Elles sont beaucoup plus modernes.

Dès le commencement du XVII[e] siècle une famille noble, du nom de Folleville, habitait Aclou sans y posséder aucun fief; ses membres figurent dans les actes de l'état-civil depuis 1649 jusqu'à la révolution et prennent souvent le titre de seigneurs de la Garenne.

Une confrérie du Rosaire existait dans l'église dès 1629 et faisait célébrer une messe basse tous les samedis de l'année[9].

Les comptes de la fabrique, qu'on a conservés, commencent par celui de 1649, que rend Jean de Folleville, escuyer, sieur de la Garenne et trésorier en charge. On fit cette année des réparations assez importantes à l'église, car le trésorier paya XVI livres X sous, pour 15 journées du maçon avec son fils, à raison de 22 sous par jour.

Il était d'usage à Aclou, comme dans la plupart des paroisses, de faire des offrandes en nature. Le jour de la fête patronale de Saint-Remi, on offrait du lin que le trésorier faisait vendre chaque année, ou tous les deux ans, au profit de l'église, ce qui montre que la culture du lin était dès lors fort répandue dans le pays[10].

En 1662, on fit refondre la cloche et cette opération coûta 57 livres 3 sous, dont 30 livres 3 sous furent payés par la fabrique et 27 livres données par le curé.

En 1668, les trésoriers firent paver l'église; le pavé coûta 16 livres 10 sous, et la pose 4 livres. En 1669, ils firent refaire les vitres pour la somme de 5 livres[11].

[9] C'est ce qui résulte du registre des comptes de cette confrérie de 1629 à 1666 aux archives de la mairie d'Aclou.

[10] Voici les sommes produites par la vente du lin de 1649 à 1672 telles que les donnent les comptes de la fabrique conservés à la mairie.

1649 pour 2 ans	11 l.		1663	16 l.	10 s.
1651	9	–	1665 pour 2 ans	16	
1652	7	10 s.	1666	5	8
1654 pour 2 ans	15	14	1667	10	
1655	12	13	1668	12	6
1656	16		1669	16	
1657	13		1671 pour 2 ans	29	
1659 pour 2 ans	30	6	1672	9	10
1662 pour 2 ans	32				

[11] Voici quelques autres dépenses que nous croyons devoir signaler. En 1652 on paie 1 livre pour le cierge de la Dédicace, 75 sous pour celui de Saint-Remi et 8 livres au cirier qui avait refait les cierges à Pâques ; en 1662 4 li-

Les registres d'état-civil du XVIIe siècle renferment un grand nombre de délibérations des paroissiens, pour l'assiette de la taille et la nomination des collecteurs. Elles témoignent de la progression rapide que suivit la marche des impôts sous le règne de Louis XIV. Ainsi la paroisse d'Aclou, qui payait 722 livres pour la taille en 1662, payait 1353 livres en 1677 [12].

Jusque vers la fin du XVIIe siècle, la paroisse d'Aclou n'avait point eu de vicaire. Mais en 1681 un prêtre qui y habitait, Gilles Chapel, donna par testament [13] 4 pièces de terre et une maison au lieu où il serait inhumé, sous la condition de célébrer chaque année un service anniversaire le jour de sa mort et sous d'autres conditions que devait régler son exécuteur testamentaire. Or, Gilles Chapel mourut à Aclou, et il y fut inhumé le 8 mai 1692. Le 28, Philippe de Mailloc, curé de Boisney et exécuteur testamentaire, arrêta du consentement des héritiers qu'outre le service anniversaire, il y aurait chaque dimanche et fête, à perpétuité, une basse messe celébrée par un prêtre choisi par le curé d'Aclou et l'exécuteur testamentaire, lequel prêtre tiendrait les écoles, ferait le catéchisme et l'office de vicaire, et que la fabrique lui abandonnerait la jouissance de la maison et des terres léguées par Gilles Chapel.

L'année suivante, une profonde misère régnait par toute la France. Une délibération des habitants d'Aclou du 1er avril 1693 donna 8 sous à chaque pauvre de la paroisse, en vertu d'un arrêt du parlement, qui statuait que cette dépense serait prise par voie de taxe sur tous les propriétaires de biens. On trouva trente pauvres dans la paroisse, et l'abbé de Choisy,

vres pour un manuel par l'ordonnance de Monseigneur de Lisieux et 3 livres pour un processionnaire; en 1665 5 livres 2 sous à un libraire pour les livres de l'église ; en 1667, 120 livres pour « un chasuble de satin blanc avec voile, » une tunique blanche, deux chapes dont l'une est par fleur et l'autre noire, » un chasuble noir et un grand missel » ; en 1672, 46 livres pour un chasuble de damas rouge avec le voile et une banière et 10 livres pour une croix.

[12] Voici la série des sommes payées de 1662 à 1677.

1662	722 livres.	1671	781 livres.
1663	703	1672	974
1664	680	1673	1072
1665	680	1674	1092
1666	727	1676	1388
1667	767	1677	1353
1668	732		

[13] Voyez ce testament aux pièces justificatives.

prieur de Saint-Lô, et comme tel seigneur d'Aclou, fut mis en tête des propriétaires taxés.

Le 20 juillet 1706, monseigneur de Matignon, évêque de Lisieux, fit sa visite pastorale dans l'église d'Aclou. Ayant constaté que le vicaire n'était point payé de la fondation de Me Gilles Chapel, il prit une ordonnance pour réunir les biens de cette fondation à la cure, sous la condition qu'accepta le curé d'entretenir un prêtre approuvé pour faire les fonctions de vicaire[14].

Le 20 mai 1714, les habitants se réunirent pour délibérer sur un exploit que leur avait fait signifier l'abbé de Choisy, leur seigneur, pour être payé des droits seigneuriaux sur la fondation Chapel. Il fut convenu que les actes de la fondation seraient communiqués au receveur de l'abbé, et l'un des habitants d'Aclou, le sieur Deshayes, fut prié de se rendre à Paris auprès de l'abbé de Choisy pour « lui représenter l'estat de » l'église et les besoins ou elle est de réparations et autres » choses nécessaires, estant sans ornements ny livres neces- » saires pour chanter l'office divin[15]. » Nous ignorons le résultat de cette démarche.

Pierre-Jules-César de Rochechouard, évêque d'Evreux et prieur de Saint-Lô, fit tenir son gage-pleige, le 19 juin 1743, dans le manoir seigneurial d'Aclou; le registre dressé à cette occasion peut tenir lieu de terrier de la paroisse[16].

Le 30 août 1761, sur les six heures et demie du matin, le tonnerre tomba sur l'église d'Aclou et fit des dommages considérables au clocher et à la nef. Les paroissiens se rassemblèrent au son de la cloche le 8 septembre suivant pour délibérer

[14] Cette ordonnance ne paraît pas avoir été mise à exécution, car par un bail du 13 mai 1770 devant Jacques Desperrois, notaire à Brionne, les trésoriers louent 5 pièces de terre avec bâtiments et jardin, à raison de 350 livres destinées à payer le desservant de la fondation Chapel.

[15] La famille Deshayes était l'une des plus importantes de la paroisse. Plusieurs de ses membres ont été receveurs de la seigneurie. En 1733, Jean-Baptiste-Joseph Deshayes, maître de poste de la Mare-Pequet, fait baptiser son fils le 8 juin. L'hôtellerie de la Mare-Pequet, où se trouvait un relai de poste et qu'on voit mentionnée dans les registres de l'état-civil dès 1692, était située sur l'ancienne route de Rouen à Alençon.

[16] Ce registre, déposé à la mairie d'Aclou, est intitulé: Gage-plèges du noble fief terre et seigneurie d'Aclou, scitué au dit lieu, appartenant à Messire Pierre-Jules Cæsar de Rochechouard prestre chanoine de la cathédrale d'Orléans prieur de St-Lo de Rouen, evesque d'Evreux seigneur et patron d'Aclou....... tenu au manoir seigneural le 19 juin 1743.

sur les mesures à prendre. Ils nommèrent séance tenante deux députés pour obtenir de l'intendant d'Alençon un exécutoire, afin de lever sur les fonds de la paroisse la somme nécessaire aux réparations.

Au moment de la révolution, limite de notre travail, les revenus de la cure variaient de 1,500 francs à 1,700 francs[17]. Le registre des vingtièmes en 1786 porte que les revenus du prieur à cette époque consistant en 50 acres de terre, le moulin et les droits féodaux étaient affermés 1,800 livres[18].

L'église fut fermée en 1794 et au mois d'avril de cette même année elle fut dépouillée de tous ses meubles et ornements[19].

Nous croyons utile en terminant de donner la liste des curés dont nous avons pu retrouver les noms :

1405 JEAN DESHAYES, cité plus haut.

1653-1693 NICOLAS DE LA PILLE, mort le 15 janvier 1693, après 43 ans de fonctions de curé. Le registre de l'état-civil dit qu'il fut inhumé le 26 janvier dans le chœur et « dans la tombe de Messieurs les Curés. »

1705-1722 LOUIS FILOCQUE, inhumé le 14 août 1725, après 17 ans de fonctions.

1722-1738 JACQUES DELACOUR précédemment vicaire ; il mourut le 9 septembre 1738.

1739-1774 FRANÇOIS BULTET, décédé en 1774.

[17] Declaration du curé Pierre-Sebastien Bullet agé de 41 ans et curé depuis 8 ans à la municipalité de Bernai en 1789 (Archives de Bernai). Registre d'enregistrement de demandes en fixation de traitement, art. 135 (Archives de l'Eure).

[18] Ce registre est aux archives de l'Eure, C. 133; il évalue à 20 livres l'acre, les terres en labour, 40 livres les masures et les prés, et 8 livres les bois.

[19] Le 14 germinal an 2 (3 avril 1794), on retira de l'église d'Aclou 66 livres de cuivre, 165 livres de fer, 4 livres d'étain, 113 livres de plomb et 6 livres de métal de cloche qui furent envoyés à Bernay. — Le 19 germinal an 2 (8 avril 1794), le citoyen Jean-Baptiste-François Desplanques, officier municipal, porte au directoire du district les effets ci-après :

Un calice et sa patène, un soleil, un ciboire, une custode, le tout pesant 4m4o4g. Plus : Plomb 112 l. étain 7 l. cuivre 37 l. métal 12 l. fer 39 l.— 6 devants d'autel, 3 tapis de cotonnette à couvrir les autels, 4 nappes de communion, 2 voiles, 5 aubes avec les ceintures, 4 surplis, 7 essuie-mains, un lot de petits linges, 4 bourses, 13 chasubles et leurs garnitures, 11 chapes, 1 drap mortuaire, 2 aumelles, 3 mauvais surplis, 2 tapis pour le lutrin, 3 voiles, 4 tabliers, plusieurs livres, 4 rideaux de toile flamée servant à couvrir les autels, 3 bonnets carrés, 2 lanternes, 1 corde de cloche, un voile de tabernacle, 2 bannières, 1 vieux dais. — Etat collectif du district de Bernay (Archives de l'Eure).

1782-1790 **Pierre-Sébastien Bullet**, il resta jusqu'à la fermeture de l'église.

Hameaux d'Aclou : La Boissaie, les Fretelets, les Friches, la Mare-Abraham, la Mare-Pecquet, le Moulin-d'Aclou, la Mouquetière, la Pie, la Rue-Havard, la Rue-Signol.

Trièges : L'Acre-Marot, le Bosquet-Tibri, les Bruyères-d'Aclou, la Croix-Crespin, la Fosse-au-Geai, les Fossetes, la Petite-Campagne, le Val-Accard, les Vallées.

On trouve, dans le Dictionnaire de M. Gadebled, sans indication de source, la note suivante, que nous croyons devoir reproduire :

« On a découvert sur cette commune, à la fin du dernier siècle, de larges pierres sépulcrales, des casques, des boulets et une grande quantité d'ossements humains, avec de nombreuses monnaies de cuivre et d'argent du XVIe siècle, surtout de Henri III. On pense qu'il s'est livré sur ce point un combat au temps de la Ligue, vers 1590, époque où le château de la Rivière-Thibouville, qui en était voisin, tomba au pouvoir des Ligueurs. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TESTAMENT DU SIEUR GILLES CHAPEL, PRÊTRE, DEMEURANT EN LA PAROISSE D'ACLOU, BAILLIAGE DE BRIONNE, VICOMTÉ DE PONTAUDEMER, PASSÉ DEVANT FRANÇOIS DUCY ET JEAN CREVIER, NOTTAIRES GARDES NOTTES DU ROY EN LA VILLE ET BANLIEUE DE ROUEN, LE DIMANCHE APRÈS MIDI 28 DÉCEMBRE 1681.

A tous ceux qui ces présentes etc., fut présent Me Gilles Chapel, prêtre, demeurant en la paroissę d'Aclou, etc., de présent à Rouen, logé en la maison et hotelerie ou pend pour enseigne l'image de Sainte Catherine, hors le pont, paroisse saint Martin, sain d'esprit, jugement et entendement, lequel considérant que rien n'est plus certain que la mort et incertain que l'heure d'icelle, ne désirant partir de ce monde sans au préalable avoir fait son testament et disposé de sa dernière volonté qu'il a dictée et nommé en la manière qui suit :

Premièrement il recommande son âme à Dieu, le père tout puissant, créateur du ciel et de la terre; à Jésus-Christ son fils unique, notre Sauveur et Rédempteur qui a souffert mort et passion en l'arbre de la croix pour la rédemption du genre humain; au Saint-Esprit, à la bienheureuse Vierge Márie et à saint Gilles son patron qu'il prie de toute la force de son zèle supplier la divine Majesté de colloquer son âme au nombre des bienheureux et de lui pardonner les fautes et péchez qu'il a commis et qu'il commettra jusqu'à l'heure de son décès, lequel arrivant il veut et entend son corps être porté et inhumé en la paroisse ou au lieu et endroit où il décèdera et ses obsèques et funérailles être faites honnêtement selon sa condition à la discrétion toutes fois du sieur exécuteur du présent son testament, cy après nommé, ou des supérieurs du couvent ou il sera, ou curé de la paroisse, au cas qu'il meure en quelque couvent, par lavis néanmoins du sieur exécuteur.

Item veut et entend que soit dit et célebré audit couvent ou paroisse, par chacun an et à perpétuité, le jour de son déceds un service solemnel sçavoir trois hautes messes, oraisons et suffrages ordinaires avec un cierge ardent sur sa sépulture et aspersion d'eau bénite, le tout pour le repos de son âme, auquel service sera tenu d'assister le nombre de huit religieux ou prêtres sans y comprendre le curé ou supérieur, auxquels curé ou supérieur sera payé 15 s par chacune messe haute, et auxdits prêtres cha-

cun 12 s à la charge qu'ils célébreront la sainte messe à l'intention du fondateur et assisteront aux dites trois hautes messes et service, pour à quoi parvenir et exécuter son intention ledit sieur testateur entend léguer et donner comme il donne et lègue par ces présentes, au monastère ou trésor et fabrique de la paroisse, selon le lieu où il sera inhumé, quatre pièces de terre et un mannoir, la 1re, etc., etc., sans desdites terres et mannoir par ledit sieur testateur en rien réserver ni retenir qui demeureront affectées au contrat de fondation qui sera pour cet effet passé par *ledit* sieur ou exécuteur soit au profit dudit couvent ou paroisse par les religieux ou curé et trésorier. Dans lequel contrat de fondation lesdites terres seront plus amplement bornées et désignées, suivant les contrats lots et partages qu'on délivrera à cet effet et ledit service réglé comme cy dessus. Et dautant que lesdites terres et mannoir sont plus que suffisants qu'il ne convient pour porter et payer ledit service, ledit testateur consent et accorde que le surplus du revenu soit employé à la célébration de messes et services ce qui sera réglé par lui ou par son exécuteur et employé à même temps dans le contrat de fondation avec les clauses et charges de couvent et fabrique ordinaires et sonnerie à proportion, auquel sonneur sera payé la somme de 30 s si mieux n'aime ledit testateur régler et faire ladite fondation de son vivant et à tel lieu qu'il souhaitera, ce qui demeure à sa liberté et veut le contenu cy dessus être exécuté de point en point comme étant son intention et pour lexecuteur dudit présent son testament ledit sieur Chapel a nommé et élu la personne de Me Pierre Auvrey, prêtre curé de la seconde portion de Saint-Martin de Fontaine la Soret, qu'il prie vouloir accepter cette charge et faire pour lui en cette rencontre comme il voudroit lui être fait en cas pareil. Et fut après que ledit testament eut été lu et relu audit sieur testateur mot après autres par l'un desdits nottaires l'autre présent et des témoins cy après nommés, qu'il a dit avoir bien et intelligiblement entendu, auquel il persiste promettant le tenir sur l'obligation de tous ses biens présents et à venir. Fait et passé à Rouen en l'étude de Crevier l'un desdits nottaires soussignés. L'an 1681, le dimanche après midi 23 décembre présents Jacques Bourdet et Charles Luc témoins demeurants à Rouen qui ont signé avec ledit testateur à la note des présentes demeurée au nottariat de Rouen pour être registrée suivant l'ordonnance. (Reg. de l'etat civil d'Aclou, n° 3.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA COMMUNE D'ACON.

La commune d'Acon, canton de Nonancourt, était, avant la révolution, une paroisse du diocèse d'Evreux, doyenné de Nonancourt, vicomté de Conches et Breteuil, élection de Conches, généralité d'Alençon. Son église est dédiée sous le vocable de Saint-Denis [1].

D'après M. A. Le Prevost, le nom d'Acon serait d'origine celtique et signifierait une pierre, un rocher [2]. Le vocable de Saint-Denis porte le même savant à faire remonter la fondation de l'église à l'époque mérovingienne.

M. Guérard rapporte à notre Acon un Bernard de *Acum* cité comme témoin dans une convention entre Sulpice le Doyen et les religieux de S. Père au XIIe siècle [3].

Un document, s'y rapportant d'une manière certaine, nous montre cette paroisse pleinement constituée à la même époque, c'est la charte par laquelle Simon d'Anet confirme la donation faite par Simon son père, aux religieux du Bec, de l'église de

[1] Pouillé du diocèse d'Evreux aux archives de l'Eure.

[2] M. Le Prevost s'appuie particulièrement sur l'analogie du nom avec *Agaunum* (Saint-Maurice en Valais) dont il a été dit : *Agaunum* accolæ interpretatione gallici sermonis saxum dicitur. (Act. S. Mauricii.) — *Agaunum* vester gallico priscoque sermone .....petra esse dignoscitur (Vita S. Romani, abbatiæ de Condato fundatoris). Nous remarquerons toutefois qu'on trouve *Agonis Villa*, Augouville, hameau de Montbossier (Eure-et-Loir), dans le cartulaire de S. Père; et *Aconiacum* Coigné (Seine-et-Oise), dans le cartulaire de N. D. de Paris. Enfin, Acre en Syrie était nommé Acon par les croisés, d'où Jean de Brienne, grand Bouteiller de France, est appelé Joannes de Acon en 1292. Olim, tom 2, pag. 548. On trouve encore Maître Etienne d'Acon (M. Stephanum de Acon), cité dans un parlement de 1306, Olim, tom. 2, page 548.

[3] Cart. de S. Père, p. 523.

Saint-Denis d'Acon avec le patronage de toute la dîme. Le même Simon d'Anet confirme aussi la donation faite par Raoul de Berou de la dîme de ses moulins d'Acon [4].

Comment Simon d'Anet et Raoul de Berou avaient-ils eu, l'un le patronage, l'autre les moulins d'Acon, lorsque la présence à Acon d'une famille noble de ce nom paraît constatée, il nous serait difficile de l'expliquer. Toujours est-il qu'en 1242, un représentant de cette dernière famille, Vincent d'Acon, disputait aux religieux du Bec le patronage de l'église. Le procès fut terminé par un accord, le jeudi fête de S. Vincent (22 janvier 1842), aux pleines assises de Verneuil, présidées par Guernon de Verberie, bailli du Roi, en présence d'un grand nombre de chevaliers et de prêtres. Vincent abandonna tous ses droits moyennant quatre livres tournois que le sacristain du Bec lui paya au nom de l'abbé et du couvent. La notice de cet accord fut rédigée immédiatement [5] et Vincent donna aux religieux une charte de cession scellée de son sceau [6].

Toutefois la propriété n'était pas encore assurée à l'abbaye. Berthe d'Acon, tante de Vincent, réclamait aussi des droits sur le patronage. Ce second procès se termina, comme le premier, par une renonciation que fit cette dame aux assises de Verneuil, le jeudi après la fête de Saint-Aubin (1er mars) de la même année 1842.

On rédigea une notice [7] et Berthe donna deux chartes de cession, la première n'ayant point sans doute paru suffisante. La seconde en diffère en ce que la tante de Vincent reconnaît que les religieux possédaient le patronage anciennement et à bon droit [8]. Il paraît que Raoul de Cierrey, évêque d'Evreux, s'était interposé pour l'arrangement de l'affaire, car le bailli Guernon de Verberie lui en rendit compte par une lettre qui nous a été conservée [9].

En 1255, les droits de l'abbaye du Bec furent contestés non

[4] Inventaire du Bec à la Bibl. imp., p. 139. Acon y est écrit Dacon, ce qui ne peut être qu'une erreur de copiste.

[5] Voyez cette notice, Pièces justificatives, No 1.

[6] Voyez cette charte, Pièces justificatives, No 2.

[7] Voyez cette notice, Pièces justificatives, No 3.

[8] Voyez cette charte, Pièces justificatives, No 4.

[9] Voyez cette lettre, Pièces justificatives, No 5.

plus par les seigneurs, mais par le curé d'Acon. Une sentence du chantre de Lisieux, subdélégué du chapitre de cette ville, maintint l'abbaye en possession de percevoir les deux tiers de la dîme des fruits croissant dans la paroisse, et le tiers seulement pour les terres placées entre le territoire de Breux et le chemin d'Acon (10).

Un Guillaume d'Acon, prêtre (Guillelmo de Acon presbitero), est témoin de la donation que Hugues de Hellenvilliers fit de la dîme de ses bois aux moines du Bec en 1254; et en 1269 un Jean d'Acon (Johannem dictum Acon) est l'un des arbitres choisis par les religieux de Bonport et les bourgeois de Mantes dans leurs différends pour des droits de péage (11).

Au XIVe siècle, Jean d'Acon était seigneur d'Acon et relevait comme tel du seigneur de Breux, lequel relevait à son tour de l'évêque d'Evreux en sa baronie de Condé. Ce Jean d'Acon mourut en 1384, et ses enfants furent mis sous la garde noble de Jean de Pommereuil, seigneur de Breux (12).

Un autre Jean d'Acon, peut-être le fils aîné du précédent, prit à ferme, du même Jean de Pommereuil, le fief de Breux avec la partie de la rivière d'Avre qui en dépendait, et remit cette ferme sur quittance en 1399 (13).

Au XVe siècle, Thibaut d'Acon possédait la seigneurie d'Acon. Le 18 mai 1460 il confirma aux habitants des villages d'Acon, du Rousset, du Mesnil-Pipart et des Moulins, leurs anciens droits d'usage sur la pièce de terre appelée la Commune-d'Acon, droits dont les titres avaient été perdus pendant les guerres. L'acte de confirmation impose aux habitants l'obligation d'entretenir, à leurs frais, un banc pour la dame d'Acon dans l'église de la paroisse. Cet acte fut vidimé en 1492 (14).

(10) Inventaire du Bec, ibid.

(11) Cartul. de Bonport, pag. 278. Nous donnerons la charte de Hugues de Hellenvilliers à l'article Hellenvilliers.

(12) « Item, il y a une lettre comme les enfants de Jehan d'Acon furent mis en la garde du dit Jehan de Pommereul pour le fief d'Acon, tenu de ce dit fief de Breuil, qui fut faite l'an mil IIIc IIIIxx et IIII. » (Mémoire manuscrit du XVe siècle au chartrier d'Hellenvilliers, communiqué par M. le comte d'Erard.)

(13) « Item il y a une lettre de ferme comme Jehan d'Acon tenoit le dict fief de Brueil et la rivière d'Avre consprins, soubz le dict de Pommereul et comment le dict d'Acon la remist es mains du dict Pommereul alors, et le quitta icelluy Pommereul du temps qu'il avoit tenu, qui fut faicte l'an mil IIIcc IIIIxx et XIX. » Mémoire cité plus haut.

(14) Pièces justificatives, no 6.

Thibaut avait épousé Catherine de Beauvillier, quatrième enfant de Philippe de Beauvillier, seigneur du Plessis-Menart, dit de Beauvillier, de Morsent, de Neuvy, de Friaize, de Villemancy et de Boisganiere, et de Gillete de Villebresme. Cette dernière mourut en 1468, et lors du partage de sa succession, le 7 février de la même année, Catherine était veuve de Thibaut d'Acon, et remariée à Jean de Lodières le jeune (15).

Jean d'Acon, fils et successeur de Thibaut, possédait la seigneurie en 1466, lorsque Henri de Mailloc rendit aveu de son fief du Chastel ou de Breux à l'évêque d'Evreux. Cet aveu nous apprend que le fief d'Acon, demi-fief de haubert, se relevait par VII livres X sous tournois de plein relief, et que le seigneur d'Acon devait faire 20 jours de garde au château de Condé, à la décharge du seigneur de Breux (16).

Jean d'Acon mourut peu de temps après cette époque. Il eut pour successeur Robert d'Acon, son frère, qui figure comme seigneur du lieu à la montre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1469, parmi les nobles placés sous la garde du roi à cause de leur minorité (17).

Ce même Robert d'Acon au partage de la succession de Philippe de Beauvillier son aïeul, le 9 octobre 1476, représenta Catherine de Beauvillier sa mère, conjointement avec sa sœur utérine, Marguerite de Lodières (18).

Robert reçoit le titre d'escuier, seigneur du lieu et de Malassis, dans des lettres de doléance qu'il obtint le 24 avril 1490,

(15) P Anselme, t. IV, p. 730, D.

(16) « A cause duquel fief du Chastel est tenu de moi le fief d'Acon que tient a present Jehan d'Acon filz de Tibault d'Acon, par ung demy fief de Haubert, qui se reliefve par VIII x solx tournois de plain relief et des aides a porcion et des demys reliefz, avecque foy et hommage, reliefz, treiziemes, aides, denombrement, droys et devoirs seigneuriaulx, quant le cas s'offre et l'une ou plusieurs d'icelles choses escheent....... Item j'ai sur la dicte rivière deulx moulins neufs. Cest assavoir le moulin a bled assis auprez de leglise de Brueil et le moulin a blé assis à Acon..... et oultre luy doy quarante jours de garde à cause de mon dict fief dessus dict en son chasteau de Condé à mes propres despens quant mestier est, desquielx quarante jours, Jehan d'Acon en doit XX jours à ma descharge à cause de son fief d'Acon dont il est mon sourtenant. » *Copie informe du* XVe *siècle au chartrier d'Hellenvilliers.* — Acon est encore mentionné parmi les arrière-fiefs relevant du Chastel dans les aveux des évêques de 1392 et 1400. Trésor des chartes, P. 308, no 1 et no 264.

(17) Voyez cette montre publiée par M. Bonnin, Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, 1850-1851, p. 385.

(18) P. Anselme, t. IV, p. 730, D.

contre Guillaume le Conte, lieutenant, à Nonancourt. Celui-ci prétendait qu'une pièce de terre possédée par Robert d'Acon était du fief d'Ilou et ressortait à la juridiction de Nonancourt. Ce dernier soutenait au contraire que la pièce était du domaine de son fief de Malassis, et comme telle de la juridiction temporelle de l'évêque d'Evreux, à cause de la baronie de Condé tenue du château de Breteuil (19).

Il devint, peu de temps après, propriétaire du fief de Breux, car on le désigne comme seigneur du lieu et de *Brueil* (Breux) dans de nouvelles lettres de doléance, qu'il obtint en 1497 contre Jehan de Tourneton, lieutenant du maître des eaux et forêts à Nonancourt, et qui furent signifiées à sa requête le 11 février 1499 (20).

C'est vers la fin de la vie de Robert d'Acon qu'a été construite l'église actuelle, pendant l'administration de Jean Beausire, qui fut curé d'Acon près de 35 ans, de 1484 à 1519. La nef, construite aux frais des habitants, a une étendue qui atteste l'existence d'une nombreuse population. Le chœur, bâti sans doute aux frais des moines du Bec, gros décimateurs et patrons de la paroisse, est orné de larges fenêtres à meneaux de la renaissance. La voûte ogivale et le clocher sont en bois.

L'église fut dédiée et le cimetière béni, le vendredi 30 juin 1514, par Toussaint Varin, évêque de Thessalonique et suffragant de l'évêque d'Evreux (21).

Nous croyons que cette bénédiction du cimetière eut pour cause son déplacement, amené lui-même par le déplacement de l'église, d'autant plus que l'édifice actuel ne laisse apercevoir aucun fragment plus ancien. Or on sait que nos ancêtres, par respect pour la consécration des anciennes murailles, les conservaient, autant que possible, au milieu des nouvelles constructions. Une tradition locale, dont nous ne saurions attester l'exactitude, rapporte que l'église et le village étaient placés autrefois près de l'ancienne ferme de la Corvée.

En 1518 la seigneurie était passée aux mains de Nicolas d'Acon, seigneur du dit lieu et du Breuil, fils aîné et principal héritier du précédent. Il confirma le 2 juin 1518 un échange que

(19) Archives de la commune.

(20) Ibid.

(21) Grand pouillé, aux Archives de l'Eure.

Robert son père avait fait avec Jehan Cecile dit Brainville (22), et eut en 1535 un débat de tenure avec Michel Defossez, seigneur de la Presle (23). En 1542 il obtint sous forme d'échange de Guillaume Forcuit, prêtre, la moitié des moulins à blé et à foulon avec divers autres héritages (24). Le 8 janvier 1556, Gabriel le Veneur, seigneur de Breux, avait vendu à un nommé Blaise Foreuil un *sault d'eau* à prendre au-dessous des Planches de Breux pour y élever un moulin à foulon, mais ce projet n'eut pas de suite, parce que Foreuil acheta le 5 février, de Louis d'Acon, seigneur du Voisinet, le droit de faire un cours d'eau au-dessus de son propre héritage pour y construire ce moulin et arroser ses prés. Nicolas d'Acon y consentit le 17 février 1558, moyennant x sous de rente, et à la condition que le moulin ne servirait qu'à fouler les draps ou à la fabrication du tan (25). La nécessité du consentement de Nicolas d'Acon vint sans doute de ce que l'emplacement du moulin avait été choisi sur le territoire de son fief.

Gilles d'Acon avait succédé à son père avant 1560. A cette époque, il réclamait la propriété des biens communaux contre les habitants des villages d'Acon, du Rousset, du Mesnil-Pipart et des Moulins, qui prétendaient qu'elle leur appartenait en vertu de l'acte de 1492. Une sentence du bailliage du temporel de l'évêché d'Evreux aux assises de Condé, le 17 février 1560, les mit en demeure de produire cet acte (26).

Il paraît que ces mêmes habitants avaient détruit ou négligé d'entretenir dans l'église le banc de la dame d'Acon. Une sentence du bailli de Condé les condamna, le 7 mars 1560, à placer dans l'église un banc ou siège pour cette dame, et le 5 avril suivant, Gilles d'Acon attesta devant le notaire de Tillières qu'ils

(22) L'acte passé le 2 juin 1518 au tabellionage de Nonancourt est au chartrier du château d'Acon. M. le vicomte de Janzé a bien voulu nous communiquer les titres de ce chartrier.

(23) Sentence de Guillaume de Malvoue, lieutenant à Breteuil, du 15 sept. 1535. ibid.

(24) Acte du 1er déc. 1542, ibid.

(25) Actes cités dans un mémoire manuscrit du XVIIIe siècle au chartrier d'Acon.

(26) Chartrier du château. — On y voit aussi l'acte d'acquisition d'une pièce de terre que Gilles avait faite du vivant de son père, le 5 février 1550, au tabellionage de Dampierre. Il y est nommé : noble homme Gilles d'Acon escuier fils de noble homme Nicolas d'Acon sieur du lieu.

avaient exécuté convenablement cette sentence (27). On voit encore Gilles d'Acon servir de témoin, le 26 avril 1573, devant les notaires d'Evreux pour la vente de la seigneurie de Pommereuil à Rénée le Veneur (28); mais il mourut avant 1585.

Pendant la vie de Gilles d'Acon, le fief changea de mouvance. Jusque-là il avait relevé, comme nous l'avons vu, des évêques d'Evreux, par l'intermédiaire du fief de Breux, tenu lui-même de la baronie de Condé. Mais en 1565 la puissante famille des le Veneur obtint l'érection de la baronie de Tillières en comté, et pour augmenter l'importance de ce nouveau comté on lui réunit le fief de Breux ou du Chastel, dont on ôta la mouvance au temporel de l'évêché d'Evreux occupé alors par Gabriel le Veneur. A partir de cette époque le fief d'Acon releva du comté de Tillières.

Les deux fils de Gilles d'Acon, Urbain et Jean, prennent tous les deux le titre de seigneur d'Acon. Jean, le plus jeune, signa le 11 avril 1585, au manoir seigneurial du Buisson-Garembourg, près d'Evreux, un fort singulier marché. Il acheta d'Ambroise de Bence, seigneur du *Buisson-Gueramboult,* un cheval courtaut de poil bai et de 5 ou 6 ans, pour 600 livres, sous condition de ne les payer que lorsqu'il serait *prestre, mort ou maryé et non autrement, ou bien à la première succession qui lui arrivera de ses parents.* François du Buc, seigneur de Saint-Germain-de-Fresney, lui servit de caution (29).

Urbain, seigneur d'Acon, figure comme parrain le 30 mars 1614 dans les registres de la paroisse; sa femme était noble damoiselle Madelaine du Val. Catherine leur fille fut baptisée à Acon le 15 octobre 1617 et eut pour parrain *M. de Saint-Martz,* et pour marraine noble dame Catherine de Bassompierre, comtesse de Tillières. Une autre de leurs filles, Susanne d'Acon, y fut aussi baptisée le 23 mars 1632 ; mais ils en avaient au moins une troisième, Anne d'Acon, probablement l'aînée, qui survécut à ses sœurs et fut la dernière du nom. Celle-ci était

(27) Archives de la commune.

(28) Minutes de M. Chefdeville, notaire à Evreux.

(29) Minutes de M. Chefdeville. — Jean d'Acon y est ainsi désigné : noble homme Jehan d'Acon seigneur du dit lieu fils et héritier de Gilles d'Acon seigneur du dit lieu. — Jean d'Acon escuier seigneur du lieu figure encore comme parrain sur les registres de la paroisse le 2 février 1623, le 7 avril 1624 et le 8 juillet 1629. — Nous avons aussi trouvé un Charles d'Acon escuier seigneur d'Acon, parrain le 22 décembre 1639 et le 6 août 1645.

veuve de Jacques de Cremeur, seigneur de Gast, lorsqu'elle épousa le 13 novembre 1642 Louis de Tilly, seigneur de Lorleau au bailliage de Gisors, fils de Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, du Port-de-Villers, Jeufosse et Villegast, et de Marie le Pelletier de la Houssaye (30).

Urbain acheta le 9 octobre 1643 de Tenneguy le Veneur, comte de Tillières, le droit de prendre l'eau de la rivière d'Avre, du côté de la Normandie, pour arroser ses prés, par dessus les héritages relevant du dit comte, au moyen d'un ruisseau de 12 pieds de largeur sur 8 de profondeur, l'ouverture commençant au-dessous des Planches de Breux, à la charge d'ajouter dans son aveu au comte de Tillières une paire de gants de chevrotin ou 10 sous tournois payables à la Saint-Remy de chaque année. Par le même acte le comte de Tillières lui céda l'emplacement du moulin d'Acon avec le droit de le faire réédifier, et reçut en échange le droit de pêcher dans le bief du moulin à tan du Voisinet, du côté de la France (31). Ce document montre qu'Urbain possédait dès lors le fief du Voisinet (*commune de Breux*). Au reste il s'intitule seigneur d'Acon, Voisinetz et les Brulez, dans des actes de 1640, 1646 et 1648 (32). Il rendit aveu du fief d'Acon, le 9 juin 1644, à Tenneguy le Veneur, comte de Tillières (33).

Le manoir seigneurial fut reconstruit, selon toute apparence, pendant la vie d'Urbain d'Acon. Cet édifice, en bois et briques, sans beaucoup de caractère, a été remplacé, il y a quelques années seulement, par un château moderne (34).

Louis de Tilly, gendre d'Urbain, y vint habiter avec son

(30) Louis de Tilly avait pour frères aînés : Charles de Tilly, seigneur de Blaru et gouverneur de Vernon, et Adrien de Tilly, seigneur de Villegats. *Voyez d'Hozier et la Chesnaye-Desbois, articles Tilly.*

(31) Chartrier du château. — L'acte est passé au tabellionnage de Tillières. Nous avons déjà vu note 13 que le moulin d'Acon faisait partie du fief de Breux, lequel fut réuni au comté de Tillières en 1565.

(32) Chartrier du château — Ces trois actes sont passés au tabellionnage de Tillières; ce sont : 1o une promesse de vente d'un pré faite par Pierre Forcuit, greffier au bailliage du Voisinet; 2o l'acte de vente du même pré le 17 septembre 1646; 3o un acte de vente d'un arpent de bois taillis du 27 décembre 1648.

(33) Pièces justificatives, n° 7.

(34) Une toile de petite dimension, représentant l'ancien manoir, se voit au château d'Acon : c'est ce qui nous a permis d'en fixer approximativement l'époque.

beau-père dès les premiers temps de son mariage. Ses enfants, Pierre, Urbain, Henri et Anne-Judith furent tous baptisés dans l'église d'Acon (35). Le comte et la comtesse de Tillières servirent successivement de parrain et de marraine, témoignant par là des bons rapports qui les unissaient à cette famille. Le parrain d'Anne-Judith fut un prêtre de la même famille, Georges d'Acon, prieur d'Ilou et de Notre-Dame de Tréon, qu'on retrouve assez souvent dans les registres de la paroisse, et qui fut inhumé dans le chœur de l'église le 24 février 1671.

Nous n'avons pu retrouver l'époque précise de la mort d'Urbain d'Acon; mais elle précéda le 23 février 1657, car à cette date son gendre prend le titre de seigneur d'Acon dans un acte de baptême. Magdelaine du Val sa femme lui survécut assez long-temps; elle continua d'habiter Acon et y fut inhumée le 24 février 1671. Elle avait une grande dévotion au Saint Sacrement de l'autel et voulut fonder une chapelle sous ce vocable, dans son château d'Acon. Henri de Maupas, évêque d'Evreux, donna les lettres d'érection, et nomma pour premier chapelain, le 9 mars 1668, Jacques le Cornu, prêtre, sur la présentation de la dame d'Acon (36). Cette chapelle, fort petite d'ailleurs, a subsisté jusqu'à la reconstruction du château par M. le vicomte de Janzé.

Louis de Tilly, seigneur de Lorleau et d'Acon, rendit aveu de ce dernier fief le 4 octobre 1557, et fut inhumé à Acon le 16 avril 1667 (37).

Anne sa veuve conserva les seigneuries d'Acon, du Voisinet et

(35) Pierre, l'aîné, eut pour parrain, le 22 avril 1645, haut et puissant seigneur Pierre de Gruel; Urbain fut nommé, le 10 août 1651, par Urbain d'Acon son aïeul, et par Claude Rouault, comtesse de Tillières; Henri fut nommé, le 2 février 1655, par Henri le Veneur, comte de Tillières, et par Claude d'Arconard (sic), épouse de Charles de Tilly, seigneur de Blaru. Anne-Judith fut nommée, le 28 août 1661, par Georges d'Acon, prieur d'Illou et de Tréon, et par Judith Tombelon, femme de François de Clinchamp, seigneur de Bellegarde.

(36) Grand pouillé, aux archives de l'Eure La fondatrice dota la chapelle de 150 livres de rente par acte du 23 juillet 1667 passé au tabellionage de Nonancourt. Les lettres épiscopales sont du 5 novembre 1667. — Chartrier du château.

(37) Pierre de Tilly, son fils aîné, mourut, d'après la Chesnaye-Desbois, à l'Académie, à Paris, en 1664. Henri, son fils cadet, fut, d'après d'Hozier, seigneur de Saint-Ilier-le-Bois, capitaine de cavalerie, puis prieur de Notre-Dame-de-Théon. Il ne prend aucun titre dans l'acte de baptême de son neveu, que nous citons plus bas, en 1672. L'aveu de 1557 est au chartrier du château.

des Brulez qui venaient de son chef. Elle augmenta de 50 livres de rente la dotation de la chapelle du S. Sacrement fondée par sa mère, à condition que le chapelain dirait deux messes de plus par semaine, l'une le vendredi, jour de la mort de son père, et l'autre le jour où elle mourrait elle-même (38).

Le 4 février 1671, Anne d'Acon maria son fils, Urbain de Tilly, avec Barbe de Guillon, fille d'Antoine de Guillon, seigneur de Marmoussè, Gornay et S. Benin, et de Marie des Trapes de Pressy (39). Les nouveaux époux vinrent habiter le château d'Acon, et Anne vécut encore huit ans après ce mariage. Elle mourut la dernière de son nom et fut inhumée dans l'église S. Denis d'Acon le 14 décembre 1679 (40).

Urbain de Tilly, chevalier seigneur d'Acon, le Voisinet, les Brulez, Saint-Ellier-les-Bois, les Espoisses, etc., eut de son mariage avec Barbe de Guillon dix enfants, tous baptisés à Acon, excepté le dernier (41). Il avait pris du service et est qualifié capitaine de cavalerie, régiment de Grignan, dès 1678, et lieutenant colonel, au même régiment, en 1694. On a de lui un aveu rendu, le 11 octobre 1685, de son fief d'Acon, plein-fief de Haubert, à Henri le Veneur, comte de Tillières et de Carouge. Sa femme fut inhumée à Acon le 26 janvier 1694 et Urbain lui-même le 24 février 1708.

Henri de Tilly, seigneur d'Acon, le Voisinet, les Brulez et autres lieux, fils aîné du précédent, était, d'après d'Hozier, lieutenant de cavalerie au régiment de Grignan, lorsqu'il épousa

(38) L'acte passé devant le tabellionage de Nonancourt est du 10 mars 1669. Le chapelain, d'après l'acte de fondation, devait déjà acquitter deux messes par semaine pour les parents et amis de Madeleine du Val. — Chartrier du château.

(39) La date de ce mariage est donnée par d'Hozier. Les titres sont mentionnés dans des actes que nous citons plus loin.

(40) L'acte porte : Anne d'Acon dame du lieu derniere du nom.

(41) 1° Henri nommé, le 25 octobre 1672, par Henri de Tilly son oncle, et Marie des Trapes son aïeule ; 2° Léonard nommé, le 29 mars 1674, par Léonard de Guillon, seigneur de Marmousse, et Anne d'Acon son aïeule; 3° Alexandre nommé, le 12 septembre 1675, par Alexandre et Françoise de Guillon ; 4° Claude-Antoinette nommée, le 16 mars 1678, par Jacques-Léonard de Guillon, seigneur de Gornay; 5° Marie nommée, le 5 septembre 1680, par Antoine de Guillon, chevalier, gentilhomme de la chambre de feu Monseigneur le duc d'Orléans, et damoiselle Nicole de Beaumaistre ; 6° Urbain-Jacques nommé, le 7 décembre 1681, par Jacques de la Vallée, seigneur de la Roche; 7° Charles-René baptisé le 9 novembre 1682; 8° Barbe baptisée le 4 août 1684; 9° Joseph baptisé le 7 août 1685; 10° Barbe baptisée le 19 juillet 1688.

en 1696, du vivant de son père, damoiselle Marie-Anne-Elisabeth le Bel de la Boissière. Il en eut trois enfants baptisés à Acon (42). Ce seigneur d'Acon était premier chambellan du duc d'Orléans dès 1707 ; mais il se qualifie d'ancien chambellan à partir de 1714 (43). Le 29 septembre 1713 il avait rendu aveu de son fief d'Acon à Jacques Tenneguy le Veneur, comte de Tillières (44).

Sa sœur Barbe de Tilly épousa dans la chapelle du château, le 9 juin 1716, Mathurin de Quincarnon, chevalier seigneur de Morainville, le Geriay, Boullaye et Mergent, fils de feu Mathurin de Quincarnon et de Madelaine du Bourg. La noblesse des environs assistait au mariage, et dans les registres de la paroisse l'acte est suivi d'une page de signatures, où on remarque les Barbery de Courteilles, les Acres de l'Aigle, les du Bourg, les Doumengin, les Potin, les Karuel, etc.

Le 14 janvier 1720, Henri maria sa fille Geneviève de Tilly à Louis-René d'Erard, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Chamboy, premier cornette des chevaux-légers de la reine, maréchal-de-camp de cavalerie, fils de feu Louis Hierôme d'Erard, chevalier seigneur de Rey, conseiller au parlement de Normandie, et de Louise-Marie de Rosnivinem, dame de Chamboy. Le mariage fut béni dans l'église paroissiale, au milieu d'une brillante réunion, par Pierre des Maretz, bachelier de Sorbonne, abbé commendataire de S. Bénigne de Dijon et de S. Nicolas au Bois, prieur baron de S. Ange, prieur de S. Germain de Brezolles et conseiller né au parlement de Dijon (45).

(42) 1o Geneviève-Elisabeth nommée, le 7 avril 1705, par Urbain de Tilly son aïeul paternel, et Geneviève-Antoinette du Cerceau, comtesse de la Boissière, son aïeule maternelle; 2o Marie-Elisabeth nommée, le 13 septembre 1707, par Jacques de la Vallée, seigneur de la Roche, et Elisabeth de Tilly; 3o Henri nommé, le 25 septembre 1714, par Léonard de Tilly, chevalier, seigneur de Saint-Ellier-le-Bois, major du régiment de cavalerie de la Flèche, son oncle, et Barbe de Tilly, dame de Villiers-le-Lezar, sa tante. Le père est qualifié premier chambellan dans l'acte de 1707, et d'ancien chambellan dans celui de 1714.

(43) Voyez la fin de la note précédente.

(44) Chartrier du château.

(45) Il bénit le mariage du consentement de Jean d'Hauteterre, curé d'Acon, prieur de Saint-Nicolas du château et de la Madeleine de Tillières, de Resnel et Saint-Maurice. On remarque parmi les témoins, outre la mère de l'époux et le père et la mère de l'épouse : Augustin Hiérome d'Erard, chevalier, seigneur d'Hellenvilliers, Boissy et Coulonges, frère de l'époux; Joseph, Henri de la Vallée, seigneur de la Roche; Louis de Beaumaitre, seigneur de Villalet, Claude de Fontaine, seigneur de Livet.

Henri de Tilly et sa femme devaient alors 20,000 livres à Florent Boutet de Guignouville, conseiller au parlement. Voulant éteindre cette dette, ils empruntèrent 11,000 livres de Claude Davignon, conseiller au bailliage de Chartres, pour les joindre à 9,000 livres qu'ils avaient en main. L'emprunt se fit au denier soixante, c'est-à-dire par une constitution de rente de 183 livres 6 sous 6 deniers, hypothéquée sur tous leurs biens qui sont ainsi désignés : « Notamment la terre, fief et seigneu-
» rie d'Acon, consistant en chateau et plusieurs batimens, cent
» cinquante arpens de bois, deux cens arpens de terre labou-
» rable, quatre vingt seize arpens de terre en prez, deux ar-
» pens de vigne; plus un moulin à eau, avec trois arpens de
» prey, affermez à Michel de Fert qui en fait sept cens livres de
» ferme par chacun an; plus les fiefs nobles de Voisinet et des
» Brulez ausquels il y a haute, moyenne et basse justice et s'é-
» tendent sur cinq paroisses. Ils consistent en ventes, reliefs,
» rachapts et rentes que le dit sieur d'Acon fait valoir. Plus une
» censive et metairie Heudée située sur la coutume de Chateau-
» neuf, baillage de Chartres », de cinq cents livres de ferme (46).

Marie-Anne-Elisabeth le Bel de la Boissière, dame d'Acon, figure encore dans les registres de la paroisse en 1731, mais elle était morte le 4 octobre 1734, date du mariage de sa fille Marie-Elisabeth de Tilly avec François-Alexandre de Guenet, chevalier seigneur châtelain de Louye, Musy, la Rivière, le Bois et autres lieux, conseiller en la grande chambre du parlement de Rouen, fils de feu Alexandre de Guenet et de Françoise Desmoulins de Lisle. Le mariage fut béni dans la chapelle du château d'Acon par Messire Paul-Alexandre de Guenet, évêque de Saint-Pons, conseiller du roi en tous ses conseils et frère de l'époux (47).

Henri de Tilly contribua efficacement à la fondation de la charité instituée en 1741, sous le vocable de Saint-Roch, dans

(46) L'acte passé par procureur, devant les notaires de Chartres, le 27 septembre 1720, fut ratifié, le 29 janvier 1721, par Henri de Tilly et sa femme, *demeurant ordinairement en leur château d'Acon*, en présence de Messire Gilles Potin, chevalier seigneur des Minières. — Chartrier du château.

(47) On remarque parmi les témoins : Gilles Pottin, seigneur des Minières; Françoise-Henriette de la Grange, baronne du Goulet; Charles-Michel de Karuel, marquis de Merey, et Elisabeth de Talon sa femme; Jacques Hersan des Touches, seigneur d'Escorpin; Henri de Baignard, seigneur du Jarrier-Arnauld et de Vilez, etc.

l'église d'Acon. Les habitants de toute la paroisse se rassemblèrent au château et dressèrent, en présence de leur seigneur et de leur curé, les statuts de la nouvelle confrérie, pour laquelle on ne paraît pas avoir réclamé l'approbation épiscopale (48).

Cinq ans après Henri de Tilly mourut en son château d'Acon, et fut inhumé dans le chœur de l'église le 9 avril 1746. L'acte d'inhumation, outre les titres déjà cités, lui donne celui de chevalier de Saint-Lazare (49).

Nous ignorons l'époque précise de la mort de son fils et de celle de son gendre ; mais le 28 janvier 1755 un aveu de pièce de terre est rendu à haute et puissante dame Marie-Elisabeth de Tilly, dame d'Acon et des hautes justices du Voisinet et des Brulez, veuve de Messire François-Alexandre de Guenet, chevalier seigneur châtelain de Louye et de Muzy, seigneur haut justicier de Cocherel et autres lieux, conseiller du roi honoraire en la grand chambre du parlement de Normandie (50).

Marie-Elisabeth de Tilly figure comme marraine sur les registres de la paroisse le 19 avril 1773, et nous croyons qu'elle vécut jusqu'en 1784. Du moins, le 20 juillet de cette année, les habitants de Breux firent signifier une requête contre un barrage élevé sur la rivière d'Avre par le fermier de *Madame de Guenet*, tandis que la transaction qui intervint le 24 octobre suivant est faite au nom de Henri-François de Guenet, chevalier seigneur d'Acon, ancien officier au régiment des gardes-françaises et chevalier de Saint-Louis (51).

Ce fut le dernier seigneur d'Acon, et, dès le 24 novembre 1790, il n'est plus que le citoyen maire de Senonches, propriétaire de la terre d'Acon (52).

(48) Pièces justificatives, n° 8.

(49) L'inhumation eut lieu en présence de Henri-Alexandre de Guenet, chevalier, seigneur châtelain de Louye, conseiller honoraire de la grande chambre du parlement de Normandie; d'Augustin-Antoine d'Erard, chevalier, seigneur châtelain de Chamboy, capitaine de cavalerie au régiment de Conty; et d'Antoine-Alexandre de Quincarnon, chevalier, seigneur de Morainville.

(50) Chartrier du château.

(51) Ibidem.

(52) Echange d'une pièce de terre passé au notariat de Tillières. — Ibidem. Le domaine d'Acon vendu par M. de Guenet le 20 mars 1793, après avoir passé par plusieurs mains, a été acheté le 21 octobre 1887 par M. le vicomte de Janzé, d'une noble famille originaire de la Bretagne. M. de Janzé a fait reconstruire le château et embellir cette propriété. Il a mis la plus grande complaisance à nous communiquer les titres de son chartrier, et c'est pour nous un devoir de l'en remercier ici.

LISTE DES CURÉS D'ACON,

Extraite du grand pouillé du diocèse d'Evreux et des actes de l'Etat civil.

1460, JEAN LARCHER.

Avant 1482, ROBERT DE FOUE.

1482, JEAN DE GREMPS, présenté le 30 septembre 1482, après la mort du précédent, par le seigneur d'Acon. Il n'est pas sûr qu'il ait été institué.

Avant 1484, JEAN FOULLON.

1484, 30 juillet, JEAN BEAUSIRE, après la mort du précédent.

1519, PIERRE REGNAULD, prêtre, après la mort du précédent.

1526, ROBERT CONVENANT présente, le 28 avril 1526, des lettres de provision de Rome.

Avant 1539, OLIVIER CONSEIL permute, le 26 novembre 1539, avec Robert Convenant, pour le canonicat et prébende de Saint-Pierre dans la cathédrale de Bayeux.

Avant 1564, RAOUL LE DANOIS, prêtre, docteur en théologie et chanoine d'Evreux, se démet le 21 février 1564.

1565, 28 mai, NICOLAS LAURENT, prêtre.

1579, 28 mars, PIERRE LE BLANC, prêtre, par résignation du précédent.

1581, ROBERT MOTTEY, prêtre, résigne en cour de Rome au mois de septembre 1581.

1581, 4 octobre, ROBERT LERMINYER, prêtre, par résignation.

1584, 10 janvier, JEAN ALTON, prêtre, par résignation du précédent.

1584, 16 janvier, GUILLAUME HALLOTEL, prêtre, après la mort du précédent.

1587, 25 septembre, JEAN HAMFRAY, clerc, en vertu d'une signature de Rome donnée par suite de la mort de Jean Alton.

1588, LOUIS MULLET, prêtre, par résignation du précédent.

1601, ALEXANDRE OLIVIER, prêtre, après la mort du précédent.

1609, 18 février, BLAISE REBUFFET, prêtre, par permutation avec le précédent pour la cure de Saint-Sulpice-de-Montron, diocèse de Soissons.

1612, 23 janvier, BENOIT LE GOURME, prêtre, par permutation avec le précédent pour la cure de Saint-Pierre-de-Panlatte.

1612, 24 décembre, JACQUES LEFEBVRE, prêtre, par résignation du précédent.

1626, TOUSSAINT LEFEBVRE, prêtre.

1636, **Jacques Lefebvre**, prêtre, permute, le 27 juin 1636, avec le précédent pour la cure de Fontaine-le-Comte, diocèse de Poitiers.

Après 1651, **Regnaud du Vivier**, prêtre, institué le 18 juillet 1636, après la mort de Toussaint Lefebvre, n'a pu jouir du bénéfice avant 1651, puisque les actes de cette année-là indiquent encore Jacques Lefebvre comme curé.

1653, 23 avril, **Charles Carteron**, prêtre gradué, après la mort du précédent.

1654, 9 novembre, **Jérome Laleau**, prêtre du diocèse de Chartres, par résignation du précédent.

1670, 18 décembre, **Jacques Le Cornu**, prêtre, par permutation avec le précédent pour la chapelle du Saint-Sacrement dans le manoir d'Acon.

1680, 1er juillet, **Pierre Simon**, prêtre, par résignation du précédent. Il est inhumé à Acon le 7 avril 1686.

1686, **Robert Binet**, prêtre du diocèse de Lisieux. Inhumé dans l'église d'Acon, à 56 ans, le 23 avril 1695.

1696, **Noel le Marechal**, prêtre, curé d'Acon et d'Hellenvilliers. Inhumé le 12 janvier 1701.

1701, **Le Mesnager**.

1702. **Le Hoult**, jusqu'en 1717.

1718, **Jean d'Hautetterre**, prieur de Saint-Nicolas et de la Madeleine de Tillières. Il meurt à 53 ans, le 24 janvier 1723.

1724, **Nicolas Brétignière**, décédé le 14 novembre 1736.

1738, **Ambroise Milon**, décédé à 33 ans. Inhumé dans le chœur le 6 août 1738.

1740, **Brison**, jusqu'en 1744.

1746, **Lefranc**, jusqu'en 1748.

1748, **Charles Lozoult**, mort à 41 ans le 27 septembre 1757, et inhumé le 28 dans le chœur.

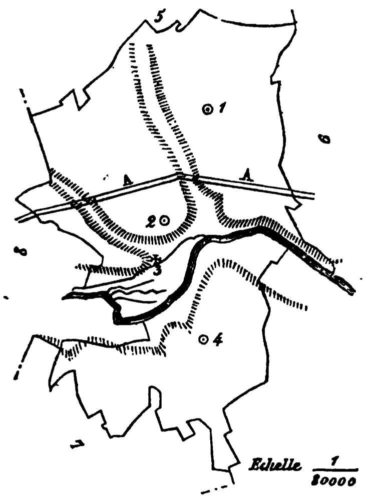
1753, **Ripault**, jusqu'en 1765.

1765, **Talbot**, jusqu'en 1787.

1790, **Pierre**.

TOPOGRAPHIE FÉODALE, MONUMENTS, &.

La paroisse d'Acon paraît avoir contenu trois fiefs : 1° le fief d'Acon ; 2° le fief des Brulés ; 3° le fief de Malassis.



LÉGENDE : FIEFS, 1 Malassis, 2 Acon, 4 les Brulés. — 3 Eglise, A route de Brest. — COMMUNES LIMITROPHES : 5 Paplatte, 6 Dampierre-sur-Avre, 7 Bérou, 8 Breux

FIEF D'ACON.

Son chefmois était situé à l'endroit même où s'élève le château moderne, à l'extrémité d'un coteau qui s'avance en forme de promontoire et domine la charmante vallée de l'Avre. Acon était un demi-fief de Haubert, ayant droit de colombier à pied et relevant du fief de Breux. Celui-ci relevait avant 1565 de l'évêque d'Evreux en sa baronie de Condé, et depuis 1565 du comté de Tillières. L'aveu rendu en 1708 par le comte de Tillières mentionne encore Acon comme un demi-fief ; quoique les

seigneurs d'Acon, dans l'aveu de 1644 et dans les aveux suivants, le présente comme un plein fief de Haubert.

JUSTICE. Le fief n'avait que la basse et la moyenne justice, qui s'exerçaient par un sénéchal. Les causes supérieures étaient portées devant le bailli de l'évêque à Condé, et, par appel, à la vicomté de Breteuil (53).

DOMAINE. Il sortait peu de la paroisse d'Acon, et n'avait d'extension que sur celle de Penlatte (54). Le domaine non fieffé, d'après l'aveu de 1644, était de 180 arpents de bois, 200 de terres labourables, 80 de pré et 6 de vignes. Ces 6 arpents de vignes existaient encore en 1685, mais il n'y en a plus que deux et demi en 1713 et deux seulement en 1721.

MOULIN ET RIVIÈRE. Le moulin d'Acon appartenait avant 1643 au seigneur de Breux, qui le vendit, comme nous l'avons vu, à Urbain d'Acon, par contrat du 9 octobre de cette même année. Il était affermé 700 livres en 1721, et d'après l'aveu de 1657 et les suivants, il avait le droit de banalité sur tous les hommes du fief *en cas de recéance,* et droit de verte moute *en cas de non recéance.* Les aveux attribuent au seigneur la propriété de la rivière d'Avre depuis le fief de Breux jusqu'à celui de Dampierre.

DROITS SEIGNEURIAUX. Ils n'offrent rien de particulier. Les aveux expriment le droit de préséance à l'église, et celui d'une ceinture funèbre en dehors et en dedans de cet édifice.

BIENS COMMUNAUX. Ces biens d'une contenance de 63 hectares, aujourd'hui en bruyères, étaient primitivement couverts de bois. Un mémorial de 1402 mentionne une sentence donnée aux plaids de la seigneurie, contre un habitant qui avait *pelé et vendu lescorce des bois du commun* (55). Le droit d'y faire

(53) Voyez les sentences que nous avons citées en 1490 et 1560—et le mémorial que nous citons plus bas, sur les biens communaux.

(54) « Item du dit fief de Breux dépend le fief d'Acon pour un demy fief de » Haubert dont le manoir et la plus part des dependances du dit fief sont assis » en la dite paroisse d'Acon et sextend en outre en celle de Panlatte consistant » en domaine fieffé et non fieffé, rente en deniers, grains, œufs, oyseaux, cou- » lombier, garennes, viviers, moulin, prairies, pastures, vignes, bois-taillis, » terres labourables et non labourables, reliefs, treziesmes et autres droits sei- » gneuriaux possedés par Mre de Tilly. » Aveu du comté de Tillières en 1708. Archives de la Seine-Inférieure.

(55) « Le neufiesme jour de juin l'an mil quatre cents et deux, Jean Besnois fist amende pour avoir pelé et vendu l'escorce des boys du commun, tenant du

paître les bestiaux et d'y couper du bois, pour brûler, et pour bâtir sur le territoire du fief, avait été concédé par les seigneurs aux habitants des quatre villages d'Acon, du Rousset, du Mesnil-Pipard et des Moulins. Cette concession fut renouvelée en 1460 (56).

Liste des Seigneurs.

XII[e] siècle,	Simon D'ANET.
id.	Simon D'ANET, fils du précédent.
1242,	Vincent d'ACON.
Avant 1384,	Jean D'ACON.
1399,	Jean D'ACON.
1460,	Thibaut D'ACON.
1466,	Jean D'ACON, fils du précédent.
1469-1499,	Robert D'ACON, frère du précédent.
1518-1558,	Nicolas D'ACON, fils du précédent.
1560.	Gilles D'ACON, fils du précédent.
1585-1648,	Urbain d'Acon, fils du précédent.
1657-1667,	Louis de Tilly, gendre du précédent.
1667-1679,	Anne D'ACON, veuve du précédent.
1679-1708.	Urbain de Tilly, fils du précédent.
1708-1746,	Henri de Tilly, fils du précédent.
1746,	François-Alexandre DE GUENET, gendre du précéd.
1773-1784.	Marie-Elisabeth DE TILLY, veuve du précédent.
1784-1790,	Henri-François DE GUENET, fils du précédent.

ARMES: Celles de la famille d'Acon nous sont inconnues. Tilly est d'or à la fleur de lys de gueules.

FIEF DES BRULÉS.

Aucun titre ne nous a fait connaître la situation du chef-mois, qu'il est naturel de placer au hameau qui porte encore aujourd'hui le nom des *Brulés*, sur la rive droite de l'Avre. Une quittance du 24 mars 1552 (57) mentionne l'achat, que ve-

dit sieur d'Acon, tenant d'un bout au chemin qui mene d'Ilou à Malassis; et apres gagea aux gents et habitants du commun du dict boys pour le dommage du dict boys et pour ce qu'il, ne les autres du dict commun, ne peuvent vendre, transporter, ne allienerr rien du dict boys, si ce n'est pour son user, pour ses droicts ou edifier soubs la dicte seigneurie non ailleurs, et si il fait le contraire il perd son usage.» Collationné à la suite de l'acte de 1460. Pièces just., no 6.

(56) Pièces justificatives, no 6.

(57) Chartrier d'Acon.

nait de faire Louis d'Acon, *de la terre et seigneurie de Voisynet et Brulletz,* tenue de la chatellenie de Brezolles. Cette manière de parler qu'on retrouve dans les titres subséquents paraît indiquer que la haute justice de Voisinets se composait de deux fiefs qui auraient eu précédemment une existence distincte. C'est par ce motif que nous mentionnons le fief des Brulés sur le territoire d'Acon. On trouvera ce qui concerne ce fief dans l'article du Voisinet, commune de Breux.

FIEF MALASSIS.

Son chefmois nous est inconnu; mais d'après un plan des bruyères d'Acon et d'Ilou dressé en 1751 (58), *les terres et bois du fief Malassis* étaient situés à l'est du Mesnil-Pipart et bornés au sud par les bruyères d'Acon dont ils étaient séparés par le chemin du Mesnil-Pipart à Godeneval. Robert d'Acon reçoit le titre de seigneur de Malassis dans un acte de 1490 que nous avons cité. Mais comme c'est le seul auquel nous ayons vu donner ce titre, il est possible que Malassis n'ait été qu'une aînesse, ou un fief réuni à celui d'Acon et confondu avec ce dernier peu de temps après 1490. En tout cas, Malassis aurait, d'après le même acte, relevé de la baronie de Condé.

MONUMENTS.

Il n'y en a pas d'autres que l'église dont nous avons parlé à la date de sa consécration en 1514.

HAMEAUX D'ACON: Les Brûlés, la Corvée, Heudez, le Mesnil-Pipard, le Moulin, les Planches, le Rousset.

Trièges: L'Attouche-Piant, la Baste, Bellevue, le Bois-de-la-Mariette, Brieux, les Canaux, les Champs-des-Vignes, les Champs-du-Puits, les Champs-Pieux, la Côte-des-Laris, la Côte-de-Voisinet, les Demaines, le Dezert, l'Etoquet, le Fond-du-Val, la Fosse-à-Regnier, la Fosse-Diard, les Friches-Communales-du-Mesnil, les Glands, la Grande-Mare, les Grands-Fonceaux, le Haut-des-Masures, le Haut-du-Bois-de-la-Mariette, Malassis, la Mare-aux-Dorlot, la Mare-des-Champs, le Parc-d'Acon, les Petits-Fonceaux, Pizot, les Prés-d'Acon, les Princes, Servray, les Vallées, les Vieux-Brulés.

(58) Archives de la commune; une copie est aux archives de l'Eure.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Notandum quod cum contencio verteretur inter religiosos abbatem et conventum de Becco et Vincentium de Acon super patronatu ecclesie de Acom, tandem consilio prudentum sopita fuit contencio in hunc modum, videlicet quod dictus Vincentius dictis abbati et conventui concedit et dimittit quicquid juris habebat vel habere poterat in dicto patronatu pro iiij^or^ libris tur. de quibus sacrista de Becco qui tunc erat presens loco dictorum abbatis et conventus dictum Vincentium in plena assisia Vernol. die jovis in festo beati Vincentii, anno Domini m° cc° xl° secundo per plegio assignavit, presentibus istis Wernone de Verbria, ballivo. Guillelmo Pipar, Nicholao de Lucas milite, vicecomite Guillelmo Gramario, W. de Chavigne, W. de Jarrieto, Raginaldo de Haya, Oyrs de Borz, Petro Gazel, W. de Pommerul, Raginaldo de Herupa, Girardo le Chauf, Gaufrido Thoma, Rogero de Herlenviler, Hugone de Herlenviler, militibus, Johanne decano de Vernolio, W. presbitero de Marsille, Erneis de Puisseus, Arnulfo Bocart de Charneles, presbitero de Moreinvile, Guiardo de Grantviler presbitero, Raginaldo de Longaluna presbitero, Roberto presbitero de Dalleincort.

Orig. sc. enlevé, Bibl. imp. F^s^ lat. n° 9211.

II

Noverint universi tam presentes quam futuri quod cum contentio moveretur inter me Vincentium de Achon, armigerum et viros religiosos abbatem et conventum de Becco super jure patronatus ecclesie de Achon, utrisque partibus ad assisiam de Vernolio comparentibus, ego dictus Vincentius supra dictis viris religiosis abbati et conventui de Becco in dicta assisia dimisi et omnino in perpetuum quietavi quicquid juris ego Vincentius vel heredes mei in dicto patronatu ecclesie de Achon reclamabamus vel reclamare poteramus. In cujus rei testimonium presenti carte sigillum meum apposui. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo secundo, mense januario.

Orig. sc. enlevé, Bibl. imp. ibid.

III

Hii sunt qui presentes fuerunt apud Acon quando Berta mater-

tera Vincenci de Acon quietavit patronatum ecclesie Beati Dyonisii de Acon abbati et conventui de Becco, videlicet Giardus de Grantviler, presbiter, Radulphus de Moreinvilla presbiter, Erneis presbiter de Puiseus, Raginaldus presbiter de Longaluna, Nicholaus presbiter de Breel, Robertus presbiter de Alanicuria, Dominus Willemus Pipart, Dominus Rogerus de Chantelou, Dominus Hugo de Hellenviler, Dominus Rogerus de Hellenviler, Dominus Robertus de Fossez, Dominus Robertus Lemanant, milites, anno Domini M° CC° XL° secundo, mense marcii.

Orig. sc. enlevé, Bibl. imp. ibid.

IV

Noverint universi tam presentes quam futuri quod cum contencio verteretur inter me Bertam materteram Vincentii dicti prepositi de Acon, armigeri, et viros religiosos abbatem et conventum de Becco super jure patronatus ecclesie de Acon, utrisque partibus in assisia de Vernolio comparantibus, ego dicta Berta supradictis viris religiosis abbati et conventui de Becco in dicta assisia dimisi omnino et in perpetuum quietavi quicquid juris ego dicta Berta et heredes mei in dicto patronatu dicte ecclesie de Acon reclamabamus vel reclamare poteramus vel poterimus (eo quod ego scivi et scio dictum patronatum dicte ecclesie de Acon dictis viris religiosis abbati et conventui de Becco et eorum monasterio ab antiquo pertinuisse et pertinere pleno jure). In cujus rei testimonium presenti carte sigillum meum apposui et in dicta assisia legi feci. Actum anno Domini M° CC° XL° secundo, mense marcii.

Orig. sc. enlevé, Bibl. imp. ibid.

Les mots entre parenthèses sont la seule différence qui se rencontre entre cette charte et la première que Berthe d'Acon donna aux religieux du Bec, et que pour cela nous n'avons pas cru devoir reproduire.

V

Reverendo in Christo patri ac domino R. Dei gratia Ebroicensi episcopo G. de Verbrie domini regis ballivus de Vernolio, salutem et paratam ad beneplacita voluntatem. Noverit paternitas vestra quod Berta matertera Vincentii dicti prepositi de Acon, armigeri, omnino renunciavit cause quam movebat in assisia domini regis contra viros religiosos abbatem et conventum beccensem super jure patronatus ecclesie Sancti Dyonisii de Acon, promittens quod ipsa amodo dictos abbatem et conventum super dicto jure patronatus amplius non vexabit et hoc vobis tenore presentium certifico. Datum anno Domini M° CC° XL° secundo, die Jovis proxima post festum beati Albini confessoris, in mense martii. Bene et diu valeat paternitas vestra.

Orig. sc. enlevé, Bib. imp. ibid.

VI.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront ou orront, Pierre Angueran vicomte de Dampville et garde des sceaux des obligations de la baillée dudit lieu salut : scavoir faisons que aujourd'huy par devant Jean Audiger clerc tabellion commis juré et estably a Thillieres soubs Jean Delousche clerc tabellion audit lieu de Dampville auquel nous adjoustons foy, fut présent en sa personne Thibauld d'Acon escuyer sieur dudit lieu, lequel de sa bonne volonté sans contrainte congnut et confessa voult, consentit et accorda que ses hommes tenants de lui en la paroisse d'Acon deça la riviere d'Avre en Normandie, c'est a scavoir d'Acon, le Rousset, le Mesnil-Pipard et les Moulins, jouissent et usent doresnavant plainement et paisiblement, sans aucun contredict ne opposition, de tous et tels droicts, usages, franchises et libertez que les hommes *estants* manans et habitants ès lieux dessus nommés ont droict d'ancienneté et en précédent des guerres, au veu et sceu dudit escuyer, si comme il dit, d'aller mener leurs bestes pasturer nuict et jour, couper, brusler et maisonner pour eux et leurs hoirs sans vendre ny distribuer a autruy, en certaine pièce de terre appellez commune, assise en ladite paroisse d'Acon, tenant d'un bout aux boys du roi, d'un costé ledict escuyer, d'autre bout les terres de Malassis; par condition que lesdicts hommes manants et habitans es lieux dessus nommez et leurs hoirs, ne attribueront en rien en commune, certain lieu nommé le Vaux Jollis, et pour icelle franchise et liberté avoir, jouir et exploicter a tousjours mais, eux et leurs hoirs, seront iceux hommes subjects et tenus faire a l'advenir audit lieu d'Acon un banc ou siege en l'église dudict *lieu tel* qu'il appartient, a leurs propres cousts et despens ; et pour que lesdits hommes manants et habitants en ladite paroisse ont par la fortune des guerres perdu les chartres et enseignements de *leurs* franchises et libertez, icelui escuyer veut, consenti et accorda, et par ces présentes veult, consent et accorde, que eux et leurs hoirs, jouissent plainement et paisiblement, sans contredit. ne leur donner par lui ne par ses hoirs aucun arrest, destourbier, ne empeschement, en faisant et accomplissant ce que dit est et devisé; desquelles choses dessus dictes, icelui escuyer fut et se tint pour content, ès presence de venerable et discrette personne messire Jean Larcher prbre curé dudict Acon, messire Simon de Goupilles prbre curé de Thillieres, Jean Lemercier l'aisné, Jouachinot Roussel, Pierre de Merbouton, Geffroy Leveau, Guillot Langlois et Robin Heusselin, et promist iceluy escuyer les foy et serment de son corps, pour ce main levée ausdits baillée en la main dudict juré, icelles franchises et libertez par luy ainsy donnez et reconfirmez, tenir, observer, garder, des maintenant a tousjours, tant pour luy que pour sesdicts hoirs, sans jamais aller ne venir allencontre, en aucune maniere, pour les faisances dessus dictes, soubs l'obligation

de tous ses biens et ceux de ses hoirs meubles et héritages, present et advenir, en renonçant generalement à toutes choses quels conques tant de faict, droict, que de coustume, qui la teneur et effet de ses presentes pourroient empescher en tout ou partie en aucune maniere. Ces presentes lettres refaictes pour seconde fois par le mandement de justice donné à Dampville par Jacques Laurent vicomte du lieu le traiziesme jour d'apvril après Pasques mil quatre cents quatre vingt et dix, parmy lequel ces présentes sont annexez des propres mots et droits du registre, sans y avoir mis ne adjousté aucune chose sinon scellé du tabellion ; et si les lettres precedentes sont retrouvez, les deux ne seront que d'une mesme substance et effect, en tesmoin desquelles choses nous a la relation de Jean Guilles commis par justice et ayant la garde des registres dudict Audiger tabellion deffunct, avons scellé ces présentes des sceaux dessusdits, ce fut faict le dixhuitiesme de may l'an mil quatre cents soixante.

Copie collationnée en 1792, au chartrier du château.

VII.

De vous hault et puissant seigneur messire Taneguy le Veneur chevallier des deux ordres du Roy comte de Tillieres et Carouges, baron de Bourg et du Homme, de Sainct Eslier, seigneur des chastelenies de Renay, Ligneres et Sainct Callais, conseiller du Roy en ses conseilz destat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et grand chambellan de la Royne d'Angleterre. Jay Urbain d'Acon, seigneur dudit lieu d'Acon, confesse et avoue a tenir de vous par foy et hommage et par un plain fief de haubert le fief, terre et seigneurie d'Acon, relevant neument de vostre comté de Thillieres, auquel fief, terre et seigneurie il y a domaine qui conciste en maison, grange, estables, pressoir et coulombier a pied, ainsi que le tout est a present construit et basty, avec court et enclos, et un hault bois proche le dit logis, contenant le tout deux arpens ou enuiron; et outre il y a cent quatre vingts arpens de bois taillis, en un tenant qui font une garenne de laquelle jay droit ; outre ledit domaine conciste encor en un moullin a bled basty sur la riviere dAvre et en un droit en la dite riviere laquelle m'apartient proprietairement pour en jouir, et icelle posseder a commencer depuis le fief du Bruel, a vous appartenant et ainsy a continuer, en descendant jusques au fief de Dampierre, qui appartient au sieur de Mesnillet. Il y a aussy deux cens arpens de terre labourable en trois pieces assises en la paroisse d'Acon closes et fermées de fossés et plantes vifves, dont la premiere contient six vingts arpens entre les villages du Mesnil et du Roussel, la seconde vingt arpens scituée pres lesglise Sainct Denis du dict lieu d'Acon et la troisiesme soixante arpens avec une maison, grange et estable, que j'aurois nouuvellement faict bastir au dedans du village

du Mesnil le dit domaine conciste encor en six arpens de vignes en deux pieces fermées de murs de bauge, et en quatre vingts arpens de pray en trois pieces, assis sur la dite riviere d'Avre avec droict de propriettè des terres vaines et vagues non labourées qui sont au dedans du dit fief et reduittes en pastures et communes de quelque quallitté ou nature quelles puissent estre. Comme aussy le dit fief terre et seigneurie d'Acon conciste en domaine fieffé qui s'estend au dedans des parroisses du dit lieu de Sainct Denis d'Acon, Percevalle (l. Penlatte) et le Brueil. A cause de quoy jay droit de court et usage, de basse et moienne justice, droit de pleds et gage-pleiges, pour la recongnoissance et paiement des rentes et autres drois apartenant au dit fief, desquelles rentes en deniers reviennent a la somme de soixante livres ou environ, et vingt-deux chapons et dix poulles, qui se paient par les detenteurs des maisons et masures scitués au village du Mesnil, Acon et Rousset. Outre lesquelles rentes en deniers et especes, jay droit d'avoir sur mes hommes et vassaux traiziesmes, reliefs de mort, aydes de relief, droit de confiscation, service de prevosté et autres droitures, et redevances, selon l'usage et coustume de ceste province de Normandie. Et est la dicte esglise dAcon bastie et assise sur mon fief, en laquelle j'ay droit de preseance et honneurs honorifiques sainture dedans et dehors icelle, sepulture, et les autres drois apartenant a patron; la présentation ayant été aumosnée par mes predecesseurs seigneurs d'Acon a labbé et moines du Bec-Hellouin. Jay aussy droit de prendre et tirer de l'eau de la rivière d'Avre a vous apartenant, pour abrever mes dicts prays avecq droit de fossé et chaussée, estant le dit fossé de douze pieds de largeur, le tout suivant et conformement à la fieffe de ce faicte, passé par devant les notaires, le neufiesme jour d'octobre mil six centz quarante troys. A cause de quoy et de mon dit fief, je vous en doibs les foy et hommage, la garde noble, la somme de quinze livres de plain fief quand le cas soffre. Es pleds du comté de Thillieres, tenus audit lieu par nous Pierre Thierry, licencié es loix senechal et juge politique dudit comté, le jendi neufiesme jour de juing l'an mil six cens quarante et quatre. Le present adveu a esté baillé et advoué par le dit sieur d'Acon au procureur dudit comté, lequel la receu sauf a blasmer dans le temps de l'ordonance. Donné comme dessus. Signé Thierry, Landoys 1644. Lecerf. (Orig. sur parch. au chartrier du château d'Acon.)

VIII

Statuts

Concernant la Confrarie de la Charité d'Acon, fondée en l'Église paroissiale de Saint Denis du dit lieu, en l'honneur et révérence du Sauveur et Rédempteur notre Seigneur Jésus Christ et de toute la cour céleste, de la glorieuse Vierge Marie, de

saint Denis et de saint Roch, instituée en icelle église par les paroissiens et habitans dudit lieu, desquels les noms seront enrôlés au matheloge de la ditte Confrarie et Charité, commencera dès à présent, et dont la première feste arrivera le saize aoust mil sept cents quarante un.

PREMIÈREMENT.

Est ordonné que la ditte Charité sera gouvernée par traize personnes, assistées d'un crieur et d'un clerc qui tous seront frères et serviteurs de la ditte charité, entre lesquels il y en aura un nommé Prevost, l'autre Echevin, et les autres seront nommés frères et serviteurs d'icelle. Ceux qui seront élus à l'office de Prevost et Echevin serviront à la ditte Charité chacun trois ans et les autres deux seulement.

Item les dits frères auront les chaperons tous d'une couleur qui sera violette, et à leurs dépens.

Item seront tènus et sujets à comparoir à toutes les assemblées, fêtes et solemnités de la ditte Charité et porter leurs chaperons, sur peine de cinq sols d'amende; les dittes festes seront Pasque, la Pentecoste, la feste de Dieu, la Toussaint, la Saint Denis, Noël, les Rois, et toutes les Notre-Dames et la Saint Roch.

Toute personne qui sera de discrétion et d'âge suffisant qui voudra se rendre à la ditte Charité sera reçu en prestant le serment et payant pour son entrée ce qui lui plaira, pour le bien et augmentation d'icelle, pourveu qu'il ne soit point en sentence d'excommuni, ou autrement (1) qu'il ait fait ses pasques et qu'il soit d'une bonne vie et prestera serment au dit sieur curé.

Item celui qui sera Prevost fera la réception de tous les frères qui s'y voudront faire inscrire et du consentement de Monsieur le Curé de la ditte paroisse.

Item il y aura à la ditte Charité une boeste ou tronc fermant à deux serrures dont M. le Curé aura une clef et l'Echevin l'autre, dans lequel sera mis toutes les questes et aumosnes faites à la ditte charité, pour après estre emploiés aux plus pauvres malades ou nécessiteux de la paroisse (2), qui seront distribuées par le sieur Curé du lieu.

S'il se trouve quelques personnes qui veullent faire inscrire leurs enfans dans la ditte charité ils paieront pour leurs entrées deux sols, et deux sols par chaque année qui sera mis avec les questes et aumosnes pour estre emploiés comme dessus.

En la ditte charité, il y aura un livre, lequel sera nommé Matheloge dans lequel seront escrits tous les noms et surnoms des frères et sœurs dicelle charité.

(1) Ce qui suit jusqu'à l'alinéa est ajouté après coup et d'une autre encre.

(2) Ce qui suit jusqu'à l'alinéa a été ajouté après coup et d'une autre encre.

Item assisteront tous les frères, ou gens pour eux à tous les enterremens tant grands que petits qui se feront dans la ditte paroisse, sur peine de vingt sols d'amende, et pour les frères et sœurs servans à trente sols d'amende qui seront mis et emploiés comme dessus.

Item tous les frères qui sont en charge s'obligent de faire dire et célébrer chacun une messe pour le repos des âmes des frères et sœurs qui seront morts pendant l'année, laquelle messe sera annoncée au prosne de la grande messe paroissiale tous les premiers dimanches du mois.

Item se serviront les dits frères de tous les ornements de l'église pour tous les enterremens de la ditte paroisse, tant grands que petits, scavoir, la croix, la bannière, drap mortuaire, chandeliers et cierges, comme à l'ordinaire et autres et le surplus sera fait aux dépens des parens.

Item les dits frères ne seront point obligés de sortir hors la ditte paroisse, a moins que ce ne soit un frère ou sœur qui ait servi à la ditte charité et ne recevront à la ditte charité aucune personne hors de la paroisse.

Tous les habitans de la paroisse d'Acon se sont assemblés au château d'Acon en présence de hault et puissant seigneur Henry de Tilly, chevalier, seigneur d'Acon, Voisinet et les Brullés, ancien grand chambellan de son Altesse roiale Monseigneur le Duc d'Orléans Régent du royaume et Messire Claude Brison prêtre, curé d'Acon qui tous d'une commune voix ont nommé Robert Leveau Prevost, Louis Duval Echevin, Jacques Page porte-croix, André Page, Pierre Hervieu, Urbain Trompe, Urbain Petit, Germain Pouchet, Jean Brecq, Denis Bœuf, Charles le Brecq, Pierre Joanne, Charles Page, François Petit clerc de la charité et Jean Marais crieur, qui ont tous accepté et signé.

Signé : Henry de Tilly, Brison, curé d'Acon, Robert le Veau, Jacques le Page, André Page, Louis Duval, Pierre Hervieu, Germain Pouchet, Jean Brec, Denis le Boeuf, Charles Brecq le jeune, Pierre Jouen, Urbin Trompe, Urbain Petit, Charles le Sage, François Petit. — L'original de cette pièce est en tête du registre de la charité d'Acon.



VUE DU CHATEAU D'ACQUIGNY.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

COMMUNE D'ACQUIGNY.

La commune d'Acquigny, canton de Louviers, était, avant la révolution, une paroisse du diocèse d'Evreux, doyenné de Louviers, vicomté et élection de Pont-de-l'Arche, généralité de Rouen. Les moines de Conches y possédaient le prieuré de saint Mauxe et de saint Vénérand, et avaient le patronage de l'église qu'ils échangèrent au XVIIIe siècle avec les seigneurs du lieu. La paroisse comptait 160 feux en 1763 (1).

Cette commune était le chef-lieu d'une ancienne baronie long-temps divisée en plusieurs parties et possédée par d'illustres familles. Elle a eu sur son territoire un prieuré, avec une chapelle fréquentée par beaucoup de pélerins, plusieurs fiefs secondaires et un château-fort qui a soutenu au moyen-âge, non sans éclat, un certain nombre de siéges. Tous ces faits donnent à l'histoire d'Acquigny une importance particulière. Pour plus de clarté, nous la diviserons en chapitres, sans nous éloigner toutefois de l'ordre chronologique.

CHAPITRE Ier.

Histoire d'Acquigny depuis les premiers temps jusqu'au XIe siècle. — Vestiges des Romains. — Propriété confirmée à l'abbaye de Saint-Ouen. — Martyre de S. Mauxe et de S. Vénérand.—Enlèvement de leurs corps au Xe siècle.—Inscription.

C'est vers les limites du territoire d'Acquigny qu'on commence

(1) Pouillés du diocèse d'Evreux.

à remarquer sur le bord de la route d'Evreux à Louviers des tuyaux de terre cuite entourés de ciment et d'une origine évidemment romaine. Ils paraissent avoir été destinés à conduire l'eau de la fontaine de Becdal vers Louviers, dans un lieu qui n'a pas encore été déterminé d'une manière précise. On a aussi trouvé, il y a quelques années, dans l'enclos-même du parc du château d'Acquigny, quelques médailles romaines, entr'autres un Gallien en argent et un Constantin de petit module.

Le titre le plus ancien où il soit fait mention d'Acquigny est un diplôme de Charles-le-Chauve qui confirme en 876 les possessions de l'abbaye de Saint-Ouen, parmi lesquelles on remarque dans la vallée d'Eure : Acquigny (Aciniacus), Chambray, Pinterville et les Damps (2). Cette propriété d'Acquigny par les moines de Saint-Ouen, confirmée en 876, pouvait être beaucoup antérieure, et l'existence d'une église a dû suivre de bien près, sinon précéder, l'arrivée des religieux.

Si on s'en rapporte à une légende évidemment interpolée, mais que l'histoire ne doit pas rejeter absolument, Acquigny serait devenu célèbre, plusieurs siècles avant Charles-le-Chauve, par le martyre de saint Mauxe, de saint Vénérand et de leurs 38 compagnons. Saint Mauxe, d'après ce document, serait un évêque d'origine italienne qui, après avoir souffert pour la foi dans son pays, se serait sauvé dans les Gaules vers le commencement du ve siècle, accompagné de Vénérand, son diacre et son frère par le sang, et de deux prêtres Marc et Etherius. Ils étaient parvenus au confluent de la Seine et de l'Oise lorsqu'ils apprirent que le proconsul Sabinus, auquel ils avaient échappé en Italie, était venu les poursuivre jusque dans les Gaules et arrivait sur leurs pas avec 200 satellites. Ils passèrent la Seine, pénétrèrent dans l'Evrecin et furent atteints par leurs ennemis à Acquigny. Là, Sabinus fit trancher la tête à saint Mauxe, à saint Vénérand et à 38 de ses propres soldats que venaient de convertir les paroles et les miracles du saint évêque. Les deux prêtres, Marc et Etherius, ramenés vers la cité d'Evreux, s'échappèrent dans le trajet et revinrent à Acquigny inhumer les corps des martyrs, non dans le lieu-même où ils avaient

(2) Nous croyons du moins reconnaître ces lieux dans le passage suivant du diplôme de Charles-le-Chauve : Cambrosius etiam, Hedanæ oratorium, Perindivillare, Genistose, Aciniacus, Confluendis, cum omnibus appenditiis earum, Neustria pia, p. 7. D. Pommeraye, Hist. de l'abbaye de St-Ouen, p. 401, donne : Gedanæ et Grenistosæ au lieu de Hedanæ et Genistose.

souffert, mais dans l'intérieur des murs à demi ruinés d'une ancienne église. C'est l'emplacement actuel du cimetière d'Acquigny où s'élève la chapelle de Saint-Mauxe (3).

Quoi qu'il en soit du fond même de la légende, la chronique de Fontenelle nous rapporte que sous le gouvernement de l'abbé Mainard, vers 960, un étranger venu d'au-delà de la mer en France se rendit pendant la nuit à Acquigny, y trouva les corps des deux saints, comme il l'avait appris par révélation, et les emporta secrètement. Mais sur le point de s'embarquer au port de Loge (Caudebequet), il tomba comme un homme ivre et ne put jamais monter dans le bateau sur lequel il devait prendre passage. Conduit au monastère de Fontenelle il lui fallut développer son précieux fardeau et raconter ce qui s'était passé. Les moines en ayant référé à Richard Ier, duc de Normandie, ce prince ordonna que les reliques resteraient au lieu où la volonté divine et celle des saints eux-mêmes les avaient conduites(4), et leur fit bâtir une chapelle de l'un des côtés du chœur de l'église de Saint Vandrille. Plus tard, en 1026 ou 1027, l'abbé Girard, après avoir fait placer dans une châsse d'argent les reliques de saint Wulfran, renferma dans une autre châsse les reliques des SS. Mauxe et Vénérand (5).

Après l'enlèvement furtif que nous venons de raconter le tombeau d'Acquigny ne conservait plus que les ossements des 38 compagnons de saint Mauxe et de saint Vénérand et, selon la tradition locale, les chefs de ces deux derniers. On voit encore aujourd'hui, dans l'église de la paroisse, une ancienne inscription latine gravée sur une petite plaque de marbre noir

(3) Cette légende tirée d'un manuscrit de la bibliothèque d'Evreux est rejetée comme fabuleuse par les Bollandistes (Bolland., 25 maii). D'après eux, la patrie de ces saints est inconnue, on les aurait appelés martyrs selon l'usage du temps, parce qu'ils seraient morts de mort violente et par la main de voleurs sortis d'une forêt voisine. Les miracles qui illustrèrent leur tombeau les auraient fait honorer comme saints. Mais leur histoire authentique ne commence qu'à l'invention de leur corps au xe siècle. Un passage de la neuvième leçon de l'office des SS. Martyrs, dans le bréviaire de Mathieu des Essarts cité par les Bollandistes, porte : Pagus denique Achiniaco proximus sylva impiorum seu finientium vocatur; ob impietatem illorum qui de sylva illa ex insidiis sanctos adorti sunt; vel ab eorum fine et interitu, quem statim post consummatam contra sanctos persecutionem pertulerunt.

(4) Nous donnons le passage entier de la chronique de Fontenelle, Pièces justif. no 1.

(5) Beatorum quoque martyrum Maximi et Venerandi decenter reposuit in alio (loculo).—Appendix ad chron., Fontan., cap. 7, apud d'Achery, tom. III, p. 263.

et dont voici la traduction : ***Ici est le lieu du tombeau et les restes des saints martyrs Mauxe et Vénérand et de leurs trente-huit compagnons*** (6). On la conservait autrefois dans la chapelle du prieuré. Elle est peut-être antérieure à l'enlèvement des corps au xe siècle, et a pu servir à faire reconnaître le tombeau des martyrs, après les ravages des Normands.

CHAPITRE II.

XIe et XIIe siècles. — Acquigny sous les Tosny. — Donations à l'abbaye de Conches. — Château fort. — Incendie du bourg. — Acquigny pris, cédé et repris sous Philippe-Auguste. — Les Tosny se retirent en Angleterre. — Les Poissy. — L'abbaye du Bec.

Les ravages et l'établissement des Normands en Neustrie avaient bouleversé l'état de la propriété dans cette province. Plusieurs abbayes avaient été détruites pour ne plus se relever; d'autres, restaurées par les vainqueurs, étaient rentrées dans une partie de leurs biens, ou avaient reçu de nouvelles terres, pendant que les anciennes restaient aux mains des barons normands. Acquigny était devenu la propriété de la puissante famille des Tosny, et celle-ci y fit bâtir un château fort dont nous verrons bientôt l'existence constatée.

Vers l'an 1035, Roger de Tosny, seigneur de Conches, petit-fils de Malahuce, oncle et compagnon de Rollon, ayant fondé l'abbaye de Conches, lui donna l'église d'Acquigny avec la dîme du blé, du vin, du poisson pêché dans l'Eure et des moulins (7). Il fut l'un des seigneurs opposés à Guillaume-le-Bâtard au commencement de son règne, et mourut vers 1050 avec deux

(6) HIC EST LOCVS MARTIRII ET RELIQVIE SANTORVM MARTIRVM MAXIMI ET VENERANDI ET SOCIORVM EORVM TRINGINTA ET OCTO. Voyez la gravure de cette inscription, pièces justif., no 2. D'autres lisent : LOCVS MARTIRVM.

(7) Ecclesiam de Achineio cum offerendis et decimis de annona et de vino ex integro, et de piscibus aquæ quæ dicitur Auctura et de molendinis in eis. Gall. chr. Instr. col. 128. Roger portait déjà les armes en 1015, car en cette année il fut chargé avec Raoul de Tosny son père de garder le château de Tillières que venait de bâtir Richard II, duc de Normandie. Guill. de Jumièges, Hist. de Fr., tom. 10, p. 187, et Chroniques de S. Denis, ibid., pag. 308.

de ses fils Helbert et Hélinant, dans un combat contre Roger de Beaumont(8) qui tenait le parti de Guillaume.

Raoul de Tosny, porte-étendard de la Normandie, fils et successeur du précédent, combattit à la bataille de Mortemer en 1054 (9). Il donna de concert avec sa mère Godehilde, aux moines de Conches, à Acquigny, un gord de cinq mille anguilles et plusieurs terres avec la dîme de ses moulins et de toutes ses rentes en deniers (10). Privé de ses biens et exilé en 1061 par les intrigues de Roger de Montgomery et de sa femme Mabille, il fut rappelé en 1063 et prit part à la conquête de l'Angleterre en 1066 (11). Parmi les donations qu'il fit à l'abbaye de Saint-Evroult on remarque celle d'un hôte à Acquigny (12).

Pendant la vie de Guillaume, les barons normands avaient été forcés de recevoir des garnisons royales dans leurs châteaux; mais à sa mort, en 1087, les principaux seigneurs, entre autres Raoul de Tosny, se hâtèrent de renvoyer ces garnisons (13). En 1090 s'éleva entre le même Raoul et Guillaume, comte d'Evreux, une guerre excitée par la jalousie de leurs femmes (14); mais on n'y voit pas figurer Acquigny.

L'année suivante on trouve Raoul attaché à la fortune de Guillaume-le-Roux. Dans le traité que fit ce roi avec son frère Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, les terres de Raoul de Tosny furent placées, avec celles de Gérard de Gournay et les comtés d'Eu et d'Aumale, sous la suzeraineté du roi d'Angleterre, qui vint habiter avec sa cour (*regali more*), du mois

(8) Ord. Vit., l. 1, p. 180; l. 3, p. 40, édit. A. Le Prevost.

(9) Ord. Vit., l. 7, p. 238.

(10) Ego Radulphus de Totteneio cum Godehilde matre mea pro sepultura patris mei Rogerii concedo S. Petro de Castellione apud Achineium gordum unum quinque millium anguillarum de Sancta Cecilia, fœsum quoque Claveril, et fœsum Obardi et mansuras plures et terras in eadem villa.......... et concedo omnem decimam omnium molendinorum meorum per totam meam terram et decimam omnium denariorum meorum........ in Conchis, in Ferraria, in Achineio....... Gall. chr., ibid., col. 129.

(11) Ord. Vit., l. 3, p. 81, 93 et 148, édit. A. Le Prevost.

(12) Ord. Vit., l. 5, p. 401, 402; la charte entière, extraite du cart. de S. Evroult, est donnée dans l'Appendice, tom. 5, p. 180.

(13) Ord. Vit., l. 8, p. 345.

(14) Ord. Vit., l. 8, p. 366.

de janvier au mois d'août, dans ses nouvelles possessions (15).

Raoul mourut en 1102. Isabelle, sa femme, fille de Simon de Montfort, et sœur d'Amaury de Montfort qui devint comte d'Evreux, lui survécut long-temps et finit par prendre le voile au monastère des Hautes-Bruyères pour y expier les fautes d'une jeunesse licencieuse (16). Elle eut sans doute Acquigny en douaire, ou au moins des revenus sur ce domaine, puisqu'elle donna aux religieuses des Hautes-Bruyères cent boisseaux de blé, cent sous de rente et un gord à Acquigny (17).

Raoul-le-Jeune, fils et successeur du précédent, passa en Angleterre dans le cours de l'année 1103. Le roi Henri Ier lui remit les terres que son père y avait possédées, et le maria à Adelise, fille du comte Waltheof et de Judith, fille de la comtesse d'Aumale, sœur germaine de Guillaume-le-Conquérant (18). Aussi Raoul suivit en 1106 le parti de ce même roi Henri contre le duc Robert, et ne l'abandonna pas en 1119, dans la guerre qu'il soutint contre Louis-le-Gros (19). Cependant après la bataille de Bremule, Amaury de Montfort, comte d'Evreux, oncle maternel de Raoul et partisan du roi de France, promit à celui-ci l'appui de son neveu, si on parvenait à s'emparer de Breteuil, qui menaçait de trop près les terres du seigneur de Conches, pour lui permettre de se déclarer. Dans son discours, Amaury fait valoir l'importance de cet appui à cause des nombreux chevaliers qui obéissent à Raoul de Tosny et de la force de ses châteaux : Conches, Tosny, Portes et Acquigny (20). C'est le premier texte où il soit question du

(15) Ord. Vit., l. 9, p. 475.

(16) Isabel vero postquam in viduitate diu permansit, lethalis lasciviæ (cui nimis in juventute servierat) pœnitens, sæculum reliquit et in monasterio sanctimonialium apud Altam Brueriam velum suscepit, ibique vitam suam laudabiliter in timore Dei perseverans salubriter correxit. Order., l. v., p. 404.

(17) Nous n'avons pas la charte d'Isabelle, mais sa donation est rappelée dans deux chartes de Henri II, données, l'une avant son avènement au trône d'Angleterre 1151—1154, et l'autre après cet avènement, mais sous l'épiscopat de Rotrou, évêque d'Evreux, qui cessa de l'être en 1162. Voyez ces deux chartes aux pièces justif., nos 3 et 4.

(18) Ord. Vit., l. xi, p. 198.

(19) Ord Vit., l. xii, p. 346.

(20) .... Et Radulphus de Conchis nepos meus nobis adhærebit cum cunctis hominibus suis et munitionibus. Ipse fortia possidet castra : Conchas et Toenium, Portas et Archinneium, probatique barones gestant ejus dominium

château fort d'Acquigny; mais on voit qu'il avait dès lors une grande importance et il est probable qu'il existait depuis longtemps.

Raoul de Tosny mourut, selon Orderic Vital, 24 ans après son père, c'est-à-dire en 1125 ou 1126 (21).

Roger de Tosny, fils de Raoul et d'Adelise, succéda à son père et fit don à l'abbaye de Conches de la dîme de tous ses biens, dans lesquels Acquigny se trouve nécessairement compris (22). Il montra de bonne heure de la sympathie pour Geoffroy, gendre d'Henri Ier, et devint assez suspect au roi, pour que celui-ci crût devoir mettre une garnison royale dans le château de Conches (23).

A la mort de Henri Ier, en 1135, Roger prit en effet très-vivement le parti de Geoffroy d'Anjou contre le roi Etienne, et dans la guerre qu'il soutint alors contre les deux frères Galeran de Meulan et Robert de Leycester, partisans d'Etienne, son château d'Acquigny lui servit de place d'armes. Il en partit dans les premiers jours du mois de mai 1136 pour surprendre la forteresse du Vaudreuil; mais elle fut reprise trois jours après par Galeran de Meulan, avec l'aide des bourgeois de Rouen. Du Vaudreuil, Galeran vint, le lundi de la Pentecôte, brûler entièrement le bourg d'Acquigny. Le lendemain Roger se mit à sa poursuite et brûla trois de ses villages (24). La guerre continua ainsi avec diverses chances et pendant que les Angevins ravageaient le Lieuvin, Roger de Tosny, aidé de Guillaume de Pacy et de Roger-le-Bègue, seigneur de Grossœuvre, tint tête à Galeran dans l'évêché d'Evreux. Au mois d'octobre il attaqua le château de la Croix-Saint-Leufroy, bâti par le comte de Meulan, et n'ayant pu le réduire, il brûla le bourg, saccagea l'abbaye et s'empara des dépouilles de tous ceux qui s'y étaient réfugiés; puis, se rejetant sur la vallée du Vaudreuil,

qui per ipsum solum multipliciter nostrum augebunt numerum. Is nimirum Bretolio nunc coarctatur nec nobis, quia non audet, nunc adminiculatur, ne tota statim terra ejus devastetur. Ord. Vit., lib. XII, p. 365.

(21) Radulphus filius ejus fere XXIV annis patrium jus obtinuit. Ord. Vit., l. 5, p. 404.

(22) Pièces justif., no 5.

(23) Ord. Vit., l. XIII, t. 5, p. 47.

(24) Ord. Vit., l. XIII, t. 5, p. 59. M. A. Le Prevost pense que ces trois villages sont : la Croix-Saint-Leufroy, Cailly et Ecardenville-sur-Eure.

il la ravagea et réduisit en cendre, le 3 octobre, l'église de Saint-Etienne-du-Vauvray. Il en fut puni le jour-même; car vers le soir, lorsqu'il revenait à Acquigny, n'ayant avec lui qu'une poignée d'hommes, parce qu'il avait envoyé à l'avance Guillaume de Pacy et Roger-le-Bègue avec le butin, les prisonniers et la plus grande partie des troupes, le comte Galeran et Henri de Pommeraye sortirent d'une forêt voisine à la tête de 500 chevaliers et le firent prisonnier malgré sa vigoureuse résistance (25).

Le roi Etienne ne lui rendit la liberté que six mois après, et à de dures conditions (26). Néanmoins dès le mois de mai de l'année suivante, il avait les armes à la main pour résister au comte Galeran (27). Au mois de septembre il prenait et brûlait Breteuil, ce qui ne l'empêcha pas de traiter avec les comtes de Meulan et de Leycester, qui le réconcilièrent la même année avec le roi Etienne et lui préparèrent une réception honorable en Angleterre (28).

Nous ignorons la date de sa mort. Il avait épousé Gertrude, fille de Beaudoin, comte de Hainaut, dont il eut quatre fils (29). Raoul de Tosny, l'aîné, lui succéda, et mourut en 1162, laissant de sa femme, fille de Robert comte de Leycester, un jeune fils du nom de Roger (30).

Ce Roger de Tosny, encore enfant (parvulus) en 1162, n'était pas en état de défendre par lui-même ses châteaux dans l'in-

(25) .... Gualerannus comes et Henricus de Pomereio cum quingentis militibus de vicina sylva egressi sunt.......... Rogerius autem qui multum audax et probus erat, cum paucis militibus quos secum habebat (Guillelmum enim de Paceio et Rogerium Balbum cum suis copiis et præda et captivis Achinneium præmiserat), frustra fortiter in hostes pugnavit, sed multitudine pressus et victus succubuit et........ captus ingemuit infortunioque suo magnum inimicis gaudium et vicinis pagensibus securitatem peperit. Ord. Vital, l. XIII, tom. 5, p. 77. Robert Dumont dit de son côté : Eadem septimana Galeranus comes Mellenti cepit apud Achinnum Rogerium de Toenio rapinæ et incendio vacantem. Hist. de Fr., t. XIII, p. 288.

(26) Ord. Vit., ibid., p. 83.

(27) Ord. Vit., ibid., p. 108.

(28) Ord. Vit, ibid., p. 115.

(29) Gislebertus Montens. Hannoniæ chro. Hist. de Fr., t XIII, p. 553.

(30) Radulphus de Toeni moritur relicto parvulo ex filia Roberti comitis Lecestriæ. Robert du Mont, Hist. de Fr., t. XIII, p. 307. Raoul confirma une donation de droits d'usage faite par Roger son père aux moines de l'Estrée. Sa charte qui a pour témoin Silvestre, abbé de Conches, est antérieure à 1160. Cart. de l'Estrée, arch. de l'Eure.

vasion que le roi de France fit en Normandie, pendant l'absence de Richard-Cœur-de-Lion. Philippe-Auguste s'empara du Vaudreuil, de tout le Vexin et même d'Evreux. Il est certain qu'Acquigny fut aussi une de ses conquêtes, puisque, dans le colloque tenu entre Verneuil et Tillières en 1194, on convint que Philippe retiendrait la contrée du Vaudreuil, savoir: le Vaudreuil lui-même, Louviers, Acquigny, Léry et tout le pays jusqu'à la Haye-Malherbe et à Pont-de-l'Arche, et que le roi d'Angleterre garderait la Haye-Malherbe, Pont-de-l'Arche et tout ce qui était au-delà (31).

La guerre bientôt reprise fut de nouveau suspendue par le traité de Louviers en janvier 1196; des bornes furent plantées à moitié route entre le Vaudreuil et Gaillon, et une ligne passant par ces bornes fut tirée de la Seine à la rivière d'Eure. Tout ce qui était du côté du Vaudreuil resta au roi anglais et ce qui était du côté de Gaillon au roi de France (32). Acquigny se trouvait sur la limite, mais du côté normand, puisqu'à la mort de Richard en 1199 Philippe-Auguste s'en empara dès les premières hostilités (33). Il le rendit au mois de mai 1200 par le traité du Goulet qui lui conservait Evreux et une partie de l'Evrecin. On fixa les limites de ce dernier territoire à moitié route du Neubourg à Evreux en prenant la même distance vers Conches et vers Acquigny (34). Roger fut

(31) 3. De valle Rodolii in hunc modum erit. Rex Franciæ tenens erit de valle Rodolii. *sicut erat prius*, scilicet de ipso Rodolio et de ipsa tota villa cum ecclesiis et de Lovers et de Aquigener et de Laire et de aliis usque ad Haiam Malherbe et usque ad Pontem Archiæ. De Haia vero Malherbe et de ultra et de Ponte Archiæ et de ultra erit tenens rex Angliæ. Roger de Hoveden, Hist. de Fr., t. XVII, p 570.

(32) Voyez ce traité, Cartul. norm. de Philipp. Aug. n° 1057.

(33) Eo tempore rex Francorum statu rerum sibi in melius mutato, civitatem Ebroicum cepit cum circumpositis munitionibus, scilicet : Apriliacum et Aquiniacum. Rigord., Hist. de Fr., t. XVII, p. 50.

(34) Mete autem sunt posite in media via inter Ebroicas et Novum burgum........ et quantum terre habebit dominus rex Francie versus Novum burgum, tantum terre habebit versus Conches et versus *Akenny*. Voyez ce traité, Cart. norm. de Philippe Aug., no 1063. M. Duffus Hardy a publié le procès-verbal de la pose des bornes. — Rotuli chartarum vol. 1, pars 1a, pag. 97 : Ad eandem similiter mensuram quæ est inter Ebroycum et Novum Burgum (ccc IX cordæ, quæ corda continet XX teysas), posita est meta inter Ebroycum et Aquineum et est meta apud Vacariam ad Nucerium qui appellatur Nucerium de Vall. in Valle, scilicet subitus monasterium ejusdem ville ex parte Aquiney inter......... Walteri Calet.

un des garants de ce traité du côté du roi d'Angleterre et s'engagea par serment sur les saintes reliques à se soumettre au roi de France avec tous ses fiefs, si la paix était rompue par Jean-sans-Terre (35).

La paix ne dura point, mais Roger de Tosny continua d'être l'un des conseillers intimes du roi d'Angleterre, et fut envoyé à Philippe-Auguste, pendant le siège du Château-Gaillard en 1202, pour l'endormir par des demandes de trêve et d'entrevue (36). Aussi lorsque ce roi consomma la conquête de la Normandie le 1er juin 1204 par la capitulation de Rouen, qui assurait aux seigneurs normands la rentrée dans tous leurs biens, à la condition d'accepter ce traité, Roger de Tosny et ses fils en furent nommément exceptés (37). Les Tosny se retirèrent dans leurs domaines d'Angleterre et leurs propriétés en Normandie furent distribuées par Philippe-Auguste à ses compagnons d'armes.

Une partie du domaine d'Acquigny avait déjà cessé d'appartenir aux Tosny, et paraît avoir été donnée en dot à Godechille de Tosny, fille de Raoul-le-Jeune, laquelle épousa, vers 1141, Robert de Warvich. Leur fils Henri du Neubourg eut pour fille Isabeau du Neubourg qui épousa Robert de Poissy, sieur de Malvoisine, et lui apporta la baronie de Pont-Saint-Pierre et celle de Longboel. Leur fils Robert de Poissy, mort avant 1197, épousa Luce du Plessis, dont il eut Robert, seigneur de Noyon-sur-Andelle et d'Acquigny, que nous retrouverons au chapitre suivant (38).

Les moines du Bec avaient aussi quelques propriétés à Acquigny. Une charte, qui ne peut être postérieure au XIIe siècle, contient la donation de 7 acres de terre, *sur les monts d'Acquigny*, faite à cette abbaye par Guillaume des Monts, et confirmée

(35) Il signa au Goulet même une charte de garantie qui a été publiée par M. Léopold Delisle, Cart. norm., no 1064.

(36) Rymer, t. 1, p. 42, edit. 2a, cité dans une note ad Rigord. Hist. de Fr., t. XVII, p. 57. — Au mois de décembre 1203 Jean mandait au connétable des Marches de faire pour le maintien de la trève avec le Roi de France ce que lui ordonneraient Roger de Tosny et Pierre des Roches.—Roles normands, édit. Léchaudé, p. 112.

(37) Excepto......... et Rogero de Toniaco et filiis ejus quos dominus rex Franciæ de omnibus conventionibus excepit. Rigord. Hist. de Fr., t. XVII, p. 57.

(38) Hist. de la Maison d'Harcourt, t. 1, p. 263.

par Roger de Tosny. Les droits seigneuriaux, qu'abandonne Guillaume dans cet acte, montrent qu'il était possesseur d'un arrière-fief sur le territoire d'Acquigny (39).

Remarquons enfin, avant de terminer ce chapitre, qu'on trouve au XIe et au XIIe siècle divers personnages portant le nom d'Acquigny. Ainsi dans les listes de l'abbaye de la Bataille publiées par Duchesne, les noms Akeny, Dakeny se voient parmi ceux des nobles qui avaient suivi Guillaume-le-Conquérant en Angleterre. Un Beaudoin d'Acquigny (Baldewinum de Acquini), est compris dans le traité de 1194. On le retrouve cité avec Guillaume d'Acquigny dans les rôles de l'échiquier en 1198. La Trinité-de-Beaumont avait pour prieur Guillaume d'Acquigny en 1161, et un Roger d'Acquigny est mentionné dans plusieurs chartres du XIIe siècle. Parmi ces personnages figurent sans doute des membres de la famille des Tosny ou des hommes qui prenaient le nom du lieu de leur origine; mais d'autres paraissent avoir appartenu à une famille importante du nom d'Acquigny qu'on retrouve encore au XVe siècle (40).

Chapitre III.

Acquigny au XIIIe siècle. — Première moitié de la baronie. — *Barthelemy de Roye.* — *Mathieu de Montmorency.* — *Maison de Laval.* — *Chartes des évêques d'Evreux pour le patronage.* — Seconde moitié de la baronie. — *Maisons de Poissy et de Léon.* — *Chartes de l'abbaye du Bec et du prieuré des Hautes-Bruyères.*

Après la conquête de la Normandie, Acquigny ne demeura pas long-temps aux mains de Philippe-Auguste. Ce roi le donna par une charte de 1206 à Barthelemy de Roye, qui devint en

(39) Pièces justif., n° 6.

(40) Robert d'Acquigny est un des conseillers du roi en la chambre des enquêtes, qui figurent dans le procès criminel fait à Pierre du Tertre en 1378. Secousse, t. 2, p. 385. Un mandement du roi lui ordonna de se trouver à l'échiquier de la Saint-Michel à Rouen en 1403, et lui-même donne quittance au vicomte de Rouen le 29 novembre 1403. Enfin le 12 octobre 1507. Domp Jacques d'Acquigny, prieur de Saint-Lambert à Nassandres, donne au receveur de la vicomté d'Orbec une quittance de 12 livres tournois de rente due à son prieuré. Ces trois derniers documents se trouvent au cabinet des titres, Bibl. impér.

1209 chambrier de France (41). C'était un des personnages les plus importants de la cour de Philippe, qu'il accompagna dans toutes ses guerres, et dont il fut l'un des exécuteurs testamentaires (42). Il laissa deux filles de Perronnelle de Montfort, sa femme, et mourut, selon le père Anselme, après 1234.

Au mois de mars 1222 il était encore seigneur d'Acquigny puisqu'il fit don, à cette date, au prieuré de Saint Mauxe et de Saint Vénérand de trois acres d'un bois appelé Gastinet (43).

Les religieux, malgré les donations faites par les Tosny, ne possédaient pas sans conteste le patronage de la paroisse et d'après trois titres, que nous allons citer, le chapitre et l'évêque d'Évreux y avaient au moins des prétentions. Le premier de ces titres est une charte de 1215 par laquelle Robert-le-Rivet, abbé de Conches, règle de concert avec Luc, évêque d'Evreux, et le chapitre, les droits réciproques du prieuré et du vicaire perpétuel, sur les revenus du bénéfice. A cette époque l'abbaye possédait les deux tiers de la dîme du blé, du lin et du chanvre, toute la dîme du vin, 12 sous de rente pour 2 gerbes sur une terre de l'autre côté de l'eau, un clos situé près de l'église des Martyrs, entre l'Eure et l'Iton, avec une habitation et ses dépendances. Le vicaire avait entre autres revenus, le dernier tiers de la dîme du blé, du lin et du chanvre, toute la dîme des fruits, de la laine, des agneaux, du foin et des terres situées au-delà de la rivière, les noix du cimetière, 10 sous de rente sur l'autel des martyrs et la terre dite de la Croix-Philippe, avec les hôtes et les cens. Dans le règlement de 1215, tous ces revenus sont abandonnés, soit par l'abbaye, soit par le vicaire à deux moines, que l'abbé devra établir à Acquigny, pour y célébrer le service divin, dans l'église des Martyrs. Le vicaire, présenté par l'abbé, pour prendre la charge des âmes, devait jouir des autres revenus de l'église paroissiale en payant seulement 10 sous de rente le jour de la fête des Martyrs. Les moines lui abandonnaient en outre, à titre de pension, une rente annuelle de 40 sous et de 3 muids de vin (44). Richard de Bellevue, successeur de Luc dans l'évêché d'Evreux, donna par une

(41) Pièces justif., n° 7.
(42) Guill. le Breton, Hist. de Fr , t. XVII, p. 115.
(43) Pièces justif., n° 8.
(44) Pièces justif., no 9.

charte de 1224, confirmée par le chapitre, l'église de Sainte-Cécile d'Acquigny, avec tous ses revenus, aux moines de Conches résidant au prieuré, en réservant toutefois pour le vicaire un revenu convenable (45). Le même évêque, dans une nouvelle charte de 1227, expliqua la nature de ce dernier revenu qui se composait principalement des offrandes et revenus accidentels, de la dîme des abeilles et de quelques autres petites dîmes (46).

Barthelemy de Roye cessa vers cette époque de posséder Acquigny, qui passa, nous ne savons de quelle manière, dans les mains de Mathieu II de Montmorency. Mais le célèbre connétable ne jouit pas long-temps de cette nouvelle propriété, puisqu'il mourut le 24 novembre 1230 (47).

Guy de Montmorency, fils de Mathieu et d'Emme de Laval, sa seconde femme, eut des biens de son père la baronie d'Acquigny, par partage fait avec ses frères en 1231 (48), Sa mère lui ayant cédé le titre et la seigneurie de Laval, il devint la souche de la branche de ce nom et est appelé, par Duchesne, Guy VII de Laval. Il épousa, en 1239, Philippe de Vitré, fille de André de Vitré, laquelle, par la mort de son jeune frère, hérita de tous les biens de sa famille et mourut elle-même le 16 décembre 1254. Guy se remaria avec Thomasse de Mathe-

(45) Pièces justif., n° 10.

(46) Nous ne connaissons cette charte que par une mauvaise traduction qu'on trouve dans le cartulaire du prieuré, fol. 5. C'est elle peut-être que le Gall. Christ. rapporta en 1232. Elle assigne au vicaire les offrandes et autres revenus accidentels, la dîme des abeilles et les petites dîmes, réservant aux religieux les dîmes de la laine, des agneaux, du chanvre, du lin, des légumes, des fruits, du vin et du blé. Le vicaire devait leur faire en outre une rente de XVI livres en trois termes, Noël, Pâques et l'Assomption. Ce cartulaire du prieuré est un registre in-fol. de 85 feuillets, au chartrier du château d'Acquigny. Il a été rédigé au siècle dernier par un copiste ignorant, qui a souvent défiguré par de mauvaises lectures les titres originaux, et a malheureusement remplacé les titres en latin par des traductions déplorables. Il est intitulé : *Copies des fondations du prieuré de saint Mauxe de la paroisse d'Acquigny.*

(47) Duchesne, Hist. de la maison de Montmorency, p. 143.
Barthelemy de Roye, d'après le père Anselme, n'eut que deux filles : 1° Alice de Roye, mariée en premières noces à Jean d'Alençon, remariée en 1214 à Raoul de Neele, et morte sans enfans ; 2° Amicye de Roye, mariée en 1224 à Guillaume Crespin, et qui laissa une nombreuse postérité. Il est probable que Barthelemy de Roye céda par échange ou vendit la baronie d'Acquigny à Mathieu de Montmorency, son compagnon d'armes, et comme lui-même l'un des grands officiers de la couronne.

(48) Duchesne, ibid., p. 528. Guy prit le nom de Laval en retenant les armes de Montmorency, qu'il brisa comme puîné de cinq coquilles d'argent sur la croix.

felon, accompagna Charles d'Anjou à la conquête de la Pouille en 1265, et mourut après son retour en France, en 1266 ou 1267 (49).

Guy VIII de Laval, fils aîné du précédent, lui succéda dans la baronie d'Acquigny. Il avait épousé en 1255 Isabeau de Beaumont, fille unique de Guillaume de Beaumont, seigneur de Pacy-sur-Marne, Villemonble, etc. Il accompagna S. Louis à la croisade de 1270. Au retour, le roi Philippe III requit de lui, dans la guerre contre le comte de Foix, le service militaire qu'il devait pour Acquigny (50), service que le rôle de 1271 évalue à deux chevaliers et demi (51). En 1272 il comparut dans l'enquête que le roi fit faire à Tours, sur le service militaire que lui devaient ses vassaux. Il y reconnut devoir, pour *la moitié de la baronie d'Acquigny*, le service de trois chevaliers dont il était en effet accompagné. Plus tard les habitants d'Acquigny et de la Croix-Saint-Leufroy furent aussi requis de rendre au roi le service militaire qu'ils lui devaient (52). En 1283, Guy de Laval fut, comme comte de Caserte, dans le royaume de Naples, l'un des principaux seigneurs qui se rendirent à Bordeaux, pour soutenir Charles, roi de Sicile, contre Pierre d'Aragon. Il épousa en secondes noces, en 1286, Jeanne de Brienne dite de Beaumont, et mourut en 1295, après avoir ordonné par son testament de restituer à ses vassaux les emprunts et fouages qu'il avait levés sur eux pour ses voyages de Tunis et de Bordeaux.

La seconde moitié de la baronie d'Acquigny ne fut point confisquée, comme la première, au commencement du XIIIe siècle.

(49) Duchesne, p. 560. Nous avons suivi son ordre. Le père Anselme appelle Guy VI le fils d'Emme de Laval, et cette différence continue pour tous les successeurs de Guy.

(50) Duchesne, p. 564.

(51) « Guy de Laval doit service de deux chevaliers et demy pour sa terre » de Acquigny. » De la Roque, Traité du ban et de l'arrière-ban, Rôle de 1271, baillage de Gisors, p. 65. Voyez pour l'interprétation de ce texte et du suivant notre introduction au *Rôle des taxes de l'arrière-ban du baillage d'Evreux en* 1562, p. 17 et 18.

(52) Dominus de Valle-Guidonis (de Laval) comparuit personaliter, recognoscens se debere Domino regi tres milites pro exercitu, *pro media parte de Aquigne*, quos secum ducit, et sic vocantur : Johannes le Boche, Guillelmum Noturnm et Lucas de Chemire milites. De la Roque, ibid, p. 80. On trouve plus loin parmi les villages cités in exercitum calvatenensem, pour les baillies de Verneuil et Gisors : *Aquignoium*, Crux S. Leufredi, ibid, p. 94.

Elle appartenait alors à Robert de Poissy, fils de Robert, mort avant 1197, et de Luce du Plessis (53). Ce seigneur était bien venu de Philippe-Auguste dont il reçut en 1213 la seigneurie de Noyon-sur-Andelle. Il acheta des moines du Bec, en 1226 ou 1236, pour 20 sous de rente sur sa prévôté d'Acquigny, une pièce de terre située près du pont d'Acquigny, à l'entrée du manoir de son fils Guillaume (54). Les moines du Bec, à leur tour, affranchirent, en 1245, pour 12 sous tournois, une rente annuelle de 12 deniers qu'ils payaient à Raoul Ausic, le jour de la Saint-Martin d'hiver, pour leur masure d'Acquigny, située près de la masure du prêtre d'Acquigny (55).

Guillaume de Poissy, dont le manoir était près du pont d'Acquigny, eut de sa femme, Mahaud de Talbot, un fils aîné appelé aussi Robert de Poissy, qui hérita de la moitié de la baronie. Ce dernier épousa, en 1261, Isabelle de Marly. Leur fille unique, Mathilde de Poissy, fut mariée à Hervé de Léon, et, de concert avec lui, échangea plusieurs biens avec le roi Philippe-le-Hardi en 1281 (56).

Isabelle de Marly devint veuve peu de temps après son mariage, et eut sans doute Acquigny en douaire, car, dans une charte de 1265, elle s'intitule dame d'Haqueville et d'Acquigny en partie. Par cet acte elle échangea une rente de cinq boisseaux de blé, mesure d'Acquigny, d'un demi-millier de pimpernaux et de cinquante sous tournois que les religieuses des Hautes-Bruyères touchaient depuis long-temps sur la partie d'Acquigny qu'elle possédait (57), pour vingt-et-une livres parisis de rente sur sa prévôté d'Acquigny, ou, en cas d'insuffisance, sur tous ses revenus au même lieu, à charge par les religieuses de célébrer chaque année son anniversaire dans l'église de leur prieuré (58).

En 1267 Isabelle était remariée à Guillaume de Beaumont,

(53) De la Roque, Maison d'Harcourt, t. 1, p. 263.

(54) Pièces justif., no 11.

(55) Pièces justif., n° 12.

(56) De la Roque, t. 1, p. 263.— Cartul. Norm. de Philippe-Aug., n. 972, 973 et 974.

(57) Il est facile de reconnaître ici la moitié de la rente donnée précédemment par Isabelle de Montfort au monastère des Hautes-Bruyères. L'autre moitié était sans doute payée par les Laval.

(58) Pièces justif., n° 13.

seigneur de Pacy-sur-Marne, Villemonble, etc. Ce dernier ratifia, au mois de novembre, l'échange qui précède par une charte semblable à celle de sa femme, excepté sur deux points : 1° La rente de 21 livres parisis y est réduite à 20 livres; 2° Guillaume veut que si ses héritiers ou ceux de sa femme refusent d'exécuter les clauses du contrat, les religieuses prennent 40 livres sur sa propre terre de Villemonde (Villemonble), à charge de célébrer chaque année son anniversaire avec celui de sa femme (59).

A la mort d'Isabelle, la seconde moitié d'Acquigny dut faire retour à son gendre Hervé IV de Léon, mari de Mathilde de Poissy. Celui-ci eut pour fils Hervé V de Léon qui épousa Jeanne de Rohan, et mourut le 11 avril 1304 (60).

Nous trouvons encore, dans ce siècle, un fait digne d'être signalé, c'est la visite faite à Acquigny par Philippe de Chaources, évêque d'Evreux, le lendemain de la Saint-Hilaire, 15 janvier 1279. Il coucha au prieuré, sur l'invitation du prieur Arnoult; mais, avant de partir il laissa une charte, scellée de son sceau, pour constater qu'il était venu à ses propres dépens, et non par droit de visite épiscopale (61).

CHAPITRE IV.

Acquigny au XIVe siècle. — PREMIÈRE MOITIÉ DE LA BARONIE. — *Suite de la maison de Laval. — Siège et prise du château en 1364. — Sa démolition en 1378. —* SECONDE MOITIÉ DE LA BARONIE. — *Suite de la maison de Léon. — Les Prémontés d'Abbecourt et les religieuses des Hautes-Bruyères. — Sous-division de cette moitié, les Kergorlay et les Rohan.*

Guy IX de Laval succéda à son père en 1295 pour la première moitié d'Acquigny. Il épousa Béatrix de Gavre, fille unique de Rase, seigneur de Gavre, accompagna Philippe-le-Bel dans ses guerres de Flandres et mourut en 1323 (62). Il

(59) Pièces justif., n° 14.

(60) Toutes les fois que nous n'indiquons pas d'autre source, la descendance que nous donnons des Léon est tirée de leur généalogie manuscrite, au cabin. des titr. Bibl. imp.

(61) Le cartulaire du prieuré, fol. 45, donne une traduction de cette charte.

(62) Duchesne, p. 567.

avait transigé en 1306 avec le prieuré d'Acquigny pour la dîme du bois des Faux qu'il promit de remplacer par une rente annuelle de sept livres tournois (63).

Guy X de Laval, fils du précédent, fut marié par son père dès l'an 1315 à Béatrix de Bretagne, seconde fille d'Artus II, duc de Bretagne. Il suivit le duc Jean III, son beau-frère, au secours de Tournay en 1340, et mourut à la bataille de la Roche-Derien en 1347. Sa veuve Béatrix lui survécut jusqu'en 1384 (64).

Guy XI de Laval, seigneur de Laval, Vitré, Gavre et Acquigny, comte de Caserte, fils aîné du précédent, avait épousé en 1338 Ysabeau de Craon, fille de Maurice, seigneur de Craon et de Marguerite de Mello. Il fut fait prisonnier en 1347 à la bataille de la Roche-Derien et mourut l'année suivante sans postérité, après avoir été délivré par sa mère au moyen d'une forte rançon. Sa veuve Ysabeau de Craon eut en douaire les baronies d'Acquigny et de Crevecœur (65).

Ysabeau de Craon se remaria en secondes noces à Louis de Sully, fils de Jean de Sully et de Marguerite de Clermont. Une sentence de Pierre Pepin, vicomte d'Acquigny, le 30 avril 1370, est donnée en son nom sous cette forme : « En la vicomté d'Acquigny *en la part* de Monsieur Suly et de Madame sa femme dame de Laval à cause de douoire (66). »

Au milieu des guerres qui désolaient la Normandie à cette époque, la dame d'Acquigny ne put jouir paisiblement de son château fort. Dès 1356, après l'emprisonnement de Charles-le-Mauvais, le duc de Lancastre, envoyé par le roi d'Angleterre au secours de Philippe-de-Navarre, frère de Charles, vint le joindre à Evreux où se trouvèrent douze cents lances, seize mille archers et deux mille hommes armés de brigandines, « si » se départirent, raconte Froissart, ces gens d'armes d'E- » vreux en grand'-ordonnance et bon arroi, bannieres et pen- » nons déployées, et chevauchèrent devers Vernon. Si passe- » rent à Acquegni et puis à Passy; et commencerent à piller à

(63) Cet accord est rappelé dans l'acte de 1483 que nous citons plus loin.

(64) Duchesne, p. 569.

(65) Duchesne, p. 570. Cette baronie de Crevecœur, qui resta long-temps unie à celle d'Acquigny, avait son chefmois situé sur la rivière d'Eure, près de la Croix-Saint-Leufroy.

(66) Cartul., fol. 40.

» rober et a ardoir tout le pays devant eux et à faire le plus
» grand exil et la plus forte guerre du monde (67)».

Le château d'Acquigny fut pris à cette occasion par le parti Navarrais ou était déjà en sa possession. Toujours est-il qu'après la bataille de Cocherel, le 16 mai 1364, il servit de refuge à une partie des vaincus et fut une des places fortes d'où les Navarrais inquiétèrent le roi de France. Charles V chargea son frère le duc de Bourgogne de réunir à Chartres une armée qui s'y sépara en trois corps. Le premier, sous la conduite de Duguesclin, marcha vers Cherbourg. Le second, sous la conduite de Jean Bureau de la Rivière, favori du roi, vint mettre le siège devant Acquigny, tandis que le gros de l'armée attaquait Marcerauville. Jean de la Rivière avait en son corps, nous dit Froissart, deux mille combattants (68): « Dedans le châtel d'Aquegny
» avoit Anglois et Normands et Navarrois, qui là étoient retraits
» puis la bataille de Coucherel; et se tinrent et defendirent le
» châtel moult bien; et ne les pouvoit-on pas avoir a son aise,
» car ils étoient bien pourvus d'artillerie et de vivres, pourquoi
» ils se tinrent plus longuement. Toutefois finablement ils
» furent si ménés et si appressés qu'ils se rendirent, sauves
» leur vie et leurs biens et se partirent et se retrairent dedans
» Chierebourc. Si prit messire Jean de la Rivière la saisine du
» dit chateau d'Aquegny et le rafraichit de nouvelles gens; et
» puis se delogéa et tout son ost et se trairent par devant la
» ville et la cité d'Evreux. »

Ce récit montre assez quelles étaient, au XIVe siècle, la force et l'importance du château d'Acquigny. Il était situé au même endroit que le château actuel, comme l'indiquent les aveux que nous citerons plus tard. Ses fortes murailles étaient entourées de larges fossés dans lesquels coulait la rivière d'Eure, au rapport d'un autre historien du même siège (69). Le château d'Acquigny fut sans doute rendu à Charles-le-Mauvais par le traité du 6 mars 1365, dont l'article 6 porte : que le roi de France rendra tous les châteaux pris sur le roi de Navarre

(67) T. 1, édit. Buchon, p. 329.

(68) Ibid., p. 486. Voyez aussi Secousse, T. 1, p. 57.

(69) « Et tous ensemble alèrent par devant ung fort d'Angloiz et de Navarrois mettre le siège. Et scoit cellui fort sur la rivierre d'Eure, si que la dicte rivière avironnoit tout entour icellui fort, et estoit nommé Aquigny. » Chron. des quatre premiers Valois, p. 151.

ou son frère, excepté ceux de Mantes et de Meulan (70). Mais il dut être rasé en 1378, puisque Charles V fit alors détruire en Normandie les fortifications de tous les châteaux qui tenaient pour le roi de Navarre, excepté Cherbourg dont les Français ne purent s'emparer (71). Aussi dans les lettres de rémission accordées l'année suivante aux partisans du roi de Navarre on en trouve une pour Jehan Ricart, l'un des compagnons d'Arnoton de Milan, capitaine d'Acquigny (72).

A la mort d'Ysabeau de Craon, dont nous ignorons l'époque précise, la baronie d'Acquigny revint à Guy XII de Laval, frère et héritier du premier mari d'Ysabeau.

Guy XII de Laval, seigneur de Laval, Vitré et Gavre, possédait Acquigny le 20 mai 1411, car, à cette date, Etienne Osmont s'intitule: *Vicomte d'Acquigny en la partie Monsieur de Laval* (73). Après la mort de sa première femme, Louise de Chateaubriant, Guy s'était remarié en 1384 à Jeanne de Laval, sa parente, veuve de Duguesclin. Il mourut le 24 avril 1412, laissant pour unique héritière Anne de Laval, sa fille (74).

La seconde partie d'Acquigny était possédée au commencement du XIVe siècle par Hervé VI de Léon, seigneur de Chateauneuf et de Noyon-sur-Andelle, fils d'Hervé V que nous avons vu mourir en 1304. Il eut la douleur de perdre en 1330 Jeanne de Montmorency, sa femme, fille d'Erard de Montmorency, seigneur de Conflans. L'année suivante, au mois de mai, il assigna quinze livres tournois de rente sur sa prévôté d'Acquigny aux prémontrés d'Abbecourt, pour une *chapelline* qu'il avait en leur abbaye (75). Il mourut en 1337.

Hervé VII son fils, seigneur de Noyon-sur-Andelle et d'Acquigny, épousa en premières noces Marguerite de Rais et en deuxièmes noces Marguerite d'Avaugour. Il testa en 1344.

(70) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, p. 85. — Lebrasseur, Hist. du comté d'Evreux, p. 105 des preuves.

(71) Secousse, p. 199. — Lebrasseur, p. 259.

(72) Ces lettres du 29 juin 1379 sont publiées par Secousse, Preuves, t. 2, p. 457. « Charles, etc..... comme Jehan Ricard se fust pieça mis ou service de Arnoton de Milan lors capitaine de Acquigny et eust chevauchié avecques lui en tenant le parti du Roi de Navarre notre ennemi..... etc. »

(73) Cartul., fol. 60.

(74) Duchesne, p. 571.

(75) Pièces justif., no 15.

Hervé VIII, fils du précédent, seigneur de Noyon-sur-Andelle et d'Acquigny, mourut sans postérité en 1363. Laurens de Limoges, son bailli à Acquigny, donna sentence en son nom au mois d'octobre 1348 et le 2 avril 1353 (76). A sa mort, la seconde moitié de la baronie d'Acquigny fut divisée entre ses deux sœurs Jeanne et Marie de Léon.

Jeanne de Léon avait épousé Jean Ier, vicomte de Rohan, et dans une lettre du 12 décembre 1366 Robert du Bosc s'intitule bailly d'Acquigny pour Monsieur de Rohan, sire de Léon et de Noyon (77). Jeanne mourut en 1372, et son mari en 1396.

Alain VIII, leur fils aîné, vicomte de Rohan, sire de Léon, seigneur de Noyon-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre, Radepont, etc, mourut en 1429 (78).

Marie de Léon, sœur de Jeanne et d'Hervé VIII, se maria deux fois, 1° à Jean de Kergorlay, et 2° à Jean Malet, seigneur de Grasville. Ce dernier est mentionné comme propriétaire d'Acquigny dans une transaction du 1er mars 1370 entre les prémontrés d'Abbecourt et les religieuses des Hautes-Bruyères. L'abbaye d'Abbecourt touchait, comme nous venons de le voir, XV livres tournois ou XII livres parisis de rente sur la prévôté d'Acquigny. Le prieuré des Hautes-Bruyères prenait deux muids de blé chaque année sur les greniers des prémontrés à Abbecourt et 33 setiers de grain sur leur dîme de Thiverval. Les terres sur lesquelles ces rentes étaient assises ne produisaient plus rien par défaut de culture, et les religieuses réclamaient le paiement de leur rente sur les autres revenus de l'abbaye. Les prémontrés donnèrent en échange la rente de 12 livres parisis sur Acquigny et toute la dîme de Thiverval, sauf aux religieuses à tirer de cette dernière ce qu'elles pourraient (79).

A la mort de Marie de Léon sa part d'Acquigny revint à sa fille Jeanne de Kergorlay qu'elle avait eue de son premier mariage. Celle-ci épousa Raoul de Montfort, et nous verrons leur fils Jean de Montfort, seigneur de Kergorlay, épouser Anne de Laval en 1404 (80).

(76) Cartul., fol. 54 et 60.
(77) Cartul., fol. 80.
(78) La Chesnaye-Desbois, édit. de 1778, t. 12, p. 260.
(79) Pièces justif., n° 16.
(80) Duchesne, p. 573, et de la Roque, Maison d'Harcourt, t. 1, p. 676. Le Cartul. du Prieuré, fol. 61, donne une sentence rendue le 25 février 1382 par le bailli d'Acquigny, *en la partye* de Monsieur de Quergollé. C'était Jean de Montfort ou son père.

CHAPITRE V.

Acquigny depuis le commencement du XV[e] siècle jusqu'à la fin de la maison de Laval en 1539. — PREMIÈRE MOITIÉ DE LA BARONIE. — *Suite de la maison de Laval.* — *Confiscation de la baronie par les Anglais.* — *Restauration du prieuré.* — SECONDE MOITIÉ DE LA BARONIE. — *Réunion de la partie des Kergorlay.* — *Suite des Rohan.* — *Réunion de leur partie.* — *Procès entre le prieuré et le vicaire.*

Anne de Laval, fille unique de Guy XII, avait du vivant de son père, en 1404, épousé Jean de Montfort, seigneur de Kergorlay, sous la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Laval. Il se fit en effet appeler Guy XIII de Laval, à la mort de son beau-père en 1412 (81).

Guy XIII de Laval, seigneur de Laval, Vitré, Gavre, Acquigny, etc., était, comme nous l'avons vu précédemment, petit-fils de Marie de Léon. Il possédait à ce titre le quart de la baronie d'Acquigny quand la première moitié lui vint du chef de sa femme, à la mort de son beau-père. Il survécut peu à ce dernier, et mourut à Rhodes en 1415, au retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte.

Anne de Laval, sa veuve, ne mourut qu'en 1465. Elle obtint des lettres de délai d'hommage pour Acquigny en 1417 (82); mais il est probable qu'elle fut long-temps sans pouvoir rendre ni hommage ni aveu. Les Anglais, appelés par la faction bourguignonne en 1416, étaient déjà maîtres de Louviers en 1418. Henri V confisqua en 1419 le domaine d'Acquigny, évalué à 800 écus de revenu, sur Anne de Laval restée fidèle à la France, et le donna à un de ses propres partisans nommé Guillaume le Maréchal. Celui-ci devait en rendre hommage par un fer de lance apporté chaque année, au château de Rouen, le jour de Saint-Jean-Baptiste, et entretenir au service du roi deux hommes d'armes et quatre archers (83).

La guerre força plusieurs fois les officiers de la justice sei-

(81) Duchesne, p. 573. — De la Roque, Maison d'Harc., t. 1, p. 676.

(82) Arch. de la Seine-Inf., B. 201. Son mari avait rendu hommage en 1412, ibid.

(83) Pièces justif., n° 17.

gneuriale de tenir leurs audiences à Louviers. Le cartulaire du prieuré porte en tête de trois pièces de 1425, 1428 et 1431 : *En la vicomté d'Acquigny tenue à Louviers pour occasion de la guerre* (84).

Lorsque les Anglais furent contraints de quitter la Normandie en 1450, Anne de Laval reprit possession de sa baronie d'Acquigny. Elle en fit hommage au roi en 1451, et en rendit aveu par lettres datées de Vitré le 4 juin 1455 (85). Les deux baronies d'Acquigny et de Crevecœur étaient dès lors réunies en une seule, dont le chef-lieu était Acquigny. L'aveu mentionne les deux châteaux comme ruinés depuis long-temps par la guerre, et déclare perdus la plupart des titres de propriété.

Le prieuré d'Acquigny avait lui-même beaucoup souffert et tombait en ruines, ainsi que l'abbaye de Conches dont il dépendait. Les moines résolurent de restaurer ces deux établissements au moyen d'aumônes recueillies dans divers diocèses, et de provoquer ces aumônes en transportant, de paroisse en paroisse, les chefs de Saint Mauxe et de Saint Vénérand, et d'autres reliques conservées soit dans l'abbaye, soit dans le prieuré. Guillaume de Floques, que les Français avaient opposé comme évêque d'Evreux à Pierre de Comborne, attaché au parti anglais, s'empressa, par lettres du 12 mars 1450 (86), d'engager les curés à recevoir les saintes reliques processionnellement, une fois dans chaque paroisse, et à presser les fidèles, par leurs paroles et par leurs exemples, de contribuer à une aussi bonne œuvre. Il accorde quarante jours d'indulgence à tous ceux qui y prendront part, et rappelle qu'une multitude de pélerins viennent de divers pays visiter le tombeau des martyrs. De son côté, par lettres du 5 mai 1451 (87), Guillaume Prestrel, abbé de Conches, chargea d'accompagner les reliques Jean Herisson, prieur d'Acquigny, quatre moines de Conches, les curés de Pinterville et du Fresne et deux clercs. Il leur donna pouvoir de se choisir des subdélégués, et de parcourir les

(84) Fol. 51, 61 et 62. La première pièce est du 4 oct. 1425, la seconde du 14 mars 1428 et la troisième du 30 avril 1431.

(85) Pour l'hommage, voy. Arch. de la S.-Inf., B. 201, et pour l'aveu, Pièces justif., nº 18.

(86) Elles ont été publiées dans l'Almanach du diocèse, en 1861.

(87) Au chartrier du château d'Acquigny.

diocèses de France en demandant des lettres et des indulgences aux prélats.

La restauration du prieuré s'accomplit alors avec une certaine magnificence, et on voit encore, à l'entrée du cimetière d'Acquigny, les restes d'un élégant portail de l'ancienne chapelle S. Mauxe, reconstruit à cette époque.

Anne de Laval mourut le 25 janvier 1465. Son fils aîné Guy XIV, seigneur de Laval, Vitré, Gavre, Acquigny et Tinteniac, avait épousé, en premières noces, Isabeau de Bretagne, et, en secondes noces avant 1454, Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant. Il eut trois fils et sept filles du premier mariage, et trois fils du second. Il était seigneur d'Acquigny depuis la mort de son père pour le quart que celui-ci avait possédé de son chef. Le cartulaire du prieuré le mentionne sous le titre de comte de Laval en 1481, 1482 et 1483 (88). Il mourut le 2 septembre 1486 (89).

François de Laval, comte de Montfort, fils aîné de Guy XIV, eut à la mort de sa grand'mère, Anne de Laval, la première moitié d'Acquigny, et rendit aveu de la baronie au roi le 18 octobre 1467 (90). Il prend les titres de « François, aisné fils du comte de Laval, comte de Montfort, sire de Gavre, de la Guerche, de Louvoys et d'Acquigny » dans des lettres du 27 avril 1483, par lesquelles il confirme au prieuré de Saint-Mauxe le gort appelé le Gort-aux-Moines et leur accorde VII livres X sous de rente à prendre sur la prévôté d'Acquigny, à charge de célébrer chaque année, le vendredi après la Saint-Mauxe, un service anniversaire pour ses prédécesseurs, seigneurs d'Acquigny, pour lui-même et pour sa femme *Catherine, seule fille d'Alençon* (91). Son mariage avec cette Catherine d'Alençon, fille unique de Jean II, duc d'Alençon, et de Marie d'Armagnac, avait eu lieu à Tours en 1461, sous l'influence de

(88) Le 5 mars 1481, 18 déc. 1482 et 27 avril 1483. — Fol. 33, 32 et 3.

(89) Duchesne, p. 576.

(90) Cet aveu est cité dans l'arrêt de main-levée de 1674, Arch. de la Seine-Inf. B. 202. Le comte de Montfort est encore mentionné dans des lettres des 6 janvier 1480 et 30 novembre 1484 données par son receveur à Acquigny, Guillaume de Chalenge escuier, garde du scel aux obligations des chatellenies d'Acquigny et de Crevecœur. cart., fol. 15 et 66.

(91) Pièces justif., n° 19.

Louis XI qui estimait notre comte de Montfort et le fit gouverneur de Melun (92).

A la mort de son père en 1486 François de Laval prit le nom de Guy XV de Laval. Il est souvent désigné sous les titres de comte de Laval, baron d'Acquigny et de Crevecœur, de 1489 à 1498 (93). Il mourut sans postérité en 1500, après avoir été nommé, par Charles VIII, grand Maître-d'hôtel de France (94). Il avait institué son héritier Nicolas de Laval, son neveu, fils unique de Jean de Laval, seigneur de la Roche-Bernard. Celui-ci à la mort de son oncle prit le nom de Guy comme ses prédécesseurs.

Guy XVI, comte de Laval, de Montfort et de Quintin, seigneur de Vitré, de Gavre et de la Roche-Bernard, baron d'Acquigny, rendit aveu au roi pour cette baronie le 22 janvier 1529 (95). Il fut lieutenant général et amiral de Bretagne, et mourut le 20 mai 1531 (96). Il avait eu trois femmes et un grand nombre d'enfants. Anne de Laval sa fille, née d'Anne de Montmorency sa seconde femme, porta en dot les baronies d'Acquigny et de Crevecœur à Louis de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, qu'elle épousa le 16 février 1539 (97). La baronie d'Acquigny sortit par ce mariage de la maison de Laval, dont les aînés l'avaient possédée pendant plus de trois siècles.

Il est temps de revenir à la seconde moitié de la baronie que nous avons vue divisée en deux portions en 1363. Guy XIV de Laval réunit à la mort de son père, en 1486, le quart provenant des Montfort de Kergorlay, à la première moitié qu'il avait déjà par succession de sa grand'mère Anne de Laval.

Le dernier quart était passé en 1429 à Alain de Rohan, neuvième du nom et fils aîné d'Alain VIII. Il mourut en 1462. Marguerite de Rohan, la seconde des filles qu'il avait eues de

(92) Duchesne, p. 577.

(93) Cart., fol. 11, 15, 17, 27, 31.

(94) Duchesne, ibid.

(95) Aveu cité dans l'arrêt de main-lev. de 1674. Arch. de la Seine-Infér., B. 202. Guillaume de Chalenge, escuier, s'intitule : Garde du scel aux obligations des chatellenies d'Acquigny et de Crevecœur, pour haut et puissant seigneur, Monsieur le comte de Laval, seigneur et baron du dit lieu et de Crevecœur, dans des lettres des 24 nov. 1503, 20 juin 1515 et 10 janv. 1519. — Cartul., fol. 10, 13 et 36.

(96) Duchesne, p. 79.

(97) P. Anselme, t. VIII, p. 172.

Marguerite de Rohan, épousa en 1449 Jean d'Orléans, comte d'Angoulême et de Périgord, fils puîné de Louis de France, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan. Son mari mourut le 30 avril 1467; mais elle vivait encore en 1496 (98). C'est à elle que revint la partie d'Acquigny possédée par les Rohan, et dans une lettre du 23 juin 1469 Jacques Chalenge s'intitule: « lieutenant de noble homme Jean de la Rivière, escuyer, verdier d'Acquigny pour haute et puissante princesse Madame la comtesse d'Angoulême, dame dudit lieu (99) ». Elle se trouve aussi, dans la montre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1469, comprise parmi les nobles de la vicomté d'Evreux qui n'y résidaient point, et dont les biens sont saisis jusqu'à ce qu'ils aient fourni un certificat de comparution à une autre montre (100).

Avant de mourir, la comtesse d'Angoulême vendit sa portion d'Acquigny et Crevecœur à Jeanne de Laval, troisième fille de Guy XIV, qui avait épousé en 1455 Réné, roi de Jérusalem et de Sicile et duc d'Anjou. Cette reine de Sicile, dame d'Acquigny et de Crevecœur, mourut sans enfants, et institua pour son héritier Guy XV de Laval son frère, qui réunit par là en ses mains toutes les portions de la baronie d'Acquigny (101).

Il nous reste à signaler, pour terminer ce chapitre, quelques faits qui se rattachent à l'histoire de la paroisse. En 1525, un ancien prieur de Saint-Mauxe, Nicolas Le Vavasseur, devenu abbé de Conches, mourut à Acquigny le 5 novembre et y fut enterré dans l'église, selon les auteurs du *Gallia christiana*. Deux ans plus tard, un mémoire des religieux de Conches remis à l'official d'Evreux, le 4 juin 1527, dans un procès qu'ils soutenaient contre Jean Vimont, vicaire perpétuel d'Acquigny, contient des renseignements utiles à recueillir. Les religieux s'y déclarent seuls vrais curés d'Acquigny et appuient leurs prétentions sur divers motifs dont voici le résumé : ils paient comme curés les droits synodaux et archidiaconaux et les réparations de

(98) La Chesnaye-Desbois, t. 12, p. 260, et Moreri.

(99) Cart., fol. 10.

(100) On l'y désigne ainsi : « La dame d'Angoulême dame d'Acquigny. Elle est demourante hors de Normendie. » — Recueil de la Société libre de l'Eure 1850-1851, page 337.

(101) Cette vente d'Acquigny et Crevecœur par Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, est consignée dans un mémoire qui fait partie d'un recueil de la Biblioth. imp. intitulé : Pièces sur la Bretagne et la maison de Rohan. Blancs-Manteaux, 73, D. t. v, fol. 307.

l'église; ils fournissent le vin pour la communion le jeudi-saint et le jour de Pâques ; ce dernier jour ils sont obligés de célébrer la messe dans l'église paroissiale et d'administrer le sacrement d'Eucharistie aux fidèles ; les corps des paroissiens sont inhumés dans le cimetière du prieuré ; un procès semblable ayant eu lieu précédemment, la pension du vicaire avait été réglée avec l'approbation de Mathieu, évêque d'Evreux (probablement Mathieu des Essarts, 1295-1310) ; depuis ils jouissent tranquillement de toutes les dîmes, à l'exception de celles assignées alors au vicaire, savoir : « les dîmes des cochons à laict, veaux, poullets, oyes, abeilles, fromage, et de sa terre de l'aumosne ; » le vicaire fut exempté à la même époque de payer aux religieux les XVI livres de rente assignées par Richard, évêque d'Evreux ; enfin la pension du vicaire est plus que suffisante puisque le dit Vimont ne réside pas, et que le prêtre, établi par lui pour desservir la paroisse, est obligé de lui envoyer tous les ans à Paris, lieu de sa résidence, trente-six ou quarante livres (102).

Chapitre VI.

Arrière-fiefs sur le territoire d'Acquigny.—Becdal.—Cambremont ou le Hamel.—Le Camp-Jaquet ou Surville.—Les deux fiefs de la Métairie.—Succession des seigneurs.

Pendant la période dont nous venons de résumer l'histoire au chapitre précédent, les fiefs secondaires situés sur le territoire d'Acquigny commencent à nous être mieux connus. Ce n'est pas qu'ils ne soient pour la plupart beaucoup antérieurs, car le Guillaume des Monts, que nous avons vu faire au XIIe siècle une donation à l'abbaye du Bec, les chevaliers qui accompagnèrent Guy de Laval à Tours en 1272, étaient sans doute propriétaires de quelques uns de ces fiefs ; mais l'aveu de la baronie en 1455 (103) nous les fait tous connaître, tels qu'ils ont subsisté jusqu'à la révolution. Ils étaient au nombre de six, dont l'un, le fief Saint-Mauxe, a une origine et

(102) Cartul., fol. 81.

(103) Pièces justif., no 18.

des développements suffisamment connus. Nous allons rapporter brièvement ce que nous savons des cinq autres.

Becdal. Ce fief était en 1455 possédé par Denis le Roux, dont le fils Guillaume tenait le fief du Moucel à Heudreville. Si l'on s'en rapporte à un long article généalogique donné par la Chesnaye-Desbois sur la famille le Roux, ce Denis le Roux, seigneur de Becdal et de Villettes, capitaine de Louviers, avait épousé Guillemette du Buisson. Il était fils de Martin le Roux tué à la bataille de Verneuil en 1424, et de Guillemette de Bailleul dame de Villettes. Martin le Roux avait pour père Jean le Roux, seigneur de Becdal, fils lui-même de Richard le Roux, vivant en 1315 et marié à Barbe du Mesnil qui lui aurait apporté le fief de Becdal. Les du Mesnil seraient ainsi les premiers seigneurs connus de Becdal.

A Denis le Roux, mort après 1455, succéda Guillaume le Roux son fils. Il avait épousé vers 1450 Alison du Fay, fille de Guillaume du Fay, lieutenant général à Gisors, et de Philippote Roussel, nièce de Raoul Roussel, archevêque de Rouen. Il comparut en 1469 à la montre générale de Normandie pour les fiefs de Becdal, le Moucel et Villettes.

Guillaume le Roux, fils du précédent, épousa par acte du 27 juin 1486 Jeanne Jubert, fille de Guillaume Jubert, seigneur de Vely, dont il eut quinze enfants. Il fut nommé conseiller à l'échiquier permanent de Rouen par l'édit de création de 1499. Il ajouta aux terres qu'il tenait de son père celles de Bourgtheroulde, Lucy, Tilly et Sainte-Beuve, et devint possesseur d'une très-grande fortune. C'est lui qui fit commencer à Rouen le magnifique hôtel de Bourgtheroulde, qu'acheva son fils aîné Guillaume le Roux, abbé d'Aumale et du Val-Richer. Nous ignorons l'époque de sa mort.

Nicolas le Roux, un de ses fils, conseiller au parlement, prieur du Mont-aux-Malades, eut la terre de Becdal, et devint abbé du Val-Richer en 1540. Il prend les titres de seigneur de Saint-Aubin-d'Ecrosville, Villettes et Becdal dans une déclaration qu'il fit à la baronie d'Acquigny le 9 mai 1542, comme tuteur des enfants de son frère Claude le Roux (104). Il rendit aveu le même jour et au même titre du fief de Cambremont (105),

(104) Déclaration de rotures relevant d'Acquigny.—Au chartrier du château.

(105) Cet aveu est cité dans un arrêt de main-levée de la baronie d'Acquigny. — Arch. de la Seine-Infér., B. 202.

permuta en 1548 son abbaye du Val-Richer pour celle d'Aumale, et mourut le 11 septembre 1564 (106). Il avait obtenu le 17 décembre 1553, des habitants d'Acquigny, trois pièces de leurs biens communaux, qu'il voulait réunir à son fief de Becdal, pour d'autres terres qu'il leur donna en échange (107).

Robert le Roux, son neveu, fils de Claude le Roux et de Jeanne de Chalenge, lui succéda dans la seigneurie de Becdal. Robert eut aussi les terres de Tilly et de Villettes, fut conseiller au parlement, épousa, par acte du 25 janvier 1576, Barbe Guiffart, dame des Nonettes, et mourut en 1583 (108).

Robert le Roux, leur fils unique, seigneur de Tilly, Villettes, Becdal, etc., épousa, le 26 novembre 1599, Marie de Bellièvre, fille de Pompone de Bellièvre, qui devint chancelier de France. Robert fut d'abord président aux requêtes, puis conseiller au parlement et mourut en 1638. Il avait rendu aveu de Becdal à la baronie d'Acquigny, le 7 décembre 1589 (109).

Claude le Roux, quatrième fils du précédent, eut la seigneurie de Becdal, fut conseiller au parlement par résignation de son père et épousa par contrat du 12 avril 1644 Madeleine de Tournebu, vidame de Normandie, baronne d'Esneval, etc. Dans un bail de la ferme de Vironvay passé par son procureur le 25 mai 1651 (110), il est appelé seigneur de Becdal, Folleville, Vironvay, Mesnil-Jourdain et du Colombier, *demeurant en son manoir de Becdal*. Il quitta bientôt cette humble demeure pour aller habiter le château d'Acquigny dont il acheta la baronie en 1656 et où nous le suivrons plus tard. Il avait fondé dans le manoir de Becdal une chapelle dédiée à saint Claude, et, par contrat du 3 janvier 1667 passé au notariat de Louviers, les religieux de Sainte-Barbe s'engagèrent à y célébrer plusieurs messes et en furent institués comme les chapelains perpétuels (111). Le contrat fut approuvé par le vicaire-général de l'évêque d'Évreux le 18 juillet 1668.

(106) Gallia christ.

(107) Orig. communiqué par M. le Riche, d'Acquigny.

(108) La Chesnaye-Desbois. C'est à lui qu'il faut recourir lorsque nous n'indiquons pas d'autres sources.

(109) Cet aveu est mentionné dans un arrêt de main-levée pour Acquigny. — Arch. de la Seine-Inf., B. 202.

(110) Orig. au chartrier du château d'Acquigny.

(111) Ils devaient dire une messe basse tous les seconds dimanches de

Cambremont ou le Hamel, ce fief appartenait en 1455 à Jean de Chalenge. Il paraît avoir fondé dans l'église de Notre-Dame-de-Louviers une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste et à saint Jean-l'Evangéliste et vulgairement appelée la Chapelle de Chalenge ou du Beffroi. Le premier chapelain connu est Robert Fresmont qui mourut en 1484 (112). Jean de Chalenge, seigneur du Hamel-d'Acquigny et de Bérengeville, présenta à cette chapelle en 1484, 1497, 1500, 1501 et 1505(113). On le trouve encore qualifié d'escuyer, seigneur du Hamel-d'Acquigny, dans divers actes de 1473 à 1508 (114). Il eut pour successeur immédiat un Guillaume de Chalenge, probablement son frère, qui rendit aveu en 1514 du fief de Vaux-Caillouet à Infreville (115). Leur héritière, Jeanne de Chalenge, dame du Hamel, épousa Claude le Roux, fils de Claude le Roux, fondateur de l'hôtel du Bourgtheroulde à Rouen. Cette dame mourut le 1er décembre 1531. Son mari épousa en secondes noces Madeleine Payen, dont il n'eut point d'enfants. Il était mort en 1542; car le 9 mai de cette année Nicolas le Roux, son frère, tuteur des enfants qu'il avait eus de Jeanne de Chalenge, donna déclaration à la baronie d'Acquigny de pièces de terre qui en relevaient (116) et lui fit aveu du fief même de Cambremont (117).

chaque mois de 8 à 9 heures du matin, le 26 juin fête de Saint-Claude premier patron, le 22 juillet fête de la Madeleine seconde patronne, et tous les premiers lundis de chaque mois, jour du décès de Madeleine de Tournebu. Le couvent reçut du donateur une pièce de terre sur le Mesnil-Jourdain appelée le Clos-Miclo, une rente de 13 livres 10 sous t., et fut déchargé de 10 livres t. de rente qu'il payait à l'archevêque de Rouen. — La copie de ce contrat est aux Archives de l'Eure, Fonds Ste-Barbe. — Le terrier de 1787 montre que la fondation était encore exécutée à cette époque.

(112) Grand pouillé du diocèse d'Evreux aux Arch. de l'Eure.

(113) Ibid.

(114) Contrats d'acquisition de rente, sentences de réunions d'héritages, etc., le 17 mai 1473, le 8 septembre 1474, le 3 août 1507 et le 12 juillet 1508. —Au chartrier du château d'Acquigny.
Il faut peut-être, de 1455 à 1508, compter plusieurs Jean de Chalenge, mais rien dans les titres ne permet de les distinguer.

(115) Aveu à la baronie de la Londe cité dans l'arrêt de main-levée de cette baronie en 1673.—Arch. de la Seine-Inférieure.

(116) Chartrier d'Acquigny.—Dans cet acte feue Jeanne de Chalenge est dite héritière de Jean et de Guillaume de Chalenge, successivement seigneurs du fief du Hamel. Les enfants mineurs sont Claude, Robert, Jean et Marie le Roux.

(117) Voyez note 105.

Robert le Roux, seigneur de Tilly, Becdal, Villettes, etc., second fils du précédent, eut en partage le fief de Cambremont. Il est nommé seigneur de Tilly et du Hamel de Cambremont, conseiller au parlement, dans une sentence des requêtes de Rouen qu'il obtint le 27 juin 1571 contre les habitants d'Ailly qui avaient fait pâturer leurs bêtes dans ses bois (118).

A sa mort, en 1483, Barbe Guiffart sa veuve eut en douaire la seigneurie de Cambremont et se remaria à Claude Groulart, chevalier, seigneur de la Court, conseiller du roi en son conseil privé et premier président du parlement de Rouen. Celui-ci loua le manoir et les terres par bail du 31 octobre 1598 (119). Après Barbe Guiffart, morte en 1599, la seigneurie de Cambremont revint à Robert le Roux son fils aîné, que nous avons déjà vu seigneur de Becdal. Il loua aussi le manoir et les terres de Cambremont par bail du 19 janvier 1636 (120) et mourut le 24 mai 1638.

Pompone le Roux, son troisième fils, hérita d'une partie du fief de Cambremont. Il est appelé : chevalier, maître d'hôtel ordinaire chez le roi, gouverneur de Colioure au comté de Roussillon, maréchal-de-camp et seigneur de Cambremont, dans une sentence de son sénéchal donnée à sa requête le 7 mai 1651 (121). Il était, en 1652, lieutenant-général de l'armée de Catalogne, et mourut à Pezénas, le 19 janvier 1656, à l'âge de 52 ans.

L'autre partie de Cambremont était possédée par Claude le Roux, seigneur de Becdal, frère de Pompone, qui, à la mort de ce dernier, hérita de la première partie et obtint plus tard la réunion du fief entier à la baronie d'Acquigny (122).

Le Camp-Jaquet ou Surville. Le possesseur de ce fief en 1455 était Richard Goullé. Ce doit être le même personnage qu'un Richard Goulley, bourgeois de Rouen, qui est mentionné en 1450 comme propriétaire du fief de Feugueray à Bourg-

(118) Orig. au chartrier d'Acquigny.

(119) Bail passé au not. de Louviers.—Chartrier d'Acquigny.

(120) Orig. au chartrier d'Acquigny.

(121) Ibid.

(122) Claude est nommé seigneur de Cambremont dans un bail d'une maison à Vironvay qu'il fit en 1649. (Orig. au chartrier d'Acquigny.) Dans l'aveu qu'il rendit d'Acquigny en 1665, il se déclare propriétaire du fief de Cambremont par succession de son père Robert et de son frère Pompone.

Achard (123). Il avait eu pour prédécesseur, d'après l'aveu de 1584, Guillaume Levesque, d'où le fief de Surville était aussi appelé, en 1455, *le Fief à Levesque*. Richard Goullé, écuyer, sieur de Surville, avait épousé Charlotte Baignart, fille aînée de Guillaume Baignart, seigneur de Folleville, à Louviers, et partagea ce dernier fief le 7 juillet 1512 avec ses deux beaux-frères (124).

Plus tard, d'après l'aveu de 1584, une Françoise de Goullé, veuve de Louis de Houeteville, seigneur de Muids, posséda ce fief qu'elle laissa à son fils Louis de Houeteville, sieur de Megremont. Celui-ci épousa le 14 février 1564 Charlotte des Hayes, dame de la Haye-le-Comte (125) et était seigneur du Camp-Jaquet ou Surville, en 1584.

Au XVIIe siècle le fief passa à une famille Bardouil dont nous trouvons un représentant, Pierre Bardouil, écuyer sieur de Surville, figurant comme parrain dans les registres d'Acquigny le 10 août 1679.

L'année suivante le Camp-Jaquet passa aux mains de Pierre le Pesant de Boisguilbert, seigneur de Pinterville. En 1722, Nicolas-Gabriel-Louis le Pesant, lieutenant-général au baillage de Rouen, que nous croyons fils de Pierre, était seigneur de Pinterville et probablement du Camp-Jaquet. Son fils, Jean-Pierre le Pesant de Boisguilbert, seigneur de Pinterville et lieutenant au baillage de Rouen, mourut vers 1762. Il avait épousé Charlotte-Marie Lecoq de Villeray dont il eut un fils, Jean-Pierre-Adrien-Augustin de Boisguilbert qui était seigneur de Pinterville et du Camp-Jaquet en 1787, d'après le terrier d'Acquigny (126).

PREMIER FIEF DE LA MÉTAIRIE. Le fief de la Métairie, probablement unique dans l'origine, était divisé au XVe siècle en deux huitièmes de fief placés sur la limite d'Acquigny près d'Amfreville. L'un d'eux, que nous appellerons premier, pour le distinguer de l'autre fief, appartenait en 1455 à l'Hôtel-

(123) Aveu du fief de Ruffaux à Bouquetot. — Trésor des chartes, P. 305, n° 289.

(124) Lots de 1512 communiqués par M. Odoart du Hazé.

(125) De la Roque, Hist. de la mais. d'Harc. p. 1313.

(126) Acte de 1680 que nous citons à l'article Topographie féodale. — Acte de 1722 communiqué par M. Odoard du Hazé. — Généalogie manuscrite des Boisguilbert, au château de Pinterville.

Dieu de Louviers. Il avait été possédé antérieurement, d'après l'aveu de 1584, par Pierrot Jourdain dit le Camus. L'Hôtel-Dieu en conserva la propriété jusqu'en 1657, où il fut acheté par Claude le Roux, baron d'Acquigny, qui en obtint la réunion à la baronie.

DEUXIÈME FIEF DE LA MÉTAIRIE. Son propriétaire en 1455 était Claudin d'Amfreville, écuyer. Il était fils de Pierre d'Amfreville qui combattit à Azincourt en 1415. Le domaine d'Amfreville, auquel était déjà uni sans doute le petit fief de la Métairie, fut confisqué par les Anglais sur Pierre d'Amfreville en 1432 et donné à Pierre Poolin, bailli d'Harcourt; mais en 1454 Claudin d'Amfreville rentra dans les biens de son père (127). Il vivait encore en 1469 où il est mentionné comme seigneur d'Amfreville dans la montre de l'arrière-ban du baillage d'Evreux. Il eut pour successeurs, d'après M. A. Le Prevost : de 1481 à 1512, Jacques d'Amfreville; de 1516 à 1532, Nicolas d'Amfreville; en 1540 Robert de Pommereuil, premier écuyer d'écurie du roi, capitaine du Pont-de-l'Arche, maître enquêteur et réformateur des forêts en Normandie et Picardie; de 1555 à 1563, Françoise d'Amfreville. Celle-ci était veuve de Robert de Pommereuil auquel elle avait apporté les fiefs d'Amfreville et de la Métairie (128).

En 1584 la Métairie était, d'après l'aveu d'Acquigny, aux mains de Nicolas de Vipart, baron du Bec-Thomas et seigneur d'Amfreville-sur-Iton. Il avait hérité de cette dernière terre en 1570, d'après M. A. Le Prevost, de Catherine d'Amfreville et la conserva jusqu'à sa mort en 1590.

Après avoir été possédée en 1622 par Anne de Sabrevois, nièce de Nicolas de Vipart, mariée à Jacques de Beaulieu, la terre d'Amfreville fut vendue à Guillaume Guyot, seigneur des Fontaines, dont le fils aîné, Guillaume Guyot, seigneur d'Amfreville, de la Mare, des Plis et de la Métairie, épousa par contrat du 16 juillet 1652 Elisabeth des Voisins de Champront. Leur fils aîné, Alexandre Guyot, marié en 1693 avec Anne-Madeleine d'Andel, lui succéda dans les seigneuries d'Amfreville et de la Métairie et eut lui-même pour fils François-Robert

(127) M. A. Le Prevost d'après le cabinet des titres dossier Amfreville.

(128) Ms. de la Bibl. imp. F^{s}. Colbert, n° 9849.

Guyot qui mourut en 1753 (129). Il avait, d'après le terrier de 1787, rendu aveu du fief de la Métairie le 9 mars 1748. Son fils, Antoine-Jean-Baptiste Guyot, en rendit aveu en 1780 et le possédait encore en 1787.

CHAPITRE VII.

Acquigny de 1539 à 1646.—Maison de Silly.—Agrandissement du chœur de l'église.— Construction du château.— Maison de Gondy.—Vente de la baronie.—Dévotion des peuples pour les reliques de S. Mauxe et de S. Vénérand.—Erection de la charité.—Processions dans les temps de peste et de sécheresse. —Travaux divers à l'église.

Louis de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, Auneau et Rochefort, devint comme nous l'avons vu baron d'Acquigny et Crevecœur par son mariage avec Anne de Laval, le 16 février 1539. Une sentence de la vicomté du Pont-de-l'Arche du 22 mars de la même année le mit en possession de cette baronie (130) et il en rendit aveu au roi le 22 janvier 1550 (131). Ce Louis de Silly était fils de Charles de Silly, seigneur de la Roche-Guyon mort en 1518 et petit-fils de Bertin de Silly qui vivait encore en 1506 (132).

Dès 1543 le nouveau baron d'Acquigny et sa femme donnèrent aux habitants 16 perches de terrain pour agrandir le chœur de l'église paroissiale (133). On se mit bientôt en devoir de démolir l'ancien; mais le prieur qui, comme curé primitif, était tenu

(129) M A. Le Prevost, Article Bec-Thomas. — Généalogie des Guyot, aux Arch. de l'Eure.

(130) Inventaire des pièces du chartrier d'Acquigny communiqué par M. le Riche.—Nous le citerons désormais sous le seul nom d'Inventaire.

(131) Aveu rappelé dans l'arrêt de main-levée de 1674.—Arch. de la Seine-Infér., B 202.

(132) Moreri.

(133) Acte de donation du 1er février 1543, par Louis de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, conseiller et chambellan du roi notre sire, baron d'Acquigny et de Crevecœur, ratifié par Anne de Laval, sa femme, baronne d'Acquigny et de Crevecœur, dame de Sainte-Marguerite.—Chartrier du château.

de l'entretenir, s'opposa par acte du 13 juin 1544 (134) à cette démolition. Une transaction intervint au mois de février 1546 par laquelle les religieux abandonnèrent leur opposition et les habitants se chargèrent de l'entretien du nouveau chœur (135).

C'est à Louis de Silly et à sa femme Anne de Laval qu'on doit la reconstruction du château. Leurs chiffres entrelacés sont sculptés sur la frise de la façade et se remarquent encore dans la grille du parc. Bâti sur l'emplacement de l'antique forteresse des Tosny, le château moderne n'en a rien conservé et ne présente plus qu'une agréable habitation où Anne de Laval aimait sans doute à passer une partie de l'année (136).

Louis de Silly mourut de 1554 à 1559, et le 14 janvier 1560, Anne de Laval, sa veuve, rendit aveu au roi de la baronie d'Acquigny (137). Elle vivait encore en 1572, puisqu'elle obtint le 5 mai de cette année une dispense du ban et arrière-ban pour la même baronie (138).

Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon, damoiseau de Commercy, baron d'Acquigny, chevalier des ordres du roi, fils aîné de Louis, avait succédé à sa mère avant 1584 et rendit aveu au roi le 3 janvier de cette année (139). Il avait épousé Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, fille d'Antoine de Pons et de Marie de Monchenu, dont il eut un fils unique, François de Silly. En 1589 Antoinette de Pons était déjà veuve, et c'est à elle que s'adresse l'arrêt de main-levée rendu par la chambre des comptes le 2 mars de la même année (140).

François de Silly, fils unique de Henri, obtint en 1606 un arrêt de la chambre des comptes confirmant les droits d'usage

(134) Inventaire, cote 50.

(135) Chartrier du château.

(136) L'aveu de 1584, que nous citerons bientôt, déclare que le château est *maintenant rebasty et de nouveau construit*. Piedevant, dans sa Métamorphose des Nymphes, strophe XI, a écrit :

Dans le grand pourpris de ce val,
La comtesse Anne de Laval
Bastit son chasteau de plaisance.

Voyez le plan et la vue que nous donnons de ce château à l'art. Monuments.

(137) Cet aveu est mentionné dans l'arrêt de main-levée de 1674.

(138) Inventaire, cote 28.

(139) Pièces justificatives, No XX.

(140) Voyez la note au bas de l'aveu de 1584.

des barons d'Acquigny et de Crevecœur dans la forêt de Bord. Ces droits consistaient principalement à prendre dans la forêt le bois dont ils avaient besoin pour bâtir ou réparer leurs châteaux d'Acquigny et de Crevecœur et pour le chauffage de leur maison, et à y envoyer paître leurs bestiaux et leurs porcs. Pour user de ces droits, les barons d'Acquigny étaient tenus de payer à la verderie du roi, le 1er mai de chaque année, une douzaine d'aiguillettes de soie verte. Le droit de chauffage avait été fixé, par arrêt du parlement, à 80 mesures de bûches de deux pieds et demi de longueur que devaient fournir, chaque année, au baron d'Acquigny, les adjudicataires des ventes de la forêt, en leur payant 12 deniers par mesure (141).

Au mois de janvier 1621, François de Silly obtint du roi, d'après le père Anselme, l'érection de la Roche-Guyon en duché-pairie. Les lettres d'érection lui donnent les titres de: « chevalier des ordres du Roy, conseiller d'état, capitaine de 100 hommes d'armes des Ordonnances, grand louvetier de France, comte de la Roche-Guyon, seigneur d'Astie et de Cherance, baron d'Acquigny et de Crevecœur, marquis de Guercheville, damoiseau de Commercy, seigneur souverain de Emulle. » Il rendit aveu au roi le 12 janvier 1608 pour les baronies d'Acquigny et de Crevecœur (142) et mourut au siège de la Rochelle, le 19 janvier 1628, sans laisser d'enfants de sa femme Catherine Gillone de Matignon. On lui fit un service à Acquigny au mois d'avril, et, d'après le compte de cette année, l'église reçut 40 sous pour *la diminution du luminaire.*

A sa mort, Pierre de Gondy hérita de la moitié de la baro-

(141) L'arrêt de la chambre des comptes mémoriaux, B. 25, fol. 220, porte : « *Prendre bois pour ardre et brusler, bastir et réparer les maisons du dict Acquigny et Crevecœur, pasturage pour leur bestiail, pennage pour leurs porcs et autres droictures qu'ont les francs usagers. De tous lesquels droicts ses predecesseurs seigneurs de la dite terre ont jouy de temps immémorial* » sous la condition « *de faire et payer au Roy et au verdier ou forestier de la dite forest, chacun an le premier jour de may, une douzaine d'esguillettes de soie verde* » L'arrêt du parlement du 24 janvier 1584 (Arch. de la Cour de Rouen) ordonne la délivrance au baron d'Acquigny « *pour son chauffauge de la présente année... le nombre de quatre vingt mesures de buches de deux pieds et demi de longueur, et de grosseur à l'equipollent, à les avoir et prendre par les mains des adjudicataires des ventes de la dite forest de Bord, en payant par le dit demandeur au dits marchands, douze deniers pour la façon de chacune mesure.* »

(142) Arch. de la Seine-Inf., B. 201.— Nous ne donnons pas cet aveu dans les pièces justificatives parce qu'il reproduit celui de 1584.

nie d'Acquigny au droit de sa mère, Françoise-Marguerite de Silly, cousine germaine de François. Il acheta l'autre moitié le 24 mars 1663, des représentants de Madeleine de Silly, sa tante, qui avait épousé Charles d'Angennes, seigneur de Fargis (143).

Pierre de Gondy épousa en 1633 sa cousine, Catherine de Gondy, duchesse de Retz, et obtint de Louis XIII, en 1634, le renouvellement en sa faveur de la duché-pairie de Retz (144). Il rendit aveu au roi le 21 mai 1636 pour les baronies d'Acquigny et de Crevecœur (145), et les vendit par contrat du 24 septembre 1646., devant les notaires du Châtelet, à deux gentilshommes, riches spéculateurs de ce temps-là : Anne Leblanc du Rollet, seigneur de la Croisette, et Jacques Deshommets, conseiller au parlement de Normandie (146).

Avant de suivre la baronie d'Acquigny dans les mains de ses nouveaux possesseurs, il est nécessaire de retourner sur nos pas, afin de recueillir quelques faits de l'histoire de la commune que nous avons omis pour ne pas interrompre trop fréquemment l'ordre de succession des seigneurs.

La dévotion des habitants d'Acquigny pour les reliques déposées dans la chapelle du prieuré les porta, en 1606, à demander au cardinal du Perron, évêque d'Evreux, l'érection d'une confrérie en l'honneur de saint Mauxe et de saint Vénérand. D'après les statuts soumis à l'approbation du cardinal les confrères, au nombre de 96, se divisaient en six dizaines de 15 membres chacune, sous l'autorité d'un des six plus anciens frères. Chaque dizaine était de service pendant deux mois. Tous les frères

(143) C'est ce qui résulte des termes de l'aveu de 1636 que nous citons plus bas, et du préambule du terrier de 1787. Pierre de Gondy était frère du cardinal de Retz et fils de Philippe-Emmanuel de Gondy, qui s'était retiré à l'Oratoire après la mort de sa femme en 1626, et y vécut prêtre pendant trente-cinq ans, n'étant mort qu'en 1662.

(144) Moreri et la Chesnaye-Desbois.

(145) Je Pierre de Gondy, duc de Retz et du Boispréaux, pair de France, comte de Joigny et de Cheuvilley, baron de Montmirail, Trosney, Montbazin, Mollevrin, Mortaigne, Tiffaigne, Acquigny, Crevecueur ...... lui appartient moitié au droit et comme héritier de feu Monsieur de la Roche-Guyon, et moitié par acquisition de Mre Eléonor de Chabot, chevalier sieur de Brion, comme représentant le sieur marquis de Mirebeau et le dit sieur de Mirebeau, madame Madeleine de Silly, dame de Fargis, ma tante..... (Arch. de la Seine-Inf., B. 201.

(146) Inventaire. — Aveu de 1665.

devaient assister à la messe et à la procession de la fête des martyrs et quelques autres jours, tenant à la main un cierge ardent d'une livre au moins. La dizaine en exercice assistait à une messe basse célébrée tous les dimanches dans la chapelle du prieuré et aux inhumations des confrères décédés sur le territoire d'Acquigny (147). Ces statuts, approuvés le 13 juillet 1606, furent confirmés en 1659. M. de Beaumesnil, vicaire-général de Gilles Boutault, qui donna la confirmation, permit de porter à 120 le nombre des frères, et une assemblée générale, réunie cette même année, ajouta divers règlements aux premiers statuts (148).

La confiance dans les saints martyrs s'étendait bien au-delà des limites d'Acquigny. On venait de toutes parts recourir à leur intercession, surtout dans les temps de peste et de sécheresse. L'usage même s'établit dans les calamités publiques d'apporter avec une grande solennité, à la cathédrale d'Evreux, les chefs de saint Mauxe et de saint Vénérand. C'est ce qui eut lieu sur la demande des députés de la ville, pendant la peste de 1517 (149) et pendant la sécheresse de 1556 (150). Mais la translation la plus célèbre est celle de 1615, ordonnée par Monseigneur de Péricard, évêque d'Evreux, sur la demande de ses diocésains.

Le vendredi 26 juin, de très-grand matin, les paroisses les plus voisines, entre autres celles de Louviers, avec la charité et le corps de ville, se rendirent à Acquigny, où les attendait M. le Jau, vicaire-général. La procession se mit en marche à la lueur des flambeaux et des torches. Les prêtres, revêtus de chapes, étaient précédés des croix et des bannières de toutes les paroisses et d'un nombre infini de peuple. A l'entrée d'Evreux, au bout du faubourg Saint-Léger, on déposa les saintes reliques, avec le chef de sainte Marie-Madeleine, sur un autel préparé à cet effet. Monseigneur de Péricard les reçut entouré de son

(147) On peut voir pour les autres règlements les statuts eux-mêmes. — Pièces justif., N° XXI.

(148) Pièces justif., N° XXII.

(149) Les comptes de l'hôtel-de-ville mentionnent le vin offert à cette occasion par les bourgeois aux religieux d'Acquigny. — Chemin, Vie de Saint Mauxe et de Saint Vénérand, p. 24.

(150) Le Brasseur, p. 320, remarque qu'une pluie abondante tomba dès le lendemain de la procession.

clergé et de toute la ville. En tête de la procession marchaient les écoliers vêtus d'aubes blanches, ténant chacun un cierge à la main et conduits par leurs régents ; venaient ensuite les gardes et jurés de tous les métiers, portant des torches ardentes, puis les frères de charité, les capucins, les cordeliers, les jacobins et les bénédictins, ceux-ci portant les reliques de S. Taurin et de S. Laudulphe, les huit curés de la ville avec tout leur clergé, les chapelains et les chanoines de la cathédrale revêtus de leurs chapes les plus précieuses et portant la châsse des saintes Marie, Jacobé et Salomé, et les chefs de S. Mathieu et de S. Switin, enfin l'évêque accompagné de ses archidiacres et des doyens ruraux revêtus de chapes et d'étoles. Après l'évêque marchait le présidial, suivi des échevins et de tout le peuple. La procession entra par la porte peinte, alla jusqu'au faubourg Saint-Gilles et revint à la cathédrale où il y eut messe pontificale et prédication. Après quoi on reconduisit les reliques jusqu'à la maladrerie de Saint-Nicolas, et une pluie abondante rafraîchit la terre aussitôt qu'elles eurent été reposées en leur lieu (151).

Dans la première moitié du XVII[e] siècle, la fabrique de l'église paroissiale y fit exécuter diverses réparations. Ainsi en 1616 on refit la charpente et la couverture du vieux chancel au prix de 220 livres 18 sous 6 deniers. La couverture était en tuile avec gouttières de plomb. En 1619 on fit couvrir en ardoises, moyennant 30 livres, la *pyramide* ou flèche de l'Eglise. En 1628 on fit, moyennant 36 livres, réparer le grand autel, peindre et redorer le tabernacle. La moyenne cloche fut refondue en 1620, et la grosse en 1632 (152). Un don de 60 sous à la confrérie de S. Sébastien fait, en 1629, par Nicolas Piedevant, *vicaire d'Acquigny et, de présent, curé de Forest*, montre que cette confrérie existait dès lors à Acquigny (153).

(151) Picard, cité par Chemin, p. 28. — Le Batelier, Histoire d'Evreux, man., p. 174.

(152) Tous ces détails sont tirés d'un registre des comptes de la fabrique de 1613 à 1690, conservé dans l'église d'Acquigny. Le trésorier de 1620 porte en recette 30 livres pour un don de Monseigneur *Le Conte*, et 14 livres 8 sous pour un autre don de *Madame de Saint-Sauveur*. Nous supposons que ces personnages étaient le parrain et la marraine de la cloche. En 1632 Mademoiselle de Tilly, marraine avec M. *le Général*, donna 18 livres. La refonte de la moyenne cloche coûta 246 livres 9 sous, et celle de la seconde 289 livres 8 sous.

(153) Ce Piedevant, rimeur infatigable, était né à Acquigny, et est l'auteur

Nous mentionnerons encore une ordonnance rendue le 30 août 1615 par l'archidiacre du Neubourg, en cours de visite, qui veut que les trésoriers portent au billon, conformément à l'édit du roi, la monnaie étrangère qu'ils possèdent en *ducattons pièces de quarante-six solzs, pièces de trente solzs, testons de Lorraynne barrée, ung demy jaccobbus et une imperialle*. Le tout montant à 85 livres d'argent.

CHAPITRE VIII.

Acquigny de 1646 à 1746. — Désunion des baronies d'Acquigny et de Crevecœur.—Anne Leblanc du Rollet, baron d'Acquigny. — Séjour de Madame de Longueville. — Vente de la baronie en 1656. — Maison le Roux d'Esneval. — Visite des reliques. —Faits extraordinaires.

Anne Leblanc du Rollet, seigneur de la Croisette, et Jacques Deshommets, conseiller au parlement de Normandie, avaient, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, acheté la baronie d'Acquigny et Crevecœur par contrat du 24 septembre 1646. Ils obtinrent au mois de novembre de la même année des lettres de désunion des deux baronies par lesquelles le roi incorpora au domaine non fieffé de Crevecœur 682 acres de bois de l'ancien domaine d'Acquigny, situées au-delà de la rivière d'Iton, du côté de Crevecœur (154). L'année suivante, par acte du 10 juin, ils firent entre eux le partage des baronies. Anne Leblanc choisit Acquigny et Jacques Deshommets Crevecœur (155).

Dès qu'Anne Leblanc fut devenu seul propriétaire d'Acquigny, il s'empressa d'arrondir le domaine non fieffé de la baronie en y réunissant par clameur féodale un assez grand nombre de pièces de terre. Il rendit aveu au roi en 1651 et acheta en 1653,

de divers opuscules dont nous parlerons dans la suite. Son don devait être employé à faire et à dorer le bâton de la confrérie. Il donna 63 sous à la même confrérie en 1652 et 1653

(154) Mémoriaux de la ch. des comptes, B. 66, fol. 55.

(155) Acte passé au tabellionage de Louviers. — Extraits au chartrier du château. Anne Leblanc y prend les titres de chevalier seigneur du Rollet, la Croisette et de la Londe le Busc, conseiller du roi en son conseil d'état, maître d'hôtel ordinaire de sa maison.

pour cinq mille livres, l'usufruit du château d'Acquigny, dont jouissait encore Catherine de Matignon, veuve de François de Silly (156). La femme d'Anne Leblanc, Françoise Dossigny, ne nous est connue que par deux dons de 24 livres chacun qu'elle fit à l'église d'Acquigny en 1652 et 1653, pour entretenir d'huile la lampe du grand autel (157).

Anne Leblanc descendait de ce Pierre Leblanc du Rollet qui avait conservé Pont-de-l'Arche à Henri III, pendant que les villes voisines embrassaient le parti de la ligue, et qui, en 1591, sous le maréchal de Biron, s'était emparé de Louviers. Récompensé par les gouvernements des deux villes, Pierre Leblanc ne laissa pas de joindre aux revenus de ces charges de grandes contributions levées sur les pays voisins, et eut l'audace, en 1594, de tenter un coup de main sur Rouen, pendant que Rosny y traitait de la paix au nom d'Henri IV (158). Lorsque le duc de Longueville eut le gouvernement de Normandie, les du Rollet s'attachèrent à sa fortune, et Mademoiselle dit de notre Anne Leblanc, baron d'Acquigny, que c'était un gentilhomme à M. de Longueville, *une manière de favori* (159). Piedevant célèbre son intimité avec le duc et attribue aux dons de ce prince une grande partie de ses richesses (160). On l'appelait ordinairement *la Croisette*, à cause de son fief de ce nom.

Le baron d'Acquigny aida sans doute puissamment le duc de Longueville dans la guerre de la Fronde en 1649, quoique nous n'en ayons point trouvé de preuves. Mais les registres de la fabrique d'Acquigny nous révèlent les craintes qu'éprouvaient les populations paisibles, craintes trop justifiées par les habitudes des gens de guerre. Les trésoriers réunirent les plus précieux ornements de l'église dans une pièce dont on fit boucher la porte avec du plâtre. Plusieurs habitants y déposèrent une partie de

(156) Contrats d'acquisition au chartrier du château. — Aveu cité dans le registre B 201, aux Arch. de la Seine-Inf. — Acquisition de l'usufruit. Invent., cote 26.

(157) Comptes de la fabrique, fol. 80 et 91. Il est à remarquer que Piedevant, qui fait un si grand éloge du baron d'Acquigny dans son poème de la Métamorphose, ne consacre pas un seul vers à sa femme.

(158) Daniel, Hist. de Fr., tome XIII, p. 109 à 111.

(159) M. Cousin, Madame de Sablé, p. 346.

(160) La Métamorphose des Nymphes, stances 27 et 28. Pièces justif., n° 23.

leurs meubles et payèrent à l'église pour ce service une somme de 57 sous (161).

En 1650, après l'emprisonnement des princes, au mois de janvier, Madame de Longueville, réfugiée en Normandie, ne trouva pas du Rollet plus disposé que les autres gentilshommes de la province à renouveler immédiatement la guerre civile. Elle s'en montra blessée, mais elle se raccommoda plus tard avec lui par le moyen de son intime amie, mademoiselle des Vertus, et nous le voyons agir auprès de Mazarin et de la cour pour qu'il fût permis à la duchesse de retourner avec son mari (162).

Après la conversion de madame de Longueville arrivée, comme on sait, à Moulins, le 2 août 1654, ce fut à Acquigny que l'illustre princesse vint chercher pour un temps une paisible retraite. Elle y était au mois d'octobre, attendant M. et mademoiselle de Longueville (163) et elle s'y trouvait encore le 1er janvier 1655, où Piedevant dédiait son poème de la Métamorphose à « *Madame la duchesse de Longueville estant de present au chasteau du dit Aquigny.* »

Nous n'avons d'autres renseignements sur le séjour de madame de Longueville à Acquigny que le poème de Piedevant (164) et une ligne des comptes de l'église, 1654-1655, indiquant qu'une somme de VI livres a été donnée par *madame de Lon-*

(161) « Payé pour du plastre, employé a boucher et a desboucher la porte du thresor, pendant les guerres, affin de mettre en seureté les ornements de l'eglise, et pour le masson, la somme de CIIII s.; sur quoy il a esté donné a l'eglise par quelques uns de ceux qui avaient mis des meubles dans le thresor, pendant les guerres, LVII s. sy bien qu'il a convenu payer pour l'eglise la somme de XLVII s. » — Registre des comptes, 1649, fol. 266.

(162) M. Cousin, Madame de Sablé, p. 347.

(163) Dans une lettre en date du 28 octobre 1654, écrite par la princesse de Conti à son mari, on lit ces paroles : « Mlle de Longheville me vin » voir ier et me dit qu'elle partiroit bientost pour aller trouver Me de » Longheville a Quini une maison qui est a la Croissette et ou Mr de Longhe- » ville ce trouveroit. A ce que je peux connoistre elles ne son pas for bien » ensemble. » — Ms. de la Bibl. imp., Fs Gaignières, no 2800. — M. Cousin (Madame de Sablé, p. 416) a mal lu ce passage et a imprimé : « Pour aller trouver Mme de Longueville a G. maison qui est à la Croisette. »

(164) Ce petit poème a été imprimé à Rouen, *L. Maurry*, 1655, in-8o de 16 p. Il est devenu une rareté bibliographique, et nous n'avons pu nous en procurer qu'une copie faite avec une grande exactitude par M. A. Canel, qui a bien voulu nous la communiquer avec son obligeance ordinaire. Nous l'avons fait imprimer en entier, Pièces justif., n° 23.

gueville en trois diverses fois. Quant au poème de Piedevant, au milieu de son pathos mythologique, il est assez difficile de distinguer les faits réels qu'il veut décrire. Si cependant nous l'avons compris, un grand festin aurait été donné, dans les bois d'Acquigny, au triège du Château-Robert. Les jeunes filles du pays brillèrent dans les danses qui suivirent le repas, et du Rollet pensa leur être agréable aussi bien qu'à madame de Longueville en les engageant à un *nouveau ballet* dans son propre château. Mais soit que le baron ne fût point goûté de ses vassales, soit tout autre motif, une partie de ces demoiselles refusa l'invitation et le poète suppose, qu'en punition de ce crime elles furent changées en truites saumonnées.

Anne Leblanc du Rollet ne garda pas long-temps la baronie d'Acquigny, après le départ de madame de Longueville. Il la vendit 186,000 livres à Claude le Roux, seigneur de Cambremont, par contrat du 12 octobre 1656 (165).

Claude le Roux, qui était conseiller au parlement, obtint, par lettres-patentes du mois de décembre 1665, la réunion à cette baronie de ses fiefs de Cambremont, Becdal, le Mesnil-Jourdain et la Métairie (166). Il rendit aveu au roi le 9 décembre 1665 et mourut à 75 ans, le 5 avril 1689 (167).

Son fils aîné Robert le Roux, chevalier, baron d'Esneval et d'Acquigny, vidame de Normandie, sire de Pavilly, châtelain de Cambremont et du Mesnil-Jourdain, seigneur de Becdal, conseiller au parlement de Rouen, était ambassadeur en Portugal lorsque son père mourut. Il envoya de ce pays en 1689 une procuration pour choisir comme préciput dans l'héritage paternel la baronie d'Acquigny. Son aïeule Françoise de Prunelé lui avait donné en 1677 la baronie d'Esneval et le vidamé de Normandie, sous condition d'en prendre le nom et les armes. Il avait épousé le 5 avril 1684 Anne-Marie-Madeleine de Canouville, et mourut en Portugal le 15 février 1693 (168).

(165) Le contrat auquel consent Françoise Dossigny, femme de du Rollet, est passé au tabellionage de Louviers. Invent., cote 18 et aveu de 1665.

(166) Aveu de 1665, B. 201, aux Arch. de la Seine-Inf. — Terrier de 1787. Les lettres de réunion furent enregistrées au parlement le 20 mai 1668, et à la chambre des comptes le 2 août 1668.

(167) Il achetait encore des pièces de terre à Acquigny le 28 octobre 1681, et son fils l'ambassadeur envoyait de Portugal en 1689 une procuration pour choisir son preciput.— Invent., cotes 36 et 82, et Pièces justif., 25.

(168) La Chesnaye-Desbois et invent. cote 38.

Anne-Claude-Robert le Roux d'Esneval, chevalier, baron d'Esneval et d'Acquigny, vidame de Normandie, sire de Pavilly, etc., conseiller au parlement de Rouen, fils aîné du précédent, succéda à son père dans la baronie d'Acquigny sous la garde noble de son oncle Claude le Roux. Il devint président à mortier en 1712, et épousa au mois de mars 1714 Marie-Marthe le Marchand de Bardouville. Il en eut un fils unique Pierre-Robert le Roux auquel il remit sa charge de président dès 1741 et la baronie d'Acquigny vers 1746 (169).

Dans cette période de 1646 à 1746 nous avons rencontré trois faits qu'il est bon de recueillir. Les deux derniers se rapportent aux reliques des martyrs et pourraient s'appeler miraculeux s'ils étaient suffisamment attestés. Mais quel que soit le jugement qu'on en porte, ils appartiennent à l'histoire de la paroisse et fournissent d'utiles renseignements sur les usages et les mœurs du pays.

En 1662, le 5 septembre, l'archidiacre du Neubourg en cours de visite ne trouva ni curé, ni vicaire, ni aucun autre prêtre à Acquigny, que le sieur le Chien, *clerc de la paroisse*. Vu le danger de ce délaissement pour une population aussi nombreuse, l'archidiacre chargea ce dernier de la conduite de la paroisse, sauf à prendre, sur les revenus du bénéfice, acquis au défunt curé, une somme qui serait taxée par l'official (170).

Le 3 mai 1688, Jacques Potier de Novion, évêque d'Evreux, vint faire à Acquigny sa visite épiscopale, et voulut s'assurer par lui-même de l'authenticité des reliques, mais le prieur lui refusa les clefs. M. de Novion prit immédiatement une ordonnance pour fixer la visite au jeudi 20 mai, et obliger le prieur de comparaître devant lui. Le 18 mai, le prieur fit signifier au prélat un acte juridique contre la validité de son ordonnance, fondé sur ce que l'entreprise était nouvelle, et protestant que l'entrée qu'il donnera de son église, sa comparution et la visite des reliques, ne pourront préjudicier à ses droits, ni *diminuer en rien le culte et la vénération qui sont dus aux glorieuses*

(169) Le chartrier du château contient une sommation du 20 juillet 1744, fait au nom d'Anne-Claude Robert le Roux comme baron d'Acquigny, et un bail du 16 mai 1746 fait par Pierre Robert au même titre. Le père ne mourut qu'en 1666.

(170) Registre de la fabrique d'Acquigny, fol. 359.

dépouilles des saints martyrs Mauxe et Vénérand et de leurs 38 compagnons (171).

Le 20 mai, un concours prodigieux de peuple remplit l'enceinte du prieuré. M. de Novion s'étant fait présenter les ossements des compagnons de S. Mauxe et de S. Vénérand ne les trouva pas conservés avec assez de décence, et en distribua libéralement à ceux qui l'entouraient. Arrivé à une dernière caisse *de laquelle sortaient les quatre coins d'un linge blanc, il prit les quatre coins de ce linge et renversa sur la nappe de l'autel les ossements qu'il contenait. Et ce linge parut au prélat et aux spectacteurs aussi rouge que s'il venait d'être trempé dans le plus beau sang qu'il fût possible de voir*. Le prélat effrayé remit les ossements dans leur caisse et reprit ceux qu'il avait distribués. Le même jour, lorsqu'il retournait à Evreux, le meilleur des six chevaux qui traînaient son carrosse, tomba mort au passage du Bois-des-Faulx, à l'endroit où les martyrs avaient été poursuivis. Près d'Evreux, sur le pont de Gravigny, les chevaux prirent l'épouvante, et le prélat revint à pied dans son palais où il resta quelque temps malade (172).

Le 25 mai 1724, fête des martyrs, Acquigny fut témoin d'un autre fait extraordinaire. Une demoiselle Bourdon, d'une famille honorable d'Elbeuf, et si faible des jambes, depuis longtemps, qu'elle ne pouvait marcher, avait été apportée devant l'autel de S. Mauxe et de S. Vénérand. Elle y recouvra la force nécessaire pour suivre la procession jusqu'au lieu du martyre où *elle passa à genoux sous l'autel de pierre comme il est d'usage*. La foule émue criait miracle. La demoiselle Bourdon revint pendant plusieurs années suivre la procession du 25 mai, un cierge à la main (173).

(171) Des copies de l'ordonnance épiscopale et de la protestation du prieur sont au chartrier d'Acquigny.

(172) Ce récit est tiré d'une longue lettre écrite en 1776, à M. le Président d'Acquigny qui l'avait demandée, par un ancien curé de Romilly près Conches, nommé Gosseaume. Ce prêtre avait alors 80 ans et tenait ces détails de son père, témoin oculaire. Le bon curé a soin d'ajouter qu'il supprime *les propos abondants et peu chatiés* que tint le public sur les évènements de cette journée. Cette lettre est conservée à l'église d'Acquigny au milieu des authentiques des reliques. Quelques circonstances sont mentionnées dans une note de la main du prieur, à la suite de la protestation de 1688. — Arch. de l'Eure.

(173) Ces faits sont constatés dans une enquête officielle faite en 1771, sur la demande de M. le Président d'Acquigny et par ordre de l'évêque d'Evreux. Cette enquête est conservée parmi les authentiques.

CHAPITRE IX.

Acquigny de 1746 à 1790.—Pierre-Robert le Roux d'Esneval, dit président d'Acquigny. — Echange du patronage. — Acquistion du prieuré.—Agrandissements de l'église.—Consécration de l'évêque de Coutances.— Translation de onze cercueils des membres de la famille le Roux.—Processions de 1785.—Mort du président.—Son fils.

Pierre-Robert le Roux d'Esneval, président à mortier au parlement de Normandie, et connu sous le nom de président d'Acquigny, possédait cette baronie du vivant de son père en 1746, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Il avait épousé, par contrat du 23 juillet 1742, Françoise-Catherine Clerel de Rampen, baronne du Bois-Normand, dame de Sey, Saint-Côme et la Rouillière (174). Magistrat d'une piété éminente, Pierre-Robert le Roux professait la plus grande vénération pour les martyrs d'Acquigny, et ne voulut rien négliger pour augmenter celle des peuples.

Dès le 10 mai 1746, Mgr de Rochechouart, évêque d'Evreux, était sur son invitation au château d'Acquigny. Après avoir donné la confirmation dans l'église paroissiale, le prélat se rendit processionnellement à la chapelle Saint-Mauxe qu'il trouva dans un état peu décent. Il prit une ordonnance pour enjoindre au prieur de faire les réparations nécessaires, sous peine d'interdiction de la chapelle. M. le Président s'étant chargé de la restauration des reliquaires, Mgr de Rochechouart revint, au mois de décembre de la même année, placer les pieuses dépouilles dans une nouvelle châsse et deux nouveaux bustes. Il rendit à cette occasion une ordonnance qui prescrit de célébrer la procession et l'office des martyrs sous le rit solennel majeur, et permet aux membres de la confrérie de Saint-Mauxe d'y porter les châsses contenant les reliques, après toutefois s'être approchés du sacrement de pénitence (175).

(174) Elle était fille d'André Clerel, chevalier, seigneur de Sey, et de Catherine-Françoise de Thieuville, baronne du Bois-Normand et des Bottereaux, dame de Saint-Côme, de la Rouillière, etc.

(175) Extraits d'une ordonnance de M. de Rochechouart du 21 décembre 1746. Chemin, Vie des bienheureux martyrs S. Mauxe et S. Vénérand, p. 88. Dans sa visite de la chapelle, le prélat ouvrit les caisses scellées du sceau de

En 1747, par contrat du 28 novembre, M. le Président d'Acquigny échangea avec le même évêque d'Evreux, abbé commendataire de Conches, le patronage de la cure d'Acquigny, qu'avait cette abbaye, pour le patronage alternatif de la cure de Vaux-sur-Risle, qu'il avait lui-même, comme baron du Bois-Normand et des Botteraux, du chef de sa femme (176).

Cette même année, le pieux président, qui n'avait encore qu'une fille née en 1744, éprouva une grande joie de la naissance d'un fils arrivée la nuit même de la Pentecôte. Il le nomma Esprit-Robert-Marie et voulut, par reconnaissance, faire reconstruire l'autel principal de l'église d'Acquigny, derrière lequel il fit graver une inscription commémorative (177).

En 1750, Mgr de Rochechouart, sur la demande du curé, du vicaire et des habitants d'Acquigny, et par suite de l'inexécution de son ordonnance de 1746, interdit la chapelle Saint-Mauxe, et prescrivit le transport des reliques dans l'église paroissiale. Cette cérémonie eut lieu le 19 avril de la même année.

L'état d'abandon du prieuré affligeait la piété de M. d'Acquigny. Il ne vit pas de meilleur moyen de le faire cesser que d'acheter lui-même l'établissement, ce qu'il fit en 1752 (178). Le contrat l'obligeait à payer 900 livres de rente au prieur et à supporter toutes les charges du prieuré. De plus, il avait la liberté de démolir l'ancienne chapelle et les bâtiments réguliers, à condition d'édifier sur le tombeau des martyrs une chapelle

M. de Novion et replaça les ossements des martyrs dans deux châsses de bois d'acacia, excepté huit de ces ossements qu'il mit dans un reliquaire de bois sculpté et doré destiné à l'église paroissiale. — Voyez le procès-verbal des visites des reliques publié dans l'Almanach du diocèse de 1861.

(176) L'autre patron alternatif était le seigneur de Vaux. Cet échange, passé au notariat d'Evreux, fut confirmé par lettres-patentes de février 1748 (Mémoriaux de la chambre des comptes en 1752, B. 125, Arch. de la Seine-inf.), et par un bref de Benoît XIV du 4 mars 1755 enregistré au parlement le 12 juin suivant (terrier de 1787).

(177) Le texte de cette inscription gravée sur cuivre est donné, Pièces justificatives n° 24.

(178) Contrat du 9 mai 1752 communiqué par M. le Riche. Il est passé au notariat de Rouen avec les procureurs de Guillaume-Louis Forcade, prieur d'Acquigny, et des abbés et religieux de Conches. Il fut confirmé par lettres-patentes de juin 1752, Mémor. de la chambre des comptes, B. 125, fol. 77. Sur une requête présentée par M. d'Acquigny à la diète de la congrégation de Saint-Maur, on lui permit de laisser les reliques dans l'église paroissiale, à condition d'en faire placer des ossements dans la chapelle qu'il devait construire, et un reliquaire honnête dans l'église de Conches.—Chartrier d'Acquigny.

plus petite pour y acquitter les fondations. Les clauses de ce contrat furent scrupuleusement accomplies. M. d'Acquigny fit bâtir une nouvelle chapelle avec les débris de l'ancienne, l'entoura de boiseries à l'intérieur, et plaça sous l'autel une grande partie des ossements des martyrs, dans l'état où nous les voyons encore aujourd'hui.

Le pieux président ne s'en tint pas là, il voulut faire augmenter et orner magnifiquement l'église paroissiale. La première pierre des nouvelles constructions fut bénie le 27 septembre 1755, et les travaux étaient terminés le 27 mai 1756, où eut lieu la bénédiction des parties neuves de la nef par Mgr Arthur-Richard Dillon, évêque d'Evreux, assisté de MM. de Lavaur, Booth et de Lubersac, ses vicaires-généraux (179).

Le 31 octobre de la même année, un autre évêque fort lié avec le président, Jacques-Richier de Cerisy, évêque de Lombez, bénissait une tribune construite au bas de la nef (180).

L'année suivante eut lieu, dans l'église d'Acquigny, une cérémonie que voit bien rarement une simple église rurale. Jacques-Lefebvre Duquesnoy, évêque nommé de Coutances, y fut consacré par Louis-François Néel de Cristot, évêque de Séez, assisté de Jean-François Dondel, évêque de Dôle, et de François-Joseph de Montlouet, évêque de Saint-Omer. En mémoire de ce fait, le nouvel évêque fit remettre à l'église d'Acquigny un bras de S. Gaud, évêque d'Evreux, dont les reliques sont conservées à Saint-Pair, dans le diocèse de Coutances (181).

Madame la présidente d'Acquigny était morte à Rouen le 8 mars 1753. Le président maria, le 17 août 1763, sa fille Anne-Marie-Françoise le Roux d'Esneval, âgée de 19 ans, avec Armand-Michel de Pomereu, chevalier, marquis des Riceys, président à mortier du parlement de Rouen, âgé de 25 ans (182).

(179) Procès-verbal de cette bénédiction aux Archives du château.

(180) Procès-verbal, ibid.

(181) La relique fut remise à Rouen à M. le Président d'Acquigny, le 11 février 1760, par l'évêque de Coutances qui s'y trouvait alors pour l'assemblée provinciale du clergé. L'authentique, conservé à l'église d'Acquigny, mentionne tous ces faits.

(182) Armand-Michel de Pomereu était fils de feu Jean-André de Pomereu, chevalier marquis des Riceys, conseiller en la grand-chambre du parlement de Paris, et d'Elisabeth de Gourgue. Les témoins sont, avec le président d'Acquigny et la mère de l'époux, Clair-Marie-Joseph de Pomereu, sous-lieutenant aux gardes-françaises; Catherine-Elisabeth de Pomereu, veuve de Louis

Son fils Esprit-Robert-Marie épousa, le 5 novembre 1772, Françoise-Félicité de Morant (183). Ces deux mariages eurent lieu dans l'église d'Acquigny et y furent bénis par Mathieu-Réné de Langle, chanoine, puis archidiacre d'Evreux.

Dans l'intervalle M. d'Acquigny avait fait construire derrière le chœur de l'église une chapelle fort richement ornée qui fut dédiée au Saint-Esprit en 1769 (184). Il avait résigné en 1772 sa charge de président à mortier en faveur de son fils qu'on appela le président d'Esneval, tandis que le père conservait le nom de président d'Acquigny.

A partir de cette époque, Pierre-Robert le Roux d'Esneval appliqué plus que jamais aux exercices de la piété chrétienne, vint habiter plus souvent son château d'Acquigny. Il donna une nouvelle marque de son affection pour cette résidence en y faisant transférer, le 6 mars 1779, les corps de tous les membres de sa famille inhumés dans l'église des Célestins, de Rouen, qu'on venait de supprimer (185). Onze cercueils de plomb et une

le Boulenger d'Hauqueville, maître des requêtes; Anne-Claude-Robert le Roux d'Esneval, vidame de Normandie, etc., aïeul de l'épouse et sa femme Marie-Marthe le Marchand de Bardouville; Esprit-Robert-Marie le Roux d'Esneval, frère de l'épouse, etc.

(183) Elle était fille de feu Thomas-Charles de Morant, chevalier, comte de Penzès, baron de Fontenay, seigneur châtelain de Brequigny, de Konau, Kaugoumart et Guernizac, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, et de feue Anne-Françoise de la Bonde d'Iberville, dame de Rupiere. Les témoins sont : le père de l'époux, président à mortier honoraire du parlement de Rouen, demeurant ordinairement à Rouen, à son hôtel, rue de la Chaîne, et depuis plus d'un an à son château d'Esneval, paroisse de Pavilly; Armand-Michel de Pomereu et sa femme; Françoise-Marthe-Angélique de Nollent, dame d'Hebertot, veuve de Henri-François de Paule d'Aguessau, conseiller d'Etat; Marie-Catherine de Bigards de la Londe, veuve de Charles-François de la Bonde d'Iberville, président à la cour des comptes de Normandie, aïeule maternelle de l'épouse; Thomas-Louis-Marie-Geneviève de Morant, frère de l'épouse; Marie-Charlotte-Josephe de Morant de Penzès, sa sœur.

(184) Procès-verbaux au chartrier du château. — La première pierre avait été bénie par le curé d'Acquigny le 20 février 1768, et la chapelle elle-même le 12 décembre 1769 par Mathieu-Réné de Langle.

(185) Procès-verbal de cette translation, Pièces justif., n° 25. Un décret du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, du 12 juillet 1783, et un arrêt du parlement du 22 avril 1784 transfèrent dans l'église d'Acquigny les fondations faites le 19 septembre 1699 dans celle des Célestins. Elles consistaient en vingt-quatre messes basses le premier lundi et le premier vendredi de chaque mois, et en deux services solennels, l'un le 3 janvier jour du décès de Madeleine de Tournebu en 1661, et l'autre le 5 avril jour du décès de Claude le Roux, seigneur de Cambremont en 1689. — Ancien tableau des fondations de l'église d'Acquigny.

boîte d'argent, qui contenait le cœur de Pompone le Roux, furent placés dans un caveau derrière le grand autel.

Le mausolée des le Roux en marbre noir et en marbre blanc fut aussi un peu plus tard transporté à Acquigny et placé dans une chapelle construite à cet effet au bas du sanctuaire du côté de l'évangile, et dédiée à S. Robert le 31 mai 1779 (186). Les soins pieux du président d'Acquigny ne l'empêchaient pas d'être mêlé aux évènements de son époque et de défendre les intérêts du corps auquel il appartenait. En 1753, dans l'affaire des refus de sacrements à Verneuil, il faisait partie des membres du parlement mandés à Paris pour y recevoir du roi et du chancelier Lamoignon une sévère réprimande (187). Il en reçut une plus dure encore en 1755, pour son opposition à l'édit du 10 octobre, auquel la chambre des vacations qu'il présidait avait défendu d'obéir (188). En 1774, après la dissolution du parlement, un arrêt du conseil supérieur de Rouen lui ayant défendu de se qualifier président, *il n'en fit que rire* (189), et avec raison, car trois mois après, le parlement était rétabli. M. d'Acquigny assista avec son fils au fameux banquet donné à cette occasion, et qui coûta la somme énorme de 23,600 livres (190).

Avant de mourir, le vénérable président eut la joie de voir une nouvelle manifestation publique de la confiance dans le secours des martyrs d'Acquigny, confiance qu'il éprouvait lui-même à un si haut degré. C'était en 1785; une sécheresse extraordinaire ayant régné pendant tout le printemps, Mgr de Narbonne, évêque d'Evreux, autorisa une procession solennelle à Acquigny, pour implorer l'appui des saints martyrs. Le 16 mai au soir, lundi de la Pentecôte, deux députés du chapitre d'Evreux accompagnés de M. de Bonnières, vicaire-général, et de trois autres chanoines, se rendirent à Acquigny. Le lendemain, arrivèrent dès cinq heures du matin, avec une grande affluence de

(186) La bénédiction fut faite par M. de Bonnières, chanoine d'Evreux. — Terrier de 1787, p. 9. Une vertèbre du cou de S. Robert, fondateur de Citeaux, obtenu des religieux de Molesne, fut transférée dans cette chapelle, au milieu d'un grand concours de peuple, le 10 juin 1781. Procès-verbal de cette translation parmi les authentiques de l'église.

(187) Floquet, Hist. du parl., t. 6, p. 298.

(188) Floquet, t. 6, p. 343.

(189) Floquet, t. 6, p. 721.

(190) Floquet, t. 7, p. 29.

peuple, les processions de 13 paroisses voisines. On y remarquait les pénitents, le corps de ville, les officiers de la haute-justice et presque tous les habitants de Louviers. Après une messe solennelle, la procession sortit de l'église à sept heures pour se rendre au lieu du martyre appelé le *Clos-Saint-Mauxe*. Les principales reliques étaient portées par les chanoines d'Evreux. M. le Président d'Acquigny et tout le peuple suivaient. Du lieu du martyre on revint à l'église chanter une seconde messe où prêcha M. de Bonnières. Le lendemain une ondée de pluie rafraîchit la terre et les processions continuèrent d'affluer les jours suivants (191).

Pierre-Robert le Roux d'Esneval mourut à Acquigny, le 1er septembre 1788, à l'âge de 71 ans et 26 jours, il fut inhumé le 3 dans le caveau placé sous la chapelle du Saint-Esprit. Son cœur, d'après son ordre verbal, fut porté, le 9 du même mois, dans le caveau du monastère des Gravelines de Rouen, où reposait madame la Présidente (192).

Cette mort fut pour le pays un deuil public. La majeure partie des grands revenus de M. le Président d'Acquigny avait été employée en bonnes œuvres. Il donnait beaucoup aux pauvres et se plaisait à orner et à bâtir des églises. Il a reconstruit à ses frais presque toutes celles des paroisses dont il avait le

(191) Une relation de cette cérémonie se trouve parmi les authentiques de l'église. On y trouve les noms des paroisses qui accomplirent le pélerinage, savoir : le 17 mai, Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Germain de Louviers, les Planches, Pinterville, Villetes, Vironvay, Daubeuf, Amfreville, Heudreville, Fontaine-Heudebourg, Cailly, Saint-Vigor. Le 25 : les Planches, Pinterville, Fontaine-Heudebourg, Feuguerolles, Saint-Germain-des-Angles, Emalleville, Mesnil-Fuguet, Champenard, Saint-Pierre-la-Garenne, Saint-Pierre-de-Bailleul surnommé Notre Dame-de-la-Grâce, Villez-sur-Grâce, Saint-Etienne-sous-Bailleul, la Chapelle-Genevray, Saint-Ouen-d'Acauville (l. Saint-Amand-d'Ecauville), Saint-Ouen de Port-Mort. Le 27 : Quatremarre, Surville, Surtanville, Crosville, Damneville, Montaure, Ecquetot, Irreville, Caër, Normanville, Fontaine-sous-Jouy. Les processions continuèrent jusqu'en juillet, et celle de Muids fut la soixante-unième et la dernière.

(192) L'acte lui donne les titres de : chevalier, baron d'Acquigny, du Bois-Normand, des Bottereaux, marquis de Gremonville, seigneur et patron d'Ivecrique, seigneur et patron honoraire d'Amfreville-les-Champs, conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier honoraire du parlement de Rouen. Son fils Esprit-Robert-Marie y est qualifié: chevalier, baron d'Esneval, vidame de Normandie, sire de Pavilly, seigneur et patron de Villers-le-Chambellan, Ecales-Neville, la Heuse, Bellentot, les Ifs, les Catillons, seigneur et patron honoraire de Barentin, conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier du parlement de Rouen.

atronage. On en compte trois dans le département de l'Eure: Acquigny, le Bois-Normand près Lyre et les Bottereaux.

Son respect pour les reliques des saints était extrême; la présence de leurs restes vénérés le pénétrait d'un vif souvenir de leurs vertus et l'animait d'une généreuse ardeur à les imiter. Aussi n'a-t-il épargné ni frais, ni démarches, pour en fairevenir de diverses contrées en sa chère église d'Acquigny (193).

Il l'avait aussi pourvue de beaux livres liturgiques et de magnifiques ornements, avec une mitre et une crosse, à l'usage des nombreux évêques qui venaient lui rendre visite (194).

Il allait lui-même visiter souvent les religieux de la Trappe. A Acquigny, il quittait le château de temps à autre, pour habiter avec un seul domestique un logement très-simple, contigu à l'église et à une tribune ouverte sur la chapelle du Saint-Esprit. C'est dans cette humble demeure qu'il est mort. A côté de la tribune on voit encore un petit oratoire où le vénérable président, prosterné aux pieds du Crucifix et les yeux attachés sur une tête de mort, méditait les vérités éternelles. Cette tête est celle d'un religieux mort en odeur de sainteté que M. le Président d'Acquigny avait beaucoup connu.

Le fils du président, Esprit-Robert-Marie le Roux d'Esneval, qui était lui-même président à mortier au parlement de Normandie, eut la baronie d'Acquigny à la mort de son père et en a été le dernier seigneur. Le château et les terres sont encore aujourd'hui la propriété de madame la comtesse Dumanoir, sa petite-fille. C'est à la bienveillante communication qu'elle nous a faite des pièces de son chartrier que nous devons la plus

(193) Outre les reliques des martyrs d'Acquigny, cette église en renferme encore de S. Taurin, des apôtres S. Pierre, S. Paul, S. Jean l'Evangéliste, S. Thomas, S. Jacques le Majeur, S. André, S. Philippe, S. Barthélemy, S. Mathieu, S. Jacques le Mineur, S. Mathias, S. Simon et S. Thaddée, de S. François de Sales, Ste Jeanne de Chantal, S. Robert, Ste Cécile, S. Vital, S. Venceslas, S. Jean-François Régis, S. Letancius. S. Lucencius, S. Maxime, S. Modeste, S. Flavien, S. Cesaire, Ste Vincence, les SS. compagnons de S. Denis, Ste Perpétue, Ste Félicité, S Sébastien, S. Amand, S. Benigne, S. Columban, S. Basile, S. Généreux. Ste Catherine, Ste Marthe, S. Joseph de Cupertin, Ste Austreberte, Ste Framéchilde, Ste Julienne, Ste Pauline, S. Gaud, S. Antoine et S. Eterne.

(194) Mgr Dillon, évêque d'Evreux, étant à Acquigny le 29 mai 1756, donna par écrit l'autorisation pour les évêques de France de faire dans l'étendue de la paroisse toutes fonctions et cérémonies épiscopales, excepté l'ordination. Cette autorisation fut renouvelée par Mgr de Lézay de Marnézia le 18 mars 1762 et par Mgr de Narbonne le 25 décembre 1780. Authentiques de l'église.

grande partie des renseignements contenus dans cette notice.

LISTE DES CURÉS OU VICAIRES PERPÉTUELS D'ACQUIGNY,

Extraite du grand pouillé du diocèse d'Evreux et des actes de l'Etat-civil.

Avant 1489, JEAN BAUDET.

1489, GUILLAUME GODEFROY, après la mort du précédent.

1497, JEAN DE LAN, par permutation avec le précédent (195).

1522, GILLES LE QUIN, après la mort du précédent.

1523, JEAN VIMONT, par lettres de provision du légat.

1528, avril, ANTOINE PATOUILLET, permute avec le suivant.

1528, avril, MICHEL DUPLESSIS, prêtre, par permutation avec le précédent.

1528, septembre, MICHEL DE QUITTEBEUF, prêtre, après démission du précédent.

1528, novembre, GUILLAUME GEROULT, prêtre, après démission du précédent.

1528, décembre, ANTOINE PASQUOT, par lettres de provision de Rome.

1530, JEAN DE MAILLOT, après démission du précédent.

1544, NICOLAS DURAND, prêtre, par lettres de Paul III.

1556, THOMAS DU BOULLEY, prêtre, après la mort du précédent.

1557, juillet, GUILLAUME LE CHIEN, prêtre, après la mort du précédent.

1557, septembre, JEAN DE SAINT-CLER, religieux de Conches, après la mort du précédent.

1567, JEAN RASSENT, religieux de Conches.

1568, MATHURIN LE VAVASSEUR, religieux de Conches, après la mort du précédent.

1587, MATHURIN DUPREY, religieux de Conches, par permutation avec le précédent.

1588, JEAN LE VAVASSEUR, prêtre, chapelain de la cathédrale d'Evreux, après la démission du précédent.

1589, DENIS GUERIN, prêtre, après la démission du précédent.

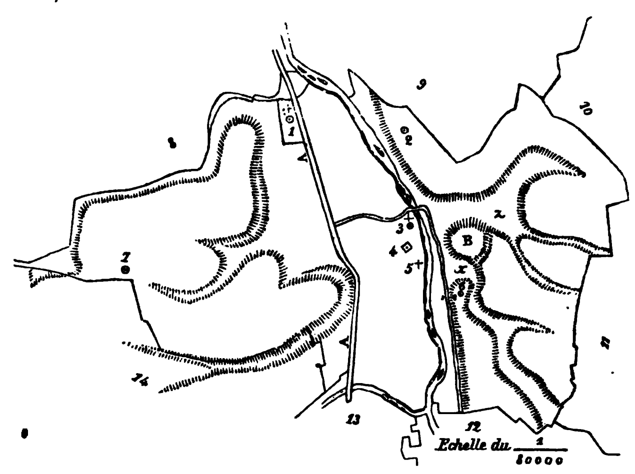
(195) Jean Mallet est présenté le 22 mai 1498, après la mort de Guillaume Godefroy, et permute son droit le 2 août 1500 avec Guillaume Postel pour la cure de Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux. Ils ne paraissent pas avoir eu la possession réelle du bénéfice.

1603, MARIN REGNAULT, prêtre, par permutation avec le précédent.
1608, MATHURIN PICARD, prêtre, par résignation du précédent.
Avant 1611, PIERRE FRIGARD.
1611, JACQUES PHILIPPE, sous-diacre, après la mort du précédent.
1645, JEAN DU BUC, diacre, par résignation du précédent.
1662, janvier, GABRIEL DE MOGERETZ, prêtre, après la mort du précédent.
1662, septembre, JEAN HEURTAULT, prêtre, après la mort du précédent.
1664, PHILIPPE LANGER, par permutation avec le précédent.
1681, NICOLAS GODIN, après la mort du précédent (196).
1685, GUILLAUME BEAUCOUSIN, par résignation du précédent.— Mort à 69 ans et inhumé à Acquigny le 28 août 1721.
1722, SAUVALLE, devenu curé d'Ancretieville en 1752.
1752, SAINTARD n'a signé qu'un acte le 14 mars et est devenu curé du Mesnil-Jourdain.
1752, HEBERT, curé du mois d'avril au mois de septembre, depuis curé de Villettes.
1752-1765, DUCLER.
1768-1776, DUMAIS.
1776-mai 1791, FAUCON.

(196) Guillaume Prevost, prêtre, est présenté la même année par Antoine Leroi des Bordes, prieur d'Acquigny,, mais il ne paraît pas avoir pris possession. Néanmoins, en 1688, le prieur présenta Guillaume Beaucousin sur la démission de Guillaume Prevost, sans doute pour soutenir ses prétentions. Ce Guillaume Prevost a fait quelques actes en 1682, mais dès 1683 la paroisse est administrée par un prêtre commis par l'évêque jusqu'à la fin du procès entre les présentés.

TOPOGRAPHIE FÉODALE, MONUMENTS, &.

La paroisse d'Acquigny contenait sept fiefs : 1° Acquigny; 2° Becdal; 3° Cambremont ou le Hamel; 4° le Camp-Jaquet ou Surville; 5° la Métairie; 6° un second fief du nom de la Métairie; 7° Saint-Mauxe.



LÉGENDE : Fiefs, 1 Becdal, 2 Camp-Jaquet ou Surville, 3 Château-d'Acquigny, 4 Saint-Mauxe ou le Prieuré, 6 Cambremont ou le Hamel, 7 les deux fiefs de la Métairie, — 8 église marquée par une croix à côté du château, 5 emplacement de la chapelle Saint-Lambert. A route d'Evreux à Louviers, B enceinte fortifiée appelée Château-Robert, x z fossé qui sépare cette enceinte du plateau. — Communes limitrophes : 8 Le Mesnil-Jourdain, 9 Pinterville, 10 Heudebouville, 11 Ailly, 12 Heudreville, 13 Les Planches, 14 Amfreville-sur-Iton.

I BARONIE D'ACQUIGNY.

Son chefmois a toujours été situé à l'endroit qu'occupe le château (197). Celui-ci qui n'est plus qu'une agréable habita-

(197) L'aveu de 1584, parlant de l'ancien château détruit, dit qu'il était « *placé près de l'église... et de la rivière d'Eure.* »

tion de campagne a été construit vers le milieu du XVIe siècle sur les ruines de l'ancienne forteresse des Tosny détruite en 1378.

Le baron d'Acquigny était membre de droit de l'ancien échiquier de Normandie, et tenu d'y comparaître.

Dix-huit fiefs relevaient d'Acquigny d'après le terrier de 1787 et les aveux que nous publions. Voici la liste de ces fiefs:

Fiefs relevant d'Acquigny.

Pleins-fiefs. 1° La Chapelle-du-Bois-des-Faux; 2° les Planches; 3° le Mesnil-Jourdain (198). De ce dernier relevaient trois quarts de fiefs: La Villette à Saint-Jean-de-Louviers, le Vieux-Rouen à Saint-Pierre-du-Vauvray, Montpoignant à Léry; et un huitième de fief à Criquebeuf-sur-Seine, désigné successivement sous les noms de Voignard, Mesnillet, Mesnil ou fief de Criquebeuf.

Quarts de fief. Sur Acquigny, 1° le fief Saint-Mauxe; 2° Cambremont ou le Hamel; 3° Surville ou Camp-Jaquet; 4° Becdal, d'où relevait un huitième de fief situé sur Heudreville et appelé le Mouchel. Sur Vieux-Villez, 5° le fief de la Rue ou du Vieux-Villez. Sur Heudreville, 6° le Quart-d'Acquigny ou Bois-Renard (199).

Huitièmes de fief. Sur Acquigny, deux fiefs du nom de la Métairie. Sur la Vacherie, deux fiefs du nom de Carcouet (200).

Justice. La baronie jouissait des droits de haute, moyenne et basse justice. Ces droits étaient exercés par un vicomte ou bailli vicomtal et son lieutenant, assistés d'avocats, d'un procureur fiscal, d'un greffier, de sergents, d'un garde du scel, d'un tabellion, de jaugeurs, etc. Il y avait aussi droit de verderie avec sergents dangereux et à garde pour la conservation des bois et rivières. Les appels des sentences du verdier étaient portés devant le bailli vicomtal.

Le bâtiment où se rendait la justice, et qu'on appelle encore aujourd'hui la prison, se trouve près du pont, sur la rive droite,

(198) La chatellenie du Mesnil-Jourdain ne relevait pas d'Acquigny avant 1661, où elle lui fut réunie par lettres-patentes.

(199) Surville, Vieux-Villez et Becdal étaient dits huitiesmes de fief dans l'aveu de 1455.

(200) L'un des fiefs de la Métairie appartenant à l'Hôtel-Dieu de Louviers fut réuni à la baronie en 1657.

et a peut-être remplacé ce manoir de Guillaume de Poissy que nous avons vu, situé au XIII[e] siècle *in exitu pontis*. C'est une construction en partie du XVI[e] siècle avec croisée en pierre de taille à meneaux.

Le rez-de-chaussée, qui est maintenant une cave, servait de prison, et le premier étage contenait une assez vaste salle d'audience. Le propriétaire de la maison nous a montré un tableau peint à l'huile qui ornait autrefois cette salle. Il représente un Christ en croix accompagné de la Sainte Vierge et de Saint Jean. Au bas est écrit le texte : *Noli quærere fieri judex,* etc........ Eccl. 7., et la date 1596.

La haute justice d'Acquigny recevait les appels des sentences rendues par les sénéchaux des arrière-fiefs. Les appels de ses propres sentences étaient portés devant le juge royal du Pont-de-l'Arche.

DOMAINE. Le domaine non fieffé était presque tout entier compris sur le territoire d'Acquigny. Ses principales extensions étaient sur la paroisse d'Heudreville. Son étendue en terres a constamment varié. Les bois avaient une contenance de 630 acres en 1787.

MOULINS, RIVIÈRES ET FORÊTS. Le terrier de 1787 mentionne trois moulins à Acquigny : le moulin du Bourg, le moulin de la Ruelle sur l'Iton, et un troisième sur l'Eure, au village du Hamel, converti en moulin à drap. L'aveu de 1584 parle d'un quatrième moulin sur l'Iton, au lieu nommé Perchet, qui était détruit dès cette époque, parce que les autres suffisaient aux besoins des vassaux. Ces moulins avaient le droit de banalité sur tous les habitants des paroisses d'Acquigny, de Vieux-Villez et de la partie d'Heudreville qui relevait d'Acquigny. Les propriétaires qui ne résidaient pas étaient tenus de payer les *vertes moutes* de toute espèce de grain, à raison de la 16[e] gerbe, avant que rien ne soit enlevé du champ, sous peine de confiscation des gerbes, charrettes, chevaux et harnais. Tous les vassaux de la baronie étaient tenus de venir moudre au moulin d'Acquigny, s'ils n'avaient eux-mêmes droit de moulin, ou si leur moulin ne marchait pas. Les habitants d'Ailly en particulier devaient porter leurs grains au moulin du Hamel de Cambremont, quand le moulin du Ru du Bec ne marchait pas.

Le baron d'Acquigny avait la propriété de la rivière d'Eure et droit de pêche depuis le fossé d'Iton, près le clos Saint-Mauxe, jusqu'à *la Fieffe de Pinterville,* à un grand orme planté sur le bord de la rivière ; et, à partir de cet orme, il avait encore le

droit de faire jeter l'épervier volant jusqu'à l'endroit dit *le Clos-Miclor* ou *Fosse-Mouille-Pain*. Son droit de pêche sur la rivière d'Iton s'étendait depuis les portelles au-dessous du pont des Planches jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans l'Eure.

Les droits de la baronie d'Acquigny dans la forêt du Pont-de-l'Arche ou de Bord consistaient en droit de pennage et pâturage pour ses bêtes et porcs, droit de prendre tout le bois nécessaire à construire et à réparer ses bâtiments et en outre quatre-vingts mesures de bûches par an de 12 pieds et demi de long, en payant 12 deniers pour la façon de chaque mesure. Le baron devait en outre payer chaque année en la recette du domaine du Pont-de-l'Arche une douzaine d'aiguillettes de soie verte, d'après une ordonnance de la chambre des comptes en 1589.

Droits seigneuriaux. L'aveu de 1455 mentionne encore le service d'*ost*. Tous marquent pour les vassaux nobles l'obligation de faire la garde à l'une des portes du château, et pour les roturiers celle de faire le guet sur les murailles.

Le droit de *fouage* subsiste, au moins dans les titres, jusqu'en 1787. Il consistait à lever, sur tous les habitants de la baronie et des fiefs qui en relevaient, 12 deniers par feu de 3 ans en 3 ans à la Saint-Jean, comme le roi faisait lui-même en son duché de Normandie.

L'aveu de 1584 parle du droit de *four banal*, comme ayant déjà été accensé aux habitants d'Acquigny, pour une redevance fixe.

Le droit du *pressoir banal* pour vins et toutes sortes de boissons était du sixième pot.

Le terrier mentionne encore les droits ordinaires de *tor et ver*, de *colombier à pied*, de *treizièmes*, *champart*, *reliefs*, etc. Ce dernier droit offrait un usage particulier. A la mort de chaque vassal, le lieu du décès, s'il lui appartenait, payait 3 sous, l'acre de terre 1 sou, les vignes, prés et autres biens suivant leur valeur.

Mais l'un des droits les plus importants était celui de quatre *foires* par an, les jours de Saint-Vincent, 22 janvier, Saint-Marc, 25 avril, Sainte-Anne, 26 juillet, et Saint-Luc, le 18 octobre. Anne de Laval avait obtenu leur établissement de Charles IX par lettres-patentes du mois de décembre 1566 enregistrées au Pont-de-l'Arche le 15 février 1567. Le baron avait aussi droit de *marché* le mardi de chaque semaine, avec droit de coutume sur toutes les marchandises vendues,

d'un denier sur chaque marchand et de quatre deniers sur tout poinçon de vin vendu à Acquigny ou transporté hors de la baronie.

Les rentes seigneuriales consistaient en 138 livres 12 sous 1 denier à la Saint-Remy, 50 œufs à Pâques, 6 piquets d'avoine, un boisseau de pommes de rainette à la Sainte-Cécile, 1 livre de poivre à la Saint-Remy, 2 truites et 4 barbeaux au temps qu'il plairait au seigneur de les demander, 15 chapons 1/2, 6 poules et 1/6 et 6 poulets à Noël.

Biens communaux. Ces biens avaient une contenance d'environ 16 hectares et consistaient en pâtures ou friches. M. Le Roux d'Esneval, dans un acte du 7 décembre 1790, mentionne: « Les friches du triège du Haut-des-Faux; la friche de l'autre côté de l'eau, triège de la Futaie et de la Chesnaye; la friche de Cambremont proche Gruchet dont il réclame la nue-propriété, ne laissant aux habitants qu'un droit de pâture. L'acte de 1553, que nous avons cité chapitre vi, montre que les habitants d'Acquigny avaient, en dehors des biens désignés précédemment, d'autres terrains communaux dont ils étaient les vrais propriétaires.

Liste des Seigneurs.

1035-1050, Roger de Tosny.
1050-1102, Raoul de Tosny, fils du précédent.
1102-1126, Raoul de Tosny (le jeune), fils du précédent.

Acquigny paraît alors avoir été divisé entre Roger de Tosny et Godechilde de Tosny, sa sœur.

Première moitié d'Acquigny.

1126,1136, Roger de Tosny, fils du précédent.
-1162, Raoul de Tosny, fils du précédent.
1162-1204, Roger de Tosny, fils du précédent.
1204-1206, le Roi de France.
1206,1222, Barthelemy de Roye par donation du roi.
-1230, Mathieu de Montmorency.
1230-1267, Guy VII de Laval, fils du précédent.
1267-1295, Guy VIII de Laval, fils du précédent.
1295-1323, Guy IX de Laval, fils du précédent.
1323-1347, Guy X de Laval, fils du précédent.
1347-1348, Guy XI de Laval, fils du précédent.

1348,1370, Isabeau DE CRAON, veuve du précédent, douairière remariée à Louis de Sully, morte après 1370.
-1412, Guy XII DE LAVAL, fils et héritier de Guy XI.
1412-1415, Guy XIII DE LAVAL, autrement Jean de Montfort, seigneur de Kergorlay, gendre du précédent.
1415-1465, Anne DE LAVAL, veuve du précédent.
1465-1500, François DE LAVAL, depuis Guy XV de Laval, petit-fils de Guy XIII, réunit en ses mains toutes les parties de la baronie.

SECONDE MOITIÉ D'ACQUIGNY.

1141 Robert DE WARVICH, mari de Godechilde de Tosny et gendre de Raoul le jeune de Tosny.
— Henri DU NEUBOURG, fils du précédent
— Robert DE POISSY, gendre du précédent.
1197 Robert DE POISSY, fils du précédent.
1226 Robert DE POISSY, fils du précédent.
— Guillaume DE POISSY, fils du précédent.
1261 Robert DE POISSY, fils du précédent.
1265,1267, Isabelle DE MARLY, veuve du précédent, remariée en 1267 à Guillaume de Beaumont.
— Hervé IV DE LÉON, gendre du précédent.
-1304, Hervé V DE LÉON, fils du précédent.
1304-1337, Hervé VI DE LÉON, fils du précédent.
1337-1344, Hervé VII DE LÉON, fils du précédent.
1344-1363, Hervé VIII DE LÉON, fils du précédent.

A sa mort la seconde moitié de la baronie fut divisée entre ses deux sœurs.

1re partie de la seconde moitié d'Acquigny.

1363-1372, Jean Ier DE ROHAN, beau-frère du précédent.
1372-1429, Alain VIII DE ROHAN, fils du précédent.
1429-1462, Alain IX DE ROHAN, fils du précédent.
1462-1467, Jean D'ORLÉANS, comte d'Angoulême, gendre du précédent.
1467,1469, Marguerite DE ROHAN, veuve du précédent.
— , Jeanne DE LAVAL, reine de Sicile, acquiert cette partie de Marguerite de Rohan et la laisse en héritage à son frère Guy XV de Laval, qui la réunit à la première moitié de la baronie.

2e partie de la seconde moitié d'Acquigny.

1363 Jean DE KERGORLAY, premier mari de Marie de Léon, sœur d'Hervé VIII.
1370 Jean MALLET DE GRASVILLE, deuxième mari de Marie de Léon.
– , Raoul DE MONTFORT DE KERGORLAY, gendre de Marie de Léon.
1404-1415, Jean DE MONTFORT DE KERGORLAY, fils du précédent, devient en 1412 Guy XIII de Laval.
1415-1486, Guy XIV DE LAVAL, fils du précédent.
1486- , Guy XV DE LAVAL, fils du précédent, réunit cette partie au reste de la baronie qu'il possédait déjà.

SUITE DE LA BARONIE ENTIÈRE.

1500-1531, Guy XVI DE LAVAL, neveu de Guy XV.
1539-1554, Louis DE SILLY, gendre du précédent.
1560-1572, Anne DE LAVAL, veuve du précédent.
1584, Henri DE SILLY, fils du précédent.
1589-1628. François DE SILLY, fils du précédent.
1628-1646, Pierre DE GONDY, cousin du précédent, héritier pour moitié et acquéreur pour l'autre moitié.
1646-1647, Anne LEBLANC DU ROLLET et Jacques DESHOMMETS, coacquéreurs.
1647-1656, Anne LEBLANC DU ROLLET.
1656-1688, Claude LE ROUX acquiert la baronie du précédent.
1688-1693, Robert LE ROUX D'ESNEVAL, fils du précédent.
1693-1746, Anne-Claude-Robert LE ROUX D'ESNEVAL, fils du précédent.
1746-1788, Pierre-Robert LE ROUX D'ESNEVAL , fils du précédent.
1788-1790, Esprit-Robert-Marie LE ROUX D'ESNEVAL, fils du précédent.

ARMES : Tosny porte : d'or à une rose de gueules (201).
Roye : de gueules à la bande d'argent.

(201) D'autres disent : d'argent à trois hures de sanglier de sable; d'autres encore : d'argent à un dextrochère avec gonfanon de gueules tenant un rameau de sinople. — V. de la Roque, Mais. d'Harc., t. Ier, p. 216.

Montmorency : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

Laval : les mêmes que Montmorency en brisant de cinq coquilles d'argent sur la croix.

Poissy : d'or au chef de sable.

Léon : d'or au lion de sable.

Rohan : de gueules à 9 macles d'or, 3, 3 et 3.

Silly : d'hermines à la fasce vivrée de gueules, surmontée de trois tourteaux de même.

Gondy : d'or à 2 masses de sable passées en sautoir et liées de gueules.

Leblanc du Rollet : d'azur à trois licornes effarées d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

Le Roux d'Esneval : écartelé au 1 d'azur à la croix fleurdelisée d'or, qui est de *Pavilly;* au 2 pallé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules, qui est d'*Esneval;* au 3 échiqueté d'or et d'azur, à l'orle de gueules, qui est de *Dreux;* au 4 de gueules, à 6 annelets d'or, 3, 2 et 1, qui est de *Prunelé;* au 5 d'argent, à la bande d'azur, qui est de *Tournebu;* et sur le tout d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 mufles de léopard d'or, 2 et 1, qui est *le Roux.*

II BECDAL.

L'ancien manoir de Becdal existe encore aujourd'hui au hameau de Becdal, à l'extrémité d'Acquigny, du côté de Louviers. Il est entouré de 10 hectares de terre, clos de murs, qui longent la route d'Evreux à Louviers. La porte de cet enclos, couverte selon l'ancien usage du pays, est ornée de quelques sculptures. Du côté opposé et sur le chemin du hameau de Becdal se voient l'un des pignons et les fondations du manoir du xve siècle. Auprès de la porte de l'enclos, la plus voisine de ces ruines, on remarque un regard ou meurtrière, percée obliquement dans une pierre du mur, de manière à commander l'entrée. Le second manoir, aujourd'hui maison du fermier, est une construction en bois du xviie siècle. L'une des chambres a conservé la plus grande partie des peintures qui ornaient ses cloisons et les solives de son plancher.

Justice. Le fief n'avait que basse et moyenne justice et dépendait de la haute justice d'Acquigny.

Domaine. Le domaine non fieffé est évalué par le terrier de

1787 à 125 acres 4 vergées et 5 perches, dont 70 acres de bois.

MOULIN ET RIVIÈRE. Le fief de Becdal ne paraît pas avoir eu de moulin particulier et dès-lors les habitants étaient tenus d'aller faire moudre leurs grains aux moulins de la baronie.

DROITS SEIGNEURIAUX. Ils n'offrent rien de particulier, le terrier de 1787 mentionne les droits de colombier et de tor et ver.

LISTE DES SEIGNEURS.

1315- Richard LE ROUX, par Barbe du Mesnil, sa femme.
— Jean LE ROUX, fils du précédent.
-1424, Martin LE ROUX, fils du précédent.
1424-1455, Denis LE ROUX, fils du précédent.
1469 Guillaume LE ROUX, fils du précédent.
1499 Guillaume LE ROUX, fils du précédent.
1542-1561, Nicolas LE ROUX, fils du précédent.
1561-1583, Robert LE ROUX, neveu du précédent.
1583-1638, Robert LE ROUX, fils du précédent.
1638- , Claude LE ROUX, fils du précédent. Il obtint la réunion du fief de Becdal à la baronie d'Acquigny.

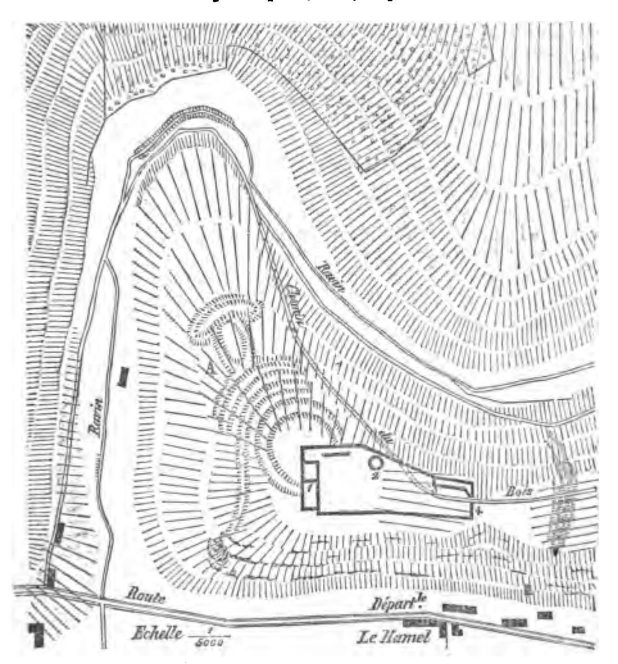
ARMES. Voyez Acquigny.

III CAMBREMONT.

Les ruines du manoir couronnent un mamelon placé sur la rive droite de l'Eure, au-dessus du village du Hamel. Vus de loin, l'escarpement du côteau et la falaise se mariant aux ruines, donnent à l'ensemble l'aspect d'un château-fort, d'où est venue sans doute à M. A. Le Prevost, et à beaucoup d'autres érudits, l'idée que c'étaient les ruines de la forteresse des Tosny. Mais nous avons déjà montré que cette dernière occupait l'emplacement du château actuel d'Acquigny.

Quant aux ruines de Cambremont dont voici le plan, il suffit d'y jeter les yeux pour reconnaître qu'elles n'ont rien de commun avec les châteaux-forts des XIe et XIIe siècles. Placées à 45 mètres au-dessus du niveau de la vallée et à la même hauteur environ au-dessous des côteaux voisins, dont elles sont isolées par un ravin profond, ces ruines se composent d'une enceinte de 115 mètres de longueur sur une largeur maximum de 47 mètres et minimum de 23 mètres, Les murs extérieurs ont une épaisseur de 75 centimètres à 1 mètre et une hauteur

de 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres sans laisser voir aucune trace d'ouvertures. A l'intérieur et au nord on remarque les fondations du bâtiment principal (nº 1), ayant 50 mètres de lon-



gueur sur 10 de largeur. A l'est on distingue encore les traces d'un autre bâtiment appliqué également à la muraille extérieure, et un peu plus loin les fondations d'un colombier (nº 2), ayant 8 mètres 10 centimètres de diamètre intérieur, avec des murs de 90 centimètres d'épaisseur à leur base. Au sud se trouve l'entrée, à l'est de laquelle existent encore les murs latéraux d'une construction semi-souterraine (nº 3) de 5 mètres 75 centimètres de largeur, sur environ 25 de longueur, se terminant circulairement du côté de la porte (nº 4), et que les habitants

du pays appellent *les Caves*. A l'angle de ces caves se voit l'ouverture d'un puits récemment comblé, et marqué sur notre plan par un petit cercle. Nous sommes bien, il faut en convenir, en présence des ruines d'un manoir très-ordinaire. Néanmoins, au devant de l'entrée, on suit les traces d'un retranchement assez profond; et au nord, sur le versant le plus accessible du mamelon, on aperçoit une suite de fossés et de circonvallations qui nous ont paru être des travaux de défense ou d'attaque.

Dans les documents que nous avons cités sur Cambremont, ce fief est appelé le Hamel, le Hamel d'Acquigny, le Hamel de Cambremont et enfin Cambremont. Ce n'est qu'à l'arrivée des le Roux qu'il prend ce dernier nom, lequel finit par exclure les autres dénominations. D'un autre côté, à l'entrée du village du Hamel et au pied de Cambremont, est une vieille maison en bois à un étage, fieffée au XVIIe siècle par les seigneurs d'Acquigny à une famille de pêcheurs et que nous prendrions volontiers pour l'ancien manoir des Chalenge. Les le Roux auraient fait bâtir sur le mamelon voisin, appelé Cambremont, peut-être à cause de sa forme cambrée, un nouveau manoir qui subsistait encore comme nous l'avons vu en 1636. Les fossés et circonvallations qu'on aperçoit sur les versants peuvent être antérieurs à la construction du manoir et avoir eu pour but de défendre une position militaire qu'il était naturel de choisir. Mais ce sont-là des hypothèses que le lecteur est libre d'admettre ou de rejeter.

JUSTICE. Le fief avait basse et moyenne justice exercée par un sénéchal dont nous avons cité une sentence en 1651. Les appels étaient portés à la haute justice d'Acquigny.

DOMAINE. L'étendue du domaine non fieffé en terres labourables nous est inconnue, les bois contenaient 70 acres en deux pièces appelées la Futaie et la Chesnaye. Ils étaient, d'après le terrier de 1787, soumis au tiers et danger, avant leur réunion à la baronie.

MOULIN ET RIVIÈRE. Le moulin du Hamel ne paraît pas avoir appartenu aux seigneurs de ce fief, puisque les aveux de la baronie en attribuent la propriété aussi bien que celle de la pêche aux barons d'Acquigny.

DROITS SEIGNEURIAUX. Nous ne pensons pas qu'ils aient rien eu de particulier. Nous avons déjà mentionné l'existence d'un colombier, mais nous n'avons pu trouver aucun aveu du fief de Cambremont qui nous ait permis de connaître en détail les droits et privilèges du seigneur.

LISTE DES SEIGNEURS.

1455-1508, Jean DE CHALENGE.
1514 Guillaume DE CHALENGE.
1531 Claude LE ROUX, mari de Jeanne de Chalenge.
1542-1583, Robert LE ROUX, fils du précédent.
1583-1599, Barbe GUIFFART, veuve du précédent.
1599-1638, Robert LE ROUX, fils du précédent.
1638-1656, Pompone LE ROUX, fils du précédent.
1638- , Claude LE ROUX, frère du précédent, possède d'abord une partie du fief, et en 1656, à la mort de Pompone, le fief tout entier, dont il obtint la réunion à la baronie d'Acquigny.

ARMES. Chalenge porte : de gueules à trois soleils d'or.

IV CAMP-JAQUET OU SURVILLE.

Le chefmois du Camp-Jaquet était placé sur les côteaux qui dominent la rive droite de l'Eure, à l'extrémité d'Acquigny, du côté de Pinterville. Nous avons pu y distinguer encore les fondations d'un colombier et quelques traces d'autres constructions. L'emplacement du manoir et les terrains qui l'environnaient sont aujourd'hui couverts d'un bois taillis fort épais.

JUSTICE. Le fief avait sans doute moyenne et basse justice. L'aveu de 1584 déclare simplement qu'il avait *cour et usage*.

DOMAINE. Nous ignorons quelle était son étendue. L'aveu d'Acquigny en 1584 dit seulement qu'il y avait plusieurs bois sujets au droit de tiers et danger envers la baronie, et qui ne pouvaient être vendus avant d'avoir été marqués par les officiers du baron.

MOULIN ET RIVIÈRE. Aucun moulin ne dépendait du Camp-Jaquet et dès lors le seigneur et ses tenanciers étaient tenus d'aller moudre leurs grains aux moulins de la baronie. En 1680, Pierre le Pesant de Boisguilbert, seigneur du Camp-Jaquet, acheta, du baron d'Acquigny, un droit de pêche sur la rivière d'Eure (202).

DROITS SEIGNEURIAUX. Ils n'ont rien de particulier. Nous

(202) Orig. au chartrier d'Acquigny.

avons déjà mentionné l'existence d'un colombier. Le terrier d'Acquigny en 1787 nous apprend que, suivant une transaction du 12 septembre 1778, le seigneur du Camp-Jaquet avait remplacé, par une rente de x livres à Noël, le droit de tiers et danger que le baron d'Acquigny réclamait sur ses bois, et qu'il était tenu en outre de donner, pour le droit de pêche fieffé en 1680, deux truites et quatre barbeaux au même baron, à l'époque que ce dernier voudrait choisir.

LISTE DES SEIGNEURS.

Guillaume Levesque.
1455,1512, Richard Goullé.
Louis de Houeteville, mari de Françoise de Goullé.
Françoise de Goullé, veuve du précédent.
1584 Louis de Houeteville, fils du précédent.
1679 Pierre Bardouil.
1680 Pierre le Pesant de Boisguilbert.
1722 Nicolas-Gabriel-Louis le Pesant, fils du précédent.
1762 Jean-Pierre le Pesant de Boisguilbert, fils du précédent.
1762-1787, Jean-Pierre-Adrien-Augustin de Boisguilbert.

Armes. Celles des familles Levesque et de Goullé nous sont inconnues.

Houeteville porte : d'argent, à la fasce de sable.

Bardouil : d'azur à la croix d'argent, ancrée et flamboyée des angles.

Le Pesant de Boisguilbert : d'azur au chevron d'or accompagné de deux têtes de lion d'or lampassées du même en chef et d'un cœur d'or en pointe.

V FIEFS DE LA MÉTAIRIE.

Leur chefmois a complètement disparu et long-temps avant la révolution ils ne consistaient plus qu'en pièces de terres. Le terrier de 1787 se contente de dire qu'ils avaient les prérogations ordinaires de fief noble.

LISTE DES SEIGNEURS DU 1er FIEF.

- , Pierrot Jourdain dit le Camus.
1455-1657, l'Hôtel-Dieu de Louviers.

1657- , Claude LE ROUX, qui acquit ce fief et obtint sa réunion à la baronie d'Acquigny.

LISTE DES SEIGNEURS DU 2e FIEF.

1415-1432, Pierre D'AMFREVILLE.
1432- , Pierre POOLIN, par confiscation sur le précédent.
1454,1469, Claudin D'AMFREVILLE, fils de Pierre.
1481-1512, Jacques D'AMFREVILLE.
1516-1532, Nicolas D'AMFREVILLE.
1540-1555, Robert DE POMMEREUIL, mari de Françoise d'Amfreville.
1555,1563, Françoise D'AMFREVILLE, veuve du précédent.
-1570, Catherine D'AMFREVILLE.
1570-1590, Nicolas DE VIPART, héritier du précédent.
1622- , Jacques de BEAULIEU, mari d'Anne de Sabrevois, nièce du précédent,
Guillaume GUYOT, par acquisition.
-1652, Guillaume GUYOT, fils du précédent.
-1693, Alexandre GUYOT, fils du précédent.
1748-1753, François-Robert GUYOT, fils du précédent.
1753-1787, Antoine-Jean-Baptiste GUYOT, fils du précédent.

ARMES : Celles de la famille d'Amfreville nous sont inconnues.

Vipart porte : d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

Sabrevois : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de roses de même, 3 en chef et 3 en pointe ; ces dernières 2 et 1.

Guyot : d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 champignons d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

MONUMENTS, &.

EGLISE. Elle est bâtie partie en brique, partie en pierre. Les augmentations successives faites par M. le Président d'Acquigny lui ont ôté à l'extérieur tout caractère d'unité. Un bas-relief en pierre fort remarquable, représentant la mort de sainte Cécile, est placé au-dessus de la porte. La sainte est couchée sur le côté, et entourée de personnages en prière, Deux anges lui apportent la palme et la couronne. L'intérieur est orné de belles boiseries sculptées et dorées dans le style du XVIIIe siècle, La voûte, quoique en plâtre, les autels, les reliquaires, les tri-

bunes, les cadres des tableaux, en un mot toute l'ornementation intérieure, appartenant à la même époque, présentent un caractère d'unité et de richesse qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans les églises de village. La chapelle du Saint-Esprit placée derrière le maître-autel, et séparée du reste de l'église par une belle arcade, prolonge le vaisseau et lui donne un certain aspect de grandeur.

Les comptes de la fabrique de 1613 à 1691, les seuls qui aient été conservés, donnent pour moyenne du revenu annuel 264 livres, et pour moyenne de la dépense 251 livres. A la fin du XVIIe siècle elle touchait 72 livres de rente et 125 livres de fermages (203).

De 1614 à 1627 les bateaux, passant par Acquigny, étaient dans l'usage de faire quelques dons à l'église ; le trésorier les porte chaque mois en recette sous ce titre : *Pour des bateaux*, et une fois : *Pour un don de bateaux*. La recette de l'année entière varie de 1 à 6 livres. De 1627 à 1691 on ne trouve plus que trois dons minimes en 1633, 1635 et 1649.

Les ventes du lin donné à l'église produisaient des sommes qui ont varié de 1 à 13 livres. On trouve aussi des ventes de chanvre, et en 1648 le trésorier inscrit en recette 14 sous *trouvé en cherchant le chanvre de la Toussaint*, ce qui constate l'usage d'une quête faite à cette époque de l'année pour recueillir des dons en nature.

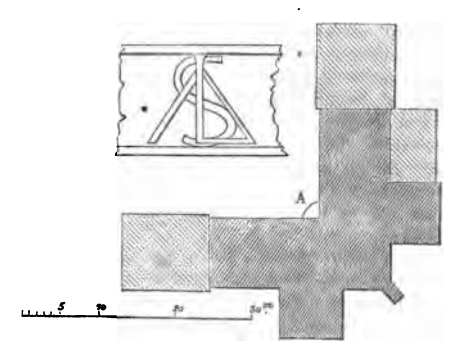
CHATEAU. C'est un édifice bâti, comme nous l'avons déjà vu, par Anne de Laval, vers la moitié du XVIe siècle. Il est surtout remarquable par la singularité de son plan que reproduit la gravure ci-jointe.

Les teintes plus claires indiquent les additions faites postérieurement. L'entrée principale est en A, où est marquée la projection d'une charmante tourelle bâtie en encorbellement. Une frise élégante règne sur toute la façade. Elle est ornée de sculptures qui présentent deux mains unies alternant avec le chiffre A. S. L.

(203) Parmi les dépenses on remarque la refonte d'une moyenne cloche en 1620 pour 246 l. 9 s., et d'une grosse en 1632 pour 239 l. 8 s. On ajouta 200 livres de métal en 1620, et 100 livres seulement en 1632.

On paie en 1621 « pour ung chasuble de damas blanc fourny d'estole et fanon, avec un drap de mortuaire, un voille de tafetas incarnat brodé et une platine de damas rouge cramoysy, la somme de XLII livres. » — En 1622 « pour la chaire à faire le prosne XVIII livres. » — En 1628 « pour la baniere de damas rouge cramoysi avec les images qui sont dessus XXVII livres. »

que notre gravure reproduit aussi, et qui est formé des initiales des noms d'Anne de Laval et de Louis de Silly son mari. La singularité du plan du château donne à penser qu'on a voulu y



reproduire les lettres A et L qui s'y lisent assez facilement. Quant à l'S, il faut plus de bonne volonté pour l'y découvrir. La vue placée en tête de cette notice, et faite d'après une photographie, montre le château du côté opposé à la façade, avec ses deux pavillons et l'appendice du milieu qu'on peut considérer comme le sommet de l'A. Ce côté ne présente aucun ornement, mais il permet d'apprécier l'effet général des constructions.

Chapelle de Saint-Mauxe. Cette chapelle, reconstruite par M. le Président d'Acquigny en 1752, existe toujours dans l'ancien cimetière du prieuré, qui continue d'être celui de la commune. Elle a huit mètres de longueur sur cinq de largeur. Le portail de l'ancienne chapelle, coupé à la hauteur du mur de clôture, sert d'entrée au cimetière. On y remarque encore des colonnettes et d'élégants chapiteaux du xve siècle. Cette ancienne chapelle, dont les fondations sont visibles, avait à l'intérieur environ 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur. Les matériaux ont servi à reconstruire la nouvelle. On y voit plusieurs vitraux des xvie et xviie siècles portant les armoiries des Laval et des fragments de celles de Silly et d'Esneval. La croisée du chevet, qui est du xive siècle, est ornée d'une verrière à neuf sujets. Dans le trèfle un crucifiement, dans les deux panneaux supérieurs, S. Mauxe et S. Vénérand

portant leurs têtes, dans les six autres, des images de la Ste Vierge ou des allégories s'y rapportant, avec des légendes commençant toutes par *Sancta Maria*. Les murs sont revêtus à une certaine hauteur de boiseries en chêne. Le tombeau de l'autel est placé immédiatement au-dessus de celui des martyrs, et laisse voir, à travers un vitrage, de nombreux ossements.

Chapelle Saint-Lambert. Ce petit édifice a été vendu par la commune et détruit il y a peu d'années. Nous n'avons pu découvrir son origine. Il avait, dit-on, des fenêtres ogivales, et il appartenait, dès le xviie siècle, à la paroisse qui le faisait réparer et en touchait les revenus. Ceux-ci consistaient dans le produit des quêtes faites à certains jours et d'offrandes déposées par les pèlerins qui venaient vénérer les reliques du saint (204).

Ruines de Cambremont. Nous en avons parlé suffisamment à l'article du fief de Cambremont.

Chateau-Robert. En face du château d'Acquigny, de l'autre côté de la rivière d'Eure, s'élève en B un côteau abrupte, séparé par deux vallons de Cambremont et du massif du Camp-Jaquet. C'est sur son sommet qu'est placée l'enceinte dite le Château-Robert. Assez resserrée d'abord, elle va en s'élargissant vers la plaine. Elle suit quelque temps la crête de chaque vallon et se referme du côté de la plaine par un fossé x z de 20 mètres de largeur et de 5 de profondeur, dont les terres rejetées vers l'enceinte forment un retranchement de 6 mètres au-dessus du sol, et de 11 mètres au-dessus du fond du fossé. Cette puissante défense réunit les deux flancs du côteau en s'abaissant peu à peu, et isole ainsi une surface de 6 hectares environ, qui a dû servir de camp, principalement aux époques d'invasions.

Fort aux Anglais. Cette enceinte retranchée, que plusieurs savants placent sur le territoire d'Acquigny, appartient en réa-

(204) Dans les comptes de 1663-1664 le trésorier porte en dépense la peinture *des deux images de S. Lambert*. En 1672-1673 les réparations *du portail Saint-Lambert*. On trouve ensuite beaucoup d'autres réparations, et parmi les recettes plusieurs produits inscrits sous ces titres : *Aux reliques de S. Lambert, à S. Lambert, la cueiete de S. Lambert*, et en 1667 *pour les pardons de S. Lambert*. Ces produits sont de 42 sous en 1667, 6 sous en 1671, 20 sous en 1672, 23 sous en 1673, 30 sous en 1674, 34 sous 10 deniers en 1675, 52 s. 4 deniers en 1676. On y faisait une procession le 18 septembre, ou le dimanche qui suivait ce jour.

lité à la commune du Mesnil-Jourdain; mais elle est située dans des bois qui dépendaient de la baronie d'Acquigny.

Population. Les registres de l'état-civil conservés à la mairie commencent à 1594, mais sont très-incomplets jusqu'en 1664. Le nombre des naissances pour une période de 4 ans atteint son maximum de 1670 à 1674, où il est en moyenne de 35 par an, et descend à son minimum de 1749 à 1753, où il n'est plus que de 16. Dans la période de 1788 à 1792 il s'était relevé à 19. Deux années de mortalité extraordinaires, 1691 et 1694 (205), donnent la première 63 morts et la seconde 95, tandis que la moyenne des morts de 1687 à 1698, en n'y comprenant pas 1691 et 1694, n'est que de 18.

Impôts. Le registre des vingtièmes déposé aux archives de l'Eure porte 3,079 livres 11 s. 6 d. pour le vingtième payé par la paroisse d'Acquigny en 1774. Cette somme fut réduite à 2,239 l. 5 s. 6 d. en 1784. La réduction de 840 l. est faite entièrement sur les impositions payées par M. d'Acquigny. En 1790 la commune payait 4,776 l. 19 s. 9 d.

Hameaux d'Acquigny: Becdal, le Bout-de-la-Ville, le Bout-du-Pont, les Grandes-Ruelles, le Hamel, le Moulin-Postel, Saint-Mauxe, la Vignette.

Trièges: les Bassiers, les Bugreux, le Camp-Cardon, la Carbonnière, le Cardonnet, le Château-Robert, le Chiquet, le Clos-Saint-Mauxe, la Côte-des-Prats, la Côte-sur-l'Eau, les Erretes, les Faulx, les Grands-Champs, la Grosse-Borne, Longlée, la Levrière, la Malaisée, le Mauvais-Pas, la Métairie, la Nauraie, les Pâtis, la Pelleraye, les Petits-Sablons, la Planche-Jobbey, le Pré-Massieu, Saint-Lambert, la Sente-Herpin, la Sente-Saint-Lieunard, le Souillet, Trou-Michault, les Valgens, la Vallée-au-Sel, la Vallée-de-l'Etréval, les Vallées, le Val-Noël, le Val-Omont, la Vente-aux-Hommes, la Voie-Monneuse.

(205) L'histoire de Louviers, par Morin, signale l'année 1694 comme une année de disette et de maladies.

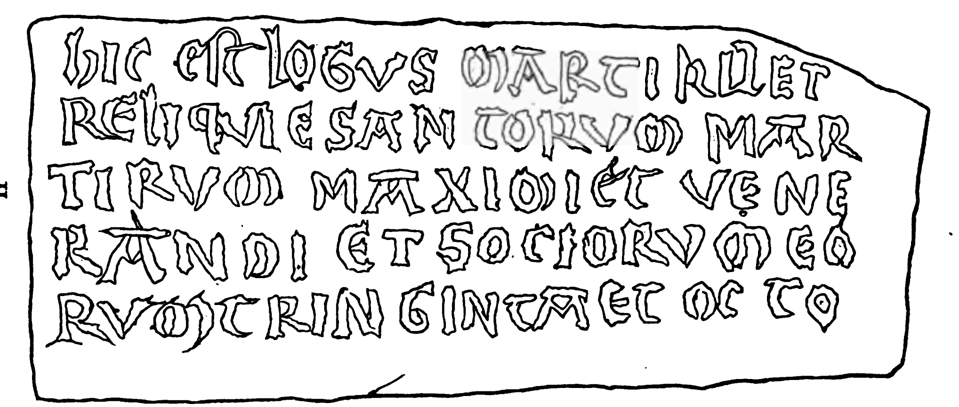
[illegible]

[illegible] partibus [illegible] venit et ad locum qui [illegible] noctis silentio [illegible] Martyrum, [illegible] secretius tulit, [illegible] modo cuidam [illegible] ut divina reten- [illegible] imposuerat ex- [illegible] ille erraret, et novi- [illegible] hominem per- [illegible] monasterium [illegible] et fratribus il- [illegible] ille deprehensum se [illegible] sancta ossa [illegible] cunctis palam ex- [illegible] quæsierat, cœlesti [illegible] Quæ res cum [illegible] illi sug- [illegible] vigilanter hoc [illegible] pervenerant electione, [illegible] unde hacte- [illegible] reverentia.

[illegible] Spicileg., t. 3, p. 256.

II

Cette gravure donne la petite tablette de marbre et l'inscription de grandeur naturelle. Le marbre est encastré dans un morceau de bois de chêne, entouré lui-même d'un petit cadre de bois doré. La gravure a été calquée sur une photographie que nous devons à l'obligeance de M. Morise, attaché à l'administration des Ponts et Chaussées. Néanmoins, sur le marbre, les lettres étant en creux, ont pour l'œil moins d'épaisseur que sur la gravure. Du reste, le Musée d'Evreux possède un plâtre de ce marbre déjà reproduit très-inexactement par M. de Caumont dans son Bulletin monumental.



La rédaction de cette inscription et la forme de plusieurs lettres permettraient de la faire remonter au IXe siècle. D'autres caractères accusent une époque postérieure. Toutes les difficultés disparaissent si on suppose que l'inscription a été gravée au XIIe siècle et reproduit imparfaitement un modèle plus ancien.

III

1151—1154

Henricus Dux Normaniæ et Acquitaniæ et comes Andegauvensis, archiepiscopis et omnibus episcopis, comitibus, baronibus, justitiariis, vicecomitibus, ministris et omnibus fidelibus et amicis suis Normanis, salutem. Sciatis me concessisse et confirmasse sanctimonialibus de Altabruiera omnes eleemosinas quæ eis in Normannia rationabiliter datæ sunt, quicumque eas illis dederit, videlicet centum libras de reditu Guaravillæ quas Amaltritus comes Ebroicensis illis dedit, et decem modios annonæ, et centum solidos de redditu Ahinnæis ex dono Isabellæ de..... et Badi filii sui et Rogerii de..... et gortum unum apud Ahinnæum ex dono eorumdem. Quare volo et firmiter præcipio ut ecclesia de Altabruiera et sanctimoniales ibi Deo servientes, omnia supra dicta bene et in pace, libere, quiete et honorifice teneant et possideant sicut liberam et perpetuam eleemosinam. Testibus Ph^to episcopo Carnotensi, Roberto de Novoburgo et aliis.

Cette charte, ainsi que la suivante, est tirée d'une copie informe du XVIIIe siècle que nous avons trouvée au chartrier d'Acquigny. Celle-ci a été faite sur une copie collationnée par les notaires du Châtelet en 1544, et porte en marge que les blancs viennent de ce que les noms propres étaient illisibles. On pourrait combler les lacunes de cette manière « Isabellæ de Monteforti et Radulphi filii sui et Rogerii nepotis sui » en supposant deux ratifications successives par Raoul et Roger de Tosny. Le prieuré des Hautes-Bruyères, ordre de Fontevrault, était à Saint-Remi-l'Honoré (Seine-et-Oise); nos recherches pour retrouver ses archives ont été infructueuses.

IV.

1154—1162

Henricus rex Anglorum et dux Normaniæ ut Aquitaniæ et comes Andegauvensis, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, justitiariis, vicecomitibus, ministris et omnibus fidelibus suis Anglis et Normanis salutem. Sciatis me concessisse et confirmasse sanctimonialibus de Haltebruiera omnes eleemosinas quæ eis in Anglia et Normania rationabiliter datæ sunt, quicumque eas illis dederit; videlicet centum libras de redditu Guaravillæ quas Amaltritus comes Ebroicensis illis dedit, et decem modios annonæ et centum solidos de redditu Achinnæis ex dono Isabellæ de..... et Badi filii sui et Rogerii de..... et gortum unum apud Ahennæium ex dono eorumdem, et tres modios frumenti in molendinis suis castri Ibrenensis ex dono Guillermi Rupelli, atque quemdam hospitam Drogonica nomine liberum et quietum ab omni censu, ex dono prædicti Guillermi Ruppelli atque Matildis uxoris ipsius et

Gualeranni filii eorum. Quare volo et firmiter præcipio quod ecclesia de Haltebruiera et sanctimoniales ibi Deo servientes omnia supra dicta bene et in pace, libere, quiete et honorifice teneant et possideant in culturis, in pratis et pascuis, in viis et semitis, in aquis et molendinis et in omnibus rebus, cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus, sicut cartæ donatorum suorum testantur. Testibus R. episcopo Ebroicensi et aliis.

V.

Notum sit omnibus hominibus tam futuris quam presentibus quod ego R. de Thoenio, filius Radulphi minoris do et concedo pro Dei amore monachis sancti Petri Castellionis decimas omnium venationum mearum et omnium bestiarum mearum vivarum et mortuarum et omnium reddituum meorum ubicumque per totam terram meam fuerunt. Testes sunt michi Radulphus de Fraxino et Gerelinus frater ejus, Robertus de Vacaria, Guillelmus Alis de Portis, Gencelinus clericus, Robertus Rex, Godardus famulus, Willermus Boeth et plures alii. —Copie collationnée par les notaires de Conches en 1469, au chartrier du château d'Acquigny.

VI

Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Willelmus de Montibus desdi Deo et Sancte Marie Becci, in perpetuam elemosinam, septem acras terre in montibus Achinnei. Hanc autem dedi predicte ecclesie terram ita liberam et quietam ab omni consuetudine et servicio : quod monachi Becci, et qui[cumque] alis (l. alii) predictam terram tenebunt, non de [bebunt] michi de illa nec heredibus meis in sempiternum nec talliam, nec auxilium, nec levamen, nec aliquod servicium. Factum est hoc consensu et voluntate Domini R[ogerii] de Toeneio, de quo eandem terram tenemus, et consensu et voluntate filiorum meorum. Hanc autem donationem Willelmi de Montibus, ego Rogerus de Toeneio concedo et ad posterorum noticiam hujus sigilli mei confirmo testimonio. Testes ex utraque parte Gaufridus Wistanel, etc., Ysenbardus sacrista Becci dedit Willelmo de Montibus......solidos in testimonium hujus libertatis.—Fragm. du cart. du Bec, aux Arch. de l'Eure.

VII

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi, presentes pariter et futuri, quod nos dilecto et fideli nostro Bartholomeo de Roia et

heredibus suis de uxore sua desponsata damus et concedimus Aquiniacum, cum omnibus pertinenciis suis, tam in bosco quam in plano, in terris et in aquis, tam in feodo quam in domanio, ita quod idem Bartholomeus et heredes sui illud sub eisdem consuetudinibus et libertatibus, tam a nobis quam a nostris heredibus, eo modo possidebunt quemadmodum alii predecessores ipsius Bartholomei, domini Aquiniaci, illud antea possederunt et tenuerunt, reddendo tamen nobis et heredibus nostris illud servicium quod feodum debet. Quod ut perpetuum robur obtineat, sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato presentem paginam precepimus communiri. Actum Parisiis anno incarnati Verbi M° CC° VI°, regni vero nostri XX° VIII°, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : dapifero nullo; signum Guidonis buticularii, Mathei camerarii, Droconis constabularii, data vacante cancellaria.— Cart. norm. de Philippe-Auguste, N° 1086.

VIII

Bartholomeus de Roia, Franciæ camerarius, omnibus presentibus licteras inspecturis in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod nos dedimus et concessimus, pro remedio anime nostre et amicorum nostrorum, in perpetuam elemosinam, ecclesie Sancti Maximi et monachis ibidem Deo servientibus, tres acras bosci nostri, qui dicitur Gastinellus, tenentes Bosco Galterii Postelli versus Hamellum. Quod ut eis perpetuum robur obtineat, presentes litteras sigillo nostro fecimus confirmari. Actum anno Domini m° cc° vicesimo secundo mense marcio.—Copie collat. par les tabell. de Conches le 5 avril 1469, au chart. d'Acquigny.

On voit par une autorisation de couper ces trois acres de bois, donnée aux moines en 1469, qu'elles étaient situées au triège du Château-Robert.

IX

Universis Christi fidelibus presentem paginam inspecturis R. Dei gratia abbas et conventus Sancti Petri de Castellione salutem. Ad presentium et futurorum volumus venire noticiam quod de assensu et voluntate venerabilis patris nostri L. Dei gratia ebroicensis episcopi et capituli ipsius ordinavimus de ecclesia nostra de Aquineio in hunc modum. Duo monachi instituentur in eadem qui residenciam ibidem facient et divinum regulariter servicium celebrabunt. Ad quorum sustentationem assignavimus quicquid habebamus in eadem villa ratione ecclesie: duas scilicet partes decime bladi et totam decimam vini, duas partes lini et kanabi, clausum etiam juxta ecclesiam martirum cum herbergagio sicut contine-

tur inter Auduram et Itonem, et duodecim solidos quos Rogerus de Virgulto reddit de duabus garbis de ultra aquam. Si vero contigerit quod ex causa revocaverimus dictos monachos, alios sine dilatione instituemus ibidem servituros. Quod si non faceremus episcopus et successores sui ad hoc faciendum per reddituum sustrationem nos compellant. De hiis autem que ad cantuariam ejusdem ecclesie pertinebant data sunt et concessa de assensu episcopi et capituli ebroicensis, ad sustentationem predictorum monacorum ; hec scilicet: tertia pars decime bladi, cum tota decima fructuum, cum nucibus cimitterii et decima lane et agnorum, tercia pars lini et canabi, decima feni, decima terre de ultra aquam, x solidi annuatim in altari beatorum martyrum Maximi et Venerandi, terra de cruce Philippi, hospites et census. Totum autem residuum relinquitur vicario sine diminutione in perpetuum a vicario ibidem ministrante percipiendum. Et sciendum est quod xl solidos et III modios vini quos nos annuatim percipiebamus nomine pensionis omnino quietavimus, percipiendo solummodo per annum in festo martirum a vicario memorato x solidos. Nos vero et successores nostri tenemur idoneum vicarium presentare qui possit et velit in eadem vicaria residere, et in propria persona deservire, et curam gerere animarum. Hec omnia concessa sunt salvo episcopo et successoribus suis jure pontificali. Et ut hoc perpetuam obtineat firmitatem, sigillorum nostrorum appositione confirmavimus. Datum anno gratie M° CC^{mo} V° X°.— Orig. au chartrier d'Acquigny.

X

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront, Constant Pinchon garde du seel des obligacions de la viconté du Pontdelarche salut. Savoir faisons que au jourdui quatriesme jour de novembre lan de grace mil quatre cens et vingt huit nous feust tesmoigné par Robin Delestre tabellion juré pour le Roy nostre sire en la dicte viconté ou siege de Loviers avoir veu tenu et leu de mot en mot unez lettres saines et entierres en seel et escripture, contenant la fourme qui ensuit : Universis sancte matris Ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, H. decanus et ebroicensis ecclesie capitulum salutem in salutis actore. Noverit universitas vestra nos cartam venerabilis patris nostri Ricardi Dei gracia ebroicensis episcopi inspexisse in hec verba : Universis sancte matris Ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Ricardus Dei gratia ebroicensis episcopus salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos divine pietatis intuitu, assensu et voluntate H. decani et capituli nostri, dedimus et concessimus monachis de Conchis apud Sanctos Maximum et Venerandum de Aquigneio residentibus, ad instanciam precum dilectorum filiorum

abbatis et conventus de Conchis, ecclesiam sancte Cecilie de Aquigneio cum omnibus proventibus suis, et in usus ipsorum proprios convertimus, habendam et possidendam in perpetuum, libere et quiete, pacifice et integre, salva competenti vicaria presbiteri in prefatta ecclesia curam animarum gerentis. Et ne hec nostra donatio in posterum aliqua possit occasione infirmari, presens scriptum sigilli nostri apposicione corroboravimus. Actum anno gratie milesimo cc° xxiiii°. Nos autem hanc donacionem ratam et gratam habemus sigilli nostri munimine confirmamus. Actum anno gracie milesimo cc° xxiiii° mense junio i En tesmoing de ce nous a la relacion dudit tabellion avons mis a ce present transcript le seel des dites obligacions. Ce fut fait lan et le jour premiers dessus dis.— Orig. au chartrier d'Acquigny.

XI

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Robertus de Pissiaco miles recepi a Domino Henrico abbate de Becco et ejusdem conventu, ad opus Willelmi filii mei suorumque heredum, unam pechiam terre sitam apud Acquigneium, que est juxta pontem ejusdem ville et in exitu domus dicti Willelmi filii mei, tenendam habendam ad firmam in perpetuam hereditatem michi et dicto Willelmo suisque heredibus pacifice et quiete perpetuo jure hereditario nobis predictis possidendam pro vigenti solidis turonensibus singulis annis reddendis dicti abbati et conventui in festo Sancti Remigii de prepositura ipsius ville, per manum prepositi quicumque fuerit ibidem pro tempore deputatus. Dicti vero abbas et conventus michi et Willelmo filio meo suisque heredibus predictam pechiam terre contra omnes tanquam suam propriam elemosinam garantizare tenemur, ita tamen quod si dicti abbas et conventus dictam pechiam garantizare non possint, ego Willelmus meique heredes ad solutionem dictorum vigenti solidorum tenemur. Si vero contigerit quod dictus prepositus non solverit predictos viginti solidos ad terminum supradictum, bene licebit dictis abbati et conventui facere justiciam super prepositum ibidem pro tempore existentem. In cujus rei testimonium presentem paginam sigilli mei munimine dignum duxi roborandam. Actum anno Domini millesimo ducentesimo.....cesimo sexto mense octobri.— Fragm. du cart. du Bec, aux Arch. de l'Eure.

XII

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Radulfus Ausic tradidi et concessi et hac presenti carta confirmavi abbati et conventui de Becco Helluini duodecim denarios usualis monete in Normannia annui redditus quos dictus abbas et conventus mihi

annuatim reddebant ad festum Sancti Martini hyemalis pro masagio de Aquigne, quod situm est juxta masagium presbiteri de Aquigneio, tenendos et jure hereditario possidendos hos dictos duodecim denarios redditus. Eisdem abbati et conventui et eorum successoribus dictos XII denarios redditus contra omnes gentes et in omnibus, ad usus et consuetudines Normannie deffendere et garantizare tenemur. Et pro concessione hujus venditionis predictus abbas et dictus conventus præ manibus pagaverunt duodecim solidos turonenses. Et ut hoc ratum et stabile permaneat hanc presentem cartam fieri feci et sigillo meo confirmavi. Actum anno Domini M° CC° quadragesimo quinto, mense januarii. Hujus ..... sunt..... Rogerus Leblont et ceteri.— Fragments du cartul. du Bec aux Arch. de l'Eure.

XIII

Universis presentes litteras inspecturis, Isabellis domina de Hacqueville et de Acquignæyo in parte, salutem in Domino. Noverint universi quod cum religiosæ Domina priorissa et conventus Altæbrueriæ, ordinis Fontisebraudi carnotensis diocesis, habeant et habere debeant, et, diu est, fuissent et essent et adhuc sint in possessione percipiendi et habendi annis singullis, nomine reditus apud Acquignæum, in parte terræ meæ seu hæreditatis meæ de Acquignæo, quinque modios bladi monturengiæ, ad mensuram de Acquignæyo, dimidium milliare pimpernillorum, et quinquaginta solus turonenses in pecunia numerata, et eisdem priorissæ et conventui sumptuosum sit nimis et difficile percipere redditus supradictos apud Acquignæum annis singullis, ego Isabellis, dictas priorissam et conventum ac earumdem monasterium indempnes super hiis servare cuppiens in futurum, viginti et unam libram parisienses annui reditus eisdem priorissæ et conventui, nomine admodiationis perpetuæ, seu permutationis causa, pro prædictis redditibus, videlicet quinque modiis bladi, dimidio milliarii pimpernillorum, capiendorum super gordum quod tenent hæredes Gaufridi dicti *Machue*, per manum meam seu mandati mei, et quinquaginta solus turonenses trado, concedo, libero et assigno, ab eisdem religiosis seu earum mandato percipiendum et habendum annis singullis in futurum nomine redditus, in crastino Omnium Sanctorum, in præpositura mea de Acquignæio, per manum illius qui dictam præposituram tenuerit a nobis vel hæredibus nostris, sive ego vel allius quicumque sit; et si dicta præpositura non sufficeret ad sollutionem dictarum viginti et unius librarum parisiensium, quod residuum super allios redditus meos de Acquignæio capperetur, tali modo quod si ille qui dictam præposituram tenuerit, aliquo anno cessaverit seu defecerit in sollutione dicti redditus, in dicto termino, ut dictum est, facienda, volo et statuo, et etiam obligo me, et hæredes meos, quod pro qualibet

die, in qua post dictum terminum cessaverit vel deffecerit in sollutione prædicta, solvat et reddat et solvere et reddere teneatur dictis religiosis seu earum mandato quinque solus parisienses, pro pœna et nomine pœnæ et interesse earumdem; pro quibus reddito et pœna solvendis, ut dictum est, dictam præposituram et alios redditus meos de Acquignæio obligo specialiter et expresse, et etiam pro anniversario mëo, annuatim in monasterio Altæbrueriæ faciendo. Renuncians in hoc facto exceptioni doli, omni juri auxilii canonici et civilis, omni consuetudini et statuto cujuslibet patriæ, et omnibus privillegiis et gratiis a sede apostolica vel rege seu quocumque alio principe concessis et concedendis, et omnibus aliis exceptionibus et allegationibus juris et facti, quæ contra presens instrumentum vel factum possent objici vel opponi, in cujus rei testimonium, præsentibus litteris sigillum meum apposui. Datum anno millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto, mense januarii.

Copie informe du XVIIIe siècle au chartrier d'Acquigny. Nous croyons qu'il faut lire, ducentesimo sexagesimo quinto. La pièce suivante étant nécessairement postérieure à celle-ci.

XIV

Universis præsentes litteras inspecturis, Guillelmus de Bellomonte salutem in Domino. Noverint universi, quod cum religiosæ Domina priorissa et conventus Altæbrueriæ ordinis Fonstisabrandi, carnotensis diocesis, habeant et habere debeant, et, diu est, fuissent et essent et adhuc sint in possessione percipiendi et habendi annis singullis nomine reditus apud Acquigniacum, in parte terræ seu hæreditatis de Acquigniaco, in ratione hæreditatis nobilis Dominæ uxoris meæ contingente, quinque modios bladi moturengiæ, ad mensuram de Acquigniaco, dimidium milliare pimpernillorum, et quinquaginta solus turonenses in pecunia numerata, et eisdem priorissæ et conventui sumptui sit nimis et difficile percipere reditus supradictos apud Acquigniacum annis singullis, ego Guillelmus, dictas priorissam et conventum ac earumdem monasterium indempnes super hiis servare cupiens in futurum, viginti libras parisienses annui reditus eisdem priorissæ et conventui, nomine admodiationis perpetuæ seu permutationis causa, pro prædictis *reditibus* trado, concedo, libero et assigno ab eisdem religiosis seu earum mandato percipiendas et habendas annis singullis in futurum, nomine reditus in crastino Omnium Sanctorum, in præpositura mea de Acquigniaco, in ratione hæreditatis dictæ uxoris meæ contingente, per manum illius qui dictam præposituram tenuerit a nobis vel hæredibus nostris, sive ego, vel alius quicumque sit, et si dicta præpositura non sufficeret ad sollutionem dictarum viginti librarum parisiensium, quod residuum super alios reditus meos de Ac-

quigniaco capperetur tali modo, quod si ille qui dictam præpositaram tenuerit aliquo anno cessaverit seu deffecerit in sollutione dicti reditus in dicto termino, ut dictum est, facienda, volo et statuo et etiam obligo me et hæredes meos quod, pro qualibet die in qua post dictum terminum cessaverit vel defecerit in sollutione prædicta, solvat et reddat et solvere et reddere teneatur dictis monialibus seu earum mandato quinque solus parisienses, pro pœna et nomine pœnæ et interesse earumdem ; pro quibus redditu et pœna solvendis, ut dictum est, dictam præposituram et allios reditus meos de Acquigniaco obligo specialiter et expresse. Præterea si forte contingerit quod hæredes mei vel hæredes dictæ uxoris meæ prædictam assignationem redditus in posterum infringere voluerint vel aliquo casu contradicant, ego prædictus Guillelmus, ut dicta priorissa et conventus et monasterium earumdem indempnes penitus observentur, eisdem priorisse et conventui ac earum monasterio prædicto trado et assigno, in recompensationem et permutationem præmissorum, quadraginta libras paris. annui redditus percipiendas et habendas ab eisdem, in crastino Omnium Sanctorum annis singullis, super totam hæreditatem meam apud Villemonde sitam. Quas quadraginta libras volo et concedo reddi in dicto termino annis singulis prædictis moniallibus ac earum monasterio sub pœna prædicta. Ad quæ tenenda firmiter, et fideliter in posterum observanda, obligo me et dictam hæreditatem meam de Villemonde, et hæredes meos universos et singullares quoslibet in solidum et pro toto. Et si contingerit quod capperent dictas quadraginta libras apud Villemonde, prout superius dictum est, dictæ moniales, ex tunc tenerentur celebrare anniversarium meum et uxoris meæ in ecclesia sua Altæbrueriæ, annis singullis in futurum. Renuncians in hoc facto exceptioni doli, omnis juris auxilii canonici et civilis, omni consuetudini et statuto cujuslibet patriæ, et omnibus privilegiis et gratiis a sede apostolica vel rege seu quocumque alio principe concessis et concedendis, et omnibus aliis exceptionibus et allegationibus juris et facti, quæ contra præsens instrumentum vel factum possent objici vel opponi. In cujus rei testimonium, præsentibus litteris sigillum meum apposui. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo septimo, mense novembris. — Copie informe du XVIII[e] siècle, au chartrier d'Acquigny.

XV.

A touz ceuls qui ces lettres verront et orront, Hervé de Leon chevalier, sire de Noyon-sur-Andelle, salut. Savoir faisons que nous pour le salu de nostre ame, de noz ancesseurz et successeurz, avons donné et ottroié, donnons et ottroions en pure et perpetuel ausmone a noz amez hommes relegieus et honestes l'abbé et le couvent de l'abbaie d'Abbecourt quinze livres tournois de rente à

prendre et a recevoir chascun an sur nostre prevosté d'Aquingny en terme de Noel jusques a tant que nous ou les diz relegieus puissions trouver aillioura la dicte rente a achater et voulons bonement et accordons que se les diz relegieus ou leur mandement portant ces lettres ne povoient estre poiez chascun an de la dicte rente audit terme, que pour chascun jour après les octaves dudit terme nous et noz hoirs nostre prevost ou celi qui de nous aroit cause rendroit deus souls tournois de paine avesques le principal ; c'est assavoir pour une chappelline que nous devions avoir en la dicte abbaie comme il est plus plainement contenu en une lettre que nous avons des diz relegieus sur ce faite; la quele rente en la manière que dessus est dit et devisé nous leur promettons en bone foy pour nous et pour noz hoirs a poier au terme dessus dit; et quant a ce tenir fermement et loiaument et de non venir encontre par nous ne par autres ou temps a venir, nous leur obligions nous noz hoirs touz noz biens et les biens de noz hoirs meubles et non meubles presenz et a venir. En tesmoing de ce nous leur avons donnees ces presentes lettres scellees de nostre propre seel, en l'an de grace Mil III^{c} trente et un, le vandredi avant la feste Saint Michel ou Mont de Gargan. — Orig. sur parch. sc. enlevé, aux Arch. de Seine-et-Oise, F^{s} d'Abbecourt. — Copie communiquée par M. Sainte-Marie Mevil, archiviste de Seine-et-Oise.

XVI.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront, suer Marguerite d'Estreinnes, humble prieuse de Haute Bruiere, de l'ordre de Fontebraux, frere Gille Poitevin prieur de la dicte eglise et tous li couvens de ce lieu salut en Nostre Seigneur. Comme les religieux abbé et couvent de Habecourt de l'ordre de Premonstré e leur eglise fussent tenus a nous et à nostre dicte eglise en la somme de deux muis de blé chascun an de rente annuelle et perpetuelle paiez au terme de la Toussains chascun an, comme dit est, prins e greniers des diz abbé et couvent de Habecourt et en leur dicte eglise, à la mesure de Poissy; et de la dicte rente de II muis de bl. dessus diz fussent annuellement et perpetuelment chargiez les di: religieux abbé et couvent de Habecourt et leur eglise, pour cause de certainnes terres seans assez pres de la porte de la dicte eglise de Habecourt. Item eussions et prenissions trente trois sextiers de grain chascun an c'est assavoir, XI sextiers de blé, XI sextiers d'orge et XI sextiers d'aveinne de rente annuelle et perpetuelle, prins sus la dime de Tiverval, dont la propriété appartient et appartenoit aus diz religieux abbé et couvent de Habecourt et à leur eglise, paiez par la main des diz religieux chascun an, comme dit est, au terme de la Toussains dessus dit; et il soit que les dictes terres, pour les quelles nous et nostre dicte eglise avions et prenions les II muis de blé de rente dessus diz es greniers des diz religieux de

Habecourt et sur leur dicte eglise, soient toutes demourees en friche savart et desert, chargées de haies bois broussez et buissons par telle manière que jamais ne sont esperees d'estre mises à labeur; et aussi les dismes de la dicte ville de Tiverval sont par telle maniere diminuez par faute de labeurs, que pieca elles ne valurent riens aus diz religieux de Habecourt ne à leur eglise, ne yceulx religieux ne esperent que au temps advenir les dictes dismes leur puissent jamais riens valoir, ja soit ce que ou temps passé quant generaulx labeurs se faisoient ycelles dismes estoient aus diz religieux bien pourfitables; et non obstant les choses dessus dictes, nous par voie de justice contraingnions chascun an les diz religieux de rendre et paier a nous et a nostre dicte eglise les dictes sommes de grain tant blé orge comme aveinne, et estions en saisine et possession de prendre avoir et percevoir les dictes sommes de grains et estre paiez par la main des diz religieux et sus les lieux dessus desclairiez, comme possesseurs propriétaires, tenans et possidans les choses dessus dictes, qui devoient et doivent a nous et a nostre dicte eglise les choses dessus dictes chascun an comme dict est, et de ce avoir et percevoir nous et nostre dicte eglise estions en bonne possession et saisine de ci long temps qui n'est mémoire du contraire. Sachent tuit que pour bien de pais avoir, et concorde nourrir entre nous et les diz religieux, et pour eschuer matere de plait et de procès, nous et nostre dict couvent avons transsigié et acordé, transsigons et acordons avecques les dix religieux abbé et couvent de Habecourt que douze livres parisis, que yceulx religieux de Habecourt ont et prainnent chascun an de rente annuelle et perpétuelle toute admortie en la ville d'Acquigny, sus la terre et prevosté d'icelle ville appartenant a noble homme et puissant Monseigneur de Guerartville, et de laquelle rente de XII livres parisis les diz religieux abbé et couvent de Habecourt dient avoir bonnes chartres; laquelle rente de XII livres parisis demourra franchement et quietement à nous et à nostre dicte eglise de Haute Bruiere à tousjoursmains et tout tel droit et action, comme les diz religieux abbé et couvent de Habecourt et leur eglise ont et pueut avoir en la dicte rente de XII livres parisis, peinnes et autres choses admortis, comme dit est, sans riens retenir pour eulz ne pour leur dicte eglise de Habecourt ne pour leurs successeurs; et avecques ce les diz religieux de Habecourt nous bailleront les dictes chartres de la dicte rente de XII livres parisis et peinnes contenues en ycelles, pour nous en aidier à tousjours partout ou il appartiendra et ou mestier nous sera. Et renoncent et ont renoncié les diz religieux de Habecourt pour eulz et pour leur eglise et leurs successeurs du tout en tout à la dicte rente de XII livres parisis et peinnes contenues ez chartres d'icelle rente; et vouldrent et veullent que ycelle rente et peinnes soient desoresmais en avant au profit de nous ou de nostre dicte eglise ou noz successeurs en puissons aucune chose demander ou requere aus diz religieux abbé et couvent de Habecourt

ou a leurs successeurs en quelque maniere ne par quelque voie que ce soit ou temps present ou advenir, sauf et reserve pour nous et nostre dicte église de Haute Bruiere et pour noz successeurs que tout ce que nous ou noz diz successeurs porrons avoir requerre et pourchacier ou temps advenir de nostre dicte rente, que nous avons sus la dicte disme de Tiverval et sus les tenans et possidans d'icelle, sera a nostre propre et singulier pourfit de nous et de nostre dicte eglise, et le pranrons par tout et en tous lieux, ou nous ou noz successeurs en pourrons aucune chose avoir et prendre de raison, sauf ce que nous ou noz successeurs en puissions jamais à nul jour susvenir demander ou requerre aus diz religieux de Habecourt ne à leurs successeurs par quelque maniere ou condicion que ce soit, ja soit ce que il soient ou aient esté dit propriétaires de la dicte disme a laquelle propriété les diz religieux de Habecourt pour eulx et leurs successeurs ont renoncié et renoncent expressement. Toutes lesquelles choses dessus dictes et chascune d'icelles nous promettons en bonne foy pour nous et pour noz successeurs tenir, garder, enterner et acomplir de point en point, sanz jamais aler venir ou faire aler ne venir par nous ne par autres ou temps advenir encontre, sur ypothèque et obligacion de touz noz biens et des biens de nostre dicte eglise que par ces presentes lettres nous en faisons et renoncons à toutes choses quelconques qui tant de fait comme de droit aidier et valoir nous pourroient a aler et faire aler encontre, par nous ne par autres, ou temps advenir, et especialment au droit disant general renonciation non valoir. En tesmoing de ce nous avons scellees ces presentes lettres du propre seel de nostre dicte eglise duquel seul et pour le tout nous usons en toutes noz causes et besongnes. Ce fut fait le premier jour de mars l'an de grace mil trois cens soixante et dix.

Orig. sur parch. sceau enlevé. — Archives de Seine-et-Oise, F[s] d'Abbecourt — Copie communiquée par M. Sainte-Marie-Mevil, archiviste de Seine-et-Oise.

Les religieux d'Abbecourt donnèrent de leur côté une charte semblable dont nous avons retrouvé une copie informe au chartrier d'Acquigny et dont voici les premières lignes : « A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront, frere Jehan Dorenc, par la grace de Dieu humble abbé de l'église de Habecourt de l'ordre de Premontré, et tout le couvent de ce lieu, salut en notre Seigneur. Comme nous et notre eglise feussions tenus aux religieuses et couvent de Haulte-Bruiere de l'ordre de Fontevrault, en la somme de deux muids de blé..... »

XVII

Rex omnibus, etc., Sciatis quod, etc., et pro bono servicio quod dilectus armiger noster Willelmus Mareschall, nobis impen-

dit, etc., dedimus et concessimus ei totum dominium d'Acquigny, cum omnibus terris, etc. quibuscumque cum suis pertinenciis, infra balliagia de Rouen et Gisors in ducatu nostro Normannie, que fuerunt Domine de Laval, que hucusque rebellis contra nos existit, ut dicitur, que quidem dominium terre et possessiones cum suis pertinenciis predictis valoris octogintorum scutorum per annum existunt, ut dicitur, habend. et tenend. dictum dominium cum omnibus, etc., per homagium, ac reddendo nobis et heredibus nostris apud castrum nostrum Rothomagi ferrum unius lancee, ad festum nativitatis Sancti Johannis Baptiste, singulis annis imperpetuum. Reservata, etc. Proviso semper quod predictus Willelmus et heredes sui duos homines ad arma et quatuor sagittarios ad equitandum nobiscum, etc., invenire teneantur, etc. In cujus, etc. Teste Rege apud civitatem regis Rothomagen. xvi° die februarii. Per breve de privato sigillo.— Rôles normands de Brequigny publiés par la Société des Antiq. de Norm., n° 304. Guillaume Marechal fit hommage le même jour. Ibid., n° 312.

XVIII

Du Roy mon souverain Seigneur je Anne contesse de Laval tieng et advoue à tenir nuement et sans moyen par foy et par hommaige pour moy et mes soubztenants a cause de son pays et duchié de Normendie ou baillage de Rouen et viconté du Pout de larche, la Baronie et chastellanie ou chastellanies terre et seigneurie d'Acquigny et Crevecuer sur la rivière d'Eure, pieça divisée en deux parties et de present radjoincte et unye ainsi quelle sestend et comporte tant en chief que en membres tenus franchement et noblement par une baronye entiere et ses appartenances jouste les lois et coustumes du dit duchié de Normendie et dont le chief est assis en la dicte paroisse d'Acquigny et y souloit avoir deux chasteaux ou maisons fortes sur la dicte riviere, lune au dit lieu d'Acquigny et lautre a Crevecuer de present et de longtemps en ruyne a loccasion des guerres; et sestend la dicte baronie es paroisses d'Acquigny, les Planches, Sorville, Criquebeuf la Champaigne, Heuderyville et les Faulx, le Boulay Morin pres Evreux, la Vacherie sur Hodouville, la Croix Saint Lieffray. Au regard du dit lieu de Crevecuer et si sestend es paroisses de Dardes, Yreville, Ruilly, Saint Vigier, Fontaines soubz Jouy, le Haut Cocherel, Brainvilliers (l. Vieuvilliers) et es parties d'environ; en laquelle baronie a plusieurs forestz et grant quantité de bois sans tiers et dangier, ensemble garenne ou garennes, aunes, rivierre, moullins, œfs, rentes et autres droiz, et mesmement haulte justice, moyenne et basse, bailly, viconte et verdier esdites eaues et forestz, sergens et tout cognoissance de toute juridiction excepté des cas reservez au Roy notre dit Seigneur par la ditte coustume du pays, et ensement hommes, hommaiges, rentes en deniers, grains, œfs, oyseaux et autres especes,

coustume, fouaige par toute la ditte baronie; amendes, forfaictures, pasturaiges, advenaiges et toutes autres droictures, dignitez et prerogatives a baron et haut justicier appartenant, selon la ditte coustume sans aucune reservacion et excepcion. Et de laquelle baronnie tiennent noblement par foy et hommaige plusieurs personnes qui ensuivent. Premierement en la paroisse du dit lieu d'Acquigny, les religieux abbé et couvent de Conches ung quart de fief ; Denis le Roux ung huitieme de fief appelé le fief de Vecquedal et duquel est tenu ung autre huitieme de fief assis en la dite paroisse de Heuderiville nommé le fief du Moucel dont est a present tenant Guillaume le Roux son fils. Item maistre Jehan Chalenge ung quart de fief nommé le fief du Hamel. Item Richart Goule un huitieme de fief nomme le fief a Levesque. Item le maistre et administrateur de l'hosteldieu de Louviers en tient ung huitieme, et Claudin d'Amfreville escuier ung autre huitieme de fief appeles les fiefs de la Mettaierie. Item Messire Jehan de Hellenvillier chevalier en tient le fief des Planches par ung fief entier et sestend au dit lieu des Planches et es paroisses de Sourville et de Criquebeuf. Item Jehan Hervieu soubzaagé en tient ung huitieme de fief duquel est tenu ung autre porcion de fief appartenant aux hoirs Jehan du Val et sa femme le tout assis à Brenvilliers. Item Jehan Hennequin et Jehan Hebert escuiers en tiennent ung fief entier assis en la paroisse de Ruilly et environ. Item Gilles de la Haye escuier en tient ung quart de fief ou hamel de Chantelou. Item le dit Hennequin en tient ung huitieme de fief ou hamel de Carcouet. Item Philippe le Veneur escuier en tient ung autre huitieme de fief ou dit hamel et environ. Item Nouel le Francoys en tient ung huitieme ou hamel du Mesnil Anceaulme. Item Philippes de Thierray (sic) escuier en tient un fief entier assis en la paroisse d'Ireville. Item Guillaume le Roux en tient ung huittieme de fief assis a Crevecuer appellé le fief de Bailleul. Item Guillaume Maillart escuier et sa femme au droit d'elle en tiennent ung plain fief appele le fief de Champaignes. Item Dame Jehanne de Marcilly veufve de Messire Bertrand de Tessay chevalier en tient ung fief entier appelé le fief de Dardes duquel sont tenuz deux huitièmes de fief lun appelé le fief du Mesnil Morin et l'autre le fief au Frant assis en la paroisse de Fontaines et environ. Item elle en tient un quart de fief appelé le fief de Verdun. Item Dame Charlotte de Lyon en tient un fief entier appellé le fief de Fontaynes soubz Jouy, duquel est tenu ung huitième de fief appellé le fief de la Ronce en la dite paroisse. Item Alips Brodon Damoiselle en tient un quart de fief assis au haut Cocherel et environ. Item Guillaume de Mailloc escuier et sa femme fille de Messire Bertrand du Mesnil en son vivant chevalier en tiennent au droit d'icelle femme ung fief entier appellé le fief du Boulay Morin. Item Guillaume de Gisencourt escuier en tient ung fief entier appelle le fief de la Chappelle des Faulx et les appartenances. Item Drouet Recusson escuier en tient un fief entier

duquel est tenue certaine vavassourie le tout assis en la paroisse de Chambroys sur Eure et environ. A cause des quelx fiefz iceulx nobles tenantz me sont tenuz faire hommaige, ensemble le service d'ost et payer les reliefs treziesmes et autres aides et droiz seigneuriaulx pour ce deuz et accoustumez selon les loys et coutumes du dit pays de Normendie; et avecques ce ay droit de tiers et dangier sur tous les anciens boys des dits nobles tenans; et en oultre sont tenuz chacun tenant desditz fiefz entiers, et les autres membres a lequipollent, faire garde par chacun an et par certain temps à l'une des portes desditz chasteaulx ou maisons fortes d'Acquigny et Crevecuer. Et aussi les subgietz non nobles dicelle baronie y sont tenuz faire le guet de nuit chacun à son tour et en droit soy le tout quant mestier seroit et que les ditz chasteaulx ou maisons fortes seroient en reediffication. A cause desquelles mes dittes terres baronnie et seigneurie d'Acquigny Crevecuer et autres seigneuries et chacune d'icelles en son regard et leurs appartenances, je doy au Roy notre dit seigneur pour moy et mesdits soubz tenants foy et hommaige de bouche et de mains, service d'ost, reliefs, treiziesmes et toutes autres droictures et aides coustumières toutteffois que les cas escheent et ainsi que les autres barons et nobles tenans du dit duchié de Normendie et que faire se doit selon raison et la coutume du pays; et lequel adveu je baille au Roy notredit seigneur par protestacion et reservacion que pour ce que j'ay perdu à l'occasion des guerres la pluspart des enseignements et escriptures de mesdittes terres et seigneuries, il estoit trouvé cy en arrieres que en cest aveu eust aucun erreur ou prejudice du Roy notredit seigneur, moy ou mes subgestz, à le augmenter, diminuer et ramener à la verité et estat du, touttefois quil vendra a cognoissance. En tesmoign de ce j'ay fait apposer mon seel à ces presentes Donné à Vittré le quatriesme jour de juing l'an mil cccc cinquante cinq.

Arch. imper. P. 303 2e partie Orig. cote 432.

XIX

Francois, aisné fils du comte de Laval, conte de Montfort, sire de Gavre, de la Guerche, de Louvoys et d'Aquigny, a tous ceux quy ces presentes lettres verront salut. Comme de la part des Religieux hommes et honnestes personnes les Religieux abbé et couvent et monastere de Saint Pierre et Saint Paul de Chastillon-les-Conches nous ait été exposé comme ja pieca par nos progeniteurs et predecesseurs sieurs d'Aquigny leur furent donnée et aumosnée plusieurs dixmes et revenus en icelle notre ditte terre d'Aquigny, pour faire prieres et oraisons et pour le salut de leurs ames et par especiallement entre les autres dons aumosne et octroys par nos dits predecesseurs faits aux dits Religieux abbé et couvent leur fut concedé la dixme de tous nos bois de notre

ditte seigneurie d'Aquigny ensemble celle des poissons prins en la riviere d'Eure en tant qu'il nous en apartient en notre ditte seigneurie en la ditte riviere d'Eure au dessus du grand pont du dit Acquigny, appellé le Gort aux Moynes, lequel gort au temps du dit don ils dient avoir esté de la valleur de six cens anguilles par chacun an. Et ausy que en depuis, savoir en l'an de Notre Seigneur mil trois cens six, comme question fut meue entre Monseigneur Guy, lors conte de Laval et les dits religieux abbé et couvent pour la dixme des bois des Fault, iceluy conte leur bailla en recompense dicelle sept livres tournois a leur estre payées par chacun an au jour et terme de Toussaint sur les deniers de la prevosté du dit Acquigny, desquelles choses et chacune ils ont jouy et possédé plainnement et paisiblement au moyen des dits octroys par longue espace de temps sans aucun contredit, et jusques a ce que les guerres et divisions eurent cours en ce royaume, par lesquelles leur ditte possession a esté retardez et la jouissance de leurs dits droits enpeschée, nous supliant les Religieux Abbé et Couvent, nous informer sommairement et de plain de leurs dits droits, faire voir tout, visiter leurs chartres et ce congneu, en aquiessant au dit don, bon vouiloir et largission de nos dits predecesseurs, les maintenir en leurs droitures en les faisant jouir d'icelles toutes (l. selon?) la forme et teneur de leurs dites chartres. Ouye laquelle requeste, en considération de ce que dessus, voullant a un chacun estre rendue droicture, et especialement le droit des eglizes garder, nous ayons par nos biens amez et feaux nos bailly et autres officiers du dict Aquigny fait faire enqueste sur le droit et possession des dits religieux, abbé et couvent bien et deument, ainsi que en tel cas est requis, et icelles enquestes et informations fait aporter par devant nous et les gens de notre conseil, lesquelles ensemble les dittes chartres des dits Religieux nous avons fait voir et visiter par grand et meure deliberation, et ne nous est point aparu que les dits religieux abbé et couvent soient en aucune possession de percevoir et avoir les dicts droictures, fors seullement du dit gort dont ils jouissent, et que au regard du dit apointement qui fut fait entre le dit Monseigneur Guy comte de Laval et eux, touchant les sept livres tournois pour recompense de la dixme du bois des Fauts il n'est point sorti son effet au proffit d'eux, mais est l'opinion de plusieurs antiens et notables gens de la ditte terre d'Aquigny que, pour recompense de toutes et chacunnes les droitures dessus dites, autres fois ait été baillée par nos predecesseurs au dessusdits religieux, abbé et couvent, autres fief, bois et revenus qu'ils ont à present en notre ditte seigneurie d'Aquigny, et dont ils jouissent; parquoi ne sommes aucunement tenus de droit enterinez leur requeste, ne leur faire delivrance des dittes dixmes et autres droitures; mais pour la grande et singuliere devotion que avons aux benoist Saint Mauxe, Vénérand et leurs compagnons martirs,

en lhonneur desquels fut par nos dits prédécesseurs fondé le prieuré d'Aquigny, menbre dependant de la dite abaye de Conches, et auquel prieuré les reliques des dits benoits martirs reposent, et pour faire par le prieur du dit lieu d'Aquigny et ses religieux a toujoursmais perpetuellement, pour les ames de nous, notre tres chere et tres amée compagne et espouze Catherine seulle fille d'Allencon et de nos dits predecesseurs trespassez un anniversaire solemnel, savoir vigilles et messe des trepasez à diacre et soudiacre chacun an, le vendredi prochain après le jour de la solemnité des dits martirs Mauxe et Venerand et leurs compagnons, et ainsi pour demourer a estre perpetuellement ès autres biensfaits prieres et oraisons des religieux des dits abaye et prieuré; savoir faisons que nous avons donné et donnons par ces présentes au dit prieuré d'Aquigny et religieux qui serviront en icelui a toujours a perpetuellement par heritages la somme de sept livres dix sols tournois, rente annuelle et perpetuelle que voullons leur estre payée et continuez par chacun an au jour et termes de Tousains sur les deniers de notre prevosté du dit Aquigny, a commencer le premier payement a la feste de Tousaints prochainement venant et à condition reservée avons que toutesfois et quantes que par nous ou nos successeurs et heritiers sieurs du dit Acquigny sera baillée au prieur et religieux du dit lieu la somme de cent livres tournois a un seul payement a estre convertis en rente pour et au profit du dit prieuré les dits sept livres dix sols tournois demeureront franches et quittes a nous ou a nos dits successeurs, et sera notre ditte prevosté dechargez du dit devoir et ne leur seront point les arrerages des dits sept livres dix sols tournois qu'il auront receus, deduites ne rabatues sur le principal de la somme des dits cent livres tournois. Et sinon (l. donnons) en mandement a nos receveurs ou fermiers du dit Acquigny presents et avenir qu'ils et chacun deux payent et continuent par chacun an pour ladvenir au prieur du dit Saint-Mauxe la ditte somme de sept livres dix sols tournois, et par raportant ces presentes ou le double d'icelles autenticqué deument pour une fois seullement aveques les quittances pertinentes du dit prieur, elle leur sera allouée ainsy quil apartiendra. En tesmoings de ce nous avons signez ces presentes et fait sceller du seel de nos armes le vingt septiesme jour d'avril l'an mil quatre cens quatre vingt trois. Par Monseigneur le Conte labbe de Clermont, le prieur de Sainte Catherine les Laval, le Seigneur de la Leserie et autres presents.

XX

Du Roi mon très souverain seigneur, Je Henri de Silly chevalier Seigneur de la Roche Guyon et Baron de la terre seigneurie et Baronnye d'Acquigny et Crevecœur tiens et advoue a tenir c'est assavoir la dite terre seigneurie et Baronnye d'Acquigny et Cre-

vecueur, a laquelle d'ancienneté y avoyt deux chasteaulx et manoirs seigneuriaulx avec les préclosures d'iceulx, l'un assis au dit lieu d'Acquigny près l'eglise du dit lieu et de la rivière d'Eure, maintenant rebasty et de nouveau construict et ediffié de maisons et aultres ediffices en pourprys et enclos, à l'endroit duquel y a bouche caves maisons et autres lieux et aisances pour le dit chasteau, dessoubz la cariere a moy appartenant; et l'aultre au dit lieu de Crevecueur ruyné par les antiennes guerres; ainsi que les dites places se poursuyvent et comportent. Item en icelle terre seigneurie Baronnie et chastellenie du dit Acquigny et Crevecueur, jai tous droits de haulte justice moyenne et basse, et cognoissance de touttes causes querelles, tant civilles que criminelles, confiscations forfaictures et tous autres droits appartenantz a baronnyes chastellenyes et haultz justiciers, selon la coustume du pays, sauf celles qui sont reservées au Prince. Et pour l'exercice de la dite haute justice, j'ai bailly, vicomte a present reduitz en l'office de bailly vicontal par l'ordonnance du Roi, verdier, procureur fiscal, greffier, procureur recepveur, sergentz, seel autentique, tabellions et aultres officiers a l'exercice d'icelle justice, tant par appel que par ressort, et aussi cognoissance des nobles tenantz de moy fiefs et arriere fiefz, a cause de ma dite Baronnye d'Acquigny et Crevecueur. Jai aussi a cause de ma dite seigneurie, droict de foire et de marché. Touttes lesquelles offices sont en ma présentation nomination et plaine disposition. Item m'appartient aussi en patronage lay la cure Saint Vigor sur Ure, dont la collation appartient a Monsieur d'Evreux, et des cures en patronage lay de mes vassaulx tenans fiefz et arriere fiefz de moy, s'il y en a aulcuns vaccans au dict Acquigny, durant la garde noble, avec les fruitz de la ditte garde. Item, j'ai droit de pressurage, droict de tor et ver et aultres droictures a tel fief appartenantz, suyvant la coustume de Normandye. Item mappartient a cause du domaine du dict Crevecueur, oultre le circuyt du dict chasteau, envyron le nombre et quantité de vingt cinq acres, tant en terres labourables, aulnoys que pastures, ou est assys la fontaine du dit Crevecueur. Item souleyt avoir en la dite Baronnye d'Acquigny et Crevecueur six moulins moulans bled et farine, c'est assavoir quatre au dict Acquigny, et de present n'y en a que deux, l'un nommé le moullin du Bourg, le second le moullin du Hamel, et le tiers nommé le moullin de la Ruelle est de present en ruyne, le dict moullin du Hamel assis en la rivière d'Ure, et le dict moullin du Bourg assys sur la riviere d'Yton esquelz moullins tous les subjetz de la dicte Baronnye d'Acquigny sont subjects a y venir mouldre leur grain et en payer la droicture accoustumée sur la peine de forfaitture; Et sy y sont subjetz les manans et habitans du village de Vievillers demeurantz en la dicte seigneurie a y aller mouldre comme les habitants du dict Acquigny; et ceux qui tiennent terres au dict village de Vievillers, et qui sont demeurant hors la ditte terre, sont tenus payer

les moultes des terres qu'ilz tiennent sur la dicte baronnye d'Acquigny, a cause du fief nomme le fief de la Rue appartenant a Payen Bot ou ses heritiers et representans sieurs du dit fief, et en payer pour la dicte moulte de seize gerbes l'une, avant que riens enlever, sur peine aussi de forfaitture; et pareillement tous les autres tenantz terres et heritages roturiers en toutte la ditte Baronnye d'Acquigny et Crevecueur qui sont demeurantz hors la dite terre et Baronnye d'Acquigny et Crevecueur sur la dicte peine de forfaicture. Et quand au quatriesme moullin assys au dict Acquigny au lieu nommé Perchet, qui soulloyt mouldre de la ditte riviere d'Iton, il est de present en ruyne et non valleur, pour ce que les deux aultres moullins peulvent satisfaire à mouldre les grains des subjectz et bannyers d'iceulx. Et quant aux deux aultres moullins sont assis sur la riviere d'Ure appartenant au dict sieur, l'un appelé Fricault et l'aultre le Moullin Neuf. Esquels deux moullins sont subjectz tous les demeurantz au dict lieu de Crevecueur, Saint Vigor, Dardez, Rully, les Faulx, et la Chappelle du Boys des Faulx et aultres. Et ceux qui tiennent terres en la dicte Baronnye demeurantz hors la dicte terre sont tenus en paier la moulte, ainsi que dessus est dict et declairé, sur la dicte peyne de forfaicture. Et sy appartiennent aus dicts moullins droictz de biers pescheryes et tous aultres droictz accoustumez et aultres aisances. Et sy m'appartient la dicte riviere d'Eure et tous droictz de pescheries en icelle en tant qu'elle se conciste et extend dedans ma dit e terre et Baronnye du dict Acquigny et Crevecueur; ct pareillement la pescherye de la riviere d'Iton depuys les portelles qui sont au dessoubz du pont des Planches tout le long d'icelle rivière d'Iton descendant du dict Acquigny en la dicte riviere d'Eure. Pareillement les subjectz du dict Acquigny, Vievilliers, Sorville, les Faulx et le Mouchel de Heudreville sont subjectz de curer et nettoyer les biez des deux moullins du Bourg et la Ruelle de trois ans en troys ans et chacun faire une journée. Et avec ce sont subjectz et bannyers aus ditz moullins les hommes et subjectz de mes vassaulx tenantz fiefz et arrière fiefz de moy, pourveu que n'ayent moullins ne droict de moullins ou que leurs moullins ne feussent suffisantz a mouldre les grains de leurs subjectz pour leur provision, sans les porter mouldre ailleurs sur peine de forfaicture. Oultre sont tenus tous les bannyers du moullin Fricault me paier chacun an au jour de Noel un boisseau de bled oultre la redebvance du ban et les moultes de leurs grains. Et oultre ce jay sur la dicte rivière d'Eure une porte de riviere par laquelle les basteaulx passent appelée la porte Fricault, que le moulinier peult tenir fermée pour tirer l'eau en son moullin, et quant les basteaulx approchent d'icelle porte montans et avallans il doibt ouvrir la ditte porte pour passer les dictz basteaulx ou vaissel; et pour la dicte porte, doibt avoir pour chacun vaissel plain de sel montant deux deniers tournois, combien que je pretendz en avoir quatre deniers ainsi

qu'il a esté usè par ci-devant. Et sy doibtz chacun basteau montant et chargé de quelque marchandise que ce soit passant par la ditte porte quatre deniers tournois. Et oultre les habitans de la parroisse d'Ailly sont tenus aller mouldre a mon dit moullin du Hamel tous leurs grains pour leurs provisions touttes et quantes fois que le moullin d'icelle seigneurie d'Ailly appelé le moulin du Ru du Bec de present en non valleur ne feroyt de bled faryne, et autant qu'il ne pourroyt suffire s'il estoit en valeur à servir les ditz parroissiens d'Ailly, sur peine de forfaicture comme dit est. Et vallent de present tous les ditz moullins de ferme par chacun an en communs ans ou environ la somme de quatre centz livres tournois evaluez a cent trente trois escus cinq tiers le tout baillé ensemble. Item y a greffe en ma ditte haulte justice lequel m'appartient, sur le revenu duquel se paient les gages de mondit bailly vicontal. Item j'ai tabellionnage au dict lieu d'Acquigny et Crevecueur. Item m'appartient à cause de ma ditte Baronnye et seigneurie du dict Acquigny et Crevecueur du domaine d'icelle les pièces de prey ci-après mentionnées. Premierement : une pièce de prey nommée les grandz preiz de la Buttayne contenant neuf accres une vergée ou environ; d'un costé la riviere d'Eure, d'aultre costé les pastures, et des deux boutz en deux pointtes. Item une aultre piece de prey nommée les Prez du Lyon près de Becquedal, contenant trois accres demye vergée ; d'un costé le chemin tendant a Louviers, d'aultre costé les Coustures, d'un bout les pastures et d'aultre bout le sieur de Becquedal. Item une aultre piece au dict triège contenant demye vergée ou environ, tenant des deux costez Marin Moysant a cause de sa femme, des deux boutz les pastures. Item une aultre pièce de prey près l'enclos du chasteau du dict Acquigny contenant troys vergées ou envyron, tenant d'un costé moy-mesme, d'aultre costé les heritiers de deffunt messire Richard Havart prebtre d'un bout la riviere d'Eure et d'autre bout monsieur Jean Perroy advocat au droit de sa femme. Item une aultre pièce de pré assize en la parroisse du dict Crevecueur près le chasteau du dict lieu contenant dix neuf accres ou envyron, bournée des deux costez et des deux boutz moy mesme a cause de mon domaine du dict Crevecueur, reservé le costé vers la riviere d'Eure. Item une isle assise au Hamel du dict Acquigny, contenant une accre et tenant des deux costez et des deux boutz a moy a cause de mon dict domaine, qui peuvent valloir communs ans l'un pourtant l'aultre, parce qu'il y en a de petitte valleur, la somme de cent livres tournoiz ou environ. Item l'eau de la riviere d'Eure depuys le fro aux pastures et depuis l'endroict de Pinterville jusqu'à la fosse d'Yton près le cloz Sainct Mauxe et aussi l'eaue de la riviere d'Iton depuys les dittes portelles jusques a la riviere d'Eure, au dessoubz du moullin de la Ruelle. Et l'eaue de Crevecueur de la ditte riviere d'Eure, depuys la separation de la ditte riviere d'Eure appartenant à l'Abbé de la Croix au gord de au dessus de

Cailly jusques au manoir du sieur de Cleres, m'appartient en tout droictz de haulte justice, pescheryes, corrections d'engins, sergens dangereux pour en faire les captions et assignations par devant mon dict bailly vicontal au dit Acquigny; et en ay les amendes, confiscations, forfaictures et tous aultres droictz a moy appartenantz comme hault justicier et correcteur des ditz engins. Ausquelles rivieres nul ny peult pescher en quelque endroit que ce soyt sans ma permission congé et licence et de mes officiers, sur peine de forfaicture de leurs bestiaulx, engins et poissons et d'amende arbitraire. Laquelle pescherye des dittes rivières me peult valoir de ferme par communes années, l'une portant l'aultre, la somme de cent cinquante livres tournois. Item jai droict de coustume a ma ditte terre d'Acquigny de touttes denrées et marchandises qui sont vendues au dict lieu d'Acquigny, et de chacun challant ung deniers, et de chacun poinsson de vin vendu au dict Acquigny et transporté hors du dict lieu d'Acquigny quatre deniers; et vallent a present les dictz droictz quinze ou seize solz tant seulement, parceque je ne jouys a present du marché ny foires en ma ditte terre d'Acquigny et Crevecueur, encorres que jen aye lettres desquelles je protestes m'esjouir quant il apartiendra. Item mes predecesseurs soulloient avoir audict lieu d'Acquigny four bannyer qui n'est de present en valleur, mais a esté par cy devant assencé a rente a mes subjectz d'Acquigny. Item jai au dict Acquigny et Crevecueur droict de champart et champartage sur aulcunes terres subjettes au dict droict, qui se baille par chacun an a ferme, qui n'est de présent de grand proffict, parceque je n'ay encorres retiré les aultres déclarations de mes subjectz redebvables au dict droict de champart ou champartage, n'y pareillement de mes aultres rentes seigneuriales a moy deues, soubz protestation de les adjouster cy après, après que j'auray retiré de mes subjectz l'entiere congnoissance de mes dictz droictz. Item les rentes seigneuriales portantz reliefz, treiziesmes, forfaictures, amandes et aultres droictz seigneuriaulx a moy deuz des heritages roturiers tenus de moy a cause de ma ditte terre Baronnye et seigneurie du dict Acquigny et Crevecueur, payables chacun an a ma recepte du lieu d'Acquigny aux termes saint Michel, saint Remy, Toussaintz, Noel, aux Brandons, Pasques, et saint Jehan, me vallent chacun an quant a present, selon les déclarations que jay peu retirer de mes subjetz, a tous les dictz termes, en deniers la somme de unze vingtz dix livres ou envyron, bled de rente troys boisseaulx troys quartes et demye, orge deux boisseaulx, avoyne de rente dix neuf boisseaulx, chappons de rente vingt ung, poulles douze, poussins, demy poussin, sauf à y adjouster comme dit est. Item les habitants de Dardez, Rully, le Boyon Crevecueur en partie et l'Engle, tenantz bestes a louage ou a moitié, me doibvent par chacun an assavoir: pour chacune bete à cornes le jour de l'Ascension deux deniers par chacun an, chacune beste a layne, pour la premiere ung denier et les aultres en suyvantz

une maille, pour chacune chevre quatre deniers au jour de l'Ascension, sur peine de forfaicture ou de depry, lequel droict me peult valloir chacun an selon les bestes qui y sont dix solz tournois ou environ. Item a cause de ma ditte Baronnye d'Acquigny et Crevecueur jai droitz de reliefz, treiziesmes, sur tous les tenantz roturierement de moy soient gentilz hommes ou aultres qui est de vingt deniers t. par chacune livre de la vente.. Et sy ay aultres reliefz, sur chacuns de mes hommes qui deceddent: trois solz pour le lieu ou ils deceddent et a eux appartenant en proprieté, et pour chacune accre de terre a luy (sic) appartenant douze deniers tournois, et les vignes preiz et aultres heritages a l'esquipollent, que sont tenus paier leurs heritiers ou successeurs apres leurs decez. Et si je puys user par voye d'arrest et de saisye, a deffaulte des dictz droictz non payez et en faire les fruictz myens, sur tous les dictz heritages, et aussi a faulte des rentes et droictz seigneuriaulx non payez et adveux non baillez, et selon la coustume et usance du pays. Item jay droict de fouage en toutte ma ditte Baronnye d'Acquigny et Crevecueur, sur tous les manans et habitans demeurantz en ma ditte terre, et des fiefz et arriere fiefz d'icelle terre ressort et soubztenantz dicelle, et tout ainsy que le Roy le prend en sa Duché de Normandie, qui est de douze deniers tournois sur chacun feu a paier de troys ans en troys ans, qui se prent et receoyt par mon recepveur d'Acquigny, a la contraincte de l'un de mes sergentz, après que l'assiette et cueulte en sera faitte par les habitans chacun en droyt soy, quilz seront tenus apporter à mon dict receveur au dict Acquigny, selon le roolle qui en sera faict par les dictz habitans et affermé par eulx par devant mon bailly du dict Acquigny pour en tenir compte au dict recepveur, et le tout aux despens des dictz habitans. Item j'ai droictz a cause de ma dicte terre Baronnye d'Acquigny et Crevecueur de chauffage en la forest de Bord et d'y avoir boys a bastir touteffoys que la necessité y est par les delivrance des officiers ordinaires de la dicte forest, francs passage, (l. pasnage), pasturage, coustumes et aultres droictz que franc usager doibt et puist avoir selon droict et coustume. Item jay en ma dicte terre et Baronnye d'Acquigny et Crevecueur droict de gaulges et mezures tant a vins, vaisseaulx a grains, que futailles; aussi a bailler aux mesureurs mesures; et pareillement visitation sur le pain et aultres droictz et marchandises, et aussi de mettre prys sur le vin et aultres bruvages venduz en toute ma ditte baronnye terre sieurye du dict Acquigny et Crevecueur. Item mappartient a cause de ma dicte Baronnye d'Acquigny et Crevecueur du domaine dicelle plusieurs pièces de boys qui soulloient estre par cy devant et d'ancienneté en hault boys, et de present sont en taillys et tailles ordinaires desquelz la déclaration ensuit. Premierement, une pièce de boys de present en taillys vulgairement appelée la Tasse et la Romière au dessus du dict Acquigny, contenant le nombre de quatre centz huict accres troys vergées

vingt deux perches ou envyron, la pièce ainsi quelle se comporte, tenant d'un coté les terres tenues en roture de moy, daustre costé le sieur de Cavoville et les dittes terres tenues en roture de moy, d'un bout la vallée de Becquedal, et d'aultre bout les pendantz d'Anffreville et les terres tenues de moy en roture. Item une aultre pièce de boys taillys assise au dict Acquigny au triège de Ingremare, contenant cent dix acres une vergée deux perches ou environ, la pièce ainsi quelle se comporte, d'un costé les terres roturières tenues de moy et aultres, d'aultre costé les seigneurs de Beauvays et du dict Ingremare, d'un bout les boys du sieur du Camp Jacquet et d'aultre bout les boys du sieur du Hamel et les ditz sieurs de Beauvays. Item une aultre pièce de boys taillys appelée les Marettes assize sur les pendantz d'Anffreville, contenant trois centz cinquante quatre acres troys vergées et demye quatre perches ou environ, la pièce ainsi qu'elle se comporte, d'un costé le sieur de Verdun et aultres d'aultre costé les sieurs des Planches, et les terres labourables, d'un bout les pendantz d'Anffreville, et d'aultre bout le sieur de la Vacherye sur Hondouville. Item une aultre pièce de Boys en ma ditte Baronnye a l'endroict des Grands Faulx, contenant deux cent quarante et une acre et demye troys perches ou environ. La ditte pièce ainsi quelle se comporte, d'un costé le sieur de la Chapelle et de Verdun, d'aultre costé les terres du Vert-Buisson et des Faulx, et des deux boutz moi mesmes. Item une aultre pièce de boys taillys assise en notre ditte Baronnye, vulgairement appelée la Grande Onglée et la Petite Onglée, contenant le nombre de soixante accres et demye trente perches tenant d'un costé les sieurs des Planches et du Homme, d'aultre costé le dict sieur des Planches et d'un bout le sieur de la Chapelle. Item une aultre pièce de boys taillys assys en ma ditte Baronnye, vulgairement appelée le Fay, contenant quarante deux accres et demye dix neuf perches, tenant d'un costé les terres labourables de la seigneurie de Hondouville, d'aultre costé les Fresches, d'un bout le sieur de la Londe et d'autre bout en pointe finissant en riens. Item une aultre pièce de boys taillys assys a Crevecueur, vulgairement appelée le Clappier Madame, le Vaulx Lescard, Mare Roze et le Lignereulx, contenant le tout cent douze accres troys vergées trente perches ou envyron, la pièce ainsi qu'elle se comporte, d'un costé les terres et vignes du Mesnil Anseaulme, d'aultre costé les terres roturières tenues de moy. Item une aultre pièce de boys taillys avec les brieres du Boschyon, contenant cent trente accres vingt perches, tenant d'un costé les vignes de Rully et d'aultre costé les Lignereulx. La ditte pièce vulgairement appelée le Vaulx de Lyvet et la Fontaine Faulxpays. Item une aultre pièce de boys taillys assize au dict lieu de Crevecueur au triege des Aulnoys, vulgairement appelée le Bocquins, contenant demye acre une perche, de tous boutz et costez mon domaine non fieffé. Item une aultre pièce de boys taillys assise

au dit lieu de Crevecueur, assize au triege des Aulnoys près la pièce ci-dessus, contenant deux accres et demye trente perches. de tous boutz et costez mon dict domaine non fieffé. Item une aultre pièce de terre en fresches et buissons, assize près les Grands Faulx, vulgairement appelée le Heuzeron, contenant le nombre de dix accres troys vergées trente cinq perches ou envyron, la pièce ainsi quelle se comporte, tenant d'un costé le chemin d'Evreux, d'aultre costé la seigneurie de Heudrevillé, et des deux boutz les terres roturieres tenantz de moy. Item une aultre piece de friesche en coste assize sur Cailly et Fricault, contenant grand nombre qui ne se peult labourer ny cultiver bonnement pour la roydeur de la coste, et peult bien contenir trente cinq accres ou envyron, tenant d'un costé les boys du sieur d'Yreville et aultres, d'aultre costé le chemin tendant de Cailly à Crevecueur. Item au dict lieu de Boschyon, entre Rully et le dict Boschyon, y a grand nombre de brières qui sont de present en non valleur et de nul proffict parcequilz ne se labourent point.

Tous lesquels boys et choses dessus dictes m'appartiennent a cause de mon dict domaine, et ne sont subjectz en tiers ne danger ny aulcune dixme, mais sont en ma plaine liberté et disposition a les vendre par chacun an par couppes ordinaires et aultrement, ainsi qu'il me plaist en disposer et ordonner. Et pour le regard d'iceux boys jay verdier, sergentz ordinaires qui font les captions adjournementz emprisonnementz et tous aultres exploitz de justice, lequel vierdier a toutte congnoissance de delitz pilleryes qui se font et commettent es dits boys, en premiere justice, et par appel pardevant mon bailly suivant la reduction des juges au dict Acquigny. et sy jay es dict boys tout droict d'amandes arbitraires, confiscations, aubeynes, forfaictures et aultres droictz de haulte justice, et oultre j'ay es dictz boys et en toutte ma ditte terre et Baronnye d'Acquigny et Crevecueur et es dépendances d'icelle, toutz droictz de garennes, chasse au gros et au menu, et pareillement a la ditte rivière et (sic) d'Yton en tant que se conciste ma ditte terre et Baronnye d'Acquigny et Crevecueur et qu'il m'appartient en icelle, prohibitive a tous aultres, en laquelle aussi et es dictz Boys nul ny peult chasser de quelque estat et qualité qu'il soyt au gros et au menu, sans mon voulloir congé et licence sur les peines a ce requises; et aussi nul ne peult mettre ni faire mettre bestes pasturer a mes dictz boys, ni en iceulx prendre couppes, ny desrobber aulcun boys, sur la dicte peine de forfaicture et d'amande arbitraire. Ensuit la déclaration des nobles tenantz fiefz par foy et hommage et en plain fief de moy nuement et sans moyens a cause de ma ditte Baronnye et chastellenye d'Acquigny et Crevecueur, a la charge des ditz foy et hommages qu'ilz sont tenus en faire, et de m'en payer les reliefz, treiziesmes, garde-noble et aultres droictz seigneuriaulx à moy appartenantz selon la coustume du pays. Et premièrement

les abbé et couvent de Saint Pierre de Conches en tiennent ung quart de fief a court et usage assis au dict Acquigny. Item Françoise de Goulle, veufve de feu Loys de Houetteville sieur de Muydz a present noble homme Loys de Houetteville sieur de Mesgremont tient ung fief assys au dict Acquigny, nommé le fief de Seurville, aultrement le Camp Jacques, qui est ung quart de fief a court et usage, qui fut a Guillaume Levesque et depuis a Richard Goulle dont est a present tenant le dict sieur de Mesgremont, ou il y a plusieurs boys subjetz envers moy à tiers et danger, appellé mes officiers, et merquez a mon mere et marteau, ce quilz sont tenus faire toutes et quantes fois qu'ilz sont vendus. Item ung aultre fief appelé le fief de Becquedal en la ditte parroisse d'Acquigny, tenu en nombre d'un quart de fief qui fut a Denys Le Roux et de present aux hoirs de deffunct M[e] Robert Le Roux, duquel fief le dict sieur de Becquedal dict estre tenu de luy un membre de fief appelé le fief du Mouchel, qui fut a Ollivier de Gos escuyer, et depuys a Guillaume Le Roux. Item ung quart de fief appelé le fief du Hamel d'Acquigny, qui fut à M[e] Jehan Challenge, et de present en est tenant le dit M[e] Robert Le Roux ou ses dictz hoirs, ou il y a plusieurs pièces de boys subjectz envers nous a tiers et danger comme dessus. Item le fief des Planches qui est ung fief de haubert, tenu en nombre de fief entier a court et usage avec les appartenances, qui fut a noble homme Jehan de Herenviller, a cause duquel entre autre choses il dict estre patron de l'eglise de la parroisse du dict lieu des Planches, et s'extend le dict fief en la ditte parroisse des Planches et es parroisses de Criquebeuf-la-Champaigne, Seurville et ailleurs, et en est de present tenant noble homme Jehan de Manbeville, et auquel fief et ses deppendances il y a plusieurs boys subjectz envers moy a tiers et danger comme dessus. Item ung aultre fief a la Mestairie pres Anffreville, tenu par ung huictieme de fief dont fut pieça tenant ung nommé Pierrot Jourdain dit Le Camus que l'on dit l'Hostel Dieu de Louviers en estre de present tenant a la charge d'homme vyvant et mourant. Item ung quart ou huitiesme de fief assis en la parroisse de Vievillé a court et usage, qui fut antiennement à Jehan Hervieu Escuyer et le tiennent a present les heritiers de noble homme payen Bot demeurant au dict lieu. Item ung aultre fief assys a Heudreville nommé le Quart d'Acquigny qui fut a Loys Friandel, et est le boys Regnard, qui est tenu en tiers et danger, et en est de present tenant noble homme Francois de Quievremont. Item a Crevecueur et illec envyron ung huitiesme de fief nommé le fief Bailleu a court et usage, qui fut a Jehan de Bailleu, et depuis a Guillaume Le Roux, et de present a Pierre Challenge. Item ung aultre fief assis en la parroisse de Rully, qui fut a Jehan Hennequyn escuier, qui est ung tiers de fief, dont est a present tenant Georges Hennequin ou ses heritiers. Item ung aultre fief assis en la ditte parroisse, qui est ung tiers de fief,

qui fut a Raolland de Baubigny, depuis a Jehan Hesbert filz de Guillaume Hesbert, et en est a present tenant Gilles de Venoix. Item ung aultre fief nommé le fief d'Ireville qui fut a Philippe de Charre, qui est un fief entier de haubert, et en est de present tenant M[e] Jacques Fizel conseiller au Parlement de Rouen. Item ung aultre fief qui est ung quart de fief nommé le fief du Mesnil Anseaulme, dont est a present tenant M[e] Jacques Challenge. Item ung aultre fief noble assys au Mesnil-Anseaume, qui fut a Grosse-Jambe depuis a Noel Le Francois d'Evreux qui est ung quart de fief dont est a present tenant le dit M[e] Jacques Challenge. Item le fief, terre et seigneurie de la Chappelle du Boys des Faulx, qui fut a deffunt Billard du Bus, et de present appartenant a Nicolas de Limoges escuyer, qui est ung plain fief entier de haubert. Item, le fief terre et seigneurie de Dardez, qui est un plain fief entier de haubert, qui fut a Messire Bertrand de Tessey, et de present en est tenant Anthoine de Sillens escuier. Item ung aultre fief nommé le fief du Mesnil-Morin, qui fut a Jehan de Dardez, dont est a present tenant René de Tessey ou ses representants. Item ung aultre fief terre et seigneurie de Champaignes, qui est ung plain fief entier, qui fut a Guillaume Maillard et sa femme, et en est de present tenant Jacques Maillard ou ses representantz. Item le fief terre et seigneurie du Boulley-Morin, qui est ung demy fief, qui fut a M[e] Bertrand du Mesnil, depuys a Guillaume de Mailloc, et en est de present tenant Christophe de Mailloc ou ses representantz; et y a au dict fief quelque portion de boys tenu de moy a tiers et danger comme dessus. Item le fief terre et sieurie de Fontaynes soubz Jouy, qui est un plain fief entier qui fut à Messire Andrieu Dasnieres, et de present en est tenant Jehan de la Haye par acquisition. Item le fief de Laulnay assys au dict lieu de Fontaine, qui est ung huitiesme de fief, qui fut a Jehan Lefranc, et de present le tient ledict Jehan de la Haye. Item ung aultre fief qui est ung huitiesme de fief nommé le fief de Verdun, dont est a present tenant M[e] Jehan Le Tellier. Item ung aultre fief nommé le fief de Moret assis a Verdun, qui est ung aultre huitiesme de fief, dont est a present tenant ledit M[e] Jehan Letellier. Item ung aultre fief terre et seigneurie nommé le fief de Chantelou, qui est un quart de fief de Haubert, qui fut à Philippes de la Haye escuier, et de present a Jehan de la Haye, assys au hamel de Chantelou; auquel fief y a plusieurs pièces de boys qui sont tenues et subjectes envers moy a tiers et danger, touttes et quantes fois quilz sont vendus et cryez en la presence de mes officiers et marquez a mon marteau. Item le fief de Carcouet qui fut a Jehan le Moyne d'Evreux, qui est ung huitiesme de fief, qui fut a Jehan Hennequin, et a present le tient Jacques D'Avoynne sieur de Manneville, a cause de sa femme héritiere de Georges Hennequin. Item ung aultre fief au hamel de Carcouet qui fut a Philippe le Veneur, qui est ung huitiesme de fief, et de present en est tenant Tenneguy le Veneur

sieur de Carrouge. Item ung huitiesme de fief appellé le fief de la Ronce, assys au lieu de Fontaynes sous Jouy, qui est un quart de fief dont est a present tenant ; et dict le sieur de Fontaynes quil est tenu de luy, et moy au contraire. Item ung aultre fief qui est ung quart de fief assys au hault Cocherel, en la parroisse du dict Cocherel, dont est a present tenant une nommée Margueritte d'Etanson ou ses hoirs. Item ung aultre fief entier assis en la parroisse de Chambrey sur Ure duquel est tenu une vavassorerye pres Vernon, qui fut à Drouet de Recusson; auquel fief y a grand nombre de boys subjetz envers moy a tiers et danger, selon l'usance et coustume dessus ditte, et duquel fief est a present tenant
Item ung aultre fief de la Mestairye près Acquigny, qui est ung huitiesme de fief, qui fut a Claudin d'Anffreville et de present a Nicolas Vipart escuier sieur du Bethomas. Les tenantz de tous lesquels fiefs et arriere fiefz sont tenus de m'en bailler les adveux, et faire foy et hommage de bouche et de mains, et m'en payer les reliefz et treiziesmes et aultres droicts seigneuriaulx, selon la coustume du pays; c'est assavoir : pour le relief de chacun plain fief, quinze livres tournoyz, et des aultres a l'esquipollent, et pour chacune vendition qui en seroit faicte le treiziesme denier. Et sy m'appartient avoir la garde des soubz aagés de mes dictz vassaulx, quant le cas y eschet. Item mes dictz vassaulx tenantz les dictz fiefz et arrière fiefz sont tenus garder les portes des dictz chasteaulx ou chastellenyes, ou cas qu'ilz soient en fortifications, chacun d'eux jouxte que leurs predecesseurs estoient tenus faire par leurs adveux antiens; et les aultres subjetz sont tenus faire le guet de nuyt les dittes places rediffiées comme dyt est. Item tous les aultres boys des dictz fiefz et arrière fiefz sont subjectz a tiers et danger envers moy, et ne les peuvent vendre ou faire user, sans que le tiers et danger en ayt esté passé par enchères en ma jurisdiction, et le merc et marteau délivré, sur peine de forfaicture, et le dict droict a moy paié. Et la quelle terre seigneurie et Baronnye d'Acquigny et Crevecueur me compette et appartient au droict de la succession de dame Anne de Laval ma mère, a laquelle elle appartenoyt a cause de la succession de ses prédécesseurs; et en doibtz au Roy mon dict seigneur foy et hommage, reliefz et treiziesmes, et aultres droictz et debvoirs seigneuriaulx, quant le cas soffre et y eschet. selon la coustume de ce pays et Duché de Normandie. Et oultre je doibtz par chacun an, au terme du premier de may, une paire de gants, pour le droict que jai en la ditte forest de Bord, d'avoir boys à ardoir et bastir, usage et pasturage; les dictz gandz payables au domaine de sa magesté, en la vicontè de Pont de larche. Pour protestation que sy aulcune chose avoit esté obmise par inadvertance non connoissance ou aultrement en ce present adveu ou déclaration, que ce ne me puisse préjudicier a en bailler et faire plus ample déclaration, ou diminuer, si plus ou moins en venoit a ma dite congnoissance quil n'est cy dessus déclaré; a quoi je n'entendz etre

prejudicié, ains reservez. En tesmoing de quoy jai signé le present adveu et denombrement de ma main le troisiesme jour de janvier mil cinq cent quatre vingt et quatre.

Signé Henry de Silly.

Plus bas est ecrit : Le deuxiesme jour de mars mil cinq cent quatre vingt neuf, main levée a eté octroyée par la Chamb. des comptes de Normandie a Dame Anthoinete de Pontz, veufve du dict de Silly a present deffunt, ayant la garde noble des enfants soubzaagé du dict deffunct et d'elle, selon les lettres de vérification du Bailly de Rouen ou son lieutenant en la vicomté de Pont de l'arche, du premier jour de juin et aultres en suivantz quinze cent quatre vingt quatre et cinq. Reservé pour le droict de patronage de St Vigor, ensemble la tenure des fiefz de Launay et le Boys Regnard, autrement eut dict le Quard d'Acquigny, qui ne se trouvent employez aux anciens adveux, representez par la dicte veuve, pour lesquelz rapportant pièces valables, sera faict droict, a la charge que le mot d'aubeyne en sera effacé, et que au lieu de la redebvance d'une paire de gandz pour le droict de chauffage, il employroit une douzaine d'esguillettes de soye verte, payable par chacun an, au premier de may, suivant l'arrest de la chambre de parlement porté par la dicte veufve du 24 janvier 1584, contenant vérification des lettres et chartes y mentionnés de la concession du dict chauffage et boys a bastir, et a la charge aussi de paier par la dicte veufve, les droictz de reliefz et autres droictz, sy aucuns en sont pour ce dubz, si paiez n'avoient esté, le tout suyvant qu'il est plus amplement specifié aux lettres d'expédition de la dite main levée du dit jour et an a elle délivrée; signé: Roussel.

Orig. aux Arch. de la Seine-Inférieure.

XXI

JOANNES DESCHAMPS presbiter canonicus et officialis ebroicensis vicariusque generalis in spiritualibus et temporalibus illustrissimi et reuerendissimi domini domini JACOBI miseratione diuina tituli sanctæ Agnetis in agone sanctæ romanæ ecclesiæ presbiteri cardinalis a Perronio nuncupati ebroicensis episcopi vniuersis præsentes litteras inspecturis salutem in filio virginis tiloriosæ, qui est cunctorum bonorum et omnium in eo sperangum adjutor et vera salus. Supplicationem dilectorum nostrorum Nicolai Malassis, Jacobi Petit, Michaelis Guerin, Francisci Haze, Guillelmi le Tellier filii Simonis, Petri le Chien filii Naudini, magistrorum Marini Regnault decani de Locoueris et Tassini Herichon presbiterorum, Philippi le Boullenger, Simonis du Gard, Nicolai Boudeuille, magistri Francisci Boudeuille, Nicolai de Caulx. . . . . Guillelmi de Cricquebeuf, Jacobi Dorbec, Ludouici de Caulx, Naudini Guerin, Petri de la

Court, Ludouici Behon, Roberti Gouyer, Ludouici le Mercier, Nicolai Piedeuan filii Roberti, Francisci Herichon, Roberti Labye, Petri le Maistre, Naudini Cirasse, Joachim Piedeuant, Henrici le Chien, Michaelis le Chien filii Colini, Naudini Aismoult, Joannis Guerin filii Dionisii, Naudini Foucher, Joannæ le Boullenger viduæ defuncti Joannis Petit, Guillelmi Varin, Francisci Petit filii Jacobi, Guillelmi le Chien filii Michalis Stephani Osmont, Petri le Carpentier, Nicolai Piedeuent senioris, Nicolai Piedeuent filii Nicolai, Martini de Cricquebeuf, Ludouici le Mercier senioris, Roberti Pieton, Egidii Desmons, Nicolai Theroude, Eustachii Osmont, Eustachii Labye, Joannis Labye, Michaelis Gagain filii Guillelmi, Mathurini le Forestier, Paschasii Osmont, Jacobi Dehon, Mathurini Dorbec, Mathei le Mercier, Egidii Hazé, Valerii Fresté, Michaelis Piedeuant, Christofori Herichon, Claudii Pieton, Guillelmi Dollepierre, Michaelis Camus, Stephani de Cricquebeuf, Joannis Hazé filii Eustachii, Michaelis Hazé, Thassini Herichon, Tussani de Cricquebeuf, Petri le Mesle, Jacobi le Villain senioris, Marini le Chien filii Michaelis, Christofori Mauzin, Ludouici Pieton, Jacobi Petit filii Raulini, Stephani le Pelletier, Leodegarii Verard, Joannis le Chien filii Joannis, Dionisii Foucher, Guillelmi Gaigain senioris, Francisci Petit senioris, Tussani le Bref, Nicolai le Page, Guillelmi le Tellier filii Joannis, Francisci Hazé filii Francisci, Marini le Chien filii Jacobi, Petri Piedeuant, Joannis Landron, Mathei Melime, Michaelis Desmons, Joannis Rousselin, Joannis Bonhomme, Mathurini Dumont, Jacobi Herichon, Augustini Mauzin, Nicolai Osmont et aliorum confratrum confratricæ sanctorum Maximi et Venerandi, commorantium in pago de Aquigneio et in locis ejusdem circunuicinis nostræ diœcesis ebroicensis, hodie recepimus, continentem quod ob honorem Domini Nostri Jesu Christi et beatissimæ Virginis Mariæ genitricis ejus et predictorum sanctorum Maximi et Venerandi totiusque celestis curiæ, pro augmentatione diuini cultus, sub auctoritate tamen et beneplacito prefati domini ebroicensis episcopi volebant et intendebant inter eos erigere et de novo instituere vnam confratriam sub titulo et nomine predictorum beatorum Maximi et Venerandi in prioratu ejusdem loci de Aquigneio quolibet anno celebrandam et solemnisandam, pro qua quidem confratria erigenda instituenda et intertenenda fecerunt inter se cum matura deliberatione zelo piæ deuotionis et affectionis charitatiue commoti quædam statuta et ordinationes, quæ nobis scriptis similiter porrexerunt et tradiderunt formam quæ sequitur continentes :

Statutz et Ordonnances *de la confrarie que desirent eriger les habitants de la parroisse d'Acquigny soubz le bon plaisir de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Cardinal*

du Perron euesque d'Eureux ou de messieurs ses grandz vicaires pour estre exercés et continués cy apres au prieuré et chapelle des martris sainct Mauxe et sainct Venerend situés en la dicte paroisse du consentement du prieur du dict lieu ou de son representant, Domp Jacques Thiesse religieux demeurant au dict lieu.

PREMIÈREMENT.

En la dicte confrarie y aura le nombre de quatre vingtz seize freres seruantz personnes de bonne vie et de la qualité requise lesquelz seruiront par ordre et par dixaine ainsy qu'il ensuit.

Scauoir est que les six anciens freres de la dicte parroisse d'Acquigny seront eleux pour chefz de la dicte confrarie desquelz chacun commandera et seruira en son rang et ordre et selon quil a esté receu en la dicte confrarie.

Soubz chacun des dictz chefz se reduiront les dictz freres jusques au nombre de quinze pour par eulx seruir lespace de deux moys entiers et subir toutes les subjections cy apres declarées durant le dict temps de deux moys à la fin desquelz ilz en demeureront quictes et deschargez.

Le premier chef et sa dixaine aiant seruy par lespace de deux moys, a luy succedera le second et ainsy par ordre jusques a l'entier seruice de tous, lequel accomply, le dict premier chef auec sa dixaine recommencera son seruice.

Et ou les dictz freres en personne ne pourront assister lors de leur charge et exercice ilz se pouront faire descharger par commis pourueu quil soit lvn des confreres receuz en la dicte confrarie,

Ce neaulmoins tous les freres seruants de la dicte confrarie encores quilz ne soient en exercice, seront tenuz d'assister en personne a la messe et procession solemnelle qui se celebrera es jours et festes de sainct Mauxe et sainct Venerend vingt cinq^me^ may, du lundy de Pasques, lundy de Penthecoste et sainct Estiene le lendemain de la natiuité de Nostre Seigneur, chacun d'iceulx portant vn cierge ardent en la main et sur peine aulx defaillantz de douze deniers d'amende aplicable au profict de la dicte confrarie sil ny a cause et excuse legitime laquelle sera jugée par le roy et les chefz de la dicte confrarie.

Item chacun des dictz confraires seruants entrant en la dicte confrarie sera tenu paier à la dicte confrarie vne liure de cire en essence pour l'entretien du luminaire dicelle confrarie.

Item sera tenu de porter vn flambeau ardent du poix d'une livre ou plus, pour honorer Dieu et les sainctes reliques lors quelles seront portées aux processions qui arriueront durant le temps de son exercice, sans empescher toutesfoys ceulx des dictz confreres qui desireront y assister par deuotion.

Item sera dicte et celebrée par chacun dymanche une messe basse en la dicte chapelle sainct Mauxe aux despendz des dictz

confreres a laquelle seront tenuz d'assister lês freres seruants en la dicte confrarie sur peine de paier deux soulz et six deniers applicables a la dicte confrarie.

Item sera eleu vn des dictz confraires par chacun an, pour receuoir tous et chacun les deniers de la dicte confrarie, lequel en rendra bon et loyal compte, en presence du roy et des dictz chefz le lendemain de la dicte feste sainct Mauxe, a la fin de la messe qui sera chantee solemnellement au dict lieu, a l'intention des freres et de tous fidelles trespassez.

Item par chacun an le jour et feste de sainct Mauxe susdict sera designé lun des dictz confreres pour estre roy de la dicte confrarie le tout par ordre et selon l'antiquité de reception.

Item le baston de la dicte confrarie sera conuoyé par les dictz confraires tous assemblez et portants cierges en leurs mains jusques en la maison du roy, pourueu que sa demeure ne soit hors le district de la dicte paroisse.

Item pour l'entretien de la dicte confrarie, chacun des dictz confreres sera tenu paier par chacun an, entre les mains du receueur qui sera eleu, la somme de deux soulz six deniers.

Item les dictz confreres seruants pouront receuoir en leur dicte confrarie toutes sortes de personnes hommes et femmes, pour estre associez aux prieres, lesquelz pour entrer paieront deux soulz six deniers, a raison de chacune personne, et par chacun an suiuant, douze deniers.

Item arriuant le decez d'un des dictz confreres chacun des autres sera tenu paier la somme de deux soulz six deniers pour faire dire messes et seruice a l'intention du defunct en leglise paroissiale du dict Acquigny, la dicte somme sera receue et touchée par le receueur de la dicte confrarie.

Item si le defunct est trouué n'auoir moyen d'aulcun linceuil pour l'ensepuelir les dictz freres en fourniront aux despendz de la dicte confrarie.

Item le chef et freres seruants pour lors en leur exercice seront tenuz assister a la sepulture du dict confrere defunct aiants leurs cierges ardants et porter son corps jusques au tombeau, pourueu que ce ne soit hors le territoire de la dicte paroisse, le tout sur peine de dix soulz applicables à la dicte confrarie.

Item le dict chef sera aduerty par le roy de la dicte confrarie, et ayant receu le dict aduertissement sera tenu faire aduertir sa dixaine, et en cas de default, paiera la somme de cinq soulz applicable a la dicte confrarie, moyennant que le defunct soit decedé en la dicte paroisse et que les freres de la dixaine soient residentz et demeurantz en la dicte paroisse d'Acquigny.

Requirentes nobis et petentes quatenus hujusmodi confratriæ erectionem et institutionem predicta statuta, ordinationes et institutiones et contenta in eis laudare ratificare et approbare nos-

trumque super illis decretum et auctoritatem interponere vellemus et dignaremur. Hinc est quod nos cupientes singulos christi fideles et maxime gregem nobis commissum in bonis operibus perseuerare et in charitate Christi jugiter permanere, visis et mature deliberatis supradictis constitutionibus statutis et ordinationibus, sperantes tanto efficatius gratum Deo prestare obsequium, quanto feruentius christicolas incitauerimus ad opera charitatis, per quæ pœnas infernales euitare possint et æterna gaudia promereri, et quia illa quæ sunt ad laudem et gloriam omnipotentis Dei cultusque diuini augmentum et salutem animarum conspicimus vtique approbatione digna, supplicationi predictorum confratrum et consororum tanquam rationabili et juri consonæ pie et clementer annuentes, constitutiones et ordinationes predictas, prout superius designantur, tanquam laudabiles approbabiles et a fide catholica ac canonum constitutionibus non deuiantes, auctoritate nostra et in quantum de jure possumus, laudamus et approbamus ac tenore presentium confirmamus. Decernentes ipsas et earum quamlibet a fratribus dictæ confratriæ presentibus et futuris teneri, et a modo et deinceps inuiolabiliter obseruari ac roboris habere firmitatem, jure prefati Domini ac Domini cardinalis a Perronio ebroicensis episcopi ac quolibet alieno in omnibus semper salvo, ea tamen lege et conditione quod si occasione dictæ confratriæ aliqua oriatur discordia terminabitur in curia episcopali ebroicensi et non alibi. Ceterum ut catholicæ fidei cultores attente magis et accurrate rem hanc cordi habeant, quo vberius de thesauro piæ matris Ecclesiæ se conspexerint esse refectos, NOS DE OMNIPOTENTIA Dei misericordia et gloriosissimæ Virginis Mariæ ac beatorum apostolorum Petri et Pauli meritis et intercessionibus confisi, omnibus vtriusque sexus vere pœnitentibus et confessis sacraque communione refectis, qui in missa seu missis deuote interfuerint ipsa die sanctorum Maximi et Venerandi, etiam et qui Deum exorabunt pro fratribus defunctis et benefactoribus ejusdem confratriæ, centum dies de injunctis sibi pœnitentiis misericorditer in Domino relaxamus. Datum Ebroicis sub magno sigillo curiæ episcopalis ebroicensis die decima tertia mensis julii anno Domini millesimo sexcentesimo sexto. (Signé) Deschamps et Martin.

Nous Vicaire general d'Illustrissime et Reverendissime pere en Dieu, Messire Gilles Boutault par la grace de Dieu et du Saint Siège apostolique Euesque d'Eureux, a tous les fidelles chretiens salut en notre Seigneur. Aprez auoir veu leu et curieusement examiné les statutz et constitutions cydessus, contenant, la confrerie erigée en l'église du prieuré d'Acquigny en ce diocese d'Eureux, considerant que la dicte confrerie souz le nom et inuocation des Bienheureux Saint Mauxe et Saint Venerand a pour but la gloire de Dieu, le salut et le repos des ames, et que de l'obseruance des dictz statutz et constitutions il en resulte et pro-

uient de tres grandz fruitz, NOUS de lauthorité de mon dict seigneur Euesque, auons icelle confrerie confirmée et ratifiée, et les statuz et constitutions d'icelle et louez approuuez, et par ces presentes les loūons et approuuons, exhortons en notre Seigneur les confreres de la dicte confrerie le nombre desquelz a esté reduit et reglé par l'establissement d'icelle, au nombre de quatre vingtz seize freres et une sœur, et lequel nous permettons et consentons estre augmenté jusqu'au nombre de six vingtz, sans y comprendre le chapelain, le sonneur et la sœur, de les garder et obseruer religieusement, et tous les fidelles chretiens d'honorer cherir et reuerer la dicte confrerie, et de se faire enrooller en icelle. Donné a Eureux le sixième jour de juillet mil six cent cinquante neuf. (Signé) J. de Beaumesnil. — Original au château d'Acquigny.

XXII.

Statuts *et Ordonnances arrestez et establis par les confreres de la confrerie erigée dans l'eglise du prieuré d'Acquigny sous l'inuocation des bienheureux Martyrs S*t*. Mauxe et S*t *Venerand pour estre par eux entierement et inuiolablement obseruez.*

Il est premierement à remarquer que cette confrerye fut erigée en l'an mil six cents six le 13me jour de juillet, auec approbation et permission de venerable et discrette personne Mre Jehan Deschampz, pour lors chanoine en l'eglise cathedralle Nostre-Dame d'Eureux, official et vicaire-general de Monseigneur le Cardinal du Perron pour lors euesque d'Eureux.

Que la ditte confrairie estoit pour lors composée du nombre de quatre vingt saize freres seruants et vne seur.

Que depuis quelques années beaucoup de personnes, esmeues de piété enuers Dieu et de deuotion enuers les dictz bienheureux Martyrs St. Mauxe et St. Venerand, ont demandé auec instance une place dans la ditte confrairie, ce quils n'ont pu obtenir, à raison que le nombre de quatre vingt saize freres s'est tousjours trouué complet depuis beaucoup d'années.

Ce qui a excité les freres de la ditte confrairie de présenter requeste à Monseigneur l'illustrissime et reuerendissime Pere en Dieu Messire Gilles Boutault maintenant euesque du dit Eureux ou en son absence à Messieurs ses grandz vicaires aux fins quil leur fust permis de recepuoir en la ditte confrairie par augmentation le nombre de vingt et quatre freres qui feroit en tout le nombre de six vingt, sans y comprendre le chapelain, le sonneur et la seur.

Laquelle requeste presentée a este accordée du sixiesme de juillet année presente 1659 par venerable et discrette personne

Mre Jehan de Beaumesnil presbre chantre et chanoine de la ditte eglise cathedralle official et vicaire general de mon dit seigneur euesque. Et afin que cette augmentation n'apporte aucun desordre dans la dite confrerie, mais au contraire que Dieu y soit d'autant plus glorifié en ses saincts, les dits confreres assemblez en general, après une meure déliberation et dun aduis vniforme, ont joinct et adjousté aux anciens statuts et ordonnances qui seront inuiolablement gardez et obseruez ceux qui ensuiuent sur les memes peines.

Premierement

Les vingt et quatre freres d'augmentation qui seront receus en la ditte confrerie doibuent estre de bonne vie, gens de bien et sans reproche lesquels seruiront auec les quatre vingt saize anciens selon leur ordre et dixaine ainsy quil est porté dans le premier statut.

Chacun des vingt et quatre freres payera à son entrée vingt solz tournois comptant pour estre employez aux choses necessaires pour le maintien et entretien de la ditte confrerie. Chaque dixaine sera composée de vingt freres seruants, tous lesquels sur peine de l'amende portée au premier statut, syls nont excuse legitime, seront tenus et obligez d'assister à la messe de la confrerie tous les dimanches pendant les deux mois quils seront en charge, et ce auec déuotion et bon ordre et auec vn manteau, syls en ont, sur peine damende, afin que dans lexercice de leur charge il paroisse en eux de la deuotion enuers Dieu et les bienheureux Martyrs.

Comme l'institution premiere de la confrerie porte que lon peut recepvoir associez toutes personnes de lun et lautre sexe en payant par chaque personne à son entree deux sols six deniers et vn solz par chacun an, conformément à ce premier statut; toutes personnes de quelque lieu quils soient seront receus associez en payant leur entrée et vn solz par chacun an, à raison de quoy la confrerie sera obligee de faire dire apres leur trespas pour la desliurance de leur ame, et au plustot apres que les freres en auront esté aduertis, un nocturne et laudes de loffice des morts auec la messe, le tout chanté, et le libera à la fin deuant le crucifix, pourquoy sera payé a celuy qui dira la messe et chantera loffice la somme de et au prestre qui aura sonné le soir precedent et le matin du jour que se dira ledit office et pour ayder a le chanter la somme de sans pourtant qu'aucun des ditz associez puissent prétendre que les freres seruants soient tenus d'assister à leurs inhumations excepté ceux de cette parroisse.

Arriuant le deceds de quelque vn des six vingt freres seruants tous les vingt qui seront en charge seront obligez en personne ou par commis dans le mesme ordre et au mesme estat quil est

dit cy dessus pour la Messe d'assister tant au conuoy qu'à l'inhumation du dit frere deffunct sur peine de l'amende portée par le premier et ancien statut.

Quand à l'inhumation des personnes de ceste parroisse qui sont associez en la confrerie, les vingt freres en charge seront diuisez en deux parties, dont il y en aura dix qui y assisteront auec le roy en qualité d'echeuin pendant le premier mois. Les dix autres y assisteront pendant le second mois auec celuy qui aura este receu pour estre Roy l'année suiuante en qualité de preuost, le tout auec le mesme ordre et sur les mesmes peines portees cy dessus.

Et s'il arriue pour lors que la dixaine en charge ne soit complette ny fournie des vingt freres seruants et que ce soit au second mois, une partie des dix du premier mois seruira alternatiuement après auoir esté aduertie afin que rien ne deroge de ce qui est dit cy dessus et ce sur les mesmes peines.

Le sonneur assistera à l'inhumation des freres et seurs associez de cette paroisse comme à celle des freres seruants et luy sera payé pour faire la fosse dvn grand corps la somme de et pour la fosse dun petit corps la somme de par les plus proches parents des deffuncts qui ne pourront prendre vne autre personne à son prejudice pour faire les dittes fosses, et ce pour le soulagement de la confrerie qui autrement seroit obligée de luy faire grande augmentation de gages à raison que sa charge augmente de beaucoup en peine.

Comme tous les freres seruants de la confrerie parlant en general sont demeurants les vns en partie dans les extremitez de cette parroisse, les autres au bout du pont et au Hamel de Cambremont, les autres à Becdal et les autres dans le gros du village et aux enuirons, qui neaumoins sont les vns dune dixaine les autres dvne autre ; syl arriuoit desormais un corps a inhumer soit d'un frere seruant soit d'un associé; comme la confrerie est augmentée non seulement de vingt et quatre freres seruantz mais aussy d'une grande quantité dassociez, le sonneur auroit beaucoup de peine et de trauail, outre quil luy faudroit beaucoup de temps pour aller dun hameau à lautre, du gros du village aux autres extremitez, pour aduertir les freres de la dixaine qui pour lors seroit en charge, pour quoy le payer raisonnablement il conuiendroit luy augmenter de beaucoup ses gages ce qui seroit une grande charge et bien au desauantage de la confrerie. Partant il est necessaire pour obuier a cette peine et à cette despence que les dixaines soient assemblées selon la demeure des freres, par exemple que les freres qui demeurent au hamel soient joints à ceux qui demeurent au bout du pont pour estre dune mesme dixaine, et ainsy du reste de lestendue de la paroisse pour toutes les dixaines, afin quil y aye de lunion non seulement dans le corps de la confrerie, mais aussy dans chacque

dixaine, les freres dune mesme dixaine estantz proches les uns des autres. Et en cas que pour cet article il se trouue quelque obstiné contredisant il doibt estre chassé et effacé du nombre des confreres par ordonnance de toute la confrerie assemblée, pour estre receu en son lieu et place un autre plus humble et plus soubmiz que luy.

Les freres receus dans le nombre des six vingt confreres seront obligez dauoir vn frere seruant pour leur commis, lorsquils seront en charge, pour assister en leur place a la messe des dimanches et aux inhumations qui se feront tant des freres seruants que des freres et seurs associez.

Quand aux processions solemnelles qui se font aux festes de l'Ascension, du St Sacrement et des glorieux martyrs St Mauxe et St Venerand, tous les confreres, sils n'ont excuse légitime, laquelle toutes fois ils seront tenus de declarer au premier siege, assisteront personnellement ou par commis associé, marchants en rang des deux costez de la rue et portans en la main un cierge orné de fleurs le mieux qui leur sera possible, sur les peines portées par le premier et ancien statuts.

Le chef de chaque dixaine marchera au millieu des deux rangs selon lordre de sa dixaine portant vn cierge pesant une liure non moins, lequel auec le chandelier fera la hauteur de plus de cinq pieds, auquel sera attachée vne placque de bois ou de fer blanc ou seront peintes les images de St Mauxe et St Venerand, le tout sur les mesmes peines.

Pour les confreres ecclesiastiques au regard des dites processions et des Messes de siege de la confrerie ils auront vn frere associé pour leur commis qui portera leur cierge en main et marchera apres le dernier des freres de leur dixaine.

Et pour euiter au desordre et à la confusion qui arriue souuent dans les dittes processions, soit de la part des confreres soit de la part des autres personnes qui y assistent, et pour faire en sorte, syl est possible, que tous les confreres soient tous jours dans vn bon ordre, dans la deuotion et dans la modestie, et pour donner vn exemple de piété aux assistants, il sera bon de faire eslection dun des six vingt frères qui comme vn appariteur fera marcher vn chacun en rang derriere son chef, empeschera qu'aucun des assistants aux processions ne se mesle parmy les confreres et prendra garde qu'aucun des dits confreres ne deuisent ou facent quelque action indecente pour en faire son rapport le dimanche suiuant, sur lequel il sera ordonné selon que jugeront a propos les confreres assemblez, laquelle sentence seront obligez de subir les deffaillants sur peine d'estre effacez du nombre des confreres.

(Signé)

Leprevost. F. Laguette. François Hazé. Le merc de Jan Guerin. Lechien. Morin. Decaux. Hazé. Pierre Hazé. Le sain de Pierre

DECAULX. Le merc de Jean REGNOUX. Louis HAZÉ. Romain LEBOULLENGER J. LECHIEN. Michel HAZÉ. J. M. PIEDEUANT. J. BARBEY. François HAZÉ. EUDELINE. Michel David. Pierre LECARPENTIER. Andre LEPAIGE. Gille MALASSIS. Jacques de CRIQUEBEUF. Le saing de Jean ROUSSELIN. François Le sain d'Estienne PIEDEUANT, Anthoine de CRIQUEBEUF. Ysambard LANDRON. Jean LE MERCIER. Vincent HAZÉ. DELACOUR. François GUÉRIN. François LABIE. M. PIEDEUANT. Le sain de Jacques LEVILLAIN. Pierre GUÉRIN. Le sain de Jacques PETIT. Le merc dAntoine HÉRICHON. Le sain de Leufroy LAGUETTE. Justin MAUJIN. Jacques TARAINE. Le merc de Henry THEROUDE. Chretofle LEFONDEUR. Jean de QUERIBEUF. Artus GODARD.

XXIII

LA MÉTAMORPHOSE

DES NYMPHES DES BOIS D'AQUIGNY EN TRVITES SAVMONNÉES

de la rivière d'Eure qui passe au dit lieu.

A ROVEN, DE L'IMPRIMERIE DE LAURENS MAURRY.

LA MÉTAMORPHOSE

DES NYMPHES DES BOIS D'AQUIGNY.

A Madame

Madame la duchesse de Longueville, estant de present au chasteau du dit Aquigny.

STANCES.

I

Que les ingrats sont odieux
Aux sentiments de tous les dieux,
Puisque dans leurs pleines délices
Ce crime porte leur pouvoir
A livrer aux derniers supplices
Ces cœurs rétifs à leur devoir.

II

On dit un jour que Jupiter
Qu'il ne faut jamais dépiter
A moins qu'aussitost se résoudre
De cheoir en proye aux maux divers
Que fait l'épouventable foudre
De son homicide revers.

III

Ce père ayant jetté les yeux
Sur les plus agréables lieux
De tous les cantons de la terre,
Pour y rencontrer un séjour
Où les fiers rameaux de la guerre
Fissent place aux roses d'amour,

IV

Dans ce globe presqu'infiny,
Sa grandeur ne vit qu'Aquigny
Qui fut digne de ses caresses,
Et le plus propre où le destin,
Pour tous les dieux et les déesses
Luy fist un solemnel festin.

V

Entre Evreux, Gaillon et Louviers,
Eure qui court sur des graviers,
Passe dans ce bourg honorable,
Qui rend ce lieu si gracieux
Que du jour la torche adorable
Ne voit rien d'égal sous les cieux.

VI

Cette vallée a des appas
Où les Parques ne peuvent pas
Estendre aisément leurs ravages,
Tant sont d'accord les élémens;
Les monts, la plaine et les rivages
Y donnent de bons alimens.

VII

Là Cérès jaunit les guérets,
Là Bacchus rougit les clairets,
Diane y fait ses nobles chasses;
Vertomne y fauche ses moissons
Et Palemon a les mains lasses
D'y prendre les friands poissons.

VIII

C'est là que les beaux yeux des fleurs
Font voir ceux de l'Aurore en pleurs;
Là sont les desserts de Pomone,
Et le doux murmure des eaux
Dit aux violons de Crémone
Qu'ils choquent le chant des oiseaux.

IX

Dans le grand pourpris de ce val,
La comtesse Anne de Laval
Bastit son chasteau de plaisance,
Si beau, si riche et glorieux
De l'art qui fait sa suffisance,
Que tout le plan en rit aux yeux.

X

A deux cents pas de ce chasteau,
Près du fleuve, au haut d'un costeau,
Ganymède couvrit les tables
Dans l'enclos du chasteau Robert,
Tout orné de bois délectables,
Où Zéphir a toujours du vert.

XI

Cybèle d'un soin gracieux
Y porta ses dons précieux,
Là toutes les délicatesses
Qu'ont les mets et les instruments,
Pour tous les dieux et les déesses
N'avoient que des ravissements.

XII

Sitost que le bel Apollon
Porta l'archet au violon,
Les Graces et la Courtoisie
Servirent ce banquet divin
Où le nectar et l'ambroisie
Firent tout l'office du vin.

XIII

Quand le repas fut achevé,
Que chacun des dieux fut levé,
Pour n'oster pas à l'abondance
L'ornement qui lui donne prix,
Jupiter voulut que la dance
Fust l'esbat des divins esprits.

XIV

Lors toutes les nymphes des bois
Dançant aux accords du haut-bois,
Ouvroient leurs cœurs à la victoire:

Mais le concert estant finy,
Jupiter en donna la gloire
Aux nymphes des bois d'Aquigny.

XV

Tous les dieux furent ébahis
Que les nymphes de ce pays
Sur les bocagères déesses
Faisoient enchérir leurs appas,
Et suivoient le mieux les adresses
D'Apollon qui jouoit les pas.

XVI

Jamais, dit-il, je ne pleigny
Ma grace aux nymphes d'Aquigny;
Car chacun les trouve si belles,
Et dit si bien de leur amour,
Que le récit qu'on m'a fait d'elles
M'oblige à leur faire la cour.

XVII

Puis j'entends (leur dit Jupiter),
Pour mieux mes faveurs mériter,
Que votre humeur la plus civile
Honore d'un nouveau balet
La duchesse de Longueville
Au château d'Anne du Rollet.

XVIII

Cet objet du sang de Condé
Et de Bourbon sera fondé
De qualités si souveraines,
Qu'excepté celle des Gaulois,
L'univers n'aura point de reynes
Qui ne doivent aimer ses loix.

XIX

Pallas, sous ses rares vertus,
Verra ses honneurs abatus;
Car si de l'une à l'autre zone
Elle obtient le gouvernement,
Elle ne vit jamais d'amazone
Regner plus souverainement.

XX

Ses celestes perfections
Picqueront vos affections
A lui rendre un dévot hommage;
Car à voir son front radieux,
Vos yeux croiront que c'est l'image
Que Junon a parmi les dieux.

XXI

Puis son duc estant de retour
De Paris, où sera la cour,
Qu'on lui chante une sérénade,
Lorsque joyeux, libre et dispos,
Ou la chasse ou la promenade
Le voudront rendre à son repos.

XXII

Ce héros, Henry d'Orléans,
Plus généreux que les géants,
Aura tant d'heur en sa parole,
Qu'il fera rallier les droits
Qui sont de l'un à l'autre pôle,
Aux appartenances des rois.

XXIII

Son cœur, issu de sang royal,
Sera si ferme et si loyal
Au bonheur de toute la France,
Que le quatorzième Louis
Sous ses soins verra la souffrance
Loin de ses estats réjouis.

XXIV

L'excellence de son esprit,
Dans celui du roy mesme ecrit,
Aura des clartes si parfaites,
Que la paix qu'on ne peut payer,
N'aura ses clauses satisfaites,
S'il n'en fait dresser le cahier.

XXV

Ce prince fera pleinement
Rire sous son gouvernement
Tout le rond de la Normendie,
Tant heureuse durant ses jours
Que nul ne sera qui mendie
Que l'honneur de le voir toujours.

XXVI

Vosdevoirs faits à leurs grandeurs,
Ne privez pas de vos ardeurs
Les mérites de la Croisette,
Et pour mieux les rendre immortels,
Il les faut écrire en rosette
Aux corniches de mes autels.

XXVII

Ce Rollet, baron d'Aquigny,
Sera fort à ce prince uny,
Et d'une si constante chaine,
Que sa foy ne lui faillira
Pendant que le fleuve de Seine
Les ponts de Paris mouillera.

XXVIII

Aussi ce prince tant heureux
A cet esprit aventureux
Donnera tant de récompenses,
Qu'un jour son noble revenu
Pourra répondre des dépenses
D'un régiment entretenu.

XXIX

Ces ingrates trop aigrement
Goûtèrent ce commandement,
La troupe des dieux s'en offense,
Blâmant ce fait malicieux,
Et pas un ne prend la défense
De leurs esprits capricieux.

XXX

Aux plus douces à leur devoir
Les destins permirent d'avoir
Les traits de l'humaine semblance,
D'un teint si blanc et tant uny
Que c'est d'où provient l'excellence
Des belles filles d'Aquigny

XXXI

Mais Thémis qui pèse les droits
Aussi bien des dieux que des rois,
Saisit les autres vagabondes,
Et de l'advis de tous les dieux
Condamne à la merci des ondes
L'horreur de leur crime odieux.

XXXII

Ouy, je veux (dit lors Jupiter)
Les voir en l'eau précipiter;
Qu'Eure, des pieds jusqu'en la bouche,
Les métamorphose en poissons,
Et que leurs corps, pour une mouche,
Se fasse prendre aux hameçons.

XXXIII

Je veux que, hors cet élément,
Bacchus les passe en aliment
Qui paisse le goust et la veue,
Et qu'où leur orgueil aboutit,
Entre le nombril et la queue,
Soit le morceau de l'apétit.

XXXIV

Qu'à leur teint le pourpre attaché
Marque la peine du péché
Qui les flétrit et qui m'affronte;
Et pour avoir armé mes mains,
Que leur chair rougisse de honte,
Au conspect de tous les humains.

XXXV

Partant, je veux que cet arrest
Presse le curé de Forest
D'en écrire en vers les paroles;
Car estant enfant d'Aquigny,
Il faut que sa rime et mes rôles
S'en lisent jusqu'à l'infiny.

XXXVI

L'arrest donné, leur front si beau
Perdit sa forme au fond de l'eau,
Puis toutes leurs grâces détruites,
Doride, déesse des flots,
Dans des corps de grandes truites
Cacha leur honte et leurs sanglots.

XXXVII

Combien fut grand leur repentir;
Quand le fleuve leur fit vestir
Tant de paillettes écaillées,
Qu'Iris, l'Aurore et le Soleil
Peignent d'étoiles émaillées
Qui les font connaître à notre œil.

XXXVIII

Or des crimes le dieu vengeur
Fera toujours voir la rougeur
Dans leur chair jadis savonnée,
Pour enseigner aux curieux
D'où la truite saulmonnée
A pris son nom mystérieux.

XXXIX

Quand la princesse en va pescher,
Elles ne peuvent s'empescher
D'avoir un peu l'œil sur sa face,
Dont l'éclat n'a rien de pareil
Qu'une vénitienne glace,
Quand elle est pleine de soleil.

XL

Elles n'ont pas la privauté
D'envisager cette beauté
Durant la moindre part d'une heure,
Que soudain coulant sous les eaux,
Elles vont prendre une demeure
Dessous l'herbe ou dans les roseaux

XLI

Tous les friands ont beau prier,
Tous les marchands ont beau crier,
Quand on auroit la mort en l'âme,
Ces truites sont en prison;
Mais quand on dit: C'est pour Madame,
La rivière en donne à foison.

XLII

Oh! que leurs regards sont confus
De nos vœux et de leurs refus
Envers le prince et la princesse,
Où leurs ferveurs devoient courir
Pour fuir le sort qui sans cesse
Nous fait vivre et les fait mourir.

XLIII

Mais qu'il en meurt un cent par jour,
Pourveu toujours qu'à nostre amour
La rivière d'Eure en fournisse
Dans tous les temps doux et divers,
Et que sur chacune on bénisse
L'illustre sujet de mes vers.

XLIV

O fleuve et flots bien fortunés!
Doux bain des poissons saulmonnés!
Votre humeur seroit basse et vile,
Si vous ne rendiez grand honneur
Aux altesses de Longueville
Qui vous ont acquis ce bonheur.

XLV

Sus donc, qu'avec nous tous vos dieux
Chantent, d'un air mélodieux,
Vive le duc et la duchesse,
Dans l'heur d'une éternelle paix,
Et qu'ils en causent la richesse
Au sceptre françois pour jamais!

Madame,
de Votre Altesse,

Le très-humble et
très-obéissant serviteur.

Le 1 de l'an 1655.

PIEDEVANT, d'Aquigny,
curé de Forest.

M. E. Frère mentionne sept autres pièces de vers publiées par Piedevant. Dans l'une d'elles il fait en passant l'éloge de son *vin d'Acquigny*.

XXIV.

RESTAURATO ADORNATO QUE TEMPLO : OB INNUMERA
COLLATA SIBI DENUO BENIFICIA, AC PRÆSERTIM
OB SUSCEPTUM IPSA NOCTE PENTECOSTES ANNI PROXIME
ELAPSI FILIUM : NEMPE UT SERVETUR ACCEPTUS DEO
PER OMNIA, SACRIS QUE SPIRITUS SANCTI, CUJUS
INSIGNITUS EST NOMINE, DONIS PERPETUO GLORIARI
MEREATUR. IN SOLEMNE ET GRATITUDINIS ET DESIDERII
PIGNUS HOC ALTARE MUNIFICENTISSIMO DEO SACRUM
IN HONOREM SANCTÆ CÆCILIÆ VIRGINIS ET MARTIRIS
EXTRUXIT PETRUS ROBERTUS LE ROUX D'ESNEVAL
D'ACQUIGNY IN SUPREMO NORMANNIÆ SENATU
PRÆSES INFULATUS NEC NON HUJUS ECCLESIÆ DOMINUS
ET PATRONUS, UNA CUM DILECTISSIMA CONJUGE FRANCISCA
CATHARINA CLEREL DE RAMPEN ANNO AB INCARNATIONE
DOMINI MILLESIMO SEPTINGENTESIMO QUADRAGESIMO
OCTAVO, QUM REGNARET IN GALLIA LUDOVICUS
DECIMUS QUINTUS, SEDEM QUE EPISCOPALEM EBROÏCIS
TENERET D D PETRUS JULIUS CÆSAR DE
ROCHECHOUART.

En tête de la plaque de cuivre on voit gravé un Saint-Esprit, et au bas les armes de M. d'Acquigny et celles de sa femme.

XXV

L'an mil sept cent soixante-dix-neuf, le sixième jour de mars, par la permission de son Eminence Monseigneur de la Rochefoucault, cardinal prêtre de la sainte église romaine, archevêque de Rouen, primat de Normandie, abbé, chef, supérieur général et administrateur perpétuel de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, la dite permission en date du deuxième jour de mars de la présente année mil sept cent soixante-dix-neuf, signée Terrisse, vic. gén., et contresignée Aubry et scellée du sceau de son Eminence, ont été transférés de l'église de Notre-Dame-du-Val de la ville de Rouen, qui appartenait aux religieux Célestins avant leur suppression, et conduits en cette église paroissiale de Sainte-Cécile d'Acquigny, par M. Jean le Tellier, prêtre chapelain de ladite église d'Acquigny, onze cercueils de plomb, lesquels renferment les corps de plusieurs de la famille de messieurs le Roux, seigneurs de Tilly, Villette, Becdal, Cambremont, Vironvey, Mesnil-Jourdain, Acquigny, etc. Du nombre desquels sont les corps de messire Robert le Roux, escuyer, seigneur des terres de Tilly, du Mesnil-Jourdain, Villette, Becdal, Cambremont, de Vironvey, Folleville et autres terres, conseiller du Roy en son parlement de Normandie, décédé le vingt-quatre mai mil six cent trente-huit, âgé de soixante-six ans.

De la dame son épouse, Marie de Bellièvre, fille de Messire Pompone de Bellièvre, ambassadeur en Suisse, Pologne, Angleterre, plénipotentiaire à la paix de Vervains et chancelier de France, et de Marie Prunier de Saint-André; laquelle Marie de Bellièvre décéda le premier décembre mil six cent quarante-deux, âgée de soixante-six ans.

De leur aisné fils Robert le Roux de Tilly, chevalier, conseiller au grand conseil, décédé le quatre juillet mil six cent soixante-seize, âgé de soixante-quatorze ans.

De son fils Robert le Roux, chevalier, conseiller au parlement de Rouen, décédé le treize juin mil six cent soixante-seize, âgé de quarante-sept ans.

De messire Claude le Roux, chevalier, seigneur de Cambremont, baron d'Acquigny, conseiller du roy en son parlement de Normandie, décédé le cinq avril mil six cent quatre-vingt-neuf, agé de soixante-quinze ans, quatrième fils de Robert le Roux de Tilly et de Marie de Bellièvre.

De la dame son épouse Madeleine de Tournebu, décédée le trois janvier mil six cent soixante-un, fille de messire Anne de Tournebu, baron de Livet, seigneur châtelain de Bouges, président aux requêtes du palais à Rouen, et de dame Françoise de Prunelé, vidame de Normandie, baronne d'Esneval, vicomtesse de Comblisy, dame châtelaine de Pavilly.

De dame Marguerite le Cordier de Bigars, première femme de messire Pompone le Roux, vicomte de Comblisy, et de demoiselle de Comblisy sa fille, qui décédèrent le sept octobre mil sept cent.

De messire Pompone le Roux, chevalier, seigneur, vicomte de Comblisy, châtelain de Buxeuil, seigneur et patron de Vironvey, colonel du régiment de Luxembourg, décédé le onze janvier mil sept cent treize, agé de cinquante-neuf ans.

De Dame Catherine Grossin, seconde femme et veuve de messire Pompone le Roux, vicomte de Comblisy, décédée le 23 décembre mil sept cent trente-sept, âgée de cinquante-neuf ans.

Et a été aussi transféré le même jour et apporté des Célestins de Rouen par le dit M. le Tellier, prêtre, une boîte d'argent gravée aux armes de Messieurs le Roux, et qui renferme le cœur de messire Pompone le Roux de Tilly, seigneur châtelain du Mesnil-Jourdain, comte d'Argilés en Catalogne, lieutenant-général des camps et armées du Roi et gouverneur de Collioure, troisième fils de Robert le Roux de Tilly et de Marie de Bellièvre. Il décéda à Pezénas le 19 janvier mil six cent cinquante-six, âgé de cinquante-deux ans, lequel cœur, avec les onze corps enfermés dans les onze cercueils ci-dessus mentionnés, ont été par moi prêtre, curé de Sainte-Cécile d'Acquigny, soussigné, inhumés dans le caveau qui est sous le chevet de cette église, derrière le grand autel, et destiné à la sepulture de cette noble famille; présence de messire Pierre Robert le Roux d'Esneval, chevalier, baron d'Acquigny et

du Bois-Normand, marquis de Gremonville, seigneur de Becdal, Cambremont, Mesnil-Jourdain, Vironvey, Yvecrique, et président à mortier honoraire du parlement de Rouen, et de M. François-Clair Dagoumer, notaire garde-nottes à Louviers, de M. Jean Letellier, prêtre chapelain de l'église d'Acquigny, qui a conduit les susdits corps depuis l'église des Célestins de Rouen jusqu'en celle de cette paroisse, et présence des autres témoins soussignés.

Signé : Dagoumer, le Roux d'Esneval d'Acquigny, Foulon, curé de Villette, le Tellier, prêtre, Minet, ancien curé de Saint-Etienne, J. Grandhomme, curé de Cavoville, Habang, vicaire d'Acquigny, Faucon, curé d'Acquigny.

ERRATUM.

P. 12, l. 11 et 23, *au lieu de* 1842, *l.* 1242.

P. 87, l. 2, *au lieu des* Botteraux, *l.* Villetes.

TABLE DES MATIÈRES.

PARTIE HISTORIQUE.